



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



B 3 9015 00226 472 2
University of Michigan - BUHR



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

DC
801
.785
RH

REVUE
DE
GASCOGNE



REVUE
DE
GASCOGNE

BULLETIN MENSUEL

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE GASCOGNE.

TOME XII. — 1871.

AUCH

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE FÉLIX FOIX, RUE BALGUERIE.

—
1871.



Dunning
Nijhoff
9-30-26
13603

REVUE

DE

GASCOGNE

LE DERNIER ENTRETIEN DE M^{gr} DE SALINIS,

ARCHEVÊQUE D'AUCH,

AVEC L'EMPEREUR NAPOLEÓN III.

Dans un ouvrage récemment publié, un auteur estimable a incriminé la conduite politique de Mgr de Salinis, en particulier ses relations avec l'Empereur; il n'a su ou n'a voulu voir que des motifs intéressés dans des actes et des démarches qui avaient des mobiles d'un ordre bien plus élevé. J'ai entre les mains des documents irréfragables qui me permettront, lorsque les circonstances seront redevenues favorables, de venger d'une manière complète la mémoire d'un prélat qui, malgré des attaques passionnées, n'en restera pas moins une des gloires les plus pures de l'épiscopat français au XIX^e siècle. En attendant que ce moment soit venu, il m'a semblé que je dissiperais les préventions qu'auraient pu laisser dans

certains esprits les accusations portées par des écrivains honorables qui ont, sous plusieurs rapports, bien mérité de la religion, en publiant le récit de l'entrevue que Mgr de Salinis eut avec Napoléon III, deux mois avant sa mort. Le prélat attachait une telle importance, pour la justification de sa conduite, à cette démarche suprême, qu'il voulut, à peine rentré dans son palais archiépiscopal, en raconter les diverses circonstances en présence des membres de son conseil. C'est d'après les notes recueillies par le secrétaire de ce conseil, d'après mes souvenirs personnels, confirmés et rectifiés par plusieurs personnes qui avaient entendu de la bouche du prélat le même récit, que j'ai rédigé la présente relation. J'affirme qu'elle ne contient que la vérité.

I

Dans l'automne de 1860, Mgr de Salinis se trouvant dans un état de santé qui inspirait les plus sérieuses inquiétudes, les médecins lui conseillèrent de s'arracher pour quelque temps aux soucis de l'administration diocésaine. Le prélat se résolut à un voyage en Bourgogne, dans une famille avec laquelle il entretenait depuis longtemps les relations les plus intimes, où il était sûr de trouver avec les soins d'une amitié dévouée les distractions d'une société pleine de charmes. Dans les premiers jours de novembre, il se mit en route avec l'un de ses grands-vicaires. En traversant Paris, il s'abstint à dessein de toute démarche auprès de LL. MM.; son cœur était trop blessé par les événements qui venaient de s'accomplir en Italie pour qu'il voulût faire une visite qui eût pu paraître un acquiescement, et son esprit n'était pas encore suffisamment éclairé et rassis pour qu'il pût présenter des réclamations avec l'autorité et l'indépendance qui devaient donner du poids à sa parole. Il se rendit seulement chez le ministre des cultes, avec lequel il avait besoin de conférer de quelques affaires diocésaines. M. Rouland, fidèle à son système de diplomatie, se montra très condescendant en affaires dans l'espoir d'obtenir un assentiment, au moins de convenance, aux mesures perfides qu'il savait avoir blessé la conscience des catholiques et surtout celle des évêques. Son rôle était difficile; quelques mois auparavant, il avait donné à Mgr de Salinis l'assurance la plus formelle qu'aucune atteinte ne serait portée au domaine du Souverain-Pontife. Avec un abandon plein d'une apparente sincérité, il lui avait montré la minute de sa lettre aux évêques, corrigée par l'Empereur, insistant sur le passage où la main impériale avait accentué la déclaration dans un sens qui

levait toute équivoque. Tandis que le ministre disait seulement que le gouvernement garantissait le domaine temporel du Saint-Siège, le Souverain avait ajouté « dans toute son intégrité. » Après l'envahissement des Légations et des Marches, il ne fallait rien moins que l'éloquence de M. Rouland pour expliquer et justifier la conduite du gouvernement. A défaut de bonnes raisons, le ministre donna au moins beaucoup de paroles, car il retint son visiteur pendant plus d'une heure, sans lui laisser même le temps d'une simple réplique. L'Evêque ne put, en se retirant, que formuler ses réserves : « M. le ministre, lui dit-il, j'espère vous revoir sous peu; je vous prie de m'accorder pour vous répondre la moitié seulement du temps que j'ai mis à vous écouter. »

Cependant, les espérances des médecins ne s'étaient pas réalisées; la maladie, loin d'être enrayée, avait fait des progrès inquiétants. Un accident grave, symptôme trop caractéristique d'une fin prochaine, s'était produit. Il fallait éviter au malade toute émotion violente. Les amis réunis autour du prélat, justement alarmés, insistaient pour qu'il retournât directement dans son diocèse sans passer par Paris, ou, s'il y passait, pour qu'il s'abstînt de voir l'Empereur. Un instant, ils purent croire l'avoir déterminé. Toutefois, ils remarquèrent chez lui une de ces résolutions énergiques qui ont leur racine au plus intime de la conscience. En effet, une amélioration s'étant manifestée, l'Evêque voulut consacrer les forces que Dieu lui rendait à ce qu'il regardait comme l'accomplissement d'un devoir suprême; il voulut, avant de paraître au tribunal du Souverain-Juge, dégager la responsabilité que faisait peser sur lui son adhésion publique à un gouvernement qu'il avait espéré protecteur de l'Eglise et non persécuteur.

Le 3 décembre, fête d'un apôtre intrépide, saint François-Xavier, fut le jour fixé pour l'audience sollicitée par le ministre, sans la participation même du prélat. En entendant, le matin, la sainte messe que sa santé ne lui permit pas de célé-

brer, Monseigneur s'inspira de ces parolès qui ouvrent le Sacrifice : « Je parlais de vos témoignages en présence des princes de la terre, et je n'étais pas confondu. » Le cœur rempli de ces fortifiantes pensées, il se rendit aux Tuileries, vers 10 heures et demie. L'audience, fixée pour 11 heures, fut retardée par la présence dans le cabinet impérial de quelques ministres. Tandis qu'il attendait, le maréchal Castellane arriva dans l'antichambre, et comme il devait repartir pour Lyon, il avait hâte d'entretenir l'Empereur. Appréciant ce motif, ainsi que la dignité hiérarchiquement supérieure du visiteur, lorsque l'huissier eut annoncé « l'Archevêque d'Auch, » le prélat, en s'approchant de l'Empereur, crut devoir l'avertir de la présence du maréchal et de son désir de repartir sans retard : « Monseigneur, répondit Sa Majesté, je vous ai donné rendez-vous pour 11 heures, il est bientôt 11 heures et demie, je vous demande pardon de vous avoir fait attendre. » — « Mais, Sire, le maréchal a besoin de repartir pour Lyon, il est pressé. » — « Monseigneur, je le sais, le maréchal peut attendre. »

II

Dès que Monseigneur fut entré dans le cabinet impérial, l'Empereur s'informa, avec une bienveillance gracieuse, de l'état de sa santé, qu'on lui avait dit gravement altérée. L'Evêque remercia et s'empessa à son tour de demander des nouvelles de l'Impératrice : « J'en ai de bonnes plusieurs fois par jour, et tout me fait espérer qu'elle reviendra bientôt entièrement guérie. Les médecins, désirant faire diversion à sa douleur, ont exclu tous les lieux qui pouvaient lui rappeler la sœur qu'elle pleure, tels que l'Espagne et le midi de la France, et ont donné la préférence à l'Ecosse, où elle se trouve auprès de la duchesse Marie d'Hamilton, qui, comme vous le savez, est une sainte et bien capable de la consoler. »

— « Il est, Sire, pour un Evêque, des peines autrement douloureuses que les souffrances physiques. Je ne saurais dissimuler à Votre Majesté que les catholiques sont en ce moment dans la peine et ceux qui vous sont le plus dévoués ne sont pas les moins affligés. Leurs inquiétudes viennent à la fois de l'intérieur et de l'extérieur. A l'intérieur, vos ministres semblent prendre à tâche de semer la désaffection, de tuer le dévouement dans le cœur des hommes qui se sont loyalement ralliés à votre gouvernement. Vous avez au ministère de l'intérieur un homme qui peut être un avocat très habile, mais qui manque des grandes qualités d'un administrateur intelligent. Il souvoie dans tous les départements des rédacteurs de journaux auxquels il donne pour mission d'attaquer la Religion dans la personne de son Chef auguste et de ses ministres. Dans le département du Gers, où l'immense majorité des habitants est très attachée à sa religion, le journal préfectoral qui reçoit les inspirations du ministère de l'intérieur ne perd pas une occasion d'attaquer le Souverain Pontife et les institutions les plus sacrées de l'Eglise. Il y a quelque temps, j'avais publié une lettre pastorale pour expliquer aux fidèles la question si indignement travestie de l'autorité pontificale; le jour même où cette lettre devait être lue dans toutes les chaires du diocèse, le *Courrier du Gers* inséra un article de fonds qui en était censé la contre-partie, de manière à opposer le cabaret à la chaire. Je m'en plaignis à M. le Préfet, qui demanda l'autorisation de donner un *Avertissement* au journal qui semait ainsi à plaisir l'agitation dans le peuple. M. Billault répondit au Préfet qu'il avait lu l'article; qu'il exprimait la pensée du gouvernement, qu'au lieu de blâmer le Rédacteur il eût à le féliciter. J'ai su depuis que l'article avait été envoyé du ministère. De son côté, le ministre de la guerre a adressé à tous les chefs de corps des instructions pour leur recommander d'empêcher autant que possible l'action du clergé sur les soldats. »

— « Vous avez dû être mal informé, Monseigneur, de pareilles instructions n'ont pas pu être données. »

— « Sire, je ne voudrais nuire à personne, mais je dois vous déclarer qu'un chef de corps a eu la confiance de me communiquer la lettre du ministre, elle est formelle... Au reste, ces funestes tendances de l'administration intérieure ne sont pas le principal sujet des inquiétudes de l'épiscopat. Ce qui se passe en Italie, avec le consentement au moins tacite de votre gouvernement, nous attriste tous profondément. »

— « Oui, Monseigneur, il s'est passé des choses fort extraordinaires au sujet desquelles on a porté des jugements bien passionnés et bien injustes. Mes intentions ont été totalement méconnues, et les évêques de France eux-mêmes, j'ai le regret de le dire, n'ont pas su se tenir en garde contre les préventions. »

— « Les faits accomplis, Sire, semblent justifier les appréciations de l'Episcopat. La dernière fois que j'eus l'honneur d'entretenir Votre Majesté à Saint-Sauveur, elle dut me trouver bien naïf à la vue des sentiments de confiance dans l'avenir que j'exprimais avec un enthousiasme presque aveugle. J'étais sous l'impression du traité de Villafranca qui stipulait la restauration de l'autorité pontificale; je ne doutais pas que Votre Majesté tint à honneur de veiller à l'exécution de ce traité. Hélas! il en a été bien autrement. Les dissentiments entre la France et le Saint-Siège sont tels qu'on ne peut guère entrevoir une solution favorable. »

— « J'avoue, Monseigneur, que la situation est difficile entre mon gouvernement et celui du Pape, mais à qui la faute? Je puis vous dire que nous avons tout fait pour amener une conciliation; jamais nous n'avons pu y parvenir. Plusieurs fois les choses paraissaient arrêtées, et toujours quelques nouvelles exigences de Rome faisaient échouer les négociations. Je n'accuse pas le Pape, c'est un saint que je vénère, mais son ministre est voué aux Autrichiens et par conséquent ennemi de la France. »

— « Je n'ai pas, Sire, à défendre le cardinal Antonelli, mais je dois à la vérité de dire que j'ai entendu des hommes politiques éminents louer très haut ses grandes qualités diplomatiques. On m'a raconté avec quelle adresse il avait éludé une demande présentée par le gouvernement anglais relativement à l'occupation d'Ancône. Après plusieurs instances où il avait déployé toutes les ressources de son esprit habitué aux négociations heureuses, le diplomate anglais, déconcerté, se serait écrié : « Il y a sous cette calotte rouge de cardinal plus d'habileté que dans toutes les têtes d'ambassadeurs. » Au reste, si le cardinal Antonelli est encore ministre d'Etat, la faute en est à la France. Je sais d'une manière certaine que le Souverain Pontife, instruit des préventions du gouvernement français contre son ministre, était disposé à accepter sa démission qu'il a plusieurs fois offerte. A Rome, on s'attendait chaque jour à un changement ministériel, et on ne fut pas peu étonné d'apprendre qu'il était suspendu par suite des instances de l'ambassadeur français. Vous vous plaignez, Sire, des défiances du gouvernement pontifical vis-à-vis de la France, ne faut-il pas convenir qu'elles sont appuyées sur des motifs au moins bien plausibles ? Par qui la France a-t-elle été représentée depuis longtemps auprès du Saint-Siège ? M. de Rayneval, dont je serai le premier à louer les qualités précieuses, était-il bien l'homme qui devait inspirer une entière confiance ? Ses rapports de famille avec le rédacteur en chef du *Journal des Débats* inspiraient des appréhensions d'autant plus légitimes qu'on n'ignorait pas à Rome que les correspondances de ce journal, notoirement hostiles au gouvernement pontifical, étaient rédigées dans les bureaux de l'ambassade. Le séjour de Rome modifia heureusement les idées de M. de Rayneval, et les catholiques ont eu à regretter sa mort trop prompte. Eclairé comme il l'était dans les derniers temps, il eût pu contribuer efficacement à rétablir la bonne harmonie entre les deux cours. Le successeur qui lui a

été donné ne contribuera certes pas à diminuer nos regrets. Sa capacité diplomatique est notoirement au-dessous de la mission difficile qu'il a à remplir. »

— « Votre jugement, Monseigneur, est bien sévère; les dépêches qui nous viennent de l'ambassade de Rome sont d'une rédaction remarquable. »

— « Sont-elles du ministre? Sire, ce qui m'en ferait douter, c'est le jugement que j'ai entendu exprimer sur M. de Gramont par quelques-uns de ses collègues du Conseil général. J'ajoute, Sire, qu'il paraît peu dans les traditions et les convenances d'accréditer auprès du chef de la religion catholique un ambassadeur dont la femme est protestante. A défaut d'un représentant digne de la France, il semble que votre gouvernement aurait dû envoyer et entretenir à Rome, comme affidé diplomatique, sans caractère officiel, un homme grave, prudent, modéré, qui pût s'insinuer dans les esprits et dans les cœurs, s'instruire des usages et des institutions, connaître les personnes et les choses, afin d'être en mesure de fournir des renseignements impartiaux. C'était là, ce me semble, une mesure de sage politique. L'Autriche l'employa autrefois avec grande habileté par rapport à la France. L'Angleterre a partout, et même à Rome, ses représentants officieux qui lui rendent de grands services. Votre ministère, Sire, a eu la main bien malheureuse dans le choix de son agent auprès du Saint-Siège; il a confié cette mission délicate entre toutes à un homme sans convictions religieuses, sans dignité, j'oserais dire sans pudeur. Quelle impudeur, en effet, que la publication de cet ignoble pamphlet où rien n'est respecté, pas même le caractère du Souverain-Pontife! Pour ceux-là même pour lesquels le pape n'est pas le vicaire de Jésus-Christ, il est du moins un souverain légitime, aussi digne de respect, par conséquent, qu'aucun des autres souverains. Assurément, si un prince qui exerce une prépondérance efficace dans les conseils de l'Europe avait été insulté par un repré-

sentant quelconque du gouvernement français, une réparation convenable eût été accordée; la seule réparation donnée au pape a été de nommer son insulteur chevalier de la légion d'honneur. Je dois vous avouer, Sire, que lorsque j'ai vu dans les journaux le décret qui conférait à M. About cette distinction, la pensée m'est venue d'écrire à mes collègues dans l'épiscopat pour les engager à vous renvoyer tous ensemble les insignes de la légion d'honneur, attendu qu'il ne me paraissait pas convenable qu'un évêque catholique eût quelque chose de commun avec celui qui insulte son chef et son père. »

— « J'avoue, Monseigneur, que Rome ne nous est pas très connue, mais vous qui avez habité cette ville, ne pourriez-vous nous indiquer les hommes qui seraient propres à nous servir d'intermédiaires pour aplanir les difficultés présentes? »

— « Mon séjour à Rome a été trop court pour que je sois parfaitement renseigné sur le mérite des hommes éminents qui composent la cour pontificale. Je puis cependant fournir à Votre Majesté des indications que je crois sûres (1). Du reste, Sire, ce qui rassure un peu les catholiques, c'est que Votre Majesté n'a sanctionné aucune des iniquités du Piémont, ni approuvé les spoliations successives dont le Saint-Siège a été victime. Cependant, je ne puis pas taire qu'il circule dans le public certains propos de nature à nous attrister profondément. Si ces propos n'étaient répandus que par des ennemis systématiques de votre gouvernement, nous n'y attacherions pas grande importance. Mais pour ce qui me regarde personnellement, je les ai entendus rapporter et attester par un homme qui m'inspire toute confiance, et que je crois pouvoir vous nommer sans indiscretion, c'est M. le vicomte de Rain-

(1) Monseigneur désigna plusieurs prélats encore vivants, dont nous ne nous croyons pas autorisés à livrer les noms à la publicité.

neville, aide de camp du général de Pimodan, qui les a recueillis de la bouche de Cialdini. Envoyé en parlementaire après l'infâme guet-à-pens de Castelfidardo pour traiter de la capitulation, il faisait valoir auprès du général piémontais les promesses et les engagements de la France. « Oh ! monsieur » de Rainneville, répondit le facile vainqueur de l'armée pontificale, je sais mieux que vous à quoi m'en tenir sur la pensée de l'Empereur. Je suis allé le voir à Chambéry, et il m'a dit : *Allez, et faites vite.* »

— « Puisque M. de Rainneville a rapporté ces paroles, je crois qu'il les a entendues, car c'est un homme d'honneur. Mais Cialdini est un infâme menteur. Il est effectivement venu me trouver à Chambéry, et il m'a dit que Garibaldi menaçait les Etats pontificaux du côté de Naples, et qu'il était disposé, en tournant Rome, à tomber sur les derrières de l'armée pontificale; que sa présence pouvait être dangereuse, non-seulement pour le pape, mais encore pour le gouvernement italien, etc., etc. Fatigué de ses instances, je lui répondis brusquement : Tout cela est, après tout, votre affaire. Je resterai fidèle au principe de non-intervention. Je ne prétends assumer sur moi aucune responsabilité. Allez, si vous le voulez, et faites vite. »

— « Hélas ! ce sont bien là, sans doute, Sire, les paroles qui ont enhardi le Piémont et causé l'effusion de tant de sang français, dont l'opinion publique, juge toujours sévère, fait retomber la responsabilité sur votre gouvernement. »

— « Non, Monseigneur, je n'ai pas autorisé cette invasion, qui a eu des suites que je déplore. Depuis Solferino, le Piémont a été un ingrat; il n'a suivi aucun de mes conseils. »

— « Mais quoi ! Sire, le chef d'un grand peuple n'a-t-il pas les moyens de se faire écouter ? Vous avez montré à Magenta et à Solferino ce dont vous étiez capable à la tête d'une armée française; fallait-il borner votre action à des conseils ? »

— « Oui, Monseigneur, la France peut tout, mais il est des règles de modération qu'une sage politique prescrit. S'il ne s'agissait que du Piémont, ce serait l'affaire de 24 heures; si nous n'avions à faire qu'à l'Autriche, on pourrait aisément, je crois, se mettre d'accord. Mais toutes les fois que nous avons voulu agir, nous avons sans cesse trouvé sur notre chemin l'Angleterre, l'Angleterre armée et prête à engager la lutte. »

— « Mais, Sire, il n'y a pas de guerre qui fût plus populaire en France qu'une guerre contre l'Angleterre. Pour une lutte de cette nature, il n'y a pas un Français qui ne fût disposé à vous donner jusqu'à la dernière goutte de son sang, et jusqu'à son dernier écu. »

— « Monseigneur, je le sais, mais pour entreprendre contre un grand peuple une guerre qui serait formidable, il faut choisir son temps et son terrain. Le temps présent est on ne peut plus défavorable. L'Europe s'est persuadée à tort que je voulais procurer à la France des agrandissements territoriaux; au premier coup de canon, elle se lèverait tout entière contre nous. Le champ de bataille serait aussi très mal choisi. Il y a quelques années, Monseigneur, vous me disiez qu' l'Italie était minée par les sociétés secrètes; dans ce moment-là, je croyais que vous exagériez. Si je vous disais maintenant tout ce que je sais, vous ne me croiriez pas. Si une guerre s'engageait en Italie, nous aurions sous nos pieds un volcan, et nous serions bloqués par les flottes de l'Angleterre, qui, il faut le reconnaître, est plus puissante sur mer que la France. »

— « Ne vous serait-il pas au moins possible, Sire, de protéger le dernier souverain légitime qui lutte encore en Italie contre la Révolution? L'opinion publique est convaincue que, sans votre concours, la Sicile ne serait jamais devenue la proie de Garibaldi et de ses bandes fanatiques. Quelle honte pour la France d'avoir associé son action à celle d'un homme qui représente tout ce qu'il y a de plus révolutionnaire en Europe!

Si Ferdinand II eût été sur le trône, on aurait pu s'expliquer le mécontentement des puissances, mais son fils n'a que des droits sans aucuns torts. »

— « L'opinion, Monseigneur, s'est égarée, parce qu'elle n'a pas connu les motifs de mes déterminations. J'étais disposé à faire un *casus belli* de l'invasion de la Sicile; j'allais envoyer mes instructions dans ce sens au commandant de la flotte lorsque le gouvernement du Piémont, à qui j'exprimais énergiquement ma volonté, me supplia, dans l'intérêt de sa conservation, de laisser commencer une entreprise qui ne pouvait aboutir qu'à une catastrophe, mais qui avait l'excellent résultat d'éloigner un homme dangereux avec qui il était impossible de marcher. Au fait, Monseigneur, qui aurait jamais pu supposer qu'avec 800 hommes, Garibaldi triompherait d'une armée aussi bien organisée que l'armée napolitaine? N'était-il pas beaucoup plus probable, comme l'affirmait M. de Cavour, que Garibaldi courait à une perte certaine? Rien ne pouvait faire prévoir une trahison aussi générale et aussi lâche que celle des officiers napolitains; je ne sais s'il y en a un autre exemple dans l'histoire. »

III

La conversation durait ainsi depuis trois quarts d'heure, interrompue à peine pendant quelques minutes par le secrétaire de l'Empereur, qui, à trois reprises différentes, crut devoir rappeler à Sa Majesté que le maréchal Castellane attendait et qu'il était pressé. Aux deux premières interpellations, l'Empereur s'était contenté de répondre : « Dites au maréchal que je suis occupé avec l'archevêque d'Auch; qu'il attende. » A la troisième, il dit avec une certaine humeur : « Je vous ai déjà dit que j'étais occupé, qu'on ne m'interrompe plus. » Ne voulant pas abuser des moments du Souverain, Monseigneur se disposait à le quitter : « Il est grand temps, Sire, que je prenne congé de Votre Majesté, et je dois la remercier de la bienveillance avec laquelle elle a accueilli tout ce que je me suis

permis de lui dire. Elle aura compris, j'espère, que toutes mes observations ont été dictées par ma conscience d'évêque catholique, dans les vues les plus pures du bien de la religion, du bonheur de la France et dans les intérêts bien entendus de votre gloire. »

— « Je vous remercie, Monseigneur, de m'avoir parlé avec franchise et sincérité. Je sais que vous n'êtes conduit que par des vues du bien. Veuillez croire que toutes les fois que les évêques, se renfermant comme vous dans ce qui se rattache aux intérêts sacrés de la religion, m'adresseront des observations, fussent-elles opposées à mes pensées, je n'en serai nullement offensé. Ce que je ne puis souffrir, c'est que quelques-uns d'entr'eux se mêlent à des intrigues de parti, et que sous le prétexte des devoirs de leur charge, ils conspirent contre moi et contre mon gouvernement. Si encore ils travaillaient dans les intérêts de M. le comte de Chambord, je ne saurais trop que dire, là au moins il y a des souvenirs et des principes. Mais les voir travailler pour les d'Orléans, qui sont essentiellement révolutionnaires et ennemis de la religion, voilà ce que je ne saurais pardonner. Et cependant, Monseigneur, j'ai les preuves entre les mains que certain de vos collègues est entièrement vendu à ce parti. Je puis vous montrer des lettres authentiques qui établissent ce fait jusqu'à l'évidence. »

En prononçant ces paroles, l'Empereur se leva pour ouvrir son secrétaire, mais se rasseyant :

— « Ces lettres sont un peu longues, je vous les lirai une autre fois. Que se propose-t-on en rappelant la famille d'Orléans? Le bien de la France et de la religion y sont-ils intéressés? Le comte de Paris n'est qu'un enfant. Le duc de Nemours est un esprit faible et léger. Le prince de Joinville est sourd. Le plus intelligent de la famille est le duc d'Aumale, c'est aussi le plus dangereux par ses principes démocratiques, qui le portent dans ce moment — j'en ai la preuve

— à applaudir aux désordres qui bouleversent l'Italie. »

Monseigneur prononça quelques mots pour disculper les évêques des reproches immérités que l'Empereur leur avait adressés, et il se leva pour se retirer. Au moment où il ouvrait la porte du cabinet, il lui revint dans l'esprit qu'il n'avait pas parlé d'une question très importante, l'une de celles dont il avait le plus à cœur d'entretenir Sa Majesté; se retournant brusquement, il ajouta :

— « Je vous prie, Sire, de vouloir bien me pardonner mon importunité, je tiens à vous entretenir d'un des intérêts les plus graves de la religion : de la nomination des évêques. »

— « Ah ! Monseigneur, vous voulez me parler de la nomination de M. Maret. »

— « Non, Sire, je ne prétends faire aucune personnalité, moins encore à l'occasion de M. l'abbé Maret, qui est un de mes anciens amis, et dont j'apprécie les bonnes qualités. Seulement, puisque vous m'avez parlé de lui, je vous dirai que le pape a eu certainement des raisons très canoniques de ne pas agréer ce choix; M. Maret est sourd, il a professé dans l'*Ère nouvelle* des doctrines que les catholiques, et surtout les catholiques bretons, ne sauraient oublier; et je ne comprendrais pas que votre gouvernement voulût maintenir une nomination repoussée par le Souverain-Pontife pour des motifs aussi sérieux. Rien ne lui donne ce droit. Mais laissant de côté ce fait particulier, que je n'ai pas à apprécier, je me permettrai de vous adresser la prière la plus instante pour que vous ne vous laissiez guider dans vos présentations à l'épiscopat que par des pensées catholiques. Je répétais hier à votre ministre des cultes ce que j'avais dit autrefois à M. Fortoul, que sa plus grave responsabilité au moment de la mort serait la manière dont il aurait usé de la prérogative mise entre ses mains par le concordat. L'épiscopat, en France surtout, c'est le catholicisme vivant; la religion sera plus ou moins prospère, selon que les évêques seront plus ou moins dignes de leur haute mission. Connaissant, comme je le con-

nais, le clergé français, je ne crains pas que vous introduisiez dans nos rangs des évêques indignes; vous n'en trouveriez pas, ou si vous en trouviez quelqu'un, vous ne le feriez pas agréer et vous froisseriez inutilement la conscience des populations catholiques. Vous ne sauriez croire à quel point les dernières nominations ont porté préjudice à l'autorité morale de votre gouvernement. Pour se donner le malin plaisir de « faire passer quelque mauvais quart-d'heure au nonce ou au cardinal Antonelli, » votre ministre a refroidi, éteint peut-être, le dévouement de trois cent mille Bretons. Est-ce là de la bonne politique? Mais si vous ne trouviez pas d'évêques indignes, vous pourriez trouver des évêques faibles et complaisants; permettez-moi de vous dire que ces prélats, qui seraient un embarras et un danger pour l'Eglise, ne seraient pas un appui pour votre gouvernement. Mal vus de leur clergé, sans influence sur les catholiques, ils nuiraient à la religion sans profit pour l'Etat. Le problème difficile du choix des évêques avait été parfaitement résolu sous la nonciature du cardinal Fornari; de concert avec le ministre des cultes, le nonce avait dressé une liste de candidats qui devaient être agréés en même temps par les deux autorités qui concourent à la nomination. Tant qu'on ne reviendra pas à ce système ou à un autre analogue, on retombera dans des choix fâcheux, qui compromettront les intérêts de l'Eglise et ceux de l'Etat. »

— « Je vous remercie, Monseigneur, de vos utiles observations; je n'ai pas rencontré d'évêque qui m'ait parlé avec autant de franchise et d'indépendance. »

— « C'est que, Sire, vous n'avez pas rencontré beaucoup d'évêques prêts comme moi à aller sans tarder rendre compte au tribunal de Dieu de l'accomplissement de leur mission épiscopale. »

Château de Marignan, 3 janvier 1871, en la fête de sainte Geneviève, patronne de Paris.

C. DE LADOUE,
vic. gén. de Mgr de Salinis.

LES ÉGLISES ROMANES DE LA GASCOGNE.

(Suite) (1).

ÉGLISE DE SAINT-SEVER-RUSTAN.

La petite ville dont l'église fixe en ce moment notre attention, dans les Hautes-Pyrénées, doit sa dénomination spéciale à la rivière de la Ros, en latin *Russa*, qu'elle avoisine. Elle est bâtie, en effet, dans le bassin *russan* ou *rustan*, in *valle russitaná*, comme disent les anciens titres. Et c'est sur la rive gauche que les premières habitations rurales vinrent s'agglomérer, autour d'une abbaye bénédictine, dans les derniers temps de la période mérovingienne.

Cet ancien monastère fut, dès le principe, dédié à saint Sever. Mais il ne faut pas le confondre avec celui qui, alors, avait adopté un patronage analogue, sur un autre point de la Gascogne, compris, depuis 1790, dans le département des Landes.

Saint-Sever-Rustan fut ruiné par les Sarrasins, dans le VIII^e siècle. Centulle I^{er}, comte de Bigorre (2), qui le rétablit un peu plus tard, obtint, en 1088, du pape Urbain II, une bulle de confirmation en faveur de cette bonne œuvre. L'histoire reporte donc à la fin du XI^e siècle la reconstruction de l'église qui nous occupe.

Dans le plan orienté de ses grandes lignes, une porte, haute de 3^m 50 et large d'environ 0^m 80, fut ménagée, pour le pu-

(1) Voir tome XI, page 313, 345, 413, 493 de cette *Revue*.

(2) C'est-à-dire Centulle IV, vicomte de Béarn. Il avait épousé, l'an 1078, en secondes noces, Béatrix I, qui, deux ans plus tard, se trouva héritière du comté de Bigorre par le décès de son dernier frère Raymond I^{er}, mort sans postérité, au mois d'avril 1080. — Centulle IV, de Béarn, était donc par là-même devenu comte, du chef de sa seconde épouse.

blic, sur la façade méridionale; attendu que la population, limitée à l'est par la rivière, et au nord par l'enclos monastique, ne pouvait se développer facilement que dans cette direction.

A Saint-Sever des Landes, ce fut tout le contraire : la porte primitive s'établit au nord, vers cette même époque, comme plus à portée des habitations dont le monastère était le centre. Du reste, c'est pour un motif semblable qu'on en fit autant, à Sordes, dans les Basses-Pyrénées, et en divers autres lieux dont l'énumération serait ici beaucoup trop longue.

La porte de Saint-Sever Rustan se couronne d'un plein cintre archivolté de trois forts tores concentriques, dont quatre colonnes reçoivent la retombée. Les fûts, disposés deux à deux entre bases romanes et chapiteaux profondément fouillés, suivent, à droite et à gauche, l'évasement de l'ouverture. Celle-ci s'arrondit au sommet de la baie, sans ménager à son tympan, demi-circulaire, une surface propre à recevoir des sculptures, telles qu'on les retrouve assez généralement à cette place, comme, par exemple, à Saint-Aventin, à Saint-Béat et à Valcabrière, pour ne parler que d'une même région archéologique.

Le sujet principal, que l'art chrétien de cette période réserva presque toujours pour ce tympan, se trouve sculpté, à Saint-Sever, sur la face antérieure d'un chapiteau assez dégradé, mais dont il est encore possible de distinguer les linéaments, du côté droit de cette porte. On y reconnaît Jésus assis, nu-pieds et nimbe crucifère en tête. Il bénit de sa main droite; et, de la gauche, il porte le livre fermé de ses divins enseignements.

Son corps entier est encadré d'une auréole elliptique, dont la périphérie se trouve rehaussée de perles, sculptées en haut relief. Deux anges, à ailes déployées, et revêtus de longues tuniques, servent de support à cette auréole. Ils sont nu-pieds comme le Christ.

Notre porte, très voisine du mur pignon occidental, ouvre immédiatement sur une nef qu'aucun bas-côté n'accompagne. Un transept, qui mesure 22^m du sud au nord sur 5^m de largeur dans œuvre, réalise la forme d'une croix latine dans l'ensemble de l'édifice; étudié, coté et dessiné, avec grand soin et pour notre usage, par M. H^m Durand.

Sa longueur totale est de 38^m 50; et sur cette longueur l'intertransept et le chevet prennent ensemble 13^m 50.

La longueur réelle de la nef est donc de 25^m. Elle en a huit de largeur, et treize de hauteur sous la clé de sa voûte.

Cette longueur se partage en quatre travées assez inégales, et séparées en outre par des arcs doubleaux à vive arête. Ces arcs doubleaux portent sur huit colonnes, qui se dressent en avant d'un égal nombre de pilastres, auxquels correspondent, à l'extérieur, des contreforts sans caractère spécial.

Trois fenêtres, remaniées depuis la construction du xi^e siècle, alternent régulièrement avec les contreforts de la façade méridionale.

Une quatrième est percée dans l'épaisseur de celui qui indique la limite orientale de la nef, à la rencontre du transept. Les archivoltes en hémicycle et les colonnettes qui la décorent décèlent l'ancienneté de sa construction. Elle a pourtant subi une modification qui la dépare, sous prétexte de mettre sa longueur en harmonie avec celle de ses voisines.

Les trois premières travées, de l'ouest à l'est, sont voûtées en berceau. Mais la quatrième a une voûte hémisphérique, portant sur quatre piles, plus saillantes à l'intérieur que toutes les autres. L'architecte roman a eu le soin de calculer les forces de ces quatre piles, de manière à contre-balancer le poids de l'élégante coupole qui devait les couronner.

Les colonnes qui se détachent, en relief, de la face antérieure de ces fortes piles, sont enrichies de chapiteaux historiés, d'un très beau style. Leurs tailloirs, ornés de billettes alternes, se prolongent, à droite et à gauche, en forme de

corniche romane, sur les deux murs qui encadrent cette quatrième travée.

Il paraît d'abord assez étrange de ne rencontrer ici aucune fenêtre à l'aspect du nord. Mais on saisit bien vite le motif de cette anomalie, dès que l'on peut franchir le seuil d'une porte qui fut jadis ouverte vers le nord, juste en face de celle que nous venons de décrire. Elle était destinée à communiquer entre l'église et un cloître, dont les quatre allées forment encore un carré parfait de 25^m de côté, et portent un étage plus élevé que la zone des fenêtres.

Ces allées, larges de 4^m, ont des voûtes d'arête dont la hauteur en mesure cinq. Elles encadrent un préau découvert qui conserve, au centre de ce grand quadrilatère, le puits traditionnel qui devait alimenter le *lavacrum* des ablutions monastiques.

Mais il est aisé de reconnaître que ce cloître est de construction très postérieure à celle de l'église qu'il avoisine. Celle-ci, en effet, remonte évidemment au x^e siècle, d'après les divers caractères qui lui sont propres, sans compter que l'histoire, avons-nous dit, confirme cette date (1), tandis que le cloître reproduit le style et les conditions iconographiques du xiv^e. Ajoutons même que les quatre grandes arcades plein-cintre qui, dans ce cloître, portent sur huit amorces en simple cul-de-lampe, selon la direction des points cardinaux, décèlent une pose beaucoup plus récente encore que cette dernière date : ce cloître ne serait à la place qu'il occupe que depuis la fin du xvr^e siècle.

Et, en effet, l'histoire du monastère nous apprend que son personnel fut réduit, sous le dernier de nos monarques de la branche des Valois, à vendre une portion notable du temporel abbatial, afin de pourvoir aux frais de certaines restaurations fort importantes.

(1) *Gallia christ.* Tome I, colon. 1244.

C'est que, dès l'ouverture du printemps de l'année 1573, un capitaine, nommé Léger, avait conçu le projet d'ajouter la ruine de Saint-Sever-Rustan à tous les désastres que la Bigorre avait dû subir dans les années précédentes. Avec l'assentiment de Pons de Lacaze, alors gouverneur du Béarn, il se mit à la tête d'une troupe de Béarnais, dévoués au parti de la réforme calviniste. Il alla investir le château de Cachou, propriété de l'évêque de Tarbes; il le saccagea et le livra au pillage (1); et puis il se rendit sous les murs de Saint-Sever, bien déterminé à pénétrer dans la place, même de vive force, si elle tentait de résister.

Mais voilà que la trahison lui en ouvrit une des portes; et le traître fut un habitant de cette petite ville, nommé Lafont, que le capitaine Léger avait trouvé le moyen de corrompre.

Il résulte d'un procès-verbal d'enquête officielle, daté du 1^{er} août 1575, et dont le manuscrit est sous nos yeux, que tous les Bénédictins furent massacrés, avec plusieurs ecclésiastiques du voisinage et la plus grande partie des habitants de Saint-Sever. La ville et le monastère furent pillés, saccagés et livrés aux flammes (2).

Quant à l'église abbatiale, le chevet et le transept furent tellement mutilés qu'il fallut reprendre aux fondations cette partie de l'édifice lorsqu'il fut question de le relever de ses ruines.

L'abbaye, qui, vers la fin du xi^e siècle, avait été unie aux Bénédictins de Saint-Victor de Marseille, dépendit, longtemps après, de la Congrégation de Saint-Maur (3). Un nouveau personnel y fut envoyé sans retard, et on finit par le mettre sous la direction d'un religieux de choix, dom Pierre de

(1) Informations du Sénéchal de Tarbes.

(2) Ce que le *Gallia christiana* résume, du reste, par ces mots « anno 1573, » hæretici perduelles urbem et monasterium Sancti Severi devastarunt. — Tome 1, colon. 1245.

(3) *Gallia christ.* Tome 1, colon. 1244.

Sabather, qui, dès l'année suivante, 1574, s'occupa de déblayer ces tristes décombres.

La coupole fut d'abord surmontée d'un beffroi, qui ne pouvait plus être qu'un pâle souvenir de celui dont il était venu prendre la place. Quant au reste de l'église, les fondations ouvertes pour le transept et le chevet se trouvaient à peine rebâties à fleur de sol lorsqu'un nouvel abbé, Michel de Sabathier, vint prendre en main l'œuvre importante de ces reconstructions. Il s'en occupa jusqu'à la fin de sa carrière, c'est-à-dire de 1576 à 1597.

Le *Gallia christiana* (1) nous apprend que, dans ces vingt années d'une administration fort laborieuse, il put remettre en état l'église abbatiale et une partie assez considérable des habitations monastiques. Mais hâtons-nous de faire observer que l'œuvre entière fut reprise par ce dernier abbé sur un nouveau plan, dans le style et selon le goût qui avaient déjà prévalu, dans toutes nos provinces, vers la fin du xvr^e siècle.

C'est ainsi que, pour l'église, par exemple, au lieu de lui rendre ses trois absides en hémicycle, on se contenta d'une seule, comme sanctuaire. Encore crut-on devoir la faire à cinq pans coupés, tels qu'on les voit, de nos jours, se détachant, vers l'est, des deux pans droits qui suivent l'arc de triomphe.

Au sud, fut adossée une chapelle rectangulaire; mais à une seule travée, bien que celle du nord dût en avoir deux. Quant à leurs voûtes, elles furent d'arête et à nervures prismatiques; et il en fut de même des trois compartiments de celle du transept.

Le cloître roman se trouvait démoli avec l'ensemble du monastère. Au lieu de le reconstruire, comme tant d'autres au xvi^e siècle, par séries de pleins cintres néo-grecs, portant, sans chapiteaux, sur de lourds piliers à base carrée,

(1) Tome I, colon. 1245.

on eut l'heureuse idée de transporter à cette place tous les éléments de celui du couvent des Carmes de Trie, qui se trouvaient alors malheureusement gisants sur le sol, par suite de la démolition des habitations claustrales. Un stylobate continu fut donc préparé à cette fin, autour du préau de Saint-Sever. On y dressa, avec le plus grand soin, les quatre rangées d'arcs en ogive; et on les subdivisa en huit séries égales et semblables, au moyen des quatre hautes arcades à plein-cintre, dont nous avons déjà parlé.

Dans les deux visites que nous avons eu occasion de faire à Saint-Sever, nous avons compté, pour l'ensemble de ce cloître, quarante colonnes, fort élégantes, posées deux à deux, dans le sens de l'épaisseur du mur, sur autant de socles accouplés. Quarante chapiteaux géminés les couronnent, conservant en assez bon état les sujets très variés dont le *xiv^e* siècle avait décoré les corbeilles.

A l'est et à l'ouest, c'est l'ornementation végétale et fantastique qui domine, avec un mélange de quelques sujets empruntés au bestiaire allégorique ou figuratif qui eut tant de vogue dans le moyen âge.

Le sud et le nord ont été réservés aux scènes historiques des deux Testaments.

Pour les temps de l'Ancienne Alliance, nous avons pu reconnaître :

1° L'archange saint Michel terrassant le dragon infernal;
2° Elie emporté de la terre au Ciel sur son char de feu;
3° Judith en présence d'Holopherne, dont elle devait couper la tête;

4° Les trois jeunes Hébreux que Nabuchodonosor avait condamnés à être jetés dans la fournaise, pour avoir refusé de fléchir le genou devant sa statue, et de rendre à ce cruel despote le culte qui n'est dû qu'à Dieu seul.

D'autres groupes figurent une vraie christologie, en reproduisant les traits les plus importants de la Nouvelle Alliance :

1° Jésus adolescent est en présence des Docteurs, qui l'écoutent avec admiration, dans une des salles annexées par Hérode au temple de Jérusalem ;

2° Jésus en présence du démon, qui le tente sur le sommet d'une montagne ;

3° L'entrée solennelle de Jésus dans la ville de Jérusalem ;

4° Le repas de la dernière cène, où Jésus institue l'Eucharistie ;

5° Jésus devant Caïphe, qui lui pose des questions ;

6° Jésus devant Pilate, qui le condamne au supplice des plus infâmes scélérats, bien que le préteur romain fût convaincu de son innocence ;

7° Jésus portant sur ses épaules la croix de son immolation, vers le Calvaire ;

8° Jésus est cloué sur son gibet ;

9° Jésus est mis dans le tombeau ;

10° Jésus, armé de la croix de son triomphe sur la mort, descend dans les Limbes, pour annoncer leur délivrance aux Justes de l'Ancienne Alliance ;

11° Jésus sort triomphant de son tombeau ;

12° Jésus apparaît à Madeleine, et lui fait connaître sa résurrection ;

13° Jésus remonte au Ciel, en présence des nombreux témoins qu'il vient d'encourager et de bénir ;

14° Le Saint-Esprit se communique, sous forme de langues de feu, à Marie, mère de Jésus, à quelques saintes femmes et aux Apôtres réunis dans le cénacle.

Sainte Marthe, sœur de Lazare et de Marie-Madeleine, s'y montre aussi, accompagnée de la Tarasque, dont elle a délivré les habitants de la Provence.

Ce dernier trait est étranger, sans contredit, à l'histoire du Nouveau Testament, et même à celle des Actes apostoliques qui suivirent l'ascension de Jésus-Christ. Aussi l'artiste

qui le relate ici ne le présente-t-il que comme un résumé figuratif des triomphes de la Nouvelle Alliance et de la foi chrétienne, sur le génie du mal et de l'erreur, que tous les hommes à mission divine sont venus combattre, dans la suite des âges, au nom du Christ vainqueur.

Du reste, le docteur Jean de Launoy, « écrivain décrié (1), critique hardi et outré, mais rien moins qu'antiquaire (2), » n'était pas encore venu, au xiv^e siècle, ébranler cette ancienne croyance à un fait merveilleux, que le sculpteur de Trie regardait, avec tous ses contemporains, comme historique.

Il n'avait pas, à ce sujet, plus de doutes que le savant prélat Raban-Maur qui, de 847 à 856, occupa le siège de Mayence. Or, voici comment il parlait de la Tarasque, au ix^e siècle, dans sa vie de sainte Marthe, écrite d'après les nombreux documents des périodes antérieures :

« Les naseaux de la Tarasque — dit-il — lançaient naguère, en épaisses vapeurs, un vrai souffle de pestilence, et ses yeux des éclairs sulfureux. A travers ses dents crochues s'échappaient des sifflements horribles, mêlés d'affreux rugissements. Tout ce qui tombait sous sa dent meurtrière, ou entré ses griffes, était aussitôt mis en pièces. Et même la seule puanteur de son haleine frappait de mort tout être vivant qui se laissait approcher de trop près. On ne saurait croire combien de victimes elle avait déjà faites, surtout parmi les bergers et leurs troupeaux, combien de malheureux avaient péri de son infection délétère.

» Mais un jour que la Sainte annonçait la parole de Dieu à la foule assemblée, on lui parle du dragon, dont l'histoire d'ailleurs se trouvait alors dans toutes les bouches. Tandis que quelques-uns invoquaient, en toute confiance, l'intervention de Marthe, d'autres, ainsi qu'il arrive souvent, di-

(1) Troisième lettre de M. Emery au P. Lalande.

(2) *Nouveau traité de diplomatique*, tome III, p. 658.

saient, comme pour la défier : certes, si le Christ dont nous parle notre sainte héroïne avait quelque vertu, ce serait le cas d'en faire preuve. Car nulle ressource humaine ne saurait nous délivrer d'un tel fléau.

» C'est bien, dit-elle. Si vous êtes disposés à croire, rien ne résiste à la foi.

» La foule empressée engage sa parole; Marthe s'en félicite et marche en avant, d'un air résolu, vers la retraite du monstre. Le signe de la croix suffit pour adoucir sa rage. La courageuse vierge lui passe autour du cou sa modeste ceinture; et s'adressant au peuple qui regardait de loin : que craignez-vous, dit-elle? je tiens votre dragon et vous hésitez encore! Approchez donc sans crainte, au nom du Dieu Sauveur, et venez mettre en pièces ce monstre qui a tant fait de mal (1). »

A l'époque où le cloître de Trie fut installé à Saint-Sever, tout aussi bien qu'au xiv^e siècle, les chants sacrés de la liturgie catholique racontaient, dans tout l'Occident, au 29 juillet, la victoire de sainte Marthe sur le monstrueux dragon : PER TE SERPENS EST SUBVERSUS (2).

Près de deux siècles plus tard, la croyance générale était encore la même, lorsque Launoy tenta de l'ébranler par des sophismes que le Saint-Siège se crut obligé de flétrir ostensiblement, par l'organe de l'un des plus savants successeurs du prince des apôtres (3).

L'histoire de la Tarasque ne pouvait donc pas faire contraste avec les groupes d'un goût si épuré qui composent les séries iconographiques du cloître que nous trouvons annexé à l'ancienne abbatale de Saint-Sever-Rustan. Et il est juste

(1) **RABANUS.** — *De vitâ beatæ Mariæ Magdalencæ et sororis ejus sanctæ Marthæ.* Cap. xl. — Raban-Maur fut élevé au siège de Mayence en 847.

(2) Prose de Sainte-Marthe, *AVE MARTHA GLORIOSA.*

(3) *Index librorum prohibitorum, sanctissimi D. N. Benedicti XIV, pontificis maximi jussu recognitus atque editus Romæ, anno 1758.*

de reconnaître que le sculpteur s'était, de tout point, inspiré des scrupules de saint Bernard en n'admettant ici que des sujets d'édification choisis entre les plus propres à favoriser le recueillement des religieux en présence de ces sculptures.

Le docte et saint abbé de Clairvaux n'aurait donc pas pu dire de Saint-Sever, comme il l'écrivait de son temps à propos de quelques monastères clunisois : « Devant des frères occupés de lectures, à quoi bon, dans ces cloîtres, ces ridicules beautés difformes ou ces difformités si belles ? Que font là ces figures de singes immondes, de lions féroces, de monstrueux centaures, de moitié d'hommes, de tigres tachetés, de guerriers combattants, de chasseurs sonnant de la trompette ? Vous pourriez y voir plusieurs corps sous une seule tête, puis plusieurs têtes sur un seul corps. Là, c'est un quadrupède avec une queue de serpent ; ici un poisson avec une tête de quadrupède. Là, une bête affreuse, cheval par devant, chèvre par derrière ; ici un animal à cornes qui porte la croupe d'un cheval. C'est enfin un tel nombre, une telle variété de formes bizarres ou merveilleuses qu'on a plus de plaisir à lire dans ces marbres que dans les livres, et à passer tout le jour à admirer ces œuvres singulières qu'à méditer la loi divine. Grand Dieu ! si l'on n'a pas honte de ces misères, que ne se repent-on du moins des dépenses qu'elles entraînent ! »

Evidemment, saint Bernard n'aurait pas eu à déplorer, au même titre, les dépenses faites pour sculpter les chapiteaux de notre cloître. Nous venons de voir, en effet, que le maître de l'œuvre s'était attaché, de préférence, à y reproduire un choix des plus grands traits de l'Ancien Testament, et à puiser, dans le Nouveau, d'utiles sujets de méditations sur les mystères si divers de la vie du Rédempteur des hommes.

Mais que n'aurait pas dit le saint abbé de Clairvaux en présence d'une scène de vraies bacchanales, sculptée sur le deuxième des treize chapiteaux (1), à gauche, dans le *presbyte-*

(1) Les arcatures qui forment ici les places du *consessus* sont, en effet, au nombre

rium roman des ruines de Saint-Savin, à Villefranche de Queyran (Lot-et-Garonne)? Ici, un personnage très accentué occupe, debout, la place d'honneur. Tout autour se groupent un petit nombre de satellites, en habits de parade et dans l'attitude d'une joie effrénée. Trois sont montés sur des quadrupèdes, et tous se meuvent aux accents d'une musique voluptueuse, comme pour figurer les funestes écarts d'une vie toute sensuelle, dont la désobéissance d'Adam et d'Eve donna le premier signal dans le Paradis terrestre.

C'est qu'en effet, non loin de là et presque en face, le chapiteau de droite, qui est contigu à l'arc triomphal, reproduit la fatale scène de la chute de nos premiers parents. Et, sur son vis-à-vis, à gauche, nous avons cru reconnaître un monstre à deux corps, surmonté de trois têtes, comme emblème saisissant de la triple concupiscence signalée par saint Jean, en sa première épître aux fidèles de son temps (1).

Tous les chapiteaux qui suivent, dans l'avant-coupole, font allusion à la déchéance qui, dans la nature entière, végétale ou animale, fut la suite si malheureuse de la chute primitive.

Mais ceux de la coupole rappellent l'histoire de la Rédemption, au moyen de quelques sujets prophétiques de l'Ancien Testament, et des principaux traits de la vie, de la mort, de la résurrection et de l'ascension du Christ, tels que le Nouveau les raconte.

On comprend donc que des rapprochements ainsi combinés aient pu fournir à Pierre-le-Vénéral de nombreuses pièces justificatives dans ses réponses à l'abbé de Clairvaux. Les monstruositées que saint Bernard critiquait avec tant de verve auraient trouvé, en effet, leur raison d'être sous le ciseau

de douze, six à droite et six à gauche de la colonne d'honneur, dressée à l'extrémité de l'axe. L'icônographie des chapiteaux est remarquable. Les MM. Barrère et Samaseuille l'ont étudiée dans ses détails, bien avant nous. Qu'il nous soit permis d'exprimer avec eux le regret très sincère que ces précieux débris n'aient pas été entourés, depuis longtemps, d'une protection intelligente, beaucoup plus efficace.

(1) Cap. II, v. 16.

clunisois, si leur disposition eût été, partout, aussi bien entendue qu'à Saint-Savin de Villefranche. Peut-être même que le *presbyterium* de cette ancienne prieurale, ruinée avec son monastère au xv^e siècle, fut une œuvre postérieure aux critiques de saint Bernard, c'est-à-dire qu'il serait des premiers temps de la Transition; car nous y avons rencontré une ogive sculptée dans les détails de l'ornementation du chapiteau qui couronne la colonne d'honneur, au bout oriental de l'axe. A la face antérieure, sa corbeille nous a montré un personnage nimbé et debout, retenant un livre en avant de son cœur. Un oiseau et une figure angélique sont, à droite et à gauche, fixés à la hauteur de sa tête; et, au-dessous, comme à la hauteur des pieds, deux quadrupèdes leur correspondent. — C'est le Verbe incarné, que les symboles évangéliques accompagnent : l'aigle, la nature humaine du fils de Dieu, le lion et le veau des anciens sacrifices. Or, au-dessus de la tête du Christ debout, s'infléchit en ogive l'arc qui l'encadre, et sur lequel s'est portée notre attention.

Quoi qu'il en soit de ces chapiteaux encore à leur place primitive, à Saint-Savin, la controverse soulevée entre les Bernardins et les Clunistes devait contribuer, ultérieurement et d'âge en âge, à épurer les produits sérieux de l'art chrétien, à tenir nos iconographes en garde contre les écarts d'une imagination trop déréglée.

Et ne trouvons-nous pas un exemple encore plus manifeste de cet heureux résultat dans le cloître de Saint-Séver-Rustan? Œuvre des plus scrupuleusement épurées de l'art du xiv^e siècle, il ne conserve aucune trace de l'idéal sans frein de certaines périodes antérieures.

Mais le xv^e et le xvi^e devaient, à leur tour, rouvrir libre carrière à tous les caprices de l'invention, sur l'autorité, par trop exagérée, de l'adage antique :

..... PICTORIBUS ATQUE POETIS

QUIDLIBET AUDENDI SEMPER FUIT ÆQUA POTESTAS.

TOME XII.

3

L'abus de cet adage est des plus saisissants, à Sainte-Marie d'Auch; mais surtout aux consoles sur lesquelles reposent les personnages des hauts dossiers qui entourent le chœur, et dans certaines parcloles. Nous ne pensons pas que les fantaisies de l'ornementation, spécialement propres à la Renaissance, soient mieux caractérisées quelque autre part que dans cette magnifique enceinte, tout entière de 1507 à 1550, au moins quant aux boiseries. .

Dix ans avant cette dernière date, on sculptait la porte latérale du midi jusqu'à la hauteur, environ, du linteau droit qui couronne horizontalement ses deux guichets.

Or, ici encore, c'est-à-dire sur la pierre, tout comme à l'intérieur sur le chêne dur, mais avec moins de profusion, on vit, sous le règne de François I^{er}, s'étaler ouvertement les plus étranges souvenirs de la mythologie, jusqu'aux faunes et aux satyres impurs dont aucune allusion symbolique ne justifiait la présence.

Qu'on était loin, à cette époque, des austères traditions de l'école Bernardine, qui avait si énergiquement proscrit des motifs aussi profanes, non-seulement de nos lieux saints, mais encore des simples allées de nos cloîtres monastiques, ainsi qu'on a eu de le faire, au xiv^e siècle, pour celui de Saint-Sever-Rustan !

F. CANÉTO,

vis. gén.

(La fin prochainement.)

MONOGRAPHIE DE LA VILLE DE SOS.

I

Située dans l'arrondissement de Nérac (département de Lot-et-Garonne) au confluent de la Gélise et de la Gueyze, qui coulent à ses pieds, l'une au sud, l'autre à l'ouest, trônant enfin sur tout le pays, à 150 mètres au-dessus du niveau de la mer, la ville de Sos n'occupe pas, dans l'histoire, une place moins élevée que dans le monde physique; car ce fut certainement le chef-lieu des anciens *Sotiates*, l'*oppidum Sotiatum* des commentaires de J. César. Nous nous sommes suffisamment expliqué, depuis longues années (*Nérac et Pau*, p. 135), sur l'origine de cette ville, et c'est à elle que nous appliquons, sans aucune hésitation, le passage suivant des Commentaires :

II

« A peu près à cette époque (l'an 56 avant J.-C.), *P. Crassus* était arrivé en *Aquitaine*... Songeant qu'il aurait à faire la guerre dans les mêmes lieux où, peu d'années auparavant, le lieutenant *L. Valerius Preconinus* avait été défait et tué, et d'où le proconsul *L. Manilius Nepos* avait été chassé après avoir perdu ses bagages, il crut qu'il ne pouvait déployer trop d'activité et de précautions. Il pourvut aux vivres, rassembla des auxiliaires et de la cavalerie, appela près de lui les plus braves de *Toulouse*, de *Carcassonne*, de *Narbonne*, pays dépendants de la Province romaine et voisins de l'*Aquitaine*,

et mena son armée sur la terre des *Sotiates* (1). A la nouvelle de son arrivée, les *Sotiates* rassemblent des troupes nombreuses, surtout de la cavalerie, leur principale force, et attaquent notre armée dans sa marche. Le combat commence par la cavalerie : les nôtres les repoussent et les poursuivent; alors l'infanterie des ennemis, placée en embuscade dans un vallon, paraît tout à coup; ils attaquent nos soldats éparés et recommencent le combat.

» Il fut long et opiniâtre : les *Sotiates*, fiers de leurs anciennes victoires, croyaient que le salut de l'*Aquitaine* dépendait de leur valeur. Nos soldats voulaient montrer ce qu'ils pouvaient faire sous la conduite d'un jeune chef, en l'absence du général et sans l'aide des autres légions. Enfin, les ennemis, couverts de blessures, prirent la fuite. On en fit un grand carnage. *Crassus*, sans s'arrêter, mit le siège devant la capitale des *Sotiates*. Leur vive résistance l'obligea d'employer les mantelets et les tours. Ils faisaient de fréquentes sorties ou pratiquaient des mines sous nos tranchées, car ils sont habiles à ces ouvrages, leur pays étant plein de mines d'airain qu'ils exploitent (2). Mais leurs efforts échouèrent contre l'activité de nos soldats. Ils députèrent vers *Crassus* et offrirent de se rendre : sur son ordre, ils livrèrent leurs armes.

» Tandis que tous les nôtres étaient attentifs à l'exécution de ce traité, d'un autre côté de la ville parut le général en

(1) Les *Nitiobriges* (ou *Agenais*) étant amis du peuple romain dès cette époque, et se trouvant à cheval sur la Garonne, *Crassus* dut traverser leur territoire, pour marcher contre les *Sotiates*. En aval, les *Vocates* (ou *Baxadats*), peuples puissants de l'*Aquitaine*, lui auraient disputé le passage de la Garonne, et d'ailleurs *Crassus* ne marcha contre eux qu'à la suite de sa victoire sur les *Sotiates*. En amont des *Nitiobriges*, les Romains se seraient heurtés aux *Garitès*, aux *Lactorates*, aux *Elusates*, peuples aquitains, qui ne cédèrent aux Romains qu'ultérieurement. *Crassus* dut traverser le fleuve à *Aiguillon*, et remonter la vallée de la Baïse, puis celle de la Gélise, et nous ne serions pas éloigné de croire qu'il suivit, à cet effet, la ligne que rappela, depuis, la voie romaine, dite *Ténarèse*, et conduisant des rives de la Garonne à *Sos* et par delà.

(2) Ici le traducteur a substitué les *Sotiates* aux *Aquitains*. César a dit : « *Cuniculis ad aggerem vineasque actis, cujus rei longè sunt peritissimi Aquitani, propterea quod multis locis apud eos ærariæ sectoræ sunt.* »

chef *Adcantuannus*, avec six cents hommes dévoués à sa personne, de ceux qu'ils appellent *Solduriens*. Telle est la condition de ces braves : ils jouissent de tous les biens de la vie avec ceux auxquels ils se sont consacrés par les liens de l'amitié; si leur chef périt de mort violente, ils n'hésitent pas à partager son sort ou à se tuer eux-mêmes; et, de mémoire d'homme, il n'est pas arrivé qu'aucun de ceux qui s'étaient dévoués à la fortune d'un chef refusât de mourir après lui. C'est avec cette escorte qu'*Adcantuannus* faisait une sortie. Des cris s'élevèrent sur cette partie du rempart : on courut aux armes; le combat fut sanglant; *Adcantuannus*, repoussé dans la ville, obtint cependant de Crassus les mêmes conditions que les autres *Sotiates*.

» Après avoir reçu les armes et les otages, Crassus marcha sur les terres des *Vocates* et des *Tarusates* (1)... »

III

Convertis au christianisme, durant l'occupation romaine, par saint *Sernin*, évêque de *Toulouse*, les *Sotiates* passèrent aux mains des *Goths* qui durent leur communiquer l'arianisme, dont ces derniers peuples se trouvaient infectés, et dont les *Francs*, vainqueurs des *Goths*, vers l'an 508, épurèrent l'*Aquitaine*, avec le zèle particulier à de nouveaux convertis.

IV

Sos, vers la fin du vi^e siècle, subit le joug des *Vascons*, peuples qui, des Pyrénées ibériennes, s'abattirent sur la vieille *Aquitaine* et finirent par lui imposer leur nom.

Vers l'an 724, cette ville de *Sos* se vit outragée par les

(1) J. CÉSAR, *Commentaires sur la guerre des Gaules*, I. III, c. 20-23.

Maures d'Abdérame (1); et, plus tard, c'est-à-dire vers l'an 844, les *Normands*, dans l'une de leurs courses dévastatrices, se portèrent de *Bazas sur Sos*, en suivant sans doute l'ancienne voie qu'indique l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* de 533. C'est en vain que les *Sotiates* leur opposèrent le même courage que leurs pères avaient déployé contre les *Romains*. Ils furent vaincus, passés au fil de l'épée, et leur ville brûlée.

V

Du x^e au xi^e siècle, nous revoyons la ville de *Sos* relevée de ses ruines, chef-lieu d'un archiprêtre du diocèse d'Auch avec un chapitre, et vassale de l'archevêque, chef féodal ou seigneur, en même temps que métropolitain.

Comme, dans les questions de la nature de celles que nous allons soulever, ce sont les anciennes circonscriptions religieuses qu'il est de règle de consulter, nous nous demandons si nous devons voir, dans l'enceinte de cet archiprêtre, tout le territoire qu'occupèrent les *Sotiates*.

Nous posons d'abord en fait : 1^o que l'*ancien diocèse d'Agen*, y compris la partie distraite pour la création du *diocèse de Condom*, nous représente le pays des *Nitiobriges*, comme l'archevêché d'Auch, avec ses suffragants, correspondait à l'ancienne *Aquitaine* ou *Novempopulanie*; 2^o que le pays des *Nitiobriges* et la vieille *Aquitaine* étaient limitrophes; et 3^o que *Crassus* traversa le pays des *Nitiobriges* pour atteindre *immédiatement* et non *médiatement* les *Sotiates*; d'où la conséquence qu'où finit, de ce côté, l'*Agenais*, devait commencer le territoire des *Sotiates*. Or c'est bien ce qu'il en était de l'archiprêtre de *Sos* au regard de l'*Agenais*. Mais la limite entre ces deux pays, où la placer?...

(1) Le nom de la commune de Sainte-Maure rappelle sans doute cette invasion, et le faubourg des *Capots*, aux portes de *Sos*, a conservé jusqu'à nos jours le nom dont furent flétris les fuyards, trainards ou prisonniers appartenant à cette armée.

Les coutumes de Montréal, en *Condomois*, constatent que cette dernière ville fut bâtie à l'extrémité de l'*Agenais* (V. *Hist. de l'Agenais*, t. 1, p. 7). C'est donc la vallée de l'*Auzoue* qu'il faut reconnaître comme limite, en ces lieux, entre l'*Agenais* et l'*Aquitaine*. Mais ce serait une erreur de croire que l'*Auzoue* continuât jusqu'à la Gélise à servir de ligne divisoire entre ces deux contrées, sans quoi l'ancienne paroisse de Poudenas, celle de Louspeyrous et celle d'Arbusan auraient appartenu à l'*Aquitaine* et non à l'*Agenais*, tandis que les Documents se multiplient pour établir le contraire. Nous ne ferons faute de les signaler :

Guilhaume de Podenas reconnut, en 1287, tenir du roi d'Angleterre, comme *seigneur d'Agenais*, la moitié du château de *Podenas* et de ses dépendances. « *Recognovit se tenere a domino Agenezii medietatem castri de Podanas et medietatem pertinentiarum suarum* » (*Archives historiques de la Gironde*, t. 1, p. 357);

Bertrand de Sos fournit pareille reconnaissance au même prince, à raison des héritages et biens qu'il possédait dans les paroisses « de Medecino, de Sieuza, de Cazaligrando, de *Podanas*, de *Arbussano* et de *Andirano* » (Ibid., p. 48);

Pierre de Marthoret reconnut tenir, de son côté, du *seigneur d'Agenais* certains fiefs situés dans les paroisses « *Sancti Stephani de Podanas, de Arbussano, Delspeyroux, Delginestar, Delcroza, de Andirano et de Sozaco* proprement *Espienx* » (Ibid.);

Enfin, ces mêmes Archives de la Gironde contiennent aussi une reconnaissance de *Brunet de Rivals*, bourgeois de Mézin, du chef de sa femme et d'*Othon de Sorbé*, son pupille, à raison de fiefs situés dans les paroisses de *Saint-Jean de Podanas*, de *Mezin*, d'*Arbusan*, *Delspeyroux*, etc.

D'un autre côté, le répertoire de *Lacapère*, dressé, en 1604, ainsi qu'un pouillé de 1648, que nous avons transcrit dans les notes sur la carte de l'arrondissement de

Condom, placent *Saint-Etienne de Poudenas* dans le diocèse et archiprêtré de *Condom*.

A la vérité, la carte de l'ancien diocèse d'*Auch*, si nous en jugeons par une copie manuscrite qu'un homme honorable a bien voulu nous en fournir, place dans l'archiprêtré de *Sos* une paroisse dite *Poudensan*, laquelle, vu sa position dans cette carte sur le prolongement de la ligne de *Sos* à *Levèze*, et vu également les distances, ne peut être que la paroisse de *Poudenas*, si l'on considère, d'ailleurs, qu'il n'existe, dans cette contrée, ni ancienne paroisse, ni annexe, ni même une ancienne chapelle du nom de *Poudensan*. Mais cette indication de *Poudenas*, comme ayant dépendu de la vieille *Aquitaine* ou *Gascogne*, nous paraît une erreur évidente en face des autorités que nous venons de signaler.— Pour ce qui est des paroisses d'*Arbussan* et de *Louspeyrous*, la carte du diocèse d'*Auch* les laisse dans le diocèse de *Condom*.

Quant aux autres voisins de l'archiprêtré de *Sos* ou des *Sotiates*, nous savons que *Crassus*, vainqueur de ceux-ci, marcha contre les *Vocates* ou *Bazadais*, et les *Tarusates*, peuples du *Tursan*, dont *Aire* était la capitale. Or, l'archiprêtré de *Sos* touchait au diocèse de *Bazas* vers les confins du diocèse d'*Aire*. En outre, à l'*Est* se trouvait l'archiprêtré de *Barbotan*, du diocèse d'*Auch*, et séparant l'archiprêtré de *Sos* du diocèse d'*Aire*. Sous ce premier point de vue, les paroisses orientales de cet archiprêtré, savoir : *Lubon*, *Arcs*, *Baudignan*, *Rimbez*, *Saint-Martin-le-Vieux*, *Saint-Pé d'homi mort*, *Saint-Simon*, *Deroux* et *Labarrère*, et les paroisses occidentales, savoir : *Boussés*, *Baudiet*, *Saint-Pau*, *Meylan*, *Gueyze*, *Sos*, *Saint-Martin*, *Levèze*, *Peyriac*, *Cajo* et *Torrebren* (*Boussés*, placée à l'extrémité septentrionale, et *Labarrère* à l'extrémité méridionale) représenteraient tout le territoire des anciens *Sotiates*, formant aujourd'hui les communes de *Boussés*, de *Meylan*, de *Gueyze*, de *Sos*, de *Sainte-Maure* et de

Saint-Pé-Saint-Simon, dans le département de Lot-et-Garonne; de *Labarrère* et de *Torrebrœn*, dans le département du Gers; et de *Lubon*, d'*Arce*, de *Rimbez* et de *Baudignan*, dans le département des Landes.

Mais nous ne serions pas éloigné de croire, sous un second point de vue, que l'archiprêtré de *Barbotan* (dénomination relativement moderne), nous représente également une partie des terres des *Sotiates*. La grande bataille qui valut à la ville d'*Aire* le nom de *Vicus Julii*, s'étant donnée dans le *Tursan*, Crassus n'y serait parvenu, pour la livrer, qu'après avoir traversé le territoire qui forma, depuis, l'archiprêtré de *Barbotan*, lequel aurait été aux *Elusates*, sinon aux *Sotiates*. Or, les Commentaires de J. César ne parlent pas des *Elusates*, en racontant le départ de *Sos* par Crassus; et puis, les *Elusates* ne se soumirent aux Romains qu'à la suite de la bataille ci-dessus.

VI

Le 8 août 1579, l'archevêque d'Auch vendit pour 5,000 écus, à messire *Guy Du Faur de Pibrac*, la seigneurie de *Sos*, laquelle *Pibrac* rétrocéda, deux jours après, à *Henri d'Albret*, roi de Navarre. Ainsi la ville de *Sos* n'appartenait pas à ce prince lorsqu'il fut fait prisonnier, avec *François I^r*, à la funeste bataille de Pavie, et voilà pourquoi c'est pour contribuer à la rançon du roi de France et non du roi de Navarre, que la ville de *Sos* vendit les orgues de son église, tandis que, par exemple, la ville de *Casteljaloux* contribuait, de son côté, à la rançon de *Henri d'Albret*, lequel n'eut pas à la payer, s'étant évadé de sa prison.

VII

Survinrent les guerres de religion. Mais il ne nous est parvenu aucun détail positif sur le rôle qu'y put jouer la ville

de *Sos*. Nous savons seulement que pour soustraire ses officiers municipaux aux vexations des gens de guerre, on y fit disparaître en lieu sûr et secret les listes et élections consulaires, ce qu'à tort, croyons-nous, M. de Villeneuve, dans sa *Notice sur Nérac*, reporte à l'époque des guerres contre les Anglais. Si ces derniers prirent le château de Levèze, fait au moins problématique (1), rien n'autorise à penser que la ville de *Sos* eut à souffrir de ces hostilités.

C'est ainsi, du reste, qu'au Mas-d'Agenais le sieur Dufour, jurat, prit soin du livre des coutumes pendant le sac et pillage de cette ville, en 1654, durant les guerres de la Fronde.

Au surplus, ce *château de Levèze* fut l'un des derniers refuges des ligueurs. Le capitaine *Fabas*, gouverneur de *Casteljaloux* et du *duché d'Albret*, ayant avec lui les régiments de *Laroche*, de *Panjas* et de *Manciet*, ainsi que deux compagnies tirées de *Clairac* et trois compagnies de *Nérac*, l'assiégea, sur le capitaine ligueur *Santo*, au mois d'avril 1593. Mais les ligueurs *Lau*, *Montespan* et *Monluc*, petit-fils du maréchal Blaise de *Monluc*, lui en firent lever le siège, secondés par les grandes pluies qu'il fit, et le poursuivirent jusqu'à *Barbaste* où ils lui prirent de 30 à 36 chevaux d'attelage... Mais le capitaine *Santo* ayant été pris dans *Laterade*, le château de *Levèze* se rendit aux troupes royales, le 9 novembre 1594 (V. la chronique Ms. du sieur de *Pérés*, contemporain de ces faits, possédée par M. le conseiller *Le Sueur de Pérés*).

(1) On lit dans les *Chroniques de Froissart*, t II, p. 199, édition Buchon, qu'en 1345, les Anglais, sous Derby, s'emparèrent du château de la *Liève*. D'après une note de l'éditeur, ce serait *peut-être Levèze* au diocèse de Condom. D'abord, comme nous l'avons fait observer (*Histoire de l'Agenais...*), nous ne connaissons pas de *Levèze*, dans le *Condomais*, mais bien dans le diocèse d'*Auch*, archiprêtré de *Sos*; et si l'on veut prendre la peine (disons mieux, le plaisir) de relire dans *Froissart* cette marche du comte Derby, l'on trouvera fort étrange son détour par *Levèze* et l'on approuvera la forme dubitative que Buchon a cru devoir donner à son interprétation.

D'après M. Henri Ribadieu (*Campagnes du comte Derby en Guienne*), la *Liève*, c'est *Lalinde*, en Périgord (*Recueil des actes de l'Académie de Bordeaux*, 1863, p. 349, en note).

A la mort de *Henri IV*, survenue le 14 mai 1610 (1), il se fit quelques assemblées de religionnaires aux environs de Sos; mais ces mouvements n'aboutirent pas (Voir la lettre des consuls de Nérac à M. Dutour, leur chargé d'affaires à Paris, du 28 mai 1610, dont nous avons rappelé le texte dans l'*Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, t. 2, p. 321).

VIII

Le duché d'Albret étant passé, le 2 mai 1644, à titre d'engagement, dans les mains du prince Henri de Condé, père de l'illustre vainqueur de Rocroi (2), celui-ci entraîna l'Albret dans sa querelle avec Mazarin, et ce fut la cause, pour toutes nos contrées, de maux sans nombre, dont nous avons fourni, dans la *Monographie de Casteljaloux*, un tableau détaillé, lequel doit s'appliquer également, du moins en grande partie, à la ville de Sos comme aux pays qui l'avoisinent. Une délibération de cette dernière commune, sous la date du 22 mars 1652 (3), constate, entre autres faits, que, dans les paroisses de Boulogne et de Sainte-Maure, *les gens*

(1) On ne put croire d'abord, dans nos contrées, que ce crime eut été commis par un Français; on lit, en effet, dans une délibération des jurats de Casteljaloux du 19 mai 1610: « ... Par lesd. srs consuls a esté proposé la triste et déplorable nouvelle qui > court et qui nous a esté mandée par le seigneur de Fabas, notre gouverneur > de l'assassinat et meurtre de nostre roy, par un Espagnol. »

(2) Les habitants de l'Albret, pour décider le prince de Condé à faire l'acquisition de ce duché, lui offrirent une somme de cent mille livres. Telle fut l'origine du *don gratuit* dont il est souvent question dans les délibérations du corps de ville de Sos. En considération de ce don gratuit, les habitants de l'Albret obtinrent une exemption du logement des gens de guerre. Le don se paya; mais les logements ne s'en effectuèrent pas moins.

(3) On verra plus loin que, par contrat d'échange du 20 mars 1651, l'Albret fut acquis par le duc de Bouillon; mais il fallut compter avec le prince, qui garda son gage pendant quelque temps encore, si bien que, même en 1652, ses ordres portaient: « Le prince de Condé, prince du sang, pair et grand maître de France, duc d'Enghien, Chateauroux, Montmorency, Albret et Fronsac, gouverneur et lieutenant > général pour le roy en ses provinces de Guienne et Berry, généralissime des ar-> mées de Sa Majesté. »

de guerre emportaient les grains, brûlaient les granges, blessaient les hommes, femmes et filles, et avaient réduit ces deux paroisses à de telles extrémités que les habitants les avaient désertées. Le rédacteur de ce procès-verbal y avait aussi accusé ces mêmes soldats de *violer les filles.* Mais ces mots s'y trouvent raturés, bien que lisibles, de sorte que l'on ne peut affirmer que ce triste pays eût subi ce dernier outrage. Seulement, voici un fait qui rendrait l'autre vraisemblable : on voit, par des documents de même nature, que les gens de guerre logés dans la ville de Sos, malgré les lourdes sommes que cette commune ne cessait de payer pour en obtenir des exemptions *aussitôt violées qu'accordées, s'y conduisaient si fort en brigands,* que l'on autorisa les habitants à la désertion aussi, et *que si les pères de famille en faisaient sortir leurs filles, il serait permis à chacun d'emporter un lit tant seulement, sans aucune espèce de grains* (1).

En même temps, les réquisitions, soit en nature, soit en argent, pleuvaient sur cette ville. Nous citerons, entre autres, celle de deux cents livres que Sos, Torrebren et Labastide-d'Armagnac eurent à payer *par jour*, durant le siège du château de Nérac par les troupes royales, en mars 1652. La ville de Sos députa un s^r de Raffis au comte d'Harcourt pour faire fixer sa part, d'après la taille, dans cette contribution. Mais M. de Raffis n'osa se mettre en route sans escorte pour Gondrin, où était d'Harcourt, et la part de Sos fut appréciée provisoirement à 55 liv. par jour. Puis, ne manquèrent pas de s'abattre sur la ville de Sos, comme sur nombre d'autres du duché d'Albret, ces terribles filles de la guerre, la famine et la peste! — Les archives de la ville de Casteljaloux renferment

(1) Pour l'intelligence de ceci, nous rappelons que, durant ces grands désordres, il avait été pris à Casteljaloux des arrêtés qui punissaient d'une forte amende ceux qui *désertaient la ville et le bien public, pour ne point participer aux grandes foules* que l'on avait à supporter. Le 1^{er} août 1650 un des consuls, ayant voulu faire enlever quelques meubles de sa maison, *le peuple se souleva et s'opposa au départ des charrettes.* (Monographie de la ville de Casteljaloux.)

des documents desquels il résulte que la peste avait déjà désolé *Sos* et *Nérac*, en mai 1652.

Pour rédimmer la ville de *Sos* de tant de maux, sa part dans l'indemnité qu'accorda la maison de Condé aux contrées victimes de sa querelle avec Mazarin fut de 2,100 livres.

IX

Il nous reste à parler de la destruction du château de *Sos*, ainsi que de quelques troubles qui se produisirent dans cette ville, soit au sujet des élections consulaires, soit au sujet de l'exercice de la religion prétendue réformée.

Les faits qui amenèrent la destruction du château de *Sos* remontent aux années 1620 et 1621.

Les ducs d'*Albret*, rois de *Navarre*, y tenaient un gouverneur. On voit, par exemple, dans les comptes conservés aux archives de Pau, qu'en 1581, c'est un sieur *Jean de Labourdaizière, valet de chambre de Henri, roi de Navarre* (plus tard Henri IV), qui se trouvait revêtu de cette charge. *Jeannet Dubousquet* commandait dans le château de *Sos* en 1593 et 1594 (mêmes archives). En 1620, l'*Albret* réuni à la couronne de France depuis et par l'avènement de *Henri IV*, qui tenait ce duché de sa mère *Jeanne d'Albret*, et qui l'avait constitué en dot à *Catherine de Bourbon*, sa sœur, en la mariant avec le duc de *Bar*; l'*Albret*, disons-nous, revenu au domaine royal par la mort de cette princesse, n'était pas encore passé, à titre d'engagement, dans la maison de Condé. Un s^r de *Losse*, seigneur de *Pontdaurat*, y commandait à son tour, et les abus qu'il commit, dans l'exercice de cette charge, donnèrent lieu aux plaintes des *Sotiates*, ainsi qu'à des poursuites durant lesquelles le château de *Sos* fut mis en séquestre dans les mains des seigneurs de *Lamothe-Gondrin* et de *Fourcés*. Mais ces derniers commirent la faute d'y laisser le châtelain inculpé, si bien que les vexations continuèrent, et que

force fut aux habitants de s'enfuir de la ville et de recourir au maréchal de *Roquelaure*, lieutenant général en Guienne; *Roquelaure* chargea *Molère*, vice-sénéchal d'Agenais et de Gascogne, de rétablir les consuls, jurats et habitants de *Sos* dans leur ville, comme dans leurs droits et privilèges; et, plus tard, à la suite d'une information faite à ce sujet, un arrêt du conseil rendu, devant Montauban, le 4 sept^{bre} 1622, prononça la suppression du gouvernement de *Sos* et ordonna la démolition du château aux frais de la ville. Cette démolition mit à découvert des souterrains par lesquels il est des *Sotiates* qui pensent qu'*Adcantuan* opéra sa dernière sortie contre les Romains à la tête de ses six cents dévoués.

X

Nous venons de parler des consuls, des jurats, des droits et des privilèges de la ville de *Sos*. Par malheur, la perte de ses coutumes ne nous en permet pas l'énumération. Mais l'on y a conservé quelques registres de délibérations, où nous allons puiser des détails sur son organisation municipale.

Cette commune ou communauté (ce dernier terme était alors le plus en usage) se trouvait administrée par quatre consuls, sous l'assistance ou contrôle d'un conseil de jurats, c'est-à-dire de membres *assermentés*. Les consuls étaient élus, le 1^{er} janvier de chaque année, sur une liste de *tous ceux qui avaient été consuls ou qui étaient pour l'être*, dernière classe d'éligibles, sur laquelle nos documents ne fournissent ni plus de précision ni plus de clarté. Cette liste était remise, par les consuls sortants de charge, aux consuls qui les avaient précédés dans ces mêmes fonctions et qui opéraient l'élection nouvelle, c'est-à-dire que, par exemple, les consuls de 1638 furent les électeurs des consuls de 1640. Ces électeurs prêtaient le serment, entre les mains du juge ou bailli de *Sos* (1),

(1) On verra plus loin les officiers du bailliage de *Sos*.

de bien et fidèlement procéder à l'élection des consuls le mieux qu'il leur serait possible sans faveur ni support de personne. A leur tour, les nouveaux consuls promettaient sous serment, devant le même magistrat, *de bien et fidèlement exercer leur charge, servir le roi et le public* (1). Ces consuls une fois élus et leur serment prêté, ce qui valait installation, l'assemblée, composée de ces derniers, du juge ou bailli, du procureur du roi, des deux notaires de Sos et des autres jurats, élisait leur secrétaire et deux syndics, l'un de l'hôpital, l'autre de la police. Il nous semble que le valet de ville n'était qu'au choix des consuls. — Nous noterons ici que les étrangers ne pouvaient se retirer à Sos que sur une autorisation des jurats et sous serment aux mains des consuls *de servir le roi et le public, le mieux qu'il leur serait possible.*

C'est également aux consuls qu'appartenait le choix, après examen, du régent chargé de l'instruction des jeunes *Sotiates*. Mais ce dernier privilège leur fut disputé par le chapitre, sans doute parce que les gages de cet *instituteur communal* se prenaient, du moins en partie, sur le revenu de ce corps religieux. Il y eut, à ce sujet, au parlement de Toulouse, entre les consuls et le chapitre de Sos, un procès dont les archives de cette ville ne nous ont pas révélé l'issue.

J.-F. SAMAZEUILH,

avocat et membre de plusieurs sociétés savantes.

(La fin au prochain numéro.)

(1) Le roi, le prince de Condé ou le duc de Bouillon, selon les époques.

QUESTIONS.

41. Jacques de Béla et ses œuvres inédites.

L'*Album pyrénéen*, revue béarnaise mensuelle, qui a duré deux ans (1840 et 1841) et dont la collection forme 2 vol. in-8°, avec nombreuses lithographies, publia sous ce titre, en septembre 1840 (t. 1, page 345-354), une étude intéressante signée G. U. — Jacques de Béla (bisaïeul du chevalier de Béla, dont les recherches historiques sur les Basques, utilisées par Dom Sanadon, ont été analysées par M. Walkenaer, dans un curieux article de la *Biographie universelle*, Suppl. art. Béla), naquit à Mauléon de Soule en 1586 et mourut en 1667. Il a laissé une compilation de pensées philosophiques et morales, rangées par ordre alphabétique sous le titre de *Tablettes*, en 7 vol. petit in-4°, de plus de 1,100 pages chacun et d'une écriture très serrée. L'auteur de l'article cité en parle fort agréablement, mais d'une manière (il en convient) beaucoup trop sommaire pour en donner une suffisante idée. — Je demande donc que l'on réponde au moins à l'une des deux questions suivantes : 1° Quel est le nom complet représenté par les initiales G. U., placées au bas de cet article? 2° Où sont aujourd'hui déposés les sept volumes de philosophie et d'érudition, laissés à une postérité trop négligente par Jacques de Béla?

L. C.

42. D'une poésie de Jean Gaston.

Dans un autre article de l'*Album pyrénéen* (t. 1, p. 347), je relève la mention d'un « Jean Gaston qui faisait imprimer à Orthez, en 1617, sa poésie de la *Loi de l'Eternel*. » Je ne me souviens pas d'avoir rencontré ailleurs, dans mes recherches déjà bien prolongées sur l'histoire littéraire du sud-ouest, ni le nom de ce poète, ni le titre de son œuvre. Quelque béarnais, plus heureux que moi, voudra bien, je l'espère, m'indiquer ce que l'on peut savoir de Jean Gaston, et où l'on peut trouver aujourd'hui sa *Loi de l'Eternel*.

L. C.

LES ÉGLISES ROMANES DE LA GASCOGNE.

(*Suite et fin*) (1).

ÉGLISE DE MORLAAS.

Nous voici en présence d'un monument contemporain de celui que nous venons de visiter, sur la rive occidentale de La Ros. L'église de Morlaàs (Basses-Pyrénées) est due, en effet, au même comte de Bigorre, Centule I^{er}, que celle de Saint-Sever-Rustan. Elle serait même un peu antérieure à cette dernière, vu qu'elle se rattache à une fondation religieuse que ce haut et puissant seigneur crut devoir faire, comme il n'était encore que vicomte de Béarn (2). Il voulut, par cette œuvre pie, réparer une grande faute que, pourtant, il avait commise avec une certaine bonne foi, ainsi que l'a écrit Pierre de Marca (3).

« Il ne faut point trouver estrange — dit cet historien —
» que nostre Centule fust tombé en cette faute, d'espouser
» vne femme qui lui appartient en degré de consanguinité,
» défendu par l'Eglise; d'autant que c'estoit un crime assés
» commun, en ce temps, et autorisé par l'exemple des prin-
» ces et de toute autre condition de personnes, etc., etc. »

Sur les remontrances paternelles du pape saint Grégoire VII,
« qui lui reproche honorablement son mariage (4) » en 1078,
« Centulle reconnoist lui-mesme sa faute d'avoir espousé sa
» femme Gisla, contre la loi de Dieu (5); et pour expiation

(1) Voir tome XI, page 313, 345, 413, 493, et tome XII, page 21 de cette *Revue*.

(2) Bien qu'une chartre du monastère de Pegna le qualifie de comte de Béarn et d'Oloron.

(3) *Histoire de Béarn*, liv. IV, chap. 12.

(4) *Ibid.*

(5) *Ibidem*, chap. 13.

» de son péché, après s'en estre repenti, consacre à Dieu et
» à saint Pierre l'apostre vne église *qu'il fait bastir à mesme*
» *temps* en sa ville de Morlas, sous le nom de Sainte-Foi;
» laquelle il dote de plusieurs belles rentes..... Il proteste
» de faire ce don à Dieu et à saint Pierre de Clugni, pour soi,
» sa femme Gisla et son fils Gaston; afin qu'il plaise à Dieu lui
» pardonner ses péchés en ceste vie, et le combler de sa gloire
» en l'autre : désirant que l'on sache qu'il a fait ce don par
» le conseil et consentement de Guillaume, archeuesque
» d'Aux; de Bernard, évesque de Lescar; d'Amatus, évesque
» d'Oloron, et de Bernard Tumapaler, son oncle (1), et de
» tous les seigneurs de sa terre; et qu'il a mis sa dite espouse
» en mains de Hunaud (2), abbé de Moysac, pour qu'on la
» confie à la communauté de Clugni, et qu'on lui ménage la
» concession de l'habit religieux.

..... » Centule ayant donc ainsi esté demarié, par l'auto-
» rité de l'Eglise, en vertu de la commission décernée par le
» pape Grégoire VII. à son légat Amatus (3), » Gisla fut
dirigée vers Cluny, sous la conduite de Guillaume I^r de
Montaut, archevêque d'Auch, et du légat Amatus, évêque
d'Oloron, pour y revêtir l'habit religieux et entrer dans le
monastère de Marciniac.

Hildebart de Lavardin, 35^e évêque du Mans, de 1097 à
1125, et puis archevêque de Tours jusqu'en 1136, nous ap-
prend, dans sa vie de saint Hugues (4), que cet illustre abbé
de Cluny avait tout récemment bâti et doté cette maison. Il

(1) Troisième comte d'Armagnac et fondateur du monastère bénédictin de Saint-Mont, où il embrassa l'état religieux en 1061. Il était allé faire visite à son neveu et avait signé, à Morlaàs, la charte de fondation de Centulle IV, lorsque la mort vint l'y surprendre, en 1079.

(2) Hunaud était frère de Centule IV.

(3) Ibid. chap. xvii.

(4) Apud FRATRES SAMMARTHANOS, *de archiepiscopis Turon.* « Litteris condidit » vitam præceptoris sui Sancti Hugonis, abbatis Cluniacensis, etc., etc. » Un contemporain disait de Hildebart :

INCLYTUS ET PROSA VERSUQUE : PER OMNIA PRIMUS
HILDEBERTUS OLET PRORSUS UBIQUE ROSAM.

s'était proposé, d'après son biographe, d'y donner asile « à des vierges avancées en âge ou à des veuves, et même aux épouses qui seraient autorisées à vivre loin de leurs maris, dégoûtées d'une vie intime qui, trop souvent, n'était pour elles qu'un secret martyre. » Cette communauté paraissait donc tout à fait à la convenance de la vicomtesse du Béarn.

Or, entre les monastères et les églises que l'on trouve avoir été assignés en dot à Marciniac, par le saint abbé son fondateur, le pape Urbain II fit mention, en 1106, de la création du vicomte Centule dans les termes suivants : « Au comté du Béarn, l'église Sainte-Foi, bâtie dans la villa qui porte le nom de *Furcas* (1). » Et le pape Paschal II, en son rescrit d'énumération, relatif aux dépendances de Cluny, daté de 1109, l'appelle « Sainte-Foi des Morlans, » *Sanctam Fidem de Morlanis*. Le prieuré bénédictin, attaché au service de cette église, portait donc l'un et l'autre de ces deux noms, dans les premières années du XII^e siècle.

L'histoire de Gisla, dont l'abbé de Cluny, Pierre-le-Vénérable, son contemporain, a fait en quelques mots un si complet éloge, se lie trop intimement à celle de ce prieuré, pour qu'on pût la passer ici tout à fait sous silence. Le peu que nous en avons dit nous fixe d'ailleurs tout aussi bien sur la date précise que sur les motifs sérieux de cette pieuse fondation.

L'église prieurale est donc notoirement antérieure, comme date, à l'introduction de l'ogive par système de construction, dans les monuments religieux de la Gascogne. Aussi n'y avons-nous trouvé que le plein-cintre roman, dans les parties du moins qui remontent manifestement au temps de Centulle IV. Et cet exemple est une preuve de plus que les inductions chronologiques fournies par l'archéologie sont un des plus sûrs moyens d'éclairer la marche de nos recherches en histoire locale.

(1) *In comitatu Benearnensi ecclesiam Sanctæ Fidis, apud villam quæ dicitur Furcas.*

Mais revenons au vicomte Centulle.

Devenu, en 1078, tout à fait libre de contracter de nouveaux liens, il épousa, cette année même, Béatrix, fille de Bernard I^{er}, sixième comte de Bigorre. Toutefois ce n'est que deux ans plus tard qu'il prit, avec elle, la couronne comtale de Bigorre, par suite du décès de son beau-frère, le comte Raymond I^{er}. Ce dernier était mort sans postérité, au mois d'avril 1080.

Ce n'est donc aussi qu'après cette date que Centulle fit battre la monnaie du Béarn qui porte, au droit et autour d'une croix grecque nimbée, son nom en légende: *Centullo Come*, pour *Centullo comite*, c'est-à-dire, « Centulle étant comte; » car, antérieurement à son second mariage, il n'aurait pas pris de la sorte un titre seigneurial, qu'il devait tenir uniquement du chef de sa seconde femme, si elle venait à hériter de la couronne de Bigorre.

D'autre part, comme les Bénédictins se trouvaient déjà, quand Raymond I^{er} vint à mourir, en possession de leur monastère *des Morlans* ou *de Forcas*, Centulle fit graver leur devise PAX en exergue du revers, lui donnant pour légende la désignation seigneuriale de l'hôtel de la monnaie Morlane: *onor Forcas*, « privilège juridictionnel des fourches. »

Ce privilège, *onor*, au lieu de *honor*, était, pour le vicomte, de basse et de haute justice. Et la devise bénédictine authentiquait, sur la nouvelle monnaie, comme une espèce de titre public, octroyé aux religieux du prieuré pour des revenus dont il les avait gratifiés en 1078.

C'est en effet à cette date qu'il leur avait accordé la dime de ses droits annuels de haut suzerain sur la fabrication de la monnaie qui se battrait désormais à son propre coin, dans l'hôtel même de *Furcas*, ou, comme on a dit plus tard, de la *Hourquie Morlane*.

Ce nom, dont la provenance se rattache aux fourches patibulaires du haut justicier de ce lieu, était déjà antérieure-

ment celui du château vicomtal qui devait donner naissance à la ville de Morlaàs. On comprend donc facilement que le prieuré le prenne dans les anciens diplômes, ainsi que nous l'avons vu pour les rescrits des papes Urbain II et Paschal II.— Et, par analogie, la même dénomination devait se rattacher à des espèces qui se fabriquaient à la Hourquie Morlane.

Encore de nos jours, il est notoire, pour tous les numismates, que cette monnaie eut, fort longtemps, un libre cours dans la Gascogne entière, à un taux persévérant très supérieur à celui des espèces royales. La dime des droits dévolus à Centulle IV et à ses successeurs dans le Béarn, sur les espèces morlanes, était donc pour la nouvelle église un revenu considérable. Encore n'était-il pas le seul.

Pierre de Marca constate en effet que, d'après la charte de fondation, dont il a publié le texte, le vicomte ajoute à cette dime « le don absolu de toutes les oblations consacrées par l'usage au salut des fidèles soit vivants, soit décédés; celui des prémices et décimes de tous les champs que les habitants de sa villa cultivaient de son temps ou devraient cultiver à l'avenir. Il donne aussi à ladite église la dime du revenu annuel de tous leurs fours présents et à venir; sa vigne vicomtale en propriété, avec abandon de la dime de ses produits. Il donne, en outre, la dime des fruits que produiront les champs dits *de Sainte-Foi*, tout aussi bien que celle de ses propres terres. Il donne enfin et derechef, toute sa villa des Morlans, avec la franchise et les immunités dont elle jouit, avec toutes ses appartenances, soit bois, landes, forêts, vignes, champs et toutes autres choses quelconques. »

Malgré les interprétations restrictives que, dans la pratique on aura pu donner à d'aussi larges concessions, il est incontestable que les ressources ne devaient pas faire défaut aux moines constructeurs de notre nouvelle église. Sans compter

que, d'après le texte de sa charte, Centulle IV l'aurait lui-même fait bâtir « à mesme temps », c'est-à-dire de son vivant et avant l'année 1088, où il périt de mort violente (1).

Quoi qu'il en soit de la durée réelle des travaux, les rescrits romains de 1106 et de 1109, cités un peu plus haut, semblent supposer que l'édifice était livré au culte, au moins à cette dernière date. Et nous avons d'ailleurs fait observer que tout ce qu'il conserve encore de plus ancien, dans ses détails, accuse les premières années du xii^e siècle ou la fin du xi^e.

Il reproduit d'ailleurs, voûtes y comprises, le même plan général que l'église de Valcabrière. Or, nous savons qu'elle est due à saint Bertrand, qui fut évêque de Comminge de 1080 à 1130.

Nous ferons pourtant observer, dans les détails, certaines différences assez saillantes : Les trois absides qui, à Morlaàs, correspondent à un égal nombre de bas-côtés, y sont construites en hémicycle à l'extérieur comme à l'intérieur. Les travées sont dans la priurale de Centulle au nombre de cinq, au lieu de quatre seulement; et le transept y est sensiblement plus marqué qu'à Valcabrière, où rien ne l'accuse à l'extérieur; mais sans qu'il se développe du sud au nord avec autant d'ampleur que dans un grand nombre d'églises à trois nefs de la même période, c'est-à-dire antérieures à l'ogive.

Pour toutes celles dont nous venons de parler dans cette étude, nous avons fait en sorte de donner une idée exacte de la porte principale en indiquant sa situation relativement aux points cardinaux. Et nos lecteurs ont pu s'assurer que celle de Valcabrière présente, bien qu'à l'aspect du nord, un type supérieur à toutes les autres.

Mais à Morlaàs, cette baie, ouverte à l'ouest selon la pratique générale, l'emporte de beaucoup sur sa contemporaine des bords de la Garonne, tant par le plan de son ensemble que

(1) *L'Art de vérifier les dates*, in-8°, tome ix, page 253.

par la distinction et par la richesse de son ornementation soit sculpturale, soit iconographique.

On voit, de prime abord, que nos Clunistes du Béarn ont voulu retracer ici, à l'exemple de quelques autres provinces, une sorte d'image symbolique des abords de la vraie cité de Dieu, la Jérusalem céleste.

Une svelte colonne, entre base et chapiteau, partage notre porte en deux compartiments égaux et semblables. Son tailloir reçoit la retombée de deux pleins-cintres géminés, qu'un arc supérieur, et à plus long rayon, couronne de son hémicycle. A droite et à gauche sont deux fausses arcades, qui se dessinent en fort relief, tout à fait en regard des deux bas-côtés. Et devant vous se dressent les vénérables restes d'une façade mutilée, tronquée et amaigrie, que surmonte un clocher à gable ogival, fort peu digne de la place que des temps d'épreuve et de pénurie lui ont faite.

Sur l'aire du tympan qui domine les deux cintres géminés de cette porte, une gloire elliptique encadre le Christ assis, nu-pieds, bénissant, à nimbe crucifère et portant, de la main gauche, le livre de ses divins enseignements, tel qu'on le voyait alors à Saint-Aventin, à Valcabrière, à Saint-Sever-Rustan, à Saint-Orens d'Auch, à Saint-Sernin de Toulouse, et autres lieux.

A sa droite est une figure angélique, et à sa gauche un oiseau dont l'espèce est peu facile à déterminer. Nimbés, l'un et l'autre, ces deux symboles sont en rapport direct avec le Rédempteur des hommes. Ils nous ont paru représenter deux évangélistes, saint Mathieu et saint Jean, au moyen de leurs attributs personnels.

• Le premier semble recueillir, à genoux et sur ses tablettes, un vers léonin, par lequel le Christ rappelle aux fidèles entrant dans le saint temple, « qu'il est le roi des cieux et la juste récompense de ses élus. »

Res sum coelorum, merces condigna meorum.

Le second attribut prend son essor d'aigle vers le Verbe fait chair, et reedit après le Christ que « quiconque le sert ne doit pas craindre de sacrifier sa vie plutôt que de le perdre. »

Nec quicumque colit pro vita perdere nolit.

Le premier de ces deux vers est gravé sous l'intrados de celui des arcs géminés qui est à notre gauche; et le second du côté opposé (1).

Au-dessous du siège et plus bas que les pieds de Jésus-Christ se voit le monogramme composé des deux lettres grecques $\chi\rho$, entrelacées; c'est-à-dire le chrisme, comme désignation nominale du Christ assis, par les deux premières lettres de son nom grec $\chi\rho\iota\sigma\tau\omicron\varsigma$.

Nous rappellerons, en passant, que IHS seraient la désignation nominale de Jésus $\iota\eta\varsigma\omicron\upsilon\varsigma$, dans la même langue. Entrelacées, ces trois lettres formeraient le monogramme du nom de Jésus, tel qu'on le vit souvent à partir du xv^e siècle. Mais écrites de suite, elles rappellent tout simplement les trois premières lettres de ce nom divin, selon l'usage très fréquent de tout le moyen âge.

C'est donc à tort que, depuis le xviii^e siècle, on a voulu voir ici des sigles juxtaposés pour signifier: *Jesus Hominum Salvator*.

Dès le xvi^e siècle, les jésuites avaient fait usage de ces trois lettres, comme d'une sorte de *corps* de devise pour la compagnie, qui, du reste, en orna le dernier folio de ses constitutions, à l'édition de Rome de 1558. Et pour *âme* de cette devise on emprunta la pensée que saint Pierre a formulée au IV^e chapitre des Actes, verset 12 (2).

(1) Ces deux vers sont dits *léonins* parce que la césure qui suit le deuxième pied rime, dans les deux, avec la dernière syllabe de l'hexamètre. On en retrouve assez souvent de cette espèce dans les inscriptions du moyen-âge.

(2) *Nec enim aliud nomen est sub cœlo datum hominibus, in quo oporteat nos salvos fieri.*

L'exemple que nous citons ne laisse donc aucun doute sur le sens donné par la compagnie de Jésus à cette abréviation, puisque les trois lettres y sont entourées de l'inscription interprétative :

IN HOC NOMINE
OPORTET NOS SALVOS FIERI (1).

D'où l'on voit clairement que c'est un *nom*, celui de Jésus, et nullement une réunion de trois mots, par leurs initiales, que ces lettres signifient.

Mais revenons au Christ assis et bénissant. Par dessus son chef divin, l'aire de notre façade s'élargit et se dilate en voussures, développant une succession ravissante d'hémicycles concentriques, dont les deux premiers n'ont que des motifs uniformes d'ornementation végétale.

Le troisième reproduit deux séries affrontées d'oiseaux qui tous se ressemblent, et paraissent marcher de concert vers la clé de ce demi-cercle, comme centre commun de leurs aspirations. Selon toute vraisemblance, ils appartiennent à la faune indigène. Mais il nous paraît fort difficile soit de dire à quelle espèce, soit de déterminer le vrai motif de leur présence.

Le quatrième demi-cercle est un semis régulier d'alvéoles à ruche d'abeilles.

Le cinquième est orné d'enroulements végétaux, alternes et enchainés deux à deux.

Le sixième hémicycle figure une double série de personnages assis, 12 à droite et 12 à gauche, disposés de manière à porter aussi le regard vers la clé, où se trouve un agneau, marchant de gauche à droite. Cet agneau est la figure apocalyptique du Christ, assis un peu plus bas : c'est l'Agneau pascal, très reconnaissable malgré les sacrilèges mutilations

(1) Il est juste de remercier ici le P. Adrien Carrère, notre ami, de ce qu'il a bien voulu nous signaler, à l'appui de notre interprétation, l'édition faite à Rome, en 1558, par les PP. de sa compagnie.

dont il porte la trace, même à cette hauteur d'environ 11^m.

Si sa tête n'avait pas disparu, elle serait ornée du nimbe crucifère. Toutefois, on distingue encore la hampe triomphale de sa croix légère ou de résurrection. Il est debout, comme porte le texte de saint Jean (1), et c'est son glorieux triomphe que proclament les 24 vieillards assis en demi-cercle, que le disciple bien-aimé avait vus, *in circuitu*, dans son extase de Patmos (2) que nous retrouvons ici exactement décrite.

Le septième hémicycle est rehaussé d'un riche cordon de pierres précieuses, taillées en souvenir de celles qui, d'après saint Jean, donnent un si grand prix à la structure de la Jérusalem céleste (3).

Enfin, au huitième hémicycle s'arrondit et se dilate une couronne d'autres personnages dont il ne reste que le quart environ. Cette voussure suprême est démolie, à partir de sa clé, jusqu'à la rencontre des pilastres qui, à droite et à gauche, encadraient ce front épanoui de façade romané, et le séparaient des deux grandes arcatures que l'on voit encore à ses côtés. Le sommet triangulaire du pignon n'existe donc plus; et avec lui a disparu le gable primitif dont le clocher actuel ne reproduit qu'une pâle figure à l'aspect du nord.

Nous avons été frappé des traces de calcination que l'appareil de cette splendide façade présente sur divers points, comme pour dénoncer l'une des causes de son dépérissement continu et si regrettable.

Or, Monseigneur de Salinis, alors notre archevêque, et qui était si bien au courant des traditions de sa ville natale, nous dit un jour, en présence de ces tristes ruines :

« J'ai toujours ouï raconter que la reine Jeanne, mère de »
notre Henri IV, avait ordonné de dresser un bûcher en

(1) APOCAL. cap. v. v. 6. Et vidi... Agnum stantem, etc., etc.

(2) Ibid. cap. iv, v. 4. Et in circuitu, sedilia viginti quatuor, et super thronos viginti quatuor seniores sedentes, etc., etc.

(3) APOCAL. cap. xxi, v. 11, 18, 19.

- » contact avec ces sculptures; et que, placée vis-à-vis, à
- » une certaine distance, elle jouissait pieusement du specta-
- » cle de ce vandalisme, sous prétexte que le culte des saintes
- » images était pour sa nouvelle religion une idolâtrie de
- » papistes. »

Nous venons de voir, en effet, que les saintes images ne manquaient pas dans les voussures qui, dès le principe, donnèrent tant de valeur à cette porte bâtie en profond retrait. Mais on en voyait également avant 1569, une demi-douzaine, aussi grandes que nature, et alternant avec les colonnes, qui se dressaient comme supports de tous les hémicycles supérieurs. C'est donc la partie de la façade qui, naturellement, devait le plus souffrir de l'embrasement auquel l'avait condamnée la royale châtelaine de la Hourquie. Aussi toutes les formes y sont-elles tronquées jusqu'à la hauteur des chapiteaux. Et c'est à peine si, par les traces du nimbe, on peut reconnaître aujourd'hui que ces statues représentaient des personnages honorés d'un culte religieux.

Disons, en passant, qu'on en fit de même pour la façade ouest de l'ancienne cathédrale romane de Lescar, encore debout à quelques lieues de là. La calcination fut même, ici, tellement profonde qu'il fallut reconstruire le mur dans tout son parement vu; ce qui eut lieu après l'abjuration du roi Henri IV, ou du moins dans les premières années du xvii^e siècle, ainsi que l'indique le style de cette partie de l'édifice, mise en si complet désaccord avec les autres.

Mais revenons à l'église de Morlaàs, qu'on n'a jamais tenté de rétablir dans l'état où l'avaient laissée les premières années du x^e siècle. Presque toutes les voûtes furent effondrées à la même occasion, et comme tout ce qu'elle possédait de ressources, assurées par la fondation, dut passer à la réforme calviniste, notre prieurale demeura hors d'état de se relever complètement de ses ruines.

Evidemment, Centulle IV était loin de prévoir que l'ordre

impie de détruire son œuvre pût jamais partir de la lignée vicomtale dont il laissait la suite, dans le Béarn, à son fils Gaston, en épousant, lui-même, la future héritière du comté de Bigorre.

Nous avons déjà vu qu'après avoir établi les Clunistes à Morlaàs, il alla rebâtir l'abbatiale de Saint-Sever-Rustan. Toutefois, l'histoire ne dit point si, avant de laisser la couronne de Bigorre à Bernard II, l'aîné des deux fils qu'il avait eus de Béatrix, il eut la consolation de voir ses deux œuvres pies tout à fait terminées.

Quant à la vicomtesse Gisla, sa première épouse, elle vécut assez longtemps, dans sa paisible retraite de Bourgogne, pour y être informée du succès complet de ces deux entreprises.

Centulle, en effet, était mort depuis seize ans, tandis qu'elle vivait encore. Elle joua même, en 1104, un rôle digne de son rang, en présence de Hugues, 69^e archevêque de Lyon, de 1092 à 1106, qui était allé cette année-là visiter le monastère de Marciniac, au nom du pape Urbain II, dont il était le légat pour les Gaules.

Or, de cet incident, raconté tout au long par Pierre le Vénéral (1), l'historien du Béarn conclut que Gisla était à la tête de ses compagnes, ce qui est de toute vraisemblance (2); car ses vertus étaient assez manifestes pour lui concilier tous les suffrages au jour de l'élection.

Il est même constant qu'à la date citée plus haut, sa grande foi obtint du ciel, sous les yeux du légat, un vrai miracle, proclamé comme tel par de nombreux témoins. Nous voulons dire la répression subite d'un effroyable incendie qu'une popu-

(1) Lib. I, Miracul., cap. XI.

(2) Non en qualité d'abbesse, ainsi que le dit P. de Marca, mais comme prieure; car, à cette date, Cluny était la seule maison de sa Congrégation qui eût le titre abbatial.

lation voisine était venue combattre, et qui menaçait de consumer tout le prieuré de ces dames.

Gisla vécut quelques années encore après cet événement. Mais on ignore la date précise de sa mort.

CONCLUSION.

Il serait bien facile de pousser plus loin ces recherches, à propos des édifices que la période romane a semés sur le sol de notre Gascogne. Mais comment ne pas demeurer de plus en plus exposé à des redites par trop fréquentes, qu'il est grand temps d'épargner à nos lecteurs, surtout en matière aussi aride ?

Résumons-nous donc, et reconnaissons que, dans cette étude descriptive, nous avons visité quelques églises romanes dont le plan général ne comprend qu'une seule nef, ou bien deux, par exception fort peu commune.

Or, avec de tels plans, il est assez rare de rencontrer un transept bien caractérisé, tel que ceux, par exemple, de Saint-Sever-Rustan, de Saint-Mont (avant 1569) et de Saint-Savin de Lavedan. N'oublions pas, en outre, que nos églises de Montaut, de Saint-Aventin, de Nogaro (Gers) et de Sainte-Engrace (Basses-Pyrénées), bien qu'elles aient trois nefs, sont privées de cet élargissement qui donne, ailleurs, au plan général, la forme d'une croix latine.

Encore avons-nous dû constater que ce dernier caractère de consécration hiératique n'est presque pas sensible à Valcabrière et à Maubourguet; qu'il l'est même assez peu à Morlaàs, comparativement à tant d'autres églises à deux nefs latérales.

Généralement, quand on compte dans les églises romanes ce dernier nombre de bas-côtés, le plan se couronne d'un chevet doté de trois absides, et même assez souvent de cinq.

Le nombre, du reste, est régulièrement impair pour ces sortes de chapelles terminales. Aussi, l'unique exception à cette dernière règle, de nous connue dans le roman, et que nous avons signalée à Aignan, est-elle considérée comme fort disgracieuse et d'un effet manifestement bizarre.

Si donc la chapelle qui répond à l'extrémité orientale du grand axe n'est pas seule, comme on le voit à Cazaux de Larboust, à Peyrusse-Vieille, à Préchac, à Taron, à Agos, à Saint-Créac et autres lieux, les deux absidioles qui l'accompagnent sont symétriquement égales et semblables; mais toujours sur un plan plus réduit que la première, ainsi que nous l'avons vérifié pour Saint-Aventin, Valcabrière, Morlaàs, Saint-Savin de Lavedan, Sainte-Engrace, Nogaro, Estang, Montaut, Maubourguet, à Tarbes pour la cathédrale, etc., etc.

Souvent aussi, il y a quatre absidioles, avec ce même caractère, deux à droite et deux à gauche; comme, par exemple, au chevet si remarquable de Saint-Nazaire, à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), et encore, plus près de nous, à l'abbatiale bernardine de Flaran, non loin de Valence-du-Gers, ainsi que dans le plan primitif de celle de Saramon (1).

Nous devons pourtant faire observer qu'à Saramon et à Flaran, les cinq chapelles absidales furent ouvertes de front, les arcs d'entrée s'échelonnant, à droite et à gauche, en double série, par rapport à la maîtresse abside; qu'enfin ces quatre édicules latéraux devaient, d'après le dessin de leur chevet, demeurer égaux et semblables entre eux, ainsi que symétriquement correspondants sur le même plan vertical que l'abside centrale.

Mais à Saint-Nazaire, un architecte de la même période archéologique conçut tout autrement la disposition de ses

(1) Depuis la seconde moitié du xv^e siècle, les bénédictins de Saramon ne purent conserver à leur abbatale, si maltraitée à cette époque par les calvinistes, que les deux absidioles du nord. Encore la plus voisine du centre est-elle devenue entrée secondaire de l'église; et la suivante, sensiblement plus réduite, n'est plus qu'un simple dépôt.

cinq chapelles terminales, sans rompre, toutefois entre elles, ce dernier rapport de ressemblance. Si, en effet, les quatre hémicycles latéraux demeurèrent d'une égalité à peu près complète, de même qu'on le remarque pour ceux de Flaran, ils furent échelonnés, de l'est à l'ouest, vers le transept.

Tandis donc que les deux premières absidioles s'ouvrirent sur le même plan que l'arc triomphal du sanctuaire, les deux autres se dessinèrent en ressaut de leurs voisines. Et, s'écartant, à droite et à gauche, d'une distance égale au diamètre commun de leurs entrées, elles descendirent jusqu'à la rencontre du mur terminal qui limite, au sud et au nord, les deux croisillons.

Toutefois, nous ferons observer que ce curieux plan, étudié en projet avec un soin si délicat, réalise tout simplement une croix latine, par la combinaison des grandes lignes d'une triple nef avec celles du transept.

Mais le chevet, qui se détache ainsi, à l'est de ces dernières lignes, présente un ensemble harmonieux de chapelles qu'on pourrait presque dire rayonnantes, et dont le bon effet est incomparablement supérieur à celui que produisent les cinq chapelles qui se voient encore de front dans l'abbatiale de Flaran.

Néanmoins, si nous supposons que cette espèce de rayonnement s'étende à sept chapelles au lieu de cinq seulement, la double série qui se produira symétriquement, et en retrait depuis le transept jusqu'à la maîtresse abside, sera d'une harmonie plus saisissante encore.

Or, c'est exactement ce qui s'observe à l'abord du chevet, large et profond, qui couronne avec tant de splendeur l'abbatiale bénédictine de Saint-Sever-des-Landes.

Sur une longueur d'environ 50^m de l'ouest à l'est, un double rang de colonnes sépare les trois nefs de l'édifice, qui, en largeur, mesurent ensemble 20^m dans œuvre, du nord au sud.

Si, du centre de la travée qui avoisine le transept, on veut

se rendre compte de ce plan général, l'œil se porte, à la fois, sur sept autels orientés. Et cela, avec d'autant plus d'aisance qu'un système d'arcades, sur colonnes à fût élancé, ménage un complet dégagement, entre les six absidioles et la vaste superficie que développent ensemble les deux aires du chevet et du transept (1).

Sur tous les points, le ciseau bénédictin s'est patiemment appliqué à rehausser les innombrables chapiteaux de cette église des sculptures les plus délicates et les plus variées qui se rencontrent en Gascogne, pour ces temps reculés de l'architecture romane.

Il est vrai que des mutilations fort regrettables les avaient défigurées, en très grande partie du moins, sous le marteau du plus stupide vandalisme.

Mais heureusement que, de nos jours, une main sacerdotale, dirigée par le zèle de la maison de Dieu, est venue sonder toutes les parties faibles de cette vieille abbatiale. Le digne archiprêtre qui en est l'âme l'avait trop bien comprise pour ne pas consacrer à sa restauration toutes les ressources dont il aura pu disposer dans sa carrière pastoralé.

Et la province applaudira à cette œuvre d'intelligence et d'entraînement sacerdotal, avec d'autant plus de sympathie qu'il s'agit d'une de ses gloires. Sans compter que Saint-Sever aura ravivé et conservé ses véritables caractères à un monument d'art, près duquel notre célèbre peintre sur verre, Arnaud de Moles, reçut des Bénédictins ses premières inspirations, vers la fin du xv^e siècle.

(1) Cette superficie forme un trapèze régulier, dont la base moyenne est de 24^m, et la hauteur de 22, mesurée entre l'arc triomphal du sanctuaire et la limite occidentale du transept.

C'est donc, en somme, une étendue de 528^m carrés, qu'abritent neuf voûtes en berceau, portant sur six piliers de même style et de même forme que ceux qui furent dressés entre les nefs, par l'architecte du xi^e siècle.

Quelques-uns de nos lecteurs se sont demandé si, avant de terminer cette rapide excursion à travers les églises romanes de la Gascogne, il ne serait pas bien naturel de rechercher aussi la trace de leur style dans notre ville d'Auch. D'autant qu'elle était déjà reconnue, dans cette féconde période antérieure au règne de l'ogive, comme chef-lieu de cette province. Notre ville pourrait donc bien avoir exercé, même à ce point de vue, sa part d'influence entre les Pyrénées, l'Océan et la Garonne.

Mais nous ferons observer que le but de ces recherches a été de mettre uniquement en relief les édifices religieux qui, autour de nous, ont conservé, en tout ou en très grande partie, les caractères du style qui nous occupe.

Or, dans nos murs, il ne subsiste aucune église qui remplisse cette dernière condition.

Beaucoup plus ancienne, elle-même, que les premiers rudiments de l'ogive en nos contrées, la cité augustale des Ausci eut d'abord ses oratoires gallo-romains de Saint-Pierre et des deux saints Jean : on les vit s'ouvrir aux exercices du culte presque au début des temps apostoliques.

Ses églises, plus ou moins splendides, de Saint-Orens et de Saint-Martin s'élevèrent aussi, à leur tour, bien avant l'empire de Charlemagne.

Mais les Vandales, les Goths, les Visigoths, les Sarrasins et les Normands ravageurs vinrent successivement disperser les ruines de toutes ces anciennes constructions, à mesure qu'elles renaissaient de leurs cendres sur les deux rives du Gers.

Taurin II, 51^e évêque d'Auch, et notre premier archevêque (1), eut enfin, vers le milieu du ix^e siècle, l'heureuse idée de transporter sa cathédrale en ruines au sommet de la colline qu'elle couronne encore de nos jours. La Gascogne venait

(1) Voir notre *Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch*, in-fol., page 19.

alors de secouer le joug des dernières invasions barbares. Et tout nous porte à croire que ce vénéré pontife avait dû seconder énergiquement Totilus, duc des Gascons, dans ses généreux efforts pour la défense publique.

Afin de relever, autour de lui, et de soutenir dans tous les cœurs l'espérance d'un meilleur avenir, il songea donc sans retard à réorganiser le culte. Mais où trouver, après tant de désastres, des ressources suffisantes pour construire une église qui pût se montrer digne d'être élevée au rang d'honneur et de juridiction provinciale que Rome lui destinait?

Eauze, notre primitive métropole, avait disparu avec tous ses anciens édifices. Et celui qu'il s'agissait de relever à Auch ne pouvait encore espérer qu'une existence provisoire.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que saint Austinde, notre 12^e archevêque, l'ait trouvé, deux cents ans plus tard, de dimensions fort réduites et composé de matériaux par trop vulgaires (1).

La métropole qu'à son tour il entreprit de substituer à celle de Taurin II, vers le milieu du XI^e siècle, ne put être achevée que dans le premier quart du XII^e.

Or, nous avons vu qu'à cette dernière date, le style roman était en très grande faveur sur tous les points de la Gascogne, comme, du reste, dans toutes nos provinces. Aussi les Bénédictins-Clunistes de Saint-Orens d'Auch l'avaient-ils adopté pour le plan de la prieurale qu'ils étaient alors en train de construire dans leur enclos. Et nous ferons observer à nos lecteurs que les grandes lignes de ce monument s'étendaient sur le sol même où avait été bâti primitivement l'édicule gallo-romain qui, pendant plusieurs siècles, était resté le baptistère commun de la ville entière, sous le vocable primitif des deux saints Jean, et puis de Saint-Orens.

Ces deux nouvelles églises, celle du Prieuré et la Cathédra-

(1) Voir la 14^e leçon du *Propre auscitain*, à l'office de saint Austinde. Et aussi, notre *Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch*, p. 24 et suivantes.

le, s'élevaient donc à Auch, parallèlement, dans le goût et selon le style de la période romane. Mais si la priurale put être consacrée en 1075, ainsi que nous l'avons dit ailleurs (1), sa voisine ne devait célébrer sa dédicace que quarante-six ans plus tard (2).

Nous avons raconté, dans la *Revue de Gascogne* (3), l'histoire de l'église des Orientins, depuis sa fondation, vers le milieu du x^e siècle, jusqu'en 1789.

Et nous avons vu, en outre, que c'est à peine si, en élévation du moins, on retrouve encore, de nos jours, une partie de l'absidiole du sud, accolée au croisillon voisin de son large transsept.

Quant à la cathédrale de saint Austinde, ruinée en 1175, par Bernard IV, comte d'Armagnac, elle ne présente plus rien, au-dessus du sol actuel, qui puisse nous donner, de ce qu'elle fut, une idée plus ou moins exacte.

Constatons, du moins, qu'une portion fort notable de son chevet, à trois absides demi-circulaires, comme dans le plan de la priurale de nos Orientins, a été remise en lumière par des travaux de substruction pratiqués au nord-est de la métropole actuelle, au printemps de 1867. Des fouilles exécutées à cette occasion, il nous fut très facile de conclure que cette ancienne église était bâtie en très solide pierre (4), et que celle qui lui a succédé, à partir de 1489, a conservé la même orientation que l'édifice roman.

Il est donc évident qu'aujourd'hui on ne peut plus rien savoir, si ce n'est par analogie, du plan de ce dernier et de son exécution.

Quant au nouveau projet, mis en train vers la fin du xv^e siècle, ni la Renaissance qui l'avait conçu, ni les temps pos-

(1) *Revue de Gascogne*, t. VIII, p. 252.

(2) Le 12 février 1121.

(3) Tome VIII, IX, X, XI.

(4) Voir *Revue de Gascogne*, t. VIII, p. 261 et 262.

térieurs, jusqu'en 1689, ne devaient conserver en élévation aucune trace des caractères de l'église de saint Austinde. Il est, du reste, bien facile d'en juger, à l'aspect seul de la façade occidentale, terminée à cette dernière date, et dont nous avons donné, dans cette *Revue*, un dessin réduit d'une grande exactitude (1).

Il n'y a donc pas lieu d'étudier ici, soit l'ensemble, soit les détails de ces deux anciens édifices du style roman, vu qu'ils n'ont guère laissé à Auch de souvenirs que dans notre histoire locale.

Ajoutons, en outre, que nos vieilles chroniques elles-mêmes ne mentionnent aucune autre construction religieuse que l'on puisse attribuer, dans nos murs, à l'intéressante période que nous venons de parcourir.

Toutes celles qui, à leur tour, avaient pris rang sur divers points de la cité accusaient une date postérieure. C'est ainsi que les Frères Mineurs de saint François d'Assise, venus à Auch en 1255, établirent un couvent, dit encore de nos jours *des Cordeliers*. Leur église, construite bientôt après, fut démolie par les calvinistes en 1569. Mais tout ce que l'on en voit du côté oriental de la cour de notre gendarmerie présente les souvenirs des beaux temps de l'ogive.

Plus tard vinrent, successivement, les Dominicains, les Capucins, les Ursulines et les Carmélites. Mais leurs églises, bâties, sans exception, selon le goût qui prévalait à leur époque respective, se trouvèrent de plus en plus étrangères au style roman, dont la métropole et la prieurale de Saint-Orens avaient seules conservé le type dans la ville d'Auch.

F. CANÉTO,

vic. gén.

(1) Tome II, p. 556.

MONOGRAPHIE DE LA VILLE DE SOS.

Suite et fin (1).

XI

Dès le règne de Louis XIII, les ducs d'Albret ou leurs agents se mirent à saper les privilèges municipaux, notamment les systèmes d'élections consulaires établis dans les diverses communes de ce duché. C'est là un point que nous avons pris le soin de développer dans la *Monographie de Casteljaloux*, la plus riche des villes de l'*Albret* en documents historiques. La pénurie des archives de *Sos* va restreindre singulièrement nos explications sur ce même sujet.

A partir du gouvernement en *Guienne* du duc d'Épernon, au lieu d'une élection directe, ou, pour ainsi dire, d'un seul degré, il ne s'agit plus que d'une élection de candidats au consulat, deux pour chaque rang; encore le seigneur ne se considérait-il pas comme obligé de se renfermer dans l'élection ou plutôt dans la proposition qui lui était adressée. Par exemple, en 1651, le chevalier de Rivière, gouverneur de l'*Albret* pour le prince de Condé, n'eut aucun égard à la liste consulaire qui lui fut envoyée de *Sos*, et, sur les *remonstrances* que M. *Laroche*, procureur du roi dans cette ville, fut chargé de lui soumettre, le chevalier de Rivière maintint ses choix, disant *que c'étaient de plus honnêtes gens que le s^r Larroche lui-même*. Les jurats députèrent alors auprès du gouverneur de l'*Albret* un s^r de *Tartas*, l'un des électeurs consulaires, et ce même magistrat, pour le *supplier humblement de vouloir donner pour premier consul un homme d'affaires, attendu qu'il n'y en avait aucun de moins versé en la pra-*

(1) Voir tome XII, page 35 de cette *Revue*.

tique pour instruire une procédure criminelle (1), au cas qu'il arrivât quelques excès dans la ville, les consuls étant juges criminels; outre que la communauté était accablée d'affaires et avait deux ou trois procès sur les bras.

Sur quoi, M. de Rivière remit le choix des quatre consuls au corps de ville.

Dans les quatre années qui suivirent 1651, ce furent, paraît-il, les électeurs consulaires qui procédèrent à l'élection. Nous savons déjà que le contrat d'échange de l'Albret contre Sedan et Raucourt est du 20 mars 1651. Lorsque cet acte reçut son exécution, le nouveau duc d'Albret, Godefroy-Maurice de la Tour-d'Auvergne, se trouvait sous la tutelle d'Eléonore de Berg, sa mère (2), et cette princesse donna le gouvernement de l'Albret, le 18 mars 1654, à M. de Morin, baron du Sendat, lequel, à la date du 30 décembre 1656, manda au corps de ville de Sos de lui envoyer la liste des consuls de l'année 1657 pour qu'il en fit le choix, selon l'intention de la duchesse de Bouillon.

Des députés furent aussitôt chargés d'aller prier M. de Morin de leur laisser l'ancien mode d'élection, et de les maintenir dans leurs privilèges. M. de Morin répondit que telle était la volonté de sa maîtresse; mais un s^r Dubernet, électeur consulaire, d'accord avec l'un de ses collègues, s'en alla remettre au gouverneur de l'Albret, dans Nérac, une liste de quatre consuls sur laquelle il s'était inscrit le premier, prétendant qu'il avait pour cela la voix de deux autres électeurs, ce qui, avec son propre suffrage, lui constituait la majorité. Mais à cette nouvelle, le corps de ville protesta contre cette surpri-

(1) Malgré l'ambiguïté de cette phrase, il est évident que ce reproche d'inexpérience pour les affaires s'adressait au premier consul qu'avait donné le chevalier de Rivière.

(2) C'est Frédéric-Maurice de la Tour-d'Auvergne, père de ce Godefroi-Maurice, qui passa, avec Louis XIV, le contrat du 20 mars 1651. Dans des années postérieures, on voit MM. de Lamoignon et de Mesmes, qualifiés de tuteurs honoraires du duc de Bouillon, se mêler, à ce titre, dans l'Albret, des élections consulaires.

se, et il semble résulter, en effet, des débats postérieurs, que le s^r *Dubernet* n'avait obtenu qu'un suffrage, outre le sien. Ce fut une grosse affaire. Mais *M. de Morin* y mit un terme, en ordonnant que, pour cette fois, les élections consulaires seraient confiées au corps de ville en entier.

XII

Ceci se passait durant les premières années du règne de Louis XIV. Sur la fin de ce règne, la pénurie du trésor de l'Etat ayant donné lieu, pour y remédier, à la création d'offices vénaux multipliés, les derniers restes d'un régime municipal libre et indépendant disparurent dans cet abîme, et ne reparurent qu'aux approches de la première de nos révolutions, après toutefois un semblant de réhabilitation sous Louis XV.

XIII

Aux agitations que nous venons de signaler à Sos, au sujet des élections consulaires, s'étaient jointes des discussions relatives à l'exercice de la religion prétendue réformée.

Au mois d'avril 1647, l'archidiacre de Sos agissant tant en son nom qu'en celui du syndic de MM. du chapitre et des habitants catholiques, obtint de l'intendant de Guienne une ordonnance portant *prohibition de l'exercice de cette religion dans la ville et maison commune de Sos*. (Nous reproduisons ici le texte même des délibérations prises dans cette occasion.) *Le ministre et autres faisant profession de la religion prétendue réformée*, notifièrent, dès le 21 du même mois d'avril, une assignation aux consuls, syndic du chapitre et habitants catholiques, pour voir rétracter cette ordonnance; et, le lendemain, une délibération du corps des jurats, désavouant la requête présentée à l'intendant de Guienne au nom des habitants catholiques, et reconnaissant le droit de ceux de la religion prétendue réformée d'exercer leur culte dans la maison

commune, comme ils faisaient auparavant, ainsi que le bail qui avait été fait par la communauté, pour l'enterrement de leurs morts, donna pouvoir aux consuls d'envoyer à comparaître à ladite assignation, pour faire faire ledit désaveu, comme n'ayant intention de plaider.

Il paraît que le chapitre de *Sos* se retourna pour lors devers le duc d'*Epernon*, et ce gouverneur de la province de *Guienne* ayant rendu une décision favorable au chapitre de *Sos*, les religionnaires se pourvurent, contre cette décision, aux conseils du roi; c'est ce qui résulte de ces lignes extraites d'une délibération du corps de cette ville, à la date du 30 juin 1648 :

« Comme aussi ledit sieur *Albespeyre*, consul faisant tant
» pour lui que pour tous les habitants faisant profession
» de la religion, prétendue réformée, parlant aux s^{rs} *Branens*,
» *Dumoulin*, consuls..., leur a représenté comme ils ont
» procès aux conseils du roi, contre M. Devauls, archi-
» diacre, et contre le chapitre de la présente ville, pour rai-
» son de l'exercice de ladite religion, supposans beaucoup de
» choses contre eux... Lesquels consuls, syndic et jurats ont
» dit et déclaré d'une commune voix et accord, être certain
» et véritable avoir vu assemblés publiquement, le jour de
» dimanche, les habitants faisant profession de la religion
» prétendue réformée, dans la maison de *Joseph Robert*, pour
» y faire leurs exercices pieux, ladite année 1634, jusques
» environ le mois de novembre 1643; et depuis ledit temps,
» ils l'ont vu faire aussi publiquement, dans la présente mai-
» son commune, comme ils le faisaient auparavant; et, en
» passant dans la rue, leur avoir oui chanter leurs psaumes,
» tant dans la maison dudit *Robert* que dans la présente
» maison commune, jusques au mois de février dernier
» (1648), qu'ils furent interdits par ordonnance de monsei-
» gneur le duc d'*Epernon*. »

Nous n'avons pas trouvé dans les archives de *Sos* quel

fut le résultat de ce véritable acte de notoriété.— On sait que la révocation de l'édit de Nantes est du 22 octobre 1685.

XIV

Le consul *Albespeyre*, dont il est question ci-dessus, était de la religion prétendue réformée, et nous en prenons occasion de rappeler ce qui s'exécuta, dans l'*Albret*, et par conséquent aussi à *Sos*, au sujet des élections de consuls de cette religion.

Avant Louis XIII, et surtout depuis l'édit de Nantes, le consulat, dans les diverses communes de l'*Albret*, était mi-partie catholique et mi-partie protestant. Mais à la suite de la rébellion de Nérac, un arrêt du parlement de Bordeaux ordonna qu'il n'y aurait plus qu'un consul de la religion prétendue réformée, qui serait le second. Enfin, trois ans avant la révocation de l'édit de Nantes, le conseil d'Etat prononça, par arrêt du 24 août 1682, l'exclusion des charges consulaires ainsi que des conseils de jurats, *contre tous faisant profession de cette religion, et ce, tant de la ville de Nérac, capitale du duché d'Albret, que dans les autres villes et lieux dudit duché.*

XV

Nous voici parvenus à une époque où la personnalité des villes de l'*Albret* s'efface et où nous croyons qu'il convient de terminer la modeste monographie que nous avons consacrée à la ville de *Sos*, par le tableau de ce que fut cette commune et de qu'elle est de nos jours.

Au mois d'octobre 1686, le receveur de l'élection d'*Astarac*, dont les *Sotiates* se trouvaient les redevables, ayant adressé diverses questions aux consuls et jurats de *Sos*, ils y répondirent, en ces termes, dans une délibération prise le 20 du même mois d'octobre :

« Au regard de la justice, il est attesté que les officiers, pendant même l'engagement de M. le prince (de Condé),

» exerçaient la justice, sous le nom du roi, sous le titre de
» bailliage, et pourvus par Sa Majesté; et, depuis le décès
» desdits officiers, qui fut en l'année 1653, les postulants
» ont exercé ladite justice sous le nom du roi, même pendant
» l'échange, et depuis sept à huit ans, M. le duc de *Bouillon*
» a pourvu et commis lesdits officiers. »

Passant ensuite au chapitre de *Sos*, « il est attesté qu'il y
» a six chanoines, y compris l'archiprêtre, quatre grands
» prébendiers, deux petits, six chapelains et un archidiacre,
» n'y ayant pas de monastère de religieux ni religieuses. »

« Et pour le regard du domaine de la présente ville, qu'il
» a été toujours possédé par le roi, jusques au temps de
» l'engagement fait du duché d'Albert par le roi à M. le prince
» de Condé, vers l'année 1642 ou 43 (1), auquel ledit seigneur
» prince entra en jouissance du domaine de *Sos*, sans que
» pourtant ladite ville de *Sos* soit une bastille du duché
» d'*Albret*, lequel est tout ressortissant du parlement de
» *Guienne*, et ledit *Sos* est, au contraire, ressortissant du
» parlement de *Tholose*; après lequel engagement, ladite du-
» ché d'*Albret* ayant été bailhée en propriété et en échange,
» vers l'année 1652 ou 53, au duc de *Bouillon*, il a, depuis,
» joui le domaine de *Sos* (2). »

XVI

Le bailliage de *Sos*, dont il vient d'être question, avait-il
le même ressort que l'archiprêtre? — Nous ne le pensons pas;
et voici quels sont les motifs qui nous portent à le décider
ainsi :

Dans les lettres patentes de l'érection de *l'Albret* en duché,

(1) Cet engagement est du 2 mai 1641. Voir plus haut, page 43.

(2) N'y a-t-il pas contradiction entre ce qui est dit ici et la délibération du 22 mars 1652, où les mêmes jurats pour participer à une exemption de logement de gens de guerre accordée par le comte d'*Harcourt*, en faveur de la ville de *Nérac* et des bastilles en dépendant, alléguèrent que *Sos* dépendait de *Nérac*.

on voit que ce duché comprenait déjà *la vicomté de Boulogne, la seigneurie de Sainte-Maure et Torrebren*, lesquels pays, qui se trouvaient dans l'archiprêtré de Sos, furent attribués, par cette érection, au siège principal du sénéchal d'Albret, séant à Nérac. Or, ces lettres patentes furent *données à Saint-Germain en Laye, au mois de décembre, l'an de grâce 1556, et la seigneurie de Sos* n'y figure pas, n'ayant été cédée par l'archevêque d'Auch à Pibrac, et par Pibrac à Henri d'Albret, qu'au mois d'août 1579. — De plus, devenu possesseur du duché d'Albret, le prince de Condé, par contrat du *dernier de juin 1645*, donna *la vicomté de Boulogne, Sainte-Maure et Torrebren*, à Raymond de Lupiac, seigneur de Montcassin et capitaine général des chasses, dans la province de Guienne, en échange de la baronnie de Durance, que Raymond de Lupiac déclara tenir de Frontenac, écuyer de Henri IV, qui poussa la familiarité avec ce dernier jusqu'à partager son lit avec lui, et qui gratifia peut-être ce favori de cette baronnie comprise dans l'Albret dès les lettres patentes de 1556. — D'un autre côté, cette baronnie se composait des paroisses de Boussés, de Durance, de Pompiey et de Tillet.

Ces documents établissent, ce nous semble, que la seigneurie et le bailliage de Sos ne comprenaient ni la *vicomté de Boulogne* représentée aujourd'hui par la commune de *Saint-Pé-Saint-Simon*, ni la seigneurie de *Sainte-Maure*, autrement dit les *paroisses de Peyriac et de Cajo*, ni *Torrebren*, ni *Boussés*. Nous sommes en doute au sujet des anciennes paroisses de *Derouy* et de *Labarrère* séparées par la paroisse de *Torrebren*, de toutes les autres paroisses de l'archiprêtré de Sos (1).

(1) Dans une délibération du 15 février 1652, les jurats de Sos, pour se défendre d'une contribution de 60 livres par jour, alléguèrent que Sos n'avait nulle *jurisdiction que simplement l'enclos des murailles et le vol du chapon, et de contenance que 1212 cartelades (298 hect. 52) ou places de maisons*. Mais le mot *jurisdiction* était alors pris parfois pour *commune*; et un *bailliage*, souvent *tribunal d'appaus*, comme à Laplume et à Casteljaloux, comprenait dans son ressort plusieurs communes ou *jurisdictions*. Ceci ne nous paraît donc pas un argument positif.

XVII

Les décrets des 15 janvier, 16 et 26 février 1790, ayant divisé la France en départements, les départements en districts, et les districts en cantons, la ville de *Sos* fut le chef-lieu de l'un des cantons qui composaient le district de *Nérac*; puis l'organisation judiciaire du 16 août 1790 établissant un tribunal au chef-lieu de chaque district, le canton de *Sos* devint justiciable du tribunal de *Nérac*; et c'est là que se portèrent les appels de sa justice de paix. Mais les articles 3 et 5 de la Constitution publiée le 1^{er} vendémiaire an iv remplacèrent la division des départements en districts par celle en cantons, et des cantons en communes. D'un autre côté, l'article 216 de cette même Constitution n'ayant conservé qu'un tribunal civil par département, le canton de *Sos* devint justiciable du tribunal séant à *Agen*, chef-lieu du département de Lot-et-Garonne. •

Enfin, lors de la révolution du 18 brumaire an viii, l'article 1^{er} de la constitution consulaire du 22 frimaire, même année, distribua le territoire de la République française en départements et arrondissements communaux, et l'article 64, ayant créé des tribunaux de première instance et d'appel, *dont la loi déterminerait l'organisation, la compétence et le territoire formant le ressort de chacun*, il fut établi un tribunal civil au chef-lieu de chaque arrondissement, et *Nérac*, à ce titre, reçut le sien et plus tard un tribunal de commerce. Mais à cette époque le nombre des cantons fut considérablement réduit, et celui de *Sos* ayant été réuni à celui de *Mézin*, la ville de *Sos* ne resta plus que le chef-lieu d'une commune circonscrite pendant plusieurs années, à peu près, dans l'ancienne enceinte de ses murailles, car l'annexion à son territoire de celui des communes de *Saint-Martin* et de *Levèze* n'a eu lieu qu'en vertu d'une ordonnance royale du 24 juin

1840. Ainsi le chef-lieu d'un ancien archiprêtré composé de dix-neuf paroisses n'est plus qu'une *succursale*, ayant pour annexes les deux églises de *Gueyze* et de *Levèze*. Au lieu d'un chapitre où l'on comptait seize chanoines, prébendiers ou chapelains, outre un archidiacre, *Sos* ne possède plus qu'une maison d'éducation pour les jeunes filles, tenue par des sœurs de la *Présentation de Tours*, et, à la place du régent que nommaient les consuls et que salariait le chapitre, une école communale (primaire-élémentaire) reçoit les élèves des communes de *Gueyze* et de *Sos*.

Il y a à *Sos* une perception dont se trouvent redevables *Gueyze*, *Meylan*, *Sainte-Maure*, *Saint-Pé-Saint-Simon*, *Poudenas* et *Sos*. Le bureau de la poste aux lettres de *Sos* dessert *Sos*, *Gueyze*, *Meylan*, *Saint-Pé-Saint-Simon* et *Sainte-Maure*.

XVIII

Le recensement de 1851 porte la population de la commune de *Sos* à 1,572 habitants, et celui de 1861 à 1,546, dont 885 agglomérés, et dont aussi 648 du sexe masculin et 698 du sexe féminin, tous catholiques, hormis un protestant.

D'après le cadastre qui y fut dressé, en 1835, la superficie de cette commune est de 1,429 hectares, 71 ares, 05 centiares,

Dont 559 h. 50 ar. 67 cent. en terres et joualles;

107 h. 45 ar. 40 cent. en prés;

125 h. 17 ar. 20 cent. en vignes;

44 h. 42 ar. 82 cent. en pâtures;

9 h. 07 ar. 71 cent. en jardins;

7 h. 66 ar. 54 cent. en superficie de propriétés bâties;

205 h. 55 ar. 59 cent. en bois, taillis, futaies et pins;

308 h. 94 ar. 20 cent. en bois à liège ou surrèdes;

31 h. 58 ar. 65 cent. en friches, bruyères, ajoncs;

1 h. 29 ar. en viviers, étangs;

- 4 ar. 20 cent. en oseraies;
- 40 ar. 65 cent. en églises et cimetières;
- 28 h. 06 ar. 40 cent. en chemins, places publiques;
- 4 h. 77 ar. 11 cent. en rivières et ruisseaux;
- 38 ar. 13 cent. en cornières, halles, hôtel-de-ville et fontaines.

XIX

Duquel territoire les principales productions consistent en blés, froments et seigles; maïs, orges et avoines; panis, millets, légumes et menus grains; chanvres, lins et laines; pommes de terre et betteraves; fruits divers et vins convertis, presque partout, en eaux-de-vie; foins et fourrages; bestiaux de grosse et menue corne, chevaux, ânes, mulets et cochons; poissons de rivière et d'étangs ou viviers; force gibiers consistant principalement en lièvres, lapins, bécasses, bécassines, poules d'eau, canards sauvages, perdrix, cailles, ortolans, oiseaux de vendanges, grives, merles, alouettes, ramiers et palombes (la volaille y est d'une qualité supérieure); la même commune produit des truffes et beaucoup de champignons comestibles; des miels, cires et résines, du liège et des écorces; du bois de chauffage et de construction...

XX

Ces productions si multipliées et si diverses, la position de *Sos* si favorable aux échanges entre l'Armagnac, les Landes et la vallée de la Garonne, la route départementale n° 5 d'*Agen* à *Mont-de-Marsan*, par *Nérac*, *Mézin*, *Gabarret* et *Saint-Justin*; le chemin de grande communication n° 9, de *Barbaste* au *Gers*, lequel traverse la ville de *Sos*; le chemin de grande communication de *Sos* à *Eauze*; le chemin de grande communication de *Sos* à *Montréal*; le chemin d'intérêt commun n° 95 de *Sos* à *Fourcés*; le chemin de petite communication

qui se détache près de *Sos* du chemin de *Barbaste* au *Gers*, et va se souder dans la commune de *Lubon* (Landes) à la route nationale n° 133, de *Périgueux en Espagne*, tout concourt à rendre fort populeux et fructueux les marchés et les foires qui se tiennent à *Sos*, savoir : les marchés chaque mardi de l'année, et les foires, quinze jours avant le *carnaval*, le lundi des *Rameaux*, le mardi avant *Pentecôte*, le lundi après la *Saint-Louis*, le mardi avant la *Toussaint* et le 1^{er} mardi de décembre. Aussi le nombre des patentables, au sein d'une population qui n'atteignait pas 900 habitants, en 1861, s'y élevait à 105, parmi lesquels on remarquait des fabricants de bouchons, des fabricants de liqueurs, des fabricants de toiles, des marchands de grains, des marchands quincailliers et autres fort multipliés, et de nombreux corps d'état. La ville de Nérac et autres localités vont s'y approvisionner de gibier et de volaille, que l'on envoie jusqu'à Bordeaux.

XXI

On peut donc affirmer que le commerce et l'industrie dédommagent la ville de *Sos* de la perte du rang qu'elle occupait parmi les villes historiques de la vieille *Gascogne*. Cette ancienne importance ne se révèle plus même par des ruines. Son château fut détruit, il y a un siècle et demi, ses murailles et ses portes ont disparu, et quant à son église, son défaut de caractère mérite d'autant moins une mention de notre part que l'on est en train d'en édifier une nouvelle plus digne de cette ville par son site, par son style et par son étendue.

J.-F. SAMAZEUILH,

avocat et membre de plusieurs sociétés savantes.

NUMISMATIQUE.

Une pièce de monnaie d'un duc de Milan, trouvée dans les Landes.

Le plateau de Sarron-Saint-Agnet (Landes), situé sur la route d'Aire à Pau, et signalé par Monluc au xvi^e siècle, devait être un poste militaire important. On a trouvé dans cette station, sur l'emplacement même d'un bosquet de chênes qui a disparu, plusieurs médailles ducales.

Nous y avons découvert, en particulier, un florin ou écu d'or, frappé en l'honneur du prince Noir, duc d'Aquitaine, et une pièce d'argent qui fait partie de notre médailler, pièce remarquable par sa conservation et son module, et dont la légende se rapporte à un Galéas. C'est cette dernière qui fait l'objet de cette étude.

Depuis le milieu du xiii^e jusqu'à la fin du xv^e siècle, trois grandes maisons dirigent les destinées du duché de Milan : les Della Torre, les Visconti et les Sforza ou Sforce. Après avoir fait partie du royaume d'Espagne en 1540, Milan fut, en 1706, définitivement réuni à l'empire.

La maison Sforza donna plusieurs ducs à Milan. En mourant (1447), Filippo-Maria Visconti n'avait pas laissé d'héritier direct; il avait donné sa fille naturelle Bianca à Francesco Sforza qui s'empara du duché (1450). Blanche Visconti, duchesse de Milan, à la mort de son époux (1466), se hâta de rappeler son fils Galeazzo Maria Sforza, qui était en France au service de Louis XI. C'est celui dont l'effigie se trouve sur la pièce qui nous occupe.

Les historiens qui ont raconté la vie de ce dernier duc de Milan, Léo et Botta (*Histoire d'Italie*), Corio (*Histoire Mediolanensis*), Machiavel (*Hist. de Florence*), Rosmini (*Storia di*

Milano) en font un portrait hideux, trop justifié par ses actes, on va le voir.

Galeazzo (Galéas Marie Sforce), second duc de Milan, fils de François et de Bianca Visconti, naquit à Fornoue, le 24 janvier 1444. — En 1468, Louis XI lui fit épouser Bonne de Savoie, fille de Louis, duc de Savoie, et sœur d'Amédée IX et de Philippe de Bresse. — A peine en possession de son duché, il déclara la guerre à Florence, qui refusait de lui servir une rente allouée à son père. Une rencontre eut lieu en 1467 à Molinella, mais la paix se fit par la médiation du Pape entre Milan, Florence, Naples et Venise. — Cruel et débauché, il empoisonna sa mère. Il fit périr de faim un prêtre, et, par son ordre, Pietro Drago fut enfermé dans un cercueil et enterré vivant. Plusieurs Milanais subirent le même sort. Un pareil monstre devait périr de mort violente. Deux jeunes Milanais, Lampugnano et Olgiato, le poignardèrent le jour de la Saint-Etienne, le 26 décembre 1476, et dans une église qui portait ce nom. Il expira au milieu d'horribles tortures. — De Bonne de Savoie, il avait eu Jean Galéas qui lui succéda, et deux filles, Anne, mariée à Alphonse d'Est, marquis de Ferrare, et Blanche-Marie, alliée à Philibert, duc de Savoie.

Les ducs de Milan portaient : *d'argent à la Guivre ou Bisse d'azur, mise en pal, torsée de sept tours, couronnée d'or, à l'enfant issant de gueules.*

Muratori a reproduit dans une planche de ses *Antiquitatis italicæ* (*De moneta*, t. II, p. 595), précisément la pièce qui est l'objet de cette étude. Même buste à l'avant, et même légende au revers :

GALEAZ.M.SF.VICE.COS.DUX.MIL.PP.ANGLE.Q3.CO.AC.

IANVE.D.

Lisez : *Galeaz Maria Sfortia, vice-comes, dux Milani (Mediolani), Papie Anglericæ comes ac Januæ dominus;*

TOME XII.

6

c'est-à-dire : *Galéas Marie Sforce, vicomte, duc de Milan, comte de Pavie et d'Anghiera et seigneur de Gènes.*

La première moitié de la légende entoure à l'avvers le buste du duc, tandis que la seconde se lit autour des armes de Milan, que le texte de Muratori décrit ainsi : *Anguis vorans puerum; adduntur duo rami arborum, et e singulis pendent duce situlae.*

La pièce trouvée à Saint-Agnet, et qui date de la fin du xv^e siècle, est bien un exemplaire de ce type. On y voit, en effet, au revers, une guivre hideuse, couronnée d'or, dévorant un enfant. Les deux sigles G.M. (*Galeazzo Maria*) l'accompagnent, ainsi que la couronne ducale. De la partie inférieure du monstre paraissent sortir deux branches d'arbres, auxquelles sont appendus quatre seaux.

Cette pièce rare, d'un poids de dix grammes, et qui mesure un diamètre de 0,03 centimètres, présente la légende en caractères romains, tous bien conservés et limités dans un double grainetis.

J'avoue que les deux sigles P.P. rencontrés sur une bulle pontificale auraient reçu une interprétation très naturelle, mais que sur une pièce de monnaie portant l'effigie d'un monstre tel que Galéas Marie-Sforce, qui faisait enterrer vivantes les personnes qui lui déplaisaient, ces deux lettres offraient quelque difficulté d'interprétation. Grâce à Muratori, j'ai pu savoir que P.P. C.O. signifient *PaPiae Comes*, comte de Pavie. La seigneurie de ce comté, de celui d'Anghiera (érigé en 1397 par l'empereur Wenceslas) et de la cité de Gènes était attaché depuis les Visconti au duché de Milan.

Parmi les blasons gravés sur cette planche de l'ouvrage de Muratori, on distingue encore les armes de France accolées à celles de Milan : *Ludovicus D.G. Francorum Rex*, par exemple, avec un écu écartelé aux 1 et 4 de France, aux 2 et 3 de Milan, toujours la guivre en pal dévorant un enfant.

Mais comment expliquer la provenance de notre pièce de

monnaie ? — Que le sol aquitain renferme des pièces romaines, gallo-romaines, visigothiques, arabes, anglaises, et de plusieurs autres peuples qui ont séjourné dans notre région, leur présence s'explique facilement. Mais pour une pièce à l'effigie du duc de Milan, qui n'a jamais envahi notre territoire, toute explication paraît impossible. Voici pourtant, je crois, le mot de l'énigme.

Monlezun rapporte, dans le tome iv, page 83, de son *Histoire de la Gascogne*, qu'un comte d'Armagnac, étant passé en Italie à la tête des grandes compagnies, y fut défait. Ses soldats prisonniers furent remis en liberté par Galéas, qui leur donna à chacun un florin. De retour dans leur patrie, ces grandes compagnies, composées de Gascons, de Bretons, de gens de Foix et de Béarn, se dispersèrent, et l'un de ces soldats put facilement perdre dans notre région ce témoignage de la générosité de Galéas.

D^r L. SORBETS.

DES CAUSES DE LA CESSATION DU COMMERCE (1713)
DANS LA GÉNÉRALITÉ DE MONTAUBAN
(ET D'AUCH.)

J'ai déjà fait connaître sommairement (1) le Mémoire manuscrit dont j'extraits aujourd'hui le morceau qui suit et qui m'a semblé offrir un véritable intérêt pour notre histoire commerciale : une branche de nos annales qui n'est pas la plus riche, sans doute, mais qui est des plus négligées. Ce morceau est le 14^e article du chapitre *Du commerce*. Les précédents traitent de divers objets du commerce de la généralité : étoffes, céréales, vins et eaux-de-vie, bestiaux, huile de noix, prune et safran, toiles, jambons, volaille, poterie, bois, fer, cuivre et charbon de pierre. Malheureusement, les renseignements sur ces diverses branches d'industrie commerciale, en ce qui touche proprement la Gascogne, ne sont ni aussi nombreux ni aussi précis qu'on pourrait le désirer. — Je reproduis textuellement l'article 14^e, en y annexant un passage instructif de l'article suivant qui le complète :

L. C.

Plusieurs causes ont concouru pour faire tomber le commerce dans cette généralité : la longue durée de la guerre, la gelée de 1709, les mauvaises récoltes suivies de la disette, et celle-ci de la cherté des vivres, les maladies populaires, les fortes impositions que les besoins de l'Etat ont obligé S. M. de faire sur la généralité et les droits excessifs et multipliés de la traite foraine, de la domaniale et des péages qu'on lève sur les marchandises et sur toutes les denrées qui entrent dans le commerce.

La guerre a rompu tout commerce avec les étrangers, a débauché

(1) *Revue de Gascogne*, t. XI, p. 435-6; c'est par une erreur typographique que la date de ce Mémoire s'y trouve fixée à 1703. J'avais écrit 1713.

les garçons de métier et fait faire plusieurs banqueroutes qui ont ruiné beaucoup de négociants et rendu la campagne presque déserte; car l'on n'y trouve plus pour travailler les terres le nombre des paysans et des laboureurs qu'il y avait autrefois.

La gelée de 1709 a si fort endommagé les vignes et fait périr un si grand nombre d'arbres fruitiers qu'on ne peut plus faire le même commerce qu'on faisait autrefois....

Les mauvaises récoltes qu'on a faites pendant quatre ou cinq ans n'ont pas permis aux particuliers de faire aucun commerce lorsque les revenus de leurs biens n'étoient pas suffisants pour payer les charges et qu'il ne leur restoit aucun fonds pour commercer.

La cherté des vivres, suite ordinaire des mauvaises récoltes et de la disette, a réduit la plupart des ouvriers à la mendicité.

Les fréquentes inondations ont ruiné une partie du plat pays, emporté les ponts qui étoient sur les ruisseaux et rendu les chemins impraticables, ce qui a été très nuisible au commerce.

Les maladies populaires ont enlevé une partie des négociants, et surtout des ouvriers et des laboureurs qui n'avoient pas été assujettis à la nécessité d'aller à la guerre.

Les fortes impositions ont obligé les particuliers possesseurs des héritages roturiers d'employer au payement des charges ou pour nourrir leurs métayers, ou pour ensemençer ces mêmes héritages, le fonds qu'ils auroient pu destiner pour commercer.

Les droits enfin qu'on exige des marchandises et des denrées qu'on transporte d'une province à l'autre ou pour les pays étrangers ont mis la plupart des négociants dans l'impuissance de continuer leur commerce; ce qui mérite une attention particulière.

Car les habitants du Quercy avoient autrefois un privilège particulier de négocier dans toutes les terres de l'obéissance de S. M., sans être assujettis à payer aucuns droits forains que lorsqu'ils envoient leurs marchandises dans les pays étrangers, et ces droits même ne se levoient que sur la frontière.

Cependant, comme il a été établi depuis longtemps un bureau considérable à Auvillars et en plusieurs autres endroits, on exige, sur un tarif de 1632 réglé par le conseil de S. M., plusieurs droits sur toutes les marchandises que les négociants du Quercy envoient à Bayonne, quoique la plus grande partie se consomme souvent dans le pays de la Chalosse, Marsan, Labour et autres lieux circonvoisins, et qu'il n'y dût avoir que celles qui sont transportées en Espagne qui dussent être assujetties aux droits forains.

Ce qu'il y a de bizarre, c'est que ces droits consistoient autrefois à 7 l. 16 s. 3 d. par quintal de draperie, et 5 l. 14 s. 7 d. sur les petites étoffes. Il est arrivé que ces droits ont été modérés depuis quelque temps et réduits à la moitié pour les marchandises qui passent en Espagne; et on les a fait subsister en leur entier pour toutes celles qui sont destinées pour être consommées dans le pays.

Les marchandises du Quercy payent encore les droits forains aux bureaux qui sont établis sur la frontière de l'Aginois lorsqu'elles sortent du pays du Quercy pour passer à être consommées dans celui d'Aginois, parce que ce dernier n'est pas compris dans la patente de Languedoc et qu'il est réputé, à cause de cela, pays étranger.

Elles payent encore divers péages qui ont été doublés, savoir : au Mont-de-Marsan, à Tartas, à Pontous et à Dax, et tout de nouveau à Campet et à Sainte-Croix, et ce qui mérite d'être remarqué, c'est qu'il n'y a que quinze lieues de rivière depuis le Mont-de-Marsan jusqu'à Bayonne; et cependant, il y a sept péages établis dans cette distance pour chacun desquels on paye dix soulds par ballot, y compris le doublement.

Tous ces péages et tous ces droits forains étant établis par des arrêts du conseil qui en autorisent la levée, on n'en sauroit réclamer, mais on a raison de se plaindre de ce que, nonobstant tous ces droits, il ne se fait aucune réparation à la rivière sur laquelle les marchandises se transportent, ce qui est très préjudiciable au commerce et rend la navigation très dangereuse par les naufrages qui y sont fréquents.

Il se paye encore au Mont-de-Marsan et à Dax un autre droit qu'on appelle *de seize*, qui revient à 10 ou 12 s. par quintal dans chacune de ces villes, et un autre droit d'entrée à Bayonne.

On exige enfin au bureau de la foraine d'Auvillars 8 s. par quintal de prune qui se transporte par Bordeaux en Angleterre et en Hollande, et 8 l. pour 52 verges des eaux-de-vie. Ces droits forains s'étendent encore sur les bestiaux, merceries et sur toutes sortes de denrées qui entrent dans le commerce. Tous les bateaux qui descendent par la Garonne sont obligés de s'arrêter au bureau d'Auvillars pour faire la déclaration des marchandises qu'ils portent et pour en payer les droits si elles y sont sujettes.

On ne se plaint point des droits forains et des péages que le roi exige sur les marchandises et sur les denrées; mais les négociants supportent avec impatience ceux qui sont exigés par les seigneurs particuliers, dont la plupart, qui n'ont aucun titre, du moins légi-

time, donnent tous les jours de nouvelles extensions à ces droits de péage. Un seul exemple suffira pour être convaincu que la multiplicité de ces péages est très préjudiciable au commerce.

Voici tous les différents droits qu'une balle de 3 quintaux, car elles sont toutes ordinairement de ce poids, paye depuis Auvillars jusqu'à Bayonne :

A Auvillars.....	11 l.	14 s.	3 d.
Pour les 2 sols pour livre.....	»	11	»
Pour le billet d'acquit.....	»	12	»
Pour le droit du m ^e des ports.....	»	11	»
A Manaux, autre péage.....	»	5	3
A Barbaste, autre péage.....	»	10	6
Au Mont-de-Marsan, autre péage.....	2	2	»

A Campet, autre péage. — Ce n'est que depuis quelques années que le seigneur de ce lieu exige un péage, de son autorité et sans aucun titre, sur toute sorte de marchandises qui montent et qui descendent sur la rivière du Mont-de-Marsan et sur celles qu'on transporte par terre, prétendant que c'est pour entretenir une planche pour le passage des voitures et de leurs chevaux. Il prend de chaque balle de 3 quintaux.....

»	3	»
---	---	---

A Sainte-Croix, autre péage.....	»	3	»
----------------------------------	---	---	---

Le seigneur de ce lieu ne prenoit autrefois qu'un petit droit sur chaque bateau, de quelle quantité de marchandise qu'il fût chargé. Mais depuis quinze ou vingt ans, il prend indifféremment un droit de péage par quintal de toutes sortes de marchandises et sur les laines qui viennent d'Espagne.

A Tartas, autre péage.....	»	11	3
A Pontous, autre péage.....	»	3	»
A Dax, autre péage, ou droit de.....	1	18	»
Pour l'entrée à Bayonne.....	2	2	»
Deux sols pour livre des susdits péages.....	»	16	»
Pour la sortie de Bayonne pour passer en Espagne.....	14	5	»
Total.....	34	7	3

En telle sorte qu'une balle de 3 quintaux de draperie qui part d'Auvillars pour Bayonne et pour l'Espagne paye huit péages à des seigneurs particuliers avant que d'arriver à Bayonne et coûte en péage 34 l. 7 s. 3 d. On peut comprendre, par cet exemple d'une

balle de draperie de 3 quintaux, combien les droits sont excessifs sur une plus grande quantité de marchandises, sans compter les autres péages qu'on exige dans les autres lieux et sur les autres rivières de la généralité, qui sont excessifs.

Le préjudice que cela cause est extrême; car cela a donné lieu à l'introduction des étoffes et des marchandises d'Angleterre dans le royaume d'Espagne et autres pays étrangers, parce que ces marchandises, ne payant aucun droit de sortie en Angleterre, les négociants anglais les donnent à beaucoup meilleur marché.....

NÉCROLOGIE.

BRUNO DUSAN,

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DU GERS.

La *Revue de Gascogne* de décembre 1870 a publié une notice sur la vie et les travaux d'Amédée Tarbouriech, archiviste du département du Gers, enlevé à la science et à l'amitié le 1^{er} novembre dernier, à l'âge de trente-six ans. J'exprimais dans les dernières lignes de cet opuscule le vœu que le dépôt d'archives, privé d'un si regrettable conservateur, pût passer en des mains habiles et soigneuses comme les siennes; et j'ajoutais, d'après un bruit déjà presque assuré, que ce vœu était exaucé depuis la nomination de M. Dusan au même emploi. Cette nomination était du 13 décembre dernier, je crois; et deux mois après, le 21 février, Bruno Dusan expirait après une courte maladie, à trente-six ans ou environ: l'âge de son prédécesseur, dont il me parlait, dès son arrivée, avec l'expression d'un regret si sympathique et si profond.

Notre pays fait en sa personne une perte que ses amis seuls peuvent apprécier. Des relations de trois ou quatre années me permettent de donner à mes concitoyens quelque idée de son mérite, que toute sa modestie n'a pu entièrement me dérober. Bruno Dusan était l'érudit à la fois le plus modeste, le plus laborieux, le plus ouvert à tous les horizons de la science moderne; il était encore le plus bienveillant et le plus sympathique des hommes, quoiqu'il eût souffert

plus qu'un autre des misères, des déceptions, des pauvretés de la vie littéraire.

Il était presque des nôtres par son origine, car sa famille appartient à la fraction de la Haute-Garonne la plus voisine du département du Gers. Sous les auspices d'un ou deux de ses oncles, prêtres du diocèse de Montpellier (si mes souvenirs sont exacts), il fit ses études à l'école secondaire de Saint-Pons; et tels furent ses succès que le supérieur de cette maison, alors très-considérable, le retint comme professeur. Ainsi, Bruno Dusan, quoique laïque, enseigna plusieurs années la littérature française dans les hautes classes d'une institution ecclésiastique. L'habile directeur, M. l'abbé Dubreuil, aujourd'hui archevêque d'Avignon, avait reconnu dans ce jeune homme à l'extérieur modeste et souffreteux, cette vive pénétration, cette chaleur communicative, cette patience de travail et d'exposition qui caractérisent le vrai professeur d'humanités.

M. Dusan passa depuis dans une institution laïque, dont il m'a parlé avec les plus grands éloges, à Valence-d'Agen. Mais cette fois il fut appliqué à l'enseignement scientifique. Heureusement il unissait (privilège bien rare!) au goût littéraire le plus délicat une aptitude décidée pour les sciences exactes. Et ce n'était là pas même la moitié des dons de cette riche nature. La philosophie l'attira toujours puissamment, et je crois entendre encore avec quelle chaleur d'accent il affirmait les grandes doctrines du spiritualisme; les arts lui étaient familiers, et personne ne maniait le crayon avec plus de sûreté; enfin l'archéologie, dans presque toutes ses branches, tendait à l'absorber de plus en plus.

C'est en effet à cette étude, aujourd'hui si profondément renouvelée, si chargée de faits nouveaux et si encombrée d'hypothèses, qu'il finit par se livrer presque sans réserve, en fondant à Toulouse, en 1866, la *Revue archéologique du Midi*. Mais comme il appréciait de haut la science à laquelle il vouait ses rares facultés! D'après son programme, faire de l'archéologie « au point de vue du sentiment, de la *poésie*, cela suffit au plus grand nombre; mais bien des esprits cherchent autre chose dans l'étude de l'archéologie: quelques-uns, atteints de désenchantement, y cherchent surtout l'oubli du présent; d'autres y veulent trouver le secret de l'avenir et lui demandent ardemment la solution des plus grands problèmes de la destinée humaine; d'autres enfin, ceux que sollicite *l'action*, fouillent dans l'immense entassement des manifestations multiples de *l'art*, cette vie supérieure, pour y recueillir des enseignements profitables

au présent. » À tous ceux-là, le nouveau recueil périodique devait fournir des matériaux sûrs et précieux. Sans énumérer ici tous les travaux publiés par la *Revue archéologique du Midi*, j'ose dire que la plupart, et spécialement ceux du savant et modeste directeur, étaient à la hauteur de son programme.

Voyez en effet quelle série de fragments intéressants il a réunis dans ce recueil malheureusement trop peu étendu ! Je ne parle pas des antiquités pré-historiques, des armes en silex, des inscriptions du moyen-âge, des croix tumulaires, des sarcophages chrétiens, etc., dont il a donné de si nombreux spécimens, avec des figures excellentes et des explications d'une doctrine si riche à la fois et si discrète. Mais je rappellerai des révélations spéciales d'un vif intérêt d'instruction et de curiosité : les *Sorts des apôtres*, étrange manuscrit en langue d'oc trouvé à Cordes (Tarn) et publié en fac-simile avec un docte commentaire ; — une étude attentive sur *la Croix avant le Christianisme*, à propos d'un mémoire un peu aventuré de M. de Mortillet ; — la publication, malheureusement inachevée, des longs interrogatoires de l'inquisition albigeoise dans le Lauraguais ; — des critiques d'une étendue et d'une portée exceptionnelles au sujet de plusieurs ouvrages contemporains, par exemple le *Jacme I^{er} d'Aragon* de M. de Tourtoulon, le *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule* de M. Le Blant, etc., etc. Partout brillent, dans ces travaux modestes, la sûreté du savant, l'aménité de l'homme, le goût de l'artiste, la pénétration du penseur.

N'oublions pas le secours inappréciable des figures répandues avec profusion dans le texte. M. Dusan était d'une rigueur presque exagérée pour ce qui concerne l'exactitude des reproductions. Il se montra fidèle à son programme dans l'admission de toutes sortes de figures, dessins, chromolithographies. Mais son procédé ordinaire était la photographie ; la photographie, à la vérité, dans des conditions toutes nouvelles de production et de conservation, grâce à un secret dont il était l'inventeur et qu'on peut nommer la *gravure sur pierre*.

C'est lui qui eut en ces dernières années l'idée de la réédition de l'*Histoire du Languedoc* des Bénédictins, avec toutes sortes d'enrichissements scientifiques. Cette œuvre doit être assez avancée aujourd'hui, et je ne doute pas qu'elle ne soit digne de l'érudition et du talent des savants qui y président. On me permettra cependant de regretter que M. Dusan ait fini par être éliminé tout-à-fait de cette entreprise, pour laquelle il avait travaillé jusqu'à compromettre sa vue et sa santé. Ceci soit dit sans la moindre amertume contre qui

que ce soit. Je puis attester que Bruno Dusan n'en montrait jamais contre personne. Il était l'indulgence même, excusant ce qu'il ne pouvait justifier, cherchant dans l'étude un refuge contre les tristesses du présent, faisant valoir tous les mérites qu'il avait pu soupçonner, n'ignorant que les siens.

Depuis son arrivée parmi nous, il s'était hâté de faire connaissance avec le dépôt d'archives qui lui était confié : il l'avait déjà fouillé en tout sens et il avait combiné une foule de projets utiles pour l'arrangement et l'étude de ces restes précieux de notre passé provincial. On sait qu'un arrêté préfectoral l'avait encore nommé inspecteur des antiquités et œuvres d'art du département. Au double point de vue de l'histoire et des monuments de notre pays, on ne pouvait désirer ni plus de dévouement ni plus de compétence.

Malheureusement sa santé, qui avait toujours été frêle, se trouvait, comme je l'ai dit, bien compromise par ses travaux trop continus. Les voyages pénibles, les longues veilles qu'il s'était imposées dans ces derniers temps, pour recueillir des inscriptions et des dessins destinés à enrichir un grand ouvrage qui ne portera même pas son nom, avaient fatigué sa vue, débilité son estomac, appesanti sa tête. Toutefois il avait gardé son humeur douce et joyeuse, son sourire bienveillant, ses bonnes pensées de travail et d'avenir. Ses amis comptaient comme lui sur la situation plus favorable qui venait de lui être faite pour renouveler et affermir son tempérament. Ils comptaient sans la maladie cruelle, une angine couenneuse compliquée de gangrène, qui vient de l'emporter en trois jours.

Les secours de la religion n'ont pas manqué à l'agonie de cette âme vraiment chrétienne par ses convictions les plus intimes et par les habitudes vertueuses de sa vie. M. l'abbé Canéto, vicaire général de Mgr l'archevêque d'Auch, averti par l'amitié vigilante de M. Albert Brun, préfet par intérim du département du Gers, est venu préparer au suprême voyage le modeste archéologue qui s'honorait depuis longtemps de sa paternelle bienveillance.

LÉONCE COUTURE.

P. S. Nos lecteurs auront appris la mort récente de M. l'abbé D. Bouix, théologien et canoniste très distingué, natif de Bagnères-de-Bigorre; — de M. Edouard Lartet, l'illustre géologue; — de M. J. Cénac Moncaut, l'un des écrivains les plus féconds de notre pays. Nous consacrerons prochainement des notices suffisamment étendues au moins à ces deux derniers, qui étaient membres correspondants de la *Société historique de Gascogne*.

RÉPONSE.

41. Jacques de Béla et ses œuvres.

(Voyez la *Question* dans notre dernier numéro, p. 48.)

Evêché de Bayonne, 5 février 1871.

Monsieur l'abbé.

Le dernier numéro de la *Revue de Gascogne* me prouve que, malgré mes recommandations les plus formelles, mon éditeur ne vous a pas encore envoyé le 2^e volume de la *Chronique d'Oloron*, qui aurait dû vous parvenir il y a plus de quinze mois... Vous y auriez vu un paragraphe tout entier (page 293 et suiv.) où je fais connaître l'auteur en question. Mais voici quelques détails plus précis sur les deux points que je n'avais pas à toucher et qui vous intéressent.

1^o L'auteur de l'article de l'*Album pyrénéen*, signant G. U., est M. le baron Gustave d'Uhart, ancien sous-préfet de Bayonne et de Limoux, homme d'esprit, issu d'une des plus anciennes familles du Pays basque, beau-frère du docteur Ségalas, de Paris, et mort depuis quelques années.

2^o Les *Tablettes* de Jacques de Béla sont aujourd'hui dans ma bibliothèque, d'où je compte les faire passer un jour dans un dépôt public. C'est M. Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour de Pau, qui est en possession du manuscrit du *Commentaire de la coutume de Soule*, manuscrit dont M. Antoine d'Abbadie a fait faire une copie. Au sujet des *Tablettes*, je vous dirai que cet ouvrage n'avait plus que six volumes quand il est venu en ma possession; le troisième me manque. Quant au fond même de la composition, je crois en avoir dit tout ce qu'il faut dans la *Chronique*; l'article *Béla*, le seul qui offre un certain intérêt local, est de la plus singulière étrangeté et pour le style et pour les choses...

Recevez, Monsieur le rédacteur, etc.

MENJOULET, vic. gén.

— Il y a plaisir à trouver, dans ses embarras, des guides aussi sûrs et aussi complètement renseignés que M. l'abbé Menjoulet. Qu'il reçoive ici nos remerciements, et pour ses réponses si précises à nos deux questions sur Jacques de Béla, et pour la *Chronique d'Oloron*, qui nous est arrivée peu de temps après la lettre précédente et dont nous reparlerons. Ce que l'auteur de cet excellent ouvrage y dit en particulier du philosophe des *Tablettes* et du commentateur de la *Coutume de Soule* est bien ce qu'il faut, eu égard au cadre et à l'objet de la *Chronique*. Mais la curiosité d'un historien littéraire et d'un bibliographe spécial peut désirer encore beaucoup plus. Heureusement, on sait que les écrits du vieux Béla subsistent et qu'ils sont en d'excellentes mains!

Me voilà en demeure de consacrer une étude sérieuse aux deux volumes publiés par M. l'abbé Menjoulet sur le diocèse d'Oloron. Les engagements de la *Revue de Gascogne* sont un peu à long terme, j'en conviens, mais elle n'oublie pas ses dettes et finit par les payer. Que l'excellent auteur ne craigne pas d'augmenter encore nos obligations en répondant à quelques-unes de nos questions passées, relatives à l'histoire béarnaise et bayonnaise, qui n'a guère de secrets pour lui.

L. C.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE GIMONT (1).

I^{re} PARTIE.

Période de formation et d'épanouissement.

I

Pour cette partie de notre travail nous avons des documents authentiques et d'un grand prix que nous croyons devoir signaler ici. Ce sont :

1^o Le cartulaire de l'abbaye, en deux volumes in-4^o sur parchemin, manuscrit du XIII^e siècle, appartenant à la Bibliothèque du grand séminaire d'Auch, où se trouvent les sommaires de toutes les chartes des donations faites à l'abbaye depuis sa fondation jusqu'aux premières années du XIII^e siècle;

2^o Le paréage pour la fondation de Gimont et la charte des coutumes qui lui furent concédées; de cette dernière nous n'avons qu'une traduction retrouvée depuis peu, qui est du commencement du XVII^e siècle;

3^o Le paréage pour la fondation de Solomiac et la charte des coutumes du même lieu. De celle-ci nous n'avons également qu'une traduction toute moderne, et que nous croyons pouvoir attribuer au dernier curé de Solomiac avant la Révolution de 1789, qui joua un si triste rôle durant les mauvais jours;

(1) *L'Introduction de cet Essai* a paru l'année dernière, *Revue de Gascogne*, t. XI, p. 427.

4° Diverses chartes, actes d'accord et sentences rendus à la suite de différends survenus entre les moines et les habitants des nouvelles bastides.

Le cartulaire est, sans contredit, le fonds le plus important. Il est divisé en six parties : La 1^{re} contient la donation du terroir où devait être construite l'abbaye, avec un grand nombre d'autres qui suivirent de près celle-là, dans les lieux environnants, Marrox, Juilles, Saint-Caprais, l'Isle-Sauvimonde, Arnès et Cahusac, sur la rive gauche de la Gimone. — La 2^e, les donations faites à l'abbaye de l'autre côté de la même rivière et sur la Marcaoue, jusqu'à Maurens et Montiron, dans les lieux alors désignés sous les noms de Saint-Jean-le-Vieux, de Saint-Justin, de Saint-Pierre de la Maguère, de Laurs ou Laus et de Sainte-Marie de la Grasse, qui forment le territoire actuel de la commune de Gimont, au levant de la rivière. — La 3^e est relative à la grange du Fourc et comprend les donations faites dans Escornebœuf, Saint-Germier et Sainte-Marie. — La 4^e se rapporte à la grange de Francheville, que remplaça un peu plus tard Solomiac, et contient les donations faites à Mauveille, Sainte-Marguerite, Homps, Tillac et Rajast. — La 5^e, afférente à la grange de Saint-Soulan, contient les donations faites au lieu de Saint-Soulan et aux lieux environnants. Enfin la 6^e est consacrée à la grange d'Ayguebelle, autrement Saint-Lys, dans le diocèse de Toulouse, et comprend de nombreuses et importantes donations faites à l'abbaye tant dans Saint-Lys même que dans Sainte-Foy et divers autres lieux des environs.

L'étude de ce long cartulaire paraît, au premier abord, devoir être fort aride, et peu féconde en résultats utiles. Il n'en est pas cependant ainsi, et l'expérience que nous en avons faite nous a laissé parfaitement convaincu que rien n'était plus propre que des monuments de ce genre à donner des notions sûres et précises sur les lieux, les institutions, les personnes et les mœurs des époques auxquelles ils se rap-

portent; en un mot, à faire revivre, en quelque sorte, sous nos yeux, une société disparue dont les usages et les habitudes forment un contraste si frappant avec tout ce que nous voyons dans nos sociétés modernes. C'est en nous appuyant sur les données que nous y avons puisées que nous voulons essayer, avant d'aborder l'histoire même de l'Abbaye, de faire comme la topographie des lieux où doit s'accomplir son action, et d'esquisser en quelque sorte la physionomie de la société à l'époque de sa fondation, telle au moins qu'elle nous a apparue sous les formes, quelque peu énigmatiques parfois, de ces actes contemporains.

II.

A cette date de 1142 qui est, comme nous l'avons dit, l'année de la fondation de l'abbaye, l'aspect du pays était bien différent de ce qu'il est aujourd'hui. La culture était peu avancée; le sol était occupé en grande partie par de vastes forêts, ou par des halliers où ne croissaient que des broussailles ou des arbres rabougris et de taille fort modeste, qu'on désignait communément par le nom de *bartas*. Le cartulaire nous fournit à cet égard des renseignements précis et incontestables. Les cent concades données pour l'établissement de l'abbaye sont prises sur la forêt appelée *Plana-Sylva*, ou La Plagne, qui s'étendait du côté de Saramon et occupait toute la vallée de la Gimone. De ce même côté de la Gimone, en Saint-Caprais, alors appelé Castet, on rencontrait encore le Bédât, qui fournit avec Gimonau et Sillac, situés sur la rive droite, le bois nécessaire pour la construction de Gimont. Il y en avait encore bien d'autres qui furent abattues par les moines aussitôt après leur établissement. Le défrichement était, du reste, un des objets principaux de leur mission, qu'ils poursuivaient avec une ardeur incroyable. En peu de temps, par ces défrichements, ils eurent rendu à la culture des

terrains considérables, qui furent pour eux une source d'abondantes richesses et excitèrent partout une salubre émulation. Les seigneurs propriétaires du sol favorisèrent l'entreprise de toute espèce de manières, et c'est sans doute pour ce motif qu'on trouve fréquemment dans les chartes une clause particulière, pour affranchir, soit à temps, soit pour toujours, de toute redevance féodale les terres défrichées par les moines, à leurs dépens et avec leurs propres charrues : « *Quas habitatores Gimundi laboraverunt, propriis impensis et aratris.* »

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des contrées qui relevaient immédiatement de l'abbaye; mais il doit être entendu que dans nos régions l'état du sol était à peu près le même partout, et qu'il en était ainsi particulièrement dans les autres lieux où des donations considérables furent faites à l'abbaye, comme Solomiac, Saint-Soulan et Saint-Lys. Il est, en effet, hors de doute que ces donations avaient principalement pour but d'attirer dans ces lieux la féconde activité des moines, et, par là, d'assurer le prompt défrichement des terres incultes et improductives, qui, sans eux, ne se serait pas sans doute effectué de longtemps, les forces individuelles et isolées ne pouvant suffire à des œuvres de cette nature.

La conséquence nécessaire de ce que nous venons de dire de l'état du sol dans les lieux sur lesquels s'étendit successivement la domination de l'abbaye, est facile à tirer : c'est que la population devait être peu considérable, eu égard à l'étendue de territoire sur laquelle elle était dispersée. On n'y rencontre pas de centre considérable : pas de ville, pas même de village. Dans cet espace qui s'étend entre la Save et l'Ar-rats, qui servent de limites au levant et au couchant, Mauvezin au nord et Saramon au sud, on ne trouve pas d'autre localité à signaler, avec ces deux villes, que l'Isle-Jourdain et Aubiet. Nous avons remarqué, pour le dire en passant, qu'à cette époque Aubiet avait ses mesures propres soit de capa-

cité, soit de longueur, et que ces mesures étaient en usage dans toute la contrée, ce qui est, ce nous semble, une preuve évidente de son ancienneté.

Tout le territoire compris dans les limites que nous venons d'indiquer était divisé en un nombre considérable de fiefs, d'une importance et d'une étendue très-variable; mais rien n'indique qu'il y eût encore des communes. Le château qu'occupait le maître du fief était le centre d'une juridiction toute seigneuriale et arbitraire s'exerçant, à peu près sans contrôle, sur une population servile qui n'avait pas encore conquis ou n'avait conquis qu'en partie son affranchissement. Quand l'émancipation se fut accomplie, les limites de chaque fief devinrent les limites des communes qui se formèrent au souffle de la liberté. Mais nous le répétons, au *xii^e* siècle, ces communes rurales, du moins ici, n'existaient pas encore.

Chaque fief avait son château ou habitation seigneuriale, autour de laquelle se groupaient d'ordinaire d'autres habitations destinées aux colons qui cultivaient les terres réservées, exploitées directement par le seigneur. Dans l'étendue du domaine étaient disséminées les *Cases*, petites maisonnettes ou cabanes occupées par des familles de colons, émancipés sous certains rapports, mais toujours néanmoins sous la dépendance de leur seigneur auquel ils demeuraient assujettis pour bien des choses. En leur accordant la liberté personnelle, qui était généralement encore la seule dont ils eussent été mis en possession, le seigneur leur avait fait des concessions de terrains auxquels ils demeuraient attachés sans pouvoir les quitter à leur gré, mais dont ils faisaient l'exploitation pour leur propre compte, à la charge seulement de payer les rentes féodales auxquels ces biens furent assujettis, et de remplir les autres conditions qu'il plaisait au bailleur d'imposer. La division du terrain ainsi concédé n'était pas faite d'après le nombre des familles

et de manière que chacune eût sa part fixe et déterminée. On voit, au contraire, le plus souvent un groupe de familles, réunies en association, pour cultiver en commun, sous la direction d'un chef, dont toutes reconnaissent l'autorité, un certain lot qui demeure indivis entre elles et dont elles partagent les charges et les bénéfices. Elles ont leurs habitations distinctes, mais rapprochées et réunies à côté les unes des autres, et formant ce qu'on appelait un casal « *casale*, » un hameau, comme nous dirions aujourd'hui. Ce même mot est encore employé pour désigner le domaine lui-même exploité par ces familles.

Il ne faudrait pas cependant conclure de ce que nous venons de dire qu'il n'y avait pas alors comme il y a eu depuis, des fermes, des métairies exploitées par une seule famille. Il y en avait certainement, et c'est sans doute ce qu'il faut entendre par ce mot « *cultura*, » que nous trouvons fréquemment employé dans le cartulaire.

Tout ceci nous explique pourquoi, à l'occasion d'une donation faite à l'abbaye, on voit successivement apparaître, en outre du donateur principal, divers personnages qui paraissent étrangers les uns aux autres, pour l'approuver et y donner leur consentement. Quelquefois l'objet donné appartenait en toute propriété au donateur, qui peut en disposer comme il l'entend sans consulter qui que ce soit. Alors il n'y a que lui qui figure dans la charte qui est dressée. Tout au plus, pour plus grande sécurité dans l'avenir et par précaution, on fait approuver, ratifier et confirmer la donation quand, il y a lieu, par les enfants, les frères ou autres parents du donateur, qui pourraient, en qualité d'héritiers naturels, avoir quelque droit à revendiquer. Mais d'autres fois le donateur tient ce qu'il donne comme bénéfice, d'un seigneur suzerain qui a mis pour condition à sa libéralité que le bénéficiaire ne pourra, sans son autorisation, vendre, donner, ou autrement aliéner le fonds qu'il a reçu. Alors, s'il veut se dessaisir et transporter à un autre son bénéfice, il doit, au préalable, obtenir l'agré-

ment du suzerain, et celui-ci, s'il y consent, intervient dans l'acte pour autoriser la donation, ou bien l'approuve et la ratifie par un acte séparé. D'autres fois aussi il arrive, et même assez fréquemment, que le bénéfice a été donné en fief par son détenteur, sous certaines rentes féodales. A la vérité, celui-ci demeure toujours le seul vrai propriétaire du fonds. Mais cela n'empêche pas que la famille, ou les familles à qui le bail a été fait, aient acquis sur l'objet donné des droits dont il faut tenir compte et dont on ne peut les dépouiller sans leur consentement. Il faut donc que ces familles interviennent, et l'on trouve en effet beaucoup de chartes dont l'unique objet est de constater l'abandon qu'elles font des droits qu'elles pourraient faire valoir pour s'opposer à la donation ou pour inquiéter les donataires.

Nous avons trouvé deux exemples de concessions de terrains pour être occupés et possédés par des gens de guerre, que les seigneurs avaient sans doute voulu par ce moyen récompenser des services qu'ils en avaient reçus. L'une fut faite dans le territoire actuel de Solomiac, dans les environs de Sainte-Marguerite, et l'autre dans la commune de Gimont, au sud-est, en un lieu qu'on désigne pour cette raison par les noms d'« *Armadaville* » et « *Garnidor*, » traduit en marge postérieurement, mais nous ne savons à quelle époque, par celui de « *Garnison*. »

Les secours et les consolations de la religion ne manquaient pas, bien s'en faut, aux populations de ces campagnes. Le cartulaire en fournit la preuve évidente en nous révélant dans chacun des lieux où s'établit l'abbaye, l'existence, antérieure à cet établissement, d'un nombre considérable d'églises ayant chacune pour la desservir, un prêtre auquel on donne le titre de chapelain « *capellanus* », c'est-à-dire, curé, comme nous dirions aujourd'hui. Ainsi, au moment où fut fondée l'abbaye, dans le seul territoire formant aujourd'hui la commune de Gimont, sur la rive droite de la Gimone, on trouve Saint-Pierre de Brigis, en Laus, dite aussi Saint-

Pierre de La Maguère, Saint-Sernin, Sainte-Marie de la Grasse, Sainte-Marie et Saint-Orens, dite aussi Saint-Jean-le-Vieux ou Saint-Jean de las Mounges, parce qu'il y avait là un couvent de religieuses dont elle dépendait; et Saint-Justin du vieux mur, où il y avait aussi un couvent de religieuses bénédictines dont dépendaient celles de Saint-Jean. Sur la rive gauche de la même rivière se trouvaient les églises de Cahusac, Marrox, Juilles, Saint-Caprais, alors nommé Castet, l'Isle-Saurimonde et Arners. Dans les dépendances de la grange du Fourc, qui s'étendaient dans les territoires actuels d'Escorneboeuf, Saint-Germier, Saint-Martin, Saint-Pè, Sainte-Marie et le Travès, nous remarquons Saint-Michel d'Esperville, l'église de Rillac, alors paroisse, plus tard qualifiée de Prieuré; celles de Corrensac, de Saint-Martin du Fourc, entre le chemin de Saint-Jacques et Esperville, de Sainte-Marie de Manville, et du Fas, du Has ou Duhas. Dans le territoire actuel de Solomiac, il en existait quatre, celle de Manvielle, celle de Sainte-Marguerite, celle de Francheville ou Tortiville peu éloignée de la précédente, celle de Rajast, qu'on écrit Frajast dans le cartulaire. Des deux premières les fondations existaient encore il y a peu de temps. Nous croyons même que les restes de Sainte-Marguerite, où la paroisse de Solomiac se rend tous les ans en procession le jour de la fête de cette sainte, sont encore dans l'état où nous les avons vus dans notre enfance. Pour celles de Francheville et de Rajast, depuis longtemps il n'en paraît pas de traces; mais on en peut reconnaître assez facilement la situation quand on est familier avec les lieux, à l'aide des indications fournies par le cartulaire et autres actes postérieurs qui en font également mention.

Dans les dépendances de la grange de Saint-Soulan, qui ne paraissent pas avoir dépassé les limites de cette commune, se trouvaient les églises de Lausignan, de Clarivat, de Belloc, de Buffagranja, de Saint-Laurent et de Boolaig. Saint-Lys dont le territoire avait une étendue très considérable, semble avoir été sous ce rapport moins favorisé. On y trouve cepen-

dant encore quatre églises : celle de Saint-Julien-d'Aiguebelle, autour de laquelle s'est depuis bâti Saint-Lys, celle de Burnau, celle de Vinerca et celle de Mazerolles; sur les confins, mais en dehors de son territoire, étaient celles de Sainte-Foi, de Bonrepos et de Fonsorbas.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces églises étaient bâties dans des lieux solitaires et isolées des habitations; on avait sans doute pris pour chacune d'elles un point central autour duquel rayonnaient les cases occupées par les colons qui en dépendaient. Il est vraisemblable que chacune d'elles formait une paroisse. Ce qui du moins est certain, c'est que chacune, comme nous l'avons observé, avait un prêtre pour en faire le service, et qu'elle avait aussi ses revenus particuliers, consistant en dîmes, prémices et autres redevances qu'on désigne par ce mot générique « *ecclesiastica*. »

Il est aussi vraisemblable, pour ne pas dire certain, que toutes ces églises avaient été fondées par les maîtres des fiefs dont elles dépendaient. Ils s'étaient pour cette raison réservé une part dans les revenus qui leur étaient affectés. S'il faut prendre à la lettre les termes dont on se sert dans les chartes, on devrait même penser qu'ils avaient jusqu'alors conservé la propriété de ces églises. Pour ce qui concerne les revenus, il paraît qu'ils étaient généralement divisés en deux portions égales dont une était attribuée à l'église, et l'autre revenait aux familles; d'ordinaire il y en avait plusieurs qui avaient eu part à la fondation et qui partageaient entre elles dans la proportion même de leur contribution.

Toutes ces églises furent livrées à l'abbaye qui se chargea de pourvoir à leur service, et avec les églises, les fondateurs abandonnèrent également la part des revenus dont ils avaient joui jusqu'alors.

A Aubiet, le 4 juillet 1870.

R. DUBORD,
prêtre, curé d'Aubiet.

(*La suite prochainement*).

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS.

CHRÉTIENS.

(Suite) (1).

ICONOLOGIE, s. f. Nous avons dit, dans l'article précédent, que l'*iconographie* est la science des saintes images, au point de vue de leur *reproduction*.

Or l'**ICONOLOGIE** traite du même objet, mais au point de vue de la *description* des produits de l'iconographie pratique. Elle traite aussi de l'enseignement de l'iconographie théorique.

La mission particulière de l'iconologue est donc de faire connaître théoriquement de quelle manière les saintes images doivent être figurées par l'iconographie pratique; ou bien encore de décrire, dans sa langue spéciale, les produits peints modelés, sculptés, moulés, gravés, estampés, bosselés, etc., etc., dans l'atelier de l'artiste iconographe.

ICONOSTASE, s. f. C'est le **CHANCEL** proprement dit (2) qui, jadis surtout, était destiné à voiler l'intérieur du sanctuaire, aux regards des fidèles placés dans l'ensemble de l'église. Régulièrement plus élevé d'un degré que le sol des nefs, celui du sanctuaire se clôturait d'une grille, toujours disposée dans le plan vertical de l'arc de triomphe; et l'**ICONOSTASE** s'élevait au-dessus de cette balustrade, offrant, en regard des nefs, les saintes images dont elle tirait son nom.

En occident, cette espèce de cloison mobile était moins importante que chez les orientaux. Elle se formait de riches tentures, de

(1) Voir tome XI, page 512 de cette *Revue*.

(2) Voir ce mot tome IV, page 124.

tapisseries suspendues, que l'on ramenait symétriquement, au moyen de leurs tringles, sur les deux côtés du sanctuaire, lorsque les catéchumènes et les pénitents étaient congédiés de l'assemblée des fidèles.

Généralement, nos églises ne conservent plus de l'*iconostase* qu'un souvenir, indiqué par l'appui de communion, s'il est placé comme il convient, c'est-à-dire entre les deux piles qui portent l'arc triomphal.

A Sainte-Marie d'Auch l'arc antérieur qui limite le *ciborium*, dans la chapelle terminale, n'a plus que les pitons de sa tringle primitive. Les riches courtines qui, dans les siècles précédents, tenaient ici lieu de l'ancienne *ICONOSTASE*, auraient-elles disparu pour toujours de ce vénérable petit sanctuaire où, d'ailleurs, se conservent encore les saintes espèces de l'Eucharistie, dont cette mystérieuse tenture était le *velamen* liturgique ?

IMAGES, s. f. A ne les prendre que relativement à leur destination, les **SAINTEs IMAGES** ne sont pas uniquement un souvenir de leur prototype, et un moyen puissant d'ornementation soit intérieure soit extérieure; mais encore une sorte d'enseignement facile. « Elles sont, pour les illettrés, ce que sont les livres pour ceux qui savent lire; elles sont pour les yeux ce que la parole est aux oreilles. »

Telle est la définition de saint Jean Damascène; et tel est également l'esprit dans lequel l'Eglise des premiers siècles chrétiens avait d'abord autorisé la reproduction des **SAINTEs IMAGES**; et puis recommandé leur culte relatif, à proportion que s'épuraient les idées de ses néophytes qui, des habitudes païennes, passaient aux saintes pratiques de la nouvelle religion.

On sait que les catacombes de Rome furent peuplées de saintes images, dès l'ère des martyrs.

Toutefois, dans certaines périodes de persécution plus ardente, on prescrivait, à l'extérieur, plus de réserve pour les pieuses manifestations dont les saintes images fournissaient l'occasion, dans l'as-

semblée des fidèles. C'est ainsi, par exemple, que, par suite de l'édit de Dioclétien, promulgué l'an 303 à Nicomédie, pour toute les provinces de l'empire, les évêques réunis au synode d'Elvire, deux ou trois ans après, voulaient que leurs diocésains « se privassent de » représenter sur les murs de leurs églises ce qui pouvait être » considéré comme objet de culte et d'adoration (1). » Et cela dans la crainte, sans doute, que les faibles ne fissent, dans ces malheureux temps, un usage abusif des saintes images, ou même qu'elles ne fussent indignement profanées par les persécuteurs ou leurs adeptes, qui se montraient d'ailleurs si acharnés contre les livres d'église et le mobilier des autels.

Mais dès que la liberté du christianisme fut complète, le culte des saintes images eut tant de vogue que leurs ennemis en prirent prétexte pour donner lieu à une persécution de nouvelle espèce, celle des iconoclastes, qui les brisaient avec fureur.

Le second concile de Nicée, vi^e général, réuni à cette occasion, en 787, anathématisa les iconoclastes, dans la septième session, appelant saintes images toutes celles qui ont pour but de représenter « Jésus-Christ, sa sainte Mère, les Anges et les Saints, comme aussi la Croix de Notre Seigneur J.-C. »

Le champ des artistes imagiers était donc bien vaste; et à la seule condition de se montrer dociles aux prescriptions de l'Eglise, ils purent, désormais, le parcourir avec autant de liberté que leurs devanciers de l'ère des catacombes.

Nous avons déjà fait l'observation que l'art chrétien, à sa naissance, avait peuplé d'images ces asiles souterrains de nos pères dans la foi. Les voûtes, les parois et les surfaces apparentes de leurs sarcophages en furent littéralement couvertes. Or, il est à remarquer que, pris dans leur ensemble, les sujets qui y sont peints ou sculptés se rapportent aux souvenirs les plus saillants des deux Alliances : c'est comme une sorte de parallélisme continu entre l'Ancien et le Nouveau Testament; le premier reproduisant une

(1) Can. xxxvi.

série de faits que l'imagier néophyte présente à ses contemporains comme une espèce d'histoire prophétique du second.

Mais qui ne sait que cette sublime pensée, si féconde en enseignements utiles pour les chrétiens du haut empire, est restée, dans les siècles suivants, comme le thème obligé et universel de l'imagerie religieuse ? Sa mission presque exclusive était, d'après saint Jean Damascène, « d'instruire les illettrés. » Où pouvait-elle mieux choisir que dans nos saints livres, des souvenirs d'histoire et d'édification qui, au moyen des yeux, pussent pénétrer utilement jusqu'au fond de l'âme ?

Saint Bernard gémissait de voir ses contemporains s'écarter avec tant de laisser-aller de la voie tracée aux artistes chrétiens dès les premiers siècles de l'Eglise. Ses critiques sévères à l'adresse des Clunistes finirent par porter leurs fruits. Et l'on vit, après plus d'un siècle de lutte, les primitives traditions de l'art des catacombes remises en honneur, dans un grand nombre d'œuvres importantes, antérieures à la Renaissance.

De ce nombre fut, au *xiv^e* siècle, le cloître si digne d'attention que nous avons visité naguère à Saint-Sever-Rustan (1).

Nous avons constaté que le parallélisme des deux Testaments domine dans l'ornementation de ses nombreux chapiteaux. En outre, par l'énumération succincte des sujets sculptés sur les quatre faces des corbeilles, il est aisé de reconnaître que la part fournie par les temps de la Synagogue est sensiblement inférieure au nombre des groupes choisis dans le saint Evangile.

Or, c'est le même sujet que nous avons rencontré, à Bagères-de-Bigorre, dans une œuvre plus modeste, de la fin de ce même siècle, ou plus vraisemblablement de la première moitié du *xv^e*. Mais, cette fois, le sculpteur a choisi ses groupes à l'exclusion de l'Ancienne Alliance. Ce sont des reliefs sculptés sur une seule pierre qu'on avait taillée en parallélogramme rectangle.

(1) Voir ci-dessus, page 56.

Sa hauteur est de 1^m 21, et sa largeur de 2^m 40. La face antérieure est divisée en 18 niches qui sont distribuées, en nombre égal, sur deux rangs superposés horizontalement, et pratiqués dans l'épaisseur de ce monolithe. Seize de ces niches reproduisent des traits historiques de la vie de Jésus-Christ; et les deux autres sont consacrées au donateur et à la donatrice.

Au rang supérieur, figurent : 1° L'archange Gabriel et Marie, ou le mystère de l'Annonciation; — 2° la Visitation; — 3° le Messager céleste et les Bergers; — 4° les Rois Mages à l'étable de Bethléem; — 5° Jésus à la crèche; — 6° le Massacre des Saints Innocents; — 7° la Fuite en Egypte; — 8° la Présentation de Jésus au temple de Jérusalem; — 9° l'Enfant au berceau (1).

Au second rang se voient : 1° Le Donateur; — 2° l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem; — 3° la dernière Cène au Cénacle; — 4° Jésus au Jardin des Olives; — 5° Jésus en croix; — 6° la Résurrection de Jésus-Christ; — 7° les Trois Maries; — 8° Jésus à l'entrée des Limbes; — 9° la Donatrice.

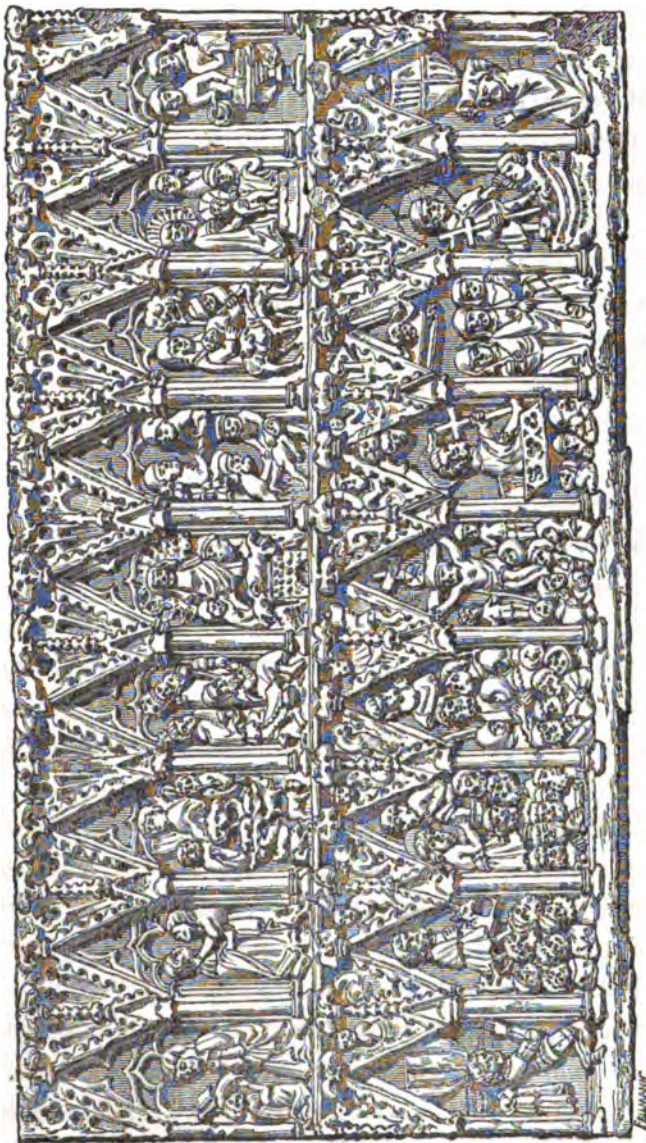
Nous avons publié, en 1849, une étude descriptive de ces reliefs (2); et elle donna lieu, quelques mois après, à un dessin réduit, que le *Magasin Pittoresque* crut devoir faire passer sous les yeux de ses lecteurs. La reproduction que nous en donnons ici nous dispensera, pour le moment, de longs détails monographiques, dont l'étendue serait hors de propos dans cet article.

Ajoutons seulement que le donateur nous a paru devoir être Jean III, vicomte d'Asté, dont le château conserve encore quelques restes de constructions féodales, à peu de distance de Bagnères. — La donatrice serait, dans ce cas, Marie de Caupène, que Jean avait épousée dans les dernières années du xiv^e siècle.

Jean et Marie auraient rétabli, dans la ville de Bagnères, l'église des Dominicains, que les Routiers venaient de ruiner peu d'années avant le mariage du vicomte. Notre pierre, sauvée des

(2) Si c'était l'Enfant-Dieu, dans la pensée de l'artiste, cette scène ne serait pas à sa place.

(1) Les dix-huit bas-reliefs de la villa Théas. — In-18 de 56 pages.





derniers débris de la seconde église, y aurait trouvé place d'honneur, en souvenir de cette pieuse munificence, jusqu'à la démolition définitive de l'édifice, qui disparut vers la fin du XVIII^e siècle.

Même en dehors des scènes bibliques, les sujets ne devaient jamais manquer à l'imagerie chrétienne : les saints personnages des deux Testaments et des temps postérieurs au siècle des apôtres, furent indiqués aux artistes par le VII^e concile œcuménique. Mais ils ne venaient qu'après la Croix, le divin Rédempteur, sa sainte Mère et les saints Anges. Et pourtant de quelle fécondité n'a pas été, jusqu'à nos jours, cette autre source de produits, pour les différents arts du dessin, depuis les premiers essais tentés au sein des catacombes de Rome, à la lueur de quelques lampes sépulcrales !

Nous signalerons, pour notre Sud-Ouest, ce que l'on appelait, avant 1791, les Saints de Garaison, ancien pèlerinage des Hautes Pyrénées, si heureusement remis en vogue de nos jours. Une longue série de statues, grandes comme nature, taillées dans le bois dur et richement dorées, était disposée dans la chapelle, sans gêner, en aucune façon, les pieux exercices des nombreux pèlerins qui accouraient là de toutes parts. Sculptées d'ailleurs avec le plus grand soin, elles étaient un sujet continuels d'instruction et d'édification pour les fidèles qui aimaient tant à contempler leurs Saints, à les vénérer, à leur rendre enfin le culte spécial que le second concile de Nicée avait déterminé pour les saintes images.

Celles de Garaison ont disparu dans la tempête révolutionnaire du dernier siècle, sauf quelques épaves qu'on en retrouve encore ailleurs. Mais les Saints de Solesmes, bien autrement favorisés, se voient encore à leur place. Ils y sont demeurés en grande vénération, grâce surtout à la protection dont le pauvre peuple eut le courage d'entourer ceux qu'il appelait ses protecteurs, contre les aveugles entreprises des iconoclastes de cette désastreuse période, qui fut si tristement funeste à presque tous nos monuments d'art chrétien et national.

Nous croyons devoir faire observer ici que l'on trouve des restes de peinture sur les plus anciennes statues de nos âges chrétiens. Quelques-unes même sont fort remarquables sous le rapport de la richesse et de la conservation des couleurs. Les détails de décoration sont, en outre, exécutés avec un goût exquis, une grande précision de ligne, et un soin des plus éclairés pour en assurer la durée à travers les siècles.

Si cette ancienne pratique retrouve aujourd'hui des approbateurs, elle a aussi ses critiques. Mais on peut répondre à ces derniers, avec beaucoup de raison, que si une image est destinée, même sans intention de portrait (1), à rappeler son prototype, elle n'est complète qu'autant que la couleur s'ajoute à la forme qui le reproduit.

Il est juste de convenir, à propos de la forme, qu'un des grands défauts des artistes du moyen-âge a été de trop négliger les connaissances anatomiques et la sévérité des proportions dans la structure du corps humain, bien que certaines de leurs œuvres soient tout à fait à l'abri d'une pareille observation.

Prise dans sa généralité, elle est tout aussi fondée à propos des draperies, qui souvent sont étriquées, ou bien d'une ampleur exagérée pour les personnages, trop flottantes et mal agencées. Et pourtant, ces saintes images, malgré des incorrections de dessin, qui toujours sont fort regrettables, produisent plus d'effet moral, sont d'une expression plus religieuse que beaucoup d'autres productions récentes qui, néanmoins, sont d'une correction irréprochable, et plus artistement groupées que les premières.

Ce n'est pas que la pureté du dessin et les beautés de la forme soient incompatibles avec la gravité de l'expression religieuse, puisque le *beau n'est que la splendeur du vrai*.

Mais il faut reconnaître, sans détour, que si une œuvre d'art, vraiment digne de ce nom, doit porter le cachet particulier de l'inspiration qui lui est propre, il est indispensable que les saintes

(1) Voir, plus bas, ce dernier mot.

images puisent, avant tout, dans un cœur sincèrement chrétien, les pensées, les impressions et les sentiments pieux que l'artiste veut reproduire, en utile souvenir de ce que fut son prototype.

Et qui peut dire le succès qu'auraient, de nos jours, les imagiers sérieux du XIII^e siècle, avec les études anatomiques et la correction de dessin qui caractérisent les bonnes compositions du XIX^e ?

IMBRICATION, s. f. Motifs d'ornementation, disposés en recouvrement partiel, de manière à imiter l'arrangement régulier des écailles de poisson. La ligne qui limite, en détail, ces sortes de motifs, est assez variée. On en voit de pointus, de forme ogivale, d'arrondis en demi-cercle. Ces derniers sont, parfois, de très ancienne date, dans les œuvres d'art chrétien. On les retrouve, par exemple, dans la crypte de Sainte-Marie d'Auch, sur le couvercle du sarcophage en marbre blanc de saint Léothade. Or ce monument est au moins du VII^e siècle (1).

Le XIII^e et le XIV^e semèrent assez souvent d'IMBRICATIONS le glacis du sommet des contreforts, et même la surface des flèches dont ils couronnaient les pinacles, les clochetons et les clochers.

IMPOSTE, s. f. C'est l'ensemble des moulures qui couronnent les pieds droits sur lesquels porte une arcade, et qui leur tiennent lieu de chapiteau. Ainsi considérée, l'impostese retrouve bien souvent dans l'architecture romane. On l'appelle *cintrée*, lorsque après avoir couronné les pieds droits elle retourne, en archivoltte, suivant le contour de l'arcade.

On appelle encore **IMPOSTE** le sommet dormant d'une fenêtre, et même une petite baie à jour pratiquée au-dessus de certaines portes.

INCRUSTATION, s. f. Sorte d'ornement préparé pour garnir des entailles qu'on a ménagées à la surface d'un produit d'architec-

(1) Nous l'avons décrit, dans une étude à part, in-8°, de 50 pages, accompagnées de quatre dessins de même format. — Auch, 1854 et 1857.

ture, de sculpture, de menuiserie, de statuaire, etc., etc. Les ouvrages en marqueterie sont des incrustations. On a trouvé certains bustes antiques dont les yeux étaient incrustés en argent. Le moyen âge, à cet exemple, a, parfois, remplacé les yeux des saintes images par des incrustations émaillées, ou bien en simple verroterie.

INHUMATION, s. f. Voir l'article **CIMETIÈRE** (1).

INTAILLE, s. f. Gravure en creux. Ce mot désigne, spécialement et comme dénomination générique, les pierres fines gravées en creux. Quand elles sont gravées en relief, elles prennent le nom de Camées. La croix gemmée de Cologne-du-Gers, déposée au musée national de Cluny, depuis 1862, a son étui métallique orné de camées, incrustés sur l'une des surfaces, et aussi de deux intailles antiques.

INTRADOS, s. m. Surface intérieure et concave d'un arc, d'une voûte.—On l'appelle également *douelle*, bien que ce mot s'entende aussi du parement concave d'un simple voussoir. L'*extrados* est la surface convexe, c'est-à-dire celle qui se trouve opposée à la douelle.

J.

JAMBAGE, s. m. Construction élevée verticalement ou à plomb, pour soutenir certaines parties du bâtiment, telles que le chambranle ou manteau d'une cheminée, avec sa hotte ou naissance du tuyau, dont le poids porte sur les deux JAMBAGES ou *montants* de la cheminée. JAMBAGE se prend donc dans le même sens que *piéd droit*. Ils forment les montants latéraux des portes ou des fenêtres, et ils appuient le *linteau*, c'est-à-dire la pierre ou la poutre qui ferme horizontalement le haut de la baie, d'une seule pièce; ou bien la *plate-bande* qui la ferme au moyen de plusieurs claveaux; ou enfin l'arc en couronnement de sa fermeture.

(1) Tome IV, page 353 de cette *Revue*.

JESSÉ (TIGE DE). C'est une sorte d'arbre généalogique dont les rameaux, partant d'un même tronc, s'élèvent et se dilatent, développant une série de personnages dont le dernier terme est Jésus-Christ. L'arbre tient, par ses racines, au corps de Jessé endormi. La série ascendante des ancêtres qui couronnent cet arbre figure un certain nombre de patriarches de la race qui débute par David, conformément au chapitre premier de l'Évangile selon saint Mathieu.

Arnaud de Moles dota d'un arbre de Jessé le sanctuaire de Fleurance; M. Goussard en a décoré la verrière d'une chapelle de l'église de Marciac. Enfin, M. Des Granges, successeur de M. Em. Thibaut, de Clermont-Ferrant, l'a aussi reproduit à la fenêtre d'honneur de la chapelle du petit séminaire d'Auch, mais avec un complément digne de remarque.

En soubassement, et plus bas que Jessé, est l'ange exterminateur, chassant du Paradis terrestre nos premiers parents. Tandis qu'ils fuient en gémissant, une vision céleste vient, tout à côté, annoncer le Rédempteur : La femme dont le fils écrasera, un jour, la tête du serpent infernal, présente à l'humanité déchue le fruit divin de ses chastes entrailles; et Isaïe, prosterné en vue de l'apparition, reconnaît, dans cette femme, la Vierge qui doit concevoir et enfanter l'Emmanuel (1).

Au sommet de l'arbre, le Messie apparaît sur les bras de la Vierge Marie; et au couronnement de l'ogive il meurt en croix, entre sa Mère et saint Jean.

A Saint-Bertrand de Comminges, un magnifique panneau en bois dur, délicatement percé à jour dans la première moitié du xvi^e siècle, reproduit, tout simplement, les souvenirs généalogiques, dans le chœur, à la stalle du doyen de l'ancien chapitre.

Enfin, dans une composition de notre temps, dessinée par M. Ledoux pour les ateliers de M. Didron, la verrière, divisée en trois compartiments, agrandit le sujet, avec un bel effet d'ensemble. Entre les deux meneaux droits, la série des ancêtres proprement dits

(1) Isaïe, ch. vii, v. 14.

monte de Jessé à l'Enfant-Dieu, que la Vierge-Mère tient dans ses bras, au sommet du vitrail. A la droite de Marie s'élève, parallèlement, la série des prophètes; et à sa gauche est celle des philosophes de l'antiquité, avec mélange de sibylles dans les deux.

JOINT, s. m. Intervalle qui reste entre deux pierres, posées à côté l'une de l'autre, ou bien superposées. Les anciens ont souvent laissé les joints vides, entre des pierres soigneusement taillées dans de fortes proportions. Mais les constructeurs du moyen-âge les ont, au contraire, garnis d'une épaisse couche de mortier fin. De plus, quand les assises avaient reçu toute leur charge et que l'édifice avait toute son élévation, ils faisaient jointoyer les pierres, c'est-à-dire remplir de ce même mortier tous les joints, et cela de manière à faire saillie à l'extérieur, surtout dans les parements vus de la période romane.

Les joints varient de caractère suivant leur inclinaison. Ils sont *verticaux* ou *horizontaux* dans les assises ordinaires des murailles. Ils sont *obliques* dans les arcs et dans les voûtes; et *en coupe* lorsqu'ils tendent géométriquement à un centre commun. On en voit aussi, parfois, à *crossettes*, simples ou doubles, surtout entre les claveaux qui forment la plate-bande de certaines cheminées antérieures au XIII^e siècle.

JUBÉ, s. m. Dans son acception la plus généralement reçue, ce mot désigne, aujourd'hui, une tribune couronnée d'une galerie plus ou moins large, élevée transversalement entre le chevet d'une église et son transept, ou bien entre son chevet et la nef, si le transept fait défaut. — Il est bien entendu que si l'église a des bas-côtés, le jubé ne clôture du chevet que la partie correspondant à la largeur de la nef centrale. — Il paraît certain que ces sortes de tribunes étaient inconnues avant le XIV^e siècle. A leur place était une clôture peu épaisse et sans galerie, formant le chancel (1); ou bien une grille plus ou moins riche, avec ou sans iconostase ou voile mobile.

(1) Voir ce mot, tom. IV, p. 124 de cette Revue.

La dénomination de **JUBÉ** était fort antérieure à la création de cette espèce de tribunes. Mais elle servait à désigner l'*ambon* ou la *chaire* qu'allait occuper le lecteur ou le diacre, pour lire ou pour chanter l'évangile. Ils commençaient par demander la bénédiction au président de la cérémonie ; et c'est le premier mot de la formule en usage, *JUBE Domine benedicere*, qui fut appliqué au meuble du haut duquel on l'entendait prononcer.

Les deux ambons qui se voient encore, à droite et à gauche de l'autel du chœur, à Sainte-Marie d'Auch, y servaient de **JUBÉ**, dans les offices capitulaires, plus de soixante ans avant la construction de la tribune qui vint en usurper le nom, sous le règne de Louis XIV, mais qui n'existe plus, depuis 1860. Sans compter que ces deux ambons, établis à leur place du temps de Henri IV, succédaient à ceux qui avaient servi de Jubé dans les siècles antérieurs.

Or, même après 1671, date de son installation, le nouveau jubé resta muet : le lecteur, le diacre et le sous-diacre n'y parurent jamais, dans l'exercice de leurs fonctions. Attendu surtout que les deux ambons de l'autel du chœur furent jugés beaucoup plus commodes, et qu'un escalier n'avait pas été compris dans le projet exécuté, au bénéfice de la nouvelle tribune. Plus tard, cet escalier fut établi, pour faciliter à quelques personnes privilégiées l'usage d'un petit nombre de places, dans les grands jours de solennité religieuse.

Il n'y avait donc pas sérieusement lieu à formuler des regrets, même passagers, quand l'Etat donna l'ordre, en 1860, de déposer cette construction, dont le style était d'ailleurs si disparate. D'autant qu'à la même place et à ses propres frais, il fit adosser, bientôt après, aux vieilles stalles du cancel, un revêtement en bois dur, sculpté dans le style de Louis XII, c'est-à-dire dans le goût des boiseries intérieures.

F. CANÉTO,
vic. gén.

J. F. DE MONTÉGUT ET JULIE DE BATZ.

UNE FÊTE DE CHATEAU EN 1787.

La première fois que j'eus entre les mains le catalogue des mss. provenant de la succession de l'abbé Monlezun, il y a une dizaine d'années, j'y remarquai sous le n° 259 cette indication singulière :

« *Lettre d'un chrétien qui en 1787 fait élever un temple à Apollon.* »

Mes recherches d'alors avaient un tout autre objet que ces curiosités, et ce n'est que dans ces derniers temps que j'ai demandé communication aux archives du séminaire d'Auch de la pièce ainsi étiquetée. La lecture de la lettre de ce chrétien prévenu de paganisme m'a fait éprouver un vif plaisir, que je ne voudrais pas garder tout entier pour moi.

L'érection du temple d'Apollon, on le verra, ne fut pas un acte d'apostasie. Il fut accompli par des gentilshommes attachés à la foi comme à l'honneur ; il eut même pour complice un vénérable enfant de saint Benoît. J'avoue, du reste, que le paganisme littéraire, qui a fait son temps et que je ne regrette pas, s'épanouit à l'aise dans les pages que je vais communiquer au public. Les flouflous mythologiques ne donnent pas la note exacte des idées et des sentiments de la noblesse de province, beaucoup plus chrétienne et beaucoup moins gâtée, à cette date extrême de sa vie, que nombre de gens ne tiennent à le croire. Ils en représentent, j'en conviens, l'un des côtés faibles. On faisait des temples d'Apollon, on récitait de petits vers tout pleins des souvenirs de la fable, quand se formait l'orage qui allait renverser les institutions politiques et religieuses de la France !

Mais, dans la relation que je publie, si vous négligez cette enveloppe un peu frivole, ces rubans fanés qui ont pourtant leur grâce, quels nobles sentiments ! quelle aménité d'esprit et de mœurs ! quel culte de la famille et de l'amitié !

Au reste, ce ne sont pas des noms inconnus que je vais produire. L'auteur des pages qui suivent est un poète et un antiquaire de quelque renom. Jean-François de Montégut eut pour mère une de nos muses les plus célèbres, Jeanne de Ségla, dame de Montégut, dont il a publié les œuvres (1768) en les dédiant à Mme de Bastard, première présidente du parlement de Toulouse. Lui-même, conseiller à ce parlement, unit aux travaux de la magistrature les études littéraires et les recherches archéologiques. Il fut, après un de nos compatriotes, le président Daignan d'Orbesan, l'âme de l'Académie des sciences de Toulouse et l'initiateur de l'archéologie méridionale. Non content de remettre au jour les antiquités toulousaines, il étudia celles d'Auch et de la contrée voisine, où l'attira le mariage de sa fille Julie avec le marquis de Batz, père de M. le baron de Batz, dont la verte vieillesse représente encore si bien à Auch les qualités aimables et généreuses de sa noble famille.

La *Biographie toulousaine* nous fait connaître les titres d'une vingtaine de mémoires, presque tous relatifs à l'archéologie, et pour la plupart inédits, qui témoignent de l'activité studieuse de M. de Montégut. Nous citerons seulement deux de ces essais, et nos lecteurs comprendront sans peine la raison de notre choix :

« *Antiquités de la ville d'Auch.* »

« *Observations sur des ruines de bains antiques à Roque-laure, près Auch.* »

Où sont déposés maintenant ces manuscrits auxquels la Gascogne ne saurait être indifférente ? Rien jusqu'ici ne permet de le conjecturer. Je voudrais bien que la publication

des pages suivantes, qui, sans avoir la même portée scientifique, offriront quelque intérêt aux esprits curieux de ressaisir les divers aspects de la vie provinciale à la fin de l'ancien régime, nous mit sur la trace des travaux consacrés par le même auteur aux antiquités auscitaines. Je ne manquerais pas de les communiquer, au moins par analyse et par extraits, au public de la *Revue de Gascogne*.

Pour le moment, livrons-nous tout entiers au plaisir d'entendre l'honnête gentilhomme, déjà sexagénaire (il était né en 1726), nous raconter ses triomphes de père de famille, de seigneur et d'antiquaire. Si, dans le titre de mon article, j'ai joint à son nom celui de sa fille, c'est que cette dernière — on le verra — est l'auteur principal des vers, parfois négligés, mais toujours agréables, qui émaillent la prose de M. de Montégut. Quelques-uns de ces vers, qu'elle ne pouvait avoir faits elle-même, ceux, par exemple, qui renferment son éloge, étaient de son frère, Raymond-André-Philibert de Montégut, qui n'avait pas encore vingt ans.

Lettre de M. J.-P. de Montégut au marquis de Belesta (1).

Ségla (2), le 20 novembre 1787.

Je crois te faire plaisir, mon cher marquis, en te faisant le récit d'une petite fête que mes enfants m'ont donnée à mon retour à Ségla. Tu jugeras de l'impression délicieuse qu'elle a dû faire sur le cœur d'un père, et ces détails ne peuvent manquer d'intéresser un ami.

Tu n'ignores pas que je viens de faire élever un temple à Apollon, que je l'ay enrichi de quelques-unes des belles colonnes de marbre blanc qui décoraient l'ancien temple de ce Dieu à Toulouse, converti depuis en église, sous le nom de Notre-Dame de la Daurade. Elles m'ont été données par les PP. Bénédictins. Ces monuments prétieux

(1) N. de Gardouch, marquis de Belesta, au bourg de ce nom (Ariège).

(2) On m'indique une description très curieuse et très agréable du château de Ségla, voisin de Toulouse, aujourd'hui transformé en maison de bains, et du temple d'Apollon, toujours subsistant, dans un livre de M. Ernest Roschach, que je regrette de n'avoir pas sous la main.

de la magnificence romaine couraient risque d'être jettés dans les fondements de la nouvelle bâtisse et perdus pour la postérité. Je les ay demandés; les supérieurs de cet ordre respectable, si cher aux amateurs de l'antiquité et à qui les sciences doivent leur conservation, se sont fait un plaisir de me les accorder. J'ay donné au nouveau temple la forme octogone qu'avoit l'ancien, avec l'apparence d'un édifice à demi ruiné. Les colonnes sont au nombre de vingt-quatre, d'ordre corinthien; les unes sont torses et cannelées, les autres ornées de pampres et de raisins en relief. Le frontispice du temple porte cette inscription en caractères romains :

VETVSTISSIMAS APOLLINIS APVD TOLOSATES TEMPLI COLUMNAS
ERVINIS EXTRAXIT POSTERISQ SERVAVIT, ANTIQVITATVM
AMANTISSIMVS I. F. DE MONTE ACVTO. SVP. TOL. CURIAE. . . .
ANNO. SAL. M. DCC. LXXX. VII.

Le moment de mon retour avait été choisi pour faire la dédicace du temple. J'arrivai à l'entrée de la nuit. On proposa une promenade, j'y consentis et ne soupçonnais rien. A l'extrémité d'une longue allée, en face du grand jet d'eau, j'aperçois le nouvel édifice illuminé avec des lampions. Nous avançons : je vois les arceaux et les colonnes ornés de festons de laurier et de guirlandes de verdure, entourées de rubans de toutes les couleurs. L'intérieur était éclairé et jonché de fleurs. Au-dessus des quatre portes on lisait dans des cartouches les vers suivants :

I

Un enfant d'Apollon (*a*) a relevé son temple,
Il vient s'y délasser des travaux de Thémis.
Son œil philosophe y contemple
Et la grandeur romaine et ses tristes débris.

II

Indulgente vertu, cœur sensible et sincère,
Des grâces, des talents, accord délicieux :
Amis, tel est le caractère
De la maîtresse de ces lieux (*b*). .

(*a*) M. de Montégut. [Les notes indiquées par minuscules italiques sont de l'auteur même de la lettre. Mes additions à ces notes sont enfermées entre crochets, et mes notes marquées à l'ordinaire par des renvois en chiffres arabes.]

(*b*) Madame de Montégut.

III

Avec l'heureux époux, objet de ta tendresse,
Viens, aimable Julie (c), embellir ce séjour :
Le temple du Dieu du Permesse
Sera le temple de l'Amour.

IV

Dans ces lieux habités par les Jeux et les Ris
On voit badiner la sagesse ;
On s'endort dans les bras d'une douce paresse,
On folâtre avec ses amis.

Sur les quatre faces au-dessus des colonnes, on lisoit les vers suivants encadrés dans des guirlandes de myrthe :

I

Muses, quittez la double cime,
Venez vous montrer à nos yeux.
C'est Apollon qui vous anime,
C'est lui qui préside à nos jeux.
Il n'habite plus le Parnasse,
C'est à Ségla qu'il fixe son séjour.
De son temple aujourd'hui (1) l'on fait la dédicace ;
Ne comptez plus sur son retour.
Entouré des ris et des grâces
En ces beaux lieux il sourit à l'Amour
Qui de Montégut suit les traces.

II

La plus aimable des mamans
Partage en ce jour notre hommage.
Qu'elle applaudisse à ses enfants,
Elle paîra bien leur ouvrage.

(c) Madame la marquise de Batz, leur fille. [Evidemment ce galant éloge est l'œuvre du jeune Montégut, ainsi peut-être que les trois quatrains qui l'accompagnent.]

(1) VAR. en ce jour.

III

Célébrons à l'envi la fête d'Apollon
Et les talents du mortel dont le zèle
A voulu qu'à Ségla comme au sacré vallon
L'on honorât le Dieu qu'il a pris pour modèle.

IV

Illustre Montégut, ombre chère et sacrée (d),
Qui peignis si bien dans tes chants
Les jardins de Ségla, ses eaux, ses bois charmants,
Daigne du haut de l'Empyrée
Honorer d'un regard les jeux de tes enfants.

Une douce symphonie avait annoncé mon arrivée. Ma petite-fille (e), jeune enfant de trois ans et demi, me reçut sur la première marche du temple, et me débita de la meilleure grâce les vers suivants en me présentant un bouquet :

Souris aux graces de mon âge,
Reçois mes baisers et mes vœux ;
Aime-moi, sois toujours heureux :
Qu'ai-je à désirer davantage ?

A l'instant, on vit descendre deux couronnes de myrthe et d'immortelles, qui vinrent se placer sur la tête de ma femme et sur la mienne. Madame Raynal m'offrit à son tour un bouquet au nom des habitants de Ségla, et en donna de pareils à toute la compagnie.

On avoit formé le projet de souper dans le temple. La rigueur de la saison ne le permit pas. Nous nous retirâmes après avoir vu tirer un petit feu d'artifice chinois, et nous fîmes nous mettre à table. Le plat du milieu étoit un pâté représentant au naturel le Temple d'Apollon, avec ses colonnes et ses portiques. On voyoit sur le sommet la figure du maître maçon ; avec son bonnet et son tablier, tenant

(d) Jeanne de Ségla de Montégut, maîtresse des Jeux Floraux, mère de M. de Montégut. [Née à Toulouse en 1709, mariée à M. de Lardos, avocat au Parlement, morte en 1752.]

(e) Henriette de Batz. [Depuis comtesse de Lary de Latour, mère de M. le comte actuel de Lary de Latour.]

sa truëlle d'une main, de l'autre une branche de laurier. Sur le frontispice étoit placée l'inscription suivante :

Qu'un autre sur le Pinde aille chercher la gloire,
Je suis content de mon obscurité.
Assis auprès de ce pâté,
D'honneur, je ne pense qu'à boire (1).

Aux quatre coins de la table étoient des bouteilles ornées de cartouches, où l'on lisoit ces vers :

I

Ces lieux charmants formés par la nature
Et depuis embellis par le secours des arts,
Ces bois, ces prés, ces fleurs, ces sources d'une eau pure
Ne fixent point seuls mes regards.
J'y vois le philosophe aimable,
L'ami sûr, le constant époux,
Le père tendre et le maître adorable
Auquel nous devons tous les moments les plus doux.
Cette retraite enchanteresse
Sans lui ne serait qu'un désert.
Veuille le puissant Dieu qu'il sert,
En exauçant les vœux de ma vive tendresse,
Et le combler de tous les biens
Et prolonger ses jours même aux dépens des miens
Jusqu'à la plus longue vieillesse.

II

Celebrons aussi dans nos chants
L'aimable ami de notre père (a).
Il mérite nos sentiments :
Son esprit est formé pour plaire,
Son cœur est sensible et constant
Et son muscat est excellent.

(1) Ce quatrain, comme le ton l'indique assez, et comme il résulte d'une variante qu'on lira à la fin de cette lettre, étoit l'œuvre exclusive d'André-Philibert de Montégut.

(a) M. Raynal, avocat au Parlement, ancien capitoul. [Jean Raynal, né à Toulouse en 1723, mort à Argilliers (Aude) en 1807, avocat au Parlement, capitoul en 1767, membre de l'Académie des sciences de Toulouse, auteur d'une médiocre Histoire de la ville de Toulouse, 1759, 1 vol. in-4°.]

Que de titres à notre hommage !
Ah ! puissent ses vignes et lui
Arriver jusqu'au plus grand âge !
Et puissions-nous, comme aujourd'hui,
Tous rassemblés sur cette plage
Dans cent ans boire son bon vin
Avec le cher bénédictin (b)
A qui papa doit ce beau temple
Dont l'esprit est si doux, si fin,
Et qui partout donne l'exemple
De la candeur, de la gaité,
De la solide piété.

III

Qu'Apollon et Bacchus s'unissent en ces lieux,
Favori des neuf sœurs, pour célébrer ta gloire !
Horace, Anacréon ne chantoient jamais mieux
Que quand on leur versoit à boire.

IV

Un nouvel Apollon (1) à Ségla nous ramène
Par son retour et les Jeux et les Ris.
Buvons, trinquons, mes chers amis (2) ;
Ce bon vin vaut l'eau d'Hippocrène.

Le repas fut délicieux. On but en chorus à la santé de l'enfant d'Apollon. Enfin, la fête fut complète. Il n'y manquoit qu'un ami tel que toi pour en être le témoin. Au reste, je n'ai pas besoin de te dire que les vers sont l'ouvrage de Julie et de son frère (3). Ségla fut de tout temps le séjour des muses; il étoit juste qu'Apollon y fut particulièrement honoré.

Je souhaite, mon cher marquis, que mon récit puisse t'amuser; tu éprouves, comme moi, le bonheur d'avoir des enfants aimables et dont on est tendrement aimé.

(b) [Ici manque le nom du prier de la Daurade; c'étoit peut-être Louis-Benoît de la Borde, le dernier des priers de la liste publiée en 1785, dans le treizième volume du *Gallia christiana*.]

(1) Var. Apollon-Montégut.

(2) Var. Trinquons, buvons à ses plaisirs.

(3) Var. de Julie, à l'exception de ceux du pâté qui sont de la façon de mon fils.

Tous les habitants de Ségla te font mille compliments et offrent leurs hommages à madame de Belesta. Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur.

MONTÉGUT.

Couplets chantés à table.

Dans cette paisible retraite
Apollon comble nos désirs.
Goûtons les innocents plaisirs
Qu'un Dieu bienfaisant nous apprête.
— Amis, buvons à l'unisson,
Buvons à l'enfant d'Apollon !

Loin des faux amis de la ville,
Des importuns et des jaloux,
Nous allons vivre enfin pour nous
Et jouir d'un bonheur tranquille.
— Amis, buvons.....

D'une main aux jeux de Clémence
Il couronne un jeune vainqueur;
De l'autre il sait avec douceur
Sécher les pleurs de l'indigence.
— Amis, buvons.....

Il a de notre antique histoire
Fait revivre les monuments;
De cent noms détruits par le temps
Sa plume éternise la gloire.
— Amis, buvons.....

Du trône il soutient la puissance ;
Le crime tremble devant lui ;
Des malheureux il est l'appui
Et le vengeur de l'innocence.
— Amis, buvons.....

Ami vrai, tendre époux, bon père,
Puisse-t-il couler d'heureux ans,
Et dans les bras de ses enfants
Terminer sa longue carrière!
— Amis, buvons à l'unisson,
Buvons à l'enfant d'Apollon !

J'espère que mes lecteurs, après avoir souri parfois des

fadeurs mythologiques qui se mêlent à l'expression des plus nobles sentiments dans la poésie des hôtes de Ségla, n'auraient conservé aucune prévention sérieuse contre *le chrétien qui érigeait, en 1787, un temple à Apollon*. Ils se demanderont même peut-être avec un intérêt sympathique quel fut son sort et celui de sa famille dans les années terribles qui suivirent de si près le temps de ces joyeuses fêtes. Je n'ai pas sur ce point des renseignements très complets. Ceux que j'ai recueillis sont des plus tristes.

On sait que la fureur révolutionnaire se déchaîna bientôt à Toulouse contre les membres du Parlement. Montégut, malgré la douceur de ses mœurs, et l'aménité de son caractère, s'était montré plus attaché que personne aux privilèges de sa compagnie et aux idées traditionnelles de sa famille. Il se déroba, dès le commencement de la Révolution, aux rancunes populaires et aux poursuites légales, en émigrant en Biscaye, où il trouva la plus généreuse hospitalité et continua ses études de prédilection, s'occupant surtout des problèmes si nombreux et si délicats que présente la numismatique de la Péninsule. Cependant il put rentrer dans sa patrie, grâce à l'amnistie proclamée par Louis XVI le 15 septembre 1791. On a remarqué qu'en 1793, peu de temps avant la suppression des corps savants, il fut le dernier qui porta la parole au sein de l'Académie des sciences de Toulouse.

En 1794, il fut arrêté avec son fils, quoiqu'il ne se fût occupé, depuis son retour d'Espagne, que d'études littéraires. L'amnistie de 91 était annulée, et le vieux magistrat eut à répondre de l'acte par lequel, avec le président d'Aspe et plusieurs de ses collègues, il avait protesté en septembre 1790 contre la suppression des parlements. L'arrêt de la justice révolutionnaire ne pouvait être douteux. François de Montégut fut exécuté le 20 avril 1794. Quant à son fils André-Philibert, condamné purement et simplement comme *contre-révolutionnaire*, il monta sur l'échafaud le 15 juin 1794, à l'âge de 26

ans, après avoir exhorté à la résignation chrétienne les compagnons de son supplice. Il laissait un enfant qui devait entrer dans les ordres sacrés. Le nom de cette vénérable famille s'est éteint avec l'abbé de Montégut en mars 1857.

Julie de Batz transmet à ses enfants avec un soin jaloux un héritage d'honneur et de fidélité que l'injustice des hommes ne pouvait atteindre. Elle conserva du reste son remarquable talent pour la poésie, et M. le baron de Batz, son fils, cite encore quelques-uns des vers émus qu'elle consacra au douloureux souvenir de son mari et de son frère. Elle est morte à Auch, en décembre 1817.

LÉONCE COUTURE.

DOCUMENTS INÉDITS.

Quelques Lettres de Dominique de Vic,

ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Dominique de Vic, qui fut abbé du Bec et qui gouverna l'église d'Auch de 1629 à 1661 (1), était fils de Meri de Vic (2), seigneur d'Ermenonville, tour à tour maître des requêtes du duc d'Anjou (le futur Henri III), président au parlement

(1) M. Jules Marion a prolongé la vie de Dominique de Vic jusqu'en 1662 (p. 73 de l'*Annuaire historique de la société de l'histoire de France pour 1846*).

(2) Et non de *Dominique* de Vic, comme l'avance Amelot de la Houssaye (note 3 de la page 473 du tome II de son édition des *Lettres du cardinal d'Ossat*, 1708, in-12). Ce Dominique, mort gouverneur de Calais et vice-amiral de France (1610), était le frère cadet du père de l'archevêque. Voir sur ses exploits, De Thou, Sully, l'Estoile, et tous les historiens du règne d'Henri IV. J'ai vu de lui plusieurs lettres (années 1600-1602) dans le volume 15577 du fonds français de la Bibliothèque nationale.

de Toulouse, conseiller d'Etat, surintendant de la justice de Guienne (1), garde des sceaux de France (2).

Je ne referai point ici l'histoire de l'épiscopat de Dominique de Vic : je veux seulement protester contre un jugement téméraire porté sur ce prélat par le baron Walekenaër dans un ouvrage qui a eu et qui aura toujours beaucoup de lecteurs, les *Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, marquise de Sévigné* (seconde édition, t. 1, 1852, p. 92). Là, le docte académicien affirme sans le moindre embarras, et comme s'il s'agissait du fait le mieux prouvé et le plus clair du monde, que la comtesse de Romorantin (Charlotte des Essarts), une des trop nombreuses *amies* du bon Henri IV, avait été aussi aimée avec succès par de Vic, archevêque d'Auch, mais il se garde bien de dire d'où il a tiré cette particularité. Pour moi, je ne la trouve que dans le *Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri III*, recueil si souvent réimprimé en Hollande dans les quarante dernières années du xvii^e siècle et dans les premières années du xviii^e. En dehors de cet amas de scandaleuses satires, entourées par les réfugiés d'annotations qu'envenime la passion, il n'y a rien, absolument rien ! Inutilement j'ai fait une intrépide battue dans tous les mémoires du xvii^e siècle, et surtout dans les *Mémoires* de Bussy Rabutin et dans les *Historiettes* de Talemant des Réaux ; inutilement j'ai fouillé tous les recueils épistolaires du temps, depuis celui de Malherbe jusqu'à celui de M^{me} de Sévigné. Tant de vaines recherches me donnent le droit de déclarer que l'ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions n'a puisé son injurieuse assertion qu'à une seule source, source impure s'il en fut ja-

(1) Le père de Meri de Vic, Raimond de Vic, seigneur de Camarde et de Tavers, était originaire de Guienne. On trouve diverses lettres de lui et de quelques autres personnes adressées à l'abbé du Bec (1611 et années suivantes) dans la collection Godefroy à la Bibliothèque de l'Institut.

(2) Ce fut le 21 décembre 1621 que Louis XIII, étant à Bordeaux, lui confia la charge de garde des sceaux qu'occupait Guillaume du Vair, mort à Tonneins le 3 août précédent.

mais (1), et que, par conséquent, cette assertion ne peut pas plus être admise par l'impartiale histoire que ne le serait, devant un tribunal, une accusation qui reposerait tout entière sur la déclaration d'un témoin unique et mal famé (2).

Parmi les lettres de Dominique de Vic que j'ai eu le plaisir de retrouver, on lira avec un intérêt particulier, j'en suis sûr, celle du 18 septembre 1649, relative aux désordres qui éclatèrent à Auch au milieu d'une procession de la Fête-Dieu, désordres qui consistèrent surtout en un combat à coups de poings et de torches entre les consuls et les juges du présidial. Toutes ces lettres, du reste, sont d'un excellent style, et me paraissent bien dignes d'un homme qui, comme son père, aima beaucoup les livres (3).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

I

Monsieur (4),

Quoyqu'en la grace que M. l'abbé de Vic, mon frère (5), vient de recevoir de vous, je ne treuve d'aulture raison que celle de vostre

(1) La légèreté avec laquelle M. Walckenaër a donné comme incontestable ce qui, comme on vient de le voir, est au moins très douteux, n'étonnera aucun de ceux qui savent combien d'inadvertances lui ont été reprochées, notamment par M. Patin, au sujet de la *Vie d'Horace* (voir *Journal des savants* de 1841 et de 1842) et par M. P. Paris, au sujet des *Mémoires sur M^{me} de Sévigné* (voir *Commentaire des Historiettes*). J'ai moi-même eu l'occasion de signaler une énorme méprise de M. Walckenaër dans ma dissertation : de *l'Emplacement d'Uxellodunum* (note 4 de la page 4).

(2) Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'un frère de Dominique, appelé Meri comme son père, fut sur le point d'épouser, en décembre 1625, Louise de Lorraine, fille naturelle de Charlotte des Essarts. Peut-être aura-t-on confondu le quatrième fils du garde des sceaux avec son fils aîné, et la fille de la comtesse de Romorantin avec cette trop célèbre comtesse elle-même ! Les noms de *de Vic* et de *des Essarts* étant mêlés ensemble dans l'un et dans l'autre cas, les substitutions ont dû se faire facilement.

(3) Sur la bibliothèque si précieuse formée par Meri de Vic et possédée, après lui, par l'archevêque d'Auch, voir le *Bulletin du Bouquiniste* du 1^{er} avril 1869, p. 189. Le *Scaligerana* glorifie ainsi Meri de Vic : « Bonus et doctus est, et amat doctos. »

(4) Cette lettre, sans suscription, mais qui, comme les lettres III et V, est adressée au chancelier Seguier, appartient au volume 17362 du Fonds français de la Bibliothèque nationale (p. 37).

(5) Charles, abbé de Notre-Dame de Courdon et de Froimont, mort le 20 septembre 1650.

bonté et de la protection de Monseigneur de Meaulx (1), la connoissance pourtant que j'ay des services très humbles que les nostres vous avoient voué de tout temps me fait croire que vostre mesme bonté y aura fait quelque reflexion et qu'ainsi d'aultant plus volontiers vous avez voulu bien faire à ce qui est vostre et par succession; d'où je prendray subject, s'il vous plaist, Monsieur, avec les très humbles remerciments que je vous en faits, de vous assurer que mondict frère, non plus que ce qu'il reste de tous les nostres, ne se despartira jamais de ces loix hæreditaires si justes et si agreables, et pour moy, Monsieur, qui y suis soubsmis devant tous les aultres, qui les ay veu pratiquer plus longuement, et qui ay repceu milles faveurs et protections de vostre bonté, j'auseray vous protester, s'il vous plaist, les assurances d'une servitude éternelle et très fidelle. Attendant que vous me faciez la grace d'en tirer les preuves, lesquelles je souhaicteray comme ma vie et avec la mesme passion que je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obeissant serviteur
DOMENIQUE, Arch. d'Aux.

A Aux, ce 10^e aoust (1644).

II

Monsieur (2);

J'ay esté si extremement malheureux qu'on me donna l'advis de la mort de Monsieur de Vabres (3) il y a aujourd'huy six jours, et comme cest advis m'estoit porté pour obtenir le benefice qui despendoit de cest archevesché, j'en ay disposé, avec ceste confusion et desplaisir extresme que la précipitation que j'ay heue de faire plaisir m'oste en ceste occasion le moyen de vous rendre mes très humbles services. Ce gentilhomme, Monsieur, vous pourra dire quelque chose de la douleur que j'en ay repceue, et comme aussitost que j'ay eu leu celle dont vous m'avez honoré, je luy feis veoir l'advis qui m'avoit prevenu comme l'origine de mon desplaisir. Jé vous en demande un million de pardons et supplie très humblement vostre bonté, Mon-

(1) Dominique Segulier, frère cadet du chancelier, né en 1593, successivement conseiller au parlement, doyen de l'Eglise de Paris, évêque d'Auxerre, puis de Meaux (1637-1659)

(2) « A Monsieur, Monsieur le duc d'Espéron, gouverneur de Guienne, Agen, II » Fonds français 20565, p. 47.

(3) François de La Valette-Parisot, mort le 20 novembre 1644.

sieur, de faire, s'il vous plaist, reflexion sur ce que j'ay l'honneur de vous estre pour juger de l'excès de la douleur que je ressens de ce malheureux rencontre (1). Je prieray Dieu cependant toute ma vie qu'il vous comble d'aautant de grandeur et toute sorte de prosperité que vous en desire, Monsieur, vostre très humble et très obeissant serviteur.

DOMENIQUE, Arch. d'Aux.

A Mazères, ce 26 nov. (1644).

III

Monsieur (2),

Les désordres passés de Paris qui ne se sont que trop escoulés en la Province se sont aussi fait ressentir en ceste ville par l'occasion d'un procès que nostre nouveau Præsial a contr'elle et ses consuls. Ce que je dois à Dieu et au Roy qui m'ont estably parmy ces peuples m'a fait employer tous mes soins pour empescher qu'ils n'en vinsent aux dernières extremitez ainsi que le Præsial s'en expliquoit librement un peu peut être plus appuié qu'il ne falloit par les mescontentement de nostre Parlement. La procession de la dernière Feste-Dieu estoit l'occasion en laquelle devoient esclatter ces desordres par la præsance des parties. Pour cest effect je les voulus separer invitant le Præsial, comme le plus digne corps, à la nostre, et renvoyant les consuls en une paroisse particuliere. Ceulx-cy y satisfirent, mais non celuy-la qui ne le voulut, se croyant appuié de gents auxquels il avoit persuadé de prendre les armes, et se rendit ensuite en la mesme paroisse où la procession commençant, en præsence du très saint sacrement, il chargea de coups de flambeaux et de main le premier et aultres consuls, ainsi qu'il vous sera justifié, Monsieur, par les verbaux et informations qui en sont portées au conseil (3). Les festes de Nostre Dame d'Aoust et Septembre, qui sont icy jours de processions solennelles, ont passé avec moins de chaleur par l'ordre que j'y avois mis, mais comme il n'y a que le seul jugement du procès et reiglement de la contestation qui aillent à la racine de ce mal, permettés, s'il vous plaist, Monsieur, que je vous supplie très

(1) *Rencontre* était autrefois masculin, aussi bien que féminin. M. Littré a cité, pour l'emploi de ce mot au masculin, Scarron, le cardinal de Retz, Thomas Corneille.

(2) Fonds français, vol. 17362, p. 38.

(3) Voir, sur cet épisode, l'*Histoire de la ville d'Auch*, par M. P. Lafforgue, t. 1, p. 236 et suiv.

humblement que pour le bien du service du Roy et le repos de ses peuples, il vous plaise que ce different de petite consequence, mais qui negligé pourroit avoir de facheuses suites, se reigle promptement sur les mesmes exemples que vostre æquité et bonté achevées ont aultresfois donné de deça, où cependant les obligations hæreditaires et personnelles que je vous ay infinies vous assureront que je vivray et mourray,

Monsieur,

Vostre très humble très obéissant et très obligé serviteur

DOMENIQUE, Arch. d'Aux.

A Aux, ce 18 septembre (1649).

IV

Monsieur (1),

J'avois esperé de rendre à Vostre Altesse mes très humbles respects à son retour en ce haut país. Il faut pourtant que je cède à l'indisposition qui m'est survenue depuis quelques jours et que je sois privé encore pour un temps d'une des consolations que je desire avec plus d'ardeur. Vostre Altesse aura cependant la bonté d'avoir agréable que nostre grand vicaire luy renouvele de mes parts les vœux de mes fideles obeissances et plus que très respectueuses sousmissions (2). Il aura l'honneur de rendre compte à V. A. de ce qui s'est passé en ceste ville depuis ses derniers ordres. Je vous conjure, Monsieur, avec le respect que je dois de l'honorer de vostre audience et croire que mes plus ardents desirs sont de voir V. A. triompher des ennemis du Roy, de ceux de sa très illustre, très chère et très honorée maison et servir autant à ses interets que les bontés des vostres et celles de V. A. y ont obligé,

Monsieur,

vostre très humble et très obéissant serviteur

DOMENIQUE, Arch. d'Aux.

D'Aux, ce 25 janvier 1653.

(1) Cette lettre, adressée au duc de Candalle, est tirée du volume 20489 du Fonds français (p. 137).

(2) Ce vicaire général était l'abbé de Goujon, comme nous l'apprend (p. 61 du même volume) une lettre d'Armand de Bourbon, prince de Conti, écrite au duc de Candalle, le 23 mai 1653, lettre qui commence ainsi : « On m'a fort prié de vous supplier de vouloir donner un passeport à M. l'abbé de Goujon qui vient d'Auch à Bourdeaux et della à Paris pour ses affaires particulières. » Le même abbé est encore recommandé au duc de Candallé (*ibid.*, p. 65,) par une lettre du 21 mai que lui

V

Monsieur (1),

Le zele tres fidele duquel je suis attaché à vostre service avoit esté si jaloux de soy mesme, qu'il avoit cru indigne de luy de paroistre devant vous par ses importunités en un affaire que j'avois au conseil pour la liberté de mon eglise contre Monsieur de Parabère filz. J'ay appris neantmoins par mon frere, qui a heu l'honneur de vous la recommander, que vous l'avez protégée, y adjoustant tant de graces surabondantes, que j'en suis aujourd'huy à voz pieds, Monsieur, pour vous en faire mille très humbles remerciements comme du bien le plus grand que je pouvois souhaiter, parce qu'en ceste occasion, sans parler de la justice, et davantage de vostre Arrest, vous me faictes connoistre, et avec tous les assaisonnements possibles, que vostre bonté n'a pas desagreables les services très humbles et très fideles dont je vous suis et seray inseparablement attaché toute ma vie. Vous acheverés mon bonheur si à ceste derniere grace, Monsieur, et à tant d'autres que je vous doibs, vous y adjoustés celle de voz commandements sans reserve, car comme je me les desire avec justice et ardeur, je ne sçauois vivre content sans vous avoir fait paroistre par leur accomplissement, que je suis de toutes les forces de mon ame,

Monsieur,

Vostre très humble très obeissant et plus que obligé serviteur
DOMENIQUE, Arch. d'Aux.

A Mazères, ce 17^e may.

VI

Monsieur (2),

J'envoie vous feliciter l'heureux succès du long voyage que vous venés de faire, avec le renouvellement de mes très humbles servi-

adresse de Bordeaux le duc d'Anguien, alors tout enfant, lequel dit que cet abbé « appartient à Monsieur le comte d'Auteuil, » son gouverneur. Enfin, M. d'Auteuil (*ibid.*, p. 69.) crut devoir, lui même jour, réclamer pour son parent la protection du duc de Candalle.

(1) Fonds français, vol. 17362, p. 39. Au chancelier Segulier. Cette lettre et la suivante n'étant pas datées, et rien ne permettant de leur attribuer une date certaine, je me suis décidé à les placer à la suite des quatre lettres des années 1644, 1649 et 1653, ce qui ne veut pas dire qu'à mon avis elles soient postérieures à ces diverses années.

(2) Au duc d'Epéron. Fonds français, vol. 20565, p. 45.

ces et plus que très acquis. Le peu de valeur de nos poires (1) de cest'année m'a presque desconceillé de vous en faire veoir, neantmoins j'ay mieulx aymé que le deffault du temps rougit devant vous que de manquer à la moindre des choses que je vous doibs. J'y ay adjousté, Monsieur, quelques fleurs de mon jardin que je vous supplie d'avoir aussi agreables que je vous les offre de tout mon cœur et m'assure que si elles sont plantées d'une main seure, elles ne vous desplairont pas en leur saison (2). De tout ce qui me reste je n'en suis point maistre, mais vous, Monsieur, à qui puisque je suis tout et absolument, il est juste qu'il n'y ait point de reserve. Je vivray et mouray, Dieu aydant, en ceste resolution et par consequent vous me fairez la grace, s'il vous plaist, de me croire plus que personne du monde,

Monsieur,

Vostre très humble et très obeissant serviteur
DOMENIQUE, Arch. d'Aux (3).

A Aux, ce 27 oct.

APPENDICE.

Une délibération de la jurade d'Auch, du 4 juin 1649.

La lettre III de Dominique de Vic m'a donné la pensée de chercher la relation authentique des troubles de la Fête-Dieu à Auch, en 1649, dans les délibérations du corps municipal qui pouvait dire, mieux que personne, de ces scandales :

(1) Pour les poires d'Auch, je ne puis mieux faire que de renvoyer mes lecteurs aux trois réponses dont a été honorée ici (1869, p. 378-379) ma question au sujet de ces fruits si justement renommés.

(2) Ces fleurs étaient sans doute destinées à ce jardin dont Labenazie, racontant le séjour du duc d'Epéron à Agen, nous parle ainsi : « Il fit faire ce beau jardin de Malconte avec ces belles allées et ce beau labyrinthe, et pour rendre ce jardin un lieu de plaisance, il renferma de murailles dans un enclos pré, jardin, vigne, verger, labyrinthe, allées de charmes, qui concourent avec le reste des ornements de ce jardin, à en faire une agréable solitude. » (*Histoire de la ville d'Agen*, ms. t. II, p. 331.)

(3) J'ai renoncé à transcrire une lettre de Dominique de Vic au cardinal Mazarin, écrite du château de Mazères le 23 novembre 1653 (Fonds français, 20574, p. 54.), lettre de pure politesse et, par conséquent, fort insignifiante.

Quorum pars magna fui. Or, il m'a semblé que les lecteurs de la *Revue de Gascogne* trouveraient le même intérêt que moi à ce procès-verbal un peu suranné et verbeux, mais qui a bien gardé son cachet, son parfum municipal. Le passage de l'*Histoire d'Auch*, auquel renvoie M. Tamizey de Larroque, est une excellente mise en œuvre de ces documents, que M. Prosper Lafforgue a étudiés de longue date avec un soin scrupuleux. Mais on aime à remonter de temps en temps aux originaux eux-mêmes, malgré leurs longueurs et leurs incorrections, et cette lecture n'est jamais sans fruit pour les esprits attentifs à toutes les manifestations de la vie populaire.

Je supprime pourtant, pour ne pas prendre trop de place, la première des deux séances municipales qui furent consacrées à cette affaire. Il me suffira d'en donner une légère idée. Elle eut lieu le jour même de la Fête-Dieu, 3 juin 1649. On y apprend que les consuls et « Monseigneur l'archevesque ont esté advertis depuis le jour d'hier et encore ce matin » que les officiers du présidial veulent humilier le corps consulaire à la procession de Saint-Orens, qu'ils ont même armé des écoliers et d'autres gens à leur dévotion pour se porter à des excès contre les consuls. Sur quoi il est décidé qu'on munira quelques bonnes gens de hallebardes, tant pour résister en cas de besoin aux mutins que pour empêcher le peuple de se ruer, comme il a fait trop souvent dans les processions précédentes, « contre le pouelle et magistrats et bourgeois ; » — en second lieu, que défense sera faite à son de trompe à toutes personnes de sortir armées et aux hôtes de laisser sortir leurs locataires en armes « à peine de cingleus livres (1 liv. chacun) et de punitions corporelles. » — Toutes ces précautions prises, les consuls se rendirent à Saint-Orens. On a déjà vu, on va voir encore mieux par le procès-verbal de la séance du lendemain les procédés peu parlementaires dont ils eurent à souffrir.

L'AN mil six cens quarante-neuf et le quatriesme jour de juin, dans

la ville et citty d'Aux, maison consulaire d'icelle, se sont assemblés messieurs maistres Jean Louys Peyrusse, Guillh. Larocque, docteur és droictz, Dominique Espiau, docteur en medecine, Jean Lafont, Vital Espiau, Jean Aignan, Anthoine Serres et Odet Boubea, consuls; et pardevant eux MM^e Bernard Sancetz juge en la temporalité, Bertrand Lafont avocat, François Branet, Jean Perat, Menot Rivière, Bernard Jean Lacoste, François Sepet, Pierre Cuignet, Pierre Durey, Jean Ducros, Gregouiere Duclos, Jean Estevenet, Jean Aignan, Jean Cerenc, Anthoienne Lagardere, bourgeois consulaires, pour deliberer des affaires de la ville contre les officiers du siege presidial, n'ayant peu acister à ceste assemblée pour y presider à cause qu'ils ont interest en la proposition qui est à faire.

PAR LESDITS sieurs consuls et par l'organe du sieur Peyrusse premier d'iceux a esté representé comme cy devant il y a eu deux arrests donnés au conseil privé du Roy d'entre le corps de ville et messieurs les officiers du siege presidial et senechal dud. Aux portant reglement de toutz les differenz qui estoient entre lesdicts sieurs consuls et lesdicts sieurs officiers, et entre autres des rangs que les uns et les autres douevent tenir ausdites processions et assemblées publiques; de sorte que la procession generale du Saint Sacrement devant sortir le jour d'hier de l'esglise Saint Orens, lesdicts sieurs presidiaux, pour empescher l'execution desdicts arrestz et que lesdicts consuls ne prinsent leurs rangs suivant iceux, auroint suscité et prié un grand nombre d'escoliers et habitants leurs parantz et amys ou deppandantz d'eux pour se trouver à ladicte esglise et lorsqu'on vouldroit faire ladicte procession avec des espees, paugnartz, pistolletz et bastons pour leur prester ayde et main forte pour repossér lesdicts sieurs consuls en cas ils vouldront en executant lesdicts arrestz.

De quoy le corps consulaire ayant eu advis, pour empescher l'execution de tels monopoles, auroint fait publier une ordonnance le jour d'hier à son de trompe portant inhibitions et deffances tant ausdictz escoliers qu'autres personnes de n'avoir à porter des espees ny autres armes offancives à peyne de punition corporelle. — Et affin de faire tenir lesdictz escoliers et autres habitans en leur devoir à ladicte procession et empescher les seditions qui pourroint estre suscitées de la part desdictz sieurs officiers presidiaux et excès qu'ils auroint premedité de commettre contre lesdictz sieurs consuls, ils auroint fait prendre d'halebardes comme il est de coustume en de semblables processions ou rencontres à leurs gardes, portiers, messeguiers et à quelques autres habitans pour les accompagner par la

ville et acister à ladicte procession, et fait fermer les portes de la ville pour empescher que ceux qui excederoient n'eussent la commodité de se sauver. Ils seroient allés à ladicte esglise Saint-Orens revestus de leurs robes et livrees consulaires pour acister à la grand messe et procession qui se fait immediatement après icelle. Et auroint fait commandement ausdictes personnes qui avoient prins lesdictes hallebardes de s'arrester au devant de l'esglise Saint-Orens. Et pour les tenir à leur devoir, lesdictz sieurs Latont et Aignan par l'ordre du corps consulaire seroient demurés avec eux près et au devant ladicte esglise revestus de leurs robes et livrées consulaires, et les autres sieurs consuls estantz entrés en ladicte esglise auroint prins leur siège ordinaire qui est a cousté de l'Evangile.

La messe grande finie et deux heures après les sieurs religieux ayantz commencé la procession et voulantz sortir de l'esglise, les principaux officiers du siege presidial de ceste ville avec le reste du corps ayant prins la main droite assuite du pouelle soubz lequel le Tres saint auguste sacrement estoit porté par le sieur Orliac religieux pour le porter processionnellement par la ville, ledict sieur Peyrusse premier consul et les autres cinq consuls qui le suivoient auroint voulu prendre la main gauche. Et ensuite les autres cinq consuls conformement aux arrestz du conseil. Ce qu'ayant esté veu par lesdictz sieurs officiers presidiaux, sans aucun respect du Saint Sacrement ny du lieu, se seroient tournés contre lesdits sieurs consuls, acistés de plusieurs personnes qu'ils avoient fait venir en ladicte esglise avec des pistouletz et autres armes offancives, auroint mal traicté lesdictz consuls à coups de cieres, de poings et de pieds, rompeu les robes consulaires, follé aux pieds leurs livrées, le tout pour empescher l'execution desdictz arrestz et qu'ils ne prissent le rang à eux accordé par lesdictz arrestz. Et qui pis est peu s'en fauleut que le sieur de Serres consul ne feut tué d'un coup de pistoulet dans ladicte esglise par un nommé Dessagua sieur d'Enberduc parant d'un des sieurs officiers dudict presidial.

Et quoyque le corps consulaire aye esté excédé par le corps dudict presidial et par les personnes qui à ces fins avoient esté employées de leur part, neantmoins lesdictz sieurs presidiaux prétendent non sulement faire informer contre lesditz sieurs consuls, mais encore contre les personnes qu'ils ont employées et qui ont prins les armes de leur mandement quoyqu'elles n'ayent rien fait et ne se sont treuvées à l'action randue en ladicte esglise Saint-Orens, mais toujours demurées audevant ladicte esglise avec un grand scilence. Or

comme lesdictz sieurs consuls n'ayent rien fait que pour se premunir et maintenir au rang à eux donné par lesditz arrestz et procedé en ce rencontre suivant les ordres de la jurade, prient l'assemblée de delibérer ce qui doit estre fait sur ce dessus.

MAÎTRES Jean Boria, procureur du Roy au comté de Fezensac et Claude Lancastetz, procureur temporel en la temporalité de Monseigneur l'archevesque, attendeu qu'en ladite proposition n'y a rien de contraire contre le service du Roy ny le publicq, ont dit n'empescher qu'il n'y feust délibéré.

SUR LAQUELLE proposition par commungs suffrages lesdicts sieurs consuls ont esté remerciés des soings et diligences qu'ils ont rapourtéés à l'exécution des arrestz du conseil et ordonnances de Mgr le Duc (1). Et sont priés de se prémunir avec toutes les precautions et diligences necessaires contre lesdictz officiers presidiaux en reparation des excès et entreprinses qu'ils ont causés. Et à ces fins se pourvoieront tant audict conseil que pardevant Son Altesse et mesmes y faire toutes instances convenables, faire les empruntz et deputations necessaires. Que l'un desdictz sieurs consuls ira trouver monseigneur le premier president de Tholose pour luy donner advis de ladite action, et messieurs les gens du Roy pour luy donner advis de la part de la ville. Et un des autres, se ainsin est treuvé à propos par lesdictz sieurs consuls, ira promptement voir Son Altesse avec un habitant aussy aux fins de luy rendre compte de ladite action. Et parce que cest affaire est pour traîner longuement au conseil et ailleurs et que quelques foyz il y auroit peyne de convoquer la bourgeoisie, pouvoir est aussy donné auxdictz sieurs consuls conjointement avec quatre bourgeois, deux de robe longue et les autres de robe courte, que lesdictz sieurs consuls nommeront, diriger tout ce qui faudra, gerer et negocier, deputer et generallement faire tout ce qui par eux sera treuvé à propos, avec promesse d'agreer tout ce qui par eux sera fait; comme aussy lesdictz sieurs consuls fairont acte ausdictz sieurs presidiaux par lequel leur declareront que par l'ordre de la ville quelques habitantz le jour de la Feste Dieu prendrent quelques halebardes pour faire tenir le puble à la procession à son devoir et empescher les excès premedittés contre le corps consulaire. Et ainsin a esté conclud et delibéré, et ordonné que le present acte en seroit fait.

[Suivent les signatures.]

(1) D'Epéron, alors gouverneur de Guyenne. On sait qu'il n'y eut pas d'intendants depuis 1648 jusqu'en 1653. Voyez la notice de M. P. Raymond sur l'intendance de Béarn (*Inventaire des archives des Basses-Pyrénées*, t. II, p. 8).

EN CONSÉQUENCE de laquelle délibération, par lesdictz sieurs consuls ont esté chousés et nommés Mr^s M^{rs} Bernard Sancetz, Claude Lancastetz, pour la robbe longue, Jean Aignan et François Sepet pour la robbe courte, les an et jour susdictz.

CORRESPONDANCE. — ÉPIGRAPHIE.

A M. le docteur L. G.

Bien cher Monsieur,

La petite médaille, dont l'inscription, placée en légende, a piqué votre curiosité, est un denier d'argent. La tête couronnée et à barbe inculte que cette légende entoure est, en effet, celle de Julien, *l'apostat*, neveu de Constantin et son deuxième successeur au trône de Constantinople.

Pour vous rendre compte des abréviations, partez du front, hérissé de cheveux, de ce prince stoïcien, qui aimait tant à s'entourer de sophistes, d'astrologues et d'augures, qui affectait de marcher nu-pieds, de montrer ses longs ongles et ses mains tachées d'encre.

Et pourtant il voulait être appelé *Seigneur*, titre longtemps regardé comme fastueux, et dont les Romains du haut empire s'étaient montrés si avares. Septime Sévère, qui le prit le premier, n'avait pu l'obtenir que dans quelques provinces reculées. Julien tenait fort à le garder, comme un héritage honorifique de ses prédécesseurs immédiats sur le trône de Constantinople : c'est là ce que vous indiquent les deux premières lettres D N, Dominus Noster, Notre Seigneur, FL CL, c'est-à-dire FLavianus CLaudius JVLIANVS ; et il se dit pieux et heureux P F, sans être ni l'un ni l'autre, Pius Felix. Quant au titre d'Auguste, AVG, il était d'ancien usage d'en qualifier tout personnage élevé ou associé à la dignité impériale. Or, ce fut, de bonne heure, le cas de Julien, déjà César depuis 354, c'est-à-dire dès son âge de 23 ans : ses soldats, mutinés contre Constance II, son cousin, le proclamèrent empereur, à Paris, en avril 360. Et comme Constance mourut le 3 novembre 351, le neveu de Constantin fut seul mis en possession de l'Empire, dont il jouit à peine deux ans.

Vous me paraissez étonné de l'abondance de sa barbe. Julien mourut jeune, sans doute; mais il avait 31 ans; et depuis quelques années il ne se faisait pas moins honneur de la barbe que du manteau des philosophes. Lisez donc la satire pleine de verve et de sel,

bien qu'entachée de mauvais goût, qu'il avait publiée contre les habitants d'Antioche. Ils s'étaient permis de tourner en ridicule sa barbe, son cynisme et son cortège de philosophes. Julien s'en vengea par son Misopogon, ou *l'ennemi de la barbe*.

Quant à l'ornement de tête, c'est bien plutôt un diadème qu'une couronne, selon l'usage qui prévalut dans le Bas-Empire. Ce riche tissu entoure, à plat, la chevelure; et, par ses extrémités, il se noue derrière la tête, de manière à retomber sur le cou. Dans le cas actuel, il est rehaussé d'un premier rang de perles; mais le second est composé de feuilles de laurier, glorieux insigne de victoires, que ce prince avait bien méritée. Ammien-Marcellin, qui suivit Julien en Perse, où il mourut en combattant contre Sapor II, ne laisse aucun doute à ce sujet (1).

Recevez, bien cher Monsieur, etc., etc.

Auch, le 25 mars 1871.

F. CANÉTO,
vic. gén.

QUESTION.

43. D'une lettre de J.-J. Rousseau à J.-F. de Montillet, archevêque d'Auch.

Je lis dans un ouvrage de M. le vicomte de Bastard d'Estang (*les Parlements de France*, Paris, Didier, 2 v. in-8°, 1858, t. II, p. 167, note 2) les paroles suivantes, à propos des défenseurs de la compagnie de Jésus à l'époque des poursuites des parlements de Toulouse et d'Aix contre cet ordre (1762) :

« De tout temps on a eu des amis imprudents, mais toujours aussi les ennemis ont rejeté sur le zèle-exagéré des amis les persécutions dont ils étaient les véritables et seuls auteurs. Rousseau disait, dans sa lettre à Jean-François de Montillet, archevêque d'Auch : « Les d'Eguilles [président à mortier du parlement d'Aix] et leurs pareils ont avancé la dissolution de la société des jésuites; » c'est votre confrère (Christophe de Beaumont) qui a banni du royaume les » jésuites du ressort du parlement de Paris; que sais-je si votre lettre pastorale » n'aura pas le même succès à Toulouse ? » (p. 5.)

Je connaissais comme tout le monde de longue date la lettre de *Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Christophe de Beaumont, archevêque de Paris*; je n'avais jamais vu citer une lettre semblable adressée par le même auteur à un archevêque d'Auch. Je me suis assuré du reste qu'elle ne se trouve pas dans les diverses éditions des *Œuvres complètes* du philosophe genevois que j'ai pu consulter, non pas même dans celle de Ch. Lahure, qui est, je crois, la dernière, et qui paraît ne rien laisser à désirer au point de vue de l'intégrité. Cependant l'indication de M. de Bastard est très précise et ne semble guère pouvoir se rap-

(1) *RRUM GESTARUM LIBRI XXXI.*

porter à un document inédit. *Quel est donc ce mystère ?* Y a-t-il vraiment une lettre imprimée de J.-J. Rousseau à M. de Montillet, qui aurait échappé à tous les éditeurs de ses œuvres et que l'auteur des *Parlements de France* aurait entre les mains, quoiqu'il nous refuse tout renseignement bibliographique sur cette rare curiosité ?

Ad.

RÉPONSES.

42. D'une poésie de Jean Gaston.

(Voyez la *Question*, dans notre numéro de janvier, p. 48).

La bibliothèque de Pau possède un exemplaire des *Œuvres poétiques et chrétiennes du sieur de Jan Gaston*. Orthez, Jacq. Rouyer, 1635, in-8°. M. Ch. Rahlenbeck, à qui j'avais communiqué ce volume pendant un séjour qu'il fit à Pau, en a extrait quelques pages qui ont été insérées dans le *Bulletin du Protestantisme* (1867, p. 28 et 612). M. le pasteur E. Casalis a publié dans le même recueil (1867, p. 174 et suiv.) de nombreux extraits de la *Loi de l'Éternel* et les a accompagnés du peu de renseignements fournis sur l'auteur par son livre même. J'ajouterai seulement que le nom de Jehan Gaston se retrouve parmi ceux des jurats d'Orthez vers l'époque où ces poésies furent imprimées.

L. SOULICE.

43. D'une lettre de J.-J. Rousseau à M. de Montillet, archevêque d'Auch.

(Voyez la *Question* ci-dessus, p. 138).

Le mystère n'est pas très difficile à éclaircir. M. le vicomte de Bastard d'Estang n'a eu que le tort de nommer Rousseau, au lieu de l'auteur vrai qui emprunta le masque du citoyen de Genève pour attaquer avec plus d'éclat la lettre de l'archevêque d'Auch en faveur des jésuites. La brochure d'où M. de Bastard a extrait la citation reproduite par notre correspondant n'est pas une rareté. En voici la description bibliographique :

Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Jean-François de Montillet, archevêque et seigneur d'Auch. (Sans lieu ni date d'impression, mais le texte est daté de Neuchâtel, le 15 mars 1764. In-12 de 22 pages.)

L'auteur est connu, grâce au *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes* (1823, 4 v. in-8°, t. II, p. 190). C'est Pierre-Firmin Lacroix, avocat de Toulouse. Je ne connais pas autrement cet écrivain sur lequel il serait intéressant d'avoir quelques renseignements. Mais je n'ai trouvé, dans les livres que je me suis avisé de consulter à son sujet, à commencer par cette pauvre *Biographie toulousaine*, pas même le nom de l'avocat anti-jésuite. La désignation fournie par l'auteur du *Dictionnaire des anonymes* ne doit pourtant pas faire un doute. Barbier, par ses antécédents d'école, était particulièrement ferré sur la bibliographie des Jansénistes et sur la polémique contre les Jésuites, comme, du reste, tout son livre en fait foi.

J'ai dit que cette plaquette n'était pas une rareté; je dois avouer pourtant que je la cherche inutilement depuis plusieurs mois. J'en ai vu dans le temps un exemplaire à la bibliothèque du séminaire d'Auch, mais il ne s'y retrouve plus. Je serai reconnaissant à la personne qui voudrait me dire où je pourrais trouver la lettre du faux Jean-Jacques à M. de Montillet, mieux encore m'en procurer soit un exemplaire, soit une copie fidèle.

L. C.

FRANÇOIS DE TERSAC

BARON DE MONTBERAUD

ET

quelques lettres d'Henri III, d'Henri IV et de Catherine de Médicis.

Un heureux hasard nous a mis sous la main quelques lettres des rois Henri III et Henri IV et de Catherine de Médicis, adressées pour la plupart à François de Tersac de Montberaud. Ces lettres complètement inédites pouvant offrir quelque intérêt pour l'histoire des guerres de religion dans les provinces de Guyenne et de Languedoc, il nous a paru bon de les publier. Elles nous ont fourni en même temps l'occasion de faire revivre le souvenir d'un vaillant chevalier gascon, dont la vie tout entière se passa à combattre non sans gloire pour les plus saintes causes : Dieu et le roi, et dont le nom cependant manque à tous les grands recueils biographiques et nobiliaires (1). Puissent nos lecteurs trouver dans nos pages une partie du plaisir que nous éprouvions à relever dans les annales de notre Midi les traces de messire François de Tersac, baron de Montberaud, seigneur de Tersac, Fontaines, Palaminy et autres lieux !

Montberaud est un petit village de l'ancien comté de Nébouzan, situé sur un des coteaux élevés qui bordent la rive droite de la Garonne, à quelque distance de Cazères. On aperçoit de bien loin sa grande tour carrée, surmontée d'un clocheton élancé, et qui semble encore protéger de son ombre les quelques maisons qui se groupent autour d'elle.

Quelques-uns de nos plus jeunes souvenirs, — qu'on nous

(1) Seule la *Chronologie militaire* de Pinard mentionne les titres de N. de Tersac de Montberaud, mais sans y ajouter le moindre renseignement biographique.

pardonne ce détail personnel, — se rattachent à ce coin de la haute Gascogne qu'ont habité nos aïeux, mais que nous, venu trop tard dans la vie, nous n'avons pu visiter qu'en étranger. Il nous souvient toujours de la joie naïve que nous éprouvions, lorsque, allant voir nos grands-parents, nous apercevions de loin la tour de Montberaud et les ruines de l'antique château féodal de Saint-Michel, placé sur une montagne voisine. Pour tromper les longues heures du voyage, notre mère nous racontait les histoires des chevaliers et des nobles dames du temps passé, ou les souffrances des émigrés et des prisonniers de la révolution, dont tous ces lieux lui rappelaient le souvenir. Avec quelle religieuse attention nous l'écoutions parler, et que de fois, au récit de tant d'actions héroïques et de malheurs noblement supportés, nous sentions une larme trembler sous nos paupières ! Ces choses de notre enfance sont déjà loin de nous, mais l'impression nous en reste d'autant plus vive qu'elle éveille en nous le souvenir de ceux qui écoutaient et pleuraient avec nous, et qui-maintenant ne sont plus ! Mais revenons.

Au pied du coteau de Montberaud, un peu en avant, en suivant le cours du Wolf, on rencontre un moulin qui dépendait autrefois du château de Montberaud ou de la seigneurie de Tersac, et qui porte encore aujourd'hui le nom de moulin de Tersac. C'est là sans doute que les vassaux de la baronnie étaient obligés de porter leur blé. Plus loin, dans la plaine arrivée par la petite rivière, se trouve la terre de Tersac et, au milieu d'un bouquet d'arbres, l'ancienne demeure seigneuriale. Cette demeure, aujourd'hui convertie en ferme, conserve malgré le temps un cachet féodal auquel on ne peut se méprendre. Ses ouvertures à croisée de pierre, ses vitres à losanges enchâssées de plomb, des tracés d'écusson sur les frontons extérieurs, des débris de mur d'enceinte alentour laissent soupçonner l'ancienne splendeur de cette châtellenie. Mais, hélas ! tout cela, ici comme ailleurs, est à peine un sou-

venir. Combien de ces demeures seigneuriales, sanctuaire de la famille d'autrefois, tombées en des mains étrangères, ont subi sans défense les outrages du temps ! Ainsi les souvenirs disparaissent, les traditions s'oublient, et le passé des ancêtres n'est plus compté dans l'éducation de famille.

La maison de Tersac de Montberaud (1), que nous croyons actuellement éteinte, était de très ancienne et très illustre chevalerie. Plusieurs de ses membres ont glorieusement servi dans les armées du royaume. Elle a eu des chevaliers de Malte, des gouverneurs, des maréchaux de camp, etc. On rencontre parmi ses alliances les noms les plus illustres de notre pays, tels que Bourbon-Lavedan, Montesquiou-d'Arctagnan, Montaut-Bénac, Mauléon de Francon, etc. Ses armes étaient : *De gueules à la fasce d'or, au chef d'azur à trois fleurs de lys d'or.*

Son premier auteur connu apparaît en 1215 sous le nom de noble et puissant chevalier Roger de Tersac, seigneur de Montberaud. De cette date au milieu du quinzième siècle, les documents nous ont complètement manqué. Malgré toutes nos recherches nous n'avons rien découvert qui pût combler cette lacune.

En 1452, noble Ramond de Tersac, seigneur de Montberaud, chevalier (*miles*), épouse noble damoiselle Gandie de Bareilles. Nous savons de lui qu'il fit donation aux Pères Dominicains du couvent de Rieux « d'un fief à luy appartenant, de deux sols tholosats de rente annuelle, et droits de lods et ventes à prendre sur les maysons de la rue de Coulon (?) audit Rieux (2). » Cette générosité lui valut, pour lui et ses descendants, le droit de sépulture dans l'église du couvent.

(1) On ne doit pas confondre ces Tersac avec la famille de Feydit (ou Faydit) de Tersac, originaire du Quercy, et dont une branche s'établit dans le Couserans vers l'an 1540. Les armes de ces deux maisons n'ont aucun rapport entre elles. Les Feydit de Tersac portent : Burelé d'argent et de sinople de 10 pièces, chacune des pièces d'argent surmontée d'une étoile de gueule; au chef d'azur parti par un trait de sable à deux lions affrontés d'or couronnés de même.

(2) Archives du séminaire d'Auch, — G⁴ 2.

A Ramond de Tersac succéda Ramond-Jean, qui eut un fils nommé Hugues de Tersac, gentilhomme de distinction, et qui se qualifiait de chevalier haut justicier moyen et bas de Montberaud, Tersac et autres lieux. Hugues épousa noble damoiselle *Marguerite de Lenant de Lanta*, dont il eut Gaspard de Tersac, époux de noble dame Marie Béatrix de Benque, et père de Jean de Tersac, seigneur de Montberaud.

Gaspard mourut en l'année 1509. Son fils Jean épousa noble damoiselle Jeanne de Nubias (ou Loubias) de la maison de Misclas. En l'année jubilaire 1550, il obtint une bulle du pape Jules III, qui le dispensait, ainsi que sa famille, du voyage de Rome pour gagner le jubilé (1). Il eut de son mariage avec Jeanne de Misclas messire *François de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, Fontaines et autres lieux; chevalier des ordres du roi, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et maréchal de camp.*

Nous venons de nommer le correspondant d'Henri III et de Catherine de Médicis. Essayons de retracer sa vie.

(1) Nous avons retrouvé cette bulle dans les archives du séminaire d'Auch. — Nos Joannes Jacobus Barba, Dei et apostolicæ Sedis grâ. Epus. apertin (de Teramo, dans l'Abruzze ultérieure) S^m in xpo. pris. et Dni. nri. dni. Julii divina providentiâ papæ tertii sacrista, et ab eodem S^{mo}. D^{no}. nro ad infrascripta auctoritatem habens, quoniam ut nobis relatum est, Nobilis D. Joannes de Tersac ac nobilis D. Mauritius de Tersac et Nobilis Dna. Gabriela de Tersac, nec non nobilis D. Joannes Jacobus de Fontaines Laici Riven (Rieux) dioc. ob varia et diversa impedimenta quibus respective detinentur, commode ad præsens ad urbem Roman. ad acquirendum *sanctissimum Jubileum* personaliter accedere non possunt; Nos igitur eisdem et eorum cuilibet cum eorum uxoribus, filiis, filiabus et etiam familiis, dummodo contriti et confessi fuerint, ac in locis ubi degunt, vel etiam alibi, a triginta diebus continuis seu interpolatis quatuor ecclesias vel unius et ejusdem ecclesiæ quatuor aut tria altaria, per confessores quos ad hoc duxerint eligendos deputandas seu deputanda devote visitaverint, vel si ægroti fuerint quippiam aliud spirituale ex dictorum confessorum ordinatione fecerint, ac pro felici statu totius ecclesiæ catholicæ, et signanter pro ipsius pace et unione oraverint, Jubileum ipsum ac plenariam omnium et singulorum peccatorum suorum remissionem perinde ac si quatuor ecclesias almæ urbis ad hoc deputatas personaliter visitassent, misericorditer in Dno concedimus et indulgemus : In cujus rei fidem has presentes literas manu nra. propria subscriptas exinde fieri ac sigilli nostri quo in talibus utimur jussimus et fecimus impressione communiri. Dat. Romæ in palatio aplico et camera solitæ nostræ residentiæ, sub anno. a Nativitate Dni millesimo quingentesimo quinquagesimo die vero trigesima Mensis Augusti Pontificatus prælibati S^m. Dni. nri. Julii papæ tertii anno primo.

François de Tersac, baron de Montberaud, naquit vers l'année 1550. Sa vie tout entière fut vouée à la carrière des armes. Il vivait, du reste, à une époque où tout gentilhomme naissait soldat. La réforme était venue diviser profondément les âmes, et les doctrines théologiques se soutenaient les armes à la main. Aux dissensions religieuses étaient venues se joindre les ambitions personnelles, les vengeances à exercer, les haines à assouvir, et par suite le royaume de France se trouvait dans un désordre et une anarchie malheureusement trop entretenus par la jeunesse ou la faiblesse des derniers Valois.

Plus que toutes les autres nos provinces du Midi eurent à souffrir de ces guerres de partisans. Les calvinistes et les protestants s'y livrèrent à une lutte acharnée, que signalèrent des faits de brigandage et de cruauté à peine surpassés par les monstruosité de 95.

A l'époque où François de Montberaud entra dans la carrière militaire, les deux camps s'étaient déjà parfaitement dessinés. D'un côté le roi, avec les catholiques dirigés par les princes de la maison de Guise et appuyés par le roi d'Espagne. De l'autre les protestants soutenus par la reine de Navarre et ayant à leur tête les Coligny et Condé. Montberaud fut engagé de bonne heure dans le parti des catholiques. Sous les ordres de Roger de Saint-Lary, maréchal de Bellegarde, et plus tard sous les ducs de la maison de Joyeuse, il prit une part active et brillante aux diverses campagnes qui se firent contre les religionnaires.

Il figure, en effet, en 1572, en qualité de lieutenant dans le rôle (1) de la compagnie de gens d'armes de Roger de Bellegarde, à côté de Mathieu de Giscaro, enseigne, et de J. de Castelbajac, maréchal-de-logis.

Cette année est demeurée tristement célèbre dans les annales de notre histoire par le massacre de la Saint-Barthélemy. Les

(1) MONLEZUN, *Hist. de la Gascogne*. Tome VI, preuves, p. 163 et 164.

protestants exaspérés se soulevèrent dans tout le royaume. Dans le Midi, Nîmes et plusieurs villes du Vivarais, du Velay et du Languedoc brisèrent ouvertement avec le roi. La cour, effrayée du progrès de la révolte, dépêcha le maréchal de Damville avec une forte armée. Celui-ci rappela auprès de lui une partie des troupes qui gardaient les places fortes et nomma Montberaud gouverneur de la ville de Castres (1), en remplacement du sieur de La Crouzette, qui était venu le rejoindre avec une partie de la garnison. Le nouveau gouverneur prit possession de son poste au commencement de janvier 1573. Le 8 février les sieurs de La Garrigue et de La Grange tentèrent de s'emparer de la ville par surprise (2). Mille à douze cents arquebusiers disséminés dans la place devaient à un moment donné se saisir des portes et forcer la citadelle. Mais Montberaud, qui avait découvert la conspiration, mena les choses avec tant d'adresse que les projets des religionnaires furent entièrement déjoués.

L'année suivante (1574), la défection du maréchal de Damville et la mort de Charles IX vinrent donner un nouvel aspect aux affaires dans le Languedoc. Damville, déclaré rebelle, fut dépouillé de son commandement et mis hors la loi. François de Montberaud fut, lui aussi, relevé de ses fonctions de gouverneur. Nous ignorons quel est l'acte qui motiva cette défaveur de la cour. Peut-être les anciennes liaisons de Montberaud avec le maréchal félon l'avaient-elles rendu suspect à la reine-mère. Dépouillé de son gouvernement, Montberaud reentra dans l'armée de Bellegarde et reprit auprès du duc, qui venait d'être fait maréchal de France, son grade de lieutenant.

Henri III, en accordant la paix de Beaulieu, toute favorable aux protestants, avait excité les méfiances des catholiques. La ligue s'était formée et gagnait chaque jour du terrain. Le roi lui-même, dominé par les circonstances, parut se réveiller

(1) Dom Vaissete, *Histoire du Languedoc*.

(2) Dom Vaissete, *id.*

et sortir un instant de son apathie. En présence des trois ordres du royaume réunis à Blois pour les Etats généraux, il cassa la paix de Beaulieu et se déclara chef de la ligue. C'est à cette occasion qu'il écrivit à François de Montberaud la première lettre de notre collection :

I

Mons^r de Montberault. Ayant prins tant de soing et travail comme j'ay fait pour faire joyr mes subgects d'un repos asseuré sous l'obeissance que Dieu leur commande me rendre; et ne se pouvant exprimer meilleure ny plus sainte intention que la mienne : je serois tres-desplaisant que aucuns peu affectionnez à mon service et à la tranquillité publique voullussent par artifices et moyens illicittes, non seulement circonvenir mes bons serviteurs et subgectz, mais aussy remettre la guerre en mon royaulme. Et pour ce que je scay quelle est la devotion et bonné volonté que vous portez au bien de mondit service, s'en allant par della le s. de Maaz cappitaine d'une compagnie de gens de pied de ma garde, je luy ay donné charge de vous veoir de ma part et vous pryer d'empescher par tous moyens que tels perturbateurs du repos publicq ne puissent mectre à effect leurs mauvaises intentions, mais asseurer un chascun que ma vollonté est de le maintenir en repos, advertir ceuls des villes de ne se laisser surprendre et avoir bonne intelligence avecque mes ministres et bons serviteurs qui sont par della pour en cas de nécessité vous trouver tous ensemble et vous deffendre contre ceulx qui vouldront entreprendre quelque chose contre mondit service, vos personnes et biens, ainsy que j'ay donné charge aud s^r de Maaz vous faire plus amplement entendre de ma part. Pryant Dieu, Mons^r de Montberault, vous avoir en sa s^{te} garde. Escript à Bloys le ij^e jour de janvier 1577.

HENRY.

A Mons^r de Montberault, lieutenant de mon cousin le mareschal de Bellegarde.

Dans les deux années qui s'écoulèrent depuis cette lettre jusqu'au traité de Nérac en 1579, rien ne nous indique la part que Montberaud prit aux divers événements qui se passèrent. Il est probable cependant qu'il se distingua de plus en plus et acquit une influence sérieuse, car dès que les divers

articles du traité de Nérac furent arrêtés et signés, le roi et la reine-mère lui écrivirent pour le prier de les faire publier et de veiller à leur entière observance.

II

Mons^r de Montberault, nous avons, graces à Dieu, résolu et arresté (par l'advis des princes et s^{rs} du conseil privé du roy, après avoir aussy ouy les remonstrances des deputez de ceulx de la religion pretendue reformée) les moiens qu'il fault tenir tant pour faire cesser tous actes d'hostilité que pour l'entiere execution de l'edit de pacification faict et arresté au mois de septembre m. v^e lxxvij. Et en attendant que les s^{rs} qui sont deputez pour ladite entiere execution soient sur les lieux, nous vous avons faict expedier la commission que nous envoyons pour faire publier ceste bonne resolution et par mesme moien faire incontinant cesser tous actes d'hostilité, remettre en liberté tous prisonniers à l'occazion des troubles sans paier auculne ranson, et autres particularitez portees par ladite commission, du contenu de laquelle vous prions faire faire ladite publicquation en tous et chacun les endroitz et lieux accoustumez à faire avys et proclamations (afin que personne n'en puisse pretendre cause d'ignorance) l'executant et faisant si bien executer que chacun y obeisse et le suive de poinct en poinct selon et suivant la teneur d'icelle commission. Priant Dieu, Mons^r de Montberault, vous avoir en sa s^{te} et di-gne garde. Escript à Nerac le iiij^e jour de mars 1579.

CATERINE

HENRY.

[P. S.] Mons^r de Montberault, lé s^r vicomte de Polin et le depputé Lamet sont par nous ordonnez comme verrez par la commission et instruction pour executer avec vous le contenu en icelles; lesquels vous prions d'avertir affin que vous preniez lieu pour vous assembler, et vous prions de bon cueur accepter ceste commission pour aussi grand bien et pour l'amour de nous qui le reconnoistrons de bien bon cueur.

Mons^r de Montberault, chev^r de l'ordre du Roy et lieutenant de la compagnie de gens d'armes du s^r mar^{al} de Bellegarde.

François de Montberaud qui, dans ce moment-là, se trouvait sérieusement malade, ne put accepter la proposition de la cour. Il écrivit à la reine pour s'excuser et la remercier de

l'honneur qu'elle voulait lui faire, et Catherine, qui avait déjà quitté Nérac et se trouvait à Agen; lui répondit en termes aussi courtois qu'élogieux.

III

Mons^r de Montberault. J'ay receu la lettre que m'avez escripte par ce gentilhomme present porteur et entendu par icelle, et par ce qui [*qu'il*] m'a dict aussy de vostre part l'indisposition en laquelle vous estes dont je suis bien marry (*sic*), tant pour vostre consideration particuliere, que pour ce que je scay que vous vous feussiez dignement acquitté de la charge qui vous estoit commise. Toutesfois puisqu'il ne s'est peu faire, je regarderay d'y pourveoir d'ailleurs et advertiray le Roy monsieur mon fils de la bonne volonté en laquelle vous estiez si vostre sancté l'eust peu permectre. Priant Dieu, Mons^r de Montberault, vous avoir en sa s^e et digne garde. Escript à Agen, le xx^e jour de mars 1579.

CATERINE.

A Mons^r de Montberault chev^r de l'ordre du Roy monsieur mon fils et lieutenant de la compagnie de gens d'armes dont a charge mon cousin le s^r de Bellegarde, m^{ai} de France.

Il en fut de la paix de Nérac comme des précédentes; les hostilités n'en continuèrent pas moins en province et surtout dans le Languedoc. Malgré les efforts du maréchal de Damville, rentré en grâce avec la cour et devenu duc de Montmorency par la mort de son frère François de Montmorency, les ligueurs et les protestants s'y faisaient une guerre d'escarmouches et de tracasseries qui désolaient le pays. Exaspérés par ces alertes de chaque jour, les catholiques assemblèrent leurs Etats à Carcassonne, déclarèrent la reprise de la guerre et votèrent les sommes nécessaires pour lever une armée (1). La cour, de son côté, donna des ordres et prit ses mesures pour seconder le mouvement catholique. Le roi écrivit lui-même, à ce sujet, à F. de Montberaud les deux lettres suivantes :

IV

Mons^r de Montberault. Tout ainsi que les cœurs genereux de la noblesse françoise ont acquis et conservé nostre monarchie, aussi

(1) Dom Vaissete, *Histoire du Languedoc*.

avons fiance qu'ils continueront et que toutes divisions ostees, chacun recongnoistra comme il doit son souverain, estant l'obeissance à luy deue l'une des choses la plus agreable a Dieu et bien seante entre les hommes. Au contraire, des partialitez et divisions proviennent infinis maulx et entre autres la destruction de nostre dite noblesse, comme s'est experimenté ez occasions passees à nostre tres grand regret et desplaisir. Pour à quoy obvier avons fait nostre edict de pacification, oultre lequel la Royne nostre tres honnoree Dame et mere a voulu avec soing et travail infiny conferer avec nostre tres cher frere le Roy de Navarre, dont sont ensuivis les articles convenus et arrestez de part et d'autre à Nerac, l'observation desquels est le vray et salutaire moyen et remede pour nous rendre obeys et faire cesser toutes voyes d'hostilité, lesquelles à ce que avons entendu reconmancent es quartiers de là et pourroient aller plus avant s'il n'y estoit pourveu. Nous escrivons sur ce particulièrement nostre intention et envoyons memoires et instructions au s^r de Cornusson (1), nous reposans sur luy qu'il vous fera scavoir ce qui vous concerne en cest endroict et se conduira en la charge que luy donnons presentement tres bien et dignement. Nous vous prions et ordonnons vous trouver et asembler au lieu qu'il vous fera scavoir, y apporter le zele et l'affection que avez à nostre service et au demourant vous conduire en ceste si notable occasion selon la parfaicte confiance que avons en vous, n'estant besoin vous user de redicte, vous remectant à ce que vous entendrez plus particulièrement par ledit s^r de Cornusson. Priant Dieu, Mons^r de Montberault, qu'il vous ayt en sa tressainte et digne garde. Escrit à Paris le viij^e jour de fevrier 1580.

HENRY.

Mons^r de Montberault, chev^r de mon ordre.

V

Mons^r de Montberault. Renvoyant par de là le s^r de Fontenilles ch^{l^r} de mon ordre et capp^{l^e} de cinq^{te} hommes d'armes de mes ordonnances, je vous ay bien voulu escrire la presente par luy comme à l'un de mes meilleurs serviteurs, pour vous faire entendre que vous

(1) Neveu du fameux La Valette, seigneur de Cornusson et Parisot, grand-maitre de l'ordre de Malte, qui défendit si glorieusement son île contre les Turcs en 1566. Cornusson, sénéchal de Toulouse, s'acquitt lui-même une brillante renommée militaire; il mourut à Toulouse le 16 décembre 1586, par suite des fatigues qu'il avait supportées au siège de Salvagnac. Son fils lui succéda dans sa charge, comme on le verra dans une lettre de Henri IV publiée à la fin de ce travail.

ne me scauriez faire service plus agreable que de m'ayder à surmonter les difficultez qui se presentent sur l'execution de la paix et tenir main que la chambre de ce parlement, que j'ay deslibéré envoyer bientost par de là pour chastier les volleurs et infracteurs de paix, y soit recueillie et fortiffiee comme il appartient par tous mes bons subjectz, lesquels en ce faisant en recueilleront le premier et principal fruit, outre le gré perpétuel que je vous en scauray, ainsy que jay donné charge audit s^r de Fontenilles vous faire plus à plain entendre de ma part. Priant Dieu qu'il vous ayt, Mons^r de Montberault, en sa s^{te} garde. Escrit à St-Germain le xiii^e jour de avril 1580.

HENRY.

Mons^r de Montberault.

La paix de Fleix ne tarda pas à suspendre de nouveau les hostilités. Les quelques années qui suivirent cette paix furent témoins de nombreux événements, dont le plus grave fut la mort du duc d'Anjou, frère de Henri III. Cette mort laissait en héritage la couronne de France au roi de Navarre. La perspective d'un prince protestant placé sur le trône de saint Louis effraya les catholiques et ranima le courage des protestants. L'excommunication fut lancée contre Henri de Bourbon, et ses sujets furent dégagés de leur serment de fidélité. En présence d'une lutte où les armes n'étaient plus égales, Henri lui-même sentit un instant sa grande âme s'ébranler. Un de ses historiens nous raconte qu'à cette nouvelle il laissa tomber sa tête entre ses mains et que sa barbe blanchit tout à coup (1). Mais quand il vit la fidélité et le dévouement de ses amis, son courage reprit le dessus, et il se prépara à une vigoureuse résistance. De son côté, la cour rassemblait toutes ses forces, les mettait sur le pied de guerre et en confiait le commandement au duc de Mayenne, frère du duc de Guise. Montberaud, qui avait été nommé capitaine dans le courant de l'année précédente, reçut ordre du roi de rassembler en toute hâte sa compagnie, de l'armer et d'aller rejoindre en

(1) MATHIEU. *Hist. de Henri le grand*, t. VIII.

Guienne le commandant en chef. Il fut en même temps créé maréchal de camp. Voici trois lettres que Henri III lui écrivit à cette occasion :

VI

Mons^r de Montberault. Estant adverty que mes sujetz faisant profession de la Religion pretendue reformee ont commencé à prendre les armes en mon pays de Guyenne pour s'opposer à l'exécution et observation du dernier edit que j'ay fait pour le bien et salut public de mon Royaume, j'ay deslibéré envoyer audit pays une bonne et forte armee sous la charge et conduite de mon cousin le duc de Mayenne assisté de mon cousin le s^r de Matignon mar^{al} de France, pour me faire obeyr; et d'autant que je fais estat me servir en icelle de la compagnie de cinquante lances de mes ordonnances dont vous avez la charge et pareillement de vostre personne, pour la fiance que j'ay en vous et l'affection que je scay que vous portez au bien de mes affaires, je vous prie incóntinent la presente receue l'assembler et mettre sus la plus forte et complete qu'il sera possible et la conduire et faire acheminer au lieu que vous mandera ledit s^r mar^{al} quant il vous envoyra la presente, afin d'entrer en ladite armee et me servir en icelle en ce qui se presentera, vous assurant qu'elle fera monstre et recevra payement tout ainsi que les autres compagnies de mes ordonnances que j'ay destinees à servir en ladite armee; et vous prie donner ordre que par les chemins et ailleurs où elle sera employee elle vive le plus modestement et à la moindre foule de mon peuple que faire se pourra. Et vous me ferez service tres agreable. Priant Dieu qu'il vous ayt, Mons^r de Montberault, en sa sainte garde. Escrit à Paris, le xxx^e jour de juillet 1585.

HENRY.

A Mons^r de Montberault, capp^{no} de cinq^{te} hommes d'armes de mes ordonnances.

VII

Mons^r de Montberault. Ayant advisé d'envoyer une armee en mon pays de Guyenne sous la conduite de mes cousins les duc de Mayenne et mar^{al} de Matignon, j'ay fait eslection de vostre personne pour me servir de mareschal de camp en ladite armee avec le s^r de S^c-Chamaran gentilhomme ordinaire de ma chambre que j'ay

aussi choisy pour cest effect (1), m'assurant que vous recevrez à beaucoup d'honneur que je vous veuille employer en charge de tel prix et consequence. Et partant je vous prie de disposer vos affaires de telle sorte que vous la puissiez entreprendre, sinon m'en donner advis incontinent affin que j'y pourvoye de quelque autre qui s'en acquicte à mon contentement comme j'espere que vous ferez. Priant Dieu, Mons^r de Montberault, qu'il vous ayt en sa s^{te} et digne garde. De Paris, le dernier jour de juillet 1585.

HENRY.

A Mons^r de Montberault.

VIII

Mons^r de Montberault. J'ay veu ce que vous m'avez mandé par vos dernieres lettres du sept^{me} de ce moys touchant vostre compagnie de gensdarmes, laquelle puisque vous ne pouvez assembler si promptement, je vous prie donc que ce soit le plus tost qu'il vous vous sera possible, sans vous arrester aultrement à l'instance que vous faictes pour le payement d'icelle auquel je pourveoiray lorsque l'on fera faire monstre aux aultres compagnies. Cependant je vous enveoye la commission de l'estat de mar^{al} de camp de mon armee de Guyenne, m'assurant que vous responderez par vostre valleur et fidelité à mon expectation et à la bonne opinion que j'ay de vous. Et quand à vostre entretenement pour ceste charge, je l'ay faict employer sur l'estat de la despense de mon armee de Guyenne et en serez payé comme les aultres officiers de madite armee. Priant Dieu, Mons^r de Montberault, qu'il vous ayt en sa s^{te} et digne garde. Escript à Paris le dernier jour de septembre 1585.

HENRY.

A Mons^r de Montberault, chl^r de mon ordre et capp^{no} de cinq^{te} hommes d'armes de mes ordonnances.

Nous avons retrouvé le rôle de la compagnie de gens d'armes, levée par François de Montberaud (2). Ce rôle inédit pouvant offrir quelque intérêt à cause des noms de noblesse gasconne qui s'y trouvent, nous le reproduisons textuellement.

(1) Sur Jean-Baptiste Peyronenc, sieur de Saint-Chamaran, qui fut depuis sénéchal d'Agen, voyez *Revue de Gascogne*, t. VII, p. 507.

(2) Archives du séminaire d'Auch, S 4 63.

Role de la compagnie de François de Montberaud.

CHEFS.

François de Tersac de Fontenes, seigneur de Montberaud, capitaine.

Jehan de Montesquieu, seign. d'Artagnan en Bigorre, près la ville de Tarbes, et y demourant, lieutenant.

Pierre de Haultpoul, seigneur de Rennes (?) en Languedoc, près la ville d'Alleth, enseigne.

Odet de Goiran (1), seign. de Montagut en Comminges, près la ville de Samathan, guidon.

Arnaud de Meritens, seign. de Rozès en Couzerans, près la ville de St Lezer, maréchal des logis.

HOMMES D'ARMES.

Arnaud de Montesquieu, seign. de Pons en Bigorre, près Tarbes, et y demourant.

Paul de Polastron, seign. du dit lieu près la ville de Lumbez, et y demourant.

Laurent de Manent, sieur de Nusan (?) en Lauragais, près la ville de Mirepoix, et y demourant.

Bertrand de Raspaud, seign. de Gramont, près Tholose, et y demourant.

Francois de Ricard, seign. de Caudebègue (?), de la ville de Castelnaudary et y demourant.

Jean Jacques de Bertus (ou Vertus), seign. de Castelbon en Comminges, près Salies, et y demourant.

Paul de Bruyères, seign. de Stampes (2), près la ville de Tarbes, et y demourant.

Pierre de Bouloutch, seign. du dit lieu en Armagnac, et y demourant près la ville de Nogaro.

Francois de Claverie, sieur du dit lieu près le Port-Ste-Marie, et y demourant.

Jehan de Solan, seign. d'Alens (?) en Couzerans, près la ville de St-Girons.

(1) Une nièce d'Odet de Goirans, nommée Jeanne, fille de François de Goirans son frère, épousa noble Jean-Jacques de Tersac, baron de Montberaud, fils de François de Tersac, capitaine de cette compagnie.

(2) Serait-ce Estampes, gentilhomme commingeois, honorablement mentionné dans la *Relation de la Floride*, éd. Tamizey de Larroque, p. 46, 47?

Jehan de Palliac, sieur du dit lieu près Montreal-de-Rivière, en Comminges, et y demourant.

Arnaud de Coutray (1), de la ville de Samathan en Comminges, et y demourant.

Lancelot de St Paul, seign. de la Spoy en Bigorre, près la ville de Tarbes, et y demourant.

Jehan de St Paul, sieur du dit lieu en Bigorre, près la ville de Tarbes, et y demourant.

Dominique de la Pene, sieur du dit lieu en Bigorre, près la ville de Tarbes, et y demourant.

Jehan de Sansac, seign. du dit lieu; diocèse d'Aire, et y demourant.

Jehan d'Orbessan, seign. de Goutvernisse, diocèse de Rieux, et y demourant.

Jehan Roques, sieur du dit lieu, auprès la ville d'Agen, et y demourant.

Bertrand de la Salle, de la ville de St Lezer, et y demourant.

Jehan Jacques d'Aulon, diocèse de Rieux, près la ville de Rieumes, et y demourant.

Francois de Canet, seign. du dit lieu en Bigorre, près la ville de Vic, diocèse de Tarbes.

Nombre XXVII hommes d'armes.

ARCHERS.

Jehan de Rostaing, seign. du dit lieu près Castelnau de Magnoac, et y demourant.

Arnaud de Polastron en Comminges, près la ville de Lumbez.

Bertrand de Castets, sieur du dit lieu en Couserans, près la ville de Castelbon, et y demourant.

Anthoine de Lamothe, sieur du dit lieu près la ville de Castelnau de Magnoac, et y demourant.

Jehan Roques jeune, près la ville d'Agen, et y demourant.

Jehan Sépe, sieur du dit lieu en Lauragais, près la ville de Montgard, et y demourant.

Francois Solanac, sieur du dit lieu, diocèse de Rieux, près la ville de Cazères, et y demourant.

Jehan Bazan, diocèse de Rieux, demourant près la ville de Cazères.

(1) Arnaud de Coutray épousa en 1589 noble damoiselle Anne de Carsalade, fille de noble Jehan de Carsalade, seigneur du Pontet, et de Blanchine de Paumez.

Bertrand Cabalby, sieur du dit lieu en Couserans, près la ville de St Girons, et y demourant.

Arnaud de Labarthe, sieur du dit lieu, près la ville de Castelnau de Magnoac, et y demourant.

Jehan Breton, sieur du dit lieu, diocèse de Comminges, près la ville de Lumbez.

Manaud Daulon, sieur du dit lieu, près la ville de Rieumes, et y demourant.

Guillaume Delaire, sieur du dit lieu, près la ville de Tholose, et y demourant.

Jehan Labat, diocèse de Rieux, près la ville du Fossaret, et y demourant.

TanneGuy Laurent, diocèse de Rieux, et y demourant, près Rieumes.

Jehan de La Porte, sieur du dit lieu, près la ville de St-Blancat de Nebousan, et y demourant.

Jehan de Posens, sieur du dit lieu en Couserans, près la ville de St-Lezer et y demourant.

Jehan de Tersac, sieur du dit lieu près la ville de Mongrard en Lauraguais, et y demourant.

Pierre Rosselet, de Castelnau de Magnoac, et y demourant, diocèse d'Auch.

Bertrand Daubon, du lieu de Mont en Astarac, diocèse d'Auch.

Anthoine Farquet de Languedoc près Alleth, et y demourant.

Dominique de Lasserre, sieur du dit lieu en Astarac près Masseube et y demourant.

Laurent Boulp, du lieu de Coladère près la ville de Cazères, et y demourant.

Jehan Broue, seign. du dit lieu, de Cazaubon, diocèse et près la ville d'Auch, et y demourant.

Jehan Mules, du lieu de Lafitole en Bigorre près la ville de Tarbes et y demourant.

Samson de Lomaigne, habitant de Gimont, diocèse de Lumbez.

Pierre Rigail, sieur du dit lieu, diocèse de Tholose, et y demourant.

Jehan Caton, diocèse de Comminges, près Samathan, et y demourant.

Jehan de Laffargue, diocèse de Rieux, et y demourant.

Pierre Ferratge, du lieu de Ste-Croix près la ville de Cazères, et y demourant, *chirurgien*.

Michel de La Cassaigne, de Balias-Batz en Astarac près la ville de Simorre, et y demourant.

Durand Sudre, habitant de Gaillac, diocèse d'Alby, *trompette*.

Jacques Fanot Mongornet, demourant à Tholose, *maréchal*.

Jehan Barat, de La Fage près Rieumes, et y demourant, *fourrier*.

Nombre XXXIII archers.

La guerre s'ouvrait sous de terribles auspices. La haine et la rage des deux partis étaient surexcitées à un point extraordinaire. Un édit du roi confisquant les biens des protestants et les déclarant coupables du crime de lèse-majesté vint combler la mesure. La France se couvrit de ravages. Montberaud se comporta, comme toujours, en sage capitaine et en intrépide soldat. Sa belle conduite et son courage lui valurent de la part du roi cette lettre de félicitation :

IX

Mons^r de Montberault. Vous entendrez du s^r de Pardaillan, que j'envoie par delà pour visiter mon cousin le duc de Mayenne sur l'occasion de sa maladie, le contentement que j'ay du service que vous me faites en mon armée de Guienne. Car je lui ay commandé de le vous faire scavoir, et vous prie d'y continuer avec la mesme vigilance que vous y avez rendue jusques icy, sans abandonner madite armée qui a autant de besoing que jamais de l'assistance de mes bons serviteurs. Et je le recognoistray en tout ce qui se présentera pour vostre bien et advantage, priant Dieu, mons^r de Montberault, qu'il vous ayt en sa s^{te} et digne garde. De Paris le xxiii^e jour de may 1586.

HENRY.

Mons^r de Montberault mar^{al} de camp de mon armée de Guyenne.

Mais la bonne fortune, qui avait toujours protégé notre intrépide capitaine au milieu des combats, lui fit un jour défaut. « Le seigneur duc de Mayenne voulant venir se rafraeschir à Bourdeaux fit requerir Messieurs les Jurats pour lui faire accomoder son logement, et aux seigneurs de sa suite. Le dit seigneur arriva le dix-huitieme may et Madame la

» duchesse de Mayenne le dix-neufieme, logèrent à l'arche-
» vesché, et partit le dit seigneur de Bourdeaux et se mit dans
» une galère. Alla à Bourg et de là à Castillon qu'il assiegea
» et print (1). » — C'est à l'attaque de cette place forte que
François de Montberaut fut blessé d'un coup d'arquebuse.
Cette blessure assez grave l'obligea de quitter l'armée et de
rentrer dans ses terres pour se soigner. C'est à ce sujet
qu'Henri III lui écrivit la lettre suivante.

X

Mons^r de Montberault. Vous avez bien fait, suivant ce que vous
m'avez mandé par vos lettres du 11^e de ce mois, de vous estre retiré
en votre maison pour avancer la guerison de l'arquebusade que
vous avez receue au siege de Castillon, de laquelle j'ay esté aultant
desplaisant comme j'ai occasion de me contenter du bon service que
vous m'y avez fait pendant que vostre santé le vous a permis.
Mectez doncques peine de la recouvrer au plus tost qu'il vous sera
possible, pour continuer à me faire paroistre l'affection que vous por-
tez au bien et prosperité de mes affaires, dont je n'attends pas moins
de bons effectz que vous en avez rendu par le passé, lesquels je seray
tres aise de reconnoistre en tout ce qui s'offrira pour vostre hon-
neur et advantaige, priant Dieu, mons^r de Montberault, qu'il vous
ait en sa garde. Escript le xxiiii^e jour de septembre 1586.

HENRY.

*A Mons^r de Montberault capp^o de cinq^{to} hommes d'armes de mes
ordonnances et mar^{al} de camp de mon armee de Guyenne.*

Pendant que Montberaud se remettait de sa blessure, l'ar-
mée de Guyenne, sous le commandement d'Anne de Joyeuse,
était battue et presque anéantie à la fameuse journée de
Coutras. Henri de Bourbon, à la tête des vieux débris de Jar-
nac et de Moncontour, entouré de la fleur des gentilshommes
du Midi, combattit comme un simple soldat, et montra, ainsi
qu'il l'avait dit avant la bataille aux princes de Condé et de

(1) *Chronique bourdeloise.*

Soissons, qu'il était l'aîné des Bourbons. Anne de Joyeuse périt dans la mêlée.

Entraîné par l'ardeur et la fougue de ses convictions, Montberaud devint un des premiers chefs de la Ligue en province. Scipion de Joyeuse, qui avait succédé à son frère Anne, tué au combat de Coutras, lui confia le commandement de la ville et du diocèse de Rieux (1). Montberaud lève aussitôt et équipe une armée aux frais de la ville; à la tête de cette petite troupe, il entre en campagne et reprend sur les royalistes les petites villes de Montman, Domarjan et autres places (2), puis court rejoindre l'armée du duc de Joyeuse aux environs de Carcassonne. L'armée des ligueurs, un moment triomphante, se vit bientôt sérieusement menacée par les royalistes. Joyeuse, poursuivi à outrance par le duc de Montmorency, assembla son conseil pour discuter les chances de succès que pouvait offrir la résistance. Montberaud et les autres chefs de la Ligue, d'Hauterive et d'Ambres, lui conseillèrent de demander sans retard des secours au roi d'Espagne (3). Joyeuse se rendit à cet avis et Philippe II lui envoya un corps d'armée.

Mais le meurtre d'Henri III et la *Déclaration* d'Henri IV à son avènement changèrent tout d'un coup la situation du royaume. Beaucoup de gentilshommes, rassurés par les promesses et comptant sur la parole du jeune roi, se rallièrent à lui.

Cependant la ligue ne devint que plus entreprenante. François de Montberaud resta dans ses rangs. Attaché à la fortune du duc de Joyeuse, il refusa comme lui de reconnaître le vainqueur d'Arques et se jeta à corps perdu dans la faction des Guises. Mais la fortune abandonna ses armes. Après plusieurs escarmouches où elle eut le dessous, l'armée de Joyeuse, poursuivie par le duc de Montmorency, fut vaincue en forme près du petit

(1) DOM VAISSETE, *Hist. du Languedoc*.

(2) *Idem*.

(3) *Idem*.

village de *Cesseroas*. Montberaud commandait à l'aile gauche (1). Malgré des efforts héroïques et un courage digne d'une meilleure cause, il fut obligé de se replier et de battre en retraite. Une sorte de fatalité s'attachait à ses armes et à ses conseils. Après la défaite de *Cesseroas*, il décida Scipion de Joyeuse à rallier son armée et à mettre le siège devant la petite ville de *Villemur* (2). Mais les royalistes, commandés par *Themines*, leur infligèrent une sanglante défaite, où succomba presque tout entière l'armée des ligueurs. Le duc de Joyeuse périt en voulant traverser le Gard à la nage, et Montberaud lui-même n'échappa à la mort qu'en prenant la fuite avec quelques gentilshommes (1592).

La mort de Scipion de Joyeuse laissait sans chef la province de Languedoc et la ligue dans le Midi. Les ligueurs et le parlement de Toulouse s'assemblèrent pour délibérer sur le choix d'un gouverneur. Après quelques discussions de forme et les refus réitérés du cardinal de Joyeuse, les votes de l'assemblée se fixèrent sur le père Ange de Joyeuse, frère de Scipion, et religieux au couvent des Capucins de Toulouse. François de Montberaud, à la tête de quelques gentilshommes échappés comme lui à la défaite de *Villemur*, allèrent le tirer du cloître (3). Après quelques hésitations, commandées sans doute par un reste de pudeur, le capucin jeta le froc et prit le commandement en chef de la province du Languedoc et de la ligue du Midi. Du reste, il n'était point novice dans l'art de la guerre, ayant déjà fait ses preuves comme soldat sous le nom de comte du Bouchage. Qui ne connaît les vers de la *Henriade* :

Vicieux, pénitent, courtisan, solitaire,
Il prit, quitta, reprit la cuirasse et la haire.

(1) Dom VAISSETE, *Hist. du Languedoc*.

(2) *Id.*

(3) *Id.*

Ange de Joyeuse s'empessa de conclure une trêve avec le maréchal de Montmorency et visita son gouvernement. Il revint ensuite à Toulouse, où on lui fit une réception magnifique.

« Il fut reçu entre les deux portes du château par six capitouls.
» De là, marchant à cheval entre deux capitouls, quatre autres
» venant après aussi à cheval, il alla descendre devant l'église
» de Saint-Estienne où le *Te Deum* fut chanté en musique. Il
» était accompagné de Cornusson, sénéchal de Toulouse, des
» barons de Montberaud et d'Ambres et de plusieurs autres
» gentilshommes (1). »

Cependant des royalistes et des ligueurs influents, fatigués de la guerre, entamèrent des négociations pour engager les révoltés de la province à se soumettre au roi. A la suite de ces pourparlers, plusieurs villes du Languedoc se détachèrent de la ligue. Toulouse fut une des premières. Déjà même la paix était sur le point de se conclure, lorsque, Ange de Joyeuse, mécontent du roi de France, fomenta de nouveaux troubles. Il réunit autour de lui quelques hommes dévoués, et à leur tête il s'empara de plusieurs villes et entra de vive force à Toulouse, ayant à ses côtés Montberaud son fidèle conseiller (2). Cette boutade n'eut pas de résultat sérieux; car la paix se conclut l'année suivante, et Henri IV, dont la générosité égalait la bravoure, traita avec son ennemi comme avec un vainqueur. Il fit droit et honneur à toutes ses demandes. Anne de Joyeuse se souvint auprès du roi de son fidèle compagnon. Nous retrouvons, en effet, parmi les articles secrets qu'Henri IV accorda au duc le 56^e, ainsi conçu : « LVI. Sa Majesté aura
» agreable accorder pension de 2,000 écus au sieur de Mont-
» beraud pour demeurer ordinairement auprès de la personne
» du dit sieur de Joyeuse et l'assister en son conseil comme
» il a accoustumé (3). » Le roi écrivit de sa main : *accordé*

(1) *Annales de Toulouse.*

(2) Dom VAISSETE.

(3) Dom VAISSETE, *Hist. du Languedoc*, tome IV, preuves; et Archives du séminaire d'Auch, L^o 88.

1,200 écus. Les faveurs du roi ne se bornèrent pas là : Henri, qui savait reconnaître la fidélité et le courage même chez ses ennemis, nomma François de Montberaud gentilhomme ordinaire de sa chambre (1).

Ici se terminent tous nos renseignements sur la vie de Montberaud (2). Il est probable qu'après la conclusion de la paix il se retira sur ses terres pour se reposer des fatigues de la guerre. L'époque de sa mort nous est encore inconnue. Nous savons seulement qu'il fut enterré au tombeau de ses aïeux dans l'église des pères dominicains de Rieux. On lui éleva un superbe mausolée au-dessus duquel fut sculptée sa statue armée de pied en cap. Sur la pierre sépulcrale on grava, en guise d'inscription mortuaire, un dialogue en vers latins, entre la Patrie en deuil et un Génie consolateur (3) :

— *In obitu illustris viri Domini Monberaldi.*—

EUDEMON.

PATRIA.

Eud. Quid lachrimis vultum submergis Patria tantis ?
Pat. Ah ! Monberaldi tristia fata fleo !
Eud. Siste velim lachrimas : non hunc revocare valebunt,
Est [et]enim dignus nobiliore loco.
Pat. Ah ! locus... immiti extinguar mœrore. Potenti
Vindice Libertas nunc manet orba suo !
Eud. Absit, non moritur, vitam phœnicis ad instar
Morte immortalem possidet ipse sua.

LE GÉNIE. O Patrie, pourquoi inonder ton visage de pleurs ?

LA PATRIE. Ah ! je déplore la triste destinée de Montberaud.

(1) Archives du séminaire d'Auch, L³ 88.

(2) Nous ne savons s'il faut appliquer à notre héros, ou à quelque autre membre de la même famille, cette mention de la fin de 1610, que nous avons rencontrée dans l'*Inventaire-sommaire des archives départementales de la Haute-Garonne* (B 290. p. 86) : « Défense aux sieurs de Montberaud et de Benque, prévenus de provocation et acceptation de duel, de porter aucune espèce d'armes, de réunir des partisans armés; ordre à tous gouverneurs, magistrats et autres officiers de s'opposer à ces réunions et de poursuivre les infractions à peine de 4000 livres. »

(3) *Extrait de l'épithaphe inscrite*, etc. Note rédigée par frère Thomas Sarlat, prieur du couvent des dominicains de Rieux, 23 septembre 1666. Archives du séminaire d'Auch, R 52.

LE GÉNIE. Arrête tes larmes, je t'en prie, elles ne sauraient le ramener, car il est digne d'habiter une plus noble demeure.

LA PATRIE. Ah ! cette demeure !... mon cruel chagrin me fera mourir. La Liberté reste désormais veuve de son puissant champion.

LE GÉNIE. A Dieu ne plaise ! il ne meurt pas ; nouveau phénix, il entre par sa mort en possession d'une vie immortelle.

François de Montberaud avait épousé noble damoiselle Catherine de Lambès de Savinhiac, dont il eut entre autres enfants Jean-Jacques de Tersac, baron de Montberaud, marié à noble damoiselle Jehanne de Goyrans, fille de noble François de Goyrans, seigneur de Goyrans, Bernachon, Lacaugnie et autres lieux, et de Françoise de Rochefort, de la maison de Lacaugnie.

La baronnie de Montberaud passa en l'année 1647 de la maison de Tersac dans celle de Bazon, par le mariage de Catherine de Tersac, fille de Jean de Tersac, seigneur et baron de Montberaud, Tersac, Fontaines, Palaminy, etc. (petit-fils de notre héros), et de Claire de Mauléon de Francon, avec Jean de Bazon, seigneur du Hajan, Larouzet, Labernède (1), etc. Depuis ce moment, les Tersac cessèrent de porter le titre de barons de Montberaud. — En 1764 elle devint un des fiefs de la maison des vicomtes d'Ustou-Saint-Michel, par le mariage de Joséphe-Suzanne de Bazon, fille de André-Joseph de Bazon, seigneur et baron de Montberaud, Hajan, Palaminy, Larouzet et Labernède, petit-fils du précédent, et de Elisabeth de Cotis-de-Bonnes, avec messire Stanislas-Pierre, vicomte d'Ustou (2), seigneur et baron de Montberaud, Saint-Michel, Labernède, etc., lieutenant des maréchaux de France et député de la noblesse du Comminge aux Etats-Généraux de 1789. Des deux enfants mâles nés de ce mariage, l'un Louis-Bernard Gausseraud, marié avec damoiselle Marie-Guillaumette-Eléonore de Bertrand-Moleville, portait le titre de vicomte

(1) Archives de la famille d'Ustou, au château de Labernède.

(2) Idem.

d'Ustou ; l'autre, Jules-Joseph, capitaine au régiment de Marie-Thérèse, marié avec damoiselle Joséphine de Faydit de Tersac, était baron de Montberaud. La famille d'Ustou-Saint-Michel s'étant éteinte dans les maisons des barons de Solan-Saboulies, de Carsalade du Pont, de Courrège, et des vicomtes de Resseguier de Medidier, le titre baronal de Montberaud a cessé d'exister.

Il nous reste à publier deux lettres d'Henri IV, qui étaient jointes aux missives précédentes et qui manquent à la grande collection de M. Berger de Xivrey. La première, datée de 1577, est adressée à *Monsieur de Montberault*, sans autre indication de prénom ou de résidence. D'après une note généalogique, rédigée au xvii^e siècle, sur la maison de Tersac, il paraît que ce M. de Montberaud serait noble Jehan-Jacques de Tersac de Montberaud, frère de François de Tersac dont nous venons d'esquisser la vie. Les Tersac possédaient en effet au lieu de l'Isle-d'Arbéchan (1) un fief ; plusieurs d'entre eux se qualifiaient de *seigneur de l'Isle*. Il est probable que Jean-Jacques y avait fixé sa résidence, pendant que son frère guerroyait dans le Languedoc et la Guyenne. Au point de vue historique, cette lettre peut offrir de l'intérêt en ce qu'elle comble en partie une lacune de l'itinéraire de Henri IV. Le mois de mars de l'année 1577 y est complètement vide. Or notre lettre constate la présence du roi de Navarre à Mirande le 10 mars 1577. Il était à Agen le 28 février précédent ; il dut en repartir vers le commencement de mars et pousser une pointe jusqu'à la capitale de l'Astarac. Jacques de Montberaud, craignant sans doute que ses troupes se répandant aux environs ne vinssent attaquer sa petite ville, demanda au roi une sauvegarde, que celui-ci lui envoya avec cette gracieuse petite lettre.

(1) Aujourd'hui l'Isle-de-Noé. La famille de Noé vint s'établir à l'Isle-d'Arbéchan vers l'an 1500, par le mariage de Jean, baron de Noé, avec Léonore de Mauléon de Francon, seigneresse dudit lieu. Depuis, la ville a changé son nom d'Arbéchan contre celui de Noé.

I

Mons^r de Montberault, suyvant ce que m'avez écrit, je vous envoie la sauvegarde et exemption pour vostre lieu de l'Isle-d'Arbechan en notre conté d'Armagnac, avec une permission d'y commander et pourveoir par vous et mons^r de Noé à la garde et conservation, dudit lieu sous mon auctorité, si bien qu'il n'en puisse advenir surprinse. Avisez en quel autre endroit je vous pourray gratifier et faire plaisir. Car vous m'y trouverez toujours bien disposé et d'aussi bon cueur que je prie Dieu qu'il vous ait, mons^r de Montberault, en sa tressaincte et digne garde. De Mirande, ce X^e mars 1577. Vostre bien bon et asseuré amy.

HENRY.

II

Mons^r de Badens, l'assurance que le s^r de Cornusson sen^{al} de Tholouse m'a donnée de sa fidelité et affection à mon service, et dont j'ai pris entière confiance m'a meü, pour l'autoriser en ceste bonne volonté et luy donner moyen de la rendre plus utile au bien de mondit service, de lui donner le commandement pour le fait des armes en sa seneschaussée comme avoit le feu s^r de Cornusson son pere par commission du feu roi, dont je vous ay bien voulu particulièrement advertir, à ce que scachant l'estat que je fais de luy vous viviez dorénavant en la bonne intelligence qui est nécessaire entre mes serviteurs pour le bien de mes affaires, comme je m'asseure que de sa part il vous en donnera toute occasion selon qu'il scait estre ma volonté, et avec la créance que j'ay que vous y apporterez la bonne correspondance que je desire, je prie Dieu, mons^r de Badens, qu'il vous ait en sa s^{te} et digne garde. Escrit au camp devant Laon ce xxvj^e jour de juin 1594.

HENRY.

Cette seconde lettre est, comme on le voit, adressée par Henri IV à un M. de Badens, que rien, à notre connaissance, ne rattache aux Montberaud et sur lequel nous n'avons du reste aucun renseignement à donner. Ce n'était pas une raison pour laisser inédite cette missive du roi béarnais, que nous laissons à d'autres le soin d'éclaircir.

L'abbé Jules de CARSALADE DU PONT.

NOTES

POUR

L'HISTOIRE DE LA PAROISSE

ET DU

CHAPITRE DE SOS.

M. Samazeuilh a parfaitement mis en œuvre, dans sa courte et substantielle notice sur la ville de Sos (1), le peu qui reste des archives municipales de ce vieux bourg gascon. Il ne s'est pas laissé décourager par les lacunes qui criblaient les parties les plus importantes de son sujet, et pour ma part je l'en félicite. Des travailleurs moins dévoués ou plus novices renoncent si aisément, pour ce motif, à des entreprises du même genre! De là le trop petit nombre de monographies communales publiées dans notre région. Ces modestes travaux sont pourtant le plus sûr moyen de refaire solidement notre histoire provinciale et nationale, et mieux vaut cent fois, en pareille matière surtout, l'essai le plus incomplet, qui chaque jour peut s'enrichir et se parfaire, que le vide et le néant.

M. Samazeuilh était plus à portée que nous de retrouver les débris de la vie municipale de Sos; l'histoire religieuse de cette ville, au contraire, a laissé plus de traces à Auch que chez elle. On n'en sera pas surpris si l'on réfléchit que la cité archi-épiscopale avait les plus intimes relations avec le chapitre de Sos, et que la Bibliothèque de notre ville renferme, dans les glanages de l'abbé Daignan du Sendat, les documents les plus précieux sur l'histoire ecclésiastique de notre ancien diocèse.

En réunissant les notes que j'ai tirées de ses manuscrits et

(1) Voyez plus haut, p. 35 et 39.

quelques renseignements puisés à diverses sources, je me trouve à même de donner des détails qui compléteront le travail de notre vénérable collaborateur : 1° sur l'importance de Sos au début du moyen âge; 2° sur quelques points de son histoire paroissiale aux XI^e, XII^e, XIII^e, XIV^e siècles; 3° sur les ravages qu'y porta le protestantisme armé; 4° sur son état religieux aux deux derniers siècles.

I

La littérature légendaire, qui a presque toujours une grande valeur comme indice moral et tradition générale, même quand les faits qu'elle rapporte sont sans caractère historique, me semble démontrer la durée de l'influence de l'*oppidum Sotiatum* dans les temps barbares. N'ayant pas le titre de cité, le bourg aquitain ne reçut pas de siège épiscopal, mais il dut garder une importance exceptionnelle et être dès l'origine le chef-lieu d'une circonscription assez étendue. Sos est nommé en effet dans la légende de saint Sever, comme une des étapes de ce saint apôtre des Landes. Il est vrai que certains critiques ont voulu appliquer à la ville d'Aire la mention du rédacteur de cette vieille *vie*; mais il n'y a pas de doute qu'il s'agit bien de Sos dans ce document comme dans les Commentaires de César (1).

Une légende encore moins historique, mais encore plus curieuse que celle de saint Sever, renferme une particularité d'un tout autre intérêt. C'est la légende de saint Lezer ou Lesens, martyr (2), dont le corps repose dans l'église du Mas de

(1) La légende de saint Sever, publiée jusqu'ici d'une manière incomplète, se trouve en entier, sous diverses formes, dans un gros manuscrit latin sur l'histoire de l'abbaye de saint Sever, cap. de Gascogne, œuvre d'un bénédictin de cette abbaye au XVII^e siècle, et qui est aujourd'hui la propriété de notre correspondant, M. Lugat, curé de Villeneuve-de-Marsan.

(2) La légende latine de saint Lezer (non pas *Licerius*, mais *Licetus*), complètement inédite, nous a été conservée par l'abbé Daignan du Sendat, *Pièces justificatives*, p. 1757 (Mss. de la Bibl. de la ville d'Auch, 86).

Fimarcon. Elle fait naître ce saint en Espagne, leçon qui revient trop fréquemment dans notre hagiographie provinciale pour être acceptée en toute confiance; elle rappelle ensuite, d'après de vagues traditions au fond très plausibles, la vie militaire de Lezer et la guerre soutenue contre les Ariens, dont l'erreur avait infecté surtout le pays d'Eauze et de Sos : *cum ariana hæresis venenata in partibus Elisonæ et Sossensis pullularet*. On a conjecturé qu'il s'agissait des Albigeois; mais tout démontre que ce sont plutôt les Goths du ^{vi} siècle. D'après la chronique, c'est à Sos que Lezer reçut le coup mortel; mais il put marcher jusqu'au Mas-sur-l'Auvignon, où il expira et fut enseveli dans l'église dédiée à saint Martin.

Il n'y a guère dans notre légendaire de récit plus naïf et plus caractéristique que celui du voyage du saint martyr et de ses stations à Roquepine, où il ne voulut pas mourir, et dans une vigne voisine du Mas, où il traita lui-même la question de sa sépulture. Mais ces détails ne sont plus de mon sujet, et je ne devais noter ici qu'un fait particulier, intéressant la ville de Sos, et une impression générale sur l'importance que garda longtemps; au moins dans la mémoire des peuples, ce boulevard tombé de la liberté aquitaine.

II

Le plus ancien document relatif à l'église de Sos est de l'an 1095, et le fait qu'il rappelle est consigné dans les *Chroniques d'Auch* de dom Brugèles, où M. Samazeuilh a oublié de le chercher. En cette année, Guillaume de Montaut, archevêque d'Auch, « consacra le grand autel de l'église de Sos à l'honneur de la Sainte Vierge et de saint Asciscle, martyr : il fut assisté dans cette cérémonie par Simon II, évêque d'Agen, et Pierre II, évêque d'Ayre, qualifié dans la charte d'évêque de Marsan, de quoi on voit ailleurs d'autres exemples, à l'occasion de la vicomté de Marsan qui compose plus de la moitié du diocèse

d'Aire; celle de Tursan, qui est beaucoup moins étendue, comprend le reste (1). »

On peut lire dans D. Brugèles (*Preuves de la 3^e partie*, p. 64) l'acte de cette consécration, dont je ne garantis pas la parfaite exactitude.

On y verra que des concessions importantes furent faites alors à l'église de Sos, ou plutôt que les propriétaires qui détenaient héréditairement des terres appartenant à cette église lui en firent restitution. On verra aussi que les évêques laissèrent au principal de ces bienfaiteurs la possession, sa vie durant, d'un vilain dans les terres de l'église de Sos et d'un autre dans la ville de *Cussia* (Cosse? peut-être *Gussia*, Gueyze?)

La première mention du chapitre de Sos apparaît dans une bulle du pape Célestin III en 1195 (2). Dans ce document très important, le souverain pontife, confirmant les possessions et les droits de l'église d'Auch, statue entre autres choses que « ceux qui voudront faire partie des chapitres canoniaux de Saint-Martin hors des murs (d'Auch), de Saint-Nicolas de Nogaro, de Saint-Sernin de Sos, de Saint-Pierre de Vic, de Sainte-Candide de Jegun, de Saint-Jacques d'Idrag, devront d'abord se présenter au chapitre de Sainte-Marie » et lui promettre respect et déférence. Cette subordination cessa plus tard, à la suite de la sécularisation des chapitres.

La seigneurie de l'archevêque d'Auch, reconnue à Sos de vieille date, n'éprouva de contestation que sous Bernard de Trencaléon, qui prétendit y avoir droit de justice, mais qui fut débouté par sentence arbitrale du 8 octobre 1268. Quarante-cinq témoins avaient été entendus par les arbitres des deux parties : Hugues, prieur du Port-Sainte-Marie, pour Amanieu, archevêque d'Auch; et Guillaume de Laur, prieur de Caude-rot, diocèse de Bazas, pour Bernard de Trencaléon (3).

(1) *Chroniq. d'Auch*, 1^{re} partie, p. 99.

(2) D. BRUGÈLES, *Chron. d'Auch*, preuves de la 1^{re} partie, p. 40.

(3) DAIGNAN DU SENDAT, *Mém. mss. pour l'hist. eccl. du diocèse d'Auch*, p. 741 (mss. de la bibl. d'Auch, 89.)

Il y eut, dans le siècle suivant, une discussion plus délicate entre l'archevêque d'Auch, l'archidiacre et le chapitre de Sos, touchant leurs droits respectifs tant spirituels que temporels. Par une transaction du 30 décembre 1330, les trois parties remirent leur différend à l'arbitrage de l'official d'Auch et de l'abbé de Pessan. Les droits de chacun furent nettement déterminés et on fixa la valeur des cures que l'archevêque devait unir au chapitre pour lui assurer une existence honorable. Le chapitre avait la *sacristie*, c'est-à-dire les droits curiaux. Ce n'est qu'au xvii^e siècle, comme on le verra, que fut créé l'archiprêtre de Sos.

III

Le chapitre de Sos, longtemps régulier, de l'ordre de saint Augustin, fut sécularisé en 1548, comme celui de Sainte-Marie d'Auch, dont il était regardé comme un membre (1). Mais il semble qu'au moins à l'égard du temporel, l'église collégiale de Sos était dans un état assez prospère au moment des guerres de religion. Il est vrai qu'à la suite probablement des guerres du xiv^e siècle, les églises du pays, appauvries ou ruinées pour la plupart, avaient cessé de payer leurs dîmes au chapitre de Sos. Mais ce dernier réclama quand ces églises eurent été partout réparées, et voulut rentrer dans ses droits cédés temporairement aux fabriques des divers lieux. Un arrêt de Henri II, donné à Bordeaux, le dernier mai 1550, décide en effet que, les églises étant « bien réparées et conjointes, » les fabriciens qui en retiennent encore les dîmes sont « injustes occupants, veu que lesdites dixmes sont dheues pour raison du divin service. » Ces dîmes sont évaluées à « 1000 livres ou plus, » sans qu'on énumère les églises qui les doivent, et qui sont situées dans diverses sénéchaussées du Parlement de Bordeaux. Cet arrêt n'est pas

(1) BRUGÈLES, *Chroniques eccl. d'Auch*, p. 490.

d'ailleurs un chef-d'œuvre d'érudition historique. On y fait dire à Henri II que les églises avaient été ruinées « par l'invasion des Goths (!) ou autres ennemis de la foy chrestienne faite en divers endroits de nostre royaume et mesmement en nostre pays et duché de Guyenne. » Le chapitre de Sos y est dit encore (assertion sans doute de la même valeur) *de fondation royale* (1).

M. Samazeuilh n'a pas trouvé le moindre renseignement sur les ravages du protestantisme à Sos. Plus heureux que lui, grâce au voisinage des manuscrits de l'abbé Daignan, nous avons le procès-verbal du juge nommé par Blaise de Monluc pour constater et réparer les pertes subies à Sos par le culte catholique. Voici d'abord la commission donnée par Monluc et qui me paraît inédite :

Blaise de Monluc, chev. de l'ordre du roy, cap^e de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et son lieut. g^{al} en Guienne, à M^e Jean Vedrines, advocat en la cour presidiale d'Agen et juge de la ville de Castelsagrat, salut. Comme cy devant nous aurions baillé commission pour informer des desmoliments des eglises et des pilleries et saccagementz faitz en icelles, et que nous soyons deurement advertys qu'il y a plusieurs prestres et religieux, mesme aux lieux de Mezin Monreal et autres lieux en Gascogne, qui à cause qu'ils n'ont lieu pour exercer le service divin, les catholiques demeurant sans religion quoi qu'ils soient de l'exercice d'icelle sy se peut exercer (2). A cette cause, nous vous mandons et enjoignons par ces presentes et auxdites fins en tant qu'est de besoin commettons, pour vous transporter auxdits lieux de Mezin, Montreal et tous autres lieux plus commodes, pour bailler auxd. prestres et religieux cordeliers de saint François et autres, pour eux se loger et faire l'exercice de la religion catholique apostolique romaine, des maisons et lieux appartenants à ceux de la nouvelle opinion estans auxd. villes de Condom, Mezin, Montréal et autres lieux et en icelles les accomoder de ce que pourrez afin qu'ils

(1) DAIGNAN DU SENDAT, *Pièces justificatives*, p. 922.

(2) Sic! La copie est peut-être incorrecte, comme il arrive trop souvent dans les glanages de l'abbé Daignan, qui recevait de toutes mains et ne revoyait guère les transcriptions des anciens actes.

ayent moyen d'exercer led. service divin. Vous permettant contraindre les tenanciers et locataires d'icelles, si aucun en y a, les vuidier et les mettre hors et y faire tout autrement (*sic*) que verrez estre à faire, pour raison de ce faire vous donnant plein pouvoir. Mandons à tous les sujets de Sa Majesté vous obeir à peine de desobeissance. Donné à Agen le deuxième de mars 1570. Signé B. Demonluc, et plus bas : par mondit seigneur, signé Lachese. Scellé du cachet de ses armes.

Jean de Vedrines, *lissenssié es droitz, juge de Dunes et lieutenant de M. le juge ordinaire d'Agenois en la ville et jurisdiction de Castelsagrat*, se hâta de faire honneur à la commission de Blaise de Montluc et à la requisition de M^{re} Antoine Vermounet, premier chanoine de Sos, et Cuillens, syndic du chapitre de la même ville. Il partit de Mezin le 6 mars 1570 avec Bern. Duchampgrand, substitut du procureur du Roi, et Pierre Fimose, son propre greffier, et alla se loger dans la maison de Jacques Btamens, protestant de Sos, pour lors absent. Là (je copie le procès-verbal),

..... Se sont presentés et compareus par devant nous led. Vermounet chanoine et M^e Cuillens sindic dud. chapitre en lad. eglise, lesquels ont dit avoir veu nostre commission et nous ont remonstré que, estans les enemis du Roy de la pretendue nouvelle religion en lad. ville dernièrement, auroit esté demolie leur eglise, rompues les cloches, brisés les autels, demolies les maisons de quatre chanoines; nous requerant nous transpourter en lad. eglise et maisons, pour voir lesdits. démoulimans, faire proces verbals d'icelles, pour ce fait les accomoder des maisons et lieux appartenans aux susd. de la nouvelle oppinion suivant nostre d. commission. Avons ordonné, avant proceder plus avant au fait de nostre commission et pouvoir, sur les requisitions desd. Vermounet et sindic, que les consuls de la ville de Sos comparoistront par devant nous pour estre ouys sur ce dessus et dire ce que bon leur semblera. Et peu apres en ce mesme jour se sont presentés et compareus devant nous Domengon de Pau, Jean de Pau, consuls de lad. ville, lesquels avertis de nostre d. commission et requisition desd. Vermounet et Cuillens sindic, ont requis communication de nostre d. commission, que leur avons accordé qu'ils verroient, et icelle leur avons fait bailler par led. Fimose nostre d. greffier, et ordonné que aux fins ci dessus lesd. con-

suls viendroient dire ce que bon leur sembleroit le mesme jour, heure de quatre heure du soir.....

Avenant lad. heure de 4 heures dud. jour, dans nostre logis ont compareu lesd. Domengon de Pau, Jean de Pau, Jeanne (sic) Bosquet, Arnaud Sorbé, consuls de lad. ville, lesquels sur la requisition desd. Vermounet chanoine, Cuillens sindic, et Duchampgrand substitué du procureur du Roy, ont declaré qu'ils n'entendoient insister que nostre d. commission ne feust executée, offrant neanmoins nous assister en tout et partout. A led. Duchampgrand requis qu'il feut enjoint auxd. consuls bailler par rolle et nom et surnom les habitans de lad. ville qui sont de lad. pretendue religion. Avons sur ce ordonné que lesd. declarations desd. consuls demeurerent escrites en nostre present proces verbal, et neanmoins qu'ils remettront par rolle et en nom et surnom les habitans de lad. ville absens qui portent les armes contre le Roy et qui sont de lad. nouvelle opinion, dans demain heure de huit heures, et que presentement nous presenterons à l'eglise de lad. ville et maisons canoniquales demolies, pour lesd. demoulimans par nous veus, en estre fait proces verbal et pourveu sur le surplus des requisitions desd. Vermounet et Cuillens sindic. — Et incontinent sommes allés en lad. eglise, accompagnés desd. Duchampgrand, Vermounet, chanoine, et Cuillens sindic; laquelle eglise avons trouvée decouberte entierement, la voute toutefois estant en son entier et en danger de se ruiner si lad. eglise n'est couverte en peu de temps; le cœur, autel, images et vitres d'icelle, le tout brissé et rompeu entierement; le cloitre semblablement abbatu et demoly; six cloches qui estoient au clocher rompeues, et au dernier dud. cloistre une petite maison canoniquale qui souloit estre jouie par le S^r Bajon, chanoine, entierement abbatue et demolie jusques au sol. — Avons veu aussi et nous a esté remonstré deux maisons canoniquales joignantes, scizes en la grande rue de lad. ville de Sos allant vers la porte de Gueyze et pres la maison dud. Bramens, nostre logis, l'une appartenante et que seulle estre jouie par lesd. Vermounet chanoine, et l'autre par M^e Michel Medrane, aussy chanoine, et etant entierement ruinées et demolies, les bois emportés, n'y ayant rien debout que les grosses murailles des coustés. — Et de là sommes allez en une autre maison canoniquale pres la porte qu'on va à Mezin joignant la maison de Jean Serris, abatue et ruinée la plus part et rendue inhabitable. Desquelles demolitions telles que dessus led. Duchampgrand, avec lesd. Vermounet et Cuillens, a requis estre fait proces verbal et informé souverainement sur icelles,

mesme qu'elles ont esté faites dernièrement par ceux de la nouvelle opinion et enemis du Roy; et sur ce ouys les baillif et consuls de lad. ville, ce que avons ourdonné que seroit par nous fait; et à ces fins intimés les baillif et consuls aud. jour de demain heure de douze heures par nostre greffier, pour n'y avoir en lad. ville aucun sergent, baille ou lieutenant.

Ledit jour, lesd. Vermounet et sindic, avec led. Duchampgrand substitué, ont requis que M^e Jean Pomarede, chanoine de lad. eglise, feut assigné par devant nous pour declarer s'il entendoit les desavouer ou avouer des requisitions qu'ils ont faites par devant nous pour l'int[erest] commun dud. chapitre et chanoines. Avons ordonné que nostre d. commission seroit communiquée aud. Pomarede par led. Fiermoze notre d. greffier... faire la declaration requise aud. jour de demain, heure de huit heures.....

[Le lendemain led. Pomarede] « a dit avoir veu notre d. commission, declarant que pour son interet particulier il n'entend rien requerir pardevant nous, occasion que sa maison n'a point esté demolie, toutesfois n'entend... desavouer lesd. Vermounet et sindic... »

Le reste du procès-verbal ne renferme rien à noter que la liste des protestants armés et l'estimation des dégâts décrits plus haut. Voici d'abord le ROLLE donné par les consuls De Pau, Bousquet et Sorbé « de ceux de la religion pretendue, enemis du Roy, de la ville de Sos, portant les armes contre Sa Majesté. » La copie que je suis obligé de suivre est trop peu nette pour que je puisse garantir l'exactitude de tous les noms; je souligne les plus douteux :

M^e Pierre Serris; — M. Cabanes; — Jean Guterra; — Guilhem Dandré; — Jean Cabanes de Margals; — Jacques Chene; — Jouan Larroche; — M^e Bernard Bramens et François Bramens son nepveu; — Domenges Darnes; — Domenges Ladezon; — Domenges et Jouan Bramens, frères; — M. Baut ...; — Arnaud Lesartigues, fils de Fortuné Lesartigues; — Pierre Albespeyre; — M^e Guiraud Labatut; — Pierre Garrosta, fils de M. Jean Garrosta; — Bouniface Beziat; — Joseph Danié; — M^e Jannot de Cosse; — Jean-Bernard Duyzeaux; — Bernard Duloupon de Grandbernard; — M^e Guiraud Rauffez et son nepveu Antony Bourdille.

Un menuisier et un charpentier de Mezin, M^{re} Colin et Giron Albus, furent mandés pour apprécier le dommage fait par les protestants à l'église collégiale de Sos et à ses cloîtres, « depuis quatre mois en ça »; ils évaluèrent ce dommage, « tant en bois que tuile et menuiserie », à 6,000 livres. Cette expertise est du 12 mars 1570 (1).

IV

L'église calviniste de Sos ne semble avoir eu à aucune époque une grande importance; mais elle suivit de près la première organisation régulière du culte réformé en France. On sait que cette organisation comportait des *provinces*, divisées en *colloques*, comprenant chacun un certain nombre d'*églises* assez rapprochées pour former, deux ou quatre fois l'an, des réunions où chacune d'elles envoyait son ministre et un ancien. La province entière tenait une ou deux fois l'an son *synode*. Au sommet de cette hiérarchie purement parlementaire se plaçaient les *synodes nationaux*, qui se tenaient d'abord presque tous les ans, puis à de longs intervalles, jusqu'à ce que Louis XIV les interdît absolument.

L'église réformée de Sos était comprise dans la province de BASSE-GUIENNE et dans le colloque de *Condomois*, l'un des cinq de cette province; les quatre autres étaient le Bas et le Haut Agenais, le Périgord et le Limousin. En 1603, le colloque de Condomois comptait douze églises : Nérac, Mezin, Casteljalous, Caumont, La Bastide d'Armagnac, Mont-de-Marsan, Eauze, Vic-Fezensac, Tartas et Sos. Le pasteur de cette dernière s'appelait Dumier. Mais l'état de ces églises était fort souvent remanié, et, dès 1637, Sos ne figure plus dans la liste et n'a pas de pasteur particulier (2). On a vu que, quelques années plus tard, le culte protestant y était à peu près aboli.

(1) *Daignan du Sendat*, pièces justificatives, p. 938.

(2) J'ai extrait ces renseignements du recueil des *Synodes nationaux*. La Haye, 1710, 2 vol. in-4°.

L'église catholique de Sos avait été fort appauvrie par le malheur des temps. L'archidiacre Hugues de Vaux, digne neveu du vénérable archevêque Léonard de Trapes, s'occupait très spécialement de la relever. Il fit une visite fort attentive de tout son archidiaconé (19-24 mai 1640), dont le procès-verbal était sous les yeux de l'abbé Daignan qui a négligé de nous le transmettre (1). Mais il fallut que l'autorité épiscopale recourût à une mesure plus radicale.

Henri de la Motte-Houdancourt, un de nos plus illustres prélats, signa, le 1^{er} décembre 1673, un long « décret d'union de plusieurs églises au chapitre de Sos. » Cet acte, qui n'occupe pas moins de douze grandes pages dans les manuscrits de l'abbé Daignan (2), érige en l'église paroissiale et collégiale de Saint-Sernin de Sos une dignité nouvelle : c'est une vicairie perpétuelle (le chapitre étant curé primitif), avec charge d'âmes et titre d'archiprêtre. A ce bénéfice sont unis : 1^o le canonicat et la prébende canoniale de M^r Jean Crosnier, de son consentement; 2^o les églises de Saint-Jean de Meylan et de Saint-Celse de Peyriac, à la charge de faire célébrer les messes paroissiales dans ces deux églises alternativement (de deux dimanches l'un et de deux fêtes l'une); 3^o à la charge d'un service paroissial complet (par des vicaires amovibles), les églises de Saint-Barthélemy de Gueyze, de Saint-Pierre d'Homme mort (auj. Mimort) en Bologne, de Saint-Simon, de Saint-Jean de Torrebren avec Saint-Clair de Gajo, cette dernière église déclarée votive et rurale (3). Du reste, l'archiprêtre de Sos aura les

(1) *Mém. pour l'hist. eccl. du dioc. d'Auch*, p. 613. — De Vaux était chanoine d'Auch. Les archidiaconés, qui étaient au nombre de quatorze dans le diocèse d'Auch, comptaient parmi les dignités du chapitre métropolitain. Je publierai prochainement un poème latin inédit sur *Barbotan*, dédié à H. de Vaux par son parent, le P. Aubéry, professeur au collège d'Auch.

(2) Pièces justificatives, p. 937-949.

(3) Après cette union, M. de La Motte-Houdancourt en décréta une autre, en érigeant en l'église de Saint-Girons de Lagraulous (annexe, Lusole) une vicairie perpétuelle, englobant Saint-Georges et Saint-Clair de Herré, Sainte-Radegonde de Ste-Meille et Saint-Celse de Tavernes.

mêmes droits que les autres chanoines, portera comme eux le surplis, l'aumusse et le bonnet carré, et tiendra le second rang au chœur et dans les sermons et processions.

Ce décret paraît avoir été exécuté sans opposition. Ce n'est que dans le siècle suivant qu'un curé de Torrebren appela comme d'abus de cette mesure, qui atteignait son bénéfice, et poursuivit le chapitre de Sos par devant le parlement de Bordeaux. L'affaire se termina par un arrêt de cette cour, du 28 avril 1739, déclarant n'y avoir abus dans le décret d'union, déboutant M^e Jean Batbie, prêtre, licencié en théologie, curé de Torrebren, des fins de sa plainte, et le condamnant en l'amende ordinaire de l'abus et aux dépens envers le syndic du chapitre de Sos, défendeur.

Dom Brugèles nous fait connaître l'état ecclésiastique de Sos à son époque (1746) : « Le chapitre de cette église est à présent composé de six chanoines, dont M. l'archevêque confère en seul toutes les places. Il y a aussi quatre grands prébendés et deux petits pour le bas-chœur : le chanoine hebdomadier confère les quatre premières prébendes et le chapitre en chœur les deux petites. La cure paroissiale est une des six portions canoniales, à laquelle est unie la chapellenie de Saint-Louis, patron de la ville. Il y a dans cette église prédication l'Avent et le carême. » Suit l'énumération de trois ouvriers unies au chapitre et de six chapellenies établies dans l'église de Sos.

D'après le *Pouillé du diocèse d'Auch* de 1727 (1), la portion canoniale attribuée à l'archiprêtre représentait un revenu annuel de 164 l. 10 s. Je ne sais ce que valait la chapellenie qui s'ajoutait à cette prébende *comme supplément de portion congrue*. Mais le tout devait faire une somme fort modeste. Le titulaire de cette époque était l'abbé Dominique Bastard, de Fleurance.

(1) In-f^o ms. Biblioth. du séminaire d'Auch.

Le dernier archiprêtre de Sos fut l'abbé Couture, mon grand-oncle, dont tout l'ancien diocèse d'Auch honorait la science et la vertu. Il fut député en 1785 par le second ordre de ce diocèse à l'Assemblée générale du clergé de France, avec Cénac, curé de Saint-Arroman, et présenta avec lui une requête aux évêques pour l'amélioration du sort des curés et vicaires à la portion congrue. J'ai sous les yeux leur mémoire imprimé, qui est une pièce à consulter pour l'histoire de notre clergé sous l'ancien régime et une œuvre de ferme bon sens (1). L'archiprêtre de Sos émigra en Espagne dans les mauvais jours de la Révolution française, accepta au rétablissement du culte le titre de desservant de Gondrin, sa patrie, mais se retira presque aussitôt dans la famille de son frère à Mouchan, où il mourut vers 1809.

Je ne puis terminer ces notes sans nommer Jean Silhon, l'un des premiers membres de l'Académie française, né à Sos vers 1595, mort à Paris en 1667. Mais ce personnage, que Bayle considérait comme l'un des plus solides et des plus judicieux auteurs de son temps, mérite les honneurs d'une notice spéciale, que la *Revue de Gascogne* lui accordera quelque jour.

Léonce COUTURE.

(1) 17 p. in-4°. Auch, J. P. Duprat. Cette *Requête* avait été préparée, l'année précédente, par une curieuse *Réponse des curés du diocèse d'Auch à la lettre adressée aux archiprêtres par Mgr l'archevêque, relativement à son projet d'améliorer le sort des curés congruistes*. 76 p. in-4°.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS
CHRÉTIENS.

(Suite) (1).

L

LABYRINTHE, s. m. C'est dans quelques églises importantes le nom d'un compartiment de pavé, formé de bandes rectilignes ou courbes, et donnant lieu à de nombreux détours fort compliqués. Ceux de Chartres, de Bayeux et de Saint-Quentin existent encore; mais ailleurs on les a généralement détruits. On les considérait, dans le moyen âge, comme autant d'emblèmes pieux du pèlerinage de Jérusalem.

LAIE, s. f. Hache bretelée ou dentée en manière de scie, dont les tailleurs de pierre se servent pour unir les parements vus, sans les polir entièrement. Les surfaces layées conservent de petits sillons dentés; et certains archéologues pensent que les pierres traitées à la *laie*, dans le moyen âge, ne sont pas d'un travail antérieur au xiii^e siècle. Nous nous sommes convaincu, plus d'une fois, que, dans nos contrées, les parements vus de la période romane ne présentent aucune trace de sillons dentés. Ceux que l'instrument a laissés sur la pierre sont parfaitement unis. Tandis qu'à partir du xiv^e siècle, dans le xv^e et le xvi^e, ils portent généralement l'empreinte de la *laie* proprement dite, ou hache bretelée.

LAMBRIS, s. m. Autrefois ce terme ne s'entendait que des plafonds en menuiserie, plus ou moins ornés de couvre-joints,

(1) Voir tome xi, page 512 de cette *Revue*.

de sculptures, de peintures, etc., etc. Dans les églises, ils furent antérieurs à l'usage des voûtes; ou bien encore ils en tenaient lieu, en diverses circonstances, faute de ressources pécuniaires, ou de résistance suffisante dans les murs pour la construction des voûtes proprement dites. Aujourd'hui, ce mot désigne, en outre, les assemblages de menuiserie dont on revêt les murs, à l'intérieur. Dans ce dernier sens on dit *lambris d'appui*, quand l'assemblage n'a de hauteur qu'un mètre environ; *lambris de revêtement*, quand il s'élève jusqu'à la corniche du mur; et de *demi-revêtement*, quand sa hauteur tient à peu près le milieu entre les deux premières.

On fait aussi des lambris de marbre, de stuc, de plâtre, en déterminant les panneaux par des moulures. Mais on ne fait qu'un *lambris feint*, quand on se contente de peindre le mur, de manière à imiter, par compartiments, le bois, le marbre, etc., etc., au moyen des couleurs.

LAMPADAIRE, s. m. Meuble à éclairage, fixe ou mobile, dont la fonction est de porter des lampes. Dans ce sens, le chandelier d'or du temple de Salomon était plutôt un lampadaire à sept lampes qu'un candélabre; puisque ses sept boîtes ne reçurent jamais ni chandelles ni cierges, les anciens ne s'éclairant qu'avec des lampes à bec de flamme.

LAMPE, s. f., du latin *lampas*, mot qui rappelle un mode d'éclairage des plus anciennement connus. La Genèse (XV, 17) et l'Exode (XX, 18) le désignent comme pratique vulgaire en ces temps reculés.

De très bonne heure, les lampes furent d'un tel usage dans l'intérieur de nos églises qu'on en faisait brûler, nuit et jour, un certain nombre autour des autels, ainsi que nous l'apprend saint Paulin, évêque de Nole :

Clara coronantur densis altaria lychnis
Nocte dieque micant, etc.;

et l'on donne le nom de *couronne* aux lampadaires qui en portent plusieurs, disposées en rond ou sur une circonférence horizontale.

De nos jours et depuis longtemps les cierges tiennent la place des lampes, au luminaire en usage sur l'autel, quand on le dispose pour les cérémonies religieuses. Mais l'éclairage proprement dit se fait ordinairement par des lampes, dans l'église entière, aux heures où il devient indispensable.

Toutefois, devant l'autel où la réserve de la sainte Eucharistie est déposée, il est de règle qu'une lampe brûle nuit et jour, en souvenir de ces mots de Jésus-Christ : *Je suis la lumière du monde* ; comme aussi pour rendre un hommage respectueux et continu à sa présence dans le tabernacle.

On trouve, en outre, dans les vieux titres relatifs aux églises une foule de pièces témoignant de la fondation de lampes qui devaient brûler constamment devant certains autels, non à cause des saintes espèces, qui ne s'y trouvaient pas, mais en l'honneur de tels ou tels saints, de leurs images, statues ou saintes reliques.

LANTERNE, s. f. Petit meuble à faces translucides, destiné à maintenir la flamme d'un bec de lampe ou d'une bougie dans son intérieur. Voyez **FANAL** (1).

Par analogie, on a donné le même nom à une construction faite en forme de tour évidée, portant à son sommet un pavillon ajouré, où s'entretenait la lampe des morts, dans un grand nombre d'anciens cimetières (2).

Enfin, on appelle aussi **LANTERNE** certaines coupoles ogivales, construites avec une hardiesse prodigieuse au-dessus de l'intertransept d'un petit nombre de cathédrales. Celle de Lisieux en présente une qui ne manque ni d'importance ni de légèreté. A Evreux, le cardinal de La Ballue fit cons-

(1) Tom. ix, page 68 de cette Revue.

(2) Ibidem, et aussi tome III, page 62.

truire, sous Louis XI, celle qui couronne la cathédrale avec tant d'élégance. Mais la France du moyen âge ne nous a rien laissé de supérieur, en ce genre, à la splendide coupole de Notre-Dame de Coutances. Le maréchal de Vauban en fut si émerveillé, lors de son passage dans cette ville, qu'il fit placer un tapis sous le dôme, pour s'y étendre dessus; et il resta plusieurs heures en contemplation devant ce chef-d'œuvre.

LAPIDAIRES (SIGNES), s. m. On a donné ce nom à certaines marques assez variées de forme, que l'on trouve gravées en creux sur les parements vus de certains édifices d'ancienne date. Ils sont très nombreux, mais peu variés, sur les pierres d'appareil de ce qu'il nous reste encore de l'ancienne prieurale de Saint-Orens d'Auch, église du x^e et xi^e siècle. La Renaissance les a variés beaucoup plus à Sainte-Marie d'Auch, de 1489 à 1560, sans nous laisser, ici plus qu'ailleurs, le véritable secret de ces mystérieuses marques. Peut-être ne faut-il y voir qu'un seing d'ouvrier tâcheron.

LARMIER, s. m. Dans son acception la plus normale, ce mot désigne un membre d'architecture, ménagé en saillie et destiné à rejeter à distance l'eau qui glisse le long des murs. Le larmier la reçoit sur un étroit glacis dont le bord inférieur est, ordinairement, creusé d'un petit canal en son plafond.

Dans le roman, le *larmier* ne présente en saillie, très souvent, qu'un filet (1), ou listel sensiblement large, sans glacis proprement dit, et sans canal dans son plafond. Ainsi sont formés la plupart des cordons romans. A Peyrusse-Vieille, à Montaut, etc., etc., nous avons vu cette espèce de moulure servir de corniche à l'intérieur; et aussi, tenir lieu de membre supérieur au tailloir des chapiteaux de Mouchan, d'Estang, de Saint-Sever-Rustan, etc., etc. Dans quelques portes des plus simples et du même style, elle sert de chapiteau au sommet des pilastres qui les encadrent.

(1) Voir ce mot, tome ix, page 513 de cette Revue.

LÉGENDE, s. f. Récit de faits anciens qui ne sont pas fondés sur des documents aussi incontestables que ceux qui garantissent la certitude des faits historiques. Les récits légendaires n'ont donc pour base qu'une tradition plus ou moins à l'abri des rigueurs d'une saine critique. Mais bien qu'il soit très souvent fort difficile ou même impossible de prouver leur authenticité, on n'a pas, pour cela seulement, le droit de les considérer comme faux.

L'art chrétien a tiré un grand parti des légendes. La peinture sur verre du **xiii^e** siècle les reproduisait par médaillons assez réduits, dont la série raconte la vie légendaire de tel ou tel personnage. Et l'on disait, par exemple, le vitrail de saint Hubert, de saint Eustache, de saint Martin-de-Tours, etc., etc., bien que les médaillons ne racontassent que leur vie légendaire.

Ces sortes de verrières ne doivent donc pas être confondues avec celles dont les sujets sont réellement historiques.

Les **xiv^e**, **xv^e** et **xvi^e** siècles ont souvent mêlé quelques légendes aux récits de l'histoire.

C'est ainsi, par exemple, que notre artiste Arnaud de Moles, dans ses verrières monumentales de Sainte-Marie d'Auch, place, parfois, de 1507 à 1513, un groupe légendaire en sous-bassement, au-dessous de ses grands personnages. Et les sculpteurs contemporains des boiseries du chœur ont imité son exemple, de 1507 à 1550.

LÉZARDE, s. f. Crevasse en fente qui se fait dans les murs, ou par suite d'un tassement inégal dans les constructions inférieures, ou bien par la surcharge des parties supérieures.

Dans le premier cas, c'est vers le bas du mur qu'est le plus grand écartement; et, dans le second, c'est vers le haut. Mais on ne doit jamais, quelle qu'en soit l'origine, voir d'un œil indifférent cette désunion entre les éléments d'une cons-

truction; surtout dans les surfaces extérieures qui sont exposées à être saturées d'eau de pluie. Il faut rechercher la vraie cause dū mal et y apporter remède.

LIERNE, s. f. Nervure d'une voûte d'arêtes, qui s'étend du sommet des tiercerons à la clé centrale des travées. Les liernes forment ainsi une croix grecque dont cette clé marque le centre.

La **LIERNE**, ainsi entendue, n'est pas antérieure à la seconde partie du xv^e siècle. — Si donc on la retrouve dans les églises de date plus ancienne, c'est parce que l'édifice n'est pas monostyle, et que la voûte où elle figure est d'une époque postérieure à la construction du vaisseau.

LIMAÇON, s. m. Représentés au naturel et trainant leur coquille, les limaçons font partie des motifs d'ornementation dans les monuments de la Renaissance. — On appelle aussi *escalier en limaçon* ceux qui présentent une série de marches tournantes et à vis.

LINTEAU, s. m. Monolithe posé horizontalement sur les jambages d'une baie, pour fermer carrément la partie supérieure. — Il prend le nom de *plate-bande*, si on le compose de claveaux, taillés de manière à former un tout régulier, prenant la place de *linteau* proprement dit. — Le *linteau* est certaines fois en bois.

Les Grecs ne connaissaient que l'usage du monolithe horizontal pour franchir l'espace entre deux piliers, deux pieds-droits ou deux colonnes. Mais les Romains employaient souvent la plate-bande.

A l'exemple de ces derniers, les architectes du moyen âge bandaient, au-dessus, un arc de décharge, dans les cas assez rares où ils employaient la plate-bande, afin de prévenir une rupture ou bien l'écartement des claveaux.

LISTEL, s. m. Moulure à trois faces rectangulaires dont nous avons déjà parlé sous le nom de *filet*.

LITRE, s. f. Bande noire, dite aussi *ceinture funèbre*, qui, dans les siècles précédents, se peignait à l'extérieur ou même à l'intérieur de certaines églises ou simples chapelles annexées. La **LITRE** supposait droit de patronage dans celui dont elle portait le deuil. Elle ne devait pas dépasser en largeur 0^m 67, à moins qu'il ne fût prince. Dans ce dernier cas, sa largeur pouvait atteindre 0^m 83, et les armoiries du défunt se reproduisaient de 8 en 8 mètres, tandis que pour les autres seigneurs, elles devaient être plus espacées. On retrouve souvent des traces de *litre* sur le mur des églises. Mais, en France, elles n'ont plus été rafraîchies depuis 1790. — Les litres en drap, velours, étoffe noire quelconque, ne se plaçaient qu'à l'intérieur. Après un an et un jour, elles appartenaient à la fabrique de l'église.

LOBE, s. m. Ce mot, en architecture chrétienne, se prend dans le sens de feuille. Découpés, dans le principe, en petits segments de cercle, les lobes prirent, un peu plus tard, la forme *ogivale* ou bien *lancéolée*.

Selon le nombre des segments associés, on a donné au motif qui les comprend le nom de *trilobe* ou *trois feuilles*, parce qu'il y a trois *lobes*. On l'appelle *quatre feuillets* s'il y en a quatre; *rosace*, s'il y en a cinq ou plus.

Les arcs dont l'intrados est découpé en **LOBES** saillants, sont dits *trilobés*, *multilobés*. S'ils sont découpés en creux, ces sortes de festons sont dits à *contre-lobe*.

LOSANGE, s. m. Moulure romane, dont le nom indique la forme quadrangulaire. Ils forment série continue quand ils ne sont pas liés les uns aux autres. Et s'ils le sont, on les appelle *losanges enchaînés*.

LUNETTE DE VOUTE, s. f. Dans les voûtes d'arête, chaque travée est ordinairement partagée en quatre compartiments triangulaires par le croisement sur la clé des deux nervures obliques à l'axe de l'édifice. Ce sont ces quatre compartiments que nous entendons désigner ici par le mot de **LUNETTE**. Il ne peut donc pas être employé pour indiquer les subdivisions qui, dans chaque *lunette*, naissent de la combinaison des liernes avec les tiercerons.

LUSTRE, s. m. Tout le monde sait à merveille ce que ce mot désigne dans les salons, où l'éclat des verroteries fait le principal mérite de ce mode d'éclairage. C'est le xvii^e siècle qui l'introduisit dans les églises, où les *lustres* sont beaucoup moins convenables. Le moyen âge ne connaissait que les lampes à couronne de lumière (1). Le bon goût de nos contemporains tend, de jour en jour, à les remettre à la place des lustres à verroterie.

LUTRIN, s. m. Pupitre à double face inclinée, et qui s'enfile sur un pédicule de manière à tourner facilement. — Le pupitre simple est destiné à porter le livre de l'épître ou de l'évangile devant le diacre ou le sous-diacre, ainsi que le Missel sur l'autel. Mais c'est sur le lutrin que reposent, dans le chœur, les livres de chant.

Généralement les lutrins sont en bois plus ou moins bien travaillé. On en voit aussi en cuivre, dans lesquels il arrive souvent que la main d'œuvre l'emporte de beaucoup sur le prix de la matière.

M

MACHICOULIS, s. m. Trous carrés, ou larges rainures qui se ménageaient, dans certaines parties de construction, comme moyen de défense. On les établissait sous bien des balcons couverts, au-dessus des portes, ou comme ceinture, saillante

(1) Voir ce mot, tome V, p. 467 de cette *Revue*.

au haut des tours et le long des coursières de ronde. Sans cesser d'être à couvert, les assiégés lançaient, par ces espèces de meurtrières, des projectiles sur la tête de leurs ennemis, massés devant les portes ou au pied des murailles.

Quelques églises ont longtemps conservé ou présentent encore des restes de mâchicoulis.

MARQUETERIE, s. f. Ouvrage fait au moyen de différentes espèces de bois, débités par feuilles minces, et découpés avec soin pour être appliqués sur un assemblage de menuiserie. On les choisit de différentes couleurs et on les agence de manière à produire diverses figures de géométrie, de fleurs ou de fantaisie. Les œuvres de marqueterie ne doivent pas se confondre avec les *incrustations*, puisque, dans ces dernières, l'ouvrier commence par pratiquer des entailles à même le fond qu'il veut orner.

MASCARON, s. m. Tête d'homme ou d'animal, plus ou moins grotesque ou fantastique. Ordinairement, les mascarons sont figurés en très bas-reliefs, ce qui fait qu'on les appelle *têtes plates*. Les *têtes saillantes* ou à haut-relief sont plus rares dans ces sortes de charges. Et les feuilles végétales y jouent un grand rôle, dans les monuments de la période ogivale.

MÉDAILLON, s. m. Ornement en forme de médaille ronde, ovale, ou autre, dont le champ est orné d'une tête ou d'un sujet soit historique, soit légendaire. Comme motifs d'ornementation figurée, les médaillons jouent un grand rôle dans les monuments d'art chrétien. Et l'on peut dire, en ce sens, d'une manière générale, que tout bas relief, peu étendu et entouré d'un encadrement quelconque, est un médaillon.

A l'imitation de l'art antique, la Renaissance multiplia beaucoup les médaillons. Aux boiseries de Sainte-Marie d'Auch, on en trouve plusieurs sur les parclozes. Dans leur nombre figurent des têtes bien dessinées et d'un grand caractère.

F. CANÉTO,
vic. gén.

CORRESPONDANCE. — NUMISMATIQUE (1).

A. M. le docteur L. G.

(SECONDE LETTRE.)

Mon cher Monsieur,

Votre frère, le capitaine, est donc en cause, dans l'étude de votre médaille, puisque c'est lui qui vous l'a envoyée de l'Algérie. Mais est-il en droit de se plaindre de ce qu'il appelle mon laconisme ? Je n'ai rien dit du *revers*, parce que vos difficultés ne portaient que sur l'effigie et sur la légende qui l'entoure, c'est-à-dire sur le *droit*. Je ne vois pas pour quel motif j'aurais dépassé les limites de la question posée, surtout en pareille matière. Heureux encore s'il m'était toujours facile de les atteindre.

Il est vrai que je n'ai pas cru important de vous parler de ce petit cordon de grains fort menus, qui règne sur la superficie, et l'entoure juste au bord de la tranche. Je vous dirai donc, puisqu'il le faut, que c'est là ce qu'on appelle le *grénetis*, et que dans sa circonférence il doit renfermer ce qui fait l'ornement en relief de la pièce, tout en contribuant lui-même à la décorer.

Son contour est mis en contact avec la tranche, afin de rendre plus difficile l'altération par la rognure du métal, à ceux qui avaient jadis la pratique de cette espèce de fraude, au détriment de la valeur des espèces monétaires. La vôtre, par exemple, ne pouvait représenter dix *as*, *denarius*, qu'autant qu'elle conserverait son poids légal. Et vous avez dû y remarquer des traces de rognure, surtout sous le buste de Julien, d'où le *grénetis* a disparu, même au *revers*.

C'est, du reste, pour le même motif de préservation qu'on reproduisait ce petit cordon circulaire, au nombre des ornements qui étaient en usage, pour cet autre côté des médailles.

Il est vrai qu'ici le *grénetis* du *revers* est sensiblement débordé par le segment de tranche qui correspond au sommet de la tête. Mais c'est l'effet d'un simple accident, assez commun chez les anciens, dont les procédés étaient fort élémentaires, en fait de monnayage. Les petites pièces, qui portent aujourd'hui le nom de *flan* avant d'avoir reçu

(1) C'est par erreur que la première lettre relative au denier de Julien a été mise, le mois dernier, sous la rubrique *Epigraphie*.

leurs empreintes, l'éprouvaient plus souvent que les grandes. La vôtre donc avait glissé, dans cette direction, sur le coin inférieur, que les modernes ont nommé *pile*; et cela, par suite d'un mouvement irrégulier que le monnayeur a dû lui imprimer, à l'instant même où il allait frapper, de son maillet, le coin supérieur, c'est-à-dire le *trousseau*.

Quoi qu'il en soit de cet incident d'assez mince intérêt, vous avez certainement observé que, sur votre revers, le grénetis se détache, d'environ deux mille mètres, d'une espèce de guirlande concentrique, dont les éléments sont peu faciles à déterminer. Et, dans son intérieur, vous avez lu cette inscription :

VOT
X
MVLTV
X X

dont vous me demandez le sens.

Si je ne me trompe, il faut lire :

VOTIS
X
MVLTVS
X X

d'après certains monuments épigraphiques, ainsi complétés, surtout pour les temps du bas Empire.

Que ce soit *vota* ou *votes*, les médailles qui reproduisent ce genre d'inscriptions sont appelées *votes* par les numismates, depuis que Du Cange en donna l'idée. Votre denier constate donc des vœux publics émis, de son temps, en l'honneur de Julien l'apostat.

A quelle occasion ? me direz-vous, sans doute; mais c'est ce que j'ignore. Je puis seulement vous assurer que la date de ces vœux n'est pas antérieure au mois d'avril 360.

VOT X veut dire, en effet, *vœux* pour *dix* ans; et, pour ce motif, les fêtes publiques qui en étaient l'occasion portaient le nom de *décennales*.

L'origine de ces solennités remontait à Auguste qui, le premier, y avait donné occasion depuis l'an de Rome 726. Feignant d'être résolu à quitter le souverain pouvoir, il accorda, par deux fois, aux vœux du Sénat la promesse de gouverner l'empire environ dix ans. De là est venue la formule VOT X, qui se perpétua comme une sorte d'acclamation, réservée aux fêtes décennales. Et comme elles ne pou-

vaient se célébrer qu'en l'honneur des princes proclamés empereurs, la médaille votive de Julien pourrait bien ne remonter qu'à la mort de son cousin et prédécesseur immédiat, Constantin II; si pourtant elle n'est pas du mois d'avril 360, date à laquelle vous savez que ses légions l'avaient associé, par anticipation, à la dignité impériale, dans sa chère Lutèce.

Enfin l'usage avait prévalu de formuler ces sortes de vœux pour au moins une fois plus loin que le terme. Tout en les proclamant pour dix ans, VOT X, on ajoutait que, pour plusieurs princes, la durée de la puissance impériale s'était étendue au double, MULTIS XX, ou même davantage comme on le voit par diverses inscriptions monumentales. C'était donc ici une façon d'exprimer le souhait qu'il en fût de même pour Julien.

Et pourtant il devait périr fort jeune, bien avant l'anniversaire de ses premières décennales, puisque un dard lui perça le côté jusqu'au foie, le 26 juin 363, comme il comptait à peine 31 ans.

Ainsi devait finir le troisième successeur du premier empereur chrétien; obligé de reconnaître que le *Galiléen* était son vainqueur, après avoir tant fait d'efforts pour détruire le règne de Jésus-Christ, à Constantinople et dans les provinces de l'Empire. F. C.

QUESTIONS.

44. Des noms du lézard gris en patois.

Dans une des plus jolies des *Nouvelles gasconnes* de M. Eugène Ducom, la *Cicoulane*, je lis : « C'est le nom du petit lézard gris qu'on voit se chauffer au soleil sur les murailles, et qui, au moindre bruit, s'effarouche et se sauve dans la première crevasse qu'il rencontre. » Quelle est l'étymologie de *cicoulane*? Quelle est l'étymologie des deux synonymes que les paysans de l'Agenais emploient pour désigner le lézard gris, *rapieto* et *santuzeto*? T. de L.

44. Deux questions relatives à Jeanne d'Albret.

I. — On a bien souvent raconté que, dans une visite faite par Jeanne d'Albret, le 21 mai 1566 (1), à l'imprimeur Robert Estienne, cette princesse improvisa le quatrain suivant :

Art singulier, d'icy aux derniers ans,
Représentez aux enfants de ma race,
Que j'ay suivy des craignants Dieu la trace,
Afin qu'ils soyent les meumes pas suivans.

(1) C'est la date que donnent Le Laboureur (*Additions aux mémoires de Castelnau*, tome I, page 901), Prosper Marchand (*Dictionnaire historique*, tome II, page 18), etc. M. Léon Feugère (*Les Femmes poètes au XVI^e siècle*, 1860, page 87), indique à tort le mois de mars 1566.

Ce quatrain est-il bien authentique ? Moi qui me méfie un peu des improvisations en général, des improvisations des rois et des reines en particulier, je demande quel est le premier anecdotier (je n'ose dire historien) qui a rapporté le quatrain instantanément pondu par Jeanne d'Albret dans la maison de Robert Estienne ?

II. — Sauval (*Histoire et recherches des antiquités de Paris*, 1724, in-fol., tome II, page 199) cite un journal manuscrit contenant une sorte d'histoire de Jeanne d'Albret, composé par Claude Regin, évêque d'Oleron (1560-1580). Sait-on ce qu'est devenu ce manuscrit ? Quels sont les critiques autres que Sauval qui en ont eu connaissance ?

T. de L.

RÉPONSES.

43. D'une lettre de J.-J. Rousseau à J.-F. de Montillet, archevêque d'Auch.

(Voyez la *Question* ci-dessus, p. 139, et une première *Réponse*, p. 140.)

Auch, 1^{er} avril 1871.

Au sujet de la prétendue lettre de Jean-Jacques Rousseau à M. de Montillet, archevêque d'Auch, vous écrivez, mon cher rédacteur en chef, en réponse à la question portant le numéro 43, les lignes suivantes dans la livraison de mars de la *Revue de Gascogne* :

« L'auteur de cette lettre est connu, grâce au *Dictionnaire des anonymes et pseudoanonymes*, — par Barbier, — (1823, 4 vol. in-8°, t. II, p. 190). C'est Pierre-Firmin Lacroix, avocat de Toulouse. Je ne connais pas autrement cet écrivain sur lequel il serait intéressant d'avoir quelques renseignements. Mais je n'ai trouvé, dans les livres que je me suis avisé de consulter à son sujet, pas même le nom de l'avocat anti-jésuite. La désignation fournie par l'auteur du *Dictionnaire des anonymes* ne doit pourtant pas faire un doute, etc. »

Voici ce que je viens de trouver, concernant votre homme, dans le supplément à *Feller* de MM. Ch. Weiss et l'abbé Busson (1850, à la fin du tome 8° et dernier du *Dictionnaire historique*, page 93), et que je m'empresse de vous transmettre en entier :

« Lacroix (Pierre-Firmin), *prêtre de la doctrine chrétienne*, enseigna la philosophie à l'Université de Toulouse, et mourut en 1786. On a de lui : *Traité de morale, ou Devoirs de l'homme envers Dieu, envers la société et envers lui-même*, Carcassonne, 1767, in-12; — 2^e édit., Paris, 1775, 2 vol. in-12; — *Connaissance analytique de l'homme, de la matière et de Dieu*, Paris, 1772, in-12. »

Pas de doute possible sur l'identité du personnage, puisque les noms, la résidence et le temps concordent parfaitement. Mais Barbier nous le donne comme avocat, tandis que MM. Weiss et Busson en font un *Docteur*. Peut-être Lacroix réunissait-il ces deux titres ? Rien d'étonnant, du reste, à ce qu'il eût

pris à faux, quelque part, la qualité d'avocat pour tromper l'opinion publique sur son compte, puisqu'il avait bien cherché à l'égarer en se couvrant du nom de J.-J. Rousseau, pour attaquer, dans M. de Montillet, un des défenseurs des jésuites. On sait d'ailleurs que, dans le parti janséniste, auquel appartenait Lacroix, on ne se faisait pas scrupule d'user largement de l'anonyme et du pseudonyme pour l'attaque comme pour la défense.

Vous terminez votre note par cet appel :

« Je serai reconnaissant à la personne qui voudrait me dire où je pourrais trouver la lettre du faux Jean-Jacques à M. de Montillet, mieux encore m'en procurer soit un exemplaire, soit une copie fidèle. »

Si je ne puis vous satisfaire sur la seconde partie de cette demande, peut-être cependant arriverai-je indirectement à vous faire atteindre le résultat poursuivi, par ma réponse à la première partie de votre question.

Pendant plus de quatre années passées par moi, en qualité de professeur d'histoire, au lycée de Tournon-sur-Rhône (Ardèche), j'ai pu constater la richesse de la Bibliothèque de cet établissement en livres jansénistes de toute espèce et de toutes les époques du parti. La raison en est que le collège de Tournon est resté longtemps aux mains des oratoriens, après avoir été entre celles des jésuites. La polémique entre les deux ordres a donc toute chance d'y être complète. En vous adressant à l'aumônier du lycée, je ne désespère pas que ses obligeantes recherches aboutissent à constater l'existence, dans l'ancienne Bibliothèque, du petit livre auquel vous faites inutilement la chasse depuis plusieurs mois. De là à vous en procurer une bonne copie, à défaut d'un double, il n'y aurait plus qu'un pas. C'est la chance que je vous souhaite bien vivement.

Tout à vous de cœur comme d'esprit,

Cl.-Hippolyte Masson.

Feu Quérard a donné, dans la *France littéraire*, sur l'auteur de l'opuscule en question, quelques-uns des renseignements réclamés par M. L. C. Pierre-Firmin-Lacroix, d'après le très exact bibliographe, serait mort en 1786, après avoir été prêtre de la doctrine chrétienne et après avoir professé la philosophie à Toulouse. Il aurait publié, en 1765, une autre prétendue *Lettre de J.-J. Rousseau, qui contient sa renonciation à la société et ses derniers adieux aux hommes* (sous le voile de l'anonyme, in-12); en 1767, un *Traité de morale* (Carcassonne, in-12; seconde édition augmentée, 1775, Toulouse, 2 vol. in-12); en 1772, un livre intitulé *Connaissance analytique de l'Homme, de la Matière et de Dieu* (Paris, in-12).

T. de L.

Il reste un point obscur, après les communications de nos doctes et attentifs correspondants : le titre d'avocat donné par Barbier à Lacroix. Il pouvait être avocat en même temps que doctrinaire, comme le dit M. Masson, et l'*Almanach de Languedoc* pour 1786 porte, en effet, un Lacroix (sans prénom indiqué) dans la liste des avocats au parlement de Toulouse. Mais, tout considéré, je suis porté à croire à une distraction de Barbier, qui aura écrit *avocat* au lieu de *prêtre*.

L. C.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE GIMONT.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE 2^e. — FONDATION DE L'ABBAYE.

Le XII^e siècle fut surtout remarquable par le développement prodigieux que prirent dans l'Occident les ordres monastiques, et ce furent particulièrement les enfants de saint Benoît qui avaient embrassé la réforme introduite depuis peu parmi eux par saint Robert, abbé de Molesmes, à qui revint dans ce développement la principale part. Molesmes cependant, où avaient eu lieu les premiers essais de cette réforme rendue nécessaire par les désordres qui s'étaient multipliés pendant le siècle précédent, n'était pas destiné à devenir le centre de ce mouvement extraordinaire. Cette gloire était réservée à Cîteaux.

En 1098, des circonstances étrangères à notre sujet amenèrent saint Robert à quitter le monastère qu'il gouvernait. Sur l'invitation de Gauthier, évêque de Châlons, et de Hugues, évêque de Lyon et légat du Saint-Siège, qui l'encourageaient et le secondaient l'un et l'autre dans ses saintes entreprises, il partit, suivi de vingt religieux, et vint s'établir avec eux sur les terres du duc de Bourgogne Othon I^{er}, où il fonda un nouvel établissement qui reçut le nom de Cîteaux; c'est cette maison que Dieu réservait aux plus hautes destinées, et qui devait en si peu de temps éclipser tous les autres ordres monastiques par la ferveur de ses habitants, par l'é-

tonnante fécondité dont elle fut douée et par les innombrables colonies dont elle couvrit l'Europe entière. Saint Robert cependant ne jouit pas longtemps par lui-même de sa fondation. A peine une année s'était écoulée, qu'il confia à un de ses compagnons, nommé Albéric, son nouvel établissement, et revint lui-même à Molesmes, où il termina sa sainte carrière, le 17 avril (d'autres disent le 29) de l'année 1110.

Cîteaux comptait à peine quatorze ans d'existence, que la renommée des vertus qu'on y pratiquait s'était déjà répandue fort loin et excitait partout une juste admiration. Cette admiration ne demeura pas stérile : elle provoqua dans les provinces de l'Est de la France la fondation d'autres monastères célèbres, qui devaient à leur tour donner naissance à une infinité de maisons répandues dans le monde entier, où l'on vit reflourir les mêmes vertus. On en compte quatre, connues sous le nom des *quatre premières filles de Cîteaux*, qui partagèrent avec leur mère la gloire de ces pacifiques conquêtes, et devinrent autant de nouveaux centres auxquels se rattacheront les abbayes fondées, sous leurs auspices. Nous voulons parler de La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimont.

La Ferté fut fondée en 1113. Dans l'espace de quatorze ans qui s'étaient écoulés depuis la fondation de Cîteaux, le nombre des religieux s'y était tellement multiplié, que cet établissement ne pouvait plus suffire pour les loger, ni pourvoir à leur subsistance. L'abbé Etienne, qui depuis environ deux ans avait succédé à Albéric, se vit, pour ce motif, contraint de chercher ailleurs pour fonder une autre maison. Le même Gauthier, évêque de Châlons, au zèle et à la sollicitude duquel on devait déjà la fondation de Cîteaux, pourvut encore à ce nouvel établissement, qui se fit, comme le premier, dans son diocèse et fut doté par la libéralité des comtes Sabaric et Guillaume, aidés par quelques autres nobles personnages de la contrée.

La fondation de Pontigny se fit l'année suivante, 1114, à la

demande de Thibaud, comte de Champagne, qui donna les terrains nécessaires pour la construction du monastère et lui assura une dotation suffisante pour l'entretien de la communauté. Cette abbaye était située dans le diocèse d'Auxerre, à environ quatre lieues de cette ville.

En 1115, l'abbé Etienne fonde encore dans la Champagne et au diocèse de Langres, à la sollicitation de saint Bernard et avec l'assistance que lui prête le comte Thibaud, l'abbaye de Clairvaux, qu'a rendue si célèbre le nom de son premier abbé. Elle se distingua entre toutes par la ferveur de ses habitants, par l'austérité de la vie qu'on y menait, et par la multitude des maisons qu'elle fonda.

Enfin, dans cette même année 1115, Etienne envoie encore une colonie de ses Religieux fonder Morimont, dans cette partie de la Champagne qui portait le nom de Bassigny, située sur les confins de cette province et de la Bourgogne. Cette abbaye dépendait aussi du diocèse de Langres. La fondation fut faite par Oldéric d'Aigremont, seigneur de Choiseul, et par Adeline, sa femme.

Ces quatre premières fondations de Cîteaux, devinrent, à peine formées, ainsi que déjà nous l'avons remarqué, autant de centres de propagation du nouvel institut. Sans cesser de reconnaître leur dépendance de la maison-mère, qui exerça toujours une juridiction vraiment souveraine sur l'ordre entier en ce qui concernait les intérêts généraux, elles avaient à bien des égards une existence distincte et indépendante, sous l'autorité de leur abbé particulier, et administraient elles-mêmes leurs affaires intérieures, tant au spirituel qu'au temporel, sans que l'abbé de Cîteaux eût à s'en mêler. Cette séparation d'un côté, et la commune dépendance de l'autre, loin de nuire à la prospérité de ces maisons, contribuèrent à entretenir entre elles une salutaire émulation favorable à leur développement. Les filles rivalisèrent avec la mère commune, soit pour maintenir dans leur sein la ferveur primitive qui

avait concilié aux premiers fondateurs la faveur et la sympathie de tous ceux qu'animait le zèle pour la gloire de Dieu et les intérêts de son église, soit pour multiplier les établissements de l'ordre, afin de mettre partout au service de la société, dont les besoins étaient si grands, les immenses ressources que présentait leur Institut. On ne revient pas de son étonnement, quand on veut jeter seulement un coup d'œil rapide sur le tableau qui résume toutes leurs fondations. Le nombre de celles qui se firent dans l'espace d'un siècle, soit en France, soit dans les autres contrées de l'Europe est si prodigieux que ce serait à ne pas y croire si les monuments les plus respectables et les plus authentiques n'étaient pas là pour l'attester. Pour ne parler que de Morimont, qui nous intéresse plus particulièrement comme étant la maison-mère de qui dépendait l'abbaye qui fait l'objet de ce travail, nous avons compté pour sa part, dans cette masse de fondations, deux cent trente-huit monastères fondés dans tout le cours de son existence. Sur ce nombre il y a cent cinquante-six fondations qui ont été faites dans le cours du premier siècle, c'est-à-dire de 1119, date de la première, à 1220. La France y est comprise pour quarante-sept, dont quatre, Berdoues, Gimont, Flaran et Bouillas, appartiennent au diocèse d'Auch, et huit aux diocèses environnants.

Berdoues, première implantation de l'ordre dans nos contrées, fut fondée en 1157, par Bernard, comte d'Astarac, et Asnaire-Sanche, son fils. Elle ne tarda pas à développer son activité expansive et à étendre ses rameaux autour d'elle. C'est à cette activité et à la pieuse libéralité de Gérard, seigneur du Brouil, et en même temps de Castelnau (Barbarens), Florensac, ou plutôt Corrensac, et Miramont, sur les confins d'Aubiet, que l'abbaye de Gimont dut sa fondation. Le territoire sur lequel elle fut bâtie appartenait à ce seigneur. Pris peut-être d'une sainte émulation en voyant s'élever sous ses yeux, dans le lieu même dont il portait le nom, un couvent de l'ordre de Fonte-

vrauld, par les soins de Guillaume d'Andozille, archevêque d'Auch, avec la coopération de Bernard III, comte d'Armagnac et de Licier, comte de Pardiac; encouragé d'un autre côté par les résultats qu'avait déjà produits, dans la vallée du Gers, la fondation de Berdoues, qui comptait à peine cinq ans d'existence, il songea lui aussi à s'assurer, tant pour lui que pour les siens, les avantages spirituels qu'on se promettait de ces sortes d'établissements, et à la vallée de la Gimone les bienfaits de tout genre que Berdoues répandait autour d'elle. Il avait dans cette vallée des possessions considérables, et sa domination seigneuriale s'étendait sur les terres de Castelnau, Saint-Guiraud, Saint-Caprais appelé aussi Castel, Juilles, Marroix, Miramont qui formait alors une paroisse, réunie depuis à Aubiet, et de Florensac, ou plutôt Corrensac, dont les limites ne sont pas déterminées, mais qui s'étendait, croyons-nous, du côté de Sainte-Marie et de Blanquefort, en partant du ruisseau de Malomerci qui le bornait au midi. C'est peut-être de là qu'est venu le nom de Corrensaguet, qui fut anciennement un archiprêtre du diocèse, dont nous ne connaissons pas bien les limites, mais qui certainement était dans ces contrées.

La partie de la vallée appartenant à Gérard était, en grande partie, occupée par des bois ou des broussailles. Il proposa à l'abbé de Berdoues, Albert, de venir s'y établir, offrant de faire, pour cet établissement, une donation convenable et de lui assurer des revenus suffisants pour l'entretien des religieux; sa proposition fut acceptée. Dans les premiers jours d'avril 1142, on se transporta sur les lieux, et le 5 de ce mois, au château de Mormont, dans le territoire de Miramont, fut signé un premier acte de donation par lequel Gérard cède, dans la forêt de La Plagne (*Plana sylva*), qui s'étendait dans la plaine, au levant et non loin du château, cent concades de terrain pour la construction du nouveau monastère et de ses dépendances. La donation était faite au nom de Gérard, de son épouse et de ses enfants. La charte se trouve, non pas dans sa forme

originale, mais en résumé, comme généralement toutes celles qui font partie de ce recueil, en tête du cartulaire de l'abbaye. Elle porte en substance :

« Que Gérard du Brouil, Gausens, son épouse, Guillaume-Raymond, Troncheri et Gérard, ses enfants, et Mathilde, femme de Guillaume-Raymond, pour l'amour de Dieu et le rachat de leurs péchés, font don à Dieu, à la bienheureuse Vierge de Berdoues et à Albert, abbé dudit lieu, et à son couvent, de cent concades de terre à prendre dans la forêt dite *Plana sylva*, pour qu'il y soit construit, à l'honneur de Dieu et de la bienheureuse Vierge Marie, sa mère, de saint Benoît et de tous les saints, une abbaye de l'ordre de Cîteaux. Fait au château de Mormont, le 5 d'avril 1142, Louis étant roi de France et Guillaume archevêque d'Auch. Les témoins sont : Anerius, chapelain de Miramont, Bernard, son frère, et Pierre Malac. »

Dans cet acte, il ne s'agit que du fonds sur lequel doit être construite l'abbaye avec ses dépendances; c'est en d'autres termes le fonds même qui fait l'objet de la donation; cela ne suffisait pas. Il fallait encore pourvoir à l'entretien des religieux et leur assurer des revenus suffisants pour mener à bonne fin l'œuvre à laquelle ils se dévouaient. Dans ce but, Gérard, sa femme et ses enfants, firent deux jours après une seconde donation, par laquelle ils cèdent et transportent au même abbé Albert tous les droits qu'ils avaient sur la paroisse de Cahusac. Nous avons cet acte dans son texte original; mais il ne se trouve pas dans le cartulaire. Pour ce motif, et aussi à cause de son importance et des précieux renseignements qu'il fournit, nous croyons devoir le reproduire ici tout entier. En voici d'abord la traduction littérale : nous donnerons en appendice le texte original.

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, amen. Il faut savoir que noble Gérard du Brouil, chevalier, seigneur du Brouil, de Castelnau, de Miramont et de Florensac, de concert avec noble dame Gausens, son épouse, et nobles hommes Guillaume-Raymond, Troncheri et Gérard, ses enfants, et Mathilde, épouse de Guillaume-Raymond, son aîné; tous ensemble, de bon cœur, de bonne foi, spontanément et volontairement, tant pour eux que pour tous leurs successeurs;

pour l'amour de Dieu et le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents, ont donné, cédé et entièrement délivré sans aucune réserve, à Dieu et à la bienheureuse Vierge Marie, entre les mains de religieux homme Albert, abbé du monastère de la bienheureuse Marie de Berdoues, de l'ordre de Cîteaux, ici présent, stipulant et cette donation acceptant, savoir :

» Toute la terre à eux appartenant, de Cahusac, de Lartigue et de La Plagne, qu'ils ont, tiennent et possèdent dans le comté d'Armagnac ou de Fezensac, au diocèse d'Auch; limitée et confrontée, ladite terre, du côté de l'orient, par la rivière de la Gimone, au midi par le ruisseau et le terroir de Marsan, au couchant par le chemin public qui va de Saint-Caprais vers le Fourc, jusqu'à la naissance du ruisseau de Malomerci, en suivant ensuite (au nord) ledit ruisseau de Malomerci jusqu'à sa chute dans la Gimone. Cette donation comprend toutes les dominations, *avec les hommes et les femmes*; la haute et basse juridiction, la haute et moyenne justice; honneurs, servitudes, terres cultes et incultes, bois, pâturages, prés, herbages, eaux, moulins et emplacements des moulins; chasses, pêcheries, agriers, fiefs, oblies, ventes, engagements avec les dîmes et les prémices, y compris l'église rurale dudit territoire de Cahusac, construite par les prédécesseurs des susdits donateurs à l'honneur de la bienheureuse Marie, avec tous les droits et appartenances qui en dépendent ou qui pourraient y être attachés à l'avenir. Les susdits donateurs ont fait cette donation, comme ils le déclarent, à cette fin que dans le territoire appelé *Plana sylva* ou bois de La Plagne, il soit fondé ou construit un monastère à l'honneur de Dieu Tout-Puissant, de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Benoît, abbé, suivant la règle de Cîteaux, auquel sera donné le nom de Gimont, sous le bon plaisir et avec le consentement et volonté du révérendissime seigneur archevêque d'Auch; voulant les susdits donateurs que ledit monastère une fois construit, avec tous les biens ci-dessus énumérés et tous autres qui, Dieu aidant, pourront s'y ajouter dans la suite, soient possédés en paix par les abbés et frères de l'ordre qui l'habiteront à perpétuité; avec tous honneurs, dominations et droits quelconques, en toute liberté, franchise et sécurité, comme les susdits donateurs et fondateurs et leurs prédécesseurs les ont toujours jouis, tenus et possédés; sauf néanmoins l'hommage et le serment de fidélité à rendre au comte d'Armagnac ou de Fezensac, une fois seulement en sa vie. Se sont réservé et se réservent les susdits donateurs, tant pour eux que pour leurs successeurs, la libre entrée et sortie dans

ledit monastère, se présentant honnêtement et sans dessein fâcheux. Se réservent encore les susdits donateurs que si quelqu'un de leur race veut faire profession de la vie religieuse dans ledit monastère, il y sera reçu conformément aux règles de l'ordre s'il n'y a pas d'empêchement canonique qui s'y oppose.

» Faite ladite donation au château de Mormont près Aubiet, le 7^e jour du mois d'avril 1142. Régnant Louis, roi de France, en présence du révérendissime seigneur Guillaume, archevêque d'Auch, qui loua, approuva et ratifia la susdite donation; d'Anérius, chapelain de Miramont; de Bernard Anérius, d'Aubiet; de Pierre La Roque, chanoine d'Auch; de Ribaud, de Maravat, chevalier; de Sance d'Arcamont, chevalier; de Gassie de Pessoulens; de Guillaume d'Arners; de Torpète de Bascols (ou Bascous); et d'Assive de Saint-Guiraut, et de Jourdain d'Aubiet, témoins à ce appelés; et de moi, Pierre Durand, notaire public de Mauvezin, qui ai écrit cette charte et l'ai signée de mon seing ordinaire, comme je fais dans les actes authentiques. »

Il n'est pas difficile, quand on est sur les lieux, de reconnaître toutes les indications fournies par cette charte. La plupart même des noms anciens se sont conservés jusqu'à nos jours, avec quelques légères transformations. Nous ferons d'abord remarquer, au sujet du chapelain de Miramont, que nous avons trouvé nommé dans plusieurs autres actes, qu'il est dit tantôt chapelain de Miramont et tantôt chapelain de Mormont; quelquefois aussi on écrit Marmont au lieu de Mormont. Il n'y a en cela rien qui doive surprendre : Miramont était le nom de la paroisse dans laquelle se trouvait le château, Mormont le nom propre du château. La paroisse étant de la domination seigneuriale du châtelain de Mormont à qui, selon toute apparence, l'église appartenait, aussi bien que celle de Cahusac qu'il donna aux religieux, il n'est pas étonnant que le titulaire qui en faisait le service fût indifféremment désigné tantôt comme chapelain de Miramont, tantôt comme chapelain de Mormont ou de Marmont. L'une et l'autre de ces appellations continuèrent d'être en usage après la suppression de cette paroisse et sa transformation en bénéfice

simple, sous le titre d'*Ecclésiaste*, pour désigner le bénéficiaire qui en était pourvu; et nous avons même remarqué que dans les derniers pouillés du diocèse, c'était *Marmont* qui avait fini par prévaloir.

Le château de Mormont n'existe plus depuis longtemps; mais il est facile de reconnaître qu'il a dû occuper la place de la maison connue sous le nom de la Tour-Blanche, aujourd'hui dans le territoire de Marrox, à une très petite distance de la métairie qui porte le nom de Miramont, dans la paroisse d'Aubiet.

Le ruisseau qu'on donne pour limite au sud du territoire, objet de la donation, est celui qu'on appela dans la suite le ruisseau de l'abbaye, le long duquel se trouvait le territoire de Lartigue.

Le chemin de Saint-Caprais au Fourc, dans la nouvelle paroisse de Saint-Martin-Saint-Pè, n'existe plus que par tronçons. Mais la partie qui est ici donnée comme limite, tout entière dans Aubiet, s'est conservée juste dans toute son étendue, commençant au couchant de la métairie de Miramont, à quelques centaines de mètres, et allant finir à la naissance du ruisseau qui porte toujours le nom de Malomerci, dans les dépendances de la campagne de feu M. Alem-Rousseau.

Ce ruisseau de Malomerci, ainsi nommé parce que c'était tout auprès qu'étaient les fourches patibulaires d'Aubiet et qu'avaient lieu les exécutions capitales, a son origine au sud-est de cette campagne. Il descend de là en ligne droite vers le nord-est, l'espace d'un kilomètre environ, puis fait un coude dans la direction de l'est, en suivant le vallon derrière le château de Saint-Araïlles, pour aller se jeter dans la Gimone à une petite distance de Gimont.

Bascols, plus communément Bascous, en latin « *de Vasculis*, » dont il est fait mention dans la même charte, était encore une paroisse, qui fut, comme celle de Saint-Barthé-

lemy de Miramont, annexée à Aubiet, à la suite des guerres de religion. Elle était située au nord-est d'Aubiet, qu'elle séparait de la paroisse de Blanquefort, et portait le nom de Saint-Jean-de-Bascous.

Une fois en possession du terrain sur lequel devait s'élever l'abbaye et pourvus de ressources suffisantes pour le premier établissement, les moines se mirent à l'œuvre avec cette ardeur et cette activité qu'ils apportaient dans toutes leurs entreprises. Les travaux marchèrent rapidement, et, avant la fin de cette année 1142, ils étaient déjà si avancés qu'on pouvait célébrer les offices dans l'église du monastère. Nous en trouvons la preuve incontestable dans un acte par lequel Gérard du Brouil, son épouse Gausens et leurs enfants confirmèrent leurs précédentes donations en faveur de l'abbaye et y ajoutèrent de nouvelles libéralités, en témoignage sans doute de leur satisfaction pour les résultats déjà obtenus. Cet acte, en effet, dit en propres termes que ce fut dans la nouvelle église qu'eurent lieu cette confirmation et cette nouvelle donation. Voici comment il s'exprime :

Il faut savoir que, dans cette même année (1144), *l'église étant déjà construite* sur le territoire donné précédemment, Gérard du Brouil, sa femme Gausens et leurs enfants, tous ensemble et d'un commun accord, confirmèrent les donations précédentes par serment prêté sur le Missel *qu'on avait déposé sur l'autel de ladite église*, en présence des moines et des frères. De plus, ils accordèrent aux religieux tant présents que futurs, le droit d'entrée et de sortie, de pâturage et d'exploitation sur toutes leurs terres et dans toute l'étendue de leur juridiction, ainsi qu'un emplacement pour la construction d'un moulin. On cite comme témoin : Dolcez de Preissan; Guillaumie de Cortensac; Torpèz de Bascols, le même sans aucun doute qu'on nomme Torpète dans l'acte précédent; Guillaume Anerius; d'Arners; Bernard de La Lane; Gassies de Pessolens; Raymond de Comminges; Sance de Saint-Maur; frère Arnaud de Labruyère.

R. DUBORD,
Prêtre, curé d'Aubiet.

APPENDICE.

Authentica tabula monasterii Gimundi, in manibus Fr. Alberti, abbatis monasterii Berdonis.

In nomine Domini Nostri Jesu Christi, amen. Sciendum est quod nobilis Geraldus de Brolio, miles, dominus de Brolio, de Castro-Novo, de Miramonte et de Florensaco, una cum nobili domina Gausens uxore sua et nobilibus viris Guillelmo-Raymundo, Truncherio et Guiraldo filiis suis, et Mathildi, uxore prædicti Guillelmi-Raymundi, primogeniti, omnes in simul, eorum bono animo, bona fide et spontanea voluntate, pro se ipsis et pro omnibus successoribus suis; pro amore Dei et pro salute animarum suarum, et omnium parentum suorum; dederunt, concesserunt et penitus absolverunt, sine ulla retentione, Deo et beatæ Mariæ de Berdonis, cisterciensis ordinis, in comitatu Astariacensi, hic præsentis, stipulantis et hanc donationem recipientis, scilicet : Totam illam suam terram de Cahusaco, de Artiga et de Plana Sylva, quam habent, tenent et possident in comitatu Armaniaci, seu Fezenseaci, in diocesi auxitana, prout se tenent dictæ terræ et confrontantur; a parte orientis cum fluvio Gimone, et a parte merediei cum rivo et territorio de Marrox, et a parte occidentis, cum via publica veniendo de Sancto Caprasio versùs Furcum, usque ad caput rivi de Malamercede, et sicut ipse rivus de Malamercede fluit et cadit in Gimona, cum omnibus dominationibus, hominibus et feminis, alta et bassa jurisdictione, mero et mixto imperio, honoribus, servitutibus, terris cultis et incultis, nemoribus, pascuis, pratis, herbagiis, aquis, molendinis et molendinorum locis, venationibus, piscariis, agrariis, feudis, obliis, vendis, impignorationibus; cum decimis et primiciis, una cum ecclesia rurali ejusdem territorii de Cahusaco, in honorem beatæ virginis Mariæ, per prædecessores dictorum donatorum ædificata, cum omnibus juribus et pertinentiis suis, præsentibus et futuris. Hanc autem donationem fecerunt dicti donatores et se fecisse dixerunt ad hoc ut ibi in dicto territorio quod Plana Sylva, sive nemus de La Plaigna appellatur; fundetur et construatur monasterium, in honorem Dei omnipotentis et beatæ virginis Mariæ, et sancti Benedicti abbatis, secundum ordinem cistercii, quod *Gemundus* appelletur et nominetur; cum licentia et consensu et voluntate reverendissimi D. D. archiepiscopi auxitani. Quod

monasterium, cum constructum fuerit, cum omnibus supradictis bonis et aliis quæ, auxiliante Domino, illi advenerint, possideant in pace abbates et fratres dicti ordinis cisterciensis qui pro tempore in eo instituentur in æternum; cum omnibus honoribus, dominationibus et juribus quibuscumque, in omni libertate, immunitate et securitate, quemadmodum supradicti donatores et fundatores et eorum prædecessores semper habuerunt, tenuerunt et possederunt, sub homagio tamen et fidelitatis juramento præstando et reddendo D. D. comiti Armaniaci seu Fezensiaci, semel tantum in vita. Sane retinuerunt et retinent sibi, dicti donatores, et successoribus suis, liberum ingressum et egressum in dicto monasterio, convenienter et sine molestia. Retinent etiam dicti donatores ut si quis de illorum progenie voluerit vitam religiosam in dicto monasterio profiteri quod in ipso recipiatur, secundum institutum dicti ordinis, si canonicum aliquid non obstat. Acta autem fuit hac donatio in castro de Marmonte prope Albinetum, die septima mensis aprilis, anno Domini millesimo centesimo quadragésimo secundo, regnante Ludovico Francorum rege, in præsentia reverendissimi D. D. Guillelmi archiepiscopi auxitanensis, qui hanc donationem laudavit, approbavit, ratam atque gratam habuit; in præsentia Anerii capellani de Mereaumonte, Bernardi Anerii, de Albineto, Petri de Roca, canonici auxis; Ribaudi de Maravat, militis, Sancii d'Arcamont, militis; Gassiæ de Pessolens; Guillelmi de Arnesio; Torpeti de Vasculis; Assivi de Sancto Geraldo militis, Jordani de Albineto, testium ad præmissa vocatorum, et mei Petri Durandi, notarii publici Malivicini, qui cartam istam scripsi et signo meo consueto quo utor in authenticis signavi.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS
CHRÉTIENS.

(Suite) (1).

Le MÉDAILLON, avons-nous dit, prend ordinairement la forme des *médailles*. Mais loin de s'astreindre à leurs dimensions, relativement fort réduites, il est presque toujours beaucoup plus grand, même si on le compare à celles dont le module est le plus étendu (2).

Une médaille a toujours deux champs, le *droit* et le *revers*; tandis que le médaillon n'en a qu'un seul où figurent, avec ou sans inscription, les types qu'il est destiné à reproduire, soit historiques, soit légendaires ou de fantaisie; à personnages tantôt isolés et tantôt groupés, ou même simplement indiqués par leur monogramme (3).

Enfin, les médailles sont invariablement métalliques et à type reproduit par estampage, soit au marteau, soit au balancier; tandis que le *médailon* n'est astreint à aucune espèce de matière qui lui soit exclusivement propre. Et, en outre, les sujets y peuvent être, indifféremment, ou estampés, ou peints, ou gravés, ou moulés, ou sculptés, ou modelés, ou jetés en fonte, etc., au gré de celui qui les figure; ou bien encore, selon que l'exige l'œuvre d'art dont le médaillon doit faire partie. C'est ainsi que les sculpteurs en ont fait, surtout à partir du

(1) Voir tome XII, page 179 de cette *Revue*.

(2) Le module d'une médaille est égal à son diamètre. On dit, en numismatique, *grand module*, *moyen module* et *petit module*. De cette dernière dimension est le denier d'argent que nous avons décrit naguère, attendu que son module ne dépasse pas seize millimètres. Et cependant, par la plus étrange des coquilles, on nous a fait dire, page 189, *deux mille mètres*, au lieu de deux millimètres, comme mesure de l'espace qui sépare, au *revers*, le grénétis de la guirlande.

(3) Voir ce mot, un peu plus bas.

xv^e siècle, un motif d'ornementation religieuse dans les boiseries de nos églises; et que, dans les périodes antérieures, les peintres sur verre ont adopté les médaillons, de forme très variée, pour encadrer des groupes dont la série raconte l'histoire ou la légende de nos saints.

MEMBRE, s. m. C'est le nom qui se donne, en architecture, à toute partie notable d'un ensemble, c'est-à-dire d'un bâtiment, ou même d'une baie, d'un entablement, d'une corniche, d'une colonne, etc. Pour qu'un ensemble, ainsi compris, soit bien exécuté, il faut que les proportions soient harmonieuses entre le corps et les *membres*.

MEMBRETTE, s. f. C'est la partie d'un pied-droit orné de pilastres, qui reste nué, à droite et à gauche de chacun d'eux. — On l'appelle généralement *Alette*.

MÉMOIRE, s. f. Souvenir monumental d'une sépulture qu'on ne voulait pas abandonner à l'oubli, à cause du respect religieux dont on entourait les restes du défunt. La plus célèbre est celle de saint Pierre, appelée aussi sa *Confession*. Saint Grégoire de Tours, qui l'avait visitée, nous dit (1) qu'au vi^e siècle le tombeau du prince des apôtres était placé sous un autel orné de quatre colonnes d'argent que couronnait un *ciborium* (2). Cet autel était entouré d'une grille qui s'ouvrait devant ceux qui venaient y prier.

De nos jours, la **MÉMOIRE**, ou Confession de saint Pierre, est un monument prodigieux, élevé par la munificence de nos souverains Pontifes, au sein d'un édifice plus prodigieux encore.

Par extension, et à l'exemple de nos pères dans la foi, on a donné souvent le nom de *Mémoire* à un simple monument érigé par un juste sentiment d'affection chrétienne ou de piété filiale. Entre divers exemples que nous pourrions en citer ici,

(1) *De gloria martyrum*, I, 28.

(2) Voir le mot **CIBORIUM**, t. IV, p. 220 de cette Revue.

pour les siècles antérieurs au xix^e, nous nous contenterons de celui que l'abbé Gazzera nous fait connaître dans son étude *Del Piemonte*, p. 55.

..... MATER DVLCISSIMA
IN PACE XPI RECEPTA
JVLIVS FILIVS MEMORIAM FEC
OBIIT KAL. SEPTEM.

« ... Mère bien chérie, reçue dans la paix du Christ ! Jules, »
» son fils, lui a consacré cette *Mémoire*. Elle décéda le jour »
» des calendes de septembre. »

MENEAU, s. m. Membre d'architecture qui, dans une baie à jour, sert à diviser sa largeur ou sa hauteur en deux ou plusieurs compartiments. Les MENEUX *droits* sont perpendiculaires ou parallèles au plan de l'horizon du lieu où on les observe; tous les autres sont *contournés* en divers sens.

C'est ainsi que, dans une fenêtre à un ou deux MENEUX droits de la première espèce, leur fonction est de partager sa largeur en deux ou trois baies, ordinairement égales entre elles. Et ceux de la deuxième espèce traversent l'ouverture dans le sens de sa largeur, pour en subdiviser la hauteur; comme on le voit, dans les *croisées* proprement dites, c'est-à-dire dans les fenêtres en forme de croix, simple ou double. L'usage de cette dernière espèce de MENEUX n'est pas antérieur au xv^e siècle.

Enfin les MENEUX *contournés* forment, au-dessus des premiers, une sorte de réseau de pierre, plus ou moins compliqué, selon la période où l'on se trouve. Les plus tourmentés appartiennent au style flamboyant, c'est-à-dire à la fin du xiv^e siècle, au xv^e et au xvi^e.

MERLON, s. m. Partie saillante, au couronnement de certains parapets, qu'on appelle *crénelés* parce qu'ils sont

munis de *créneaux* (1). Ces derniers alternent avec les **MERLONS** qui les encadrent verticalement et arrêtent leur forme. Les projectiles étaient, jadis, lancés par les créneaux, tandis que le défenseur du parapet s'abritait, à droite ou à gauche, derrière les **MERLONS**.

On rencontre, quelquefois, des restes d'anciens parapets crénelés construits au service des églises.

MEURTRIÈRE, s. f. Ouverture étroite, pratiquée dans un mur, comme moyen de défense contre les assaillants. Leur caractère propre est d'être fort étroites à l'extérieur et très évasées à l'intérieur. Certaines fenêtres, dans les églises du x^e et du xi^e siècle, pouvaient donc servir de **MEURTRIÈRE**, ainsi que nous l'avons vu pour celles de Peyrusse-Vieille, de Préchac, de Taron, etc. (2)

On a nommé *archères* les **MEURTRIÈRES** dont la hauteur est traversée, sur le milieu, par une ouverture semblable, assez longue pour façonner une espèce de croix, attendu qu'elles pouvaient servir aisément au tir de l'arc. Quand l'ouverture en travers est moins longue, elles semblent avoir servi au tir de l'arbalète; et pour ce motif, on les appelle *arbalétrières*.

MINIATURE, s. f. Peinture au moyen de couleurs détrempées à l'eau gommée. Le *minium* y joue un tel rôle qu'il a donné son nom à cette espèce de peinture dont les produits sont invariablement de petite dimension. Ils n'intéressent le genre d'étude que nous poursuivons dans ce vocabulaire qu'à raison de leur spécialité comme ornementation dans les livres d'église. Avant l'invention de l'imprimerie, les calligraphes les transcrivaient, presque toujours sur vélin, et les miniaturistes demeuraient chargés de l'ornementation, au moyen des titres, des vignettes intercalées, des initiales

(1) Voir ce dernier mot, tome v, p. 574 de cette *Revue*.

(2) Voir notre étude de ces églises, tome xi, p. 314, 345, 350 de cette *Revue*.

en couleurs, des groupes historiques, légendaires ou de fantaisie, dont les marges étaient enrichies.

MISÉRICORDE, s. f. On entend aujourd'hui désigner par ce mot un membre de stalle offrant un petit siège secondaire quand le principal est relevé sur ses charnières. La tablette qui forme ce petit siège porte sur un cul-de-lampe, dont la surface antérieure est ordinairement ornée de sculptures. Dans le chœur d'Amiens, nous avons compté cent dix MISÉRICORDES qui offrent ce dernier caractère; et toutes sont historiques, sauf la 57^e qui reproduit le blason d'un doyen du chapitre. C'est celui d'Adrien de Hénencourt, contemporain des sculpteurs de ces magnifiques boiseries et bienfaiteur de l'œuvre. Tous les sujets sont pris, sans autre acception, de l'Ancien Testament, depuis le déluge universel jusqu'à la mort du géant Goliath.

A Sainte-Marie d'Auch, dont les stalles sont de la même période que celles d'Amiens, les MISÉRICORDES, au nombre de 113, sont également sculptées à leur surface. Mais presque tous les motifs sont de fantaisie, ou bien des souvenirs mythologiques. Le ciseau, du reste, les a traités avec un soin et une facilité de dessin fort remarquables.

MONOGRAMME, s. m. Caractère composé de deux ou plusieurs lettres entrelacées. Nous nous contenterons de parler ici de ceux que le christianisme a consacrés à Jésus-Christ et à la Vierge Marie, sa mère.

Le plus anciennement connu des MONOGRAMMES du Sauveur forme un caractère unique, composé des deux premières lettres grecques XP de son nom ΧΡΙΣΤΟΣ, en les entrelaçant. Il était en usage, au sein des catacombes de Rome, lorsque Constantin-le-Grand, devenu chrétien en 312, en orna son *Labarum* ou étendard militaire.

Dans les siècles postérieurs, on y a parfois associé quelques-

unes des lettres qui suivent, en les combinant avec le X. Et, pour ces différents cas, le divin monogramme est appelé le *chrisme*.

Très anciennement encore on l'a fait précéder des deux premières lettres juxtaposées IH du mot grec ΙΗCΟΥC ou ΙΗΣΟΥC, Jésus. C'est ainsi que sur le tombeau d'une jeune fille, aux catacombes, on avait inscrit ces deux lettres à la gauche du chrisme, composé du X et du P seulement.

Enfin, Arringhi a reproduit la gravure d'une pierre des catacombes, présumée antérieure au vi^e siècle, où l'on voit Jésus-Christ donnant les clés à saint Pierre. Or, au-dessus des deux personnages se trouvent inscrites ces deux abréviations grecques : ΙΗC, ΠΕΤ, signifiant JÉSUS, PIERRE. Le trait placé sur chaque mot, dans l'original, marque abréviation par suppression des lettres finales.

Saint Bernardin de Sienne, qui est du xv^e siècle, n'est donc pas l'inventeur de l'idée qui a fait rendre le nom de Jésus par ses trois premières lettres IHS. Il aimait à les produire sur des étendards, entourées d'un cercle lumineux à rayons éclatants, avec cette inscription : IN NOMINE JESU OMNE GENU FLECTATUR COELESTIUM, TERRESTRIUM ET INFERNORUM; afin de propager et d'étendre, autant qu'il le pourrait, la dévotion des fidèles à ce nom divin. En cela, il suivait l'exemple de saint Dominique, dont le zèle avait eu le même objet. Aussi a-t-on souvent représenté le fondateur des Dominicains ayant sur sa poitrine, au milieu d'une espèce d'auréole rayonnante, les trois premières lettres IHS du nom de Jésus.

C'est à partir du xv^e siècle surtout qu'on a entrelacé ces trois lettres en MONOGRAMME.

Les stalles de Sainte-Marie d'Auch ont, de ce chiffre divin, une reproduction des mieux soignées, sous forme de médaillon qu'une couronne d'olivier encadre. Il se complète par le mot MARIA, gravé en creux sur la panse de la lettre S.

Quant au MONOGRAMME de la Sainte-Vierge, on l'a formé,

dans l'épigraphie chrétienne, des deux lettres grecques **AM**, entrelacées pour signifier *Αγια Μαρια*, Sainte Marie, ou Marie la Sainte par excellence. C'est donc une invocation que ce **MONOGRAMME** exprime, et non la salutation **AVE MARIA**.

MONOGRAPHIE, s. f. Histoire descriptive d'un monument. En France, les plus importantes de ces sortes d'œuvres sont : la Monographie de la cathédrale de Bourges, par les PP. jésuites A. Martin et Cahier; celle de la cathédrale de Noyon, par M. Vitet; celle de Saint-Savin du Poitou, par M. P. Mérimée. La publication de la Monographie de la cathédrale de Chartres est suspendue depuis plusieurs années, après n'avoir donné qu'un petit nombre de planches, sans texte. — Dans la Monographie de Sainte-Marie d'Auch, nous avons livré au public un vol. in-fol. comprenant 40 planches et 160 pages de texte, soit historique, soit descriptif.

MONOLITHE, s. m. Grand bloc de pierre, de marbre, etc., extrait de sa carrière, disposé selon sa destination et mis en place tout d'une pièce. — On ne devrait donc pas donner ce nom à un monument travaillé dans le roc et qui n'en serait pas extrait.

Nous venons de dire, ci-dessus, que le caractère propre du *linteau* est d'être un **MONOLITHE**. Le fût, même dans les grandes colonnes, l'est aussi ordinairement. Le trumeau richement sculpté, qui se dresse entre les deux guichets des portes latérales, à Sainte-Marie d'Auch, est également un *monolithe*. — Mais il ne faudrait pas qualifier de la sorte une statue, même colossale, comme celles de saint Christophe, par exemple, pas plus qu'un obélisque. On doit dire, dans ce cas, statue d'un seul bloc; tout obélisque est d'un seul bloc.

MONOSTYLE. C'est la qualification d'un édifice complètement bâti d'un seul et même style. Beaucoup de petites

églises ont cet avantage ; mais il n'en est pas de même des grandes, des cathédrales, par exemple, telles que les siècles antérieurs nous les ont léguées. On a mis, généralement, tant de temps à les compléter, même dans leurs parties essentielles, qu'elles ont dû prendre successivement l'empreinte des diverses périodes qui ont contribué à leur construction.

MONTÉE, s. f. Elévation verticale et définitive d'un mur, d'une colonne, etc.

La **MONTÉE** d'une voûte se mesure par la verticale abaissée du milieu de la douelle de sa clé, jusqu'à l'horizontale qui passe par les deux naissances de la courbure.

La **MONTÉE** d'un escalier est la partie comprise entre deux étages. Elle peut donc compter deux ou plusieurs *volées*.

MORTIER, s. m. Mélange de sable et de chaux détrempee, ou bien de sable et de ciment, gâchés avec soin. Il sert à lier les moellons, les cailloux roulés ou les matériaux en terre cuite, dans la construction des murs et dans celle des voûtes faites en blocage.

Le **MORTIER** fin garnit les joints entre les pierres d'appareil ou entre les briques qui en tiennent la place. Il sert aussi à faire des enduits, c'est-à-dire à unir les parements vus, quand on ne veut pas se contenter d'un austère crépi.

Dans tous les cas, le **MORTIER** doit faire corps avec les autres matériaux de la construction, afin de leur communiquer, surtout dans l'épaisseur des murs, une grande force de cohésion. Elle est tellement considérable, dans certains édifices du moyen âge, qu'ils paraîtraient indestructibles, si la poudre ne venait au secours pour étendre la brèche, quand elle devient nécessaire. Entre autres exemples récents, observés autour de nous, on peut citer la tour de Sansan, les sanctuaires de Mouchan et de Peyrusse-Vieille, édifices des premiers temps de la période romane. Combien de voûtes de très ancienne date présentent aussi une étonnante solidité,

bien qu'elles soient fort minces! Nous en avons fait l'observation même pour celles qui sont composées en blocage, c'est-à-dire de petites pierres anguleuses, entassées pêle-mêle et sans appareil. Mais il est à remarquer que ces pierres sont partout noyées dans un MORTIER abondant, source unique de la force qui les relie et les unit en une espèce de bloc continu.

Toutefois, nous avons assez souvent rencontré, dans les mêmes régions et pour les mêmes périodes, la preuve incontestable que nos devanciers ne savaient pas ou ne voulaient pas toujours se donner la peine de traiter avec le même soin le détail des constructions, soit civiles, soit religieuses. C'est ainsi que, dans certains murs, les matériaux se trouvaient mal liés, le MORTIER, peu abondant et jeté au hasard, étant demeuré sans cohésion; tandis qu'un appareil régulier de moellons smillés servait de voile à ce mauvais travail, et réalisait, sur les deux faces, toute la force de cette partie de l'édifice.

Est-ce à l'incurie, à l'ignorance ou au défaut de probité qu'il faut attribuer une aussi étrange différence dans la manière de bâtir?

Quoi qu'il en soit de cette question, bien difficile à résoudre, il est certain que la durée des constructions établies sur des fondements solides dépend, presque toujours, de la qualité et de la quantité du MORTIER mis en œuvre.

Aussi, que peut-on en espérer lorsque, sous la main de l'ouvrier qui le prépare, un sable impur et de mauvais choix vient communiquer à la chaux des éléments terreux, et la rendre impropre à toute cohésion durable?

Il arrive sans doute bien souvent qu'elle se trouve, elle-même, avariée ou de qualité trop inférieure pour être digne de confiance. Mais quand elle serait dans les conditions d'hydraulicité qui constituent les meilleurs ciments, elle cesse de la mériter, à partir du moment où on la mêle à des sables

terreux, pour faire le MORTIER qui doit servir à une construction de quelque importance.

S'il en est ainsi du MORTIER ordinaire, avec quel soin ne devrait-on pas choisir et purifier le sable fin, même de rivière, qui doit se mêler aux ciments proprement dits ! C'est ordinairement faute de ces sages précautions, si scrupuleusement pratiquées jadis par les Romains, que le travail des cimenteurs modernes compense très imparfaitement les frais qu'il occasionne.

MOSAÏQUE, s. f. Ouvrage formé de petits cubes de pierres dures, de pâtes vitrifiées, comme aussi, parfois, de terres cuites, et dont la surface définitive met en vue différentes couleurs à dessins plus ou moins riches.

Ces petits cubes sont juxtaposés avec grand soin, comme il se pratique pour les pièces de marqueterie, et collés au moyen d'un ciment étendu sur un fond solidement bétonné. Ce fond est ordinairement l'aire d'une construction dont la MOSAÏQUE remplace le pavé. Elle peut aussi être collée sur les parements vus des murs; et même à la surface intérieure des voûtes, ainsi qu'on le voit encore dans la belle et splendide église de Saint-Marc, à Venise.

Enfin, l'art du mosaïste en vint à substituer aux cubes de pierres dures, de verre et de pâtes cuites, des émaux colorés, réduits en filets très menus, variés dans leurs formes, et dont les nuances ont été portées au nombre de dix mille. A l'aide de ces émaux, habilement combinés, on réalise toutes les demi-teintes, avec les transitions et les dégradations convenables. C'est ainsi que les papes du XVII^e et du XVIII^e siècle ont fait reproduire, à Rome, les chefs-d'œuvre des plus grands peintres, de manière à les rendre impérissables. Telles sont, par exemple, dans l'église de Saint-Pierre, les copies de la Transfiguration par Raphaël, de la Communion de saint Jérôme par le Dominiquin, de la sainte Pétronille du Guer-

chin, etc., toutes de même grandeur que les originaux.

Les MOSAIQUES ne sont donc pas de simples pavés de salle à manger, comme on l'a dit légèrement, pour déprécier celle qui, à Sainte-Marie d'Auch, couvre, depuis 1861, l'aire du chœur, avec tant d'éclat dans le coloris, et tant de variété dans le dessin. — Elle est signée, dans le sanctuaire, au nord, par celui qui en a fait le plan : LAISNÉ CH. ARCH.; au sud, par celui qui l'a exécutée : CRISTOFOLI MOSAISTA. Il est bien fâcheux qu'il s'y produise, çà et là, des gerçures, qu'on ne peut attribuer qu'à l'imperfection du ciment, ou bien à celle du béton inférieur.

MOUCHARABY, s. m. Sorte de balcon couvert, et fermé de tout côté, sauf celui qui donne accès dans son intérieur. Le caractère spécial de ce balcon, c'est qu'il est percé de *mâchicoulis* au-dessus d'une porte, afin d'en défendre l'entrée (1). Entre autres églises, aujourd'hui assez rares, dans nos contrées surtout, celle de Mauléon (Hautes-Pyrénées) conserve encore son MOUCHARABY; et à Estang, on vient de le détruire, avec la façade entière de l'ouest, qu'il a fallu reconstruire.

MOULURES, s. f. Ornement ménagé en creux ou en saillie, au bénéfice de certains membres d'architecture. C'est ainsi, par exemple, qu'une réunion combinée de moulures forme les corniches, décore les frises, les impostes, les chambranles, enfin les bases des colonnes en déterminant leur forme pour les différents ordres classiques, ou bien pour les styles divers qui se sont succédé au moyen âge.

Les MOULURES sont *droites* ou *courbées* dans leur direction, ou bien composées de ces deux espèces. Étudiées avec soin et méthode dans les caractères qu'elles présentent, leurs formes, *arrondies* ou *prismatiques*, sont un des plus sûrs

(1) A l'article *Mâchicoulis*, page 186, il faut lire : « On les établissait sous des balcons couverts, au-dessus des portes, ou bien comme ceinture, etc., etc.

moyens de classer, selon la succession des périodes, les monuments qui appartiennent à l'art chrétien.

MUR, s. m. Corps de maçonnerie qui sert à enclore un terrain, un édifice; ou les principales pièces qui le composent. Un cimetière, par exemple, a son MUR de clôture; une église son MUR d'enceinte, limitant, sur le sol, l'espace qu'elle occupe, quelque simple que soit le plan d'après lequel elle a été construite. Dans ce dernier MUR il faut distinguer : 1° la façade principale, bâtie à l'aspect de l'ouest, si l'édifice est orienté; 2° les deux façades latérales; 3° la façade du chevet. Ainsi, considérés dans leur ensemble, ces quatre aspects prennent le nom de MUR *de face*.

On appelle MUR *de fondation* celui qui forme, au-dessous du sol, les fondements de l'édifice; et au-dessus du sol est le mur *en élévation*.

A l'intérieur sont les MURS de *refend*, qui relient entre elles diverses parties du MUR extérieur, et contribuent, avec les cloisons, à former les subdivisions de l'édifice, quelle qu'en soit la destination.

Dans une église munie de chapelles accessoires, adossées au MUR d'enceinte, les murs secondaires qui les séparent peuvent être considérés comme de *refend*; et on appelle *gouttereau* (et non *goutteral*, comme on l'a imprimé quelquefois par erreur) celui où se trouvent les hautes fenêtres qui forment la claire-voie, et dont le sommet porte la charpente de la nef centrale.

Le mur *pignon* est celui qui se couronne en forme de triangle et porte une toiture. Par extension, on a souvent désigné ainsi le MUR qui fait face au chevet, même quand il n'a pas un amortissement triangulaire, parce qu'il est ainsi terminé ordinairement.

Enfin un MUR est dit *mitoyen* lorsque son épaisseur est mi-partie entre les deux propriétaires qui l'avoisinent. La

jurisprudence française ne reconnaît à personne les droits de mitoyenneté, en tant qu'elle serait acquise depuis le concordat de 1802, au préjudice d'une église cathédrale ou paroissiale. L'édifice entier se trouvant dans le *domaine public* de l'Etat ou de la commune, il jouit, par cela même, de tous les privilèges de l'*indisponibilité*, dans ses parties comme dans son ensemble. Aucun propriétaire voisin ne peut donc invoquer la prescription même du simple appui ni sur les murs, ni sur les contreforts, depuis la date ci-dessus; et il ne peut en acquérir le droit, à titre quelconque, vu que personne n'a le pouvoir de le lui concéder, tant que l'édifice demeure consacré au culte public, comme cathédral ou comme paroissial (1).

Mais s'il venait à changer de destination, il entrerait dans le *domaine privé* de l'Etat ou de la commune; et l'*indisponibilité* ne serait plus au nombre de ses privilèges.

MUSEAU, s. m. Appui supérieur d'une stalle, qui doit en avoir quatre, deux supérieurs et deux inférieurs.

Les deux premiers reçoivent les coudes de celui qui occupe la stalle, quand le siège est levé, et qu'il est assis sur la *misericorde*. Les deux autres sont appelés *accoudoirs*, attendu qu'ils servent plus habituellement à appuyer les coudes, c'est-à-dire quand on est assis sur le siège proprement dit.

Le nom de MUSEAU vient de la forme que les anciens bauhutiers donnaient à ces sortes d'appuis. La partie antérieure se taillait en trilobe, avec saillie du lobe central, de manière à rappeler le .mufle de certains quadrupèdes.

N

NARTHEX, s. m. Selon l'acception actuelle de ce mot, appliqué aux basiliques chrétiennes des plus anciennes pé-

(1) Arrêts divers de la cour de cassation; entre autres, ceux du 1^{er} décembre 1823; du 5 décembre 1838; du 7 novembre 1860.

riodes, il désigne la même chose que le *porche*, dont il sera parlé un peu plus bas.

NAVIRE, s. m. L'art chrétien en a souvent reproduit la figure, à titre de symbole, spécialement sur les tombeaux des martyrs ou autres saints personnages. C'est l'emblème des triomphes célestes après navigation sur une mer si féconde en naufrages; c'est le repos de l'âme au port du salut éternel.

NATTE, s. f. Entrelac, en forme de *nattes*, dont les lignes sculptées ou peintes reproduisent le dessin régulier, en s'entrecroisant d'une manière continue. On retrouve ce motif d'ornementation sur la corbeille de quelques chapiteaux romans. Dans la cathédrale de Bayeux, la surface intérieure des murs goutteraux en est couverte, comme d'une sorte de gaufrure dont on aurait enrichi le parement vu, dans toute l'étendue de la nef centrale.

NÉBULES, s. f. Motif d'ornementation, assez en usage dans les monuments chrétiens de la période romane, où on les retrouve, en relief, sous forme de torillon *ondulé*. Ils courent horizontalement presque toujours, et forment une série continue d' ∞ reliées sans interruption, à la surface de certaines frises et des archivoltés. — Cette série est également connue sous le nom de *frette ondulée*.

NEF, s. f. Dans son acception la plus générale, ce mot désigne toute la partie d'une église qui se trouve entre le *mur pignon* et le chevet, ou bien entre ce mur et le transept s'il en existe. La NEF n'est donc qu'une partie du *vaisseau*, puisque ce dernier mot comprend l'église tout entière.

Les églises de l'ordre de Saint-Dominique ont souvent deux NEFS égales et semblables, dont la longueur s'étend à tout le vaisseau, entre deux murs à amortissement triangulaire.

Toulouse en fournit un bel exemple. Dans des proportions

plus réduites, on en voit, à Agen, un autre, où M. Tartas vient d'exécuter des peintures bien dignes d'éloge.

. Ordinairement les églises importantes ont trois NEFS, de même longueur; et celle du centre est plus large, plus élevée que les deux autres. Cette différence fait que la NEF centrale est appelée *majeure* ou *grande* NEF, et les deux autres, *nefs mineures*, *collatéraux* ou *bas-côtés*. Toutefois, on en rencontre dont les collatéraux ont à la fois et même hauteur et même largeur que la nef centrale; mais ces cas sont rares. Enfin les collatéraux sont quelquefois au nombre de quatre, et même de six dans les églises à très grand vaisseau.

Presque toujours, la façade principale offre autant de portes d'entrée qu'il y a de NEFS à l'intérieur; et dans tous les cas, ces NEFS communiquent entre elles par de larges arcades portant sur colonnes, ou bien sur de simples piliers, entourés ou non de colonnettes engagées, selon le style ou la richesse du plan de l'édifice.

C'est surtout à partir de la fin du XII^e siècle que l'on voit les NEFS se poursuivre au-delà du transept et faire le tour de l'enceinte d'un chœur central, dont la largeur est égale à celle de la NEF MAJEURE. Mais cette partie de l'édifice prend le nom de *déambulatoire*; et l'observateur qui le parcourt le trouve bordé de chapelles latérales qui rayonnent autour du chœur.

A partir du XIV^e siècle, ces chapelles se multiplient à l'ouest du transept et bordent les collatéraux jusqu'au mur pignon occidental.

Enfin, beaucoup d'églises de cette période, ou même postérieures, n'ont qu'une NEF; et tout le vaisseau est entouré d'une ceinture de chapelles accessoires, dont la série n'est point ou presque pas interrompue. Tel est, par exemple, pour notre sud-ouest, le plan de l'ancienne cathédrale de Condom, celui des deux paroissiales d'Eauze et de Gimont, etc., etc.

F. CANÉTO,
vic. gén.

CLÉ DE VOÛTE ARMORIÉE

de Saint-Savin (Landes).

Sur un des points de cette longue chaîne de coteaux, premiers contreforts des Pyrénées, reliant Aire à Saint-Sever, et sur l'emplacement d'un ancien camp romain, dominant l'Adour et Grenade, s'élevait, en 1231, une église romane : le *Saint-Savin* que les chevaliers de Saint-Jacques possédaient au diocèse d'Aire.

Plus tard, une chapelle d'architecture gothique, démolie il y a quelques années, remplaça l'église des chevaliers. Dans les murs, qui n'avaient été refaits qu'en partie, on retrouvait les arcades en plein cintre de l'église primitive.

Parmi les matériaux provenant de la démolition de l'église, on a très heureusement conservé une pierre sculptée qui formait la clé de voûte de la petite chapelle dédiée à la Vierge. Cette pierre porte les armes des royaumes de France et de Navarre, du duché de Milan et des comtés de Foix, d'Armagnac et de Béarn.

Comment expliquer l'alliance des armoiries de Béarn et de Milan, par exemple, sur une pierre encastrée dans une petite chapelle du Tursan ? et quel haut personnage, relevant les ruines du sanctuaire, a mérité que son blason restât fixé dans les murs de l'édifice rajourné ?

En effet, quand un seigneur, un prince du sang ou un roi faisait bâtir ou restaurer une chapelle, on avait l'habitude, au moyen âge, et encore plus à la Renaissance, de sculpter ou de peindre les armes du bienfaiteur sur la pierre qui servait de clé de voûte. Les appareilleurs et les sculpteurs firent pour la modeste église de Saint-Savin ce qu'ils faisaient pour nos cathédrales, et c'est grâce à cet usage qu'il nous sera permis,

dans le cas actuel, de fixer une date précise et un nom historique. Entrons dans l'étude attentive de ce blason.

Si pour un héraldiste-amateur, il est très facile de reconnaître les armes des trois premiers quartiers de l'écartèlement de l'écusson de Saint-Savin, à savoir :

Au 1, les armes de Navarre (*chaines d'or posées en croix, sautoir et orle*);

Au 2, celles de Foix (*d'or à trois pals de gueules*);

Au 3, celles de Béarn (*d'or à deux vaches passantes de gueules, accornées et clarinées d'azur*);

il lui faudra plus d'efforts pour lire et interpréter le quatrième quartier.

Ce dernier, qui renferme la clé du problème, présente une brisure avec deux pièces héraldiques frustes, mais qui se rapportent à un lion et à une fleur de lys.

Le lion est celui d'Armagnac, et appartient, selon nous, à Gaston de Foix, un des derniers représentants de la maison d'Armagnac, aussi bien que la fleur de lys dont il avait le droit d'orner son blason, puisqu'il était neveu de Louis XII, roi de France.

Mais il ne sera pas sans intérêt de rappeler ici quelques faits, quelques dates de l'histoire de France à cette époque et de la brillante carrière de Gaston de Foix.

En fait ou en droit, dit M. Gabourd, Louis XII se trouvait héritier de trois couronnes : de celle de France (*Loi salique*), de celle de Naples (*succession d'Anjou*), et de celle du Milanais, par son aïeule Valentine Visconti.

Louis XII, roi de France en 1498, joignait donc aux prétentions de Charles VIII sur Naples, celles que son aïeule Valentine Visconti lui donnait sur le Milanais. Il l'envahit de concert avec les Vénitiens, qui bientôt l'abandonnent.

Les Français envahisseurs de l'Italie étaient regardés comme des *Barbares*. Pour les chasser, le Pape Jules II forme contre

la France la *sainte Ligue* (1511-12), dans laquelle il fait entrer Ferdinand, Henri VIII, Venise et Maximilien.

Jules II assiége en personne La Mirandole, et il entre dans la ville, par la brèche, au milieu de ses cardinaux tremblants, dit Michelet.

Pour conjurer la sainte Ligue, Louis XII envoie en Italie son neveu Gaston de Foix, à la tête d'une armée. Ce jeune capitaine déconcerte par son impétuosité et sa bravoure l'ardeur de Jules II et la politique des alliés. Gaston de Foix, duc de Nemours, fut surnommé le *foudre d'Italie*, à cause de l'effrayante rapidité de ses succès. Come, Milan et Brescia, qu'il livra pendant sept jours à la fureur du soldat, furent témoins de sa valeur.

A l'attaque de Brescia (1512), le combat fut violent, à coups d'épées, de piques, de haches d'armes et de hallebardes. Le chevalier Bayard, ami de Gaston, y reçut un si grand coup de pique dans la cuisse que le fer y demeura avec le bout du bois où il était attaché. « Le sang coulait à gros bouillons, dit le P. Daniel : on le crut mort. » Le duc de Nemours cria aux soldats de toute sa force : « Enfants ! vengeons le bon chevalier, » et il sauta un des premiers sur le retranchement. On fit main basse sur tout ce qui s'y trouva, et on poursuivit les fuyards l'épée dans les reins. Le pillage dura plusieurs jours. La seule maison de la ville qui fut respectée fut celle où l'on transporta Bayard. Là, se place un épisode célèbre où notre galant chevalier, *sans peur et sans reproche*, fit preuve de courtoisie et de générosité envers la dame et les deux demoiselles qui lui avaient donné l'hospitalité.

Dans une autre rencontre, Bayard, voyant Gaston tout couvert de sang, lui dit : « Vous êtes blessé. — Non, répondit-il, j'en ai bien blessé d'autres. » C'était devant Ravenne. « Dieu soit loué ! lui crie Bayard, vous avez gagné la bataille, reposez-vous, et rassemblez votre gendarmerie, pendant que je vais poursuivre les fuyards. » Gaston ne tient pas compte de ce

sage conseil, il s'indigne de voir l'infanterie espagnole, encore menaçante, abandonnant le champ de bataille. Il s'élançe, suivi d'une vingtaine d'hommes d'armes. Les Espagnols avaient, les uns rechargé leurs arquebuses, et les autres baissé leurs piques.

Gaston de Foix, après avoir eu son cheval tué sous lui, est percé de tant de coups, dit Brantôme, que depuis le menton jusques au front, il en avait quatorze.

Avec la mort du duc de Nemours (Gaston de Foix) s'éteint la maison d'Armagnac.

Olhagaray dit que le corps de Gaston « fut avec un très » honorable convoi porté à Milan dans une litière, suivie de » tous les prisonniers, et enseveli avec une dolente pompe » par ses pauvres soldats, qui pleuraient leur brave et in- » vincible chef. »

Avec les données qui précèdent, il est facile d'expliquer nos armoiries, qui ne peuvent se rapporter qu'à l'époque où ces provinces appartenaient à la même famille de Foix-Béarn. Ce sont celles de Gaston de Foix de Béarn, duc de Nemours, fils de Jean, vicomte de Narbonne, neveu de Louis XII, roi de France, surnommé le *foudre d'Italie*, et le dernier représentant de la maison d'Armagnac.

L'écu brochant sur le tout est celui de Milan, que Gaston avait le droit de posséder, puisque Louis XII le nomma gouverneur du Milanais. Cet écu offre, en effet, des guivres ou bisses, qui constituent les armes de Milan et des Sforce.

Quant aux armes de Navarre, Cénac-Moncaut (*Hist. des Pyrénées*, iv, 257) rapporte que Gaston se disait, comme son père, roi de Navarre, en dépit de Jean d'Albret.

Jean, père de Gaston, avait laissé à son fils des rentes qu'il prélevait sur certaines terres du Tursan(1). C'est, sans doute,

(1) Jean de Foix, vicomte de Narbonne et comte d'Étampes, père de Gaston de Foix, avait obtenu des terres dans le Tursan. MONLEZUN, *Hist. de la Gascogne*, t. v, p. 89.

avec les revenus de ces terres que l'on bâtit ou répara l'église de Saint-Savin, en Tursan; car le style architectural trahit cette époque, la fin du quinzième siècle, ou les premières années de la Renaissance; et Gaston mourut en 1512. C'est aussi l'opinion du R. P. J. Labat, l'un des plus savants rédacteurs de la *Revue de Gascogne*, qui m'a appris de plus le fait énoncé au commencement de cette étude : qu'en 1251, les chevaliers de Saint-Jacques possédaient un Saint-Savin, au diocèse d'Aire.

D'après le procès-verbal de Charles IX (1571), l'église de Saint-Savin fut pillée par les gens du comté de Montgommeri. Mais le marteau des démolisseurs respecta la clé de voûte dont le blason sculpté témoigne encore d'une œuvre pie accomplie à l'aurore de la Renaissance par le dernier rejeton des Armagnacs.

D^r L. SORBETS.

DOCUMENTS INÉDITS.

LETTRE DE HUGUES DE TERMES,

FILS DU MARÉCHAL DE TERMES.

Tout le monde connaît Paule (1) de Labarthe, seigneur de Termes, maréchal de France et chevalier de l'ordre du roi, né dans le Conserans, à la fin du xv^e siècle, mort à Paris le 6 mai 1562, après s'être distingué au siège de Naples (1528), à la

(1) Et non *Paul*, comme l'ont écrit la plupart des historiens et des biographes, notamment Mézeray, le P. Anselme, Moréri, Chaudon, etc. L'erreur, selon la *Biographie universelle* (article de Durozoir), a été corrigée pour la première fois par le P. Daniel, qui avait vu des lettres originales signées du maréchal de Termes. J'ai, moi aussi, vu à la Bibliothèque nationale (*fonds français*, vol. 3117 et collection Colbert dite des 500, vol. 271), plusieurs lettres autographes adressées par le vaillant capitaine au connétable de Montmorency et autres personnages, et toutes portent cette signature : *Paule de Termes*. J'ai été étonné de retrouver la forme *Paul* dans les excellentes éditions de *Montluc*, par M. de Ruble (t. 1, p. 164, note 2), et de *Brantôme*, par M. L. La'anne (t. iv, p. 1, note 2).

conquête du Piémont (1536 et années suivantes), à la bataille de Cérizolles (1549), à la conquête du marquisat de Saluces (1547), à l'expédition d'Ecosse (1549), à l'expédition de l'île de Corse (1552), à la prise de Calais, de Dunkerque, de Bergues, à la bataille de Gravelines (1558), etc. (1). Mais on connaît beaucoup moins le fils du maréchal, car J.-A. de Thou ayant dit (livre xxxiv) que Paule de Termes n'eut point d'enfants et laissa le peu de biens qu'il possédait à son neveu Roger de Saint-Lary, le futur maréchal de Bellegarde, chacun a redit que le glorieux vaincu de Gravelines s'éteignit sans postérité (2). L'existence d'un fils du *sage* héros (3) est attestée par la lettre que l'on va lire, écrite, le 13 avril 1562, de la main de ce fils lui-même, le baron Hugues de Termes; et cette lettre n'est pas seulement intéressante par la révélation qu'elle nous apporte, mais encore par les détails qu'elle contient sur les aventures d'un homme qui, après trois siècles d'ensevelissement, reparaît dans la lumière de l'histoire (4).

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) A ceux qui voudraient étudier de près l'histoire du maréchal, j'indiquerais principalement les *Mémoires* de Du Bellay, de Monluc, de Tavannes, de Du Villars, de Rabutin, les *Histoires* de Paul Jove, de la Popelinière, du président de Thou, les notices de Brantôme, de F. de Pavie, baron de Forquevaux, de Pérau (t. xiii des *Vies des Hommes illustres*), de Pinard (t. i de la *Chronologie historique militaire*).

(2) Voir, par exemple, le P. Anselme, Moréri, la *Biographie universelle*, la *Nouvelle biographie générale*, la note déjà citée du dernier éditeur de Brantôme, etc.

(3) «... Sa prudence l'avait rendu également recommandable pendant la paix et dans la guerre. La prudence de Termes avait passé en proverbe parmi nous, comme l'intrépidité d'Ossun.» (T. iv de la traduction de l'*Histoire universelle* de J.-A. de Thou, édition de Londres, 1734, p. 487). — « On disoit de luy en Piedmont : Sagesse de Termes et hardiesse d'Aussun. L'Espagnol de mesmes en disoit autant : Dieu nous garde de la sagesse de M. de Termes et de la pousse du sieur d'Aussun. » (*Les Vies des grands capitaines françois*, par Brantôme, t. iv, p. 5). — « Il s'acquit cette louable épithète de la sagesse de Thermes, lorsqu'on vouloit louer un bon jugement ou exalter le bon avis de quelqu'un. » (*Les Vies de plusieurs grands capitaines françois*, par Forquevaux, p. 90).

(4) Au dernier moment, je m'aperçois de ceci : que la lettre du baron de Termes a déjà été analysée par M. de Ruble dans une note du tome iv des *Commentaires et lettres de Blaise de Monluc* (1870). Je me console en me disant que la meilleure analyse ne vaut jamais la reproduction même d'un texte.

Au roi de Navarre (1).

Sire, estant à Tholose il y a quatre moys pour le service du roy comme guydon de la compagnie de feu Monsieur le mareschal de Termes, mon père, en ce mesme temps je receuz nouvelle de la mort de feu mondiet sieur le mareschal, et me estant acheminé pensant aller faire la reverence au Roy, et aussi pour aller donner quelque ordre à mes affaires, délibéray de passer à Orléans en faisant mon voyage, là où estant arrivé, feuz arresté par monseigneur le prince de Condé, suyvant une requeste à luy présentée des églises de Tholoze et de Bazadoys (2) se pleignans de moy de les avoyr persecutez, ensemble de ladicte compagnie. Là où estant, Sire, retenu prisonnier au dict Orléans l'espace de deux moyz et demy bien estroictement resserré, comme fera foy le cappitaine Mirepoyz et son frère qui me y ont veu et plusieurs autres, à la fin, sire, tout ce que j'ay peu faire moyenant mes amys a esté de sortir de prison avec promesse au dict seigneur prince de ne porter les armes contre ceulx de la religion refformée durant ces troubles, sans me permectre de vous aller, Sire, baiser les mains à Bloys. Et estant arrivé à Bourdeaux, suys esté detenu de nouveau prisonnier au chasteau du Ha sans sçavoyr pourquoy l'espace de cinq ou six jours, sinon par oppinion de quelques particuliers qui commandent icy en roy, et ayant encores la ville pour prison suys contrainct, Sire, vous importuner par ce mot pour très humblement vous supplier de ordonner que je ne soys tracté en ceste sorte sans l'avoir mérité et que je face service au roy comme j'ay accoustumé de faire et ay fait aultant que homme de mon age sçauroyt avoir fait, et me semble, Sire, que c'est mal recogneu les services que a faitz feu Monsieur le mareschal que de me achever de ruyner et de me faire consumer par les prisons ce peu que j'ay (qui est si peu que rien) comme l'on scayt, les biens et biensfaictz qu'avoit feu Monsieur le mareschal sont si peu et si endebtez qu'ils ne suffizent à demy pour satisfaire à ses debtes(3), de façon, Sire, que je me puyz véritablement

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 15876, p. 418.

(2) Je trouve dans le volume 22367 (même fonds), tout plein d'extraits des registres du parlement de Bordeaux, cette note qui se rapporte évidemment à notre personnage : « Le 30 décembre 1561, Jehan Hugues de Termes receu sénéchal de Bazadois. »

(3) Ceci confirme ce qu'ont dit tous les biographes de l'honorable pauvreté dans laquelle était mort le maréchal. Aucun de ses biographes n'a mieux parlé du désintéressement et de la loyauté de Paul de Termes que le baron de Forquevaux (p. 91) : on croirait lire une page de la vie d'un héros de Plutarque.

nommer ung des plus pauvres gentilz hommes qui soyt au service de Sa Majesté, sans estatz ny aucune charge comme j'ay eue pour le passé, et suyz réduict en tel estat que si sa dicte Majesté n'a pitié de moy et vous, Sire, je seray contrainct de me plaindre. Pour ce, Sire, je vous supplie très humblement de voulloyr mander à Monsieur de Burie (1) que je soys délivré à cette fin que je me puisse mectre en estat de faire service à Sa Majesté et à vous, car tout ce que ilz trouvent à dire, c'est ung mot de lettre que mondiet sieur le prince me bailla à Orléans se adressant à ceulx d'Agen pour faire chastier ung soldat lequel s'estoyt party d'Orléans sans congé et avoyt amené huit ou dix soldatz, après avoir affronté La Chassigne d'Agennoys de quelque argent, et ung mot à la royne de Navarre qui contenoit ce qui s'ensuyt.

« Ma seur, s'en allant le baron de Termes à sa seneschauée de Bazadoys, après avoyr esté prisonier l'espace de deux moys et demy touchant les faitz contenus à la requeste qui vous feust présentée à Vendosme, laquelle me envoyastes à Orléans, estant arrivé Arpageon, j'ay sceu tout le contraire de ce que l'on l'imputoyt avoyr fait; à ceste cause a esté eslargy et m'a prié vous faire ce mot par lequel je vous prie, ma seur, n'estre point marrie contre luy et le tenir au nombre de vos serviteurs. Il vous dira des nouvelles de par deça. »

Voisla, sire, toute l'occasion qu'a Monsieur de Burie de me tenir prisonier comme si j'avoys porté les armes contre Sa Majesté, comme si je avoys esté et estoys home de mauvaïse vie. Ceulx qui m'ont cogneu en pourront tesmoigner le contraire, qui est tout ce que j'ay délibéré, Sire, vous escrire pour ceste heure. Vous supplieray très humblement, Sire, me tenir au nombre de vos obeissans serviteurs et prieray Dieu qu'il vous tienne, Sire, en heureuse santé et longue vie.

De Bourdeaulx, ce xiii aoust 1562.

Vostre très humble et très obeissant serviteur,

HUGUES DE TERMES (2).

(1) Sur Charles de Concey, seigneur de Burie, voir les *Commentaires et lettres de Blaise de Montuc*, l'*Histoire* de J. A. de Thou, l'*Histoire ecclésiastique* de Th. de Bèze, Brantôme, l'*Histoire de Bordeaux* de dom Devienne, et les *Archives historiques du département de la Gironde*, où j'ai publié (*passim*) diverses lettres écrites, à diverses époques, par ce gouverneur de la Guyenne.

(2) Hugues de Termes dut mourir peu de temps après avoir écrit cette lettre, ce qui explique l'oubli où l'ont laissé tous les historiens et tous les généalogistes.

BIBLIOGRAPHIE.

I

LES **FÉRÉCRINATIONS DE JEAN DE GUERLINS**, imprimeur à Toulouse au commencement du XVI^e siècle, par le D^r **DESBARREAU-BERNARD**. 18 p. in-8°, plus une pl. gravée. Montauban, Forestié neveu, 1866.

NOTICE biographique et bibliographique sur **JACQUES FERRAND**, par le M^{me}. 24 p. in-8°. Toulouse, Douladoure, 1869.

LES **EAUX THERMALES EN CHINE**, par le D^r **T. D.-B.** Seconde édition. 7 p. in-8°. Toulouse, Chauvin, 1870.

Parmi les nombreuses et très instructives brochures que M. le D^r Desbarreaux-Bernard, membre correspondant de la *Société historique de Gascogne*, a bien voulu nous adresser, nous choisissons les trois plus récentes pour en donner quelque idée à nos lecteurs. Toutes les trois d'ailleurs, pour divers motifs, appellent d'elles-mêmes leur attention.

La première complète la savante notice sur l'*Imprimerie toulousaine* au XVII^e siècle, dont la *Revue de Gascogne* a déjà rendu compte (1). C'est ici une monographie spéciale, qui justifie une fois de plus la remarque faite par tous les historiens de la typographie : que la plupart des premiers imprimeurs « n'eurent guère de résidence fixe et menèrent une existence à peu près nomade. » Nous en avons un exemple à Auch dans le premier artiste qui exerça chez nous la noble industrie de Gutenberg, Cl. Garnier, qu'on sait avoir imprimé aussi à Bazas et à Limoges (2).

Celui qui a provoqué les recherches de M. Desbarreaux-Bernard était Allemand, et son nom apparaît pour la première fois sur le titre d'un livre de grammaire latine imprimé à Barcelone en 1468. Telle est du moins la date portée sur ce titre même, mais il y a quelques raisons d'en suspecter l'exactitude. On a cru qu'il fallait corriger et lire 1498, correction peu probable si l'on compare les deux nombres écrits en chiffres romains. Notre savant bibliophile propose 1473, qui est plus plausible en effet, d'autant que c'est la date assignée par des savants espagnols aux origines de l'imprimerie à Barcelone.

Quelques années plus tard, en 1494, Guerlins (ou plutôt Gherlint, comme il écrivait encore alors son nom) exerçait son art à Braga en Portugal, ainsi que l'atteste un bréviaire in-folio de cette date. Il se transporta depuis à Toulouse, où il fit long séjour et mourut en 1521. M. le D^r Bernard cite et décrit une douzaine de livres, dont plusieurs

(1) *Revue de Gasc.*, t. XI, p. 186.

(2) *Revue de Gasc.*, t. III, p. 262 et 383.

sont en sa possession, exécutés par Guerlins dans la capitale du Languedoc, durant les premières années du seizième siècle. Pour imprimer le bréviaire de La Grasse, daté du dernier novembre 1513, le typographe voyageur se transporta dans ce monastère de bénédictins au diocèse de Carcassonne, mais sans cesser d'avoir sa résidence fixe à Toulouse, où sa veuve continua quelque temps son industrie. Elle céda ensuite son fonds à un certain Mareschal.

Nous ne pouvons indiquer les diverses remarques, critiques, hypothèses et découvertes accumulées par M. le D^r Bernard dans cet opuscule, qu'il nous suffit de recommander comme un supplément précieux à sa définitive histoire de *l'Imprimerie à Toulouse*, dont nous réclamons avec instance la continuation et l'achèvement.

Toutefois, les lecteurs plus friands de littérature que de bibliographie préféreront peut-être aux *Pérégrinations de Jean de Guerlins* la *Notice sur Jacques Ferrand*. En tout cas, nous devons parler à nos lecteurs de cette dernière, ne fût-ce que pour réparer une erreur de conjecture d'un de nos collaborateurs à son sujet (1). Ne connaissant que le titre de cette publication du savant bibliophile toulousain, notre chroniqueur littéraire avait pensé que l'objet principal en devait être l'authenticité de certaines *Lettres* attribuées par les uns, refusées par les autres au médecin agenais. Il n'en est rien, et cet opuscule, apocryphe sans aucun doute, n'obtient pas même de M. le D^r Bernard l'honneur d'une mention fugitive.

Il ne s'agit donc dans sa brochure (extraite des *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*) que du petit livre qui a rendu célèbre le nom de Jacques Ferrand. *Célèbre* est bien le mot, car l'auteur du *Traité de la maladie d'amour* a un article piquant dans le *Dictionnaire* de Bayle, des citations dans presque toutes les spécialités de la même affection, et un héritier de son nom et de son prénom dans un fort vilain personnage d'Eugène Sue. Ce dernier point n'est pas fait, je pense, pour ajouter à sa gloire; mais il marque, aussi éloquemment que tout autre indice, l'identification définitive d'un nom d'auteur avec le sujet traité.

J. Ferrand doit sans doute sa renommée à la science, à l'érudition, à la verve de style qu'on trouve réunies dans son livre. Il est permis de croire cependant que la nature même de ses recherches, et les détails scabreux qu'il a caressés avec une complaisance trop évidente, sont pour une part dans son succès. Cet attrait du fruit défendu est pour quelque chose aussi peut-être dans telle analyse dont

(1) *Revue de Gasc.*, t. XI, p. 295.

le bouquin de J. Ferrand a été l'objet dans la presse médicale de notre siècle. Je me hâte de dire que la *Notice* de M. le Dr Bernard, quoiqu'elle renferme bien quelques citations peu voilées, a un tout autre but que de faire connaître les gravelures savantes du médecin agenais. Notre docte correspondant n'a abordé ce sujet que pour révéler un point d'histoire littéraire tout à fait nouveau qui s'y rattache.

Le livre de Jacques Ferrand avait eu sa première édition à Toulouse en 1610, et cette édition, très différente de la seconde, a été peu consultée, quoique signalée plusieurs fois, par les divers critiques qui se sont occupés de l'ouvrage. L'impression de Paris, qui ne se présente en aucune manière comme *seconde édition*, a été remaniée au double point de vue de la décence et de l'orthodoxie théologique. La cause de ces modifications et de ces allures prudentes, que du reste personne n'avait encore remarquées, est dans un fait curieux et inédit de l'histoire de l'inquisition toulousaine.

Je ne puis indiquer ce fait qu'en gros. Tous les hommes qui s'occupent de l'histoire littéraire d'alors voudront en lire les détails dans le mémoire de M. le Dr Bernard. Ces détails se rattachent du reste à une condamnation restée fameuse, celle des livres et de la personne de l'infortuné Vanini. Parmi les pièces de son procès, découvertes par M. Baudouin, archiviste du département de la Haute-Garonne, se trouvent trois sentences contre le traité de Jacques Ferrand, une en latin, deux en français. Ces sentences sont portées par des docteurs en théologie, conformes à la discipline établie en ces matières par le Concile de Trente et dirigées uniquement contre le livre, qui est jugé « très pernicieux, impie et entaché d'astrologie judiciaire. »

M. le Dr Bernard défend son auteur contre des juges qu'il accuse d'*obscurantisme*. Il est certain que ces théologiens suivaient l'esprit de leur temps et de leur corps, mais ils ne manquaient ni de compétence (il ne s'agissait pas de science médicale, qu'on le remarque bien), ni de science vraie et solide. Le secrétaire de la congrégation était Vincent Baron, l'un des plus doctes théologiens de l'époque, et parmi les membres se trouvait, entr'autres docteurs renommés, le P. Jean Dupuy, augustin natif de Gimont, dont le savant président Du Faur de Saint-Jory s'était fait le disciple. S'ensuit-il que l'arrêt si sévère porté contre la doctrine du traité de Jacques Ferrand soit d'une exacte et irréprochable équité ? Je ne le prétends pas. Il y eut évidemment, pour des motifs inconnus, mais que de nouvelles découvertes pourront révéler, une dénonciation tardive, et cependant

sérieuse et pressante contre le *Traité de l'Amour*, au moment même du procès de Vanini. Le libre-penseur se trahissait dans quelques passages de ce *Traité*; des indications de pratiques superstitieuses, non approuvées par l'auteur, indications jugées très dangereuses à cette époque (et sans doute avec raison) surtout dans un livre écrit en français : c'était assez pour amener et justifier en principe l'arrêt qui frappa le livre de J. Ferrand.

Au reste, cette condamnation n'a pas sensiblement influé sur le succès de ce livre, qui n'eut pas d'abord grand débit, et qui a pris sa revanche depuis, quand le souvenir de ses malheurs était perdu. La découverte de cet incident formera désormais un curieux chapitre de l'histoire littéraire de Toulouse, dont on cherchera toujours l'explication, aussi érudite que piquante, dans cet excellent mémoire.

Comment passer des curieuses révélations de M. le D^r Desbarreaux-Bernard sur un livre médical plus ou moins suspect, au récit de M. le D^r T. D.-B. (gardez-vous de deviner ces initiales) sur trois établissements rivaux d'eaux thermales, situés... en Chine? En cherchant bien, nous trouverions peut-être quelque transition assez naturelle, mais nous voilà passés. Nous avons d'ailleurs une raison décisive de ne pas faire long séjour dans cette station, desservie par trois médecins, *Hiao, Ki Pé, Pao po Tsé*, qui ne s'entendent guère sur aucun point de théorie ni de pratique. Si ces docteurs exercent dans le Céleste-Empire, les lecteurs de la *Revue de Gascogne* n'ont pas d'intérêt très particulier à leur querelle. S'ils sont plus près de nous, comme semblent l'indiquer les noms de *Chong-ly* (Luchon?) et de *Li-fol-hi* (Fihol?), gardons-nous d'encourir leur colère et laissons-les se débattre avec le D^r T. D.-B., auquel ils ont fourni le sujet de cet agréable badinage.

II

LA SOURCE DE SALIES (Bagnères-de-Bigorre) et la guérison des plaies résultant de blessures par armes à feu. Etude de thérapeutique thermale, par le D^r L. CARRÈRE. 15 p. in-8°. Auch, impr. Foix. 1871.

Depuis que les médecins adressent leurs malades aux sources chaudes de nos Pyrénées (et cela date des Romains et de plus loin encore), il n'y a pas de station thermale plus connue et plus vantée que Bagnères-de-Bigorre. De vieilles inscriptions latines célèbrent encore des guérisons opérées dans les premiers siècles de notre ère par les nymphes de ces eaux privilégiées, et des souvenirs historiques certains attestent que la fortune de ces sources bienfaisantes n'a pas subi d'éclipse jusqu'au dernier siècle. Il est vrai qu'on les a dépré-

ciées parfois depuis lors au bénéfice de tel ou tel établissement rival, et que Bagnères-de-Bigorre se défend peut-être mieux, de nos jours, par le charme incomparable de son ciel et de son site que par la réputation de ses eaux, mieux par l'affluence des mondains oisifs et des curieux bien portants que par le concours des malades.

Vicissitudes ordinaires des choses humaines! Gardez-vous de vous arrêter à ces préjugés de la médecine courante, que vous verrez se transformer d'un jour à l'autre, et qui n'ont presque jamais rien de commun avec la science sérieuse. On a souvent essayé, au nom de cette dernière, de rabaisser le renom thérapeutique de Bagnères-de-Bigorre; mais la perle de nos Pyrénées a trouvé aussi, même à ce point de vue, des champions déterminés et en force. Un médecin étranger à la Bigorre, M. le Dr Louis Carrère, de Marciac (Gers), vient grossir leurs rangs. Encore n'est-ce pas simplement quelque quartier du blason médical de Bagnères, dédoré par l'envie, qu'il veut faire reluire. Il prétend ajouter à sa vieille couronne un fleuron nouveau. Il attribue à l'une de ses nombreuses sources une propriété que la science n'a pas encore constatée et qui crée à l'établissement spécial le plus vanté des Pyrénées, et peut-être de l'Europe, à Baréges, une véritable rivalité.

Il s'agit du traitement des blessures d'armes à feu. L'assertion de M. Carrère ne saurait passer inaperçue; ses preuves seront pesées par qui de droit, ses observations vérifiées, ses conclusions discutées. La science, l'humanité, sans compter l'intérêt particulier de Bagnères elle-même, l'exigent. Au moment où sa brochure se produit, la question qu'il y traite, intéressante à toute époque, est plus que jamais à l'ordre du jour. Les malheurs de la patrie rendent plus difficile la fréquentation de telles stations lointaines; et le traitement des blessés de notre armée ne serait nulle part plus aisé et plus favorable qu'à Bagnères, dont l'altitude permet un séjour bien plus prolongé que la froide et triste Baréges.

Bien qu'il me soit arrivé plus d'une fois, ici même, de présenter au public des travaux de médecine, que cette tâche ne m'ait jamais paru désagréable et que mes commentaires ne m'aient pas brouillé, que je sache, avec la Faculté, je ne prétends pas apprécier la thèse du docteur L. Carrère. C'est assez d'appeler sur elle l'attention, dans la mesure de mes forces. Il me suffira de dire, pour mémoire, que son argumentation peut se ramener aux termes suivants. Les eaux minéro-thermales agissant ou par excitation générale, ou par action particulière de leurs éléments chimiques, ou plutôt par ces deux

moyens combinés, les eaux de Salies ne redoutent aucune concurrence quant au premier mode d'action, vu leur température plus élevée que celle des eaux de Baréges ; et quant à leur composition spéciale, elles renferment, à dose notable, un principe thérapeutique des plus puissants, l'arsenic.

A notre humble avis, la discussion de M. le Dr L. Carrère est un modèle de clarté. Peut-être même lui reprochera-t-on (reproche rare et presque précieux à une époque où la logique a si peu de dévots) un excès de dialectique et une sorte de luxe de méthode dans le style. En revanche, cette déduction si nette et si concluante comme théorie, aurait gagné peut-être à se fortifier, au point de vue pratique, d'observations plus nombreuses et plus détaillées. C'est toujours là qu'il faut en venir aujourd'hui même en pareille matière, malgré les progrès de l'analyse chimique. En reconnaissant ces progrès si sensibles depuis un siècle, et sans nier avec quelques empiristes excessifs leur utilité relative pour la pratique, il paraît bien que l'action des bains minéraux reste en grande partie mystérieuse et que le rapport exact entre l'analyse des eaux et leur indication utile en thérapeutique est encore à l'état d'inconnue.

Nous soumettons cette remarque aux juges compétents dans l'espèce et particulièrement à l'attentif et consciencieux auteur. Nous nous croyons d'autant plus obligé à cette entière franchise que M. Carrère annonce à peu près (p. 14) quelque autre publication sur ces eaux de Salies, qui lui devront tôt ou tard (nous l'espérons bien) un regain de juste célébrité. Ses conclusions entrent tout à fait dans l'ordre pratique et touchent à l'avenir de Bagnères, non sans le rattacher au passé, détail qui ne saurait être indifférent à la *Revue de Gascogne*. Le ministre de la guerre est sollicité d'ouvrir dès la saison prochaine, pour quelques militaires blessés, un essai de médication par les eaux de Salies. La commune de Bagnères est invitée à seconder en temps utile ces désirables expériences, par l'amélioration d'un local beaucoup trop négligé et par l'établissement de piscines convenables pour les douches et les bains. Par là, selon l'auteur, « on ne ferait que rendre à la source de Salies sa destination ancienne; car les fouilles pratiquées pour asseoir le grand établissement de cette ville ont fait découvrir de très beaux restes de piscines construites par les Romains et alimentées par cette même source. »

LÉONCE COUTURE.

CORRESPONDANCE. — NUMISMATIQUE.

Monsieur le Rédacteur,

Un article de votre estimable *Revue* — octobre 1870 — sur un rare et curieux denier d'Aymeri II dit Forton, nous fournit l'occasion de vous envoyer ces quelques lignes.

Plusieurs opinions ont été émises au sujet de l'inscription du revers, entre autres celle d'un savant numismate de la contrée, qui, en ayant eu connaissance, voyait dans ces sigles le mot POX, dont il faisait la dégénérescence de celui de PAX.

Notre regrettable ami Georges Degrange était dans le vrai, quoique écrivant : « Les érudits maintiennent que dans les monnaies la légende ne se termine jamais dans le champ. » Nous trouvons un exemple (1) qui, prouvant le contraire, donne raison au mode d'interprétation de l'auteur.—Le comte de Carcassonne (Bernard) (1012-1034) avait pour type les lettres TATE disposées en croix, qui n'étaient bien évidemment que la fin de la légende CARCSONA CIVI. — Nous ne croyons pas avoir besoin de nouvelles preuves, afin de considérer les quatre lettres du revers du denier d'Aymeri Forton comme devant achever la légende.

Une particularité bien rare qu'offre cette monnaie, c'est d'indiquer seulement le surnom Forton, qui, d'après dom Brugèles (*Chroniques d'Auch*), signifie Fort.

Agréez, monsieur le Rédacteur, etc.

Un lecteur assidu.

QUESTIONS.

46. Sur les ouvrages du cardinal d'Ossat.

Antoine Teissier (*Les éloges des hommes savants tirés de l'histoire de M. de Thou, avec des additions, etc.*, t. IV, p. 479) termine ainsi l'article relatif au cardinal d'Ossat : « Outre ces lettres, il y a de lui : *Expositio in disputationem Jacobi Carpentarii de methodo*, une addition à cette exposition, quelques épîtres contre le même Charpentier, quelques traités de médecine, et plusieurs lettres italiennes. »

Le livre d'Arnaud d'Ossat contre Charpentier est bien connu. Presque tous les biographes du cardinal l'ont cité, et je lis, par exemple, dans le *Moréri* de 1759 :

(1) BARTHÉLEMY, *Num. moderne*, t. II, p. 175.

« Arnaud d'Ossat avait été disciple de Pierre Ramus, et il a écrit en sa faveur l'ouvrage intitulé : *Expositio Arnaldi Ossati in disputationem Jacobi Carpentarii de methodo. Parisiis, apud Andream Wechelum, 1564, in-8°.* » Mais je voudrais avoir des renseignements positifs sur le titre, la date d'impression et le format des autres ouvrages énumérés par Teissier. J'avoue même que je crois peu à l'existence des traités de médecine attribués à d'Ossat par Teissier, qui seul, si je ne me trompe, en a jamais fait mention. Quant aux *Lettres italiennes*, je n'en ai jamais rencontré une, mais on a signalé (*Polybiblion* de mai 1868, p. 244) un mémoire autographe, en italien, du cardinal d'Ossat sur les moyens de pacifier la France, mémoire qui est probablement le même que celui qui a été publié par Mme d'Arconville, en tête du 1^{er} volume de sa *Vie du cardinal d'Ossat* (Paris, in-8°, 1771), sous ce titre : *Discours sur les effets de la Ligue en France, composé en 1590, par le cardinal d'Ossat, traduit de l'italien* (p. 1-148). Peut-être quelques-uns des ouvrages indiqués par Teissier doivent être rangés parmi les travaux inédits. A plus forte raison alors, je demande à connaître le sort de ces manuscrits, et je supplie que l'on imite le moins possible, en me répondant, la discrétion exagérée dont a fait preuve l'abbé Montezun quand il a écrit ces lignes désolantes pour quiconque aime les indications précises : « Dossat a composé aussi quelques opuscules dont deux seuls ont vu le jour. »

T. DE L.

47. Une étymologie gasconne, s. v. p.

D'après Cazeaux (*Annuaire de l'an XII pour le département du Gers*, p. 184), le mot patois *beni*, viens, a pour synonyme le mot *say* ou *sabi*, dont on ne trouveroit peut-être la racine dans aucune langue connue... » Est-il possible qu'un mot si usité d'un idiome roman n'ait pas d'étymologie connue ? ou, comme j'aime mieux le croire, grâce au progrès de la linguistique, dont on dit tant de merveilles, un problème insoluble en l'an XII a-t-il cessé de l'être avant l'an 1871 ? Et dans ce cas, un des philologues de la *Société historique de Gascogne* voudrait-il faire cesser mes inquiétudes en remplaçant le doute scandaleux de Cazeaux par les précisions de la science philologique ? Il obligera fort

Un lecteur de la REVUE DE GASCOGNE.

RÉPONSES.

43. De la lettre de J.-J. Rousseau à M. de Montillet, archevêque d'Auch.

(Voyez la Question ci-dessus, p. 139, et plusieurs Réponses, p. 140 et 191-192.)

Toulouse, le 13 mai 1871.

Monsieur l'abbé,

La Bibliothèque de Toulouse possède deux exemplaires de la prétendue lettre de J.-J. Rousseau à Mgr de Montillet. Elles appartiennent à deux éditions distinctes. L'une, celle qui est citée dans les dictionnaires bibliographiques, porte en tête de la première page :

Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Jean-François de Montillet, archevêque d'Auch, primat de la Gaule Novempopulanie, et du royaume de Navarre, conseiller du roi en tous ses conseils. In-12, de 22 p.

La lettre est datée, à la fin : à Neufchâtel, le 15 mars 1764.

Le second exemplaire, que je ne trouve cité dans aucun recueil, porte au titre : *Lettre de Jean-Jacques Rousseau, citoyen de Genève, à Jean-François de Montillet, archevêque et seigneur d'Auch, primat de la Gaule Novempopulaine et du royaume de Navarre, conseiller du roi en tous ses conseils.* A Neufchâtel, 1764. In-12, de 24 p.

Le titre est répété au faux titre à la page 3.

Elle est datée, à la fin : à Neufchâtel, le 15 mars 1764.

Recevez, monsieur l'abbé, etc.

D^r J.-B. NOULET.

47. Une étymologie gasconne.

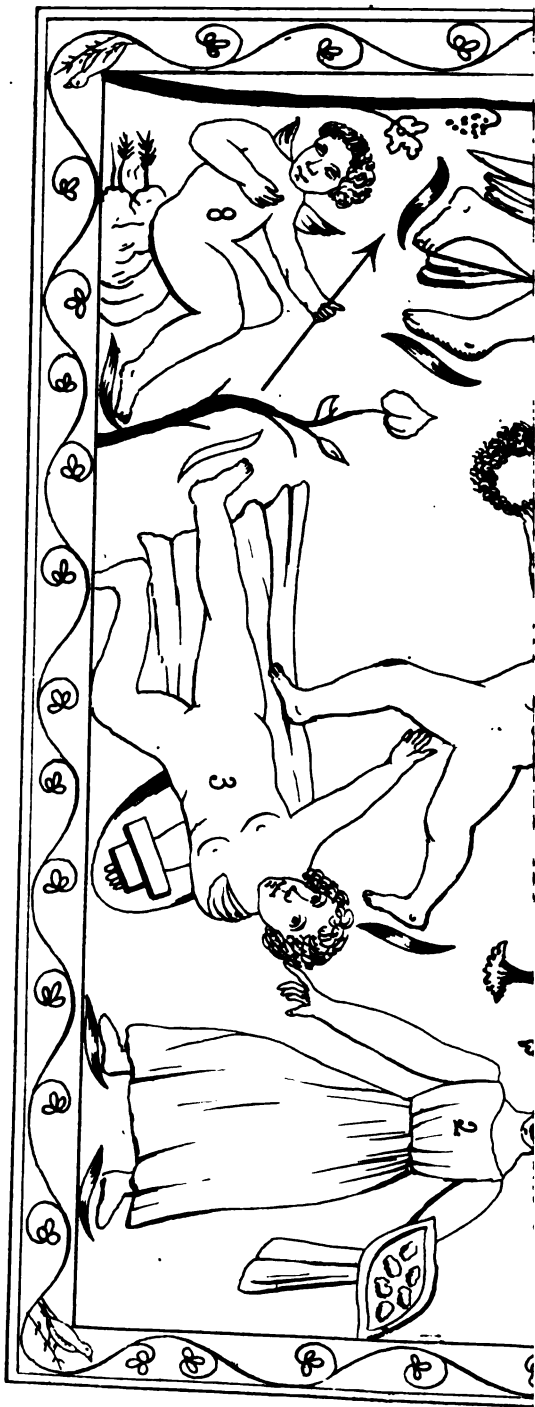
(Voyez la Question à la page précédente.)

La phrase de Cazeaux sur le mot *sabi* ou *say*, et, du reste, à peu près tous les détails qu'il donne sur notre patois, indiquent un esprit curieux et observateur, mais nullement préparé aux études de ce genre. Ce défaut était excusable à son époque, mais il ne faut pas croire que dès lors il n'y eût pas, à la portée des hommes studieux, des secours qu'il n'a pas su trouver lui-même, pour éclairer un peu mieux les origines du dialecte gascon. Le problème étymologique qu'il pose avec une sorte de défi est la preuve la plus convaincante de son peu de préparation et de clairvoyance pour de telles recherches; et ce ne sont pas précisément les progrès récents de la linguistique qui ont avancé une question aussi simple. Si l'étude de nos dialectes romans n'offraient pas de plus graves difficultés, l'œuvre poursuivie depuis Raynouard serait plus près de son couronnement!

Sabi (et par crase *sai*) veut dire *viens çà*. Il ne s'emploie qu'en parlant à une seule personne qu'on tutoie. La forme plurielle, usitée en Béarn et dans une partie des Landes, est *sabiet*, venez çà. Cette explication ne laisse pas de doute sur l'origine du mot. *Sa* était fort usité (sous cette forme et sous la forme *sai*) dans la langue des troubadours; c'est le français *ça*, le lombard *scià*, l'espagnol *acà*, le portugais *çà*, le napolitain *çà* ou *acà*, l'italien *quà*, dont l'étymologie latine *ecce hac*, qui peut paraître invraisemblable aux profanes, ne fait pas de doute pour qui possède un peu les lois de la dérivation romane. Voyez LITTRÉ, *Dictionn. de la langue fr.*, au mot *çà*.

J'avoue, du reste, que *say* est une forme un peu étrange dans notre patois actuel, et semble même un emprunt au *lanusquet* ou au béarnais. Notre verbe *benque* ne peut donner en effet que l'impératif *ben*, *benquetz*; le béarnais *biens* donne les formes *bien* (abrégé en *bi*), *bienetz* ou *bietz*, dont le *x* ne se prononce pas dans certains cantons. Voyez l'excellente *Grammaire béarnaise* de M. LESPY, n. 134, p. 63.





1700.

LE PANTHÉON ISIAQUE

ET LA RÉVÉLATION

à Saint-Cricq, près de Villeneuve-de-Marsan.

Il a été bruit, dans ces derniers temps, de ruines gallo-romaines mises à nu, près d'un affluent de l'Adour, par la bêche du laboureur. Un pavé en mosaïque, offrant des figures et des scènes passablement mystérieuses, a surtout fixé les regards. L'admiration n'a pas été grande, il faut l'avouer, à la première apparition de ce tableau, dont l'exécution est assez peu remarquable, mais les études qu'il provoque réussiront peut-être à le réhabiliter.

N'y aurait-il point là, au point de vue de la mythologie ancienne, une œuvre vraiment classique et quelque épopée célèbre dans l'antiquité ?

Déjà des hommes instruits nous ont signalé, mais en passant, ce qu'auraient pu représenter nos divers personnages (1); nous adoptons volontiers plusieurs de leurs interprétations, et nos lecteurs feront bien de recourir à leurs travaux pour l'ensemble des questions qui intéressent ces ruines. On nous permettra pourtant d'appuyer, à notre tour, de quelques réflexions, non pas sans doute tous les détails de leurs théories, ce serait impossible, ils sont trop divers, mais du moins le fond de leur jugement. Commençons.

On lit dans le III^e livre d'*Esdras* qu'il y eut un jour une concertation entre trois gardes du corps de Darius. Il s'agissait de résoudre cette question : « Qu'y a-t-il de plus fort au monde ? » L'un dit : « C'est le vin ; » un autre : « C'est celui

(1) M. Léon Sorbets; M. N. (*Courrier de Dax*); M. X. (*Indicateur des Landes*); M. Dubosc de Pesquidoux (*l'Union*). Nous devons aussi de la reconnaissance à M. Crouzet, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Espérons qu'il écrira bientôt sur Saint-Cricq. Il y a encore à Saint-Cricq un bel aquarium romain. Villeneuve possède aussi des curiosités et des eaux ferrugineuses.

qui règne; » mais le troisième, Zorobabel, parla ainsi : « Plus fortes sont encore les femmes; mais rien n'est aussi fort que la vérité. »

Si l'on admet certaines interprétations de nos mosaïques, elles mettraient en scène un parallèle de ce genre : on verrait, devant un guerrier renversé, Bacchus et l'Amour se disputant la couronne, et, en face d'eux, les Muses des beaux-arts, bien plus nobles divinités, s'emparant triomphalement du champ de bataille et faisant fuir la barbarie vaincue.

Cette exégèse nous a d'abord séduit, et nous regrettions de n'en pouvoir combattre les adversaires, de ne pouvoir leur montrer ni le pinceau ou les diverses couleurs, ni le marteau et la statue dont les Muses de la peinture et de la sculpture auraient eu besoin pour se faire authentiquement reconnaître.

Consolons-nous cependant. Un sens plus splendide encore paraît jaillir de ces ruines; et, pour le faire voir, c'est au point de contact des divers systèmes d'explication mis en avant jusqu'à cette heure que nous allons nous placer.

Voici donc ce que tous ont vu dans le *lithostratum* de Saint-Cricq : c'est *un Bacchus avec un cortège triomphal*; c'est aussi ce que nous y voyons, car, à notre avis, la scène pourrait représenter de la façon la plus catégorique, la moins arbitraire, les triomphes d'*Osiris*, le Bacchus du Nil.

Parlons ouvertement, et employons les termes consacrés : ne serions-nous point en présence du *Panthéon isiaque* et de son mystérieux symbolisme ?

PREMIÈRE PARTIE.

RETROUVE-T-ON A SAINT-CRICQ LE PANTHÉON ISIAQUE ?

Après un premier coup d'œil général sur le tableau et l'allure des personnages, il nous faut examiner ici avec soin les détails qui caractérisent et font connaître chacun des héros, avec l'ensemble de leurs rapports.

I

Un premier coup d'œil (1).

Tous les personnages à Saint-Cricq sont dépeints comme des personnages vivants, et l'auteur serait singulièrement en défaut s'il avait voulu représenter ici une statue, là une peinture.

Dans toutes les figures, la loi de la variété est bien observée; elle ne règne point, il faut l'avouer, dans l'expression des traits et des mouvements (comme dans l'art égyptien, on a visé à l'énigmatique plus qu'à l'agréable), mais du moins reçoit-elle un hommage dans le soin qu'on a eu de diversifier le sexe et l'âge des héros, leur stature et leur attitude, les insignes et les draperies. Vous avez sous les yeux quatre hommes, deux femmes et deux petits enfants. Les figures de femmes n'ont pas tout à fait la taille ordinaire, les figures d'hommes l'atteignent, et le personnage ou le dieu principal la dépasse. Les femmes sont revêtues de la tunique-*cypassis* ou du *peplum*, les hommes sont à peu près nus, sauf qu'on les voit ici ornés de la chlamyde, là portant au bras une étoffe légère, là enfin reposant sur une draperie ou sur un maillot.

La pose, d'un style assez archaïque, est surtout empruntée à la *gymnastique* ancienne. Cet art excitait déjà, au *vi*^e siècle avant J.-C., un vif enthousiasme pour la gloire et le caractère expressif du corps humain dans ses plus beaux mouvements, et il éveilla le désir d'éterniser par des chefs-d'œuvre la force et l'habileté des combattants couronnés. Il en fut de même de l'*orchestique*, et au dire d'Athénée, les ouvrages des premiers artistes renferment beaucoup de choses empruntées à l'art ancien de la danse (2). C'est le cas de notre tableau

(1) Le dessin qui accompagne ces pages, et qui a été exécuté d'après un croquis imparfait et pris à la hâte, n'est pas donné comme une reproduction exacte, mais comme un guide d'une fidélité générale suffisante pour suivre la description du R. P. Labat. — L. C.

(2) MULLER, *Nouveau manuel d'archéologie*.

pour son Osiris. Le dieu, penché sur le côté droit, a, ce semble, dans son allure quelque chose de bondissant. Mais peut-être y verra-t-on plutôt le négligé d'un insouciant athlète en repos. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître ici l'application d'une autre loi, inaugurée par le grand sculpteur Polyclète : le soin de placer principalement le centre de gravité du corps humain sur un pied (*ut uno crure insisterent signa*) ; ce contraste des deux côtés du corps, l'un plus ramassé, l'autre plus développé, peut offrir, sous la main d'un artiste, un aspect assez attrayant (1).

Passons aux mouvements de chaque genre de combat et aux attitudes communes à plusieurs d'entre eux; l'art antique n'avait garde de les négliger.

Nous retrouvons à Saint-Cricq la mise en scène du pugile, qui avance le poing et détourne la tête, et qui tient à la main un de ses insignes; nous y voyons le guerrier renversé, et un petit enfant qui court et qui rappelle ou le *stadiodrome*, ou un *genius praestes* venant offrir les lauriers. Irons-nous plus loin et montrerons-nous dans les deux figures de femmes l'attitude de deux amazones, dont l'une frapperait son ennemi en levant un bras triomphant, et dont l'autre montrerait le sien renversé? Terminons par cet homme qu'on voit assis sur un fauteuil caché sous une draperie, et par l'enfant assis sur son maillot : ils viennent ajouter à la variété des situations, en joignant à celles des combattants, des athlètes, celles de la vie domestique et privée.

Ce coup d'œil général sur la scène que nous voulons décrire nous y fait voir encore, au milieu de tous ces détails, un ensemble assez symétrique, assez régulier. Considérez l'ordonnance des groupes; disposés en trois rangées verticales, ils présentent sur deux angles opposés les deux principaux personnages; aux deux autres angles, deux figures tout à fait accessoires; au milieu, des ennemis vaincus, comme

(1) Muller, *ibid.*

nous le verrons, par les deux héros, et au-dessus de chaque victime on voit celui qui a été l'instrument de la victoire ou de la vengeance. Ou bien encore, en ne considérant que les figures historiques et principales, vous pourrez plus tard reconnaître ici deux triades distinctes, — les Egyptiens aimaient beaucoup les triades : — la première vous offrira *Osiris*, *Lycurgue* de Nysa, l'un de ses grands ennemis, et une divinité vengeresse; la seconde vous montrera *Isis*, épouse d'*Osiris*, *Typhon* son meurtrier, et *Horus*, son fils et son vengeur. La première vous rappellera les triomphes d'*Osiris* en Asie, et la seconde ses triomphes ou ceux de son fils en Egypte.

En somme, la conception du tableau ne manque point de beauté; et si le beau, pour être parfait, demande une grande unité dans la variété et le contraste, avec une expression proportionnée au sujet, ou un symbolisme assez vivement accusé; nous allons voir que ces conditions ne font point ici défaut.

II

Détail.

1. — *Le personnage principal.*

Le personnage principal est un beau jeune homme, sans barbe, et d'une taille surhumaine. Il est nu, sauf qu'à son épaule droite est attaché le *paludamentum*, ou la noble chlamyde des princes guerriers. La couleur verte de son vêtement, aussi bien que la mollesse de sa position et de son aspect, conviennent assez à un efféminé : *galbinatos habet mores, des mœurs verdoyantes*, dit de quelqu'un Martial, et il dit dans le même sens : *jacet occupato galbinatus in lecto* (1).

La tête du dieu est ceinte d'une couronne de pampre et sa main est armée du thyrses. Des raisins qu'on prendrait presque pour des bouquets de fleurs, des branches de vigne

(1) FERRARI, *De re vestiaria*.

et de lierre l'environnement. A tous ces traits, on reconnaît Bacchus; sa main, d'ailleurs, aujourd'hui mutilée, devait s'appuyer sur son cher *Ampelos*, sur la vigne, et la couleur fortement rouge de son corps est la couleur du dieu des vendanges.

Mais il porte le *nimbe* : nous commençons à trouver que ce pourrait bien être le Bacchus de Memphis, car le nimbe est tout spécialement l'ornement d'Osiris et la figure du soleil, astre de ce dieu. Avouons pourtant que cette *gloire* fut bientôt commune à tous les fronts les plus honorés; il suffit de lire l'*Iconographie chrétienne* de M. Didron pour en être abondamment convaincu; nous la retrouvons en particulier ornant un Neptune, dans les Mosaïques de Jurançon (1).

La statue gigantesque du dieu milite avec plus de force en faveur d'Osiris, car c'était un géant, dit le *second Mythographe* du cardinal Mai; d'autres pourtant le font très petit.

Mais quelle est cette étoile qui brille au-dessus du front de notre héros? l'étoile d'Osiris est surtout *Sirius*. Parmi les constellations, le *chien*, auteur prétendu des chaleurs brûlantes, occupait une place importante dans le culte et la mythologie des anciens (2). Il était fêté en Egypte avec Isis et Osiris, comme signe de fécondité, parce que, à son lever héliaque, le Nil croissait. C'est donc à bon droit qu'il orne ici le front d'Osiris (3). Le Zodiaque circulaire de *Dendérah* et les tableaux astronomiques d'*Ombos* et d'*Esneh* offrent également *Sirius* sur la tête de certaines figures isiaques; Champollion-Figeac l'a montré (4). Nous pourrions trouver d'autres preuves de notre assertion dans les hiéroglyphes alexandrins et dans les monstrueuses *orgies* qui osaient braver le grand jour : nous y renouons. Ajoutons pourtant que l'art égyptien asseoit fréquemment Isis sur le chien symbolique; souvent même, il

(1) Ch.-Cl Le Cœnr, Pau, 1856.

(2) Muller.

(3) Cfr. JANNELLI, *Hieroglyphica*, Neapoli, 1830, p. 429.

(4) *Univers pittoresque*, p. 286.

lui en donne la tête. C'est que, épouse d'Osiris, la déesse du Nil remplit à ce titre l'office de l'étoile caniculaire; elle-même s'en vante dans Diodore (1).

Hésitez-vous à croire que notre astre soit vraiment Sirius? Eh bien! dans ce cas, ce sera *Canope*, le brillant Canope, qui se montre aux Egyptiens, qui se cache à nous; Canope, le pilote du navire osirien *Argo* placé avec lui au ciel non loin de *Sirius*, en l'honneur d'Osiris, son maître, et devenu l'un des dieux les plus honorés par les Egyptiens (1).

Avouons-le, le nom définitif de notre principal personnage est Osiris. Ni les pampres ni les branches de lierre ne nous donnent un démenti, ils appartiennent aussi au Bacchus d'Egypte, et le lierre est appelé sa plante.

Mais, dira-t-on, un Osiris n'est-il pas bien étrange au milieu des Landes? Ce qui va suivre montrera que non; en attendant, qu'il nous suffise de faire observer que *Mithra*, l'Osiris persan, eut des adorateurs chez les Elusates (3).

2. — *Isis*.

Passons à la jeune femme placée à l'angle opposé. Ici, nos interprètes ne sont plus d'accord : espérons pourtant que nos conclusions seront acceptées.

Remarquez d'abord cet objet de forme elliptique coufié à la main gauche du personnage; considérez ces petits ovales, moitié rouges moitié blancs, dont il est couvert. Nous supposons avec d'autres que c'est une sorte de corbeille ou mieux un plateau chargé de fruits.

L.-A. Muratori, à propos d'une inscription, un peu tronquée il est vrai, où il lit : *Alexandria, jeune fille, servante de Bacchus et cistophore de la déesse du Nil, de la pure Isis*, et d'une autre inscription, consacrée à un *cistophore* de Bellone, fait

(1) ECKHEL, *Doctrina nummorum*, t. VIII, p. 138-139.

(2) Diodore.

(3) Chev. du Mége, *Notes sur l'hist. du Languedoc*.

observer que la *ciste* fut employée aux mystères d'Isis, comme à ceux de Cérès et aux orgies de Bacchus (1).

Le personnage serait donc ici une Cérès ou une Isis. Le panier de fruits, dit Muller, est un des signes qui font reconnaître Cérès d'une manière indubitable.

Les pieds écartés et en mouvement signalent également, aussi bien que les bottines, la déesse voyageuse, la compagne fréquente du dieu des raisins; les cheveux roux viennent nous rappeler la blonde Cérès, et le voile traditionnel, joint au plateau, achève de nous dire que c'est bien la fameuse déesse des grands mystères.

Or, Cérès ou Isis c'est tout un; ou plutôt, c'est Isis que les Grecs ont nommée *Demeter* et les Latins *Cérès*, de même qu'ils ont donné à *Osiris* le nom de *Bacchus*; toute l'antiquité le proclame. Eusèbe de Césarée, son fidèle écho, nous montre l'Égypte saluant Isis comme la mère et la nourricière des fruits, et Osiris comme le père de la vigne et de la culture des champs. *Casali* (2) donne même le dessin d'une Isis représentée avec la corne d'abondance, et il reproduit une médaille rapportée au règne de Valentinien, et par conséquent à l'époque qui revendiquera bientôt notre tableau, où nous voyons la déesse tenant un vase chargé de fruits. On la trouve dans *Fabretti* (3), souvent pourvue de ces insignes, particulièrement sur une amulette, où elle est vêtue comme la nôtre; et telle inscription est ainsi conçue : *Isidi frugiferæ*.

C'est aussi la Cérès égyptienne que notre mosaïste a voulu peindre, bien qu'il ait habillé toute la scène à la grecque ou à la romaine. Pour l'établir, il n'est pas nécessaire de recourir à de simples détails, de montrer qu'une Cérès grecque, au lieu d'un *Triptolème* égyptien, tel que celui que nous

(1) *Novus thesaurus veterum inscriptionum*. Mediolani, MCCXXXIX, t. I.

(2) *De veteribus Ægyptiorum ritibus*.

(3) *Inscript.*

allons bientôt trouver en *Horus*, aurait près d'elle un *Triptolème* grec, pour lui confier les fruits reproducteurs; que la forme ellipsoïdale de son plateau et des objets qu'il contient fait peut-être allusion à ces ellipsoïdes mystérieux, jadis en grand honneur chez les Egyptiens (1); que le voile ne couvrant plus la corbeille mystique, l'artiste a voulu donner, ce semble, un démenti à la fameuse parole de la déesse du Nil, gravée, dit Plutarque, sur le pavé du temple de Saïs : « Nul mortel n'a encore écarté mon voile; » mieux encore que tout cela, la nature et les rapports des personnages qui vont venir nous signalent ici un drame isiaque.

Avançons. Notre héroïne, d'un geste impérieux, montre un guerrier renversé, et son regard s'élève vers Osiris : nous allons nous trouver en face de *Typhon*, vaincu et confié à la garde d'Isis délivrée (2).

Pour le costume, il parle peu : la déesse est précisément mise en scène au moment où la Mythologie allait s'approprier à lui en donner un; son vêtement ressemble, toutefois, à celui des prêtresses romaines d'Isis; la tunique nouée au-dessous de la poitrine est froncée. On nous fait pourtant observer que c'est peut-être un *peplum* ou une *palla*. De fait, cette dernière robe était celle des personnages mythologiques et des déesses; Sidoine Apollinaire la montre ornant même une statue de l'efféminé Bacchus. Apulée en revêt Isis. La tunique et la *palla* se ressemblent assez dans bon nombre de monuments; on peut voir plusieurs des *palle* de *Rich* et sa tunique-*epomis* de Diane : c'est à peu près le costume de notre déesse (3). Mais nous venons de voir un amulette qui nous présente Isis absolument vêtue comme notre héroïne, les bras nus et sans rien de flottant.

Reconnaissons donc Isis. Son culte était passé jusque dans

(1) JANNELLI, *Hieroglyphica*.

(2) Souvent, c'est le porc qu'on représente auprès de Cérés.

(3) *Dictionn. des antiquités grecq. et rom.*

les Gaules. Elle eut un temple à *Issy*, et peut-être Paris lui doit-il ses armoiries et son nom. Son idole subsistait encore, au commencement du *xv^e* siècle, dans un recoin de Saint-Germain-des-Prés. Elle eut même des autels dans les Pyrénées (1), et l'on conserve à Toulouse une de ses statues, extraite des marbres de Saint-Béat. Son culte, du reste, fut universel, nous dit Diodore; et, selon Juvénal, il faisait vivre les peintres : *Pictores quis nescit ab Iside pasci* (2) ?

Nous commençons à nous apercevoir que notre tableau pourrait bien n'être pas étranger aux fameux mystères d'*Isis* et de *Dionysius-Osiris* (3). Le personnage suivant va d'ailleurs nous donner leur point de départ..

3. — *Typhon*.

Jannelli caractérise le panthéon isiaque par la présence d'*Osiris* et de *Typhon*, son frère et son meurtrier. Voici, à notre avis, ce nouveau personnage : c'est le guerrier vaincu.

Il est nu, comme *Osiris*, et, comme lui, orné du *paludamentum*..... Mais un doute sérieux s'est offert à plus d'un observateur : est-ce bien là un homme ? est-ce une femme ? On dirait quelque chose qui tient des deux et qui n'est pourtant ni l'un ni l'autre. Sa physionomie, toutefois, et la liberté que s'est donnée l'artiste de ne point vêtir ce personnage, tandis qu'il a soin de vêtir les femmes, nous rassurent : c'est bien un homme. — Mais l'artiste paraît avoir voulu supprimer son sexe et faire constater que tel a été son dessein ! — S'il en était ainsi, il serait encore plus manifeste que c'est *Typhon*. Consentons à prendre au sérieux une difficulté qui nous fournirait une preuve. On voit chez plusieurs Egyptologues la représentation d'un homme nu et sans sexe : il est pourvu d'une tête de loup, comme l'est parfois *Typhon*; il

(1) Du Mége. *Notes sur l'hist. du Languedoc*.

(2) *Satire* XII.

(3) Cfr. Muller.

marche vers un homme qui sort du soleil, ce qui rappelle ce même Typhon marchant contre Osiris, le dieu solaire, et, comme Typhon, il est armé de la torche de l'incendiaire et de la palme du vainqueur. Jannelli voit ici le *démiurge* ou celui qui a fait le monde (1); mais dans le système dualistique, auquel appartient, comme nous le verrons, le drame isiaque, le démiurge est encore Typhon. L'attitude très peu décente de notre héros vient, du reste, nous confirmer dans notre pensée : c'est ici celui que les Egyptiens regardaient comme le grand ennemi de la fécondité, et le genre d'attaque qui le signale, exclusivement propre au meurtrier et au mutilateur d'Osiris dans la fable ancienne, le caractérise parfaitement (2).

Le Typhon d'Osiris répond au *Rhécus* du Bacchus latin, à ce géant renversé du ciel par le fils du roi de l'Olympe. La défaite des géants est souvent représentée dans les vases de style ancien (3). Il répond encore au serpent Python, que les traits d'Apollon firent disparaître; plus tard nous le pourrions constater.

Une irrégularité, au moins apparente, qu'il faut signaler, c'est que notre guerrier a la tête nue, comme tous les autres personnages. Et cependant, chez les Romains comme chez les Gaulois, la milice dispensait de cette marque de respect, aussi bien que la sacrifice, les jeux publics, les voyages, la mise en liberté, les saturnales, la vieillesse et la maladie. Mais ni Homère ni Tacite ne permettent à leurs Grecs ou à leurs Germains de se couvrir la tête dans les combats (4). Et puis, l'usurpateur égyptien est censé arrivé avec la couronne dont Horus va le dépouiller.

Si nos souvenirs ne nous trompent pas, nous avons constaté

(1) *Tentam. hermeneut.*, etc., p. 239.

(2) Cfr *Adnotator Firmici Materni ad cap. xxii* : « In anaglyphicis Mithriacis, Scorpio genitalibus Tauri sacri inhæret. — Servius Attidem dicit ad radices arboris inventum mutilatumque... Est vero fabula Osiridis et Typhonis repetita. »

(3) Muller.

(4) Casali, *de profanis Rom. ritib.* c. xx.

un autre détail; tout indifférent qu'il paraît, il ne nous est point libre de le mépriser. On a pu remarquer sur notre tableau une sorte d'ombre grossière, placée au-dessous des pieds de chaque héros. Un des pieds de Typhon en est dépourvu. Qu'est-ce que cette ombre? apparemment une espèce d'appui. Et pourquoi Typhon n'en a-t-il point deux? par hasard, sans doute. Signalons pourtant d'autres soutiens, mais bien plus singuliers, donnés à des dieux ou à des combattants isiaques ou typhoniens, sur une certaine pierre, représentée dans *Fabretti*. C'est une combinaison peu variée de deux croisants, dont l'un offre ses pointes aux pieds des personnages. Or, cet appui symbolique n'est point donné à tous. Y aurait-il quelque rapport entre ces particularités et celles de notre mosaïque? et que signifie tout cela? Aux Egyptologues de nous le dire.

Certaines monnaies, rapportées à Julien l'apostat, présentent Isis et Osiris ou Horus, terminés en queue d'aspic et soutenant un vase où un aspic se trouve enfermé : que signifie ce symbole? Serait-ce le *serpent Typhon* définitivement vaincu et fait prisonnier? Ailleurs, à la vérité, ce sont deux femmes qui tiennent le vase à l'aspic; mais ne sont-ce pas encore *les deux Isis*, l'Isis primitive et l'Isis vengeresse, victorieuses du même ennemi?

4. — *Horus*.

Ainsi, paraît-il, doit se nommer le petit garçon qui voit sous ses pieds Typhon renversé. Tout en lui révèle le vainqueur du rebelle, le fils d'Osiris. Il est enfant, comme Horus; et si sa main gauche semble malencontreusement cachée par un voile qui flotte, c'est peut être parce qu'elle ne pourrait pas convenablement paraître : Horus ne fut jamais pleinement formé. Comme Horus, notre enfant exprimait trop ouvertement la *fécondité*; la mosaïque a été trouvée mutilée par des mains prudentes. — Il court, il vole, pareil au germe léger qu'em-

porte le vent; la nature donne parfois des ailes aux graines reproductrices, l'Égypte en a aussi donné au symbole d'Horus. — Il va vers son père, portant à la main droite un diadème orné de pierreries, qu'il semble avoir arraché à Typhon : on prétend que Bacchus, revenant des Indes, fut le premier qui se servit de cet ornement triomphal, et que Typhon l'en priva. Du reste, ce dessin d'un enfant qui emporte une couronne et qui voit sous ses pieds un guerrier vaincu, semble calqué sur cette phrase d'Hérodote : «Horus, fils d'Osiris, le Bacchus des Grecs, réprima Typhon en le renversant, et régna sur l'Égypte (1). » Peut-être pourtant cette couronne est-elle celle dont Horus priva sa mère pour la punir d'avoir, une première fois, laissé fuir l'usurpateur (2). Le supposer serait sans doute lui attribuer une action peu respectueuse de la part d'un fils; mais qu'on n'en soit pas trop scandalisé : « Les dieux de l'Olympe eux-mêmes, dit *Hellanicus* dans les *Deïmosophistes* d'Athénée, déposèrent tous leur diadème lorsqu'ils virent régner Typhon. » Notre petit héros a les bras très étendus : telles amulettes alexandrines représentent de même une sorte d'Horus portant le lotus, sa plante (3).

Enfin, l'on a remarqué quelque chose de bondissant dans l'allure d'Osiris : ne semble-t-il pas qu'il revient vers sa terre chérie pour enseigner, comme le dit la fable, à son fils l'art de vaincre et de le venger ?

Vous demanderez peut-être si ailleurs qu'à Saint-Cricq l'ancienne Gaule possédait le culte d'Horus, comme celui d'Isis, hélas ! comme aussi celui de Typhon, le mauvais génie. Si nous en croyons un écrivain que cite M. Nicolas (4), nos *Vierges noires* seraient l'*Isis de nos aïeux*, portant son fils Horus ; d'autres, plus modérés, y voient des statues d'Isis apportées d'Égypte, au temps des croisades, et consacrées à faire honorer

(1) L. II.

(2) Plutarque.

(3) Fabretti, c. VII, *Inscr.* 40.

(4) *Études sur le christianisme*, I. II, ch. IV.

la Vierge et l'enfant Jésus. L'un et l'autre de ces sentiments pourraient être admis sans difficulté.

5 et 6.—*Lycurgue et la Némésis.*

Voici, au-dessus d'Horus, un homme sans vêtements, que le mosaïste a tronqué : il n'a point ses jambes; peut-être reconnaîtrait-on des lambeaux de ses chairs sous l'un de ses bras. Ainsi qu'on nous le fait observer, il est placé et accoudé sur un fauteuil, au milieu d'une *chlœna* verte. Cette draperie, tout en couvrant entièrement le siège, vient se replier, par sa partie inférieure, sur le fond du corps de notre personnage : on peut donc constater qu'il a eu réellement les jambes coupées.

Il est chauve, et sa barbe lui forme un collier. Deux couples de feuilles de laurier ou deux grossiers fleurons de couronne se montrent aux deux côtés de son front, comme les restes d'un diadème qui a disparu.

Une femme a l'air de vouloir lui percer l'œil gauche avec un stylet. Le mosaïste, ne pouvant placer ces deux figures dans leur sens naturel, sans briser la symétrie du tableau, a mieux aimé blesser les lois de l'usage que celles du coup d'œil, et le spectateur a besoin de changer de position pour les voir se dresser devant lui. Ce détail, du reste, s'accorde parfaitement avec l'explication que nous allons donner : ces deux personnages forment une scène à part et sont étrangers au drame principal du tableau.

Une sorte d'*epomis* ou de tunique sans manches, un *peplum*, si l'on veut, revêt la nouvelle héroïne jusqu'aux talons; ce vêtement est rougeâtre, comme chez ceux qui doivent verser le sang, et il est semblable à celui d'Isis.

Nous voyons là une *Némésis*, assez connue des Dionysiaques; le rameau, insigne de l'exécutrice des vengeances divines, est d'ailleurs là, près de sa main gauche, pour la caractériser.

Et de fait, l'homme tronqué représente fort bien Lycurgue,

non pas le législateur de ce nom, mais un fameux roi de Nysa, ville placée par *Nonnus* dans l'Asie centrale (1). Contempteur de la divinité civilisatrice que Nysa devait honorer (2), il avait réduit Bacchus à se réfugier dans les flots de la mer Rouge (3); il en fut puni par la perte de la vue et par un accès de fureur dans lequel il se coupa les jambes (4). Les monuments le montrent châtié par quelque déesse (5). On s'explique donc pourquoi, dans notre mosaïque, les yeux tournés vers celle qui va le frapper, il ouvre la bouche, comme un homme qui demande grâce, et pourquoi il lui montre du doigt ses jambes coupées.

C'est donc ici Lycurgue. Aussi bien la barbe de ce personnage, courte et frisée, convient-elle à un héros grec ou oriental (6); sa calvitie, à un homme déchu; son reste de couronne, à un reste de royauté; et si les débris de cette dernière affectent de former comme des bouts de corne, cela ne caractérise pas mal un roi des bords du Gange, vaincu par Osiris-Bacchus. Et la vigne que Lycurgue voulut abattre, en dépit du dieu des raisins, est encore là près de lui.

Nous n'avons point voulu citer, à l'appui de notre explication, une médaille de Trajan, sur laquelle, à côté d'un Sérapis qui tient une palme, on a cru voir un demi-corps d'homme comme le nôtre, et un personnage qui sans doute le touche avec une baguette ou un stylet; elle est trop fruste (7). Citons plutôt, d'après *Orapollon*, l'hiéroglyphe de l'impiété : c'est encore un homme sans jambes, ayant à ses côtés un glaive. Qui ne voit là notre Lycurgue adopté par l'art égyptien ?

La scène partielle que nous étudions a-t-elle quelque rapport historique avec celle de Typhon ? Oui, car ce dernier se révolta

(1) *Dionysiaques*, ch. xx.

(2) *Quinte-Curce*, l. viii, c. 10.

(3) *Nonnus*, ch. xx et xxi.

(4) *Encyclop. méthod.*, etc.

(5) *Muller*.

(6) *Encycl. méth.*

(7) *Eckhel*, t. iv, p. 30.

pendant cette expédition d'Asie qui fut signalée par la punition de Lycurgue. Mais la connexion historique est ici trop faible pour que nous ne soyons point en droit d'en chercher une autre plus tard.

Une explication qui s'accorderait mieux, matériellement, avec l'ensemble du tableau, et qui a failli un moment avoir nos préférences, c'est celle qui voit dans le buste que nous décrivons le buste de *Pan*, et dans le gros personnage voisin, qui tourne le dos, un ennemi fuyant comme sous le coup d'une *panique* terreur. Savez-vous d'où vient le nom des terreurs paniques ? C'est ici que vous l'apprendrez. Pan, d'après un syncrétisme poétique assez accoutumé à rattacher à un seul type ce qui appartient à plusieurs, *Pan*, l'une des plus grandes divinités de l'Égypte, avait été l'un des principaux généraux d'Osiris. Malgré son mérite guerrier il était d'un aspect horrible; peut-être même son aspect faisait-il en grande partie son mérite. C'est avec une barbe et des jambes de bouc qu'on le représente, parce que, après avoir conseillé aux dieux de se cacher, pour échapper à Typhon, sous la forme des bêtes, il leur avait donné l'exemple, en se changeant lui-même en bouc. Sous cette métamorphose et au nom de l'impie déification de notre misérable nature exprimée en lui, il reçoit encore, on le sait, jusqu'au milieu de nous, d'affreux hommages. On lui donne aussi des cornes; mais *Polyen* voit là une simple allusion au mérite, cette fois-ci très réel, qu'il eut d'inventer l'ordre de bataille, et de diviser une armée en deux ailes, en deux *cornes*, comme disaient les anciens. Il aimait à inspirer à l'ennemi de grandes frayeurs, et c'est par ce moyen qu'il mit un jour en déroute l'armée de Typhon. Et voilà la plus ancienne origine des *terreurs paniques*. A sa naissance, on le confia aux soins de la nymphe Sinoé; mais elle ne l'eut pas plutôt vu, qu'elle fut saisie d'effroi. Jupiter son père dut l'envelopper dans une peau de bête et le porter au ciel. A lui encore appartient l'invention de la flûte.

Volontiers admettrons-nous, si l'on veut, que notre artiste ait été inspiré par le souvenir de Pan dans la conception de notre scène. Mais que tel soit définitivement le personnage qu'il a voulu produire, il est difficile de l'accorder. Trop de situations différentes se trouveraient ici mêlées, confondues, en même temps que mal exprimées. Et puis, pourquoi priver un Pan de ces jambes qui le caractériseraient si bien ? pourquoi faire de ses cornes de vrais fleurons ?

Tout au plus pourra-t-on demander en retour, pourquoi un Lycurgue, qui fait de tout le tableau un ensemble hybride, tandis qu'un Pan s'harmoniserait mieux avec tout le reste. C'est là une difficulté, nous en avons déjà fait l'aveu; mais notons-la soigneusement : elle nous deviendra précieuse.

7 et 8. — *Le Lutteur et l'Amour.*

Mais aux deux angles laissés vides par les triomphes d'Osiris, quels sont ces deux personnages d'un aspect et d'un caractère si opposés ? Que viennent faire sur la scène ce petit Amour, et ce gros lutteur qui tourne le dos pour s'enfuir ? Plutarque, dont le traité d'*Isis* et d'*Osiris* aura sans doute été connu de notre artiste, Plutarque nous répondra. Il voit dans Osiris l'*Amour*, et il rappelle que le nom égyptien de Typhon est « *Seth, le lutteur*, celui qui repousse avec effort et qui l'emporte par la violence. » Vous avez donc ici, avec deux figures réelles, l'introduction de deux autres figures qui les symbolisent.

Mais quoi ! est-il permis de mettre en scène les images avec les réalités ? Qu'on veuille faire attention à notre réponse. Il serait par trop étrange de trouver ailleurs cette singularité dans les œuvres païennes; mais les chrétiens du iv^e siècle ne se faisaient point scrupule de se la permettre: Le célèbre dominicain *Mamachi*, dans ses *Antiquités chrétiennes* (1), nous montre sur une lampe le *bon pasteur* ayant à ses côtés Jonas, son image, ici vomie par le monstre marin, là couché sous la

(1) T. III, p. 78.

plante mystérieuse. Et l'oratorien *Aringhi*, cité par lui, donne le dessin de plusieurs sarcophages où N.-S. est représenté accompagné, tantôt de l'agneau, à la tête surmontée de la croix, tantôt des onze apôtres ayant chacun un agneau au-dessous de leurs pieds (1)? N'y avait-il point quelque chose d'ingénieux à faire suivre les personnages de leurs *ombres*? Et cela pouvait fournir l'occasion d'expliquer le sens de la scène par le moyen de ces figures symboliques. C'est ainsi que dans l'un des sarcophages cités, où les apôtres sont accostés et des agneaux et de beaux pieds de vigne, garnis de raisins, et où l'on voit tout près du Sauveur le *phénix*, ce symbole de la résurrection, comme disait sainte Cécile, tout nous crie que nous sommes devant Jésus disant à ses apôtres : « Je vous ai établis pour vous faire porter du fruit, » et à Pierre, après la résurrection : « Paissez mes agneaux. »

Mais nous voilà déjà revenus, nous allons le voir, sur le terrain de l'art grec, et l'apparence d'anomalie offerte par nos deux derniers personnages va encore diminuer.

« Chez les Grecs, dit Muller, on cherchait à compléter et à rendre plus claire la pensée qui avait présidé à l'ensemble par des figures accessoires, représentant, par exemple, *Agon* ou le génie de la lutte, etc. » Ajoutez Eros, et vous aurez l'Amour; que nous retrouvons ici; et puisque le pugiliste nous tourne le dos pour s'enfuir, vous aurez dans tout le tableau, pour résultat définitif, une scène où la force est vaincue et où l'Amour peut se reposer consolé après ses douleurs..

Il ne reste plus qu'à décrire ces deux singulières figures. On reconnaît aisément l'Amour dans ce petit enfant ailé, qui tient un dard, aux pieds d'Osiris. C'est à bon droit qu'il est là pour lui servir d'ombre, qu'il porte une main sur son cœur et qu'il détourne la tête : il avait rempli de lui-même, dès les premiers instants, le dieu de cette épopée; le voyant victime d'un fratricide, il n'a plus qu'à témoigner son horreur.

(1) T. II, p. 61, et t. I, p. 185, 187.

Enfin, nous avons, nous aussi, trouvé un pugile dans le gros personnage qui présente le poing en abritant son visage et en tournant le dos. Au poignet qu'il tend il porte suspendu un demi-cercle métallique d'un sens indécis, mais qui doit être un des appendices du ceste (1); car ce qui soutient ce petit objet n'est point une tige placée entre les doigts du personnage, mais plutôt une courroie qui lui entoure la main. D'ailleurs, on varie assez les insignes quand on représente des *agonotes*; telle figure du musée de Naples tient un vase à huile suspendu au poing, comme signe de gymnastique (2).

Le bras gauche de notre pugile est entouré d'un bourrelet vert, orné de festons; qui ne voit là un moyen de défense? Des festons verts flottent aussi à la naissance du bras droit. N'est-ce point l'étoffe et la couleur destinées à faire distinguer les athlètes? On sait comment, dans les jeux publics, les spectateurs se passionnaient, ceux-ci pour une couleur, ceux-là pour une autre; Pline disait déjà de son temps : *nunc favor panno, pannum amant*, « c'est maintenant un bout de drap qui a les faveurs (3). » Ces pans d'étoffe peuvent avoir une triple origine : les athlètes ne sont arrivés que par degrés à une nudité complète, et ils ont eu besoin à la fois et d'un manipule ou *sudarium*, et de quelque chose qui les aidât à parer les coups. De plus, l'ornement qui nous occupe est moucheté de petits ronds : est-ce une allusion à la peau de panthère, symbole bachique? est-ce l'œil d'*uræus* servant d'amulette (4).

Si nous avons pu, comme tel autre interprète de nos antiquités, trouver sous cet athlète un prêtre de Bacchus, Plutarque ne nous aurait pas jeté sitôt dans des explications symboliques, et il eût suffi de faire observer que les Egyptiens aimaient à donner à leurs monuments un sens liturgique.

(1) Cfr. Rich, *Dictionn. des antiq.*

(2) Muller.

(3) *Epist. ix, 8.*

(4) Muller.

Mais quelque digne de mention que nous paraisse le sentiment de notre intéressant devancier, on voit qu'il nous a fallu reconnaître ici la représentation d'un lutteur, placé là comme une ombre mystérieuse.

Et voilà tout le détail de notre tableau.

Résumons. — Le *pavimentum* de Saint-Cricq représente fort bien, sous le double drapeau de la Force et de l'Amour, les triomphes remportés par le Bacchus égyptien et sur Lycurgue et sa barbarie, — grâce à la divinité vengeresse, — et sur le dénaturé Typhon, — grâce aux efforts d'Isis et d'Horus.

Admettez qu'il en est ainsi, et vous aurez dans une large unité les scènes les plus célèbres du Panthéon égyptien et comme une nouvelle *Table isiaque*, dont la découverte peut encore intéresser la science (*).

(*) A ce propos, on trouve dans les monuments égyptiens, dans les monnaies surtout, un type assez singulier : à côté d'un Sérapis portant la corbeille, se voit une figure de corps humain à trois têtes de bêtes : celle du milieu est une tête de lion; celle de droite une tête de chien, et celle de gauche une tête de loup; un dragon entoure de ses replis ce symbole et est repoussé par la main du dieu (1). Que signifie cette figure? les interprètes varient là-dessus; mais ne serait-ce pas un grand *panthéon isiaque*? le *chien* est l'animal d'Isis; le *loup* était en grand honneur en Egypte, parce que Osiris en avait pris la forme, selon la Fable, pour combattre Typhon (2); et le *lion*, honoré aussi sur les bords du Nil, est l'animal d'Horus, dans certaine classe de monuments (3). Quant au serpent, c'est Typhon.

JEAN LABAT, S. J.

(La suite prochainement).

(1) Macrobe, *Saturn.* l. I, c. 20 dans Eckhel, t. IV, p. 30.

(2) Bouillet, *Dictionn. des noms propres de l'antiquité.*

(3) *Dictionn. des religions*, dans l'Encycl. théol. de Migne.—*Etudes relig.* t. VIII, p. 370.

ORFÈVRENERIE RELIGIEUSE

ETUDE DESCRIPTIVE

DE

TROIS CALICES

antérieurs au XVIII^e siècle.

L'essai que nous avons publié, au tome ix, page 125 de la *Revue de Gascogne*, a donné l'éveil; et, depuis cette époque, on nous a signalé quelques calices qui, dans notre sud-ouest, sont diversement appréciés des connaisseurs.

Autour de nous, il en est trois au moins que nous croyons devoir mentionner, laissant à d'autres le soin de faire connaître ceux qui ne sont pas autant à notre portée.

Le premier, c'est-à-dire le plus ancien, est à Polastron, paroisse rurale du canton de Samatan (Gers). Il est en argent, et sa hauteur mesure à peine 0^m 20 (1).

La coupe figure un cône tronqué, légèrement arrondi vers sa petite base. Le bord en est nettement tranché, sans le moindre évasement; et son diamètre est de 0^m 09, tandis que la profondeur en a tout au plus 8.

La fausse coupe, à bord ondulé, n'a pour hauteur moyenne qu'environ 0^m 033; et la tige qui s'y rattache n'en a pas tout à fait le double.

Une pomme partage cette tige en deux parties presque égales. Elle présente, en saillie très prononcée, six espèces de chatons égaux et semblables, dont la face antérieure porte

(1) A savoir: } Coupe. 0^m 082.
 } Tige.. 0^m 005.
 } Pied... 0^m 053.

une inscription : c'est le nom grec de Jésus, alternant avec celui de Christ, tracés en creux, l'un et l'autre, et rendus par les trois premières lettres IHS, XPS. L'H se trouve ici surmonté d'une petite croix latine.

Nous avons déjà signalé le succès avec lequel saint Bernardin de Sienna avait propagé, en Italie, la dévotion en ces noms divins, à l'exemple de saint Dominique (1). Bien qu'il fût mort depuis un demi-siècle, les fruits de son zèle étaient encore manifestes. Les monuments d'art chrétien en portaient généralement la preuve. Et l'on sait, de plus, que, vers la fin du règne de François I^{er}, les Jésuites adoptèrent ces mêmes lettres, IHS, pour leur corps de devise.

Il ne faut donc pas nous étonner de les retrouver sur le calice de Polastron.

Un nœud, en saillie assez peu prononcée, et profilé de moulures prismatiques, unit la tige au pied, dont la partie supérieure affecte la forme d'un polyèdre irrégulier, à six pans mixtilignes.

Les six arêtes qui limitent ces pans se relèvent et montent avec eux d'environ 0^m 054, jusqu'à la rencontre de ce nœud.

Aux six arêtes correspondent, sur le pied, des lignes qui partagent sa surface en six trapèzes, dont l'aire s'élargit et s'étend vers la base. Ils vont composer, avec elle, une périphérie hexagonale, dont les côtés égaux rentrent régulièrement. Ils affectent la forme de contre-lobes à long rayon, ainsi qu'on les voit au calice Renaissance que porte saint Jean l'évangéliste, à sa main gauche, au haut dossier de la 15^e stalle, à Sainte-Marie d'Auch.

L'ornementation est végétale, très sobre et à dessins de pure fantaisie, tant sur le pied qu'autour de la tige et de la fausse-coupe du calice que nous décrivons.

Enfin, sous sa base est une inscription gravée en majus-

(1) Voir le mot MONOGRAMME, *Revue de Gascogne*, tome XII, p. 209.

cules romaines. La série des lettres suit, sans interruption, tous les mouvements du contour de cette base. Nous y avons lu :

CALIX. ISTE. FECIT. FIERI.

JOHANES. DORE. ARCHER.

DOMI. DELABRIT. AD.

ONOREM. B. VIRGINIS. MARIE.

FATUM. FUIT. PARME.

Evidemment notre graveur parmesan n'était pas plus fort en épigraphie qu'en bosselage, ou en sculpture décorative. A moins que son client, Jehan Dore, ne lui eût imposé son orthographe et sa mauvaise latinité.

Du reste, les archers du seigneur de Labrit n'étaient pas tenus d'être aussi dignes d'éloge en grammaire qu'en filiale confiance envers la bienheureuse Vierge Marie.

Jehan Dore avait, sans doute, fait un vœu au moment de quelque grand danger, dans notre campagne d'Italie des premières années du xvr^e siècle. Et, à son retour, il aura déposé son *ex voto* sur l'autel de la Madone qu'il vénérât le plus dans nos contrées, comme un pieux monument de sa maternelle protection.

Son calice, en effet, porte la date de 1506, gravée sous le pied et dans le voisinage de la base, mais en dehors de l'inscription que l'on vient de lire. Ce serait donc un des produits de l'orfèvrerie italienne, tels qu'on les façonnait sous l'inspiration de la vraie Renaissance, c'est-à-dire pendant les expéditions que Louis XII poursuivait au-delà des Alpes.

1506 est, du reste, l'année même où il mit fin à la défection de Bologne. L'intervention du roi très-chrétien, en faveur du Saint-Siège, fut couronnée d'un tel succès que le Pape Jules II entra dans cette ville, sous treize arcs de triomphe, le 10 novembre de cette même année, sans éprouver la moindre résistance.

Notre archer du seigneur de Labrit pouvait bien avoir eu

sa part des combats qui avaient préparé l'heureux dénouement de cette mémorable campagne.

Le calice de Polastron avait perdu sa patène dans les mauvais jours de la fin du XVIII^e siècle. Celle qui est venue la remplacer, il y a quelques années, est de confection récente. Ornée au burin de certains ornements, traités avec intention dans le style qui rappelle le XIII^e siècle, elle présente l'Agneau Pascal, passant de gauche à droite, et couronné du nimbe crucifère. Le gonfalon traditionnel de saint Jean-Baptiste est découpé en longues flammes, et timbré des quatre lettres $\begin{matrix} A & \Omega \\ X & P \end{matrix}$ qui se traduisent *Alpha, Omega, Christos*. Autour du médaillon nous avons lu :

† HOC EST CORPUS MEUM.

Tous ces détails sont en gravure assez commune.

DEUX CALICES DU XVII^e SIÈCLE.

Ces deux calices sont en argent, comme celui de Polastron.

L'un a presque aussi peu de hauteur que ce dernier; l'autre, au contraire, est d'une taille beaucoup plus avantageuse.

Le premier dénonce un progrès sensible, au point de vue de l'ornementation, sur le calice parmesan; et le second est même enrichi d'un certain nombre de groupes historiques, dont la bonne exécution atteste un soin encore plus délicat et mieux inspiré, de la part du dessinateur qui en avait préparé le modèle.

Le plus petit de ces deux calices a pour hauteur totale, 0^m 235 (1).

(1) 0^m 235 $\left\{ \begin{array}{l} \text{Coupe. } 0^{\text{m}} 075. \\ \text{Tige .. } 0^{\text{m}} 095. \\ \text{Pied .. } 0^{\text{m}} 065. \end{array} \right.$

Sa coupe a la forme d'un cône tronqué; sauf l'évasement du bord qui, pourtant, est à peine sensible.

Le diamètre de son orifice mesure 0^m 084, tandis que sa profondeur n'en a que 75.

La fausse-coupe est élevée de 0^m 045, y compris un rebord très gracieux, frangé de palmettes qui alternent régulièrement avec un motif lancéolé, dont la pointe domine d'environ 0^m 002.

Un torillon fort délié sépare ce rebord de la fausse-coupe; et toute la surface, finement pointillée au matoir, est, en outre, enrichie de reliefs. Trois souvenirs de la Passion de Jésus-Christ y sont disposés par groupes.

Le premier reproduit un fouet, rattaché en sautoir à un faisceau de verges, et croisant sur des lanières;

Au second est un marteau entrelacé de cordes et d'une tenaille;

Au troisième se voient les trois clous, piqués en divergeant sur un globe très réduit. Ils sont accompagnés de deux petits cubes numérotés, qui rappellent les dés au moyen desquels fut mise au sort la robe de Jésus, à l'ombre même de la Croix.

Trois têtes d'anges, en fort relief sur d'élégants cartouches, alternent avec les instruments de la Passion. Et le tout se termine, un peu plus bas, par un collier de feuilles qui s'étalent et s'appliquent au-dessous de la fausse-coupe, afin de la rattacher à la tige du calice.

Dans sa hauteur, celle-ci présente deux nœuds à tranche perlée, et une pomme dont le galbe affecte la forme d'un vase antique. Une bague, perlée aussi, ornerait, en saillie, l'orifice de ce vase; et un double système de feuilles opposées serait fixé, au moyen d'une autre bague semblable, de manière à façonner le pied de cette espèce de vase.

Pour tout ornement, la pomme, ainsi dessinée, se trouve assortie de trois têtes d'anges sur cartouche, alternant avec des bouquets de roses. Quant au fond, il est pointillé comme à la surface de la fausse-coupe.

Le second nœud, en tout semblable au premier, mais d'un plus grand rayon, sépare la pomme du pied et dissimule la soudure qui les unit.

Aucune ligne en relief ne rappelle ici les arêtes qui, dans le calice de Polastron, arrêtent la forme d'un polyèdre, dilaté en trapèzes jusqu'à la base qui porte ce calice.

Le pied s'arrondit, en effet, d'une manière uniforme au-dessous du second nœud; et à partir d'un autre collier de feuilles, qui ménage la transition, il s'étale circulairement, et se pare de trois autres têtes d'anges, en tout semblables aux précédents. Et c'est ainsi que se complète le nombre symbolique des neuf chœurs célestes dont il est parlé dans nos Saints Livres.

Ici encore les têtes alternent avec des souvenirs du drame sanglant qui s'accomplit au sommet du Calvaire.

C'est d'abord la Sainte-Face, retracée sur le petit sindon de la Véronique.

C'est ensuite la couronne d'épines, encadrée des trois clous que nous avons déjà vus avec les dés autour de la fausse-coupe.

C'est enfin la Croix, plantée au haut de la montagne, et portant la longue lance, ainsi que le roseau muni de l'éponge. Le bosseleur les a liés en sautoir, au milieu du gibet, avec la ceinture qui avait entouré le corps nu de Jésus crucifié.

Ces derniers motifs d'ornementation ont pour limite inférieure un cordon de perles. Le dessin le fait saillir, avec intention, de manière à voiler la soudure d'une zone finale, composée de feuilles à cote perlée, en tout égales et semblables.

Par l'extrémité de leur limbe, à pointe mousse et sensiblement réfléchi, toutes ces feuilles se rattachent à la base, de manière à semer entre elles une double rangée d'ajours concentriques d'un très bon effet.

On chercherait inutilement, sur ce calice, la date de sa con-

fection, qu'il est si rare de rencontrer dans les produits de notre orfèvrerie religieuse.

Mais, autant qu'il est permis d'en juger par les divers caractères de son ornementation, toute en relief, soit bosselée, soit estampée ou jetée en fonte, ce charmant petit calice nous semblerait remonter, tout au plus, au règne de Louis XIII.

Les neuf têtes d'anges, à touffe de cheveux, si prononcée au-dessus du front, ont été fixées à leur place respective par la soudure. Nous croyons pouvoir en dire autant de la zone végétale qui règne entre la base et le pied proprement dits. Mais les autres motifs de quelque importance sont incontestablement mis en vue par le bosselage.

Quant à la patène, son revers est rehaussé d'un groupe en relief dans lequel figurent douze personnages assis.

Celui qui occupe la place d'honneur porte seul un symbole de distinction autour de la tête : c'est un rayonnement lumineux, qui tient lieu du nimbe traditionnel, tel qu'on le figurait au moyen âge.

Ce rayonnement fait reconnaître Marie, mère de Jésus, qui joint les mains en avant de sa poitrine avec un grand air de profond recueillement. Une langue de feu vient reposer sur sa tête, voilée de la *palla* romaine.

Une langue semblable arrive aussi sur la tête des personnages qui l'entourent au nombre de onze. Ces personnages forment, dans le Cénacle, le sacré collège; mais il est encore incomplet, vu que l'apôtre saint Mathias ne prendra que plus tard la place demeurée vacante, depuis la mort du traître qui s'est pendu de désespoir.

Notre groupe reproduit donc la descente du Saint-Esprit, qui se voit un peu plus haut. Il est figuré par la colombe céleste, portée sur des nuages que traverse une abondante aurore dont elle est le centre lumineux.

L'intérieur de la salle est pavé régulièrement de dalles car-

rées, sur lesquelles portent deux pilastres sans caractère d'architecture bien arrêté. Ils sont disposés symétriquement, à droite et à gauche, de manière à servir d'encadrement à cette touchante scène.

Elle est estampée sur plaque d'argent de forme ronde et soudée à la patène. Pour tout ornement accessoire, elle présente un rebord uni, circulaire et concentrique. Il semblerait sertir la plaque, s'il était moins évident qu'il en fait partie intégrante.

Nous regardons comme fort douteux que cette patène ait toujours appartenu au calice qu'elle accompagne. Ils étaient, l'un et l'autre, en restauration et en vente chez M. Farrac (1) lorsque nous en avons fait l'acquisition pour notre propre usage.

C'est l'église succursale de Sainte-Radegonde, canton de Fleurance (Gers), qui est en possession de notre troisième calice. Nous avons déjà dit qu'il est en argent comme les deux autres; mais la coupe et la patène avaient été dorées dès le principe. Tout le reste a reçu de quelque rhabilleur de notre demi-siècle une très mauvaise façon, sous prétexte de compléter la dorure. On dirait que la fausse-coupe, la tige et le pied, ne sont que du bronze le plus vulgaire.

La hauteur totale de ce calice mesure 0 ^m 31	}	coupe. 0 ^m 10.
		tige ... 0 16.
		pied... 0 05.

La coupe a la forme d'un cône tronqué, à bord légèrement réfléchi en évaselement.

La tige est à deux nœuds séparés par une pomme qui se développe, dans le sens de la hauteur, de manière à imiter le galbe de vase antique dont nous avons parlé ci-dessus.

Un petit cercle en torsade unit la tige au pied et voile leur soudure.

(1) Restaurateur en orfèvrerie à Auch, place des Jacobins.

C'est dans le même but qu'entre la pomme et chaque nœud une bague perlée a trouvé sa place dans la tige.

A partir de la torsade que nous venons de signaler, le pied se dilate et suit, en sa coupe verticale, la direction d'une double contre-courbe, dont le mouvement ne s'arrête qu'à la base.

Mais afin de mettre plus d'ordre dans l'étude des ornements, remontons à la fausse-coupe. Elle est toute d'une pièce, entre son bord très accidenté de découpures végétales, et un vigoureux collier, tressé d'un double rang de feuilles bien complètes, qui l'unissent à la tige.

Nous y signalerons, avant tout, non plus seulement trois têtes d'anges, comme ci-dessus, dans notre calice Louis XIII, mais trois bustes angéliques, bien dessinés jusqu'à mi-corps, et, de là, terminés en gaine de feuillages.

Ces trois bustes se reliaient à trois médaillons encadrés de guirlandes, tressées sans nervures ni fleurs, et composées exclusivement de feuilles imbriquées, que l'olivier nous semble avoir fournies. Ces médaillons, tous de même forme, reproduisent, entre quatre angles mousses, des sujets historiques très animés, dont la série ne se termine qu'au pied du calice.

LA PATÈNE.

Toutefois, comme le premier terme de cette série est au revers de la patène, arrêtons-nous d'abord au médaillon circulaire qui la décore en haut relief, dans un encadrement dont le détail imite le contour d'un collier de perles et de pierres fines.

I

Un groupe composé de treize personnages s'y détache en avant d'un système de colonnes, dans une salle éclairée de quatre baies à plein-cintre. Ces baies sont inégales mais semblables, et deux seulement sont géminées.

Deux de ces colonnes, égales entre elles, et d'un plus petit module que les autres, encadrent la place d'honneur. C'est Jésus-Christ qui l'occupe : il est assis à table, et sa tête est resplendissante de rayons lumineux.

Les douze apôtres, six à droite et six à gauche, sont assis, comme leur maître, autour de cette table, sur des tabourets isolés, dont trois ou quatre se laissent voir au premier plan. La tête des apôtres est absolument nue et sans décor. Ils sont vêtus à la romaine, c'est-à-dire d'une tunique avec ceinture, sur laquelle une longue toge se drape avec aisance.

Sur la table est une coupe conique fixée sur un pied assez large au moyen d'une tige à peine sensible. Tout à côté est un pain et le plat de l'Agneau Pascal, en face de Jésus; mais, plus près encore du Sauveur, se voit un second plat où le sculpteur nous semble avoir gravé les formes du poisson que les symboligraphes ont tant de fois reproduit. On sait, du reste, que son nom grec forme un anagramme dont l'interprétation devint si familière dans les monuments religieux des premiers siècles de l'Eglise sous l'inspiration de ses écrivains les plus vénérés.

Nous nous contenterons de citer ici saint Optat, évêque de Milève vers le milieu du iv^e siècle.

« Le nom de poisson, dans sa dénomination grecque, contient, par chacune de ses lettres, plusieurs saints noms, c'est-à-dire : JÉSUS-CHRIST, FILS DE DIEU, SAUVEUR (1). »

Et pour rendre la chose sensible aux yeux :

I ησους	<i>Jesus,</i>	Jésus
X ριστος	<i>Christus,</i>	Christ
Θ εου	<i>Dei,</i>	de Dieu
Υ ιος	<i>Filius,</i>	Fils
Σ ωτηρ	<i>Salvator,</i>	Sauveur.

(1) OPTAT. MILEV. in biblioth. Patrum Tom. IV, Lib. 3.— Piscis nomen, secundum appellationem græcam, in uno nomine, per singulas litteras, turbam sanctorum nominum continet, quod est latinè, *Jesus Christus Dei Filius Salvator.*

Mais nous voici au moment où Jésus-Christ dénonce la trahison de l'un de ses convives. Tous semblent se demander quel est celui qui va trahir, lorsque saint Jean, la tête penchée sur le côté droit de son maître, obtient que ce malheureux soit désigné. C'est Judas, assis en face du disciple bien-aimé. Il est reconnaissable à la bourse qui contient les trente deniers reçus de la Synagogue, en récompense de son crime : de sa main gauche il la cache en arrière.

Un vase ansé et à large bord est à terre, sur un pavé de dalles, en losanges, à surface alternativement unie et dépolie.

COUPE ET FAUSSE-COUPÉ.

II

Du Cénacle, Jésus se rendit au Jardin des Olives, que nous reconnaissons à quelques arbres, dans l'un des médaillons de la fausse-coupe. Le voici donc à genoux et les mains jointes, en face d'une apparition céleste, que décèle un rayonnement lumineux. L'ange de la mission divine est descendu sur des ondes nuageuses, jusqu'à la cime d'un olivier. Nu-tête et entièrement vêtu, il présente, de ses deux mains, à l'auguste victime de la grande expiation, un calice à longue tige : c'est le calice de l'amertume.

A cette vue, l'Homme-Dieu semble faire un mouvement sur lui-même; sa toge, glissant de ses épaules, tombe en arrière et voile entièrement ses deux pieds.

Seul et sans témoin de la visite qu'il a reçue du messager céleste, Jésus prie et se résigne, à distance des trois apôtres, Pierre, Jacques et Jean, qui se sont endormis à la distance d'un jet de pierre, dit le texte sacré.

Il les a réveillés une première fois. Mais pendant qu'il s'est remis en prière, ils sont retombés de lassitude. — Pierre, averti du danger, a mis la main à son épée; mais il dort d'un profond sommeil, entièrement couché à terre. — Jacques dort, assis; et Jean, resté debout près d'un olivier, laisse à

peine sa tête incliner sur la main gauche, tandis qu'il appuie son coude contre l'arbre.

Enfin, Jésus les réveille définitivement; car son heure est venue : il va faire accueil à ceux qui viennent le prendre. Déjà ils ont franchi la porte à plein-cintre sur pieds-droits qui, sur le médaillon, se voit dans le lointain, entre Jésus et le disciple bien aimé. Judas est à la tête de la cohorte, et de sa main il indique la victime.

III

Le troisième groupe, encadré comme le second, nous introduit dans la salle de l'*Improperium*, en vue de la flagellation. C'est encore ici un intérieur pavé en losanges, comme au Cénacle, et orné de colonnes engagées, avec une porte à plein cintre sur pieds-droits, comme celle du Jardin des Olives.

Jésus, dépouillé de ses vêtements, n'a plus autour du corps qu'une ceinture de décence. Le rayonnement lumineux qui, à la dernière cène, entourait sa tête, avait disparu, au Jardin des Olives, comme éclipsé par l'abondante lumière de l'apparition céleste. Il resplendit ici de nouveau, autour de ses longs cheveux, partagés sur le front, et retombant sur ses épaules, en boucles abondantes.

Il est encore le plus beau des enfants des hommes, mais au moment où, des pieds à la tête, son corps divin ne va présenter qu'une plaie, ainsi qu'un prophète l'avait annoncé (1).

Un bourreau l'attache par ses deux mains, liées derrière le dos, au tronçon de colonne dont la forme est accusée par le dessin entre ses jambes; et deux autres bourreaux, impatients, n'attendent pas la fin de cette humiliante opération : armés de fouets, de lanières et de verges, ils frappent, à tour de bras et de toute leur force.

IV

Le quatrième médaillon nous met en présence de la scène

(1) ISAI. Cap. 1, v. 6.

dérisoire de l'*Ave rex Judæorum*. Le patient est assis sur un pauvre escabeau. Des cordes garrottent ses deux mains. Une étoffe à plis sinueux et agrafée en avant de sa poitrine, voile à peine ses membres dépouillés de la robe sans couture. C'est la couronne d'épines qui remplacera désormais tout ornement de tête. Un bourreau la serre encore autour du front, lorsqu'un autre, sur ses genoux et chapeau à la main, présente au Roi des rois le roseau qui va lui servir de sceptre. Sa face divine n'est pas encore voilée, et cependant deux autres bourreaux le frappent en lui disant : Devine, Christ, qui t'a frappé.

Ici, comme dans les autres scènes, tout se passe dans un intérieur décoré de pilastres ou de colonnes. Pour l'éclairer, l'artiste s'est contenté d'un *oculus*, qui se voit en avant de la sentinelle. Ce dernier soldat est debout, appuyé sur la longue hampe de sa hallebarde (1). Il semble insulter, lui aussi, à l'innocente victime.

LE PIED DU CALICE.

Sur le pied de ce calice, trois autres médaillons continuent la série des mystères douloureux que raconte l'Évangile. La guirlande qui les encadre ne diffère que pour la forme de son contour de celles que nous venons de voir à la fausse-coupe. Et les trois anges de séparation ne sont représentés ici que par des têtes angéliques, dont les ailes sont croisées un peu au-dessous de chaque tête.

V

Le cinquième groupe reproduit le portement de la Croix, vers le sommet du Calvaire. Jésus est tombé sous le poids de

(1) Arme d'hast, inventée par les Suisses, et adoptée, vers le commencement du xve siècle, dans tous les États de l'Europe. Louis XI avait des compagnies de hallebardiers. Mais, plus tard, les Suisses de la garde de nos rois purent seuls conserver la hallebarde. Encore ne la portaient-ils que dans leur tenue de cérémonie publique. — Ces sortes de pertuisanes, à deux ailes ou lames latérales, ne servent plus, depuis bien longtemps, que comme arme de parade à la porte des grands hôtels, et surtout dans les églises. Des deux ailes de la hallebarde qui, par anachronisme, est à la main de notre sentinelle, l'une est en croissant, et l'autre en forme de hache.

son gibet. Il tourne la tête, avec un grand air de sympathie, vers une femme éplorée qui semble lui adresser la parole. Est-ce la Véronique à genoux, et inclinée avec un affectueux empressement pour essuyer son auguste face, souillée de sueur, de sang et de crachats ?—Ou n'est-ce pas plutôt le *Spasimo* de la Vierge Marie, abimée de douleur à la vue de son fils réduit à de telles épreuves ? Elle le voit entre deux bourreaux, dont l'un tire à la corde, pour entraîner violemment sa victime; tandis que l'autre pousse l'Homme-Dieu de son bâton, et le presse brutalement de se remettre en marche. Saint Jean serait, dans ce cas, tout à côté; et, près de lui, la Madeleine en pleurs, qu'un soldat armé de sa hallebarde semble gourmander avec outrage.

VI

Mais nous voilà au sommet du Calvaire, avec le sixième médaillon. Au premier plan, Jésus est en croix. A sa droite est Marie, debout. Mère désolée et les mains jointes, elle s'écrie avec le prophète : O vous qui passez par le chemin, est-il une douleur égale à ma douleur (1) ?

A la gauche est saint Jean, aussi debout; et, devant lui, la Madeleine, tombée à genoux, est baignée de larmes.

Au second plan, des soldats accroupis interrogent le sort pour savoir à qui sera la robe sans couture. Et plus loin est Jérusalem, dont on aperçoit quelques monuments, du haut de la montagne.

VII

Nous voici enfin au dernier médaillon : Jésus vient d'être descendu de la Croix. A notre gauche, Joseph d'Arimathie soutient le buste du corps divin dressé sur son séant. La Madeleine, à genoux, soulève le bras gauche, avec un grand air de tendresse filiale. Derrière elle est Marie Salomé; et, contre la Croix, nous retrouvons debout la Vierge Marie, inclinant sa

(1) *THREN.* cap. 1, v. 12.

tête défaillante vers celle de saint Jean, qui, désormais, doit la traiter comme sa mère : *Ecce mater tua* (1).

Les guirlandes qui entourent les trois dernières scènes s'arrêtent un peu au-dessous, sans compléter les cadres, et se perdent à la rencontre d'un ornement circulaire. Cet ornement est une ceinture d'olives en très forte saillie, qui marquent la dernière limite du pied de ce calice. Elles ménagent en outre la transition vers une série nouvelle qui décore sa base, ornée d'ajours comme à notre calice Louis XIII.

Six cartouches, assez réduits, mais égaux et semblables, nous mettent ici en présence d'un égal nombre de personnages : ce sont les anges en pleurs dont parle le prophète, en prévision des tourments que devait endurer le Messie, et dont les désastres de Sion étaient la figure (2). Le premier porte le tronçon de colonne de l'*Improperium*. — Le deuxième porte des verges et des lanières, comme instruments de la flagellation que Jésus a dû subir autour de cette colonne. — Le troisième porte le vase et la cuvette dont Pilate s'est servi pour laver ses mains, et décliner l'odieux de l'effusion du sang du Juste, qu'il n'a pas eu le courage de sauver de son dernier supplice. — Le quatrième porte l'éponge qui avait abreuvé Jésus de fiel et de vinaigre. — Le sixième porte l'échelle qui vient de servir à le descendre de la Croix.

En signe de deuil, tous ces anges sont assis à terre, selon la pratique suivie par les Hébreux, dans tous les temps de la Synagogue. Les décorations qui les entourent sont entremêlées d'ajours plus abondants que sur notre calice Louis XIII; mais leur disposition est plus compliquée et nous semble un peu moins régulière.

LA TIGE DU CALICE.

Ce sont encore des têtes d'anges qui font, sur la pomme, le

(2) JOANN, cap. XIX, v. 27.

(2) ISAI. Cap. XXXIII, v. 7. — Angeli pacis amarè flebunt.

principal ornement de la tige, dans le calice qui nous occupe actuellement. De la partie inférieure de leurs ailes pendent de petits pampres de vigne. Ils sont garnis de feuilles et de raisins, comme allusion symbolique au vin qui, dans la coupe, deviendra, par le mystère de la Transsubstantiation, le sang du Rédempteur des hommes.

Avec ces têtes angéliques alternent trois guirlandes. Et, du point central vers lequel convergent leurs feuilles imbriquées, l'artiste a fait descendre un gland de passementerie, dont la cordelette est voilée par trois roses épanouies, d'une grandeur inégale.

Le fond d'où se détachent ces gracieux détails est pointillé, comme à la surface du pied et sur la fausse-coupe, de même que sur le plat des nœuds, dont le contour est rehaussé de fruits et de très petites têtes angéliques à ailes déployées.

CONCLUSION.

Après les mystères douloureux de la vie de Jésus-Christ, ce sont donc les anges qui font les principaux frais de l'ornementation du beau calice de Sainte-Radegonde. Nous ferons de plus observer que ceux qui occupent, en plus forts reliefs, la place qui leur est réservée, autour du pied, de la tige et de la fausse-coupe, rappellent, par leur nombre, les neuf chœurs célestes, comme au deuxième calice.

On a déjà pu remarquer, avec nous, que ce caractère d'analogie, entre nos deux derniers calices, n'est pas le seul à signaler ici. Dans leur ensemble, la forme est également la même; la même aussi soit pour le galbe de la pomme, soit pour la distribution et le nombre des nœuds et des bagues perlées. Et, ce qui est plus important encore, les souvenirs de la Passion de Jésus-Christ ont inspiré les deux dessinateurs; avec cette différence que le premier se contente de reproduire les instruments du supplice; tandis que le second a mis sous nos

yeux, en sept groupes admirablement traités, les principales scènes du drame douloureux dont le dénouement est au sommet du Calvaire.

Ces deux calices appartiennent donc à la même école; ils sont aussi de la même période, dans l'histoire de notre art religieux. Toutefois nous croyons devoir reporter à la minorité de Louis XIV celui de Sainte-Radegonde.

Qu'il nous soit permis de remercier, en finissant, M. le curé de cette paroisse d'avoir bien voulu, par l'intermédiaire de son neveu, M. l'abbé Espiau, supérieur du collège de Gimont, mettre à notre disposition ce remarquable produit de l'orfèvrerie française.

Quant au calice parmesan, il a, sans contredit, le mérite de la priorité sur les deux autres. — Mais, au point de vue de l'ornementation, il se montre peu digne d'une date qui le rattache aux grandes œuvres de la vraie Renaissance. Cette période est si riche, si habile à varier le décor! On sait que sa fécondité est des plus manifestes aux verrières monumentales de Sainte-Marie d'Auch. Mais elle est bien plus merveilleuse encore dans tous les menus détails des boiseries de cette cathédrale.

F. CANÉTO,
vic. gén.

J. CÉNAC MONCAUT.

Au moment de la mort de M. Cénac Moncaut, le deuil de la France vaincue effaçait tout autre deuil. Il n'est donc pas étonnant que les lettres françaises n'aient pas alors payé à un de leurs amis les plus actifs et les plus persévérants leur tribut de bon souvenir. La presse n'a pas encore esquissé, que je sache, la plus simple notice nécrologique sur notre regrettable compatriote. Nous n'avons lu sur ce sujet, dans les journaux mêmes de ce chef-lieu de département, qu'une note de M. Bories, rendant au caractère noble et bienveillant et aux goûts studieux de son ancien confrère au Conseil général du Gers un éloquent témoignage, qui ne sera récusé par personne.

Nous n'avons pas sous la main les renseignements nécessaires pour combler cette lacune, en traçant dans les pages de la *Revue de Gascogne* une biographie, même abrégée, de M. Justin-Edouard-Mathieu Cénac Moncaut, membre du dernier Conseil général du Gers, des Académies de Toulouse et de Madrid, né à Saint-Elix, près Mirande, en 1814, mort au même lieu en 1871. Nous pourrions dire, ce qui n'est jamais absolument vrai, que sa vie est tout entière dans ses nombreux ouvrages; mais nous avouons ne les avoir pas assez étudiés pour l'en extraire, et nous aimons mieux nous en tenir à un simple catalogue de ses principales publications, en y ajoutant parfois quelques mots d'analyse ou d'appréciation, presque toujours empruntés à des critiques d'une incontestable autorité.

Progredi, sed honorare patres : le culte du passé uni à l'amour et à la recherche du progrès; c'est la devise inscrite sur plusieurs des livres de M. Cénac Moncaut, c'est l'inspiration de tous. Fixer toutes les conditions de ce programme n'a été donné ni à lui ni à personne; mais si la force ou la clairvoyance lui a manqué dans telle ou telle partie de son œuvre, il n'a jamais déserté sa tâche parfois ingrate, il n'a jamais voulu douter ni de la valeur des idées et des croyances que nos pères nous ont léguées, ni de l'énergie progressive que le christianisme a déposée dans la civilisation. Que cette foi persévérante et les travaux incessants qu'il y a consacrés lui soient comptés d'avance pour un rare mérite et fassent, dans l'esprit de tout lecteur équitable, l'appoint des défauts de détail qui peuvent être reprises

dans chacun de ses ouvrages. Nous classons ces derniers sous trois chefs distincts, en prévenant que plusieurs ont un caractère mixte, qui ne laisse pas à notre classification une valeur bien rigoureuse.

I

OUVRAGES DE POLITIQUE ET D'ÉCONOMIE SOCIALE.

Ce ne sont pas les plus connus, et nous avons pourtant nos raisons pour y insister encore moins que sur les autres. Il suffit de dire que la politique de M. Cénac Moncaut, très conforme en théorie à l'adage latin cité tout à l'heure, subit, en face des faits et des personnes, des vicissitudes, des hésitations, des doutes, qui ne lui laissèrent pas une grande influence personnelle dans les affaires. Mais si l'on a contesté parfois la solidité de ses vues, on ne put jamais mettre en doute sa profonde honnêteté.

L'ouvrage par lequel s'ouvrit en 1839 sa carrière littéraire est déjà tout plein d'idées sociales sérieuses sous une forme légère et satirique; mais cet ouvrage se place par sa forme dans la classe du roman. Et ce n'est que quelques années plus tard que l'auteur osa recourir à l'exposition didactique.

1845. *L'ultra-scientifisme ou l'Eglise romaine et la société moderne considérées d'un point de vue autre que celui de M. Quinet.* In-8°. Toulouse, impr. Labouisse Rochefort.

C'est un essai de polémique contre les doctrines anticatholiques professées avec un si fâcheux éclat au Collège de France. M. Cénac Moncaut, attaché de cœur aux institutions de son temps et de son pays, ne consentait pas à rompre avec la foi de ses pères et protestait contre le divorce prononcé par M. Quinet entre la science et l'autorité. Le livre publié sur l'Eglise romaine en 1848 est dans l'œuvre générale de M. Cénac Moncaut la suite de cet essai.

1846. *Des bases de l'instruction secondaire.* In-8°.

1847. *Eléments d'économie sociale avec un appendice sur la question des subsistances.* In-8°. Paris, Joubert.

— *Introduction à la politique rationnelle ou théorie du gouvernement représentatif avec un appendice sur les devoirs de l'homme.* In-8°. Paris, Joubert.

1848. *L'Eglise romaine et la liberté ou introduction historique à l'avènement de Pie IX.* In-8°. Paris et Lyon, Périsse frères.

Les questions délicates de l'albigéisme, de l'inquisition, de l'in-

dépendance scientifique, du libéralisme, dans leurs rapports avec l'histoire, la doctrine et les actes de l'Eglise romaine, sont traitées dans cet ouvrage avec une grande franchise et un esprit également religieux et libéral. Mais ni la préparation scientifique, ni le talent de l'auteur ne sont partout à la hauteur d'un si grand sujet.

Sous le second empire, M. Cénac Moncaut se montra favorable à la politique nouvelle à ses débuts; il se préoccupa surtout depuis de questions pratiques, applaudissant aux réformes matérielles et tâchant d'apporter son contingent d'observations à cette œuvre de progrès extérieur; il prit couleur dans la question romaine par des brochures que nous ne voulons pas examiner, mais qui nous semblent de trop dans son œuvre politique. Enfin, il appartenait, dans les derniers temps du régime impérial, à l'opposition libérale modérée, mais dans une nuance peu aisée à définir.

1860. *La France et l'Europe latine; le Pape et l'Italie, questions de droit supérieur.* In-8°. Paris, Dentu.

— *Le congrès des brochures ou le droit ancien et le droit nouveau.* In-8°. Paris, Dentu.

1861. *Les révolutions imminentes et l'attitude de la France à leur égard.* In-8°. Paris, Dentu.

— *Percement des Pyrénées; chemins de fer et routes internationales en voie d'exécution, richesses naturelles, mines, forêts, thermes, etc.* Gr. in-8°. Paris, Dentu.

1864. *Les richesses des Pyrénées françaises et espagnoles, ce qu'elles furent, ce qu'elles sont, ce qu'elles peuvent être : agriculture, irrigations, etc.* Grand in-8°. Paris, Guillaumin.

Ce volume, dont la brochure précédente n'était qu'un avant-coureur sommaire, renferme une masse de données statistiques et d'indications pratiques sur cinq chefs principaux : les irrigations, les routes à multiplier entre la France et l'Espagne, l'agriculture avec l'industrie et le commerce, les forêts, enfin les richesses des Pyrénées espagnoles comparées aux produits de nos départements pyrénéens. Notre érudit et judicieux collaborateur, M. Tamizey de Larroque, constatait que ce gros livre « n'avait point la désolante aridité de la plupart des ouvrages rédigés par MM. les économistes; » qu'on y trouverait en abondance des *renseignements divers et en grande partie nouveaux*, et « des idées excellentes et très praticables, toutes nettement exposées (1). »

(1) *Revue d'Aquitaine*, tome x, p. 148-151.

II.

ROMANS ET POÈMES.

1839. *Fortun-Péda, ou les Aventures d'un grand agitateur*. — 2^e édition, 1848. Paris, Joubert, in-12.

Ce début de M. Cénac Moncaut suffit pour l'apprécier au point de vue littéraire. Ni l'esprit d'observation, ni la variété des incidents, ni l'abondance facile ne lui font défaut. Ce livre de jeunesse, pensé et publié sous Louis-Philippe, avait l'air d'une actualité quand il fut réédité sous la seconde république. La lecture seule de la table des matières rappelle à la fois *Gil Blas* et *Jérôme Paturot*. Mais il faut le dire une fois pour toutes : l'exécution est ce qui manque; la plaisanterie ne s'arrête jamais à temps, le style est sans unité, l'expression tantôt dépasse, tantôt n'atteint pas la pensée.

1843-1844. *Aquitaine et Languedoc, romans historiques méridionaux*. 2 v. in-8° avec illustrations. Toulouse, Paya. Paris, Poirée.

Ces deux gros volumes renfermaient quatre romans, début consciencieux d'un Walter Scott gascon, à qui l'on sait déjà ce qui manquait pour réussir : *Médella*; — *le Berger d'Alaric*; — *Lampagie*; — *le duc Bernard*. Le premier de ces romans a été reproduit dans trois autres éditions (Lille, 1861, in-4°; Paris, Amyot, 1860, in-12; Maillet, 1865, in-12). C'est assurément le plus important de tous par le sujet : les origines du christianisme dans le sud-ouest au III^e siècle (saint Saturnin y paraît), et la lutte de l'élément romain avec l'élément gaulois persistant dans les environs des Pyrénées. Un critique peu favorable aux idées chrétiennes, tout en reprochant à M. Cénac Moncaut d'avoir appelé *Fabiola* et *Callista* dans sa préface, et d'avoir « fait flotter des couplets d'hexamètres au milieu du dialogue, comme si dans ce roman on avait fait infuser une tragédie », ajoutait : « La fiction nous paraît intéressante et le style convenable. Par les notes placées à la fin du volume, M. Cénac Moncaut montre combien on peut s'en rapporter à lui pour l'exactitude du détail des mœurs qu'il raconte (1). »

1849. *Adélaïde de Montfort ou la guerre des Albigeois, roman historique*. 2 vol. in-16. Paris, Comon. — 2^e édition. 1 v. in-12. Paris, Maillet, 1865.

1851. *L'Echelle de Satan* (roman). 2 v. in-8°. Paris, Permain.

(1) Laurent-Pichat, *Correspondance littéraire* du 10 septembre 1860.

1852. *Raymond de Saint-Gilles ou les Croisades*. 3 v. in-8°. Paris, Permain (1).

1860. *Marguerite, histoire du temps de saint Louis*. In-12. Paris, Amyot. — Deuxième édition, Paris, Maillet, 1865.

1859. *Jérôme Lafriche ou le paysan gentilhomme*. In-12. Paris, Amyot.

Nous venons d'achever la liste des romans historiques de M. Cénac Moncaut. Ils constituent une somme très considérable de recherches et de mise en œuvre. Il leur manque la fusion complète de la matière et de l'idée, privilège si rare! Adélaïde de Montfort et Marguerite continuent d'ailleurs fort bien Médella. L'auteur, disait M. Laurent-Pichat à propos de *Marguerite*, « sait intéresser et instruire. Ce qu'il accorde de travail aux matériaux de ses romans suffirait à un historien qui voudrait retrouver la physionomie d'une époque. *Le vieux Paris de Louis IX*, dans la troisième partie, est un morceau à signaler et qui fait pendant au *Paris à vol d'oiseau* de Victor Hugo... On pourrait reprocher à M. Cénac Moncaut une négligence qui choque par instants; il ne s'approprie pas assez le fruit de ses recherches; l'artiste n'absorbe pas assez l'érudit dont il se nourrit (2). »

Quel que soit le mérite de ces essais dans un genre difficile et dangereux, nous leur préférons de beaucoup cette simple esquisse de la vie provinciale sous l'ancien régime, qui a pour titre *Jérôme Lafriche* et qui a tout l'air d'être, pour une bonne partie, une étude d'après nature. Pourquoi ce qu'il y a de vrai et d'attachant dans beaucoup de caractères et de traits de mœurs de ce roman est-il gâté par le lâché de la composition, la faiblesse du style et le goût douteux de la plaisanterie ?

A la suite de ces romans historiques, plaçons un récit purement moral dont les juges les plus sévères (3) ont dit beaucoup de bien :

1866. *Le Colporteur des Pyrénées ou les aventures de Pierre Ardzan, ouvrage d'éducation pratique dédié aux classes laborieuses*. In-12. Paris, E. Maillet.

Et venons enfin aux œuvres poétiques du laborieux écrivain :

1850. *Avant et pendant, comédies politiques en vers et imitées de Molière*. In-12. Paris, Comon.

(1) Vapereau cite un autre roman, *Eloire*, 1853, dont je ne trouve ailleurs aucune mention.

(2) *Correspondance littéraire* du 10 mars 1861.

(3) *Bibliographie catholique*.

Nous ne pouvons donner que les titres de ces deux comédies qui ne sont jamais passées sous nos yeux : *L'École des représentants*, le *Commissaire malgré lui*, l'une et l'autre en deux actes. •

1857. *L'Europe et l'Orient*, poème en six chants. In-8°. Paris, Amyot.

Cette œuvre peu connue n'est qu'une série de tableaux de forme lyrique; l'objet général est assez exprimé par le *Prologue*, où le poète, après bien d'autres questions, s'écrie :

Pourquoi voit-on l'Europe en cet élan immense
Courir comme un seul homme au secours de Byzance ?
— Rouleaux de papyrus par les siècles écrits,
Déroulez vos feuillets à nos regards surpris.

Les antécédents de la question d'Orient depuis l'antiquité jusqu'à Napoléon III défraient les deux premiers chants; les quatre autres racontent la campagne de Crimée; l'*Épilogue* célèbre le *Réveil de l'Orient*. — Il y a parfois dans ces pages du mouvement et de la vie; mais à tout instant l'instrument rebelle sert mal l'inspiration. Je cite comme spécimen les trois premières strophes de l'*Assaut* (premier tableau du chant sixième) :

De la peste et de la tempête,
Des frimas à la blanche aigrette
Nos camps sont enfin préservés.
Canrobert a franchi l'orage;
Vaillant Xénophon de notre âge,
Tes dix mille sont conservés.

Un noble repos te réclame.
Dieu n'a pas laminé ton âme
Pour ces jours sanglants où la mort
Doit, sous un déluge de flammes,
Mer de feu déferlant ses lames,
Tenter son plus aveugle effort.

Comme autrefois, à Babylone,
Un doigt marca sur la colonne
L'heure où tomberait la cité,
Pélissier marque l'instant sombre
Où la Babel russe dans l'ombre
Verra son front précipité.

1865. *Les chrétiens ou la chute de Rome, poème en douze chants.*
In-12, Paris, Amyot.

Un poème épique dont on a peu parlé, mais qui n'a été ni plus ni moins lu que la plupart de ses pareils. Le sujet de l'épopée de M. Cénac Moncaut est le même au fond et dans les principaux détails que celui de son premier roman. Médella est l'héroïne de l'un comme de l'autre. Dès le premier chant elle maudit le culte barbare de Teutatès, dont son père Marric est le prêtre le plus zélé. Elle est chrétienne au dernier chant, après une foule de péripéties où la vie de la jeune gauloise partage l'intérêt avec les incidents divers d'une lutte terrible entre Rome et les Barbares. Les étrangetés d'expression, déjà trop fréquentes dans le poème précédent, font tache à toutes les pages de cette épopée, dont voici les deux premiers vers :

Cocher de l'univers, du haut du Capitole
Rome tient en ses mains les rênes de la Gaule.

III.

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE ET PHILOGIE.

M. Cénac Moncaut, pendant les quinze premières années de sa vie littéraire, n'avait abordé l'histoire que de biais, mais il ne l'avait jamais perdue de vue et elle était au fond de toutes ses œuvres d'imagination. Les notes accumulées à la fin de ses romans indiquaient des recherches très suivies dans un certain ordre de faits; ces recherches aboutirent en 1853 à une œuvre considérable, qui survivra sans doute à la plupart des publications du trop fécond écrivain. Sept ans après, cette œuvre, saluée avec sympathie par la critique sérieuse, honorée d'une mention très honorable par l'Académie des inscriptions et belles lettres, reparaisait avec de nombreuses additions. Voici, du reste, les titres des deux éditions de ce grand ouvrage.

1^{re} édition, 1853-1854. *Histoire des Pyrénées et des rapports internationaux de la France avec l'Espagne depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Annales de la Catalogne, de l'Aragon, de la Navarre, du pays basque, du Béarn, etc.* 5 vol. in-8°. Paris, Amyot.

2^e édition, 1860. *Histoire des peuples et des états pyrénéens (France et Espagne) depuis l'époque celtibérienne jusqu'à nos jours.* 2^e éd. corrigée et augmentée de l'étymologie des noms de lieux, du parallèle des langues celtiques, latines et romanes, de l'archéologie complète

des Pyrénées françaises et espagnoles (610 inscriptions, 52 gravures) etc. 5 v. in-8°. Paris, Amyot.

Nous ne pouvons mieux faire connaître l'ouvrage capital de M. Cénac Moncaut, qu'en citant l'appréciation que M. Alfred Maury en fit en séance publique de l'Académie des inscriptions, le 9 août 1861, au nom de la commission des antiquités de la France.

« L'auteur a quelques qualités de l'historien, mais celles de l'antiquaire ne sont pas chez lui assez développées, et celles du philologue font défaut. M. Cénac Moncaut s'est tracé un cadre trop vaste pour ses forces; il a voulu tout embrasser dans ce monde pyrénéen, au milieu duquel il vit et qu'il observe depuis longtemps. Privé des ressources qui lui étaient nécessaires, il nous a forcément donné un tableau inégal de dessin et de couleur; il a oublié le précepte :

*Sumite materiem vestris qui scribitis æquam
Viribus.*

» Rien en effet n'obligeait l'auteur à joindre à son récit, à ses appréciations historiques, toujours intéressantes, des parties archéologiques, épigraphiques, philologiques, qui déparent un travail, à certains égards, satisfaisant. Le lecteur, en rencontrant dans l'*Histoire* des peuples et des états pyrénéens tant de détails neufs et bien traités, sur les royaumes éphémères qui se sont succédé aux deux versants des Pyrénées, n'eût pas été tenté d'en demander davantage. Ces cinq volumes réduits à quatre, à trois peut-être, auraient suffi pour la tâche qu'il s'était imposée, et séparée du billon qui altère un métal précieux, son œuvre se serait présentée irréprochable dans ce concours. En général, M. Cénac Moncaut n'a le pied sûr que quand il marche sur le terrain espagnol ou français; remonte-t-il jusqu'aux Phéniciens, aux Romains, aux Ibères, veut-il démêler à travers les étymologies des questions d'origine, il s'égaré facilement faute de cette connaissance approfondie des sources antiques que décèlent l'exactitude et la précision des renvois.

» Ce n'est pas sans regret que la commission n'accorde à l'auteur que le cinquième rang dans les mentions très honorables; elle aurait voulu pouvoir témoigner autrement son estime pour un si long labeur. Mais la pensée qu'elle aurait sanctionné, par une plus haute récompense, des idées qui sont en désaccord avec les données de la science et une méthode que la saine critique condamne, a dû l'arrêter. Car s'il y a pour les tribunaux des circonstances atténuantes, qui affaiblissent l'application de la loi, il y a de même, dans la distribution

des récompenses, des circonstances qui atténuent les mérites des candidats, qui font que la couronne s'effeuille au moment où on allait la déposer sur leur front (1). »

Les additions faites à la seconde édition de cet ouvrage, et dont plusieurs étaient malencontreuses, avaient été tirées en grande partie d'une série de publications hâtives, à consulter avec toutes sortes de précautions, mais d'ailleurs d'un intérêt et d'une utilité incontestables :

1857. *Voyage archéologique et historique dans l'ancien comté de Bigorre*. In-8°. Tarbes, Telmon; Paris, Didron.

— *Voyage arch. et hist. dans l'ancien comté de Comminges*. In-8°. *Ibid.*

— *Voyage arch. et hist. dans l'ancienne vicomté de Béarn*. In-8°. *Ibid.*

— *Voyage arch. et hist. dans l'ancien royaume de Navarre*. In-8°. *Ib.*

— *Voyage arch. et hist. dans le pays basque, le Labourd et le Guypuscoa*. In-8°. *Ibid.*

— *Voyage arch. et hist. dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac*. In-8°. Mirande, impr. du Messenger; Paris, Didron.

On peut joindre à ces cinq volumes un in-8° de même forme extérieure et de titre analogue (*Voyage arch. et h. dans le Roussillon, le comté de Foix, la Catalogne, à Narbonne, Carcassonne et Toulouse*. Paris, V. Didron. 1860), mais en remarquant que c'est un simple tirage à part de quelques pages du III^e volume de *l'Histoire des peuples pyrénéens*. — De tous ces relevés de traditions et de monuments de toute époque, la lecture est généralement facile et même attachante. Les faits curieux y abondent; malheureusement notés un peu à l'aventure et sans contrôle sévère, ils laissent presque toujours beaucoup à enquérir à qui cherche la précision et la certitude. Quant aux interprétations de l'auteur, la critique a parlé avec trop de clarté pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage.

À ces publications se rattachent naturellement les deux suivantes :

1861. *L'Espagne inconnue. Voyage dans les Pyrénées de Barcelone à Tolosa*, avec une carte routière. In-12. Paris, Amyot.

1858. *Rapport adressé à M. le ministre de l'instr. publ. sur une mission scientifique en Espagne*. 20 p. in-8°. Paris, impr. P. Dupont.

Cette mission avait pour but de comparer l'architecture espagnole avec celle des Pays-Bas, qu'on a tort, selon l'auteur, de désigner sous le même nom. M. Cénac Moncaut reçut des missions du même genre

(1) *Moniteur universel* du 10 août 1861, p. 1206.

en Suisse et en Piémont, et des rapports afférents ont dû être également publiés, mais ne sont point arrivés à notre connaissance.

Le dernier des *Voyages archéologiques* énumérés plus haut, celui qui avait pour objet le pays natal de l'auteur, renfermait un élément d'intérêt qui manquait aux autres. M. Cénac Moncaut y avait recueilli quelques contes populaires, rédigés en français, et quelques chansons publiées dans l'idiome de la contrée. C'était une veine nouvelle, que le fécond polygraphe ne manqua pas d'exploiter, en revenant par deux fois, avec d'autres trouvailles, sur le même sujet.

1861. *Contes populaires de la Gascogne*. In-12. Paris, Dentu.

1868. *Littérature populaire de la Gascogne, contes, mystères, chansons... recueillis dans l'Astarac, le Pardiac, le Béarn et le Bigorre; texte patois avec la traduction en regard et la musique des principaux chants*. In-12. *Ibid.*

Ce dernier volume, qui rend le précédent inutile, est un répertoire d'un véritable intérêt pour tous les amateurs de littérature populaire. Nous aurons occasion d'y revenir. Mais il faut noter ici que M. Cénac Moncaut a diminué de beaucoup la valeur des contes qu'il a recueillis en leur donnant (même aux trois qu'il a écrits en patois) une forme littéraire toute personnelle, au lieu de rechercher leur forme originale et authentique. De plus, sa façon de transcrire les textes patois est irrégulière et incertaine. Son insuffisance en philologie romane avait été déjà mise en relief par une publication spéciale, qui n'est bonne à consulter que *faute d'autre* :

1863. *Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers, suivi d'un abrégé de grammaire gasconne*. In-8°. Paris, Didron, Dumoulin, Aubry.

Ces publications consacrées à la patrie gasconne n'absorbaient pas toute l'activité littéraire du studieux auteur. Il dirigeait ses lectures et en classait les résultats de façon à combler deux lacunes de notre littérature historique et nationale. — Il lui semblait utile de grouper pour la première fois tous les textes intéressant une question essentielle de la vie morale chez tous les peuples : les relations des deux sexes. Ce n'est donc pas une curiosité frivole ou malsaine qui a inspiré les deux volumes suivants, dont le titre a donné lieu quelquefois à des jugements téméraires :

1863. *Histoire de l'amour dans l'antiquité. Rapport de cette passion avec la législation et les mœurs, le théâtre et la poésie, la politique et l'histoire*. In-18. Paris, Amyot.

1864. *Histoire de l'amour dans les temps modernes, chez les*

Gaulois, les Chrétiens, les Barbares et du moyen-âge au XVIII^e siècle.

In-18. Paris, Amyot.

Dans le premier volume se trouvent la Judée, la Grèce et Rome; les divisions du second volume sont indiquées par le titre. Du reste, pure compilation, avec des vues générales vagues et communes. — L'autre ouvrage qui préoccupait spécialement M. Cénac Moncaut avait dans son esprit une tout autre portée, et il y a réuni toutes les vues d'ensemble qui résultaient pour lui de ses longues études sur l'histoire, la langue et la littérature de la France du Nord, comparées à celles de notre Midi. Pourquoi faut-il que ce livre ait été conçu et exécuté en dehors des progrès si nombreux et si essentiels qu'ont faits depuis un demi-siècle l'ethnographie et la linguistique? Autant vaudrait expliquer le système du monde sans savoir le premier mot des découvertes de Copernic, de Kepler et de Newton.

1857-1868. *Histoire du caractère et de l'esprit français depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Renaissance.* 3 v. in-18. Paris, Didier.

L'ouvrage est divisé en douze parties : 1^o Division de la Gaule en deux grandes zones, prouvée par les langues, la religion et les mœurs; 2^o Lutte de l'état pastoral contre l'état civilisé, de la société gauloise contre la société romaine; 3^o Mélange des civilisations grecque, romaine et gauloise; 4^o Avènement du christianisme; 5^o Invasion de la Gaule par les peuples scandinaves et germains (fin du premier volume); 6^o Époque carlovingienne; 7^o Débuts du moyen-âge chez les peuples du midi; 8^o Id. chez les peuples du nord; 9^o Époque de fusion (13^e siècle), mélange des littératures; 10^o Esprit et caractère des peuples européens comparés à ceux de la France; 11^o Décadence de la féodalité, avènement de la bourgeoisie; 12^o la Renaissance. Ces trois dernières parties défraient le troisième volume, le plus long de tous (590 pages).

Il y a dans ce long ouvrage une foule de détails intéressants, mais dont la critique savante a tenu peu de compte à l'auteur, à cause de la faiblesse de son idée-mère et de la fausseté de beaucoup de ses preuves. Un écrivain fort compétent lui reprochait sa *celtomanie* et les étymologies impossibles qu'elle lui a suggérées. Il citait entr'autres celles du surnom du fondateur de la troisième race : *Hugues Capet*, c'est-à-dire *Hugues dont le donjon est au sommet d'une montagne escarpée*. « Après cela, comme on dit, il faut tirer l'échelle. Des raisons de cette force suffiraient pour rendre ridicules les idées les plus vraies. Si M. Cénac Moncaut entendait seulement soutenir que dans

l'esprit et le caractère français, il est resté quelque chose de l'esprit et du caractère gaulois, j'en demeurerais d'accord; mais à quoi bon 1500 pages pour prouver cela (1) ? »

Des critiques encourues par quelques détails de cet ouvrage ou de l'*Histoire des états pyrénéens*, engagèrent M. Cénac Moncaut à adresser à ses adversaires les trois lettres suivantes en deux brochures :

1868. *Lettre à M. Paul Meyer, professeur à l'École des Chartes, sur l'auteur de la Chanson de la croisade albigeoise en particulier et sur certains procédés de critique en général.* 40 p. gr. in-8°. Paris, Aubry.

1869. *Lettres à MM. Gaston Paris et Barry sur les Celtes et les Germains, les chants historiques basques et les inscriptions vasconnes des Convenæ.* 56 p. gr. in-8°. Paris, Aubry.

Nous avons déjà fait connaître ces publications aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* (2).

1866. *Histoire des chanteurs et des artistes ambulants* (lu à la séance de l'Institut historique du mois d'avril 1865). 30 pages gr. in-8°. Saint-Germain-en-Laye, Toinon.

1869. *Les Jardins du roman de la Rose comparés avec ceux des Romains et ceux du moyen âge.* 20 p. in-8°. Paris, Aubry.

Cette dernière étude est extraite de l'*Investigateur*. Beaucoup d'autres travaux de M. Cénac Moncaut, dispersés dans les journaux et les revues, ne sauraient être énumérés ici, sans compter que la plupart ne sont pas venus à notre connaissance (3). Mais il faut noter, parce qu'on les consultera très utilement, plusieurs études d'histoire littéraire et militaire de la Gascogne, qu'il a données à la *Revue d'Aquitaine*; par exemple sur les poètes *Jean de la Jessée* (t. VI, cinq articles), *Saluste du Bartas* (t. VII, quatre art.), *D'Astros* (t. VIII, 3 art.); les généraux *Joseph de Sauvies* (t. IX, cinq articles); *Fr. de Lassalle Cezeau* (t. X, p. 58); *Pierre Leglise* (ib., p. 268 et 331); *François Bagneris* (ib., p. 610, et t. XI, p. 23 et 112), etc.

Quelle carrière d'écrivain! et pourquoi avons-nous dû troubler par des jugements sévères, mais venant de trop bon lieu pour être récu-

(1) M. Marius Sepet dans la *Revue des questions historiques* du 1^{er} juillet 1869 (t. VII, p. 313).

(2) T. X, p. 42; t. XI, p. 42.

(3) Je dois signaler pourtant, à cause de son étendue et de son importance, une histoire des établissements religieux des Pyrénées, publiée par fragments dans l'*Université catholique*, il y a une vingtaine d'années.

sés, l'impression générale de sympathie qu'elle doit laisser à tous les amis des lettres, de l'histoire, de la France et de notre chère province de Gascogne! Mais de la longue course fournie par l'infatigable auteur, il résulte d'utiles leçons. De ses écrits politiques, de ses œuvres purement littéraires il ne restera rien peut-être; c'est un double domaine réservé aux privilégiés du génie : *Pauci quos æquus amavit Jupiter*. Encore est-ce quelque chose, à notre époque surtout, que le politique n'ait jamais forfait à l'honneur, que le romancier n'ait jamais blessé la pudeur publique. Ses œuvres historiques seront longtemps consultées avec fruit; et si les parties qui tiennent à la science—philologie et archéologie—sont déjà tombées, reconnaissons que cela tient à un défaut d'initiation régulière, presque inévitable aux débuts de M. Cénac Moncaut, et apprenons à ne pas compter en ces matières difficiles sur des vues et des études solitaires, mais à nous tenir au courant. Etre attentifs aux travaux des maîtres, accueillir avec un respect sans servilité chaque progrès accompli, c'est le seul moyen de n'être pas annulés nous-mêmes par ce progrès incessant et d'y aider peut-être quelque jour par nos efforts personnels.

LÉONCE COUTURE.

P. S. — Je m'aperçois que j'ai omis de présenter un sommaire de l'*Histoire des peuples pyrénéens* (comme je l'ai fait pour l'*Histoire du caractère et de l'esprit français*). Je comble ici cette lacune.

Tome I. 1^{re} partie. Depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'introduction du christianisme au III^e siècle. II^e partie. Lutte du germanisme et des barbares contre la société moderne (220-533). III^e partie. Guerres et relations des Franks avec les Wisigoths, de 509 à 711. — Tome II. IV^e partie. Guerre offensive des Mores dans les Pyrénées (714-850). V^e partie. Organisation de la féodalité (863-1090). VI^e partie. L'Aragon étend sa puissance sur les Pyrénées entières (1094-1200). — Tome III. VII^e partie. Rétablissement de l'influence franke dans le Midi par la guerre des Albigeois (1196-1214). VIII^e partie. Revendication des fiefs pyrénéens par la couronne de France (1214-1234). IX^e partie. Fondation et destruction du royaume de Majorque (1276-1350). X^e partie. Echecs de la France provoqués par l'invasion anglaise (1340-1389). — Tome IV. XI^e partie. Décadence du royaume d'Aragon et de Navarre (1388-1480). XII^e partie. Réunion de la Navarre aux domaines de Foix-Béarn (1469-1555). XIII^e partie. Guerre des Calvinistes (1552-1589). — Tome V. XIV^e partie. Réunion du Béarn et du Roussillon à la France (1589-1660).

QUESTION.

48. D'une anecdote de l'abbé Morellet sur Basquiat de la House.

Morellet, parlant dans ses *Mémoires* (Paris, 1823 t. 1, p. 78) de son séjour à Naples en 1758, s'exprime ainsi : « Le consul de France me donna quelques mémoires sur le commerce. Je tirai aussi plusieurs renseignements de l'ambassadeur, M. d'Ossune, et de son secrétaire, Basquiat de la House, qui a été depuis ministre de France en d'autres cours. Celui-ci était une espèce de *loustic* qui ne manquait pas d'esprit, et encore moins d'adresse. C'est lui qui, ayant en Gascogne, sa patrie, dans un petit village, un petit bien en vigne et en mauvais vin qu'on ne pouvait vendre, imagina de se faire donner par le pape un *corps saint*, qu'il baptisa d'un nom vénéré dans le pays, qu'il envoya avec toutes les bulles et indulgences possibles, et pour lequel il s'établit une fête et une foire, où le concours de tous les villages voisins lui a depuis fait vendre et boire chaque année tout son vin en huit jours. »

De quel village de Gascogne s'agit-il en ce passage ? Qu'y a-t-il de vrai dans le piquant récit de l'ami de Diderot et de d'Alembert ? Que sait-on de plus, du bizarre personnage dont Morellet continue à nous parler ainsi (p. 79) ? « Puisque j'ai nommé ce Basquiat, je veux conter une autre facétie de sa façon, à laquelle je ne puis penser sans rire. Nous allions souvent chez l'ambassadeur, qui vivait fort noblement. Nous y trouvions quelquefois un M. de Turbilly, gentilhomme français, frère d'un autre Turbilly qui s'occupait en ce temps-là d'expériences d'agriculture, et de charrues, et de semoirs. Celui de Naples était ennuyeux à fuir d'une lieue, de ceux que les Italiens appellent *seccatore di strada publica* ennuyeux de grand chemin, par allusion aux voleurs qui vous attendent sur les routes pour vous assassiner. L'ambassadeur le recevait par honnêteté, sans disconvenir qu'il était le fléau de la société. Lorsque Basquiat voyait que son ambassadeur commençait à se lasser de Turbilly, il lui demandait la permission de l'en débarrasser. Alors commençait une scène la plus divertissante du monde. Basquiat s'approchait de Turbilly, et le rencoignait bientôt dans la croisée la plus voisine de la porte. Là, le prenant à la boutonnière, il lui entamait un conte qui ne finissait pas, ou une discussion vague qui ne marchait pas, ou des raisonnements à perte de vue, enchevêtrés les uns dans les autres avec un art vraiment prodigieux, assaisonnant son discours de bâillements si naturels qu'ils gagnaient bien vite le pauvre patient, et que ce symptôme nous mettait en état d'observer tous les progrès de son mal. Enfin, quand il commençait à tourner à la mort, Basquiat ouvrant la porte, le pauvre homme s'échappait, et nous laissait riant aux éclats du succès d'un *ennuyeur* qui nous divertissait en ennuyant un ennuyeux. » — Je recommande à nos chers lecteurs l'ingénieuse recette de Basquiat de la House.

T. DE L.

RÉPONSES.

10. Un contradicteur de Vauban.

(Voyez la *Question*, dans notre tome I, p. 332.)

Feu M. Pierre Clément, de l'Institut, qui, comme on le sait, s'était beaucoup occupé de Colbert, dont il nous a laissé une excellente histoire, n'avait jamais rencontré le pamphlet signalé par M. Paul T., ce qui m'autorise à répondre à la première question : « Ce livre est-il rare ou commun ? — Il est très rare. » Quant à la seconde question : « En connaît-on l'auteur ? » Je réponds : « Non », en hésitant d'autant moins, que M. Olivier Barbier, dans la nouvelle édition qu'il prépare depuis longtemps du *Dictionnaire des ouvrages anonymes* par Ant. Al. Barbier, ne pourra malheureusement pas, d'après sa propre déclaration, combler à ce sujet une des lacunes du recueil paternel.

T. DE L.

26. Du voyage à Jérusalem de Philippe de Montaut.

(Voyez la *Question* dans notre tome II, p. 147.)

Décidément cette relation ne paraît avoir été jamais imprimée. M. Léon de Laborde ne l'indique pas dans la longue liste de voyages en Palestine dont il a enrichi son *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres* (Paris et Leipzig, 1841, in-f°), liste d'autant mieux dressée, que M. de Laborde avait déjà rédigé (voir pages XI et XV) une *Bibliographie des pèlerinages, croisades et voyages en Terre-Sainte*. Le travail spécial que M. de Laborde n'a pas eu le temps de publier, a été fait, en ces dernières années, avec de grands développements, par M. Titus Tobler. Or, pas plus que l'érudit français, l'érudit allemand n'a connu la relation du gentilhomme gascon. En outre, de savants géographes — qui sont aussi de savants bibliographes — m'ont dit qu'ils n'avaient jamais entendu parler des impressions de voyage de Ph. de Montaut. Avis à l'ancien archiviste du département du Gers qui avait formé le projet de publier le curieux manuscrit de la bibliothèque d'Auch.

T. DE L.

N. B. Nous donnons ici la légende qui a été omise par mégarde sur le dessin placé plus haut, à la p. 239.

— *Croquis du pavé de la grande salle du nord : 1° ébauche de l'ornementation qui se trouve à l'entrée; 2° item des croix engendrées par des cercles qui sont placés autour du tableau.*

— *Le tableau lui-même est un carré de 2^m 80 environ de côté. La salle au milieu de laquelle il se trouve était également un carré de 16^m au moins de côté.*

ESSAI HISTORIQUE

SUR

L'ABBAYE DE GIMONT.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE 3°. — ÉPANOUISSEMENT.

De l'année 1142, date de la fondation du monastère, à 1147, il ne paraît pas que l'abbaye se soit guère étendue au-delà des limites dans lesquelles se trouvaient renfermées les premières donations. On ne trouve dans le cartulaire, pour ces cinq années, que deux chartes : l'une de 1145, contenant une donation faite à l'abbé Arnould, qui fut le premier supérieur du nouvel établissement, par trois frères, Isarne, Raymond et Aldrin de Blanchet, de terres situées dans le dimaire de Francheville (Solomiac), en un lieu appelé *Témart*. L'acte en fut passé dans le *château* d'Estramiac. — L'autre dans le voisinage même de l'abbaye, mais sur la rive opposée de la Gimoine, de l'année 1146, par laquelle Vital d'Andozille, frère de l'archevêque d'Auch, fait don et cession en faveur du même abbé du Casal d'*Arrebin* qu'il avait en ce lieu.

Pendant ces cinq années tous les regards, dans le voisinage, sont assurément tournés vers l'abbaye, attirés par le spectacle nouveau que présente l'activité des moines transformant en terres fertiles ces plaines jusqu'alors couvertes de broussailles ou de forêts. Mais l'étonnement qu'elle excite est d'abord muet. Il semble que l'opinion de la contrée, avant de se manifester sur leur compte, ait besoin de se recueillir et qu'elle veuille prendre son temps pour s'assurer, avant de se

prononcer, si les résultats définitifs répondent aux belles espérances qu'avaient fait naître les débuts. Enfin l'expérience est faite. Les cinq années ont suffi pour montrer de quoi les moines étaient capables, et ce que l'on pouvait attendre d'eux si on leur fournissait les moyens d'exécuter sur une grande échelle ce que jusqu'alors ils n'avaient pu entreprendre que dans des limites assez restreintes. Dès lors, plus d'hésitation; les donations affluent de toutes parts. Les possesseurs de ces terrains incultes s'empressent de les mettre à la disposition des moines; chacun veut contribuer par ses offrandes à généraliser les bienfaits de leur institut. Ainsi le domaine de l'abbaye s'étendit rapidement. Fécondées par les travaux et les sueurs des moines, ces terres, jusqu'alors improductives, se couvrirent d'abondantes moissons et devinrent une source de richesses pour toute la contrée. Les moines eux-mêmes purent s'agrandir et s'étendre tous les jours davantage, en acquérant, soit par des achats proprement dits, soit par des prêts sur gage qui finissaient presque toujours par la vente ou la donation des objets engagés, les terrains enclavés dans leurs possessions. Il arriva qu'ainsi, dans l'espace d'environ cinquante ans, on vit passer entre leurs mains des étendues immenses qu'ils livrèrent à la culture. L'aspect du pays fut totalement changé. En même temps, sous la salutaire influence de la religion, première inspiratrice de ces entreprises, et qui était toujours là pour tout diriger et tout sanctifier, s'opéraient, en faveur des populations agricoles, des changements d'une autre nature, qui amélioreraient considérablement leur condition et préparaient insensiblement et sans secousse leur complète émancipation.

Le mouvement en faveur de l'abbaye eut son point de départ, comme c'était naturel, dans les lieux circonvoisins et s'étendit successivement au nord et au midi, au couchant et au levant, de telle sorte que tout le territoire compris, avant 1789, dans le consulat de Gimont, et dont sont formées au-

jourd'hui les communes de Gimont, d'Escornebœuf, de Ste-Marie et de Juilles, devint la propriété des moines. Au nord de Ste-Marie se fondait en même temps la Grange du Fourc, des donations qui furent faites et des acquisitions qu'on y ajouta, dans ce qui forme aujourd'hui la paroisse de St-Martin-St-Pé, et dans Sillac, section de la paroisse de Touget. Un peu plus loin, en se dirigeant vers le nord, et dans la même vallée de la Gimone, se faisaient simultanément les donations qui formèrent la grange de Francheville (Solomiac). Enfin, toujours dans le même temps, mais dans une direction opposée, sur la petite rivière de la Marcaoue, se formait, par des donations semblables, la grange de Saint-Soulan. De là le mouvement s'étendit encore, et en 1160, on voit commencer dans le territoire actuel de Saint-Lys, au diocèse de Toulouse, des donations considérables et nombreuses, qui devinrent les granges d'Aiguebelle et du Goujon, les plus importantes de toutes celles que possédait l'abbaye.

Les actes nombreux qui contiennent toutes ces donations, ventes et impignurations, méritent une attention sérieuse. Étudiés avec soin, ils fournissent des renseignements pleins d'intérêt qu'on chercherait vainement ailleurs, soit pour l'histoire de l'abbaye et de toute cette contrée, soit sur les familles seigneuriales qui occupaient alors le pays et se partageaient le territoire. Nous ne devons pas passer trop légèrement sur ces actes, et il importe que nous fassions connaître du moins les plus importants, sans négliger totalement les indications fournies par les autres. Nous consacrerons donc à chacune des subdivisions du cartulaire un paragraphe spécial, dans lequel nous ferons connaître, pour les lieux auxquels elles se rapportent, les principaux bienfaiteurs de l'abbaye, et nous mettrons à profit, de notre mieux, les données qu'elles fournissent pour l'exacte connaissance du pays.

§ 1^{er}.

Donations, ventes et impignurations faites dans le voisinage de l'abbaye, sur la rive gauche de la Gimone, en Cahusac, Marroix, Juilles, St-Caprais, St-Guiraud, l'Isle-Saurimonde et Arnars.

1^o. Famille du Brouil.

Les libéralités de cette famille envers l'abbaye ne se bornèrent pas à celles dont nous avons déjà parlé. Gérald du Brouil, principal fondateur, avait un frère nommé Florian, qui fut des premiers à s'associer à l'œuvre dont Gérald avait pris l'initiative. En 1147, il fit don et cession à l'abbé Arnould, *pour l'amour de Dieu et la rémission de ses péchés*, de toute la terre qu'il avait à l'Artigue (1), au sud et au couchant de l'abbaye. Il avait un gendre, André de La Garde, qui, l'année d'après, voulut s'associer à sa libéralité et fit abandon et cession en faveur des moines de tous les droits qu'il pouvait avoir en cet endroit.

Gérald du Brouil avait au moins cinq enfants de sa femme Gausens : Guillaume-Raymond, Trencherie, Gérald, Bernard de Mormont et une fille dont nous ignorons le nom, qui paraît avoir été mariée à Arnould de Vigmont. De ces cinq, les trois premiers seulement sont nommés dans la charte de donation des cent concades de terre pour la fondation du monastère. Dans celle qui suivit deux jours après, pour assurer au nouvel établissement des revenus convenables, on voit de plus figurer Mathilde, femme de Guillaume-Raymond l'aîné de la famille. Guillaume-Raymond, Trencherie et Gérald figurent encore,

(1) Artigue vient de *artigare*, défricher. On appelait artigue, ou artigal, un terrain récemment livré à la culture, et ce nom finissait par lui rester. Le territoire de Lartigue dont il est ici question était situé des deux côtés d'un ruisseau qu'on appelait aussi le ruisseau de Lartigue. C'est le second qu'on rencontre, au sud de l'abbaye, en suivant la route de Saramon. Le premier, qu'on appela depuis la fondation du monastère, le *ruisseau de l'abbaye*, s'appelait alors le *ruisseau de Cahusac*. Entre les deux se trouvait le bois dit Garrabousta.

agissant de concert, dans un acte de 1147, par lequel, à l'exemple de Florian leur oncle, ils font, pour l'amour de Dieu et la rémission de leurs péchés, don et cession de toute la terre qu'ils avaient à l'Artigue.

Quant à Bernard, il se montra d'abord peu disposé à imiter les exemples que lui donnaient ses frères. Il paraît même que leurs libéralités envers les moines ne servirent, pendant longtemps, qu'à l'aigrir et à l'indisposer contre ces derniers, et qu'il en vint jusqu'à leur chercher querelle et à les troubler dans la jouissance des biens qu'ils tenaient des membres de sa famille. Ces dispositions et ces actes nous sont révélés par un acte de 1179, dans lequel nous voyons que Bernard, revenu à des sentiments plus favorables, approuve et ratifie toutes les donations faites par son père, Gérald du Brouil, et fait, lui aussi, abandon et cession, en faveur de l'abbaye, de tous ses droits sur les terres cultes et incultes que les moines tenaient, par don, vente ou impignoration, de son dit père ou de quelque autre des siens. Puis Bernard déclare qu'il se désiste de toutes les poursuites qu'il avait intentées contre ces mêmes moines, et renonce à toutes les prétentions qu'il pourrait faire valoir sur les terres cultes et incultes qu'ils tenaient, à quelque titre que ce fût, de son frère Guillaume-Raymond ou de quelque autre membre de sa famille. Les moines, de leur côté, s'engagent à le recevoir parmi eux comme convers, si la volonté lui vient d'entrer en religion; et dans le cas qu'il meure dans le siècle, il est stipulé qu'on lui fera dans l'abbaye des funérailles comme à un moine.

Nous avons dit qu'en outre de ces quatre fils dont nous venons de parler, Gérald du Brouil avait eu une fille dont nous ignorions le nom, mais que nous croyions avoir été mariée avec Arnould de Vigmont. Ce qui nous a induit à penser ainsi est un acte de 1162, dans lequel figure aussi son fils Guillaume-Arnould, par lequel Arnould de Vigmont ratifie et confirme la donation des cent concades de terre données par Gérald du

Brouil pour la fondation de l'abbaye; ce qui suppose évidemment qu'Arnauld était allié à la famille du Brouil, et qu'en vertu de cette alliance il avait des droits à faire valoir sur cette terre. Arnauld se fit moine, et la confirmation dont nous venons de parler eut lieu à Tournecoupe, à l'occasion de son entrée en religion.

En 1175, nous trouvons un nouvel acte concernant la famille de Vigmont, par lequel ce Guillaume-Arnauld dont il est question dans l'acte précédent, et son fils nommé Arnauld comme son grand-père, ratifient et confirment toutes les aliénations, de quelque nature qu'elles soient, et quel qu'en soit l'objet, faites par Guillaume-Raymond du Brouil, par Mathilde sa femme et par leurs enfants, et on ajoute : par des personnes de la famille de Carcerelles, par Bernard d'Auzimpouy, par Raymond de l'Isle, sa femme Galdris, son fils Arnauld-Guillaume, ou sa fille Saurimonde. D'où il faut conclure qu'il y avait aussi alliance entre ces familles et la famille du Brouil. Il est au moins certain que Guillaume-Arnauld de Vigmont avait épousé Saurimonde, fille de Raymond de l'Isle, qui avait eu en dot l'Islette, appelée pour cette raison, depuis et jusqu'à nos jours, l'Islette-Saurimonde. En faisant cette donation, Guillaume-Arnauld de Vigmont et son fils se réservent que, s'ils veulent entrer en religion, ils seront reçus dans l'abbaye, et que s'ils meurent dans le siècle, on leur fera des funérailles comme aux moines. La même réserve est faite à perpétuité en faveur d'un membre de cette famille qui voudrait embrasser l'état religieux.

Revenons aux enfants de Gérald du Brouil. Trincherie et Gérald ne figurent que dans l'acte collectif dont nous avons déjà parlé, par lequel, d'un commun accord, ils firent, avec Guillaume-Raymond leur aîné, donation de tout ce qu'ils avaient à Lartigue; et dans celui de ratification et confirmation des donations antérieures, ventes et impignurations faites par eux ou par quelque autre membre de leur famille.

Pour Guillaume-Raymond, il ne s'en tint pas là. Toute sa vie il conserva pour l'abbaye les dispositions qu'il avait manifestées dès son début, et il le prouva par des actes nombreux, auxquels s'associèrent sa femme Mathilde et ses enfants Trincherie, Guillaume-Raymond, Ollivier et Arnauld. Ainsi, en 1158, Guillaume-Raymond et Mathilde donnent une portion du casal de Malecque. En 1160, ils confirment les donations faites jusqu'alors par eux ou par quelqu'un de leur famille. En 1167, ils offrent au monastère leur fils Arnauld dit de Carcerelles, et font vente à l'abbé de deux casals qu'ils ont à Cabiran (dans Juilles), l'un appelé le casal *de la Barte* et l'autre le casal *de Malaet*. L'acte fut ratifié par les frères de Guillaume-Raymond, Trincherie et Gérauld.

En 1173, vente par les mêmes Guillaume-Raymond et Mathilde, auxquels cette fois se joignent leurs enfants, Trincherie, Guillaume-Raymond et Ollivier, de la terre qu'ils ont sur le ruisseau qui passe devant la Tuilerie, entre le ruisseau de l'Artigue et la Gimone, et entre la terre de l'Artigue dépendante de l'abbaye et cette même abbaye. Les colons qui sont sur cette terre renoncent en faveur des moines à tous les droits qu'il peuvent y avoir, et eux-mêmes sont relevés par les vendeurs de tous les devoirs dont ils étaient tenus à leur égard comme vassaux. Ces colons étaient : Raymond de Castin, Sance, son fils, Guillaumette, sa fille, Salvet, son gendre, et Sance de Cabiran, son neveu. Puis dans le même acte, vente de la terre de Cabiran, déjà engagée aux moines par le colon Guillaume de Cabiran, pour un prêt de vingt sols morlas qu'ils lui avaient fait; abandon et cession par Salvet, fils de Guillaume, de tous les droits qu'il peut avoir sur cette terre; enfin affranchissement par les vendeurs dudit Salvet, qu'ils déclarent libre désormais de toute redevance féodale à leur égard.— Autre vente, par les mêmes, de tous les droits seigneuriaux qu'ils ont à Marrox. L'église y est comprise avec les dimes et les prémices, ainsi que les terres cultes

et incultes qui leur appartiennent. Encore ici nous voyons les colons, Eis de Marrox, Echine, sa fille, Vital de Mormont, son gendre, Sance Moulins et Jean Vigordan, abandonner et céder tous leurs droits aux acheteurs, tandis qu'eux-mêmes sont affranchis de toute redevance féodale par les vendeurs.— Viennent ensuite, toujours dans le même acte, deux donations, faites par Guillaume-Raymond et par Mathilde : la première, de tous les droits qu'ils avaient sur la terre de Saint-Pierre, mise en gage entre les mains des moines par Centule de Puymarson pour un prêt de cent quarante sols morlas qu'ils lui avaient fait, et sur celles que les moines tenaient de Bertrand d'Auzimpouy, soit par donation, soit par vente ou impignoration ; la seconde, à l'occasion de la réception de leur fils Arnould dans l'abbaye, de tout le bois et de toute la terre qu'ils avaient le long de la route qui part de *Copa* et se dirige vers la Grange du Fourc, jusqu'à la terre d'Arnould de Lugas, au-dessous de la terre de Cahusac qui appartient à l'abbaye, et d'une autre terre que la même abbaye a à Cabiran. Pour toutes ces ventes et donations, Guillaume-Raymond et Mathilde reçurent de l'abbé deux cents sols morlas.

En outre de ceux dont nous avons parlé jusqu'ici, Guillaume-Raymond et Mathilde eurent encore trois autres enfants : un garçon, Thibaud ; et deux filles, Garsen et Bome.

Pour compléter ces renseignements sur la famille du Brouil, ajoutons qu'on trouve en 1178 un acte de donation faite par Raymond de Mormont, Vital, son frère, et Alazéis, leur sœur consanguine (*consanguinea*), ou peut-être simplement leur cousine, de l'avis et avec l'agrément de Guillaume-Raymond du Brouil et de ses enfants. Il n'est pas fait mention de leur père ; mais il y a lieu de croire qu'ils étaient fils de ce Bernard de Mormont, fils de Gérald du Brouil, dont nous avons parlé plus haut, qui avait eu des contestations avec les moines, et qui ensuite, reconnaissant l'injustice de ses prétentions,

avait fini, non-seulement par se désister de ses demandes, mais même par leur donner une portion de ses biens. Dans l'acte dont nous parlons ici, Raymond de Mormont, de concert avec son frère et sa sœur (ou cousine), donne aux moines toute la terre qu'ils avaient ou qui devait leur revenir dans le territoire et par deçà le ruisseau de Cahusac.

Notons encore qu'en 1226, le fils de Guillaume-Raymond du Brouil, qui portait le même nom que son père, fit don de tout ce qu'il avait de l'autre côté de la Gimone, dans le territoire de Saint-Justin, sur lequel, plus tard, fut bâtie la ville de Gimont : « Terres cultes et incultes, hommes, femmes, censives, oubliées, tailles, albergues, corvées, péages, moulins, pêcheries, prés, bois, bartes, « *sportagia*, » chasses, « *spallaria*, » et toute la seigneurie et droit seigneurial qu'il avait dans le village (*castrum*) de Saint-Justin et dans son territoire.

2^o Famille Jourdain de L'Isle.

La famille Jourdain de l'Isle, qui tenait le premier rang parmi les grandes familles de la contrée, fut aussi une de celles qui se signalèrent le plus par leur libéralité envers l'abbaye. Raymond-Jourdain était alors le chef de cette famille. Il avait plusieurs frères, entr'autres Vital, seigneur de Juilles, Pierre et Boson, seigneurs de l'Isle-Bouson, près de Lectoure, et Bernard de l'Isle, marié avec Agnès de Boet. Nous connaissons aussi deux de ses enfants, Guillaume-Arnauld et Saurimonde, mariée en première nocces avec Guillaume-Arnauld de Vigmont, comme nous l'avons dit plus haut, et en secondes nocces avec Babot dont il est fait mention un peu plus bas. Il était allié avec la famille de Maurens, et il y a lieu de penser que sa femme Galdris était une sœur d'Odon de Maurens, qui se fit moine, et de Guillaume et Espagne de Maurens, qui comptent parmi les plus insignes bienfaiteurs de l'abbaye, comme on le verra quand nous parlerons de cette famille.

Le premier témoignage de sympathie donné par Raymond à l'abbaye date de 1165. De concert avec sa femme Galdris, Guillaume-Arnauld, leur fils, et Guillaume de Maurens, il ratifie et confirme toutes les donations faites par Odon de Maurens, ainsi que celles qui s'étaient faites sous ses auspices, ou dont il s'était fait lui-même caution avant d'embrasser la vie religieuse. L'acte, est-il dit, fut passé à Gimont le jour de la fête de saint Laurent, qui fut celui du départ d'Odon pour Morimont.

En 1167, Raymond et son frère Vital de Juilles donnent et cèdent le haut domaine et tous les droits qu'ils peuvent avoir, à quelque titre que ce soit, dans le territoire de Juilles, ainsi que les dîmes et les prémices dus à son église par les terres possédées par les moines dans ce dîmaire et qui leur ont été concédées, soit par Raymond lui-même, soit par Arnauld de Cabrera, Fortaner de Cabrera, son cousin, Fédac de Polastron ou autres. Raymond, pour cette cession, reçoit de l'abbé soixante sols morlas et Vital cinq. Vital avait trois filles, Peyronne, Esquive et Sobrancera, qui renoncèrent aussi à tous les droits qui devaient leur revenir dans ce même dîmaire.

En 1169, Raymond, se disposant à partir pour la croisade, fit don et cession à l'abbaye de la seigneurie de Haumont, avec tous les droits qui en dépendaient, terres cultes et incultes, bois, prés, eaux, moulins, péages, etc. (l'église elle-même est comprise dans cette donation); plus de l'exploitation (*culturam*), ou, comme nous dirions aujourd'hui, de la ferme ou métairie de *La Peyre*, confrontant avec le casal du Chêne (*de Casso*), jusqu'à la *Come profonde* et avec le ruisseau jusqu'à la Serre. Enfin, il accorde aux moines le droit de parcours et de dépaissance sur toutes ses terres. Antérieurement à cet acte, il avait reçu de l'abbé deux cents sols morlas qui furent le prix de cette cession, et pour lesquels cette seigneurie de Haumont avait été mise en gage

entre les mains des moines. Galdris, de son côté, fit, en cette occasion, avec le consentement de son mari, donation d'un casal, dit le casal de *Las Bordes*, limité vers l'église de Saint-Laurent par la terre qui le sépare de la terre du Plan, laquelle dépend du même casal; et d'un autre côté, vers *Casanel*, par le casal de Lafite.

Pierre et Boson de l'Isle, en 1176, font don et cession de tous les droits qu'ils avaient sur les terres possédées par les moines, en vertu d'actes de donation de vente ou d'impignoration, depuis le ruisseau de Mormont qui coule vers l'abbaye; depuis Puymarson jusqu'à la Gimone, et depuis Saint-Caprais jusqu'à cette même rivière et jusqu'à l'abbaye. Cette donation se fait sous la garantie et caution de Garsies Sance, évêque de Lectoure; d'Odon de Montault qui en avait été l'entremetteur; de Boson de Terrène et de son frère Liberon, et de Bernard de Saint-Créac. L'abbé donne à chacun des deux frères vingt-cinq sols morlas. Il y ajoute ensuite vingt-cinq chèvres estimées soixante sols et même plus, « *quorum pretium erat 60 sol. morlanos et amplius,* » avec trente autres sols à titre de charité « *ex caritate.* » Pierre et Boson accordent encore aux moines le droit de parcours et dépaissance sur toutes leurs terres.

Bernard de l'Isle, marié, comme nous avons dit, avec Agnès de Boet, fait, en 1156, de concert avec son beau-père Gassies de Boet, Bonassies, sa belle-mère, et Adémar, son beau-frère, don et cession de toute la terre, y compris les hommes et les femmes qu'ils avaient en deçà de la Gimone en tirant vers l'abbaye. Six années plus tard, en 1162, Bernard, Agnès, son épouse, et Adémar de Boet font donation de toute la terre qui leur restait, en deçà de la Gimone, vers l'abbaye, et de toute celle qu'ils avaient par delà la rivière, vers Sainte-Marie de la Grasse, avec tous les droits qui pouvaient leur revenir dans le terroir de cette église.

Toutes les donations et toutes les ventes faites par Ray-

mond de l'Isle et son épouse Galdris furent ratifiés et confirmés, en septembre 1168, par leur fille Saurimonde. En 1181, elle fit elle-même don d'un contour de terre situé entre la culture qui avait appartenu à son père et dont il s'était dépouillé en faveur des moines en 1169 (la culture de La Peyre), et la terre qui était autrefois à la femme Navarre, et entre le ruisseau qui descend vers la Come profonde. En même temps Saurimonde, qui avait eu des contestations avec les moines, se désiste des poursuites qu'elle avait commencées contre eux et s'engage à ne les plus inquiéter à l'avenir.

Saurimonde, devenue veuve par la mort de Guillaume-Arnauld de Vigmont, épousa en secondes noces Babot, dont la famille nous est inconnue. On trouve, en 1183, un acte par lequel, de concert avec ce Babot et Arnault de Vigmont son fils, qu'elle avait eu de son premier mari, elle fait don aux moines du bois de Castet, de l'église et du moulin (1). Dans sa donation elle comprend les hommes et les femmes appartenant à ladite église, les corvées et les services dus par ces mêmes hommes, et tous les droits seigneuriaux; les terres cultes et incultes avec les entrées et sorties accoutumées, eaux, pâturages, bois, dîmes, prémices et droits de chasse. Saurimonde et son fils accordent en outre aux moines le droit de parcours et de dépaissance sur toutes leurs autres terres, en exceptant, comme du reste on fait toujours en pareil cas, celles qui sontensemencées en blé, les vignes et les jardins.

« *Exceptis bladatis, vineis, cultis et hortis.* »

3^o Famille d'Auzimpouy.

Nous n'avons pas de renseignements sur cette famille, non plus que sur celle de Carcerelles qui vient ensuite. Nous

(1) Ce bois, appelé plus tard le bois *Bedat*, était situé dans Saint-Caprais. Une partie appartenait déjà aux moines à qui elle avait été donnée, en 1158, par Bertrand et Géraut de Lauzes. L'église de Castet est l'église même de Saint-Caprais, ainsi que nous l'apprend une note marginale qui se lit dans le Cartulaire. Pour le moulin, il existe encore sur l'Arrats et porte toujours le même nom. Il est dans la paroisse de Saint-Caprais.

savons seulement qu'elles étaient l'une et l'autre alliées à celle du Brouil, et c'est pour cela que nous les plaçons ici, quoique, en apparence du moins, leur importance soit moindre que celle des familles qui viendront après.

En 1169, Bertrand d'Auzimpouy et ses enfants Raymond-Guillaume, Sance et Malet, font don et cession de toute la terre culte et inculte qu'ils avaient à Cabiran et à Saint-Pierre (dans Juilles), prés, bois, eaux, libre entrée et sortie, etc. Le tout était déjà engagé aux moines pour cent cinquante sols morlas qu'ils avaient prêtés aux donateurs.

Raymond-Guillaume et Sance son frère vendent, en 1173, toute la terre culte et inculte qu'ils ont au bois de la Serre de *Manjula-Claragoner*, et dans laquelle se trouve une fontaine dite de Pissan (1), avec les dîmes et les prémices de cette terre. Plus, de toute la terre qu'il avait à la Come de Salvignan et du droit de parcours et de dépaissance dans une autre de leurs terres, pour quatre-vingt-dix sols morlas.

Sance, en 1183, fait don de toutes ses terres, en quelque lieu qu'elles soient, avec les entrées et sorties, eaux, pâturages, bois, droits de chasse, etc. Il y met cette condition, que la donation ne sera valable et ne sortira son effet que dans le cas où il mourra sans laisser d'enfants de son épouse légitime. Il dit encore que si quelqu'un des siens veut faire valoir son droit de retrait sur quelque'une de ses terres, il ne le pourra qu'après avoir au préalable payé aux moines une indemnité de mille sols morlas bons, *de bonis*. Ce n'est qu'à cette condition qu'il pourra user de son droit.

En 1184, le même Sance met en gage entre les mains des moines toutes les terres qu'il avait à Manville (2), avec tous

(1) Il existe bien dans notre paroisse une métairie appelée Menjoula, non loin de laquelle est une fontaine appelée Pissete. Nous n'osons pas cependant affirmer que c'est le Menjoula dont il est ici fait mention.

(2) Manville, qui se trouvait dans le Corrensac, ne peut être que Ste-Marie. Le rapprochement et la confrontation des divers textes où il est fait mention du Corrensac, de Manville, de Saint-Martin, etc., nous permet, croyons-nous, de fixer aujourd'hui d'une manière précise les limites du Corrensac. Au midi il était borné

les droits qui s'y rattachent, pour quarante sols morlas. S'il meurt sans laisser d'enfant de son épouse légitime, il veut qu'après son décès, ces biens demeurent la propriété des moines; et au cas que quelqu'un de ses parents veuille user de son droit de retrait, il devra, au préalable, payer aux moines une indemnité de mille sols morlas. C'est la répétition pure et simple de la condition mise à la donation précédente.

4^o Famille de Carcerelles.

Bernard de Carcerelles fait, en 1175, don et cession de tous les droits qu'il avait sur les possessions de l'abbaye. Il s'agit ici de ce qu'elle tenait de la famille du Brouil. L'année suivante il renouvelle sa donation à Tournecoupe, et on observe que c'est à la prière de Guillaume-Raymond du Brouil, qui servit de caution.

En 1175, abandon et cession par Claret de Carcerelles, Romève sa fille, et Odon de Francs, mari de Romève, de tous les droits qu'ils peuvent avoir par eux-mêmes, ou qui pourraient leur venir par voie de succession de quelqu'un de leurs parents sur les possessions de l'abbaye à Cabiran ou en tout autre endroit.

Un Raymond de Carcerelles figure comme témoin, avec le titre de convers de Gimont, dans un acte de 1180.

R. DUBORD,
Prêtre, curé d'Aubiet.

(*La suite prochainement*).

par le ruisseau de Malomerci, qui le séparait de Cahusac et de Miramont. Au couchant il confrontait à Aubiet par St-Jean de Bascous, puis à l'Arrats jusqu'à la rencontre de la limite de Mauvezin, qui le bornait au nord en suivant une ligne droite de l'Arrats à la Gimone. La Gimone à son tour le bornait dans toute la partie du levant. Au sommet du plateau se trouvait un chemin encore existant qui le suivait dans toute sa longueur du midi au nord, et qu'on appelait le chemin de Saint-Jacques. L'église de St-Martin qui fut donnée aux moines par Gérald de Dieusaide, en 1178, était située entre ce chemin et un lieu qu'on nomme *Esperville*. Il suffit de cette indication pour reconnaître que ce lieu ne peut être que Blanquefort. Nous avons été surpris jusqu'à ce moment de n'avoir jamais trouvé de traces de cette paroisse dans ces temps éloignés. Maintenant l'étonnement cesse et nous reconnaissons que toutes les églises qui se trouvent aujourd'hui sur ce territoire, Ste-Marie, St-Germain, St-Pé, St-Martin, le Travez et Blanquefort, existaient à l'époque dont nous parlons, aussi bien que St-Jean de Bascous détruite depuis 300 ans.

ORFÈVRENERIE RELIGIEUSE.

ETUDE DESCRIPTIVE

DE

TROIS CALICES

antérieurs au XVIII^e siècle.

Suite et fin (1).

C'est surtout vers la fin du règne de Louis-Philippe d'Orléans que l'orfèvrerie française du moyen âge est redevenue un objet d'étude et d'imitation sérieuse.

Nous venons de voir qu'avant cette époque, les calices de confection moderne reproduisaient, de préférence, les types adoptés depuis les derniers Valois. Tel est celui, par exemple, que nous avons décrit au tome ix, pages 442 et suivantes de la *Revue de Gascogne*. Presque au début de notre premier empire, il était sorti, avons-nous dit, des ateliers de M. Cahier, pour l'abbé Guillaume-Auguste Jaubert, que Napoléon I^{er} avait nommé au siège de Saint-Flour, le 9 août 1809. Nous avons fait observer, en étudiant les détails de son ornementation, que les symboles eucharistiques s'y mêlent aux groupes historiques de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Or, près de quarante ans plus tard, la pratique était encore généralement la même. Et, pour cette dernière date, nous pourrions en citer, comme preuve, de nombreux exemples. Nous nous contenterons d'un spécimen de la résistance qu'éprouvait encore le retour sincère de notre orfèvrerie religieuse vers les saines idées des âges de foi.

(1) Voir, *Revue de Gascogne*, livraison de juin.

Ce calice, tout en vermeil, est le pieux monument d'une abjuration reçue par Mgr l'archevêque d'Auch, le 30 octobre 1848, dans sa chapelle archiépiscopale.

I

La fausse-coupe est entourée de trois médaillons qui reproduisent en relief les emblèmes des vertus théologiques personnifiées :

1° La Foi portant, à sa main droite, un calice que couronne une hostie, timbrée des trois premières lettres, IHS, du nom grec de Jésus. A sa gauche est l'étendard de la Résurrection ;

2° L'Espérance, armée d'une ancre ;

3° La Charité, embrassant deux petits nourrissons.

Ces médaillons alternent avec une branche de vigne, ornée de feuilles et de fruits ; — avec une tige de glaïeul ; — avec un bouquet de feuilles et d'épis de blé, comme symboles du pain, et aussi du vin mêlé d'eau, qui fournissent à l'Eucharistie la matière du sacrement.

II

La tige a deux nœuds et deux bagues, avec une pomme centrale ; et sur la surface de cette pomme, de forme ovoïde, sont reproduits, en relief, les mêmes symboles eucharistiques.

III

Sur le pied se voient trois autres médaillons historiques :

1° Jésus en croix, avec une vue de Jérusalem, la ville déicide. La Madeleine, à genoux, est restée au pied du gibet, *absolument seule*, contre toute vraisemblance ;

2° Marie, la mère du Sauveur, ayant le dragon infernal sous ses pieds, les bras ouverts en avant, et les mains enrichies de rayons, qui figurent, ici, les faveurs célestes dont elle est la dispensatrice ;

3° Saint Pierre enfin, avec ses deux clés et le livre des enseignements apostoliques.

Ces trois sujets alternent avec un égal nombre de têtes angéliques, dont la forme et le caractère rappellent celles des deux calices que nous avons attribués, un peu plus haut, au xvii^e siècle.

IV

La base de celui qui nous occupe en ce moment est assez prononcée pour recevoir aussi quelques bas-reliefs :

- 1° Un triangle, figure traditionnelle de la Sainte-Trinité ;
- 2° Le diptyque de la Synagogue, en souvenir de la Loi du Mont Sinai ;
- 3° Les deux cœurs unis de Jésus et de Marie. — Ajoutons que ces trois motifs religieux alternent avec des branchés de vigne, trois fois unies deux à deux.

Il est évident que le dessinateur de ce calice a voulu faire de l'éclectisme dans l'adoption des motifs qui le décorent. Sur la base est un souvenir, à peine sensible, des pratiques traditionnelles relativement au parallélisme entre l'Ancien et le Nouveau Testament. On en trouve la trace dès l'origine de l'art chrétien, dans les catacombes de Rome ; et cet usage s'était perpétué, même à travers les innovations dues à la Renaissance, comme le témoigne encore, dans notre cathédrale, le beau calice de l'abbé Jaubert.

Notre artiste du milieu du xix^e siècle n'oublie pas la destination de son œuvre ; et, pour le choix des symboles dont il la décore, il se préoccupe, avant tout, de l'auguste Sacrifice qui, dans la Nouvelle Alliance, a remplacé, avec tant d'avantage, tous ceux que l'Ancienne avait pratiqués. Mais il ne remonte pas plus haut dans les souvenirs de la grande expiation. C'est ainsi qu'à l'exception du Christ en croix qui, sur le pied, doit être le *signaculum* obligé de son calice (1), il se

(1) Voir tome ix, page 129 de la *Revue de Gascogne*, à propos du *signaculum*.

contente de symboliser le Sacrifice de nos autels. Tandis que le petit calice Louis XIII met en relief les principaux instruments de la Passion, dont la messe n'est que le mémorial non sanglant, — et que celui de Sainte-Radegonde va plus loin encore. Nous avons vu, en effet, que ce dernier raconte et décrit, en six tableaux divers, les principales scènes du drame dont le dénouement devait s'accomplir, par l'effusion du sang de la grande victime, jusqu'à épuiser celui de son cœur divin.

Notre orfèvre contemporain pénètre donc moins que ses modèles dans le mystère de la Rédemption des hommes. Et au lieu d'emprunter au calice de Sainte-Radegonde des groupes historiques dont le détail serait beaucoup plus approprié, il orne ses médaillons de sujets isolés, qui conviendraient au moins aussi bien à des produits d'art religieux d'un tout autre caractère qu'à son calice monumental.

Convenons, toutefois :

1° Que les trois Vertus Théologiques de la fausse-coupe se trouvaient heureusement en harmonie avec les aspirations d'une pieuse néophyte à son entrée dans le catholicisme (1);

2° Que Marie était représentée, fort à propos, les mains pleines de grâces et les bras ouverts, comme venant alors elle-même lui faire accueil de mère, dans le sein de l'Eglise, où règne en souverain son divin fils;

3° Elle pouvait aussi compter sur la protection dévouée des esprits célestes, commis à sa garde dans les voies épineuses de sa nouvelle vie (2);

4° Elle devait enfin ne jamais oublier que saint Pierre serait toujours prêt à la confirmer dans la foi (3) dont elle venait de faire profession, si son âme redevenait quelquefois chancelante; surtout au milieu des écueils d'une mer si féconde en naufrages, que la nouvelle catholique devait traverser avant d'arriver au port du salut qui l'attendait.

(1) Madame A. D. Palmer, qui nous offrit ce filial souvenir le 30 octobre 1848.

(2) PSALM. XC, v. 11. Quoniam angelis suis mandavit de te, etc.

(3) Luc. cap. XXII, v. 32. Conversus confirma fratres tuos.

Reconnaissons donc encore une fois que si l'ornementation de notre dernier calice devait manquer des inspirations du vrai moyen âge, elle répondait du moins assez heureusement à celles de la touchante cérémonie dont ce précieux monument devait conserver le souvenir.

Mais revenons à ceux que nous avons signalés plus haut, comme le gage d'un retour sincère vers les saines traditions de notre art chrétien et national; et couronnons cette étude par un beau calice, qui est aussi en vermeil. Il est la propriété de M. le chanoine Chevallier, vicaire général honoraire, et supérieur du grand séminaire d'Auch.

I. Sa fausse-coupe, à fond pointillé, est parsemée, sur toute la surface, de motifs d'ornementation dont le dessin en relief emprunte à l'architecture ogivale des lignes sévères et bien senties. Six cartouches, en forme de médaillons de ce même caractère, figurent, en haut relief, 1° Jésus bénissant et portant dans sa main gauche le globe du monde surmonté de la croix;—2° Marie, ou la Vierge en recueillement, qui ramène ses deux mains sur sa poitrine;—3° saint Joseph, montrant la tige fleurie de sa main droite. — Trois anges alternent avec ces trois sujets, portant, celui-ci un calice; celui-là deux petites huiles égales et semblables; cet autre un livre fermé, sur le plat duquel sont gravées, au trait, ces quatre lettres EVAN, *evangelium*.

II. La tige de ce calice est à deux nœuds, entre lesquels une pomme, en forme de sphéroïde légèrement aplati, présente six chatons, gravés en avant, de manière à figurer, en creux bien évidé, des quatre-feuilles à pointe d'ogive. — C'était la place naturelle de six émaux que l'orfèvre aurait supprimés.

III. Sur le pied viennent s'étendre, en divergeant, six arêtes bien vives, qui partagent verticalement la surface entière de la tige de ce calice. A travers un semis d'ornements linéaires, qui rappellent ceux de la fausse-coupe, nous retrouvons, ici

encore, six hauts-reliefs : à savoir, les quatre évangélistes avec leur livre et leurs symboles personnels. Ils sont accompagnés de saint Pierre portant ses clés, et d'un apôtre dont l'attribut semble nous révéler saint Philippe.

Tous ces personnages sont assis, de même qu'à la fausse-coupe, où, de plus, les têtes sont nimbées, sans exception, tandis qu'autour du pied elles sont toutes sans nimbe.

IV. Au revers de la patène, l'ornementation est exclusivement gravée au trait.

L'agneau pascal, croix légère et tête nimbée, occupe le centre, où le dessinateur semble avoir reproduit une hostie qui porte en légende : *Agnus de panis vivus*.

Cette hostie serait inscrite dans un quatre-feuilles à lobes arrondis. Et dans ces lobes sont gravés les bustes des quatre symboles évangéliques portant l'évangélique fermé. A côté de chacun est gravé le nom de son évangéliste : savoir, à la droite de l'Agneau de Dieu, *MATHEVS, MARCVS*; à sa gauche, *JOHANNES, LVCA*. — Cette dernière faute permet de supposer, avec celle de la légende, *DE* pour *DEI*, que notre graveur contemporain n'est pas plus fort en orthographe que le Parmesan de 1506. Avec ceux de cette même date, il hésite pour l'emploi du nimbe, qu'il retranche ou replace à volonté. A tel point qu'à la fausse-coupe, il donne à Jésus le nimbe uni; tandis que pour l'Agneau pascal, qui n'est que son symbole figuratif, il timbre son nimbe de la croix; ce qui, du reste, est conforme aux meilleures traditions du moyen âge.

Oh! ce n'est certes pas, — vous le savez, ami lecteur, — à l'occasion de ce dernier vase sacré qu'il nous serait permis de reproduire, en finissant, le vieil adage de saint Boniface, de Mayence :

*Au temps passé du siècle d'or,
Calice en bois et prêtre d'or.
Mais maintenant changent les lois :
Calice d'or, prêtre de bois.*

F. CANÉTO,
v. g.

ESSAI SUR LES CARACTÈRES DE LA LANGUE GASCONNE.

Nous aurions voulu offrir aux lecteurs de la *Revue de Gascogne* une *Caractéristique* proprement dite de notre patois. Le studieux philologue à qui nous nous sommes adressé n'a pas cru posséder assez familièrement les divers dialectes du Midi pour faire ce travail comparatif. Mais il a voulu étudier le dialecte gascon en lui-même, au point de vue de la dérivation directe du latin. Ce dessein est parfaitement légitime, en effet, et, quoique rempli d'une façon peut-être trop sommaire, il présentera bien tous les caractères essentiels du patois gascon. Il fournira de plus, par les quelques observations comparatives qu'il renferme, et par celles qu'il suggèrera aux personnes versées dans la connaissance d'autres patois méridionaux, les éléments d'une caractéristique proprement dite du patois gascon.

La première condition de ce dernier travail serait de fixer les limites géographiques de l'idiome ainsi désigné. Le gascon embrasse tous les pays de notre ancienne Gascogne; mais M. Daste s'en tient d'ordinaire au gascon plus restreint qui ne porte pas d'autre nom et qu'on parle, avec des différences nombreuses mais peu essentielles, dans presque tout le département du Gers, et surtout dans l'Armagnac et le Fezensac.

Notre excellent collaborateur a dégagé son rapide et substantiel *Essai* de toute difficulté de détail et de toute notion de linguistique générale. Nous nous permettrons de traiter quelques questions du premier genre dans des *excursus* philologiques, que nous placerons à la suite des pages si bien remplies de M. l'abbé J. Daste. Quant aux notions générales, nous recommandons aux personnes qui veulent s'édifier sur ce point sans se livrer à de trop longues études, l'excellente *Grammaire historique de la langue française* de M. A. Brachet (Paris, Hetzel, in-12, 3 francs.)

Nous nous contentons de placer ici une ou deux remarques, indispensables pour l'intelligence de l'*Essai* qui suit.

Les lois de la dérivation dans les langues romanes (c'est-à-dire issues du latin, comme sont le français, l'italien, l'espagnol, le portugais), reposent surtout sur la connaissance de l'*accent tonique*, et la distinction des voyelles *toniques* et des *atones*. La connaissance

de la prosodie classique suffit pour distinguer dans un mot latin la place de l'*accent* (ou de l'*élévation* ou *appui* de la voix). L'*accent* ne peut avoir que deux places en latin : l'*avant-dernière* et l'*anté-pénultième* syllabe. C'est l'*avant-dernière*, 1^o dans tous les mots de deux syllabes *bOnus, mAgnus, vIa*; 2^o dans les mots de trois syllabes ou plus, pourvu que cette pénultième soit longue : *profAnus, profUndus*. C'est l'*anté-pénultième* dans les trois syllabes ou plus qui ont l'*avant-dernière* brève : *tErminus, pOrticus*. Partant, dans ce dernier mot, *O* est *tonique*, *I* et *U* sont *atones*.

En français, au contraire, l'*accent* est toujours sur la dernière, en ne comptant pas la finale muette : *vOie, profAne, profOnd, tErme, pOrche*. *POrche* est la seule traduction spontanée de *pOrticus*. *PortIque* est mal fait, moderne et savant. L. C.

Bien que le gascon ne soit plus qu'un grossier patois, débris d'un dialecte de l'ancienne langue d'oc, il mérite cependant d'attirer notre attention, parce qu'il reflète à sa manière, aussi bien que tout autre idiome, les lois qui président au développement du langage; de même que la plus humble plante reproduit, avec les caractères qui lui sont propres, les lois de la vie végétale, et devient à ce titre un objet d'étude pour le naturaliste. Le dialecte gascon semble être sur le point de céder définitivement la place au français. Dans tous les cas, il subit tous les jours des altérations si considérables, qu'il ne tardera pas à perdre complètement, sinon sa grammaire, au moins son lexique, déjà fort amoindri. Hâtons-nous donc de saisir et de noter ses principaux caractères; bientôt il ne serait peut-être plus temps.

Le gascon tient philologiquement le milieu entre l'espagnol et les autres dialectes de la langue d'oc, comme le peuple qui le parle occupe topographiquement une position intermédiaire entre l'Espagne et la France du midi. Ce qu'il a de commun avec ces dialectes, c'est la conservation des voyelles sonores, de même que la disparition de ces voyelles ou leur assourdissement caractérise le français. Ce phénomène est dû non-seulement à la délicatesse relative des organes acousti-

ques et phonétiques des peuples méridionaux, mais encore au climat, qui est aussi un des grands facteurs du langage.

Dans la formation des mots, le gascon a de commun avec tous les autres idiomes néolatins la persistance de l'accent tonique. Il l'a même conservé mieux que le français. Exemple : Latin, *tExere*, français, *tissEr*, gascon, *tEche* (1); l., *reclpere*, fr., *recevOlr*, g., *recEbe*; l., *sApere*, f., *savOlr*, g., *sAbe*; l., *cApere*, g., *cAbe*; l., *cUrrere*, f., *courlr*, g., *cOUrrre*; l., *quÆrere*, f., *quérlr*, g., *quÈrre*.

Si le déplacement de l'accent avait eu déjà lieu dans le latin populaire avant la naissance du roman, comme on s'accorde généralement à le dire, pourquoi le gascon l'aurait-il conservé dans les mêmes mots à sa place primitive ? C'est une question que je me contente de poser.

Entrons dans quelques détails, et voyons d'abord les changements qu'ont éprouvés les lettres latines en devenant gasconnes; ensuite nous dirons un mot de la flexion.

VOYELLES.

Je ne parlerai ici que des voyelles toniques : je pourrai revenir sur les voyelles atones.

A tonique, obscurci en *e* dans le français, est conservé dans le gascon comme dans les idiomes congénères : L., *canis*, f., *chien*, g., *ca* ou *can*; l., *sal*, f., *sel*, g., *sau*; l., *nasus*, f., *nez*, g., *nas*; l., *mortalis*, f., *mortel*, g., *mourtau*; l., *amatus*, f., *aimé*, g., *aimat*; item dans tous les infinitifs et participes passés de la première conjugaison.

A tonique, *ai* français, conservé en gascon. L., *macrum*, f., *maigre*, g., *magre*; l., *ala*, f., *aile*, g., *alo*; l., *capsa*, f., *caisse*, g., *cacho*; l., *manus*, f., *main*, g., *man*; l., *septimana*, f., *semaine*, g., *semano*; l., *contrarius*, f., *contraire*, g. *countrari*.

(1) La majuscule marquera la place de l'accent. Nous ne la marquerons dans la suite de l'article que dans les cas d'exception à la règle de la persistance.

E tonique, devenu *ie* en français, en espagnol et en italien, demeure *e* en gascon. L., *cælum*, f., *ciel*, g., *cèu*; l., *pedem*, f., *pied*, g., *pè*; l., *rem*, f., *rien*, g., *arré*; l., *petra*, f., *pietre*, g., *pèiro*; l., *heri*, f., *hier*, g., *jé*; l., *levum*, f., *liége*, g., *leuge*.

E tonique, *oi* fr., conservé en gascon : L., *serus*, f., *soir*, g., *sé*; l., *regem*, f., *roi*, g., *rei*; l., *legem*, f., *loi*, g., *lei*.

I tonique, devenu en français *oi*, devient *e* en gascon : L., *sitis*, f., *soif*, g., *set*; l., *pilus*, f., *poil*, g., *peu*; *piper*, *poivre*, *pebe*; *fides*, *foi*, *fé*; *pirum*, *poire*, *pero*; *nigrum*, *noir*, *negre*; *bibere*, *boire*, *beue*.

O tonique devient *ou* : *Corona*, *couronne*, *courouno*; *canonicus*, *chanoine*, *canounge*; *troja*, *truie*, *troujo*; *frontem*, *front*, *froun*; *mansionem*, *maison*, *maisoun*; *honorem*, *honneur*; *aunou*; *pavorem*, *peur*, *poou* ou *pou*; *florem*, *fleur*, *flou*; et généralement tous les accusatifs en *onem* et *orem*. — Cependant *o* suivi de *r* et d'une autre consonne reste *o* : *fortis*, *hort*; *mortem*, *mort*; *porta*, *porto*; *corpus*, *cos*; *morsus*, *mos*, etc. — *Hora* est devenu *oro* en quelques lieux, *ouro* presque partout.

U tonique suivi d'une des liquides *m*, *l*, *r*, et d'une autre consonne, devient *ou* : *Autumnus*, *automne*, *autouno*; *palumba*, *palombe*, *paloumo*; *cumba* (vallée), *coumo*; *pulverem*, *poudre*, *proubo*; *pullus* (coq), *pout*; *furca*, *fourche*, *hourco*; *umbra*, *oumbro*. — Dans la plupart des autres cas, *u* persiste : *mixtura*, *mesturo*; *gula*, *gulo*; *juxta* (presque), *duste*, etc. Exception : *nurus*, *bru*, *noro*.

CONSONNES.

Dans le passage du latin au roman, le changement de consonne se fait de la forte à la douce et dans le même ordre. Le gascon suit généralement cette loi. Cependant il y a des exceptions assez nombreuses, ainsi *excaldare*, *échauder*, *escaouta*; *caldaria*, *chaudière*, *cautèro*; *gamba*, *jambe*, *camo*.

V se change invariablement en B, quand il n'est pas entre deux voyelles : L., *vIpera*; g., *biuÈro* et *pipElo*; l., *vesica*, f., *vessie*, g., *bouhigo*; *virare*, *virer*, *birà*; *vespera* (soir), *brespe*; *vinum*, *vin*, *bin*; *vitellus*, *veau*, *betet* ou *bedet*; *vacca*, *va-che*, *baco*; *vascellum*, *vaisseau*, *bachet*; *vena*, *veine*, *beo*; *verecundia*, *vergogne*, *bergougno*; *valEre*, *valoir*, *bAle*; l., *vacare*, g., *baga*, etc., etc. Voilà pourquoi nos paysans illettrés changent tous les *b* gascons en *v*, quand ils veulent parler français, et disent : *verret*, *aveille*, *varque*, *varrique*, etc.

Quelquefois, mais rarement, la consonne passe d'un ordre dans un autre : ainsi *v* de *vos* devient successivement *p* et *t* devant les verbes : *bous disì*, *ep disì*, *eps èi dit*, *ets èi dit*; je vous dis, je vous ai dit.

B se vocalise généralement entre deux voyelles (à l'imparfait de l'indicatif cette règle est sans exception) : *Tabanus*, *taon*, *tauAn*; *faba*, *fève*, *hauo*; *fabicula* (haricot), *hauillo*; *tabula*, *table*, *taulo*; *scribere*, *écrire*, *escriue*; *hibernum*, *hïver*, *iuèr*; *cubare*, *couver*, *coua*; *amabam*, *amabas...*, *amauoi*, *amauos*; *dicebam*, *dicebas*, *diseuoi*, *diseuos*; etc., etc. Le béarnais et le landais conservent le *b* dans presque tous ces cas : *habe*, *ibèr*, *aimabi...*

B après *m*, supprimé, *cumba* (vallée), *coumo*, origine du nom propre Lacomme en Gascogne, Lacombe en Languedoc; *palumba*, *palombe*, *paloumo*; *gamba*, *jambe*, *camo*, etc.

C dur initial ou médial, *ch* fr., conservé en gascon, comme dans les autres langues congénères; *campus*, *champ*, *cam*; origine des noms propres Ducam, Descams, dans le Midi; Deschamps dans le Nord. *Canis*, *chien*, *ca* ou *can*; *bucca*, *bouche*, *bouco*; *furca*, *fourche*, *hourco*; exception *caballus*, *cheval*, *chibau*.

C dur adouci en G entre voyelles : *Locare*, *louer*, *louga*; *implicare*, *employer*, *emplega*; *necare*, *noyer*, *nega*; *secare*, *scier*, *sega*; *plicare*, *plier*, *plega*; *precari*, *prier*, *prega*; *exsuccare*, *essuyer*, *echuga*; *bulicare*, *bouger*, *bouleuga*; *mAnica*,

manche, manEgo; amica, amie, amigo; spica, épi, espigo; pica, pie, pigo, etc.

C devant T, changé en I; *factus, fait, hèit; lactis, lait, lèit; lèctus, lit, leit; lactuca, laitue, laitugo, ou leitugo*. Cependant *strictus* donne *estret; directus, dret; tectum, tel*.

D entre voyelles, adouci en S: *Alauda, alowette, lauso et lauselo; nodus, nodellus, næud, nous, nousèt, et le derivé nousera; sudare, suer, susa; prædicare, prêcher, presica; trAdere, trahIr, trasi; benedicere, bénir, benasi, etc.*

DR provenant de la syncope d'un e atone, s'adoucit en S: *Credere, croire, crese*; (qui en bas-latin a été prononcé *rIdere*), *rIre, arrIse*. — Le béarnais et le bigorrais conservent le d: *crede, arride, etc.*

NDR ne garde que l'N: *Abscondere* (cacher), *escoune; respondEre, répOndre, respOUne; londEre, tOndre, tOUne; ponere, pondre, poune; tendere, tendre, tene; pendere, pene;prehendere, prene; vendere, bene; fndere, hene*.

DC devient tj ou dj: *Fodicare, houtja; judicare, judja; manducare, mintja; vindicare, bentja; pendicare, pentja et pintja; plumbicare, plountja*.

L'abbé J. DASTE.

(*La suite prochainement.*)

NOTES PHILOLOGIQUES SUR L'ESSAI PRÉCÉDENT.

I.

De l'étymologie de Chibau.

L'auteur a toute raison d'indiquer, comme exception frappante à la règle de la persistance du c dur des latins en gascon, le mot très usité *Chibau*, cheval. Mais je voudrais expliquer cette exception.

L'explication est simple et, je crois, décisive. *Chibau* ne vient pas directement du latin *caballus*, mais du français *cheval*. Et ce mot n'est pas ancien en gascon, il s'est introduit assez tard dans notre

patois, à la place d'un mot plus régulier, mais qui avait perdu crédit.

Quel était cet ancien mot, frappé au bon coin ? Vous pouvez le former vous-même avec les règles générales de la dérivation gasconne. CABALLUS : supprimez la finale *us*; gardez le *c* dur et les voyelles ouvertes. Vous avez *cabal* ou *caval*, qui n'est pas gasçon, mais qui est *provençal classique*. Qui ne connaît les vers de Bertrand de Born popularisés par M. Villemain ?

E plaim en mon coratge
Quam vei per campanhas rengatz
Cavaliers ab *cavals* armatz.
[Et me plaît en mon cœur
Quand je vois par les champs rangés
Cavaliers avec chevaux armés.]

Mais quelle était la forme proprement gasconne de *caval*? Le *v* entre voyelles devient *u*, s'unissant par diphthongaison à la voyelle précédente. Quant à l'*l* finale, le gascon *y* répugne et la remplace volontiers par *t*. D'où le mot gascon *cauat*, cheval.

On me dira que je l'ai fait de toutes pièces et qu'il n'y a pas trace, dans le gascon réel, de ce mot factice. Il y en a des traces vivantes, au contraire : on dit dans le Bas-Armagnac *acauat*, à cheval. Il est vrai que ce mot est employé comme adjectif ou participe et remplacé dans beaucoup de localités par le piètre équivalent *acauerat*. Mais je ne persiste pas moins à voir dans *acauat* le vieux mot *cauat*. Et pour ce dernier, il y a des titres. Je n'en ai qu'un sous la main, mais qui ne souffre point de difficulté.

Il s'agit d'une charte auscitaine de 1259, dont l'original est conservé dans une armoire de la Bibliothèque de la ville d'Auch et dont le texte a d'ailleurs été publié en 1857 par M. l'abbé Canéto (*Essai de diplomatique*, 62 p. in-8°). Le comte Géraud, V y apposa son sceau dont le notaire fait la description vers la fin de l'acte en ces termes :

.... El quau saget a de laune part leon dab escud, de l'autre part cauat dab pe de griu...

.... Auquel sceau il y a d'une part lion avec écu; de l'autre part, cheval à pied de griffon.

Le mot *chibau* s'est introduit au moins au dix-septième siècle dans le gascon, et il y règne sans rival aujourd'hui. Je le trouve, quoique rarement employé, dans D'Astros (*Lous Elomens*, chant de la Terre, v. 785). Mais il n'est pas encore dans Ader, dont le *Gentilome gascon*, poème trop peu connu, parut en 1610. Ce brave rimeur gimontois ne dit plus *cauat*, qui était tombé en désuétude, mais il se garde

bien d'écrire *chibau*, qui n'est que du français défiguré. Il dit *arroussin*, et il décrit (qu'on me pardonne cette digression assez curieuse) en traits fort précis le roussin de Gascogne :

Et a lou cap petit, estelat, courte aureille,
Gran nasic, oueil ubert, houeguejant, toutiourbeille,
Bouque hresc, cot reheit, rude cling, large pies,
Ardoun-pé, came sec, de courpere plan pres ;
Peu d'alezan toustat, tubaillat, lounque coue,
Alatat de darrè coum las ales d'ue houe,
Entretailat e gros, de mouiene faisoun,
Alerte, esqueriquat, coume lou mestre soun,
Enillant, courrédou, grape-terre, sautaire,
A la cousse brounent, au manege boun aire ;
James sus lou tribail arrepropi ni las,
Counechen de soun mestre, amic deu coutelas,
Mutin sustout quan auch tambouris e troumpetes.

« Il a la tête petite, étoilée, courte oreille, grands naseaux, œil ouvert, flamboyant, toujours éveillé, bouche fraîche, encolure redressée, crin rude, large poitrail, pied rond, jambe sèche, croupe bien prise, poil d'alezan brûlé, pommelé (?), longue queue, découplé et gros, de moyenne force, alerte, fier comme son maître, hennissant, bon coureur, grattant la terre, sautant, impétueux à la course, docile au manège, jamais recru ni las à la fatigue, connaissant son maître, ami du sabre, mutin surtout quand il entend tambours et trompettes. »

Il me reste à dire comment *chibau* s'est faulilé dans le gascon. C'est en vertu de la loi que, lorsque deux idiomes co-existent, le plus noble des deux tend à imposer ses vocables à l'autre, spécialement pour désigner les objets plus propres aux personnes qui parlent ce langage plus noble. Nous disons encore en Gascogne *pai et mai* (en Provence l'usage réel n'admet guère que *péro et méro*) ; mais le paysan le plus grossier dira presque toujours à un *monsieur* : *Boste péro, bosto méro*. Il emploie le mot français réputé noble au lieu du patois réputé vil. — Le gascon dit : *capèt*, chapeau ; mais en parlant du chapeau à haute forme, et surtout du chapeau d'une dame, on dit dans presque toutes les localités : *chapèu*. Le mot est barbare, mais noble. — Veut-on des cas où le mot primitif ait été entièrement effacé ? *Fraise* se dit en gascon *rago* ou *arrago*, formé très régulièrement du latin *fraga*. Dans le Bas-Armagnac, tous les paysans disent *arragos*. A Auch, le mot ne serait pas compris ; il faudrait dire *frèsos*, affreux mot, contraire à toute la phonétique gasconne, mais imposé par la prédominance du langage noble.

On comprend comment le paysan, qui appelait son pauvre cheval *pourin* ou *roussia*, suivant l'âge, a pu appeler celui de son maître *chibau*, puis en venir peu à peu à n'employer presque que ce dernier mot.

II.

D'un changement de l'accent tonique dans l'infinitif de plusieurs verbes gascons.

M. l'abbé J. Daste a cru devoir insister sur la persistance de l'accent latin, moins sujette à exception dans le gascon que dans le français. Je crois la remarque fondée, quoiqu'il fallût pour en démontrer la pleine certitude de longues listes comparatives auxquelles il n'y a pas lieu de procéder ici.

Si toutefois quelqu'un faisait ce travail, il devrait, je crois, tenir compte d'un fait assez commun dans notre patois, et sur lequel je crois devoir attirer l'attention, parce qu'il a peut-être ses analogues dans d'autres idiomes, où l'on n'en a pas tenu assez de compte.

C'est que, à côté d'une formation par étymologie et conforme à la règle de l'accent, formation généralement plus commune et plus primitive, peut se placer une formation ou si l'on veut une déformation, contraire à l'accent, celle-ci plus récente, parfois même facultative et contestée. Des exemples le feront voir.

Sabe, d'après M. Daste, représente mieux que *savOIr* le latin *sApere*. Soit; encore pourra-t-on le contester tout à l'heure. Mais on ne pourra qu'être d'accord avec moi sur les deux verbes suivants.

BOUle rend le sens de *vElle*. Gardez-vous bien de dire qu'il représente mieux le mot latin que le français *voulOIr*. Jamais *velle* n'a pu faire *vouloir*; mais pour la même raison il n'a pu faire *boule*. D'où vient *voulOIr*? du bas latin *volEre*, qui subsiste en italien. De *volEre* vient aussi *boulÉ*, avec l'accent sur la dernière. C'est ainsi qu'on prononce encore dans beaucoup de localités (où l'on dit également *sabÉ*. *Qu'at boi sabé*, je veux le savoir. Rappelez-vous la remarque de l'alinéa précédent.)

POUde rend le sens de *posse*, mais il n'en vient pas. Il vient, comme le français *pouvOIr*, de la forme *potEre*, qui subsiste dans l'italien, image presque toujours si fidèle du bas latin d'où sont nées les langues romanes. Mais il faudrait dire *poudÉ*, en appuyant sur la dernière; en effet, on prononce de la sorte en plusieurs lieux, et je ne doute pas que ce ne soit la prononciation authentique.

Ainsi ces mots n'ont déplacé l'accent que par un abus de prononciation. Cet abus peut se constater dans d'autres mots avec plus d'évidence encore. Ainsi *auÉ*, avoir, est le vrai calque gascon de *habEre*; on le prononce généralement avec l'accent tonique sur la dernière. Mais on entend çà et là des personnes prononcer *Aue*, qui supposerait un primitif *hAberé*, s'il n'était plutôt une simple déformation d'accent. Cette déformation est de règle générale, ou à peu près, dans d'autres mots; *debEre* donne régulièrement *deuÉ*; presque partout on dit *dEue* en déplaçant l'accent I; il en est de même de *valEre*, *bAle* au lieu de *balÉ*; de *VidEre*, *bEse* au lieu de *besÉ*, etc.

Il me reste à expliquer ce déplacement. Je crois qu'ici l'analogie, logique instinctive de toute langue vivante, ne laisse aucune difficulté.

J'accorde que *primitivement, dans la plupart des cas*, le présent de l'infinitif latin a donné le temps correspondant aux langues romanes, tout comme le présent de l'indicatif. Mais depuis, ce dernier temps a pu servir de type pour former directement l'autre, en dépit de l'étymologie. Ainsi *debeo* donnait *deu* ou *deui* en gascon, et *debEre* donnait *deuÉ*. Mais celui-ci étant oublié ou négligé, *deu* suggérait l'infinitif *dEue*. Il est vrai que ce dernier infinitif est de la 3^e conjugaison, quand il devrait être de la seconde. Mais *deu* n'ayant rien qui caractérise cette dernière, étant au contraire parfaitement semblable au type de la troisième, a pu faire naître un infinitif analogue. En effet, *beu*, par exemple, amenait l'infinitif *bEUE* (bibere), qui est parfaitement étymologique, tandis que *dEue* infinitif de *deu* ne l'est pas. Mais l'analogie est incontestable !

J'explique ainsi tous les changements d'accent que j'ai notés tout à l'heure et beaucoup d'autres semblables.

Je n'appliquerai pas cette remarque à *arrIse*, à cause de la généralité de ce déplacement dans les autres langues romanes : fr. *rIre*, ital. *rIdere*, etc. Je suis incertain pour *placEre*, gasc., *plAse*, ital. *piacEre*, fr. *plAIre* etc.

Mais cette analogie n'a pas simplement déplacé l'accent ; elle a pu altérer complètement le mot. Le gascon *bengue*, venir, ne s'expliquera jamais par l'infinitif *venIre*. Ce n'est pas l'accent seulement qui s'y oppose, mais le matériel même du mot. J'admets que *venIre* avait donné *benI*, et *vEnio*, *beng* (l'n appelle le *g*) et depuis *bengui*; mais plus tard, en traitant ce verbe d'après les habitudes de la troisième conjugaison, on a fait l'infinitif *bengue*, très peu étymologique, j'en conviens, mais très analogue, ce qui suffit.

J'ai dit que cette remarque pouvait servir d'explication utile, même

dans l'étude de langues autres que le gascon. On a écrit avant moi que les humanistes contemporains supposent trop facilement des primitifs latins qu'on ne rencontre nulle part et forgent des barbarismes pour sauver leur théorie. Je sais que leur théorie est vraie en somme et que leurs adversaires n'ont pas eu le dessus dans cette polémique. Mais il reste peut-être à faire à l'analogie une part un peu plus large qu'on n'a voulu l'accorder. Au reste, ceci soit dit en passant et sauf l'avis des vrais juges. Mais si je me trompe sur ce dernier point, cette erreur ne peut atteindre mes remarques précédentes sur les dérivations gasconnes, lesquelles, je l'avoue, me semblent incontestables.

III.

De l'étymologie des mots *biuèro*, *pipèlo*, *bouhigo*.

J'avoue que ces trois mots patois me paraissent rapportés par M. J. Daste à des mots latins qui leur sont étrangers.

Vipera n'a pu donner *biuèro*; d'abord la règle de l'accent s'y oppose. Et la formation française de *vipère*, où l'accent est également déplacé, n'est pas une objection; car *vipère* est d'origine pédantesque; le mot authentique est *guivre* ou *givre* (Voy. LITTRE, *Dict. de la langue fr.*, à ce dernier mot). — En second lieu, il y a un changement de sens qui paraît violent: il y a bien loin du *lombric* à la *vipère*!

Je ne me charge pas d'ailleurs de trouver l'origine de *biuèro*. Mais le mot me semble supposer un nom bas-latin *vivaria*, qui a pu être donné au ver de terre à cause de sa vitalité persistante quand on le coupe en morceaux. — Quant à *pipèlo*, qui me semble encore plus loin de *vipera* que *biuèro*, et qui de plus ne doit pas être vrai gascon (vu la finale languedocienne *èlo*) je ne me permets aucune conjecture.

Bouhigo ne peut dériver, je crois, de *vesica*; mais il se rattache sans doute à la racine *bouha*, du bas-latin *buffare* (Voir ce mot dans Ducange). *Bouhigo* veut dire à la lettre *soufflure*, *bouffissure*.

L. C.

DOCUMENTS INÉDITS.

Lettres de quelques évêques de Comminges.

Je réunis ici une lettre de Pierre d'Albret, qui occupa le siège épiscopal de Comminges de 1560 (1) à 1568, une lettre de Barthélemy de Donnadiou de Griet, qui s'assit sur le même siège de 1625 à 1637, enfin deux lettres de Gilbert de Choiseul, un des plus remarquables successeurs de ces deux prélats (23 mai 1644-5 janvier 1671). On trouvera dans le *Gallia christiana*, dans le *Clergé de France*, de l'abbé Hugues du Tems, et dans le dernier volume de l'*Histoire de la Gascogne*, de l'abbé Monlezun, ce qu'il y a de plus important à savoir sur Pierre d'Albret, sur Barthélemy de Donnadiou et sur Gilbert de Choiseul. Le *Moréri* de 1759 a aussi une très bonne notice sur ce dernier évêque (2). J'en citerai quelques passages. « Sacré le 8 août 1646, il alla aussitôt dans son diocèse, où régnaient la barbarie et l'ignorance de la religion. Il se donna tout entier à l'instruction de son peuple, et fit ses visites dans les lieux les plus escarpés des Pyrénées, pour con-

(1) On dit habituellement de 1561 à 1568, mais Pierre d'Albret était déjà évêque de Comminges lorsqu'il prêta, le samedi 14 décembre 1560, l'obédience au pape Pie IV pour le royaume de Navarre au nom du roi Antoine et de la reine Jeanne. Herrera, (*Historia général*, l. III, chap. 2) raconte que Philippe II fut très irrité contre le pape, qui avait admis l'évêque de Comminges en qualité d'ambassadeur. Voir aussi *Historia del rey D. Philippe II* (l. v, ch. 16). Le cardinal d'Ossat (lettre à Villeroy du 19 mars 1597) cite, au sujet de l'ambassade de l'évêque de Comminges, « l'Oraison que Muret en fit alors, laquelle est imprimée. » Elle se trouve en e^{te}t parmi les *Orationes* du grand latiniste, sous le nombre v dans les plus anciennes éditions (Venise, 1571, 1572), sous le nombre vi dans les plus modernes (par exemple, *M. Ant. Mureti Opera omnia*, ed. Dav. Ruhnken, Leyde, 1789, 4 v. in-8°, t. I, p. 51).

(2) Voir encore un grand éloge de lui à la page 146 des *Mémoires de Robert Arnauld d'Audilly* (édition de 1734, Hambourg); les pages qui lui sont consacrées par Besoigne (*Vies des quatre évêques engagés dans la cause de Port-Royal*, 1756, 2 vol. in-12); *Oraison funèbre* prononcée par le P. Melchior Bernardin Tabary (Soissons, 1690, in-4°), etc.

naitre les habitants de ces lieux inaccessibles et pour leur inspirer des mœurs honnêtes et chrétiennes. Dieu bénit ses travaux, et, en peu de temps, il changea la face de son diocèse. Pendant une année de famine, il emprunta de l'argent pour nourrir les pauvres; et, dans un temps de contagion, il assista les pestiférés, et fut attaqué lui-même de la peste dont il pensa mourir. Il réforma son clergé, établit des séminaires. Après avoir travaillé vingt-quatre ans dans le diocèse de Comminges, il fut transféré à l'évêché de Tournai. Il ne fut pas moins chéri du peuple du diocèse de Tournai qu'il l'avait été de celui du diocèse de Comminges, et ne travailla pas moins assidûment ni moins utilement en Flandre qu'il avait fait en Languedoc, à l'établissement de la saine doctrine, à la réformation du clergé et à la suppression des abus. Il donnait à l'étude tout le temps qu'il avait de reste (1), et mourut enfin à Paris, à l'âge de 76 ans, le dernier jour de décembre 1689 (2). »

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Gilbert de Choiseul nous a laissé des ouvrages de théologie, des oraisons funèbres, des traductions. L'abbé Lenglet du Fresnoy lui attribue (*Méthode pour apprendre l'histoire*) une large part dans la rédaction des *Mémoires* de son frère le duc César de Choiseul, plus connu sous le nom de maréchal de Plessis-Praslin : *Mémoires de divers exploits et actions du maréchal du Plessis-Praslin depuis l'an 1628 jusqu'en 1671*, in-4°, 1676. (Le *Manuel du Libraire* remplace exploits par emplois et in-4° par in-12.) Ces Mémoires ont reparu dans la collection Petitot et dans la collection Michaud et Poujoulat. M. Sainte-Beuve, qui appelle Gilbert de Choiseul « prélat humain et pieux, lettré et poli, » ce qui n'est pas assez dire, ajoute (*Port-Royal*, 3^e édition, t. iv, p. 163) que ce fut entre ses mains que Pellisson voulut faire son abjuration à Chartres, le 8 octobre 1670, et que Mme de Motteville nous a conservé de lui un sonnet fait à Saint-Denis sur la pompe funèbre de la reine Anne-d'Autriche. Ce sonnet est à la page 449 du tome iv de l'excellente édition de ces *Mémoires*, donnés par M. F. Riaux dans la *Bibliothèque Charpentier*. Mme de Motteville proclame, à cette occasion, l'évêque de Comminges « l'un des plus célèbres de notre temps et des plus estimés. » J'ai retrouvé le sonnet de Gilbert de Choiseul dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature depuis François I^{er} jusqu'à nos jours*, par Palissot (édition de Genève, 1775, p. 69). Palissot vante à la fois le sonnet, qui lui paraît beau, et le nom de Choiseul, qui est pour lui un nom des plus illustres qui soient en France.

(2) On regrette qu'un tel prélat ait mérité, comme secrétaire de l'assemblée du clergé de France de 1682, les sévérités d'un consciencieux historien, M. Charles Gérin, juge au tribunal de la Seine, l'auteur des *Recherches historiques sur l'assemblée du clergé de France de 1682* (in-8°, 1869).

I

Lettre à Catherine de Médicis (1).

Madame, tous les prelatz françois assemblés en Trente ses jours passés ont fait retenir aucuns actes de protestation contre le Roy pour empescher que Sa Magesté ne vendit leur temporel de leurs eveschez, où comme ung du nombre fus appellé. Mes voyant que c'estoit contre mon seigneur le Roy auquel je promis foy et fidelité, je ne voulsis consentir ny le sousigner avec les aultres ; bien voulsis consentir à présenter à Sa Magesté une très humble requête pour la prier de ne se fere. Cella fait deliberarent de fere ung canon en concille à la prochaine session pour se exempter de la jurisdiction de sa justice et de ne payer d'ici en après décimes à Sa Majesté ; pour à quoy ne intervenir ny à telle session traictant telz affaires contre mondiet seigneur et Roy, m'en partis considerant l'ingratitude de ceulx qui ont receu des mains de Sa Magesté tout leur bien (2). De ma part quand le temporel ne suffira pour son service que l'on preigne l'espirituel et après ma propre vie si besoing est, et affin que Sa Magesté pourvoie aux choses comme est requis et pour la discharge de mon devoir je luy escriis la presente. Leurs Magestés m'ont escrit pour certaine pension pour Monsieur Charles Bastard de Bourbon (3). Je ne suis pas mescognoissant des biens receulx du roy de Navarre, mon seigneur et maistre, et affin que Ses Magestés voyent à l'œil ce que l'evesché vault et les charges qui y sont je leur envoie ung rolle du tout suyvant lequel c'est à Ses Magestés en ordonner comme leur apparoistra estre raisonnable.

Madame, mon evesché entre deux journées en Espagne, et à présent le Roy tient ses courtz à Monçon où Sa Magesté a comandé que tous les prelatz se trouvassent, et à présent par lettres patentes inti-

(1) Bibliothèque impériale. Fonds français, volume 15878, p. 149.

(2) Sur ce départ de l'évêque de Comminges qui, de Trente, se rendit à Rome, voir Ellies Dupin. *Histoire de l'Eglise et des auteurs ecclésiastiques du xvi^e siècle*. p. 1121 du tome II). Deux représentants des provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux, l'évêque de Lectoure (Guillaume de Barton) et l'évêque de Saintes (Tristan de Bizet), n'imitèrent pas l'exemple de Pierre d'Albret et assistèrent jusqu'à la fin aux séances de l'assemblée.

(3) Charles de Bourbon, fils naturel d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, évêque de Comminges, puis de Lectoure, enfin, archevêque de Rouen. Je donnerai prochainement ici une lettre inédite de ce prélat.

mées à mes vicaires fait commandement que à peine de privation de la partie que je y tiens je m'en treuve en personne et le jour est au quinziesme de ce moys. Je supplie très humblement Sa Magesté me permettre de m'y trouver pour ne laisser esgarer ceste partie ny la jurisdiction de la France qui peult servir de beaucoup.

Madame, je supplie le Créateur entretienne sa royalle Magesté en santé et longue vie.

De Primolan ce xxv° de septembre 1563.

(De la main de l'évêque) : de Votra Reale Magesté
très umble sudit serviteur
don P^o Allebret (1)
de Navarra
eveq. de Comenge.

II

Lettre à l'abbé de Saint-Cyran (2).

Monsieur,

Après vous avoir assuré de mes services, sçachant que vous vous employés très volontiers aux œuvres meritoires, je me sers de l'occasion et du besoin que madame l'abbesse de Fabas, ordre de saint Bernard, a de vostre assistance pour la conservation de son abbaye

(1) Blaise de Montuc, dans un document intitulé : *Mémoires à Monsieur le proto-notaire de Sainte-Gemme pour dire à la Roïne de ma part ce qui s'ensuit* (5 mars 1564), raconte l'entretien qu'il eut, a Grenade (auj. Haute-Garonne), avec « dom Pierre de Navarre, évesque de Comenge. » M. de Ruble, qui a publié ce curieux document dans le tome iv des *Commentaires et lettres* de Blaise de Montuc (p. 328-333), dit au bas de la page 331 : « Pierre d'Albret, fils naturel d'un prince de la maison de Navarre, ne fut d'abord qu'un agent obscur aux ordres d'Antoine de Bourbon. Pendant le règne de François II, il remplit, au nom de son maître, plusieurs missions à la cour d'Espagne. En 1561, il fut envoyé à Rome et obtint l'évêché de Comminges. Lorsque Jeanne d'Albret embrassa le calvinisme, Pierre d'Albret se mit au service de Philippe II. On conserve de ce personnage une foule de lettres au roi d'Espagne, qui lui donnent l'air et l'apparence d'un espion (Archives de l'empire, K 1492, 1493, 1495, 1501). » — Voir deux autres notes de M. de Ruble (*ibid.*, p. 332, 338).

(2) Fonds français, 17362, p. 84. — On sait que Duvergiery de Hauranne était abbé de Saint-Cyran depuis 1620, époque où l'évêque de Poitiers, Henri de La Roche-Pozay, lui céda l'abbaye de ce nom. Ce qu'on sait peut-être moins, c'est que l'ami de Jansénius n'appartenait point, ainsi que l'ont cru MM. de Sainte-Marthe, à une famille noble, mais bien à une famille qui s'était enrichie dans le commerce de la boucherie, comme je l'ai appris en causant avec MM. Balasque et Dulaurens, les savants auteurs de l'*Histoire de Bayonne*.

qui lui est contestée par sœur Claire de Noé contre toute apparence, à ce que monsieur de Sainte-Marthe qui a travaillé pour elle vous pourra assurer. Je vous supplie tant que je puis de lui vouloir donner la faveur de voz amys au conseil où il se rencontre qu'elle n'a sceu envoyer homme exprès, à cause du malheur qui augmente de jour à autre par tout ce pays où la pluspart des lieux se trouvent infectz. C'est une fort vertueuse religieuse et de mesme toute sa compaignie, filles de maison qui n'ont qu'un sy petit bien que cest affaire les incommodera pour longues années, et, s'il ne leur reussist, ruinera entièrement ceste communauté là à ce qu'on m'a assuré. Il n'y a que quelques jours que je celebre messe, ne l'ayant peu faire durant trois mois que nous avons esté visités de maladie dans nostre famille, avec perte de quelques uns de noz officiers, encore n'en sommes nous pas exemptz. Je prie Dieu qu'il vous conserve et me recomandant à voz prières, je demeure,

Monsieur,

Vostre très humble serviteur

BARTHELEMY, E. de Commenge.

D'Alan le 3^e aoust 1631 (1).

III

Lettre au duc d'Épernon (2).

Monsieur,

Ce n'estoit pas mon dessein de vous importuner d'aucune chose avant que de vous avoir esté renouveler dans la province les offres de

(2) Ce fut au château d'Alan que, le 12 novembre 1637, mourut « en odeur de sainteté » Barthélemy de Donnadiéu. Le prêtre toulousain Etienne Molinier, l'historien de Notre-Dame de Garaison (1646, in-12), a laissé une *Vie de Barthélemy de Donnadiéu* (Paris, in-8°, 1639). Le *Moréri* de 1759, qui la mentionne dans l'ample article *Molinier*, ajoute que ce biographe « parle de cette vie dans deux de ses lettres, où il » répond à plusieurs difficultés qui lui avoient été faites sur cet ouvrage : l'une est » adressée à M. le curé du Chardonnet à Paris, du 6 novembre 1639; l'autre à M. » Hober, docteur de Sorbonne, du 8 novembre de la même année. » M. Léonce Couture a bien voulu m'apprendre que le volume est énorme, car il a eu sous les yeux un autre ouvrage (*) dans lequel Molinier cite la page 820 de la *Vie* de l'évêque de Comminges. Plus de 820 pages ! quoi de plus effrayant ? Et pourtant je n'ose pas m'écrier : *Di! talem avertite... librum*, puisque M. L. Couture le cherche vainement depuis plusieurs années, et que rien ne me serait plus agréable que de le lui procurer.

(2) Fonds français, 20477, page 393.

(*) C'est précisément l'une des deux lettres citées à l'article du *Moréri* et qui se trouvent dans un volume réellement intéressant et assez rare : *Les œuvres meslées de feu M. E. de Molinier*. Tolose, Arn. Colomiez, 1682. — L. C.

service que je vous avois fait à Paris; mais l'attachement que j'ay esté obligé d'avoir aux affaires de mon dioceze dans le commencement et depuis la precipitation d'un voyage que je suis venu faire en Languedoc pour les estats m'ayant privé de cet honneur, la compassion que je doibs avoir pour un miserable lieu qui se nomme Saint Frajoul dont je suis seigneur (1) m'oste la liberté de differer davantage à me rendre intercesseur vers vous et vous supplier très humblement de luy oster une garnison qui y est par vostre ordre. Je recognoistray, monsieur, ceste grace avec toute la gratitude imaginable, vous protestant d'estre plus sincèrement que personne du monde,

Monsieur,

Vostre très humble et très obeissant serviteur

G. DE CHOYSEUL, E. de Comenge.

De Montpellier, ce 12 avril 1647.

IV

Lettre sans adresse et sans date (2).

Monsieur,

Le peuple de ce pays souffre tellement pour l'exaction des tailles et est sy fort opprimé par ceux qui sont commis pour les lever, que je suis asseuré que sy vous en pouviez estre tesmoing comme je suis vous entrieriez dans les mesmes sentimens de compassion que moy, car il est certain que ces gens là enlèvent plus d'argent pour les frais seulement qu'on n'en doit au roy pour la taille. Nouvellement j'ay entendu les plaintes de ceux du pays de Riviere, dont celuy qui vous rendra ma lettre vous parlera, lesquels m'ont fait tant de pitié que je n'ay peu leur refuser de vous représenter leur misere et vous supplier d'avoir pour eux quelque bonté. Je sçays que vostre charité a beaucoup de peine de voir patir les pauvres de la sorte et je ne doute point que sy vous pouvez apporter quelque remède à leurs maux, vous ne le faciez, et certes, monsieur, j'oze vous asseurer que vous

(1) Aujourd'hui Saint-Frajou dans la Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens, canton de l'Isle-en-Dodon.

(2) Fonds français, 17362, page 85.

ferez un œuvre très agreable à Dieu, que je prie de tout mon cœur vous donner abondance de ses graces.

Je suis,

Monsieur,

Vostre très humble et très obeissant serviteur

G. DE CHOYSEUL, E. de Comenge (1).

Deux épigrammes sur la mort de Biron.

Mon excellent collaborateur et ami, l'abbé Jules de Carsalade, dont les lecteurs de la *Revue de Gascogne* connaissent déjà le bonheur en recherches, m'a confié un double feuillet in-folio, d'une ou plutôt de deux écritures du commencement du xvii^e siècle, renfermant des poésies fugitives. Je donne comme spécimen deux de ces petites pièces qui ne sont pas sans mérite, toutes les deux sur la mort funeste de Ch. de Gontaut, duc de Biron (31 juillet 1602). Les *épigrammes* (prenez ce mot au sens antique) du poète inconnu expriment l'impression assez générale de la noblesse du temps. L. C.

Biron est mort par son espée

Biron est mort par sa valeur :

Et par l'envye et par la peur

Biron eut la teste coupée.

L'honneur des lis et le bras de la France,

L'œil de l'Etat et le cœur de la cour,

L'astre de Mars, l'ame (2) de la vaillance,

Biron mourant, moururent en un jour.

(1) C'est ici l'occasion de citer un récit de M. Bascle de La Grèze (*Histoire du droit dans les Pyrénées*, 1867, p. 353) : « Un intendant, en 1640, agrava la taille. L'évêque de Comminges, Mgr de Choiseul, réclama une exemption pour les communautés de Saint-Bertrand et de Valcabrère. Sa demande fut accueillie; mais le miniatre le pria de désigner les lieux sur lesquels cet impôt devait être rejeté. L'évêque ne voulait pas servir les uns en portant préjudice aux autres; il répondit généreusement qu'il ne pouvait désigner que lui-même, et que cette charge devait être mise à son article. »

(2) Le texte, qui est peu correct quoique d'une écriture très nette, porte *l'ame*. On peut lire *l'âme*, *l'aimé* ou *l'aisné*.

BIBLIOGRAPHIE.

I.

CAPBERN HISTORIQUE, ses antiquités, son état actuel, ses eaux thermales, par AL. CURIE-SEIMBRES, avocat, ancien sous-préfet, etc. Tarbes, Th. Telmon. 71 p. in-8°.

ÉTUDES sur l'emploi de l'eau minéro-arsenicale de la source de SALIES (BAGNÈRES-DE-BIGORRE) dans le traitement de quelques maladies internes, par le D^r L. CARRÈRE. 19 p. in-8°. Auch, F. Foix.

LA PESTE BOVINE, moyens préventifs, instructions pour les agriculteurs, les vétérinaires et les autorités municipales, approuvées par M. le ministre de l'intérieur, par J.-M. DELSOL, vétérinaire, etc. — 2^e édition. 36 p. in-8°. Auch, principaux libraires.

Les publications sur les eaux thermales sont ramenées par la saison, comme l'usage même de ces eaux salutaires. La *Revue de Gascogne* enregistre avec bonheur tous les essais qui tendent à augmenter le renom ou l'utilité pratique des sources minérales qui abondent dans son domaine provincial. Mais elle doit une attention plus marquée aux ouvrages qui joignent aux renseignements topographiques et médicaux sur nos stations thermales des recherches sérieuses sur leurs antiquités et leur histoire.

C'est le cas du *Capbern historique* de M. A. Curie-Seimbres, monographie complète et savante d'une localité qui n'avait guère encore qu'une notoriété thérapeutique. Je l'avais déjà signalée, il y a deux ans, à propos de deux publications purement médicales sur le même lieu (1). Aujourd'hui que l'étude entreprise dans la *Revue d'Aquitaine* reparait achevée et assortie de tous les renseignements actuels que l'on peut désirer, il est bon de noter dans nos pages les points essentiels au moins de la partie archéologique et historique de cette étude.

Les trois premiers chapitres concernent l'époque gallo-romaine. L'auteur essaie d'identifier Capbern, 1^o avec les *Ονηδίων Θέρμα* de Strabon (*Géogr.* l. iv.), thermes des Onésiens, placés par Oihénart à Luchon ou à Encausse, par Marca et par Hautesserre à Encausse, par M. du Mège et par M. Davezac à Luchon. Selon M. Curie-Seimbres, Capbern s'adapte mieux aux indications du géographe grec,

(1) *Revue de Gascogne*, t. ix, p. 432.

d'après lequel les *Onésiens* semblent un peuple enclavé dans les *Convenæ*, ce qui convient au Nébousan, primitivement partie intégrante du Comminges; d'autant plus qu'il y a une grande analogie entre le nom des *Onesii* (peut-être *Onebusii*) et celui des *Onobusates* de Pline, que les meilleurs critiques regardent comme les peuples du Nébousan. Le savant auteur voit encore Capbern 2° dans les *Aquæ Convenarum* de l'itinéraire d'Antonin. Cette double dénomination n'aurait rien d'étrange, les établissements thermaux ayant souvent reçu sous la domination romaine une désignation spéciale (*Aquæ Augustæ*, *Aquæ Sextiæ*, etc.). Quant à la vérité de cette attribution, elle résulte, d'une manière assez plausible sinon démonstrative, des distances marquées dans l'itinéraire. Elle ressort aussi, au moins d'une façon négative, de l'absolue impossibilité de soutenir l'identification des *Aquæ Convenarum* soit avec Bagnères-de-Bigorre (Fortia d'Urban), soit avec Bagnères-de-Luchon (Vosgien). 3° Après ces deux thèses soutenues avec beaucoup de science et de sagacité, sans arriver pourtant à une vraie certitude, M. Curie-Seimbres en hasarde une troisième où il ne paraît avoir atteint qu'une modeste probabilité. Il veut voir dans Capbern le *Crebennus* où se trouvait le domaine de Paulus Axius, rhéteur bigorrais qui professa à Saintes, et qui nous est connu par les vers et la prose d'Ausone, son ami. Du reste, ce chapitre est riche comme les précédents d'excellentes recherches, en particulier sur les voies romaines de notre région; et ceux mêmes qui résisteraient aux conclusions, d'ailleurs nullement tranchantes, du studieux explorateur, ne lui en devront pas moins de reconnaissance pour les renseignements positifs et tout à fait nouveaux qu'il fournit sur la voie de Dax à Toulouse par la Bigorre, sur la Ténarèze, sur plusieurs stations controversées des anciens itinéraires; pour les rectifications utiles qu'il apporte à des travaux estimés: je signalerai seulement en ce genre ses remarques sur la confusion faite par certains auteurs entre les *milles* et les *lieues*, et par d'autres entre la lieue aquitannique, qui est notre lieue de Gascogne de près de six kilomètres, et la lieue de France.

Nous avouons du reste que tout ne nous a pas satisfait dans les déductions si nettes et si prudentes de M. Curie-Seimbres. Non-seulement il accorde trop d'importance à des noms et à des ouvrages qui ne méritent d'être ni suivis, ni discutés, ni cités, mais lui-même a gardé quelque chose, dans des détails secondaires heureusement, de la méthode insuffisante et hasardeuse des générations précédentes. Il a des étymologies impossibles: *Mark*, *marche*, rapprochés de

Mercur, « identification » qu'il faut laisser à Dulaure; *ester* (*stare*), rapporté, quoique avec doute, à *stela*, pierre élevée, etc. Et cette assertion, que « notre patois existait certainement alors » (au ^v^e siècle) !

Par bonheur, ces détails sont perdus dans la trame généralement solide de la discussion, et ils disparaîtraient sans lui enlever un seul élément essentiel. Où M. Curie-Seimbres est parfaitement solide, c'est sur le terrain des documents authentiques, qui renferment nos annales du moyen-âge et des temps modernes. Je ne veux citer qu'un échantillon de cette érudition spéciale, que nous devons lui envier, nous tous qui défrichons le champ de l'histoire. M. Curie-Seimbres cite, entr'autres titres relatifs à Capbern, un registre de la magnifique « Collection du trésor des Chartes..., dressé entre les années 1306 et 1314, où l'on voit figurer chaque chef de maison nominativement, comme dans les rôles d'aujourd'hui. Soixante-deux noms sont dénombrés pour le village de Capbern; on y remarque des Noguès, des Barrère, et ce nom de Talhada qu'on aime à rencontrer, parce qu'il était porté par le dernier inspecteur, dont la famille appartenait originairement à ce village. »

M. Curie-Seimbres reconnaît que la vie thermale de Capbern a recommencé au dernier siècle et n'a eu que des progrès assez lents dans le nôtre. Nous ne pouvons que renvoyer à sa brochure pour tout ce qui concerne l'histoire moderne de cette station, son *hydrologie médicale*, ses environs : points de vue, curiosités naturelles, monuments archéologiques. Ni les malades, ni les touristes, ni les érudits n'ont été oubliés. Je signalerai, au point de vue bibliographique, la note de la page 56 sur les ouvrages relatifs à Capbern. J'y constate que depuis les deux brochures dont la *Revue* a parlé il y a deux ans, il en a paru une troisième, dont l'auteur nous est connu comme poète (1) : *Considérations sur les eaux minérales de Capvern*, par Michel Ticier. Toulouse, Douladoure, 1869, 35 pages in-8°.

Il nous reste trop peu de place pour parler au long du docteur L. Carrère, qui, selon sa promesse, revient sur les eaux de Salies et en recommande aujourd'hui l'emploi pour les affections pulmonaires, catarrhales, syphilitiques. L'indication de l'arsenic pour les maladies internes est le principal objet de ce travail, et l'auteur en conclut qu'il y a lieu de les traiter par l'eau minéro-arsenicale de la source de

(1) Voyez ce qu'en a dit M. Paul Tallez, *Revue de Gascogne*, t. XI, p. 199-200. Je m'aperçois que la brochure de M. Ticier sur Capbern a été également signalée (même vol., p. 529).

Salies. Du reste, il cite (p. 11) sur ce dernier point une observation qui paraît décisive; et s'il insiste beaucoup plus sur le traitement par l'arsenic en général, il ne faut pas le blâmer de mettre en circulation des doctrines et des faits de la plus haute importance, mais qui sont encore beaucoup trop peu connus, en particulier pour la guérison de ce mal si longtemps réputé incurable, la *phthisie*.

Je n'ai qu'à recommander, soit aux propriétaires, soit aux administrateurs la brochure de M. Delsol, vétérinaire de Mirande, sur la *peste bovine*. Au point de vue théorique et pratique, c'est un guide excellent et de la plus grande clarté en tout ce qui concerne un des redoutables fléaux de notre temps.

II

LES VOLKES. Notes de M. Edw. BARRY, extraites du livre II de la nouvelle édition de l'*Histoire générale du Languedoc*. 32 p. in-8°. Toulouse, Ed. Privat, 1870.

On sait que le libraire Ed. Privat prépare une nouvelle édition de la meilleure de nos histoires provinciales, l'*Histoire du Languedoc* de D. Vic et D. Vaissète, édition qui n'aura pas de peine à effacer celle que M. du Mége conduisit si mal il y a une trentaine d'années, qui même dépassera le mérite et l'éclat de la première, toujours si estimée et si recherchée. Non-seulement l'éditeur toulousain a fait choix du meilleur papier et des plus beaux types pour reproduire ce chef-d'œuvre de l'école bénédictine, mais, chose plus essentielle, il a recouru aux plus sûrs érudits de Paris et de la province pour mettre ce grand travail au courant de tous les progrès de la science contemporaine. Des dissertations, des travaux spéciaux, des notes savantes (sans parler de la révision des textes sur les originaux), sont ou déjà faits ou préparés par des savants de premier ordre sous la direction de M. Dulaurens, de l'Institut. Rien de tout cela n'est encore à proprement parler livré à la publicité, et je n'en connais qu'une très importante dissertation de M. Emile Mabille, archiviste d'Indre-et-Loire, sur laquelle je pourrai revenir, et les trois notes réunies par M. Edw. Barry dans cette petite brochure, et dont je ne veux dire ici que très peu de mots.

Elles sont relatives aux Volkes, et j'avoue que je n'ai vu nulle part condensées en moins d'espace ces qualités de large érudition et de sagacité inductive que l'on admire dans les meilleurs travaux contemporains de géographie ancienne. L'importance des Volkes, leur primitive étendue, la persistance de leur nationalité

distincte sous le régime romain, sont mises en relief dans la première note de M. Barry, avec une sûreté de coup d'œil et une science à la fois surabondante et sobre, dont je croyais le secret perdu. « Nous en sommes strictement réduits aux indications bien incomplètes des écrivains anciens, dit quelque part le docte annotateur. Mais, ajoutait-il, il n'est pas impossible (!), en serrant d'un peu près leurs témoignages, dont chaque mot a sa valeur (!), de distinguer, etc. » Je donne hardiment M. Barry comme un maître dans l'art, non pas impossible, mais hélas ! bien difficile, de fixer et de mettre en lumière la valeur précise de chaque détail, dans ces délicates interprétations, dans ces laborieux rapprochements de textes. Et je ne lui rendrais qu'une demi-justice si je n'ajoutais qu'il m'a révélé, dans une lecture attentive et (malgré la sévérité du sujet) agréable autant qu'instructive, la différence ou plutôt l'opposition diamétrale qui existe entre l'érudition simplement dite, sœur germaine du pédantisme, et la science solide, qui ne se sert de l'érudition que pour faire valoir la vérité.

A cette note sur les Volkes en général succèdent deux notes spéciales, dignes de la même attention et des mêmes éloges, sur leurs tribus si célèbres, les Tectosages et les Arecomiques. Je me contenterai d'ajouter qu'il y a dans ces pages si serrées, non-seulement des études de textes intéressantes pour les seuls érudits, pour les studieux lecteurs de Ptolémée et de Strabon, mais des inductions attachantes pour tout le monde, de vraies révélations sur l'ancien état des terres et des personnes, sur les origines réelles de la France du Midi.

Que l'éditeur toulousain obtienne, pour enrichir son édition définitive de Dom Vaissète, beaucoup de pages de cette valeur ! et puis, qu'il ne nous fasse pas trop attendre un chef-d'œuvre déjà prisé bien haut, mais dont la valeur sera facilement doublée par des additions d'un tel mérite !

III.

VIEILLESSE. Simple note. Souvenirs littéraires. Prose, vers latins, vers français.

BLANDIN, ancien bâtonnier. Pau, E. Vignancour. 1871. 13 p. gr. in-8°.

Ceci n'est point un livre, ce n'est pas même peut-être en dépit du titre une *simple note*, c'est un bouquet de pensées sur la vieillesse empruntées aux moralistes et aux poètes. Encore ces pensées ne sont-elles pas très nombreuses. M. Blandin aurait pu les doubler et les tripler sans se livrer à de longues recherches; mais évidemment

il n'a pas cherché : les passages des auteurs aimés qui avaient pris place dans son esprit et dans son cœur ont seuls été admis dans cette sorte d'*Album mortuorum*. Le vénérable doyen des avocats gascons et béarnais, qui n'est pas un inconnu pour nos lecteurs (1), veut faire profiter ses contemporains des leçons qu'il a puisées dans ses lectures, et les plus jeunes d'entre eux ne pourront que gagner à méditer ces maximes en prose et en vers, à savourer ces fruits mûrs de la sagesse antique et de l'expérience chrétienne. Plus d'un de ces passages exquis donne vraiment, selon le mot de notre Montaigne, l'*appétit de vieillir*. Mais le plus grand nombre fournit, ce qui vaut mieux encore, des recettes pour vieillir avec honneur.

Si je voulais critiquer quelque chose dans ce recueil excellent, je reprocherais à M. Blandin d'avoir entièrement négligé, parmi les maîtres en l'art de vieillir, Mme Svetchine, dont la subtilité parfois excessive ne doit pas faire méconnaître le sens large et profond; d'avoir supprimé le second vers de ce sublime conseil de Juvénal, que Kant avait si souvent à la bouche :

Summum crede nefas animam præferre pudori
Et propter vitam vivendi perdere causas,

(manquer, pour sauver sa vie, le but même de la vie!); d'avoir attribué à Juvénal le beau vers de Perse :

Virtutem videant, intabescantque relicta!;

d'avoir trop négligé la correction de plusieurs passages latins... Mais j'ai mauvaise grâce à signaler quelques grains de poussière sur des marbres immortels, et je ne sais quitter les *Souvenirs littéraires* de M. Blandin qu'en déclarant heureux l'homme qui n'a pu rapprocher les plus belles choses dites par les meilleurs auteurs sur les charmes d'une vieillesse honorée, sans tracer son propre portrait.

LÉONCE COUTURE.

(1) M. Cl.-H. Masson a rendu compte de son *Etude sommaire sur les anciens fors de Béarn* dans la *Revue de Gascogne*, t. XI, p. 287.

QUESTIONS.

49. D'une singulière assertion du D^r Joubert sur la grand'mère de la maréchale de Monluc.

Laurent Joubert, qui mourut de la dyssenterie à Lombez (1), le 29 octobre 1582 (2), après avoir été le médecin du roi de France et du roi de Navarre, rapporte, en ses *Erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé* [1^{re} partie, 1^{re} édition (3), Bordeaux, Millanges, 1578, in-8°, dédiée à Marguerite de Valois, « très vertueuse et généreuse princesse, vray miroir et patron d'honneur, etc. »; 4^e édition, 1579, *ibidem*, dédiée à Guy du Faur de Pibrac (4)], que la grand'mère de la maréchale de Monluc, héritière de la maison de Beauville, en Agenais (5), eut d'une seule couche neuf filles (oui, *neuf*, on a bien lu ! *neuf*, comme les Muses !), lesquelles filles vécurent toutes et même furent toutes mariées, et dont on voyait encore, du temps de Joubert, les tombeaux dans l'église cathédrale d'Agen. Notons que Joubert est un auteur sérieux, que le président de Thou appelle « philosophe et médecin très estimé, » qui a été aussi beaucoup loué par Scévole de Sainte-Marthe et par Haller... Que pensent de son assertion les généalogistes si distingués que nous comptons en Gascogne ? Qu'en pensent, d'un autre côté, les savants confrères de Joubert qui lisent nos *Questions et réponses* (6) ?

T. DE L.

50. D'une histoire manuscrite de la guerre de la succession d'Autriche.

Il a été trouvé dans un galetas, à Aubiet, un volume in-4°, relié en basane brune, contenant en 255 pages, d'une assez bonne écriture du dernier siècle, six

(1) Lombez et non *Lombers*, comme l'avance M. A. Rochas (de Die), dans la *Nouvelle Biographie générale*. C'est la Croix du Maine qui, dès 1584 (*Bibliothèque française*), a indiqué Lombez, en ayant bien soin d'ajouter que cette ville est à sept lieues de Toulouse.

(2) Ce sont les dates données par Moréri, par Bayle, par Chaudon, etc. Le D^r Renaudin (*Biographie universelle*) change je ne sais pourquoi le 29 octobre en 21 octobre et l'an 1582 en l'an 1583. M. Rochas, lui, faisant de la fusion, garde le 21 octobre de la *Biographie universelle* et l'an 1582 des biographies antérieures.

(3) Le D^r Renaudin cite une édition de Bordeaux (1570, in-8°) qui a paru douteuse à l'auteur du *Manuel du Libraire* et qui pour moi est purement imaginaire. En revanche, M. Renaudin ne cite pas la véritable édition de 1578, pas plus que celle de 1579.

(4) Entre les deux éditions de Bordeaux de 1578 et de 1579 parurent les deux éditions (conformes à la première et ornées de la dédicace à Marguerite) d'Avignon (1578, in-16) et de Paris (1578, in-16).

(5) Ysabeau Paulé de Beauville, fille de François, seigneur et baron de Beauville, et de Claire de Souspez, épousa, le 31 mai 1564, au château d'Estillac, Blaise de Monluc, et lui donna trois filles.

(6) Je constate que le père de Joubert eut vingt enfants... pas tous à la fois, il est vrai. Rappelons ici que, d'après une légende provençale, le nom de *Porcellets* vient de l'imprécation d'une mendicante à qui l'aumône avait été durement refusée par une dame de cette maison : « Je prie Dieu que vous fassiez autant d'enfants que la truie qui passe devant nous a de petits. » Ce qui arriva.

courriers historiques sous ce titre général : *Histoire de la guerre de l'Europe commencée sous le regne de Louis XV Roy de France en l'année 1742 par M. le Cour... d'Av... copiée mot pour mot par M. Subercaze bourgs de Gimont en Gascogne*. À première vue, ces résumés année par année m'ont paru offrir une narration intéressante, malgré l'emphase habituelle du langage. Mais ne pourrait-on pas m'apprendre si ce travail est imprimé quelque part ou s'il est resté inédit? et si l'on en connaît l'auteur? Aδ.

RÉPONSES.

37. D'un mémoire manuscrit sur la généralité de Montauban.

(Voyez la Question dans notre tome XI, p. 435.)

Au commencement du XVIII^e siècle, des mémoires furent rédigés sur chacune de nos provinces par chacun des intendants qui les administraient, et l'on en conserve plusieurs copies dans divers recueils du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. J'indiquerai particulièrement le volume 8150 du fonds français, intitulé : *Mémoires sur la généralité de Bordeaux, Montauban, Languedoc*. Le mémoire sur la généralité de Montauban fut composé par Antoine Cathala-Coture, mort en 1724, après avoir été avocat général à la cour des aides de Montauban, maire de cette ville, enfin subdélégué des intendances d'Auch et de Montauban. Son travail a été inséré en grande partie, avec les travaux de ses collègues, dans le recueil de Boulainvilliers : *Etat de la France extrait des mémoires dressés par les intendants du royaume par ordre de Louis XIV pour le duc de Bourgogne, etc.* (Londres, 1727, 3 vol. in-folio.) T. DE L.

48. D'une anecdote de Morellet sur Basquiat de la Houze.

(Voyez la Question dans notre dernier numéro, p. 287).

Cauna, 4 juillet.

Monsieur l'Abbé,

Seul, je n'aurais pas assumé la charge de répondre aux questions sur M. Basquiat de la Houze. Le chef de la maison de Basquiat-Toulouzette, à St-Sever, m'autorise à être son organe en facilitant les moyens d'information :

« Je connaissais les deux anecdotes de l'abbé Morellet relatives à M. de la Houze, et je puis vous mettre à même de répondre à la question de la *Revue de Gascogne*.

» C'est à la paroisse de Larbey que le diplomate gascon avait fait don des reliques de saint Prosper. Il y possédait une terre que son frère, le chevalier, vendit, moyennant 6,000 fr. de rente viagère, à M. Domenger, père de celui que nous avons connu. — **BARON DE TOULOUZETTE.** »

M. Domenger (Bernard), acquéreur de la terre de Larbey Poyloault, l'a léguée à son fils Bernard-Roch-Marie Domenger, maire de Mugron et conseiller général, décédé le 14 avril 1865. Sa veuve, dame Blanche d'Antin d'Ars, possède encore Larbey Poyloault. Nous ne saurions affirmer que Larbey ait été le

siège d'une foire, dont l'usage du moins n'aurait pas été renouvelé depuis 50 ou 60 ans. Ne peut-on pas supposer que M. de la Houze, lorsqu'il était gouverneur de Grenade en Marsan, a favorisé cette petite ville de l'établissement de marchés et foires encore subsistants? Ce n'est qu'une hypothèse.

Cet homme d'esprit trop oublié était né à Saint-Sever-Cap en 1722, fils aîné de noble André de Basquiat, seigneur baron d'Arthos et de la Houze, et de Mlle du Vacquier d'Aubaignan. Il mourut à Bagnères-de-Bigorre vers 1793, après une longue et brillante carrière diplomatique. Il avait épousé dame Elisabeth Fabre Defaveus, dont il n'eut point d'enfant.

Après les nombreuses publications où le baron de Basquiat de la House est mentionné (*Nobiliaire de Guienne*, tome 1, pages 433, 435, et tome II, pages 447, 450, 451; *Armorial des Landes*, tome II, pages 61, 485, 489 et 490), il serait oiseux d'entrer dans de plus amples détails.

La famille conserve à St-Sever un buste de bronze de Matthieu de Basquiat, un grand portrait à l'huile et un cierge orné des armoiries peintes du noble diplomate, témoignage de sa présence à la fête de la Chandeleur à Rome.

Il était qualifié de son vivant : Matthieu, des anciens chevaliers de Basquiat et Engomez de la province de Guipuscoa, en Espagne, haut et puissant seigneur, baron, haut-justicier de Sainte-Eulalie, Sainte-Araille, seigneur de la Houze, Espagne, La Mirande et Bonnegarde; baron de Larbey, Baigts et Poyloault (1); chevalier des ordres royaux hospitaliers du Mont-Carmel et de St-Lazare; chevalier de l'ordre de Malte; chargé d'affaires du roi près les cours de Parme, des Deux-Siciles, d'Espagne, du Saint-Siège, de Danemarck et Norwège, etc., etc.

Baron C. DE CAUNA.

Au moment même où venait de paraître la *Question* de M. T. de L. sur l'historiette de Morellet, je trouvais la même historiette, contée avec autant et plus d'esprit, et non moins de malice, dans les *Caractères et anecdotes* de Chamfort (presqu'à la fin). Je me contente d'indiquer ce récit, qui ferait double emploi avec celui de l'abbé *Mords-les*.

Mais je ne puis m'empêcher de faire sur ce dernier quelques remarques, dont je laisse l'appréciation au lecteur.

Le *corps saint* donné par le pape (Chamfort nomme Clément XIV, à qui Basquiat avait rendu *quelques services*) est baptisé, selon l'usage, d'un nom qui indique la sainteté, *Prosper*, nom qui n'avait pas de célébrité particulière en Chalosse. Mais la circonstance « d'un nom vénéré dans le pays » faisait bien dans le conte. — Le rusé gascon voulait débiter son « mauvais vin, » dit le conteur. Malheureusement pour la bonne foi de ce dernier, le cru de Larbey est justement estimé; et comme seigneur du lieu, le baron de la Houze ne devait pas être fort empêché de faire vendre ses denrées. — La foire de Larbey est encore très probablement une invention, puisque depuis le commencement de ce siècle il n'y en a pas le moindre souvenir, au témoignage décisif de M. de Cauna, que nous remercions vivement de sa substantielle réponse, mais qui ne pouvait être pris au dépourvu sur un des noms les plus honorables de la noblesse des Landes. — Conclusion : ne nous étonnons pas qu'on ait prêté aisément au spirituel gascon (il était assez riche pour cela), et méfions-nous toujours un peu de *l'Esprit dans l'histoire*.

L. C.

(1) Les cartes de Cassini placent les lieux de Sainte-Eulalie, Espagne, la Houze, entre Saint-Sever et Grenade. Larbey, Baigts et Poyloault sont près de Mugron.

50. D'une histoire manuscrite de la guerre de la succession d'Autriche.

(Voyez la *Question* à la page 334.)

Le manuscrit exécuté avec soin par l'honnête bourgeoise Subercaze a été remis entre mes mains, et, quoique je n'aie pu le confronter, à Auch, avec aucun exemplaire imprimé, je crois pouvoir répondre avec toute probabilité :

C'est une copie du *Courrier d'Avignon*, journal qui paraissait depuis 1733, mais qui commença précisément à l'époque de la guerre de la succession d'Autriche à jouir d'un assez grand succès. Il y a quelques détails, mais assez incomplets, sur cette feuille dans Eug. Hatin, *Hist. de la presse en France* (Paris, Poulet-Malassis, 8 vol. in-8°), t. III, p. 309, 310.

Morenas (voyez ce nom dans les *Biographies*), fondateur du *Courrier d'Avignon*, n'y travaillait plus dès 1742. Les courriers renfermés dans le manuscrit de Subercaze sont d'un de ses successeurs, l'abbé Labaume et l'abbé Outhier, et plus probablement de ce dernier, qui avait, dit son article dans la *Biographie générale*, « en dépit d'un style déclamatoire, de l'imagination et quelquefois des saillies. »

L. C.

Aujourd'hui, 26 juillet, fête de sainte Anne, à 4 heures et demie du matin, Monseigneur François-Augustin Delamare, Archevêque d'Auch, a rendu son âme à Dieu.

Sa mort a été sainte, édifiante comme sa vie; son âme et son visage ont gardé jusqu'à sa douloureuse agonie leur charme incomparable de bienveillance et de charité.

La *Revue de Gascogne* paiera son tribut de reconnaissance souvenir à l'auguste protecteur qu'elle a perdu. En attendant, elle recommande aux prières de ses lecteurs cette belle âme que Dieu a rappelée à lui.

MGR FRANÇOIS-AUGUSTIN DELAMARE,

ARCHEVÊQUE D'AUCH.

Il nous aurait été bien difficile, au milieu de nombreuses et absorbantes occupations, de tenir ce mois-ci la promesse faite par la *Revue de Gascogne* à l'occasion de la mort de son auguste protecteur, Mgr Delamare, archevêque d'Auch. Heureusement nous nous sommes souvenu d'une notice biographique écrite, il y a plusieurs années, sous la dictée de son vicaire général M. l'abbé Villette, et restée en sa possession. Il a bien voulu nous permettre de l'insérer ici tout entière; nous n'avons eu qu'à la compléter en ajoutant, à la fin, quelques détails sur l'épiscopat de Mgr Delamare à Auch, avec le récit de sa mort et de ses funérailles. L. C.

I. Jeunesse de l'abbé Delamare. — II. L'abbé Delamare vicaire général de Coutances. — III. Vie épiscopale de Mgr Delamare à Luçon et à Auch. — IV. Mort et funérailles.

I

François-Augustin Delamare naquit le 9 septembre 1800 à Valognes (Manche), d'une famille profondément chrétienne, qui l'éleva dans les principes de foi et les habitudes religieuses dont sa vocation précoce fut le fruit. Sa mère surtout, aussi intelligente que pieuse, surveilla avec un soin particulier les premières années de François-Augustin, et en travaillant à faire de son enfant ce qu'elle le voulait avant tout, un bon chrétien, elle prépara pour l'Eglise un saint prêtre et un digne évêque. Sa tâche à la vérité n'était pas difficile. Doué d'un esprit pénétrant, d'une grande mémoire, d'une rare douceur de caractère et d'une piété pour ainsi dire naturelle, l'enfant secondait à merveille le dévouement de sa mère et préparait avec elle, sans les soupçonner, la réalisation des desseins de Dieu.

Les études classiques du jeune Delamare dépassèrent en succès tout ce qu'avait fait présager sa rare précocité. Il les commença dès l'âge de huit ans dans le collège de Valognes, et les y poursuivit jusqu'à la fin, avec une supériorité qui ne se démentit jamais; aussi son examen du baccalauréat fut-il des plus brillants.

De très bonne heure sa vocation était nettement déterminée. Il entra au grand séminaire de Coutances immédiatement après l'achèvement de ses études classiques. Au séminaire comme au collège, son intelligence et sa piété le firent également remarquer parmi tous ses condisciples. Il se livra surtout avec autant de succès que d'ardeur à l'étude de la théologie; d'après le témoignage unanime de ses maîtres, dont plusieurs étaient de savants docteurs vieillis dans les travaux de la science ecclésiastique, l'abbé Delamare était l'élève le plus accompli de la maison.

Aussi, ses études théologiques achevées, on ne le laissa que deux ans professeur d'humanités et de mathématiques dans un des petits séminaires du diocèse. Son talent sûr et facile, et son goût spécial pour la science divine, marquaient sa place parmi ses maîtres: Dès l'âge de vingt-un ans, M. Delamare occupait avec la plus grande distinction une chaire de théologie au grand séminaire de Coutances. Mais au grand regret de ses confrères et de ses élèves, il dut la quitter trop tôt. Malgré la satisfaction que trouvaient dans cet emploi les goûts les plus chers du jeune ecclésiastique, sa santé était menacée. L'air très vif de Coutances et la régularité monotone et sévère d'un séminaire étaient contraires à son tempérament, et les médecins décidèrent qu'il devait demander le rétablissement de ses forces à un régime de repos et de liberté et surtout à l'influence de l'air de son pays natal. Le calme de la maison paternelle et les soins assidus et délicats de sa mère, ne tardèrent pas en effet à raffermir sa santé.

A peine avait-il passé quelques mois dans sa famille, que le maire de sa ville natale, de concert avec les administrateurs du collège de Valognes, l'obligea, pour ainsi dire, d'accepter la chaire de philosophie de cet établissement. Le souvenir de ses premiers triomphes littéraires était encore très vivant à Valognes; les promesses de ses débuts et les prévisions des administrateurs ne furent pas trompées. Professeur de philosophie, l'abbé Delamare se fit remarquer par les qualités sérieuses qu'il avait déjà déployées dans l'enseignement de la théologie. Il exposait et discutait toutes les questions avec un ordre parfait, et une constante clarté de parole. A cette précieuse lucidité qui prévenait toute fatigue, se joignaient, pour captiver ses jeunes auditeurs, l'expression naturelle de la plus sincère affection et le charme des relations les plus faciles.

Son succès fut si éclatant qu'au bout de quatre-années seulement de professorat, le recteur de l'Académie de Caen, ce vénérable abbé Jamet, si connu dans toute la Normandie par la création d'un établissement de bienfaisance, le plus considérable de France peut-être, offrit à M. Delamare la direction du collège de Valognes. Le suffrage de l'illustre recteur avait été précédé des vœux unanimes des inspecteurs d'Académie, des administrateurs civils et du principal lui-même, qui demandait sa retraite. On était en 1826, et M. Delamare avait vingt-six ans à peine.

Sa présence et son enseignement avaient déjà contribué à accroître la réputation et l'importance du collège; mais sous sa direction, cet établissement devint l'un des plus fréquentés de tout le ressort de l'Académie. Pour donner aux études plus de force et de développement, et se mettre en mesure de soutenir avec honneur la concurrence des collèges royaux eux-mêmes, le nouveau principal augmenta le nombre des maîtres et surveilla leur enseignement avec une consciencieuse sévérité, toujours acceptée sans peine, parce qu'elle était gou-

vernée par la prudence et tempérée par l'affection. Il voulut du reste demeurer leur collègue en gardant la chaire de philosophie. C'était le meilleur moyen d'assurer la persévérance dans l'enseignement des saines doctrines, et d'entretenir dans l'esprit des élèves la foi et les principes catholiques, que tant de jeunes intelligences ont perdus au contact d'un professeur imprudent. M. Delamare eut encore par là le précieux avantage de diriger vers le sacerdoce bon nombre de jeunes gens qui fréquentaient son collège, et qui lui doivent en grande partie la position qu'ils occupent aujourd'hui dans l'Eglise.

Il resta quatre ans, de 1826 à 1830, principal du collège de Valognes, uniquement occupé de la direction de cet établissement et d'études classiques. Il avait pris le collège avec cent cinquante élèves, il le laissa avec plus de trois cents. Ce chiffre dit assez à quel degré le sage et habile administrateur avait acquis la confiance des élèves et de leurs familles.

La Révolution de Juillet, qui se présenta, comme on le sait, avec des symptômes inquiétants pour le clergé, trouva une foule d'ecclésiastiques attachés aux collèges de l'Université, surtout dans le ressort de l'académie de Caen. On demandait un serment que beaucoup de prêtres refusaient par suite de leurs convictions personnelles. Ceux du diocèse de Coutances qui étaient employés dans l'Université (on en comptait une soixantaine), n'osant prendre sur eux de contracter de nouveaux engagements, consultèrent Mgr Dupont, leur évêque. Ils ne demandaient pas une décision formelle, mais un conseil de conduite. L'évêque, après un sérieux examen, répondit par ces paroles dont l'intention était facile à saisir : *Licet, sed non expedit, præsertim viro ecclesiastico*. Pour l'abbé Delamare, ce conseil indirect de son évêque fut un ordre. Il donna sa démission et abandonna avec de profonds regrets un collège pour lequel il avait fait d'immenses sacrifices et qui lui devait sa prospérité. Il lui fut surtout pénible de quitter cette jeunesse aimée à laquelle il avait consacré les premières années de sa

vie sacerdotale, et à laquelle il laissait, avec son affection, le souvenir d'une bonté et d'un dévouement inappréciables.

L'abbé Delamare rentra donc dans la vie privée avec la considération qui devait s'attacher à un sacrifice d'autant plus honorable qu'il contrariait ses goûts les plus chers et semblait briser sa carrière. Il n'accepta aucune fonction publique, malgré les offres aussi pressantes qu'avantageuses qui lui furent faites à plusieurs reprises. Sa santé, éprouvée de nouveau, demandait du loisir et des soins. Il garda donc quelque temps toute sa liberté, en acceptant la gracieuse hospitalité d'une famille encore plus distinguée par les vertus chrétiennes que par l'éclat de la naissance, et à laquelle il rendit d'éminents services. Mais ce repos, salutaire au corps, ne fut pas moins utile à l'esprit du studieux ecclésiastique. M. Delamare s'occupa alors avec beaucoup de suite de deux études fort diverses, mais qui devaient l'une et l'autre trouver leur emploi dans l'avenir que lui réservait la Providence : il étudia avec soin les principes de notre législation, et se mit au courant des travaux, déjà si considérables, en Normandie surtout, de l'archéologie chrétienne. Il eut plus tard l'occasion de montrer sa rare intelligence des questions d'art chrétien dans un *Essai sur la véritable origine et sur les vicissitudes de la cathédrale de Coutances* (1 vol. in-4°; extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, XII^e vol. 1840-1841), qui fut très remarqué de ceux mêmes qui en attaquèrent le plus vivement les conclusions (1). M. l'abbé Delamare, à l'époque de cette publication, était devenu vicaire général de Coutances.

II

L'évêque de cette ville, Mgr Dupont, l'un des prélats les plus distingués de son temps, joignait à un esprit très fin et

(1) L'opinion de l'abbé Delamare sur la date de la cathédrale de Coutances a été fortement combattue par M. Vitet, dans sa belle monographie de *Notre-Dame de Noyon* (cb. vii). M. Delamare avait adopté la thèse de M. de Gerville, savant antiquaire normand, dans l'intimité duquel il vécut assez longtemps.

très délié le don encore plus rare de se connaître en hommes. Il avait apprécié le mérite de l'abbé Delamare dès le temps où il professait au grand séminaire, d'où il l'avait vu partir avec regret. Il l'avait suivi depuis lors d'un regard constamment attentif, applaudissant à ses succès avec cette réserve prudente dont il ne se départait jamais, et qui ne permettait pas de pénétrer ses intentions même les plus arrêtées. Déjà parvenu à un âge avancé, et entouré de conseillers éminents sans doute, mais tous aussi âgés que lui, Mgr Dupont sentit le besoin d'avoir près de lui un administrateur plus jeune et plus valide. Il jeta les yeux sur l'abbé Delamare, qui venait d'atteindre sa trente-quatrième année, et le nomma son vicaire-général titulaire au mois de juillet 1854. Cette nomination fut accueillie dans tout le diocèse avec la plus vive sympathie. De toutes parts l'évêque reçut des félicitations d'un si heureux choix, et les confrères mêmes du jeune grand vicaire, qui avaient été ses maîtres, apprécièrent plus que personne le secours qu'ils pouvaient attendre de ses talents bien connus, relevés surtout à leurs yeux par la plus aimable modestie.

Malheureusement, le vénérable prélat ne jouit pas longtemps des travaux de son nouveau vicaire général. Il mourut un an après l'avoir nommé, plein de jours et de bonnes œuvres, pleuré par les prêtres et par les fidèles, qui l'avaient toujours entouré de leur respect et de leur amour. Pendant la vacance du siège, le chapitre nomma l'abbé Delamare vicaire capitulaire; ce vote unanime était la confirmation la plus éloquente du choix fait par l'évêque que le diocèse venait de perdre.

A Mgr Dupont succéda Mgr Robiou de la Tréhonnais, qui gouverna le diocèse de Coutances depuis 1856 jusqu'en 1852, et qui, en s'arrachant volontairement à cette époque à ses hautes fonctions, laissa la réputation d'une grande science théologique jointe à la plus haute piété et au plus scrupuleux esprit de justice. Un tel évêque ne pouvait méconnaître le

mérite de l'abbé Delamare. Non-seulement il lui conféra de nouveau le titre de vicaire général, mais il voulut se l'attacher de la manière la plus étroite en le priant de venir habiter avec lui. Dans ces rapports intimes, le judicieux évêque ne tarda pas à comprendre que son vicaire général était lui-même mûr pour l'épiscopat. Il ne tint pas à Mgr Robiou que M. Delamare, quoiqu'à peine âgé de trente-huit ans, ne fût mis à la tête d'un diocèse. Mais ce dernier refusa une position qu'il jugeait seul au-dessus de ses forces, et rien ne put triompher de sa modestie. Il resta donc auprès de son évêque jusqu'au moment où Mgr Robiou crut devoir à son grand âge de se retirer de la vie publique, et de laisser à un évêque plus valide la charge pesante d'un des diocèses les plus considérables de France.

M. Delamare ne put voir sans un vif regret s'éloigner un prélat qui l'avait honoré de son amitié et de sa confiance, et dans l'intimité duquel il avait vécu dix-sept années. Sa peine devait être tempérée par la nomination à l'évêché de Coutances de l'abbé Daniel, ancien recteur de l'Académie de Caen. M. Delamare n'était pas un étranger pour Mgr Daniel. Ils avaient été condisciples, et, bien qu'ils eussent suivi depuis 1830 des voies très différentes, leurs relations n'avaient jamais été interrompues. Instruit de longue main des rares qualités de son ancien condisciple et des services qu'il avait rendus au diocèse sous l'administration de ses deux prédécesseurs, Mgr Daniel n'eut rien de plus empressé que de s'attacher M. Delamare à titre de vicaire général. Celui-ci fut encore plus utile au nouvel évêque, dont l'activité s'était déployée jusque-là presque uniquement dans les travaux universitaires, qu'il n'avait pu l'être aux évêques précédents; et il mit d'autant plus de zèle et de dévouement à seconder ce prélat que l'opinion publique l'avait désigné depuis longtemps comme successeur de Mgr Robiou.

L'un des premiers témoignages d'estime que voulut donner

Mgr Daniel à son condisciple devenu son vicaire général, ce fut de le présenter pour la décoration de la Légion d'honneur. M. Delamare fut en effet nommé chevalier par décret du 2 avril 1855. Cette distinction, qui récompensait les mérites du professeur, du principal de collège, du vicaire général et de l'archéologue, n'était que le prélude d'un titre bien plus considérable qui devait bientôt lui être conféré. Un décret impérial en date du 5 mars 1856 l'appela à l'évêché de Luçon. Mais avant de le suivre dans ses nouvelles fonctions, nous devons compléter le tableau des services qu'il rendit au diocèse de Coutances.

Ce n'est pas en effet l'administration ecclésiastique seule qui lui donna l'occasion de déployer ses talents organisateurs et son dévouement à l'Eglise. La reconnaissance publique inscrivit le nom de l'abbé Delamare sur des fondations éminemment utiles, qui se développèrent de plus en plus sous son influence, et qui immortaliseront dans son diocèse natal le souvenir de sa charité et de sa merveilleuse aptitude au gouvernement des hommes et des choses.

Lorsqu'en 1854 M. Delamare fut appelé à Coutances pour y remplir les fonctions de vicaire général, il résidait à Caen au sein d'une noble famille qui a été déjà désignée plus haut. A cette époque, M^{me} de Riou, née d'Aigneaux, l'abbé Jamet et M. Delamare méditaient l'établissement à Pont-l'Abbé, dans le diocèse de Coutances, d'une succursale de l'immense maison du Bon-Sauveur de Caen, destinée à recueillir les aliénés et à élever les enfants sourds-muets. Un instant l'abbé Delamare craignit que les projets de son évêque ne vinssent compromettre cette fondation, et dans une lettre aussi franche que respectueuse, il annonça l'intention de renoncer à la position si honorable qui lui était offerte plutôt que de sacrifier la création d'une œuvre qui devait être un bienfait inappréciable pour tout le pays. Mais Mgr Dupont jugea que les nouvelles fonctions de M. Delamare,

loin de nuire aux projets de M^{me} de Riou, ne pouvaient qu'en faciliter l'exécution, et il lui conféra le titre de supérieur ecclésiastique et la direction morale d'une œuvre qui, créée avec les ressources matérielles et l'inépuisable charité de la noble fondatrice, doit cependant en partie à Mgr Delamare sa vie et son importance. Aujourd'hui cette maison, dirigée par près de cinquante religieuses, a pris de tels développements qu'elle est considérée dans sa spécialité comme l'établissement le plus considérable de la Normandie après celui de Caen.

A peine la maison du Bon-Sauveur de Pont-l'Abbé était-elle fondée, que la vénérable supérieure des Sœurs des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde, Julie Postel, qui connaissait personnellement M. Delamare, le demanda à Mgr Robiou pour supérieur de sa congrégation. Cette sainte femme dont la vie et la mort ont été si édifiantes, et dont le tombeau même est glorifié par des grâces si insignes qu'on a déjà songé à introduire en cour de Rome la cause de sa béatification, avait transporté depuis peu de temps sa petite société dans l'antique abbaye des Bénédictins de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Il serait trop long de raconter les épreuves par lesquelles il avait plu à la divine Providence de faire passer les excellentes religieuses qui venaient enfin de s'abriter comme dans un port de refuge sous les ruines de ce vieux monastère. Dieu leur ouvrait cet asile pour les récompenser des sacrifices qu'elles s'étaient imposés dans les plus mauvais jours de la Révolution, en faveur des prêtres poursuivis, des malades et des pauvres abandonnés. Quelque abrégée que soit la notice écrite par M. Delamare lui-même sur la vie de Julie Postel et sur les épreuves de sa pieuse congrégation (1), on y entrevoit, malgré tout le soin employé par l'auteur pour dissimuler son action si

(1) *Vie édifiante de la très honorée supérieure Marie Madeleine, née Julie Postel, institutrice des écoles chrétiennes de la Miséricorde.* 1 v. in-12 de VIII-204 pages. Coutances, impr. Daireaux, 1852.

utile et si persévérante, qu'il fut l'instrument choisi par la divine Providence pour organiser et consolider une société destinée à rendre de grands services. Les religieuses de la Miséricorde n'étaient qu'au nombre de vingt-cinq, en comptant les novices et les postulantes, lorsque leur nouveau supérieur arrêta leur organisation définitive, en adjoignant à leurs constitutions, qui sont celles du vénérable abbé de La Salle, le service des hôpitaux et d'autres œuvres de charité. Ces choses se passaient en 1857 et 1858, et, vingt ans plus tard, la congrégation de la Miséricorde, sous la direction de son habile et infatigable supérieur, avait pris un accroissement vraiment merveilleux. Aujourd'hui elle est établie dans une trentaine de diocèses de France (outre plusieurs maisons en Allemagne), compte plus de neuf cents religieuses et dirige à Paris quatre établissements importants, entr'autres un orphelinat où sont élevées près de six cents jeunes filles. Reconnue par le gouvernement, cette congrégation a déjà été louée et approuvée par le Souverain-Pontife.

Mais la communauté de Saint-Sauveur-le-Vicomte, centre d'une œuvre qui grandissait chaque jour, avait besoin d'une chapelle assortie à ce prodigieux accroissement. Pendant dix ans, elle s'était contentée de la moitié d'un bas-côté qui avait seul échappé, avec quelques débris fort intéressants, à la rage des démolisseurs de l'antique église des Bénédictins. Relever ce magnifique édifice, c'était un travail gigantesque, ruineux, impossible même aux yeux du plus grand nombre. M. Delamare l'entreprit avec courage dès l'année 1844, et douze ans suffirent à l'achever, grâce au dévouement des Religieuses qui voulurent y aider de leurs propres mains, à quelques subventions de l'Etat et aux secours de plusieurs personnes généreuses. Les frais de ce grand travail s'étaient élevés au chiffre de 600,000 francs. Mais le pays avait retrouvé un de ses plus remarquables monuments. L'église de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, terminée en 1856, fut consacrée

par Mgr Delamare lui-même deux mois après son élévation à l'épiscopat.

L'œuvre était à peine entrée dans cette voie de progrès et de prospérité, que l'abbé Delamare, touché depuis longtemps de l'état d'abandon religieux où sont trop souvent les jeunes garçons des campagnes, songea à fonder une congrégation qui fit pour eux ce qu'accomplissait pour les jeunes filles la congrégation des Religieuses de la Miséricorde. Encouragé par son évêque, il fonda, en 1842, l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde, qui a été reconnu par l'Etat. Le généreux fondateur, qui avait une prédilection marquée pour les demeures monastiques, établit ses Frères dans la vieille abbaye bénédictine de Montebourg. Les épreuves, signe ordinaire des œuvres de Dieu, ne manquèrent pas à la nouvelle société. Mais le zèle prudent et habile du fondateur a triomphé successivement des plus grands obstacles; l'œuvre s'est répandue dans plusieurs diocèses, et elle comptait plus de cent religieux lorsque l'abbé Delamare fut appelé à l'épiscopat. Aujourd'hui elle se maintient et se développe de plus en plus, grâce à la protection toute spéciale dont l'honneur le zèle éclairé de Mgr Bravard, évêque de Coutances.

III

Nommé, comme nous l'avons dit, à l'évêché de Luçon par décret impérial du 5 mars 1856, Mgr Delamare fut préconisé le 16 juin suivant et sacré à Reims, le 20 juillet, par S. E. Mgr Gousse. Deux jours après, il prenait possession de ce siège, qu'il a occupé jusqu'au 1^{er} mai 1861. Il nous a semblé que pour faire apprécier la sage et utile administration de Mgr Delamare pendant les cinq années qu'il gouverna le diocèse de Luçon, nous n'avions qu'à transcrire un intéressant article publié à l'occasion de sa translation à l'archevêché d'Auch par les jour-

naux de la Vendée, et qui fut reproduit par plusieurs grands journaux de la capitale. Nous ne saurions mieux exprimer ni l'estime universelle que s'était acquise le vénérable évêque, ni les regrets que causa son départ.

« La nomination de Mgr Delamare à l'archevêché d'Auch, tout en honorant le diocèse et la ville de Luçon, a jeté parmi nous un deuil que nous n'exprimerons jamais aussi vivement qu'il a été senti. Les regrets profonds et universels que laisse après lui notre vénéré prélat montrent combien il mérite d'occuper dans l'église une nouvelle et plus importante dignité. Mais si nous félicitons le diocèse d'Auch d'avoir un archevêque si remarquable, nous ne pouvons nous empêcher de porter envie à son bonheur, en le voyant nous enlever un prélat qui unit toutes les vertus épiscopales aux plus précieuses qualités du cœur.

» Depuis son arrivée au mois de juillet 1856 jusqu'à ce jour, dans son administration si douce et si paternelle, il a montré une expérience consommée : ce coup d'œil qui juge, avec autant de sûreté que de promptitude, les hommes et les choses, la science pratique des affaires, la fermeté sur les principes, la modération dans les rapports habituels, les larges vues d'ensemble; en un mot, tout ce qui constitue le parfait administrateur, il a prouvé qu'il le possède à un rare degré.

» A ces qualités si utiles de l'homme public, il joint à un degré bien plus éminent encore toutes les vertus qui font l'évêque pieux, savant et zélé. Il était pour nous ce pasteur vigilant auprès duquel prêtres et fidèles trouvaient la lumière qui éclaire, la force qui soutient, la sagesse qui dirige, et les consolations qui adoucissent les douleurs les plus amères.

» Les limites d'un article de journal ne nous permettent pas de parler comme nous le voudrions de sa piété filiale, de son inaltérable affection pour le souverain Pontife. Tous les actes de son épiscopat sont des monuments qui attestent son dévouement sans bornes à la cause de l'immortel Pie IX dont il ne parlait jamais, surtout dans ces derniers temps, sans être visiblement ému. Aussi quelle consolation n'a-t-il pas goûtée quand naguère il a pu annoncer que la générosité de ses diocésains lui avait permis de déposer aux pieds du vicaire de Jésus-Christ une offrande dont le chiffre élevé était la manifestation la plus touchante de leur foi !

» Que dire de son affabilité et de sa bonté? C'est là ce qui lui a ouvert le chemin de tant de cœurs qui lui sont à jamais dévoués. On

était heureux de le voir, soit dans son palais, où il recevait ses prêtres comme un père reçoit ses enfants et où il avait pour tous un accueil si sympathique et si cordial; soit dans les rues de notre cité, où, comme le divin Maître, il s'arrêtait à chaque instant pour bénir les petits enfants qui, encouragés par tant de bonté, se pressaient autour de lui, avec la naïve confiance de leur âge. Dans ses relations, rien qui sentît la gêne et la contrainte; on se trouvait à l'aise; tant il y mettait de condescendance et de bonne grâce. Cette affection universelle qu'il s'était attirée, il la tournait au profit de son ministère, en y cherchant l'occasion de faire tomber quelques préjugés, ou de glisser quelques avis qui souvent ont porté leurs fruits. Il savait que les hommes sont surtout accessibles à la bonté, et que si l'on peut se roidir contre les raisonnements d'un esprit qui nous combat, on ne tient pas contre la charité d'un cœur qui nous aime. Il a réalisé cette belle parole de Fénelon à un évêque de son temps : « Soyez père; ce n'est pas assez, soyez mère. »

» Nous ne pouvons passer sous silence sa préoccupation constante pour les intérêts de notre cité : commerce, industrie, bureau de bienfaisance, associations de charité, trouvèrent auprès de lui un concours toujours utile et persévérant. Les magnifiques orgues qui méritèrent le grand prix à l'exposition universelle, placées dans notre cathédrale; le palais épiscopal, dont l'intelligente restauration fait aujourd'hui l'un des plus beaux monuments des provinces de l'Ouest; l'ouverture d'un collège de plein exercice, bâti par son vénérable prédécesseur, et dans lequel, pour son organisation, il a été dépensé par ses soins et au grand avantage des fournisseurs et des ouvriers du pays, plus de cent vingt mille francs; ces œuvres dues à sa sollicitude et qui n'étaient que le prélude des grandes entreprises qu'il méditait pour la restauration de la cathédrale et la reconstruction du séminaire, perpétueront sa mémoire parmi nous.

» Vénéré prélat, vous n'avez pas fait des ingrats. Vous en avez pour garant ces regrets dont l'expression publique vous a si vivement touché, cette tristesse partagée par toutes les classes de la société, ce concours empressé de prêtres, de laïques, de bons ouvriers qui auraient voulu vous voir encore une fois, si les embarras inséparables d'un départ l'avaient permis. — Puisse ce témoignage spontané de l'affection et du respect que méritent vos vertus, ne jamais s'effacer de votre souvenir, et vous donner la bonne inspiration de revenir un jour visiter ceux qui vous ont si bien apprécié! Nous n'avons plus qu'un vœu à former, et nous ne doutons pas qu'il ne s'accomplisse :

c'est que vous trouviez dans le nouveau diocèse que vous consolerez de la perte si regrettable de son illustre archevêque, des cœurs qui vous aiment aussi tendrement. »

Tout ce que dit l'auteur de cet article à l'adresse de l'évêque de Luçon, il faudrait le répéter de l'archevêque d'Auch. Les prêtres et les fidèles de ce diocèse apprécieraient bien vite la haute intelligence, la charité pastorale, le zèle prudent et dévoué, le désintéressement, les manières affables de leur archevêque. Il semblait que son activité trouverait peu à faire dans un diocèse gouverné avant lui par deux prélats également éminents à des titres divers, Mgr de la Croix d'Azolette et Mgr de Salinis, qui l'avaient enrichi d'une foule d'œuvres religieuses. Leur successeur, en les conservant toutes, a su leur donner de nouveaux développements et en créer encore de nouvelles.

Les grands travaux entrepris par Mgr de Salinis pour l'embellissement de la cathédrale d'Auch s'achevèrent par le dégagement extérieur du chevet de ce magnifique édifice.

Les établissements ecclésiastiques d'éducation furent particulièrement soutenus; et l'un d'eux, le collège d'Eauze, s'agrandit de près du double par l'incessante activité de Mgr Delamare et reçut le titre officiel de Petit Séminaire. Sous son impulsion infatigable et industrielle, la chapelle du Petit Séminaire d'Auch, plusieurs fois reprise et abandonnée depuis vingt ans, a été achevée, et ornée avec magnificence, et elle a reçu au mois de mai 1866 la bénédiction du premier pasteur. Nous ne pouvons mieux faire comprendre l'importance de cette œuvre, accomplie en cinq années, qu'en citant le chiffre des dépenses, qui s'élève à la somme de cent vingt-huit mille francs.

L'œuvre si utile des missionnaires diocésains a reçu de Mgr Delamare un surcroît de vie et des gages plus sûrs d'avenir par la réception de nouveaux membres et la création de constitutions nouvelles. Les sœurs de la Miséricorde, introduites par

leur ancien supérieur dans son nouveau diocèse, y ont deux maisons qui semblent appelées à rendre de grands services. Le pèlerinage de Notre-Dame de Cahusac, desservi par la société des missionnaires diocésains, a pris lui-même de grands développements. La restauration complète de l'antique chapelle a dépassé le chiffre de trente mille francs, et le nouveau couvent occupé par les religieuses de la Miséricorde auprès de cette chapelle, en a coûté plus de cinquante mille.

La congrégation des frères enseignants établie dans le diocèse d'Auch a été l'objet de la plus grande sollicitude du vénérable archevêque. Développée et embellie par ses soins, leur maison centrale est devenue dans sa spécialité l'un des établissements les plus intéressants du pays.

Enfin deux ordres religieux, les Bénédictins Olivétains et les Prémontrés, se sont établis dans le diocèse d'Auch sous les auspices de Mgr Delamare et donnent déjà des gages sérieux d'avenir.

Nous n'essaierons pas de joindre à ce tableau très incomplet des œuvres extérieures l'appréciation de l'influence morale du vénéré prélat. Il suffira d'indiquer les encouragements qu'il a donnés au dévouement de ses prêtres et de ses fidèles pour le souverain Pontife, auquel il alla porter les vœux de son diocèse dans la fête mémorable de la canonisation des saints martyrs du Japon. Dans une circonstance encore plus solennelle, l'arrêt de son médecin lui interdit de se joindre aux Pères du Concile œcuménique du Vatican; mais ce lui fut une précieuse occasion d'exprimer d'abord son inaltérable dévouement au Saint-Siège, et depuis son entière et cordiale adhésion à la majorité de ses confrères, pour la définition de la plus haute prérogative du successeur de saint Pierre. Enfin le dernier acte de sa vie épiscopale a été une lettre adressée à l'Assemblée nationale en faveur des droits méconnus du Souverain Pontife. — Il faut noter encore l'impulsion

donnée aux vocations ecclésiastiques par la création des bourses cantonales (une ou deux par canton), qui, sans grever le mince budget du clergé paroissial, parent aux frais de l'éducation classique des enfants peu fortunés qui aspirent au sacerdoce. C'est par cette œuvre surtout que Mgr Delamare s'est acquis à jamais les titres les plus précieux à la reconnaissance des catholiques du diocèse d'Auch.

IV

La santé de Mgr Delamare, encore florissante lors de son arrivée à Auch, subit depuis quelques atteintes assez graves; chaque année une ou deux crises sérieuses alarmaient l'affection des ses diocésains. Enfin, depuis deux ans, sa vigueur et son activité avaient fait place à un affaissement habituel qui, sans altérer sa cordiale bonhomie, son humeur égale, son bienveillant sourire, lui interdirent les visites pastorales et presque toutes les fonctions solennelles de sa charge. Il avait invité, pour le suppléer dans la dernière ordination, Mgr d'Outremont, récemment promu au siège d'Agen. Quand le nouveau prélat vint lui offrir ses hommages, il le trouva dans un état de souffrance et de prostration déjà très grave. Au reste, le digne archevêque ne se faisait aucune illusion sur l'issue de sa maladie. Aussi, de lui-même et dès la première entrevue, eut-il hâte de demander à son noble et sympathique collègue les secours de la religion.

Les derniers sacrements administrés par une main épiscopale affermirent dans la paix de Dieu cette âme si proche de l'éternité. Les vives souffrances du mourant n'ôtaient rien au calme et à la grâce de sa parole et de son regard. Tous ses hôtes lui prodiguèrent, dans ces longs et pénibles jours, les soins les plus affectueux. Entre tous les autres, l'excellent prêtre associé dès longtemps à sa vie pastorale, l'homme qui avait été de moitié dans toutes ses pensées et aussi dans la confiance et

dans l'affection de ses prêtres et de ses fidèles, M. l'abbé Villette, l'assistait avec un soin filial dans ces heures douloureuses. Il recevait encore avec une vive consolation les visites et les secours intelligents et dévoués de la directrice des religieuses de la Miséricorde, attachées au petit séminaire d'Auch. Sœur Alphonsine représentait au lit de mort du saint archevêque une famille spirituelle qui avait eu tant de part à son affection et à ses travaux ! Enfin sa sœur, sa nièce, son neveu le jeune abbé Delamare, qui ne quitta presque plus son chevet, arrivèrent à temps près de son lit de souffrance pour échanger avec lui un suprême et consolant adieu.

Mais les consolations divines furent le baume le plus puissant de ses douleurs. Tant qu'il fut en possession de ses facultés, on le vit prier avec sa foi, sa simplicité, sa ferveur ordinaires. La grâce de Dieu et la protection de la sainte Vierge, si souvent invoquées par sa piété filiale, étaient sensibles dans l'édifiante tranquillité de ses derniers jours. L'archiprêtre de Sainte-Marie, qui avait récité sur lui les prières des agonisants, l'attestait dans son éloge funèbre, en rappelant l'ardent amour avec lequel l'auguste mourant baisait le crucifix et plusieurs fois l'arracha des mains qui le lui présentaient, « pour le presser plus librement sur ses lèvres et sur son cœur. »

La dernière agonie se prolongea, peut-on dire, deux jours entiers, dans une prostration presque absolue, interrompue seulement par des accès de cruelle souffrance. Cependant la veille même de la mort, il y eut quelques retours de lucidité. Dans un de ces moments précieux, sur la demande d'un de ses vicaires généraux, l'archevêque bénit tour à tour, avec un regard et un geste encore libres, la mère générale des sœurs de la Miséricorde et toutes les religieuses de cet ordre, ses prêtres bien-aimés et tous les fidèles de son diocèse, sa propre sœur qui était là tout en larmes et les autres membres de sa famille, enfin tous les assistants qui pleuraient et priaient en recevant ce dernier témoignage de paternelle affection. Le

lendemain 26 juillet, fête de sainte Anne, mère de la Vierge Marie, à 4 heures et demie du matin, Mgr Delamare rendait son âme à Dieu. Instruit de sa maladie, S. S. Pie IX venait de lui envoyer sa bénédiction souveraine. Pendant près de huit jours, prêtres et fidèles se succédèrent sans interruption pour prier dans la chambre funéraire.

Cette mort fut le signal d'un concert de regrets et d'éloges que nul accent hostile n'a troublé. On avait toujours rendu justice à la parfaite bienveillance, aux vues sages, à la modération, à la vive charité du vénérable archevêque. Ceux qui l'avaient vu de plus près disaient qu'il n'était pas encore assez connu et que l'avenir ferait apprécier de plus en plus ses vertus éminentes. Echo des sentiments unanimes du clergé, le chapitre métropolitain, dans le mandement qui annonçait au diocèse la mort du premier pasteur, vantait « cet homme si bon, si doux, si bienveillant, si affable, si riche de tous les dons du cœur et de l'esprit...; ce pontife si digne, si généreux, si hospitalier, et que saint Paul semblait avoir devant les yeux, dans son épître à Timothée, en traçant le portrait du véritable évêque. » La plume sacerdotale qui a payé dans la presse locale à l'auguste défunt le premier tribut des regrets de la ville et du diocèse d'Auch traçait de son côté ce portrait, dont nul ne contestera la ressemblance :

C'était une nature à la vieille marque, comme on disait au xvi^e siècle. Son caractère était simple, loyal, élevé, son âme antique, et cette âme et ce caractère se réfléchissaient dans tout son extérieur, dans la douce sérénité de son regard, aussi bien que sur son visage franchement épanoui. Notre vénéré archevêque apportait d'ailleurs dans le maniement des affaires ce mélange de suavité d'action et de fermeté inébranlable sur les principes, qui commande toutes les sympathies.

Mais la qualité maîtresse de Mgr Delamare, celle qui resplendissait entre toutes les autres, c'était la bonté. Il n'est personne aujourd'hui dans la ville archiépiscopale qui n'entende parler de sa charité, prodigue en tout temps certes, mais plus particulièrement durant les

mois si désastreux que nous venons de traverser. Que de pauvres, en effet, que de malheureux, que de familles en détresse ont subsisté cet hiver par l'immense profusion de ses aumônes ! Et combien d'actes de chrétienne générosité connus seulement de ceux qui en furent l'objet et de Dieu !... Toujours agissante pendant la vie de l'auguste pontife, son évangélique bonté ne se démentit pas un instant les derniers jours qu'il a passés sur la terre. Les séminaires pourraient au besoin en rendre témoignage et les pauvres d'Auch aussi, car, même sur son lit de mort, notre saint archevêque voulut une dernière fois encore laisser se répandre autour de lui son inépuisable charité (1).

Il n'y a pas, dans les pages publiées à l'occasion de la mort du pieux et bon archevêque, un seul mot sur les contradictions et les ennuis qu'il put rencontrer dans ces derniers temps, où tant de causes ont troublé certains esprits. L'oubli s'est fait sur ces erreurs d'un moment, et nous n'y faisons cette allusion fugitive que pour citer une noble et solennelle protestation du premier magistrat du département à ce sujet :

Je sais sa vie, — disait M. G. Du Gabé, préfet du Gers, nouveau venu dans le pays, — par ses œuvres, par sa mort, par les souvenirs qu'il laisse dans cette ville, témoin de son dévouement au bien, de sa respectable charité, et je connais ainsi la perte immense que nous faisons tous. Il a traversé des temps difficiles, fidèle à lui-même et à sa foi, dédaignant des attaques qui n'atteignaient que leurs auteurs, témoignant de leur injustice en s'oubliant sans cesse pour songer aux autres, et abandonnant aux pauvres le soin de défendre, par leurs larmes, une religion pour laquelle il avait vécu et à laquelle il laisse encore le témoignage de sa mort (2).

Nous ne voulons pas donner de longs détails sur les honneurs rendus, le mardi 1^{er} août, à sa dépouille mortelle. Ecoles, armée, magistrature, membres du clergé accourus de tout le diocèse, formaient un long et majestueux convoi. Une

(1) Article nécrologique publié par M. l'abbé P. Larroque dans le *Conservateur* du 3 août 1871.

(2) Discours de M. le Préfet du Gers à la distribution des prix du Lycée d'Auch, dans le *Gers* du 8 août 1871.

foule immense et recueillie bordait les rues que parcourut le corps de l'archevêque, porté sur les épaules de ses prêtres. Mgr Desprez, archevêque de Toulouse, présidait la cérémonie, assisté des trois évêques d'Aire, de Tarbes et d'Agen. Le neveu de l'auguste défunt, ses trois vicaires généraux et le secrétaire général de l'archevêché, un vicaire général et un chanoine titulaire de Luçon, venus exprès à Auch, menaient le deuil. La cathédrale était tendue de draperies noires aux armes de Mgr Delamare. Après la messe pontificale, pendant laquelle des chants funèbres furent admirablement exécutés, M. l'abbé Barciet, chanoine-archiprêtre, prononça l'éloge de l'archevêque, au milieu d'un auditoire attentif et sympathique. La première partie de ce discours fut un résumé de la vie de l'abbé Delamare, d'après la notice communiquée à l'orateur par M. l'abbé Villette. Mais sur les vertus épiscopales et la mort de son vénéré pasteur, M. l'abbé Barciet trouva des accents profondément émus. Il nous permettra de citer ici un fragment de son discours, qui sera du reste un complément utile de la biographie de Mgr Delamare :

..... Les monuments que nous avons fait passer sous vos yeux, vous les connaissiez, mes frères. Voici le plus beau, le plus magnifique, le plus digne d'un évêque, précieux monument que la mort nous révèle : c'est le testament du saint archevêque. Cet acte suprême, nous pourrions en appeler à l'éminent magistrat qui l'a revêtu de la sanction légale; cet acte prouve avec évidence que Mgr Delamare a poussé le désintéressement jusqu'à l'héroïsme : il meurt dans une pauvreté à peu près complète. Oui ! l'homme, le prêtre, le pontife qui a été pendant près d'un demi-siècle l'instrument des œuvres les plus belles, des créations les plus riches, le dépositaire des libéralités les plus abondantes; cet homme qui a répandu à flots sur des œuvres innombrables les immenses trésors de la charité, cet homme meurt pauvre... Je me trompe, mes frères, il meurt riche de vertus et de mérites, il nous lègue, avec l'admirable exemple de son désintéressement, une éloquente réfutation de ces accusations mensongères par lesquelles on cherche à égarer les populations, à les exciter contre la religion et ses ministres.

Il n'y a qu'une foi vive, qu'une piété ardente à qui il soit donné d'inspirer l'héroïsme de la charité : cette foi, cette piété étaient dans le cœur du vénéré pontife, nous en avons la preuve irrécusable dans ses dispositions dernières; permettez-nous de vous les rappeler dans toute leur simplicité : « Je veux, dit-il, avec l'aide de Dieu, persévérer jusqu'au dernier soupir de ma vie dans la foi catholique, apostolique et romaine; dans la soumission la plus entière au Saint-Siège; dans mon dévouement sans bornes au souverain Pontife Pie IX.

» Je réclame pour mes derniers moments la miséricorde de Jésus-Christ, la protection de la Très Sainte Vierge, ma tendre mère, et l'assistance de saint Michel.

» Je pardonne sincèrement et de bon cœur à ceux qui se seraient faits mes ennemis. Je demande humblement pardon à tous ceux qui auraient pu avoir à se plaindre de moi. »

Après le discours de M. l'archiprêtre de Sainte-Marie, cinq absoutes furent faites par les trois évêques assistants, par M. l'abbé Pellefigue, doyen du chapitre métropolitain, et par l'archevêque officiant. Le cortège funèbre conduisit ensuite le corps du prélat défunt vers sa dernière demeure, dans la crypte qui s'étend sous le chevet de l'antique métropole. C'est là qu'il attend la résurrection des morts, tout près du tombeau de saint Léothade, l'un de ses prédécesseurs sur le siège d'Auch.

NOTE SUR UNE TESSÈRE CONSULAIRE

récemment découverte à Vieille-Toulouse.

Une bienveillante communication de M. Edw. Barry nous permet d'emprunter aux bulletins encore inédits de la *Société archéologique du Midi de la France* la note suivante que nos lecteurs liront avec intérêt :

MM. Chalande et Chambert rendent compte d'une visite qu'ils ont faite à Vieille-Toulouse et font passer sous les yeux de la Société une série d'objets antiques qu'ils ont recueillis dans cette excursion. On y remarque notamment des perles de collier en verre, en terre et en bronze, des aiguilles percées et incrustées d'argent, une espèce de cassolette en bronze, une rare obole d'argent des Volkes-Tectosages portant au revers les quatre lettres C O V E (Covenæ, Convenæ?) cantonnées dans les quatre angles de la roue; et enfin un prisme en pierre, inscrit aussi de deux côtés, et sur lequel M. Barry a attiré l'attention de la compagnie.

Ce petit objet qui nous est parvenu malheureusement incomplet, car il est brisé au tiers de sa longueur, ne serait, suivant lui, qu'une *Tessera gladiatoria* que l'on achetait à la porte des amphithéâtres et que l'on conservait en mémoire de tel ou tel Gladiateur en renom qui avait figuré ce jour-là dans les jeux, *spectatus*, comme le disaient les anciens d'un mot devenu sacramentel. — Ces tessères qui nous sont parvenues en assez grand nombre, par la raison très simple que la légende en était gravée sur de petits carrelets d'os ou d'ivoire, au lieu d'être imprimée sur du papier ou du carton plus ou moins sale comme nos billets de spectacle actuels, prennent un certain intérêt, même historiquement, à cause du nom des consuls de l'année qu'ils portent toujours écrit en abrégé et qui leur ont fait donner le nom de *Tesserae consulares*. On s'explique, à ce titre, l'attention que leur a accordée le comte Borghesi dans sa restitution des fastes consulaires, un des beaux travaux de l'érudition moderne. Un savant italien, Clément Cardinali, en avait publié dès l'année 1825 un recueil assez complet

dans ses *Memorie romane* (Roma 1825) et dans ses *Diplomata* publiés plus tard (1835) à Velletri. La plupart d'entr'eux ont été discutés (car il en existe de faux) et reproduits dans le premier volume du *Corpus inscriptionum latinarum*, publié en 1863 par l'Académie royale de Berlin, sous la direction de M. Théodore Mommsen.

Ce qui donne un intérêt particulier à la tessère découverte à Vieille-Toulouse, c'est que la légende en était gravée en deux lignes au lieu de l'être en quatre, comme elle l'est sur la plupart de ces petits monuments qui sont presque toujours des prismes à quatre faces ou des parallépipèdes, comme on dit en géométrie. Le nôtre formait quand il était complet une lame allongée, large d'un centimètre sur trois millimètres d'épaisseur et terminée à chaque bout par une bélière aplatie. Cette bélière est percée (au moins d'un côté) d'un trou transversal destiné à la suspendre. La légende, dont il ne reste malheureusement que les trois premières lettres de chaque côté, nous apprend qu'un gladiateur nommé DAR (*Dares* ou *Dardanus*?) avait été vu et admiré (*sp. spectatus*) A. D. X. (*ante diem decimam, undecimam* ou *tredecimam...* etc), le 10, le 11, ou le 13, etc..., avant les kalendes de tel mois, sous le consulat de tel et tel consuls.

M. Barry fait remarquer incidemment que les tessères consulaires, relativement communes en Italie et surtout à Rome, d'où proviennent presque toutes celles qui figurent aujourd'hui dans les grands musées européens, sont au contraire extrêmement rares dans la Gaule. On n'en connaissait jusqu'ici (sauf erreur) qu'un seul exemplaire découvert sur les bords du Rhône, auprès de la ville d'Arles, qui avait et qui a encore son amphithéâtre romain. La légende de ce petit monument, détruit ou perdu depuis longtemps, ne nous est connue aujourd'hui que par la copie qu'en avait prise un archéologue arlésien du xvi^e siècle, Anthelme de Romieu, dont le manuscrit (1574) fait aujourd'hui partie de la bibliothèque de Leyde en Hollande (1). Elle nous apprend que le gladiateur *Anchialus*, auquel la tessère était consacrée, appartenait à un affranchi du nom de *Sirtus* et qu'il avait combattu au mois de février, l'an 691 de Rome, l'année même

(1) Ce manuscrit, français d'origine, s'il s'agit d'un original et non d'une copie, ce que M. Mommsen ne nous apprend pas, aura passé en Hollande avec les manuscrits et les imprimés du célèbre Isaac van Voss (Vossius), qui recueillait pour lui en recueillant pour la reine Christine, dont il était devenu le bibliothécaire. Sa bibliothèque a été achetée, après sa mort, par l'université de Leyde au prix de 36,000 florins. — Il en existe dans les manuscrits du Père Laporte (Bibliothèque de la ville de Toulouse), une copie probablement incomplète, car j'y ai vainement cherché la légende de la tessère d'Arles.

du consulat de Cicéron et de C. Antonius (1). Mais il reste à savoir si les grandes villes de la Narbonnaise avaient déjà, 63 ans avant notre ère, des amphithéâtres bâtis ou des troupes de gladiateurs organisées, et si le monument, quoique découvert dans la Gaule « à la pointe du Rosne », ne serait point d'origine et de fabrique italienne, comme semblerait l'indiquer la forme de la tessère, « laquelle est si menue et estroicte », dit le vieil archéologue, qu'elle n'est pas plus longue ne plus large que la moitié du petit doigt de ma main, estant percée à l'un des bouts. » (*Corp. inscr. lat.*, t. I, n° 776 a.)

Ce que l'on peut au moins affirmer, en s'en tenant au spécimen récemment découvert à Vieille-Toulouse, c'est qu'il existe des tessères consulaires d'une authenticité incontestable, dont la légende est écrite en deux lignes adossées, au lieu de l'être en quatre lignes brisées sur les quatre faces d'un parallépipède. On ne connaissait et on n'admettait jusqu'ici d'exception à cette règle qu'en faveur d'une tessère assez récente, car elle est datée du second consulat de l'empereur Claude (795 de Rome), découverte au siècle dernier à la villa Panfili, et dont la légende est gravée sur un prisme hexagone, c'est-à-dire en six lignes au lieu de quatre (2). Il ne serait pas non plus absolument exact de dire, comme on l'a dit et répété bien des fois, même dans de très bons livres (3), qu'elles soient toutes en os ou en ivoire, puisque la nôtre est en *stéatite*, espèce de marbre jaune-blanc, d'apparence adipeuse et d'un grain très fin, que l'on rencontre dans les Alpes comme dans l'Apennin, et que l'on exploite encore aux environs de Briançon. La règle tout aussi formelle suivant laquelle on écrivait réglementairement le mot *spectatus* en deux et tout au plus en trois lettres SP. SPE., comporterait à son tour des exceptions, puisque M. Théodore Mommsen, qui l'a formulée avec le plus de rigueur, regarde comme authentique et a publié comme telle la légende de la tessère d'Arles où le mot est écrit presque en toutes lettres : SPECTAT. (*Corp. inscr. lat.*, t. I, n° 776 a.)

Edw. BARRY.

(1) Voici de quelle manière elle est reproduite dans le manuscrit de Romien qui intervertit visiblement l'ordre de la légende. MENSE · FEBR · M · TYL · C · ANT · COS · ANCHIAL · SIRT · L · S · SPECTAT · N... (*Corp. inscr. lat.*, t. I, n° 776 a.)

(2) Elle a été publiée pour la première fois dans les *Atti e monumenti dei Fratelli Arvali*, de l'abbé Marini; Rome, 1795, p. 827.

(3) « Ex osse eboreve sunt omnes, exiguæ molis, ansatæ et ad gestandum appen-
dendumve aptæ, formæ longiusculæ, quadratæ, excepta unica recentissima n° 772.
» Sex laterum. » (*Corp. inscr. lat.*, t. I. Edid. Th. Mommsen. Tesser. Consular. Procem., p. 195.)

LE PANTHÉON ISIAQUE

ET LA RÉVÉLATION

à Saint-Cricq, près de Villeneuve-de-Marsan.

SECONDE PARTIE.

L'allégorisme et la haute valeur de la mosaïque landaise.

Nous entrons maintenant, il faut l'avouer, dans le champ de la conjecture.

Il s'agit de savoir si le siècle qui produisit notre scène avait en vue, dans cette œuvre, un ensemble de choses supérieur à celui qui vient de se dérouler devant nous, et dont ce dernier serait le symbole. Mais qui pourrait nous l'apprendre avec assez d'autorité, si ce n'est ce siècle lui-même, ou bien l'impossibilité d'expliquer la mosaïque si l'on ne recourt à une telle hypothèse? A la vérité, les voix qui peuvent nous venir de là ne feront point tout à fait défaut; mais aussi ne seront-elles pas assez fortes peut-être pour faire naître en nos esprits autre chose qu'une sérieuse impression de probabilité.

Le manque d'une véritable évidence sera toutefois compensé, aux yeux du lecteur, par le nombre et la grandeur des questions qui viennent se rattacher aux découvertes landaises.

Ce sont les principales de ces questions égyptiennes qui jouissent de plus en plus d'une haute opportunité; c'est, au point de vue doctrinal, la destinée faite à l'Égypte d'être, elle aussi, un centre, et l'importance et le règne du symbolisme par lequel elle exprima les données sacrées de la tradition.

Ce sont les grandes questions qui s'agitaient au iv^e siècle,

alors qu'on se demandait, en face des haines idolâtriques, s'il fallait conserver ou exterminer les monuments du paganisme; s'il fallait accepter ou proscrire les services de la mythologie, problème ressuscité de nos jours par la controverse des classiques.

Ce sont les questions aujourd'hui encore les plus capitales, la mise en scène des plus hauts intérêts de l'humanité, le grand antagonisme du bien et du mal, la lutte des *deux cités* et de leurs premiers chefs.

Enfin, oserons-nous le dire avant d'avoir déroulé nos preuves? la véritable scène qui paraît se dresser du fond de nos ruines, c'est le drame primordial de la déchéance et de la réhabilitation, c'est le *péché originel* et le triomphe du Sauveur avec celui de la divine Mère. Voilà ce que la main de l'Égypte serait venue figurer sur nos plages; et quel heureux à-propos que l'apparition de ce monument vienne faire cortège à sa façon, elle aussi, à la parole pontificale qui nous a naguère expliqué, par une définition solennelle, ce *protévangile* du genre humain!

Pour établir cette exégèse, un peu inattendue sans doute, et ouvrir en même temps tous les horizons qui viennent d'être signalés, il suffira de montrer que tel a été le sens définitif donné par les premiers siècles chrétiens au panthéon isiaque, et que le panthéon de Saint-Cricq est l'œuvre d'un chrétien du IV^e siècle, inspiré par ces théories. Or, qu'il en soit ainsi, il ne paraît pas impossible de le rendre assez probable.

I

Aux premiers siècles chrétiens, le sens donné au panthéon isiaque est celui qu'a donné saint Paul au troisième chapitre de la Genèse, en nous y montrant le péché originel et son grand remède.

1. Plutarque, ou, comme dirait M. Champollion-Figeac, l'auteur moins ancien peut-être du *Traité d'Isis et d'Osiris*,

trouve dans le mythe d'Osiris et de Typhon l'histoire traditionnelle des origines du monde. « Xénocrate tient, dit-il, » qu'il y a en l'air des natures grandes et puissantes, au de- » mourant malignes et mal accointables... Empedocle même » dit qu'ils sont punis et châtiés des fautes et offenses qu'ils » ont commises..., [qu'ils ont été bannis du ciel et chassés » sous la mer; vers le centre de la terre]. A cela ressemble » naïvement ce que l'on récite de *Typhon*, qu'il fit par son » envie et sa malignité plusieurs mauvaises choses; et qu'ayant » mis tout en combustion, il remplit de maux et de misères » la mer et la terre... Et puis en fut puni, etc. » (1).

On comprend l'allusion. Elle sera de plus en plus sérieuse, si l'on se rappelle que, d'après *Jablonski* (2), le nom de *Typhon* veut dire *esprit mauvais*; qu'il était représenté sous le symbole du serpent, aussi bien que du vent brûlant, qu'on l'appelait le *tentateur* (3), et qu'on le regardait comme un dragon foudroyé qui entr'ouvrit la terre pour se cacher (4); qu'il se voit dévoré par les flammes (5), et que cet infâme profanateur de l'œuvre divine, après avoir triomphé d'Osiris, le *premier père*, s'attaqua surtout en lui aux origines de l'humaine nature, point tout à fait fondamental dans les tristes mystères d'Isis.

M. Nicolas (6) a donc raison de retrouver l'auteur de la chute et de la corruption humaine dans les traditions égyptiennes, bien que la fable ait ensuite attribué la révolte contre Jupiter et la guerre contre Osiris à deux Typhons distincts.

Cela posé, Isis devra exprimer Eve. De fait, cette pensée n'est point sans antécédents dans les premiers siècles. Clé-

(1) P. XXIV, traduct. d'Amyot.

(2) *Panthéon égyptien*.

(3) V. *Encyclop. cathol.*, Pêché originel.

(4) Strabon, *ibid.*

(5) Artémon, *ibid.*

(6) *Etudes philos. sur le christianisme*, I II, ch. IV.

ment d'Alexandrie, et après lui saint Epiphane et Théophile d'Antioche, nous disent que « dans les orgies bachiques, les » initiés, couronnés de serpents, appelaient par de vastes hurlements Eve, Eve, la première source de nos erreurs (1). » — Et, d'un autre côté, on regardait Isis comme celle qui, la première, nous présenta les fruits à manger, de même qu'Osiris fut le premier qui travailla la terre. Nous l'avons vu. Bien plus, ces deux grands ancêtres sont dits çà et là les enfants de *Rhèa* et de *Chronos*, comme si l'on voulait dire de la terre et de l'Éternel. — Et, au rapport de *J. Firmicus*, il ne manque point à Isis d'avoir été subornée par Typhon.

Mais à côté du désastre est la délivrance. L'antiquité la retrouvait dans la scène d'Isis et d'Horus vainqueurs. Si « la femme et sœur d'Osiris se vengea de Typhon, éteignant et amortissant sa fureur, comme dit Plutarque, si « elle exécuta sa vengeance par son descendant Horus, le même que cet Apollon des Grecs qui vainquit le serpent *Python*, » si « cet Horus n'est pas l'ancien Horus, mais l'Horus définitif et parfait », pouvait-on ne point reconnaître dans l'histoire de ce Dieu vengeur, ce Fils divin, qui, d'après les traditions de la Mythologie comme de la Religion révélée, « devait mettre un terme au supplice de l'homme, en s'offrant pour succéder à nos douleurs et en descendant pour nous dans les enfers (2) » !

Aussi Clément d'Alexandrie était-il frappé du christianisme des solennités égyptiennes, quand il les voyait emprunter aux livres d'*Hermès Trismégiste* la représentation théâtrale de la naissance d'un fils de Dieu, de sa poursuite, de ses souffrances, de sa mort et de sa résurrection (3). Et il est encore plus curieux d'entendre Tertullien nous signaler dans les mystères de l'Osiris persan les détails les plus frappants de la Religion chrétienne (4).

(1) P. 4.

(2) Nicolas, l. c.

(3) Schmitt, dans les *Démonstr. évang.* de Migne.

(4) *Prescrip.*, c. IV.

Avec le nouvel enfant de la femme, il sera bon de retrouver la nouvelle Eve. Elle était figurée en Isis triomphante, s'il est vrai que les Druides honoraient Isis, la grande Mère, comme la Vierge qui doit enfanter (1). Du reste, et nous l'avons déjà constaté, il suffisait, au moins à des Chrétiens, de voir certaines représentations d'Isis, pour penser à la Vierge et à l'Enfant-Dieu. — Cette explication est d'un caractère tout historique. En voici une autre, donnée par les philosophes : elle pourra servir à fortifier nos conclusions. Osiris est dans ce monde le principe *actif*, *paternel* et bon; Isis est le principe *passif*, féminin et comme la grande mère; Horus est le principe *définitif*, qui résulte des deux précédents et porte en lui tout germe victorieux. Et c'est en face de cette famille primordiale qu'apparaît le génie mauvais, *Typhon*, qui l'emporte un instant et est ensuite vaincu par Horus (2). Qui ne reconnaît encore ici Adam et Eve, le Christ leur fils, et Satan rebelle et vaincu ?

Voilà le sens que les auteurs supposaient au panthéon isiaque dès les premiers siècles, certains que d'antiques traditions le lui avaient d'avance donné. Avaient-ils raison ? Il paraît que oui. Autrement, comment s'expliquer le soin de tant de cultes anciens à nous parler d'un fils de Dieu qui veut conquérir le titre de libérateur, qui se fait l'un de nous, meurt, descend aux enfers, ressuscite et triomphe ? Comment s'expliquer, d'une manière vraiment suffisante, ces grands deuils des mystères égyptiens, phéniciens, helléniques, en l'honneur d'une femme divine qui cherche à retirer son enfant des enfers ? Où serait ici la proportion entre la cause et l'effet ?

D'ailleurs, écoutez ceci. Il est un fait immense qui règne au-dessus de tout; un fait trop atténué par les uns, un peu exagéré par les autres; un fait, objet d'une attention et d'une controverse universelles et souverainement capitales : c'est

(1) V. Nicolas, l. c. — M. Léonce Couture nous a déjà parlé de la Vierge de Chartres (*Bulletin du comité...*, t. iv, p. 199 et 473), dans un esprit également éloigné d'une aveugle crédulité et d'une critique téméraire.

(2) V. Cantù, *Hist. univ.*

que, dès le commencement, Dieu a révélé à l'homme de grands secrets, et que les échos de sa sainte parole, se transmettant d'âge en âge, formèrent malgré la survenance de bien des fables, le fond de tout dogme religieux.

L'Égypte surtout doit ici fixer nos regards. Il devient de plus en plus constant qu'elle reçut de ces pays où fut le berceau du nouveau genre humain après le déluge les traditions primitives, et que ses *sages*, si vantés par ce même Dieu qui les condamnait, les emprisonnèrent sous leurs symboles. La question culminante du bien et du mal, de leur antagonisme et de leurs grands représentants, devait donc dominer ses dogmes. A l'Égypte, du reste, à cette terre éminemment centrale, devait être offert l'honneur de recevoir et de faire rayonner autour d'elle la vérité.

Le Christ a semblé vouloir nous le dire, quand il s'est fait porter en Égypte, afin de figurer, dit saint Jérôme, la venue de la parole divine chez les Gentils. Là aussi l'ancien Joseph était venu enseigner la sagesse qui vient de Dieu; là Jacob avait annoncé le *Sauveur*; là Moïse était apparu. L'Égypte a-t-elle bien accueilli, bien rempli son apostolique mission? L'école des Panthènes, la diffusion du cénobitisme chrétien et le grand saint Athanase sont là pour nous consoler d'infidélités trop flagrantes, et l'avenir a ses secrets. Peut-être sera-t-on surpris de ne point voir le symbolisme si instructif et si foncièrement chrétien de cette contrée beaucoup plus exploité par les Pères. C'est que leur mission était de prendre le polythéisme dans l'état de dégradation où il était tombé et non dans son point de départ, de le discréditer comme il le méritait et non de le rendre plausible, de le ruiner et non de le maintenir. Néanmoins, nous ne voyons pas qu'ils aient attaqué ces interprétations chrétiennement indulgentes; loin de là, ils ne font pas difficulté d'employer le même langage, d'appeler J.-C. notre *Orphée*, de citer la *Sibylle*, et dès le milieu du IV^e siècle ils commençaient à saluer dans les divi-

nités égyptiennes un déguisement des personnages bibliques (1). Du reste, le système d'Evhémère, qui ne voyait dans les dieux que des personnages historiques, fut, on le sait, largement adopté par eux. Passons au second point qu'il faut établir (*).

(1) J. Firmicus Maternus, etc.

(*) *Un petit Panthéon isiaque à Saint-Sever.*— Il a été montré que le Panthéon isiaque résume en lui toute la nature, ce qui le rend très propre à symboliser ces premiers parents « à qui Dieu donna la vertu de tout renfermer en eux » (2). Une famille de ces contrées possède un rouleau d'ivoire où nous voyons habilement ciselées ces données isiaques. Deux couronnes de feuillage renferment deux bustes, l'un d'un guerrier, l'autre d'une jeune femme, et sont tenues par des figures d'une structure symétriquement variée, mais dont le corps présente, en somme, la tête et la poitrine de l'homme ou de la femme et chez les personnages les plus âgés des oreilles de quadrupède, avec des ailes pouvant servir de nageoires; dans tous ces hiéroglyphes, la partie inférieure se termine en poisson et donne naissance à une végétation très marquée. Or, quelle qu'ait été la pensée du ciseleur, c'est précisément Osiris et Isis que l'on représente parfois d'une manière assez semblable; c'est en eux que l'antiquité païenne voulait personnifier la nature, et elle fait dire à Isis: « Je suis tout ce qui a été, tout ce qui est, tout ce qui sera ». Nous donnerions volontiers aux fausses *Néréides* de ce petit objet les noms d'Osiris et de Nephtys, d'Isis et d'Horus. Montfaucon, dans son *Voyage d'Italie*, parle d'une de ces figures panthéistiques, offrant au-dessous d'un visage de vieillard une tête d'aigle et ayant sous ses pieds un chien entouré par les replis d'un serpent.

Quant aux bustes auxquels nos personnages rendent honneur, il serait curieux de savoir s'ils ne feraient pas allusion à François I^{er} et à Eléonore de Castille venant célébrer dans nos landes leur mariage, car tout ici rappelle la Renaissance; et le guerrier, outre la barbe, porte le *cabasset*, propre à la cavalerie du xvi^e siècle, et sur lequel on a cru reconnaître la *salamandre*, tandis que le front de sa jeune femme est entouré, comme d'un diadème, d'un léger bandeau. C'était le temps où François I^{er} ne songeait plus qu'aux beaux-arts, et où les Mesmes s'en faisaient peut-être déjà les protecteurs à Mont-de-Marsan.

(2) *Sap.*, x, 2.

II

Le Panthéon de Saint-Criq paraît dû à des chrétiens du siècle de Constantin et de Théodose.

Remarquons, avant tout, que la simple inspection du tableau fait naître de légitimes préjugés en faveur de cette thèse. Bien qu'on ait peu déguisé la nudité de nos personnages, une main païenne ne les aurait-elle pas fait moins décents? Aurait-elle mis ainsi ses dieux sous les pieds? Et si tant est qu'elle eût voulu orner le pavé de ces belles croix qu'on y admire, aurait-elle, pour ainsi dire, affecté de les faire aussi brillantes, à l'entrée de la salle surtout, et les aurait-elle mises en scène, comme elle l'a fait, avec tant de gloire? Avouons pourtant que la croix fut un ornement connu des païens et qu'elle était même un des grands symboles du Panthéon isiaque.

Notre mosaïque a une physionomie assez chrétienne. De plus, elle offre éminemment les caractères du iv^e siècle et elle en est comme un retentissement. C'est par cent voix diverses que cet âge enseigné aux esprits le drame d'Horus, dans nos parages surtout. Les plus fortes parleront bientôt; écoutons d'abord les plus faibles. Voici premièrement le célèbre égyptien *Orapollon (Horus Apollo)*, qui, par ses écrits, donnait en ce temps un nouvel éclat au symbolisme de son pays et au nom d'*Horus*. Il parlait aux savants, le vulgaire entendit des échos plus forts; et le fracas que firent en tombant ces idoles d'Égypte, dont le prophète Isaïe, approuvant cette fois les oracles du Trismégiste, avait annoncé la ruine, retentissait alors dans le monde, grâce à la destruction des fameux temples de Bacchus et de Sérapis. Alors aussi l'on parlait beaucoup des croix mystérieuses qui se trouvèrent gravées dans les ruines de ces sanctuaires (1). Des monnaies sans nombre

(1) Rufin, Socrate, Sozomène, Suidas.

de Constantin et de ses fils, de Jovien, de Valentinien, de Julien surtout, figuraient Isis, tantôt seule, tantôt avec Sérapis ou Osiris, tantôt assise et allaitant Horus, avec la légende *Vota publica*, tantôt traînée par des Sphinx. Et l'*Isis aux fruits* circulait partout. De son côté, l'historien Eusèbe venait de livrer au public des notions sur les dieux égyptiens et en particulier ces mots, répétés bientôt par saint Jérôme : « O prétendus sages d'Égypte ! comment nous opposez-vous Horus, Isis, Osiris et Typhon, que vous dites nos premiers pères? (1) » Ces pages du grand écrivain, *Arboreus* avait pu les lire ; Arboreus, l'une des gloires de nos landes, le favori de Constantin-le-Grand, le précepteur des princes, le commensal et, à ce qu'il nous paraît, l'ami d'Eusèbe ; il avait pu les transmettre aux siens, avec son goût prononcé pour les fictions de la mythologie. Et, de fait, Ausone, son neveu, n'hésita point à faire régner l'Olympe dans les écoles de nos contrées, et il orna d'un panthéon sa villa. Un problème s'est même offert à nous dès la première heure : la mosaïque de Saint-Cricq ne serait-elle point due à la famille d'Arboreus ? Nous ne pouvons encore répondre à cette question : une solution affirmative demanderait trop de réflexions et serait trop conjecturale pour le moment. Quoi qu'il en soit, les circonstances des temps et des lieux achevaient aisément, dans la maturité du iv^e siècle, de provoquer parmi nous la création d'une telle œuvre : car, pendant que saint Martin de Tours contribuait à rendre célèbres les images d'Isis, en les renversant, on voyait soudain se répandre entre la Garonne et les Pyrénées les travestissements orientaux de la véritable origine du mal, importés par *Marc de Memphis* (2); et le sculpteur qui burina son chef-d'œuvre dans notre *Sarcophage de sainte Quitère*, y gravait, de son côté, une solution de ce grand problème, sous une forme biblique.

(1) Rufin, *Hist. ecclési.*

(2) Sur Isaïe, xix, 12, 13.

Consentez-vous, après tous ces indices, à saluer à Saint-Cricq le iv^e siècle ? Dans ce cas, rien d'étonnant que la croix s'y montre avec tant d'éclat. Le signe sacré commençait à resplendir, dès Constantin-le-Grand, sur les pièces de monnaie, à la mosaïque des lambris impériaux (1) et à la porte du palais, de même qu'à l'entrée des routes; il brilla bientôt jusqu'en Aquitaine; le poète aquitain *Severus* publiait alors une charmante églogue pour le faire partout régner. Ah ! c'était le moment de substituer à la croix d'Osiris, à *la clé du Nil*, la croix de Jésus, la clé de la vie divine, comme on la substituait partout, dans Alexandrie, aux symboles du dieu égyptien (2), et de montrer qu'il fallait marcher désormais sous la conduite du signe triomphateur. Peut-être même y aurait-il quelque parenté entre nos mosaïques et ces paroles de saint Athanase ou plutôt de saint Antoine au désert, assez connues dans les Gaules : « Qu'est-ce qui vaut le mieux, porter la croix ou raconter ces fables d'Osiris et d'Isis et des embûches de Typhon, où vous mettez votre sagesse ? »

Mais pour bien constater l'âge de notre tableau, faisons un dernier effort. Y aurait-il eu dans l'empire romain des combats semblables à ceux d'Horus, et propres à inspirer cette œuvre ? Y aurait-il eu un autre Osiris, un autre Typhon, un nouveau Lycurgue, une autre Isis ? Aurait-il paru un Horus chrétien, qui aurait conquis, lui aussi, la couronne de pierreries, jusqu'alors inconnue au front des monarques. Oui, l'histoire l'atteste, tout cela s'est vu, quand parut Constantin-le-Grand, et lui-même se crut en droit de se faire représenter en Osiris, la croix sur la tête, quand il eut terrassé par la vertu de la croix, Maxence et Licinius. Et sa mère, dit saint Ambroise, lui décerna un diadème de pierres précieuses, enrichi d'une parcelle du bois sacré.— Que si le gallo-romain de Saint-Cricq s'est laissé inspirer, dans le choix de son sujet, par ce qu'il y

(1) Saint Jérôme, *epist.* p. 4, sauf ce qu'il y a de notoirement inexact.

(2) Darras, *Hist. de l'Egl.*, t. ix, p. 296.

avait d'*osirique* ou de *dionysiaque* dans les triomphateurs de son temps, ne croyez point qu'il ait fait en cela rien de bien nouveau. Sans recourir à Marc-Antoine, qui voulait rendre au monde, en lui-même et en Cléopâtre, un *Osiris-Bacchus* et une *Isis*, sans nous arrêter à signaler les monuments destinés à éterniser cette folle prétention, nous ferons observer après Eckhel (D. N., t. vi, p. 64, 65) qu'en Grèce, Alexandre-le-Grand, Mithridate en Asie et à Rome Caligula avaient déjà été salués du nom de Bacchus. Le célèbre numismatiste reconnaît encore dans le paludamentum romain attaché, comme chez nous, à l'épaule d'un *Serapis* l'indice d'un empereur transformé en dieu, et il constate sur cette figure les traits de Julien. Des Anubis au même costume sont expliqués de la même façon et la plupart des interprètes ont ajouté que l'Isis de ces monnaies devait être Hélène, femme de l'Apostat. En somme, ces sortes de déguisements étaient très communs.

Toutes ces remarques, il faut l'avouer, ne corroborent notre thèse que dans le cas où le panthéon isiaque comporterait plusieurs significations simultanées; mais c'est un fait que l'antiquité les lui attribua, et même c'est précisément vers la fin du iv^e siècle que la multiplicité du sens symbolique fut catégoriquement proclamée par les interprètes. Notre mosaïste se voyait donc invité à s'en inspirer pour son œuvre, comme Dante l'admit plus tard dans sa *Divine Comédie* (*).

(*) Il a été dit qu'Ausone avait un panthéon dans une de ses villas. Une de ses épigrammes fait dire à Bacchus qu'il est *Osiris* et qu'à *Lucaniac* il est *Panthée*; et ce dernier nom est expliqué dans le titre de la pièce. Qui sait même si, encore là, le dieu ne régnait pas sur quelque belle mosaïque? Le titre commence par ces mots : *Myo-barbum Liberi patris*; or, la première de ces expressions, d'une physionomie assez barbare, n'est point expliquée d'une manière satisfaisante par les critiques; elle est même lue de diverses façons, et nous nous demandons si, originairement, ce n'était pas le mot *Musaicum*, dont les lettres, plus ou moins mal formées, auront pu donner lieu, dans les temps anciens, aux diverses leçons de nos éditeurs. Un paléologue sera peut-être aisément de notre avis. .

(La fin prochainement.)

JEAN LABAT, S. J.

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS
CHRÉTIENS.

(Suite).

NERVURES, s. f. Considérées dans une voûte, les **NERVURES** sont des membres saillants qui, distribués sur son intrados, en constituent l'ossature, c'est-à-dire la véritable force; et cette force est rendue, par elles, très sensible à l'œil qui considère, de l'intérieur de l'édifice, cette partie de sa construction.

C'est ainsi, par exemple, que les **NERVURES** déterminent la forme, l'étendue et la saillie des arcs doubleaux et des arcs formerets.

Elles garnissent, en outre, les *arêtes* dans les voûtes de ce nom, c'est-à-dire les deux lignes saillantes qui résultent de l'intersection de deux petites voûtes *en berceaux* qui, en se pénétrant, forment, entre deux arcs doubleaux, les quatre voûtains triangulaires de chaque travée.

Enfin, les **NERVURES**, appliquées à ces voûtains, sous forme de *liernes* et de *tiercerons*, y opèrent des subdivisions qui contribuent à rendre encore plus solide la construction d'une travée de voûte à vaste étendue.

Pour inspirer une plus grande confiance, les **NERVURES** d'une voûte, qui serait d'une largeur considérable, doivent être en solide pierre d'appareil, de bonne coupe et à joints invariablement serrés; attendu que leur fonction essentielle est, non-seulement d'arrêter la forme de la voûte, mais de constituer sa véritable force. C'est ainsi, par exemple, que les

NERVURES obliques, établies sur la direction des arêtes qui se croisent à la clé d'une travée doivent en répartir la charge, aussi également que possible, sur les quatre piliers qui se dressent aux angles de cette travée.

La construction des NERVURES est donc, à la fois, délicate et relativement dispendieuse. Mais une fois bien établies à la place qu'on leur destine, elles simplifient la construction des subdivisions de la voûte; à tel point que tous les voûtains portant sur les NERVURES, ils ne sont plus qu'un remplissage, que l'on peut faire en briques, et que nos devanciers ont souvent bâtis en débris de moellons, noyés dans un bain de bon mortier, c'est-à-dire en blocage.

Si la force d'une voûte d'arêtes obliques à l'axe principal dépend, avant tout, de la bonne distribution et de la solidité des NERVURES, reconnaissons aussi qu'elles contribuent considérablement à son ornementation, soit par leur nombre, soit par l'espèce et le bon profil des moulures dont elles sont décorées. Déjà avant la Renaissance on avait quelquefois, même en France, disposé certaines NERVURES des grandes voûtes sous forme d'arcs *en recouplement*, de manière à diviser les travées en deux parties égales, parallèlement aux arcs doubleaux. On s'en était même servi, à l'exemple de l'Angleterre, sous forme de liernes et de tiercerons. Mais c'est surtout à partir du milieu du xv^e siècle que, sous ces deux derniers noms, elles prirent une grande vogue dans toutes nos provinces (1). Ainsi vit-on ce genre d'ossature transformer la douelle de certaines voûtes en vrais caissons, dont la gracieuse église de Montrésor, en Touraine, et aussi, non loin de nous, le sanctuaire du Saint-Esprit, près de Bayonne, donnent une idée des plus exactes.

Quant à l'église monumentale de Marciac, dont nous avons

(1) C'est dans ce dernier sens qu'il faut entendre l'article LIERNE, ci-dessus p. 184. Le second alinéa est trop exclusif, par suppression de quelques mots omis dans la composition.

parlé ailleurs (1), l'architecte du xiv^e siècle pourrait bien avoir disposé son plan, tel qu'il est pour la nef centrale, dans le but de partager en six demi-travées les trois immenses travées de sa voûte. Ce qu'il aurait réalisé au moyen de trois arcs de recouplement (2), destinés à porter sur les six petits piliers qui alternent avec les fortes piles des trois nefs.

Mais celui du xv^e siècle, moins hardi que son devancier, préféra multiplier les NERVURES, en substituant à ces trois arcs un système de liernes et de tiercerons, dont le projet demeure indiqué aux gerbes de ces NERVURES (3). Cette puissante ossature, ainsi imposée à nos contemporains, par les débuts de la Renaissance, fera bientôt, nous l'espérons du moins, la force et l'ornementation de notre maîtresse-voûte, comme elle les constitue à l'intrados de celle de Saint-Pierre de Condom, depuis le xvi^e siècle.

NICHE, s. f. Enfoncement ménagé dans l'épaisseur d'un mur, afin d'y placer une statue, ou bien d'en faire un tombeau.

L'antiquité fit souvent usage de ces sortes d'habitacles (4), en leur donnant une grande profondeur. Mais le christianisme ne fit les NICHES profondes, à son imitation, que lorsqu'il les destinait à un tombeau (5). S'il s'agissait d'y placer une statue, nos pères dans la foi indiquaient à peine ce religieux habitacle, dans le sens de l'épaisseur du mur. Mais ils avaient toujours le soin de ménager, sous les pieds, un socle saillant et orné de sculptures; et, au-dessus de la tête, s'élevait un gracieux dais, comme couvre-chef, dont tous les détails étaient en harmonie avec le style de l'édifice.

Ainsi devrait-on, aujourd'hui, construire et orner les NICHES,

(1) T. x, p. 83,—467; t. xi, p. 34,—169.

(2) Voir le dessin du plan, t. x, page 83.

(3) Voir t. x, p. 467.

(4) Voir ce mot, t. xii, p. 219 de cette *Revue*.

(5) Voir le mot ENFEEU, t. viii, p. 519 de cette *Revue*.

par respect pour les traditions de l'art chrétien. Mais jamais on ne sera autorisé par le bon goût ou par les règles de l'architecture à transformer en niche une fenêtre qui fait partie du plan primitif de l'église.

Et pourtant on ne rencontre que trop souvent, même dans le sanctuaire, des fenêtres aveuglées ou dégradées, sous le frivole prétexte de mettre à leur place une statue, ou bien un tableau peint sur toile, quel que soit leur peu de valeur au point de vue de l'art chrétien. Il est bon, sans doute, d'exposer aux regards des fidèles des sujets d'édification dans le saint lieu. Mais ces sujets n'ont-ils pas leur place naturelle dans les fenêtres, au moyen de la peinture sur verre, qui n'a rien à modifier dans les détails d'architecture, pour fixer convenablement ses produits?

Quoi qu'il en soit, il est toujours fâcheux que l'on oublie que la première condition d'un embellissement, ou d'une restauration bien entendue, c'est le respect des pleins et des vides primitifs, de même que celui des colonnes, des pilastres, des arcatures, des piliers, des arcades, etc., etc., qui doivent être conservés dans leur intégrité, tout aussi bien que les fenêtres.

NILLES, s. f. Petits pitons métalliques rivés aux pièces horizontales des armatures qui protègent les vitraux contre les coups de vent. Les NILLES sont destinées à recevoir les clavettes qui retiennent les panneaux où les verres sont montés en plomb. On ne doit pas les placer à trop grande distance pour les rendre presque inutiles ou insuffisantes au maintien de ces panneaux.

NIMBE, s. m. Ce mot, dont le sens est si nettement défini en archéologie chrétienne, se trouve dans les meilleurs textes latins du paganisme.

Et lunam in NIMBO nox intempesta tenebat (1).

..... *NIMBO effulgens et Gorgone scævâ* (2).

Dans le premier cas, c'est un NIMBE que forme, autour de la lune, ce disque plus ou moins translucide qui l'accompagne dans certaines nuits nuageuses. Et pour le second, c'est un NIMBE lumineux qui accuse l'intervention de la divinité dont il signale la présence. Car les Romains environnaient de cet ornement la tête de leurs dieux dans les peintures, dans les statues et autres produits des arts du dessin qui les représentaient. Ils en firent même autant pour quelques empereurs, quand ils poussèrent le servilisme jusqu'à les diviniser.

En archéologie chrétienne, le NIMBE, de forme invariablement circulaire, est un symbole de divinité pour les personnes de la Sainte-Trinité, soit qu'on les représente avec des formes humaines, soit qu'on se contente de les figurer par les emblèmes qui leur sont propres. Et dans ces différents cas, le NIMBE doit être timbré de la croix inscrite dans son périmètre; ce qui le fait appeler *nimbe crucifère*.

On le retrouve, ainsi caractérisé, dès le commencement du v^e siècle, dans une mosaïque de l'église de Sainte-Agathe-Majeure, à Ravenne, où la tête de notre Seigneur assis fut entourée d'un véritable nimbe, orné d'une croix gemmée.

Il est également convenu que le NIMBE est un symbole de sainteté pour les anges et pour les personnages que l'Eglise honore d'un culte religieux. Mais alors son champ est uni; c'est-à-dire que les dessins qui le décorent n'affectent jamais la forme de la croix. — Telle est la règle générale, pour l'usage du NIMBE, malgré certaines exceptions fort singulières, mais rares.

Il paraît certain que cet usage ne remonte pas au-delà du v^e siècle de notre ère. Et on peut le conclure des études

(1) VIRGIL., *Æneid.* III, v. 587.

(2) *Ibid.*, II, v. 616.

que Ciampini a publiées sur les anciens monuments, et spécialement sur les édifices religieux que le iv^e siècle dut à Constantin-le-Grand (1). Saint Paul, dans son épître aux Romains (2), avait recommandé aux fidèles de son temps de ne pas se conformer aux pratiques alors communes autour d'eux. Et c'est en appliquant ce principe à la représentation de Dieu, des anges et des saints, dont ils vénéraient les images, qu'ils répugnèrent longtemps à admettre, autour de leur tête, un symbole de distinction spéciale, que le paganisme avait déferé même aux persécuteurs du nouveau culte.

Mais quand le christianisme devint la religion dominante, en Orient comme en Occident, cette répugnance disparut peu à peu; et les monuments religieux, soit du vi^e siècle, soit des siècles suivants, admirent, en général, la pratique du nimbe, tel que nous l'avons caractérisé, sans en faire encore néanmoins une règle invariable.

A partir du xi^e siècle, il devient, en Occident du moins, et jusqu'à la fin du xiv^e, un attribut en quelque sorte obligé, pour Dieu, de même que pour la Sainte-Vierge, pour les anges et les saints du Nouveau-Testament; tandis que les personages de l'Ancienne-Alliance en sont très rarement dotés.

Au xv^e siècle, le NIMBE perd de son importance. Il est parfois en perspective sous forme ellipsoïde. On le met, on le retire ou on l'omet, à peu près arbitrairement, jusqu'à la seconde partie du xvi^e, où il n'est plus qu'une très rare exception, sans caractère bien défini.

A partir de cette dernière date, le NIMBE est remplacé, quand le goût ou l'idée en revient aux artistes, par une émanation lumineuse à rayons d'or, qui brillent autour des têtes.

Mais généralement, elles n'en conservent presque plus le

(1) *Veter. monumenta*, 2 vol. in-4° — *De sacris ædificiis à Constantino Magno constructis*. 1 vol. in-4°.

(2) *Cap. XII, v. 2.*

souvenir, vers la fin du xvii^e siècle et dans les suivants; attendu que les traditions du moyen âge avaient perdu toute espèce de crédit, dès les premiers temps de Louis XIII.

NIVELLEMENT, s. m. Opération par laquelle on cherche, ou bien on établit une ligne horizontale sur le terrain. Le nivellement se pratique, en architecture, tantôt pour asseoir les constructions avec plus de confiance; et tantôt pour faire dériver de la ligne horizontale les plans inclinés, suivant des proportions certainement connues.

Il est également de très grande importance que les assises qui se bâtissent en élévation soient parallèles à cette ligne horizontale.

NOMBRES, s. m. C'est au point de vue de leurs allégories, de leurs significations ou allusions symboliques uniquement que les **NOMBRES** peuvent ici nous intéresser.

Dans les Saintes Ecritures, ils sont très souvent pris en ce sens. Le juif Philon le reconnaissait ouvertement; et Clément d'Alexandrie en cite également divers exemples (1).

Aussi ne faut-il pas s'étonner que saint Ambroise et son disciple saint Augustin usent fréquemment, dans leurs homélies, du sens symbolique des **NOMBRES**. Ils prouvent, par là-même, que ce langage était familier à leurs auditoires, c'est-à-dire aux fidèles du iv^e et du v^e siècles.

Pour nous borner à une citation spéciale, nous dirons que Clément d'Alexandrie enseignait, de son temps, que le **NOMBRE DIX** est parfait en tout point (2), c'est-à-dire comme complément au-delà duquel il n'y a rien à imaginer, en tant que base de numération. Pour ce motif, il ne trouvait rien de plus apte à symboliser le salut éternel, c'est-à-dire le complément parfait de tout ce que l'on peut espérer de mieux en cette vie et posséder dans l'autre.

(1) Strom. lib. vi.

(2) Undequaqué perfectus.

Aussi cet écrivain a-t-il donné, avec saint Augustin (1), le nom de *denarium*, par allusion au NOMBRE DIX, à la récompense éternelle; attendu, d'ailleurs, qu'elle est figurée par le *denier*, qui, dans la parabole des ouvriers de l'Évangile, est le salaire accordé indistinctement à chacun d'eux par le maître de la vigne (2).

Boldetti, à propos de ses études sur les catacombes, constate que certains poissons de verre, trouvés dans ces lieux souterrains, portaient, en inscription, des NOMBRES à base décimale, X, XX, etc., etc.; et l'on est convenu de les interpréter comme formules de *souhait*, ou d'*aspiration de durée de bonheur*, pour la vie éternelle.

Or, en cela les chrétiens des premiers siècles de l'Église s'approprièrent, en l'élevant à la hauteur de leurs idées surnaturelles, l'acclamation *votis X, multis XX*, dont nous avons déjà parlé, à l'occasion d'une médaille *votive* de Julien l'Apostat (3). — Enfin, sur les *Pierres lettrées* de Ficoroni on rencontre, parfois, de simples signes numériques de l'espèce décimale, à titre de souhait de salut.

On le voit, le NOMBRE X était manifestement adopté, de très bonne heure, dans les monuments chrétiens, comme allusion symbolique à la vie future. Il ne faut donc pas s'étonner de le rencontrer jusque dans la disposition des grandes lignes de nos édifices religieux d'ancienne date. La porte principale figurait l'entrée du Ciel, avec toutes les richesses sculpturales qui la décoraient. La nef était un souvenir du Ciel sur la terre. Et le NOMBRE X s'y retrouvait, le plus souvent, non en chiffre, mais dans la double série des grandes arcatures romanes, ou des grandes arcades ogivales qui la bordaient, cinq de chaque côté; avec correspondance d'un égal nombre de fenêtres, pour éclairer cette partie la plus importante de la construction.

(1) *Tractat. xvii in Joann. qui accipit nomen à numero DECEM.*

(2) *МАТТН. Cap. xx, v. 2 et seq.*

(3) *Revue de Gascogne, tom. xii, p. 189.*

Au chevet, c'était, pour les chapelles, le nombre trois ou cinq; ou même, plus tard, sept ou neuf, selon que le chevet prenait de l'étendue, à l'est du transept. Et toujours ces nombres furent une allusion hiératique ou à la trinité des personnes divines, ou aux cinq plaies principales faites au corps du divin Rédempteur; aux sept jours de la création, ou aux sept sacrements de la Loi Nouvelle; ou enfin aux neuf chœurs des anges de la cour céleste.

De tels enseignements ne pouvaient pas être oubliés de notre ami et collaborateur, M. Hippolyte Durand, à l'intérieur de la splendide chapelle ogivale (xiii^e siècle) de Notre-Dame de Lourdes. Ayant eu l'insigne honneur d'être choisi, en 1861, pour architecte de ce monument, par l'auguste fondateur de l'œuvre, Mgr Laurence alors évêque de Tarbes, il a fait de l'entrée principale une véritable *JANUA COELI* (1), autant que le permettaient les ressources mises à sa disposition.

La nef est ce vaisseau figuratif où tant de fidèles viennent recevoir des gages de salut éternel, sous la protection de *MARIE IMMACULÉE*. Or, le *VOTIS X Y* est admirablement traduit par les dix grandes arcades qui bordent cette nef; par ses dix chapelles latérales; par les dix gracieuses baies qui les éclairent; enfin par les dix hautes fenêtres qui, sous la voûte principale, répondent si bien au *clere-story* de nos frères d'Outre-Manche, les archéologues anglais.

C'est donc, en somme, pour la nef, le *SIC X X X X* de certaines inscriptions votives (2), dont quelques Pères de l'Eglise ont transfiguré le sens, en lui donnant une interprétation sur-naturelle, au bénéfice de la symbolique chrétienne.

Au sanctuaire, c'est le nombre cinq qui détermine celui des bijoux de la couronne que forment les chapelles rayonnantes. Et chacune d'elles rappelle la *trinité* des personnes en Dieu,

(1) Selon l'invocation allégorique des Litanies Lorétanes.

(2) *La science des médailles*, etc., etc., tom. I, in-12, page 104, sans nom d'auteur. — Paris, 1715, édit. nouvelle en deux volumes.

par le nombre de ses fenêtres; de même que la grande rose à jour de la façade principale symbolise l'*unité* de la nature divine.

NU, s. m. En architecture le nu d'un mur est la partie qui n'est chargée d'aucun ornement de moulures ou de sculptures. C'est sur le nu de son parement que se font les peintures historiques, et même celles de simple décor.

Dans les arts du dessin, on appelle nu les membres à découvert qui, d'après l'usage reçu, sont destinés à se voiler de vêtements.

Le paganisme pratiquait le nu jusqu'au déshabillé le plus complet. Mais l'art chrétien le voila, de très bonne heure, par grand respect pour les mœurs publiques; sauf les circonstances où l'histoire du sujet demandait le contraire. Il évita même d'accuser le nu trop sensiblement, sous les draperies que réclamait la décence.

Peu à peu, surtout à partir du milieu du *xiv^e* siècle, les peintres et les sculpteurs déshabillèrent de nouveau les figures humaines ou angéliques, jusqu'à braver toutes les délicatesses de la pudeur la plus vulgaire. On sait que cet usage est un des caractères les plus saillants des produits de la Renaissance, qui, en cela, voulait surtout remettre en honneur les œuvres de l'art antique (1), comme les verrières historiques et les boiseries de la cathédrale d'Auch nous en fournissent de nombreuses preuves.

Comment, en effet, se rendre compte de tant de nudités inutiles et parfaitement étrangères à l'ensemble des sujets, si l'engouement qui caractérisa le *xv^e* et le *xvi^e* siècle ne venait résoudre le problème? Les anges eux-mêmes, sur divers points, ne sont que des génies mythologiques sans pudeur.

L'enlèvement de Ganymède, quelques travaux d'Hercule, les antres de Cacus et de Vulcain, avec toute la licence d'une

(1) Voir, plus haut, le mot IMAGES.

mise en scène où les personnages sont entièrement nus, forment, dans notre chœur surtout, un bien étrange contraste avec des souvenirs du plus grand intérêt empruntés à l'histoire des deux Testaments, à la légende, ou à la symbolique chrétienne.

A toutes les époques, l'étude du nu exposé en atelier fut considérée, avec raison, comme une des conditions de succès, soit dans la statuaire, soit dans la peinture historique. Mais combien n'était-il pas inconvenant de le figurer, ou même de l'accentuer avec trop d'énergie pour des œuvres religieuses qui ne le réclamaient pas, et même jusque dans nos plus vénérables sanctuaires !

Qu'il nous soit donc permis d'exprimer, ici, le vif désir que, de notre temps, on donne toujours, à ce point de vue, la préférence aux anciennes pratiques de nos âges de foi, lorsqu'il est question de reproduire les grands souvenirs du christianisme, ou ceux de l'Ancienne Alliance, au moyen des saintes images.

QUESTIONS.

51. De quelques vieilles poésies fugitives.

J'ai signalé dans la dernière livraison de la *Revue de Gascogne* (p. 326) la trouvaille poétique, sur laquelle j'implore aujourd'hui le secours des personnes versées dans la littérature du xvi^e siècle et du commencement du siècle suivant. La dernière pièce de ce double feuillet est l'œuvre d'un rimeur déplorable; mais toutes les autres peuvent être d'un seul écrivain, qui était assurément un poète de mérite. Il importe donc de savoir si ces petits morceaux sont inédits ou déjà publiés et si l'on en connaît l'auteur. Je vais en donner une indication sommaire, pour aider les connaisseurs officieux qui pourraient m'éclairer sur ce point.

1. *Cartel de trois cavaliers habillés en zany's de gris parsemé de flammes vertes.* (22 vers, mais il en manque au moins deux vers le milieu.)

Nous sommes fols, nos habits le démontrent;
Nous sommes fols, et nos gestes le montrent...

2. Deux quatrains satiriques, chacun contre une dame. Un peu trop gaulois pour être cités.

3. Deux quatrains satiriques contre des chevaliers peu habiles à la bague. Voici le second :

Qui veult une seure retraicte
Contre ces chevaliers elhoysir,
Que dedans la bague il se mette;
Et puy qu'on les laisse courir.

4. Les deux quatrains sur la mort de Biron, déjà publiés dans la *Rerue de Gascogne*.

5. Un madrigal très bien tourné, 14 vers :

Ange mortel du paradis des belles...

L. C.

P. S. Depuis la rédaction de cette note, j'ai lu un excellent article de M. Ed. T. (Tricotel ?) dans le *Bulletin du bibliophile* de mars 1868 : *Une chanson sur le supplice de Biron*. Je n'y ai rien trouvé sur mes deux quatrains; mais les références prodiguées par M. E. T. pourront être utiles à un chercheur plus à portée que moi des nombreux recueils de vers qu'il a cités.

52. Des familles gasconnes Chabanon et Cazeneuve.

Dans l'acte de baptême de l'enfant qui fut plus tard l'abbé Anselme, acte à la date du 14 janvier 1652, la mère est appelée Marie de Chabanon, et la *marrine* (sic), ce qui est logique puisque l'on y écrit le *parrin*, est nommée Jeanne de Cazeneuve.

Serait-ce à ces *Chabanon* de Gascogne qu'appartiendrait Antoine-Dominique de Chabanon, de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, quoiqu'il fût né à St-Domingue en 1730 ? En second lieu, la marraine pourrait-elle être rattachée à la famille de l'érudite toulousain, Pierre de Cazeneuve, mort en 1652? L'acte ci-dessus relaté provient de l'Isle-en-Jourdain, et cette ville n'est pas fort distante de Toulouse.

Cl. H. MASSON.

RÉPONSES.

34. D'un mémoire inédit de B. de Lamezan.

Parmi les plus intéressantes des questions posées et des réponses faites, il faut placer la question de M. H. Masson (1870, p. 344) et la réponse de M. P. Laplagne-Barris (1870, p. 385). Il y a là de précieuses données qui, bien employées, permettront « d'établir un nouveau et véridique récit de l'assassinat des Guises. » J'espère que M. Masson ne laissera à personne l'honneur d'exécu-

ter le programme qu'il a lui-même tracé. Pour faciliter de mon mieux sa tâche, je vais réunir ici les principales indications que me fournissent les souvenirs de mes lectures.

Et d'abord, pour ce qui regarde l'*information faite au parlement de Paris sur l'assassinat des Guises*, M. Masson la trouvera dans le XII^e volume des *Archives curieuses de l'histoire de France* (1^{re} série, 1836) (1). Ce volume, du reste, est plein de documents relatifs au crime de Blois, et l'on y voit notamment (p. 56) *le Martyre des deux frères contenant au vray toutes les particularitez plus notables des massacres et assassinats*, etc. (1589), et (p. 141) *le Discours de ce qui est arrivé à Blois* (1588). Les éditeurs ont entouré ces relations de notes empruntées à d'autres documents du XVI^e siècle, comme ils l'annoncent en ces lignes : « On trouve dans la *Bibliothèque historique de la France* les titres de plus de soixante pièces composées à l'occasion de cet événement. Nous pouvons affirmer qu'aucune de ces pièces n'a échappé à nos recherches, et que nous avons recueilli avec le plus grand soin les renseignements épars qui y étaient contenus pour les rattacher aux relations que nous reproduisons complètement. »

En rapprochant des pièces que renferme le XII^e volume du recueil de MM. Cimber et F. Danjou et de la version si importante de B. de Lamezan, les *mémoires* de la seconde moitié du XVI^e siècle, les récits de Pierre Mathieu, de J.-B. de Thou, de d'Aubigné, de Davila, de Scipion Du Pleix (2) et de Mézeray, ainsi que les récits de quelques-uns de nos érudits contemporains, par exemple, de M. de la Saussaye (*Histoire du château de Blois*, 1^{re} édition, 1840, 6^e édition 1866), de M. le marquis René de Bouillé (*Histoire des Guise*, t. III, 1850) (3), de M. Jules Loiseleur (*les Résidences royales de la Loire*, 1863) (4), on aurait sous la main à peu près tout ce qui serait nécessaire pour rédiger exactement une histoire critique de la sinistre journée du 23 décembre 1588.

T. de L.

(1) Cette information était déjà dans le tome V et dernier de l'*histoire générale des cardinaux*, par Aubery (in-4^o, 1642). Voir encore, à la Bibliothèque nationale, département des Mss, le volume 187 de la collection Brienne.

(2) Du Pleix n'hésite pas à justifier Laugnac : Il assure que le duc de Guise ne fut nullement frappé par lui (*Histoire de Henri III*, 1630, in-f^o, p. 264).

(3) M. de Bouillé s'appuie de préférence sur l'*Histoire* (manuscrite) *de la maison de Guise*, par Oudin.

(4) Le savant bibliothécaire de la ville d'Orléans dit (p. 101) : « Nous étudierons, dans un livre spécial sur le château de Blois, toutes les circonstances de ce célèbre guet-apens qui devait avoir un si long retentissement dans l'histoire, et nous tâcherons de raviver l'intérêt de ce drame déjà tant de fois raconté, en précisant et en localisant toutes ses parties. »

BERTRAND DE VIGNOLLES.

MÉMOIRES des choses passées en Guyenne (1621-1622), rédigés par Bertrand de VIGNOLLES et publiés avec une introduction et des notes par Philippe TAMIZEY DE LARROQUE. 1 vol. in-8° de 84 pages (*Collection méridionale*, t. 1). Paris. Pittet-Champeau; Bordeaux, Gounouilhou, imprimeur-éditeur. 1869.

Nulle part l'union intime de l'histoire littéraire et des autres études plus spécialement désignées sous le nom d'histoire ne paraît mieux que dans l'examen des œuvres écrites par les hommes d'action. Quand un négociateur ou un soldat prend la plume pour exposer les faits dont il a été lui-même acteur, que dis-je? quand un simple spectateur intelligent et curieux conte ce qu'il a vu, pour peu que son éducation l'ait formé à la correction du langage, il n'a pas de peine à laisser loin derrière lui, par le mérite de l'exécution, les gens dont c'est le métier d'écrire. Même quand il sait à peine parler français et tenir une plume, un chroniqueur a le charme et l'intérêt d'un témoin, que rien ne saurait remplacer. Pourquoi n'avons-nous pas encore plus de ces mémoires, où les événements sont pris sur le vif et les portraits tracés d'après nature, bien mieux que dans les pages froides et artificielles des compilateurs et des annalistes?

Avant de trop nous plaindre pourtant, il faut reconnaître que nos richesses en ce genre sont déjà fort abondantes, et que les recherches de nos archivistes peuvent les augmenter. Aucune nation peut-être n'offre autant que la nôtre d'œuvres de ce caractère, livrées depuis longtemps à la publicité; et il est peu de dépôts de vieux papiers où l'on ne rencontre encore quelque morceau inédit d'autobiographie plus ou moins intéressante. Il est rare que l'histoire n'ait pas quelque chose à y prendre; et quelle que soit l'inexpérience en art et en af-

fares de celui qui a laissé des notes pour l'instruction de ses descendants, il est toujours utile d'y recourir pour retrouver quelques traits vivants et précis de l'image fugitive du passé. Ainsi, notre excellent correspondant, M. le baron de Cauna, a bien servi l'histoire du Sud-Ouest en publiant pour la première fois le journal d'un naïf et obscur campagnard landais sur une vingtaine d'années du dix-septième siècle (1); et M. Tamizey de Larroque n'a pas moins mérité la reconnaissance des amis de notre histoire provinciale en rééditant un journal militaire très élégamment rédigé par un autre landais, qui se servait de la plume aussi bien que de l'épée.

La *Revue de Gascogne* a promis depuis bien longtemps de faire connaître avec quelque détail ces deux publications, si différentes l'une de l'autre, et pourtant si dignes de captiver les mêmes goûts et la même curiosité. Commençons par Vignolles, le premier en date à tous égards, et montrons de notre mieux l'homme et l'écrivain; nous étudierons ensuite les mérites de son éditeur.

Bertrand de Vignolles la Hire naquit en 1565 environ. M. Tamizey de Larroque indique comme sa patrie probable « ce château de Vignolles où, cent soixante-quinze ans plus tôt, avait vu le jour l'intrépide compagnon de Jeanne-d'Arc » qui, le premier, illustra les deux noms de sa famille. Et jusque-là le docte éditeur a raison sans doute; mais il se trompe, du reste en bonne et nombreuse compagnie, quand il place ce château « en Bigorre, aujourd'hui Haute-Garonne, arrondissement de Saint-Gaudens. » M. Castaing a démontré ici même, depuis (2), que le château de Vignolles la Hire était situé dans les Landes, sur le Lous, modeste affluent de l'Adour, non loin de Préchacq, dans l'ancienne sénéchaussée de Tartas. M. Ta-

(1) *Relation véritable des choses les plus mémorables passées en la Basse-Guienne depuis le siège de Fontarabie qui fut en l'an 1638...*, par HENRI DE LABORDE-PÉBOUÉ, de Doazit, publiée et annotée par le baron DE CAUNA. Typ. veuve Justin Dupuy. 1869 (In-8°, extrait de l'*Armorial des Landes*, t. III, p. 455-584).

(2) *Revue de Gascogne*, t. X, p. 29 et suiv.

mizey de Larroque, je le sais, a tout de suite accepté la démonstration de M. Castaing; d'ailleurs, les renseignements biographiques recueillis par lui-même montraient déjà l'origine plutôt landaise que bigorraise de son héros. Le père de Bertrand était en effet « François de Vignolles la Hire, baron de Vignolles, seigneur de Cazaubon et de Prechacq, gouverneur de Dax et de Tartas. »

Je ne veux pas suivre par le menu les traces laissées par Bertrand dans les récits militaires du xvi^e siècle. L'éditeur définitif de ses *Mémoires* a rempli cette tâche de façon à laisser bien peu à faire après lui, dans l'*Introduction* dont il les a fait précéder (p. 3-24). J'y renvoie les lecteurs studieux et je me contente de marquer les traits essentiels.

Recommandé à la gloire par les traditions de sa famille, Bertrand de Vignolles la Hire fut placé dès l'adolescence à la cour de Navarre, et cette éducation ne fut pas sans influence sur sa destinée. D'Aubigné (*Mémoires*, éd. Ludovic Lalanne, p. 131), parlant d'une négociation dont Vignolles fut chargé près de sa personne, a soin de noter « qu'il le vint voir comme ami et comme ayant été nourri chez le roi sous lui. » En effet, le farouche huguenot n'avait pas gardé un mauvais souvenir du jeune page. C'est lui qui nous le montre dans les rangs des protestants, à la rude affaire de Saint-Mandé (1585), exécutant ses ordres avec une résolution merveilleuse chez un guerrier de dix-neuf ans. C'est encore lui qui nous fait connaître comment, la même année, passant avec cent cinquante arquebusiers sur le ventre d'un corps de garde de cent hommes, il entra dans Vic-Fezensac à la barbe de Charles de Monluc (petit-fils du maréchal), qui attaquait cette place, et le força de lever le siège.

Ces années de guerre civile ne laissèrent pas inactifs le courage et l'habileté du jeune Vignolles. A Coutras, il contribua largement à la victoire avec les enfants perdus qu'il commandait; aussi fut-il nommé l'année suivante (1588) capi-

taine des gardes. A Marans, à la Garnache, on le retrouve toujours noté pour sa rare bravoure. Mais ici se place un de ces traits d'héroïque amitié qui jettent autant d'éclat sur des vies militaires que des merveilles d'élan ou de sang-froid. Ce n'est point Vignolles qui est le héros de ce beau dévouement, mais il en est l'objet; et n'est-il pas permis de juger un homme sur l'affection qu'il inspire ?

Le baron de Vignolles, — dit un chroniqueur du temps, — avait en l'armée un ami, nommé Poisson, commissaire des guerres. L'assaut étant prêt à être livré (contre la Garnache), Poisson, fort sollicité de la conservation de son ami et désireux de le sauver, pria un capitaine du régiment de la Châtaignerie, duquel l'enseigne était malade, de lui donner son enseigne pour ce jour-là seulement, ayant résolu d'entrer des premiers pour sauver son ami le baron de Vignolles. Ce capitaine lui donna son enseigne selon sa requête. Poisson, lors de l'assaut, se présenta des premiers à la brèche, que Vignolles même gardait; mais n'étant Poisson reconnu de son ami Vignolles, il fut reçu de deux arquebusades qui le portèrent par terre et fut aussitôt emporté.

Nous laissons M. Tamizey de Larroque, dont la notice sur Vignolles n'a pas laissé probablement échapper une seule mention intéressante sur son héros, le suivre au siège de Rouen, à Ivry, à l'assaut des faubourgs de Paris, au siège de Chartres, à Epernay dont il est devenu gouverneur (1592) et qu'il défend contre d'incessantes attaques, à Laon, à Mareuil, qu'il prend et reprend aux ligueurs en 1594 et 1595. La pacification générale lui donna enfin quelque relâche. Son régiment fut licencié en 1598. Il épousa en 1604 Marguerite de Balaguier, veuve de Charles de Monluc, sieur de Caupène. Nommé en 1610 capitaine de cent hommes d'armes et conseiller d'Etat, il fut envoyé en octobre 1615 par Louis XIII, alors à Bordeaux, pour s'assurer de la fidélité des gouverneurs de Tartas, de Dax et de Mont-de-Marsan. L'année suivante, dans un accident arrivé à Tours, où se trouvait la reine Anne d'Autriche, il eut la bonne fortune de la tirer de danger. Nous le trou-

vons ensuite employé comme négociateur à La Rochelle, près de d'Aubigné, et comme médiateur au conseil du roi entre Villeroi et Richelieu.

Bientôt les troubles du Béarn firent renaître les guerres de religion dans notre pays. Vignolles, attaché désormais à la cause des catholiques, y joua un rôle très actif en 1621 et 1622. Ce sont les affaires de Guyenne de ces deux années qu'il a écrites lui-même, parce que les relations du *Mercure français* lui parurent inexactes et tout-à-fait injustes à son égard. Parcourons son journal de manière à connaître à la fois le guerrier et l'écrivain.

Louis XIII, rentrant du Béarn à Paris vers la fin de 1620, avait laissé en Guyenne, pour tenir en respect les réformés, une armée où Vignolles entra comme maréchal de camp en février 1621. Il n'y eut rien de remarquable pendant trois mois, qu'une facile expédition en Béarn dirigée par d'Epemon et où Vignolles eut part, quoiqu'il n'en dise mot. Mais bientôt commença l'affaire importante de l'année.

Les deux principaux chefs huguenots, Rohan et La Force, occupèrent Nérac le 1^{er} juin, en chassèrent la Chambre de l'édit, et y laissèrent une bonne garnison, « outre les habitants qui sont en nombre et naturellement gens de guerre. » Ils se hâtèrent ensuite de regagner Tonneins, et surent éviter une surprise que Vignolles, déjà sur pied, leur ménageait. Le brave landais alla combiner à la Réole, avec le duc de Mayenne accouru de Bordeaux, le plan du siège.

Le duc de Mayenne vint à Marmande, où il distribua les commissions de six régiments et six compagnies de cheval-légers que le roi lui avait ordonnées, convia les maréchaux de Roquelaure et d'Aubeterre, les seigneurs de Gascogne et la noblesse de tous côtés. Vignolles cependant donne rendez-vous aux troupes de pied et de cheval qui lui étaient restées, prend Lavardac et les tours de Barbastre, où il emploie l'industrie de Flamarens et de Xaintrailles, gentilshommes de service et intelligence en leur voisinage. Du même jour Nérac fut investi. Le jeune vicomte de Castets, fils de Favas, y de-

meura gouverneur, et Montpouillant, fils du sieur de La Force, s'y enferma avec lui et y voulut être son soldat.

Comme on le voit déjà, le narrateur présente les choses avec la même rapidité qu'elles furent faites, s'étend peu sur ses faits et gestes, et montre un grand souci de n'oublier pas un acteur marquant. Si vous voulez connaître maintenant par le menu tous les personnages et toutes les places que je viens de nommer après lui, consultez le plantureux commentaire du nouvel éditeur et il vous restera, je pense, peu à désirer.

Je ne veux pas suivre tout le récit du siège, mais je tiens encore à copier une page du début, où Vignolles peint à merveille l'impétuosité de son général. Ils venaient de faire ensemble une reconnaissance et Vignolles avait laissé Mayenne seul pour prendre quelques dispositions. En ce moment,

Le duc aperçut sur le pavé trois hommes de cheval bien montés et bien armés qui sortaient de la ville et qui cherchaient, ce semblait, à tirer le coup de pistolet. La chaleur l'emporte, et pour les affronter il part de la main en pourpoint et sur un bon tireur. Les deux tournent, le tiers l'attend, le brûle de son pistolet sans le blesser, et le duc lui appuie le sien, qui ne se trouva ni chargé, ni bandé, ni morché. Il fut suivi de quelques-uns avec lesquels il poussa bien près de la porte, d'où ceux de la ville sortirent en gros à pied et à cheval, et le ramenèrent. De sorte qu'il y eût eu du désordre, si Vignolles ne s'y fût rencontré, qui le reçut et arrêta les ennemis avec trente gentilshommes qui se trouvèrent avec lui et quelque infanterie (1).

Le siège traîna dix-sept jours, les forces des assiégés étant plus considérables que celles de Mayenne. A la vérité Roquelaure amena des troupes du duché d'Aiguillon et une batterie d'Agen. Mais il dut, dès le 22 juin, aller avec Mayenne, d'Aubeterre et Chiverry (un officier inconnu d'ailleurs, dont Vignolles fait la plus haute estime) au secours du château de Caumont. Ce château fut enlevé non sans pertes sérieuses,

(1) On trouvera ce fait avec un autre détail fort dramatique dans Monlezun (*Hist. de la Gasc., Suppl.*, p. 494) : je ne sais où ce dernier a pris le trait de générosité qu'il raconte du capitaine Castaing.

et La Force, après que l'Eglise eut été brûlée sans son ordre, se replia sur Casteljalous.

Vignolles, resté presque seul devant Nérae, vit, le 24 juin, de nouveaux secours entrer dans la place, sans pouvoir y mettre obstacle. Mais en même temps le comte de la Beaume de Suze vint se joindre à lui avec cinq cents hommes de pied, et le lendemain ils firent bonne contenance devant une sortie. Sur un point les troupes royales cédèrent, mais elles furent ramenées à temps par Vignolles, qui repoussa les ennemis « la pique dans les reins jusques à leurs fossés. »

Mayenne apprit assez tôt cet heureux succès pour en faire part au roi par le même message qui lui apprenait la prise de Caumont. Il se hâta de rejoindre Vignolles devant Nérac. « La noblesse volontaire se mêla parmi les régiments, et l'on vit avec chacun des maréchaux de camp cent cinquante gentilshommes la pique à la main, avec autant d'obéissance que les soldats disciplinés. Ceci se dit parce qu'il n'est pas ordinaire. » La place entière, y compris le petit Nérac, était investie, ce qui n'avait pu se faire jusqu'alors. Aussi les assiégés parlementèrent au bout de deux jours.

On leur donna une capitulation telle qu'ils la demandèrent, qui leur fut observée d'un tel ordre et d'une telle bonne foi que huit cents hommes de guerre menés en garde aux portes de la ville et au château, après que les assiégés furent sortis, demeurèrent en bataille les armes sur le cou depuis dix heures jusqu'à six, sans entrer dans nul logis. Et lorsque le général d'armée y entra, qui fut à trois heures, avec mille gentilshommes, il trouva toutes les boutiques ouvertes, le pain, le vin, le fruit et toutes sortes de denrées sous la halle pour de l'argent, comme à l'ordinaire.

De Nérac, Mayenné, se dirigeant vers Montauban, soumit sans coup férir le Mas de Verdun, l'Ile-Jourdain et Mauvezin, et emporta Courbarieu et Albias. Dans cette dernière affaire, Vignolles reçut une blessure qui le mit hors de service depuis le 5 août jusqu'au 12 mars.

Là se termine le premier livre de ses Mémoires. Les événe-

ments de 1622, qu'il raconte dans le second, lui sont quelque temps étrangers ; mais il a voulu les écrire parce que « le discours s'en voit peu fidèle en force endroits. » Le fait capital de ce second livre est un nouveau siège, mais plus long et plus laborieux que le précédent. Il s'agit de Tonneins, défendu encore par Castets et Montpouillant, attaqué par d'Elbeuf et Thèmines. Tonneins communiquait librement avec Clairac, occupé par le duc de la Force, qui venait souvent voir et affermir les assiégés et couchait ensuite dans une maison voisine de la contr'escarpe. On voulut d'abord emporter cette maison et l'on réussit, mais non sans travail sérieux et sans pertes sensibles.

La cornette du sieur de la Force, son lit et sa vaisselle d'argent y furent pris. Lui se trouva court à l'alarme. Gens de pied et de cheval sortent de Clairac pour le joindre et secourir leurs confrères. Mais là se trouva le maréchal de Themines qui le chargea si rudement que sa plus grande diligence fut à se retirer. Le duc d'Elbeuf y voulut prendre part, s'avança avec soixante salades, charge ce qui était rallié sur la main gauche et les mène du train que le maréchal menait les autres jusques aux portes de Clairac.

Le soir même de cette chaude petite affaire arriva Vignolles, « que le roi avait tiré de sa maison et presque du lit à cause de ses blessures, par un courrier exprès qui lui porta commandement de Sa Majesté de venir en cette armée en qualité de premier maréchal de camp. » Il conseilla d'avancer pied à pied, après s'être protégé le plus possible contre toute surprise : La Force était à Clairac, « vigilant capitaine, les yeux toujours ouverts pour la conservation de la place et de ses amis qu'il y avait engagés. » Vignolles s'employa de sa personne à percer un fossé voisin d'un bastion, et garni d'ouvrages qu'il fallait faire sauter en s'aidant du feu ; opération qui prit toute une matinée. Après le fossé, ce fut le tour du bastion, qui fut occupé sous les yeux de d'Elbeuf. On en était là le 22 avril, quand deux députés vinrent offrir au nom de la ville des conditions qui furent repoussées.

Le secours des assiégés était dans le courage et l'habileté de leur voisin, le duc de la Force (1), qui ne tarda pas à donner des affaires aux troupes royales. Il fit semblant, le 28 avril, de se rendre de Clairac à Sainte-Foi ; après avoir couché à Grateloup, il fit en effet encore une demi-lieue de chemin vers cette place, puis se retourna tout à coup pour surprendre Thémînes et d'Elbeuf. Les deux troupes furent en présence le 30. Thémînes était malade à l'extrémité, Vignolles « encore incommodé de ses blessures, » leurs soldats très fatigués, débandés même en partie. Néanmoins une première rencontre entre Grand-Castaing, du côté de la Force, et d'Arpajon, d'autre part, tourna au profit de ce dernier qui tua son adversaire.

Cependant d'Elbeuf et Vignolles rallient et organisent de leur mieux en toute hâte la cavalerie, qui, après trois charges vigoureuses, rompt les rangs des ennemis et les précipite dans un chemin creux, où ils savent se loger « la pique basse et le mousquet sur la fourchette. »

Vignolles hors du combat change de cheval, le sien étant blessé en divers lieux de coups de piques et de mousquets, reçoit les troupes qui viennent de tous côtés, place les bataillons et les escadrons comme ils se rencontraient, sans observer ni rang, ni gauche, ni droite...

Le duc d'Elbeuf, d'une action toute de soldat, formait lui-même ses troupes et les animait, cependant que Vignolles attaquait le chemin creux où s'étaient logés les gens de pied déjà battus. Ce chemin fut mal disputé. Les ennemis firent une salve d'aller près, puis le quittèrent fuyant et jetant leurs armes avec un effroi qu'ils portèrent au corps de leurs troupes.

En effet, l'ennemi vigoureusement attaqué cède, la cavalerie courant à toute bride et laissant l'infanterie « à la discrétion de celle du roi qui en fit une grande boucherie. » On eut soin de poursuivre assez loin les cavaliers de La Force pour être sûr qu'ils ne pourraient se rallier.

(1) Je lui donne le titre attaché à son nom dans l'histoire; mais M. Tamizey de Larroque rappelle que la terre de Force ne fut érigée en duché-pairie qu'en 1637.

C'était fini de ce côté, et l'armée royale avait repoussé une attaque où tout faisait présager qu'elle aurait le dessous. Mais qu'était-il arrivé, pendant ce temps, de la place assiégée ? Il y avait eu, comme de raison, une grande sortie ; les tranchées avaient été emportées et les gardes taillées en pièces, de sorte que d'Elbeuf, Thémines (qui venait de prendre part à la lutte malgré une grosse fièvre) et Vignolles avaient à reconquérir toutes leurs positions sur les assiégeants.

Entre eux trois il fut résolu de les attaquer tout chaudement et de reprendre au prix du sang et des vies ce que l'on avait perdu. Ce paquet était pour le maréchal de camp. Il ne se laissa point commander, dit à ses généraux : « Je m'en vais faire ce que je pourrai afin que l'honneur de cette journée tout entière vous demeure. » Il prend l'infanterie, fait reconnaître l'état des ennemis, dispose ses attaques par petites troupes souvent rafraîchies et fait donner d'un temps par la droite, par la gauche et au mitan. Partout les ennemis se défendirent. Le combat fut chaud et opiniâtre six heures durant. Sur le soir néanmoins il fut maître de la tranchée et de tous les logements hormis celui qui était fait sur le demi-bastion...

Ce fut le dernier combat. Les assiégés n'attendant plus de secours et affligés de diverses maladies, offrirent de nouvelles conditions, qu'on leur accorda. Ils avaient la vie sauve, mais s'engageaient à ne porter les armes de six mois contre le service du roi, « ce que les chefs et gentilshommes signèrent, et tous les soldats qui surent écrire, pour eux et pour tous les autres, qui tous l'ont très-bien tenu. » Montpouillant mourut cinq jours après de ses blessures, et son *frère d'armes*, le vicomte de Castets, soit regret, soit maladie, ne lui survécut que deux jours. « On ne peut, dit leur loyal adversaire, ôter à ces deux gentilshommes la gloire d'une vertu aussi éminente que leur âge le pouvait permettre. »

Avec le siège de Tonneins finissait la guerre. Clairac, Montde-Marsan, Tartas, La Bastide d'Armagnac envoyaient leur soumission à Louis XIII. Bientôt il ne reste en Guyenne, selon les derniers mots des *Mémoires* de Vignolles « que Mon-

tauban en Quercy et Milhau en Rouergue où le Roi ne soit obéi comme au Louvre. »

C'est à regret qu'on voit finir cette narration vraiment remarquable. On a envie de dire avec Besly, le premier éditeur de Vignolles, juge d'ailleurs excellent en histoire et en art, que « jamais si bonne plume n'a été compagne d'une si bonne épée. » Les expressions qui paraissent sentir la province (*au mitan*, au milieu, *d'un branle* (p. 52), à la fois, *d'un temps*, en même temps) étaient peut-être alors de l'usage général et sont plutôt à regretter. Il faut en dire autant, à plus forte raison, de ces phrases familières qui donnent au récit un accent vif et naturel, dont rien n'égale le prix en pareille matière : *ce paquet*, pour *cette entreprise* ; *ajuster son point* (p. 69), combiner son projet ; le canon et la mousquetterie ne laissèrent de *jouer* (p. 58) ; ils quittèrent les barricades à *maudit soit le dernier* (p. 46) ; ceux d'Aiguillon firent aussi *fort bonne mine*, mais *leur jeu ne fut pas si bon* (p. 49) ; *comme l'appétit vient en mangeant*, (p. 66), etc., etc. — Je noterai seulement un italianisme dans cette phrase : « Là vint aüssi le maréchal de Thémynes, que la chaleur de serviret de combattre, plus forte d'une fièvre continue qui le tenait, avait tiré du lit, » entendez *plus forte* qu'*une fièvre*, etc.

Les personnes qui s'intéressent à l'histoire de la langue française me pardonneront ces minuties. Mais toutes celles qui ne sont pas insensibles aux vrais mérites de la prose narrative reconnaîtront, dans les fragments que j'ai cités, la netteté, la précision, la chaleur du langage. Le mouvement et la couleur du style répondent toujours sans effort aux choses elles-mêmes, l'auteur parle comme il agit et l'on croit être témoin de ses actions plutôt que lecteur de ses récits.

Sa narration ne rend pas seulement l'ardeur de son âme. Des qualités plus hautes s'y peignent d'elles-mêmes, et d'abord sa sûreté parfaite dans les choses de son métier. Les

escadrons se rangent dans ses pages avec la même facilité que sur le terrain, l'importance réelle et l'assiette de chaque place, la valeur de chaque général et la force de chaque armée, vous apparaissent au moment voulu pour donner aux faits leur vrai caractère. Ainsi l'affaire qui tient le premier rang dans les Mémoires s'ouvre par cette phrase : « Fut résolu le siège de Tonneins, qu'ils estimèrent le plus important pour la liberté de la rivière de Garonne, pour la satisfaction de ceux de Bordeaux, pour ôter ce passage aux ennemis du Roi, et par conséquent la communication de la Basse-Guienne et du Béarnais, qui ne pouvait encore s'accommoder à l'obéissance. » Voilà qui est bref, mais c'est le cas de dire qu'il faut tout voir pour résumer ainsi.

S'il voit bien, Vignolles s'émeut aussi, et s'il est habile homme, il n'est pas moins homme de cœur. Quelle attention à mettre en relief le courage et le savoir-faire de ses chefs, de ses collègues, de ses subordonnés ! Quelle équité pour ses ennemis eux-mêmes ! On a vu comment il parle du vieux La Force et des deux jeunes défenseurs de Nérac et de Tonneins. C'est partout le même accent honnête et généreux. Et, chose plus admirable ! écrivant pour redresser des récits inexacts surtout à son préjudice, il ne dit vraiment que ce qu'il faut de ses propres actes ; il n'a pas, malgré son pays, malgré son métier, malgré ses justes sujets de plainte, une seule note de mécontentement égoïste ou de forfanterie.

Ces détails, où l'écrivain ne se distingue plus de l'homme, font hautement estimer celui-ci. Avant de le venger du seul reproche que quelques-uns lui aient adressé, non sans amertume, achevons en quelques mots son histoire.

Il apparaît à Veruc (1625), où il combat les Espagnols à côté de Lesdiguières; à La Rochelle, où il entre un des premiers (1628) et dont il détruit les fortifications; en Savoie (1630), où il aide puissamment au succès des armes françaises; en Picardie (1635), où il appuie de ses conseils et de sa

bravoure le maréchal de Chaulnes. C'est là qu'il devint lieutenant général des armées du roi. Il mourut à Péronne, le 5 octobre 1656, à l'âge de soixante-quinze ans; il était depuis l'âge de quatorze ans sous le harnais. « On n'a point su, dit Scipion du Pleix, par quelle disgrâce il n'a pas été honoré du bâton de maréchal de France, tous ceux qui avaient connaissance de sa vertu lui en attribuant le mérite. »

Tous ses contemporains parlent de lui avec la même estime. D'Aubigné même, malgré ses rancunes ordinaires contre les convertis, ne le cite qu'avec honneur dans son *Histoire universelle* et dans ses *Mémoires*. Dans quelques passages de son triste pamphlet, la *Confession de Sancy*, c'est un peu différent. Toutefois ce sont les commentateurs et les annalistes modernes qui ont envenimé ces passages. Le Duchat a écrit dans ses notes sur d'Aubigné : « Marguerite de Balagnier était veuve du petit-fils du maréchal de Monluc. Vignolles, qui était huguenot, voyant cette veuve qui était catholique, se fit catholique, et il y a apparence que ce fut pour lui plaire, puisque dans la suite il épousa cette personne, etc. » Depuis, MM. Haag, dans leur *France protestante*, sans oser fixer l'époque de la conversion de Vignolles, le soupçonnent d'avoir échangé sa religion contre un brevet de conseiller d'état et de capitaine de cent hommes d'armes.

Cette dernière accusation, qui ne repose sur rien, est trop odieuse pour mériter une réfutation. M. Tamizey de Larroque a raison de dire que toute une vie d'honnêteté là rend invraisemblable; mais pourquoi accepte-t-il lui-même si facilement l'hypothèse des « amollissantes influences de l'amour ? » Pour être moins odieuse, cette supposition n'est pas moins gratuite. Si l'on considère surtout que Vignolles était peut-être né catholique, que quelque engagement irréflecti, quelques influences de famille ou d'autorité avaient pu l'entraîner dans les rangs des *parpaillots*, on ne sera pas téméraire de croire très-naturel et très-sincère son retour à la religion

de ses pères et de son roi. Hypothèse pour hypothèse, celle-ci me paraît au moins aussi vraisemblable que toute autre, et parce qu'elle est la plus honorable pour Vignolles, ce n'est pas, ce me semble, une raison suffisante de la rejeter.

Je viens de faire une petite querelle au soigneux éditeur des *Mémoires des choses passées en Guyenne*. Je n'ai guère plus qu'à le féliciter. Disons d'abord ce qu'il a trouvé de fait et ce qu'il a voulu faire de plus.

Vignolles écrivit vers 1624, et son manuscrit étant tombé entre les mains de Besly, ce dernier se permit de faire à l'auteur un *honnête larcin* en livrant l'ouvrage au public. Supposez que cela soit une fiction d'éditeur, peu m'importe : Besly fit œuvre méritoire en publiant à Niort, chez Jean Moussat, la première édition des *Mémoires de Vignolles* (1624). Une seconde parut à La Rochelle en 1629. Toutes les deux peuvent passer pour introuvables. M. Tamizey de Larroque n'a jamais vu la première et n'a pu rencontrer qu'un seul exemplaire de la deuxième. Il est vrai que l'ouvrage a paru pour la troisième fois en 1759 dans un recueil plus facile à aborder, quoique peu commun, volumineux et fort cher : les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, recueillies par le marquis d'Aubais.

On voit qu'il y avait tout lieu de publier, en 1869, une quatrième édition. Du reste, le nouvel éditeur avait beaucoup à faire pour le texte même de son auteur, défiguré par la négligence du précédent. Beaucoup de variantes malheureuses s'y étaient glissées. Le plus grand nombre ne touchaient qu'au style ; mais c'est encore quelque chose, surtout dans un écrivain aussi remarquable que Vignolles. Mais plusieurs intéressent la clarté et l'exactitude du récit. Par exemple (p. 39) ; quand les *Mémoires* parlent de *Flamarens*, l'éditeur provençal nous faisait lire *Hamarenx*, et voilà tous les généalogistes déroutés. Ailleurs, à propos des sièges successifs de la Force et de la Motte-Montravel, d'Aubais a mis ce dernier avant le

précédent, tandis que le texte authentique (p. 59) avait placé chaque fait à son rang. Ailleurs encore (p. 53), d'Aubais oublie cette petite phrase : « Le lendemain le fort se rendit, » ce qui ne laisse pas d'obscurcir un récit où rien n'est inutile.

Je ne veux pas multiplier les exemples ; ils prouveraient de plus en plus que M. Tamizey de Larroque a rendu un vrai service à Vignolles en reconstruisant son texte sur la seconde édition, publiée de son vivant, et sur un manuscrit très correct de la bibliothèque nationale. Mais il ne s'en est pas tenu là, et, selon son habitude, il a complété, rectifié, expliqué ce texte historique par un opulent commentaire, sans redouter le reproche de longueur, parce qu'il n'a rien mis que d'instructif dans ses nombreuses notes (1). Comment se reconnaître, en effet, dans ces pages pleines de noms propres trop oubliés, et de forme variable bien souvent, si un guide sûr ne nous fournit pas les indications essentielles ? Comment en vouloir à celui qui vous indique de plus, sur chaque fait, les quelques détails importants omis par votre auteur, les inexactitudes qui ont pu lui échapper, les passages des historiens et jusqu'aux moindres publications de circonstance où l'on peut recourir pour contrôler ou compléter son récit ? Il faut donc remercier le laborieux éditeur des soins infinis qu'il s'est donnés pour éclaircir

(1) Je m'aperçois en corrigeant mes épreuves que j'aurais dû apprécier ici l'Introduction en même temps que les notes. Il est vrai que j'en ai parlé au début de cette étude. Voici, au surplus, l'appréciation que j'en ai faite dans la *Revue critique*, qui m'a fait l'honneur de me demander un article sur la savante publication de notre commun collaborateur : « Cette Introduction (p. 3-24) est une notice historique embrassant toute la vie de Vignolles, sauf la partie que ce dernier a narrée lui-même dans ses Mémoires. C'est un travail d'érudition où défilent des citations empruntées à nos vieux historiens, et quelquefois aux moindres plaquettes ou aux documents les moins consultés. On ne peut jusqu'à présent rien attendre de plus complet : plusieurs faits sont signalés pour la première fois (la présence de Vignolles au siège de Marans, 1588 ; la part qu'il prit au sauvetage de Marie de Médicis dans l'éboulement d'une maison de Tours, 1616, etc.) ; beaucoup d'autres, énoncés par les biographes et les généalogistes, sont simplement indiqués en note, comme dépourvus encore de toute preuve connue. Il serait bon de n'employer jamais qu'avec cette rigueur de contrôle nos biographies de tout genre, où se glissent mille détails venus on ne sait d'où, que les compilateurs de dictionnaires ne se lassent pas de reproduire en se copiant aveuglément les uns les autres. Le nouvel éditeur de Vignolles a montré en ce point une extrême prudence... »

toutes les questions qui se présentent à la lecture de Vignolles. Je voudrais de plus lui fournir quelques lumières sur les rares endroits où il n'a pas su voir ou a mal vu, mais je ne puis guère lui prouver en ce point que ma bonne volonté.

Ainsi, quand M. Tamizey de Larroque se plaint de ne rien savoir de l'origine du brave Chiverry, je suis dans la même ignorance, et je me contente de l'adresser au pays basque, dont ce nom porte le cachet. Quand il laisse passer sans y piquer une note le nom de *Françon* (p. 50), je suis un peu plus hardi : je lui propose de lire *Francon*, et j'identifie cet officier avec Louis de Mauléon, seigneur de Francon, Estangcarbon et autres lieux, tué bientôt après devant Montauban, et sur lequel un de nos compatriotes écrivit des vers funèbres dont je n'ai que trop parlé ici même, il y a deux ans (*Revue de Gascogne*, t. x, p. 110).

Je pourrais chicaner le savant éditeur sur quelques vétilles : trop de fautes d'impression, d'ailleurs sans aucune importance, dans un livre si soigné ; l'habitude d'indiquer les distances en kilomètres sans y ajouter la direction ; l'absence de table alphabétique à la fin d'un volume très court sans doute, mais pleih de noms propres... Après tout, c'est l'éloge qui restera toujours incomplet dans cette étude, et non pas la critique.

Je tiens, par exemple, que M. Tamizey de Larroque a bien fait de revenir encore (p. 66), à propos de la courte mention honorable accordée par Vignolles à Pontis, sur les romanesques mémoires décorés du nom de ce dernier. Il les avait déjà discutés à fond dans un appendice de son étude sur *Jean Guilon, le maire de La Rochelle*, publiée en 1863. Mais Sainte-Beuve, dans une note de *Port-Royal* (t. II, p. 570-574), s'est fait contre lui l'avocat de cette mauvaise cause, où se trouvent intéressés deux jansénistes. Le courtois éditeur de Vignolles se contente d'une plaisanterie innocente sur cette éloquence perdue. C'est plus qu'il ne faut, en effet, à propos d'un roman historique qui n'aurait jamais dû être ad-

mis dans les collections de Mémoires pour l'histoire de France. Du reste, les vrais connaisseurs, M. Tamizey de Larroque l'ignore moins que personne, avaient prononcé depuis longtemps, et je veux joindre aux textes qu'il a cités en ce genre un nouveau témoignage, celui de l'éditeur des *Mémoires de du Guay-Trouin* (in-4°, 1740, p. vii). Il appelle les *Mémoires du sieur de Pontis* un de ces « romans sérieux où l'on fait parler directement des gens d'un nom connu, et dans lesquels quelques faits, recueillis de conversations particulières que l'on a eues avec eux, sont paraphrasés, amplifiés et exagérés au gré des auteurs, et toujours à la plus grande gloire de celui dont le livre porte le nom, lequel a perpétuellement primé partout où il s'est trouvé. » D'Avrigny et Griffet avaient éliminé Pontis de l'histoire sérieuse; le texte que je viens de citer prouve que leur arrêt était accepté couramment au dernier siècle. Ce n'est pas *Port-Royal* qui le cassera.

Je finis en recommandant aux amis de notre histoire, non-seulement cette excellente publication, mais la *Collection méridionale*, dont elle forme le premier volume. Dans cette collection paraîtront successivement, tirés à petit nombre, dans le même format, avec la même netteté typographique dont le nom de M. Gounouilhou est une sûre garantie, avec le même souci pour la correction des textes et la richesse des commentaires, en quoi M. Tamizey de Larroque n'a guère de rivaux, une série d'ouvrages rares ou inédits, historiques ou littéraires, intéressant le midi de la France. Il est vrai que, depuis près de deux ans, ce premier volume est resté unique, mais c'est seulement la faute des circonstances, et je crois savoir que deux ou trois volumes, non moins curieux que le Vignolles, ont déjà été préparés par l'infatigable éditeur. Que les presses bordelaises ne trahissent pas son activité, et que la faveur reconnaissante du public méridional la seconde et la récompense toujours!

LÉONCE COUTURE.

PRIEURÉ DE SAINT-ORENS D'AUCH.

ÉTUDE HISTORIQUE ET MONUMENTALE(4).

(Suite).

XL

DEPUIS LA MORT DU PRIEUR DE RADONVILLIERS JUSQU'À LA RÉORGANISATION DU CULTE PAROISSIAL, DANS LA CHAPELLE DE L'IMMACULÉE CONCEPTION, EN 1800.

Depuis plus d'un demi-siècle, le prieuré de Saint-Orens n'avait plus de Bénédictins. A son tour, le chapitre sécularisé allait disparaître. Le silence des tombeaux devait succéder à la psalmodie du jour et de la nuit, aux chants sacrés des cérémonies publiques; en attendant l'époque, assez peu éloignée, où, de nos deux églises monastiques, il resterait à peine pierre sur pierre.

Par décret des 2 et 3 novembre 1789, la Constituante déclara, après un rapport de Talleyrand, évêque d'Autun, et sur la motion de Mirabeau, que la dotation de l'Eglise de France était mise à la disposition de la nation française.

En conséquence, et par suite d'un décret spécial du 13 de ce même mois, le chapitre de Saint-Orens fut obligé, comme tous les titulaires à bénéfice catholique (2), de faire par écrit, dans le délai de deux mois, une déclaration détaillée, avec remise des titres de propriété, de tous ses biens meubles et immeubles, maisons

(1) Voir, t. VIII, p. 149, 211, 249, 297, 345; t. IX, p. 147, 233, 291, 548; t. X, p. 97, 141, 205, 237, 298, 381, et t. XI, p. 73, 118, 272.

(2) Les protestants des deux confessions d'Ausbourg et Helvétique avaient réclamé en leur faveur. Et un décret exceptionnel de décembre 1790 fit droit à leur demande. Leurs propriétés religieuses, même celles de provenance catholique, furent respectées; et ils en jouissent encore en toute liberté.

et établissements qui lui appartenaient, ainsi que des revenus annuels et des charges dont ces différents biens pouvaient être grevés.

C'était évidemment préluder, ici comme ailleurs, à une vente générale du temporel ecclésiastique, religieux ou séculier; et, pour le district d'Auch, cette vente ne se fit pas longtemps attendre.

Nous trouvons, en effet, aux archives du département, une circulaire du 15 septembre 1790 relative aux décrets de la Constituante des 25, 26, 29 juin et 9 juillet derniers, déclarant que les biens mis à la disposition de la nation française, par les décrets antérieurs, pouvaient être aliénés.

Or, la mise aux enchères des immeubles commença, pour le Prieuré de Saint-Orens, le 7 février 1791, par la prairie dite du Moutet, qui fut vendue 29,720 livres. Et le 14 juillet de cette même année, le chiffre des ventes avait atteint la somme de 238,283 liv., mais uniquement pour les immeubles que le prieuré possédait dans le district d'Auch.

Nous ferons observer que, dans ce total, déjà fort considérable, étaient compris deux lots qu'on avait cru devoir distraire de l'enclos orientin.

Le premier fut adjugé à Sarrouy cadet, habitant d'Auch, pour 2,300 fr., le 14 avril; et le second à Limozin, de Fleurance, qui l'obtint, ce même jour, pour 16,812 fr.

Le lot Sarrouy comprenait la nouvelle salle capitulaire avec ses dépendances, un petit jardin au nord de ces constructions, et quelques pièces en rez-de-chaussée, au nord de la petite église. — L'ensemble du jardin, au sud, avec la maison monastique fut la part de Limozin.

Il résulte des dispositions prises pour l'organisation de ces sortes de ventes qu'à Auch on ne pouvait mettre aux enchères que les immeubles compris dans les limites du district de ce nom. C'est donc dans les autres districts du Gers, et même de quelques départements voisins, qu'il fallut vendre ce que le chapitre orientin possédait dans ces régions plus ou moins éloignées. Ce que l'on fit,

en effet, après affectation distincte et distribution des titres que nos chanoines avaient remis, en vertu du décret du 13 novembre 1789.

Dans le cours de cette histoire, nous avons rarement profité de l'occasion qui se présentait de signaler l'origine de ces sortes de titres. Mais il en est un qui mérite ici une mention spéciale, à raison de son importance (1).

Cet acte, en effet, enregistre un compromis arrêté le 22 avril 1258, entre le prieur de Saint-Orens, Jean I^{er}, et Raymond de Miramont, alors évêque de Toulouse.

Bien avant cette dernière date, le chapitre de Saint-Orens avait acquis des droits considérables sur un territoire situé entre le Tarn et la Garonne, dans le diocèse de Toulouse. Et, de son côté, l'évêque Raymond en avait aussi jusque dans le voisinage de l'abbaye de Gimont, c'est-à-dire à grande distance du centre de son administration épiscopale.

Un échange était donc utile aux deux parties. Il fut conclu en vertu de l'accord susmentionné, sous le règne de saint Louis, et formulé par une charte, munie de tous les caractères de l'authenticité la plus complète, et corroborée tant de la sentence d'enquête après vérification que de l'acceptation des deux parties, comme de droit.

Or, en 1461, 16 décembre, nous voyons « Révérend Père en Christ, dom Humbert de Moissac, docteur en décrets et honorable prieur de Saint-Orens d'Auch, se présenter devant Jean de Campan, notaire de Gimont. Il lui remet le titre qui établit les droits acquis par son monastère, en vertu de l'accord susmentionné, le requérant de lui en délivrer une copie. » Ce qui eut lieu, et cette copie dut prendre rang dans les archives de Saint-Orens d'Auch, jusqu'au jour où, en vertu du décret du 13 novembre 1789, elle devait être remise à qui de droit.

(1) Nous en devons la communication à notre infatigable collaborateur, M. Dubord, curé d'Aubiet.

Le district d'Auch dut aussi mettre aux enchères tous les immeubles qui, dans les limites de son ressort, appartenaient à des communautés religieuses, dont le domicile était fixé dans des districts étrangers au nôtre. C'est ainsi, par exemple, que le moulin de Saint-Jean-Poutge fut adjugé au citoyen Daubas pour la somme de 31,200 livres par les enchères du district d'Auch, ouvertes le 17 avril 1791.

Et pourtant, ce moulin était la propriété des Prémontrés de Lacase-Dieu, dont le monastère, alors encore situé entre Plaisance et Marciac, se trouvait compris dans le district de Nogaro.

Mais nous n'avons ici à nous occuper spécialement que de Saint-Orens, sans entrer plus avant dans les détails qui peuvent être relatifs aux autres établissements d'hommes.

Quant aux communautés de femmes, la Constituante avait d'abord arrêté, pour celles dont la vie était consacrée à l'enseignement public et au soulagement des pauvres, que leurs immeubles seraient régis, à partir du 1^{er} janvier 1791, par les administrations officielles de département et de district; et que, à partir de cette date, on leur tiendrait compte, en argent, de tous leurs revenus.

Néanmoins l'extrême sévérité de la nouvelle législation devait enfin s'étendre à toute espèce de maisons religieuses, sans en excepter même celles qui se consacraient à l'instruction gratuite de la jeunesse.

Or, c'était le cas des Ursulines d'Auch. Leur maison principale était encore, dans la rue du Chemin Droit, celle où Mgr Léonard de Trapes les avait installées, en 1623, à la grande satisfaction de la ville entière.

Mais leur accroissement ayant dépassé toute espérance, elles avaient fondé dans la rue de Camarade une succursale importante, sous le patronage de saint Joseph. Et les deux couvents suivaient également la règle de saint Augustin, vaquant aux mêmes œuvres dans une parfaite harmonie, lorsqu'on vint les évacuer. Ce qui arriva près de deux ans après la dispersion des chanoines Orientins,

dont ces mêmes Ursulines devaient, un jour, venir prendre la place.

Nous citerons, du reste, ce qu'écrivait, un peu plus tard, à ce sujet, une de ces dames, dans une courte note dont l'autographe est sous nos yeux : « En 1792, la révolution de France nous » tira de notre couvent par la force. Au Chemin Droit, nous » étions 35 religieuses. On nous prit tout, biens, rentes, meubles. » Dieu seul fut toute notre consolation. On nous mit dehors, le » 8 septembre 1792. »

Environ 13 mois après cet étrange spectacle, donné à une population qui avait tant à se louer des Ursulines, leur chapelle fut complètement dénudée, avec quelques autres du voisinage, qui durent subir, en même temps, la plus triste des transformations. Voici, en effet, ce qu'écrivit le 5 novembre 1793, l'agent national du district d'Auch « aux officiers » municipaux de la commune :

» Vous êtes requis, citoyens, d'avoir à faire enlever, sur le » champ, à l'église des religieuses du Chemin Droit, à l'église des » Bleus et aux quatre chapelles du cloître de St-Orens, les lambris, » tableaux, boissures et ornements plaqués aux murs desdites » églises et chapelles, destinées à l'agent des chevaux de la républi- » que, et à les faire transporter dans la chapelle des ci-devant » Pénitents-Blancs.

» Salut et fraternité. »

L'église des Bleus, bien voisine de la terrasse des Ursulines du Chemin Droit, et située un peu au-dessous, dans la rue de l'Ecole, était celle des Pénitents-Bleus (1), qui, en avril 1770, avaient ouvert leur chapelle aux Orientins, par suite de l'inondation dont nous avons parlé un peu plus haut.

L'église des Pénitents-Bleus servit donc d'écurie, comme celle des Ursulines du Chemin Droit. Et tel fut aussi le sort des quatre chapelles du cloître de Saint-Orens.

Nous avons dit ailleurs (2) que l'on entassait les vêtements

(1) Ainsi qualifiées, pour les distinguer des Blancs et des Gris, selon la couleur de leur costume.

(2) Tome IX, page 131 de cette Revue.

sacerdotaux, les livres liturgiques et les vases sacrés dans la salle qui avait servi naguère aux expériences physiques, dont les philosophes du petit séminaire donnaient, par temps, le spectacle à un public de choix. Cette salle, de construction alors toute récente, est la vaste pièce dans laquelle se trouve aujourd'hui la bibliothèque de l'établissement, au-dessus du vestibule. On en fit le dépôt de tout ce que l'on trouvait de plus précieux, surtout en fait de bijouterie, d'argenterie et d'étoffes précieuses.

Mais les immeubles par destination qui avaient servi à la décoration des églises de la ville, ou bien à certains détails du culte public, furent, en effet, transportés dans la chapelle des Pénitents-Blancs pour y être mis aux enchères. C'est dans cet édifice, aujourd'hui à l'usage des Frères de la Doctrine Chrétienne, que le parement antérieur de l'autel de l'Immaculée-Conception, y compris son cuir de Cordoue encadré de bois doré, fut porté à la mise à prix de 30 livres, le 19 septembre 1795, et adjugé au citoyen Granier moyennant 60 livres(1).

Cependant les familles Sarrouy cadet, d'Auch, et Limozin, de Fleurance, jouissaient des deux lots distraits de l'enclos de Saint-Orens; et le 15 juin 1796, l'Etat maintenait encore le troisième dans son domaine privé.

Ce dernier lot comprenait les deux églises, avec leurs dépendances; le cloître avec son préau découvert et les constructions adjacentes à l'aspect de l'ouest, jusqu'à la rue du Prieuré. Son aliénation fut enfin résolue, et les enchères furent fixées au 16 juin 1796. Le citoyen Lodoyer, entrepreneur de constructions à Auch, fut le dernier enchérisseur : ledit lot lui fut adjugé moyennant la somme de 42,813 livres.

Pour ce qui regarde l'Hospitalet, il paraît qu'on ne le vendit que le 7 août 1801, et cela pour la modique somme de 2,000 fr.

Nous trouvons, du reste, qu'à cette date, le lot Limozin était

(1) Procès-verbal des ventes publiques du 111^e jour complémentaire de la 111^e année républicaine. — Arch. départ. du Gers.

passé au citoyen Meilhan qui en était seul propriétaire, et qui ne le revendit qu'en 1818, ainsi que nous le dirons plus tard.

Quant au citoyen Lodoyer, il tarda peu de spéculer sur la part qui lui était échue, vendant, par fractions diverses, les constructions qui, du sud au nord, bordaient le cloître et la rue du Prieuré, et se montrant en outre fort disposé à faire de même pour tout le reste.

Il comptait bien, par exemple, retirer une certaine somme assez ronde de l'horloge dont le chapitre de Saint-Orens avait doté sa paroisse, en la faisant placer au haut des murs de la prieurale, vers le milieu du XVIII^e siècle. Mais il fut reconnu que cet immeuble par destination n'avait pas été compris dans la mise à prix du 15 juin 1796. Et un mois après, c'est-à-dire le 17 juillet de cette même année, une dépêche ministérielle autorisa les officiers municipaux à faire transporter cette horloge sur la façade de l'hôtel-de-ville, où on la voit encore (1).

Mais que fallait-il faire des deux églises? Pour un entrepreneur de constructions, il restait toujours une dernière ressource; et le citoyen Lodoyer se résolut enfin à les traiter comme carrière en exploitation de matériaux, pour des édifices vulgaires. Il mit donc la main à l'œuvre; et dans le printemps de l'année 1799, on vit un certain nombre de manœuvres enlever la tuile des combles de la prieurale, et puis déposer la charpente pour continuer la démolition de cette vieille église.

Déjà au mois d'août de la même année, il n'en restait qu'une immense ruine; et le tour de la petite église allait venir, lorsque M. le baron Gaspard de Batz, dont l'habitation était voisine, conçut l'heureuse idée de conserver cette intéressante chapelle, pour des temps meilleurs, qui déjà semblaient poindre à l'horizon. Avec les familles d'Auch qui étaient demeurées aussi chrétiennes que la sienne, il avait toujours nourri l'espérance de voir le calme et la vraie liberté du culte catholique succéder à la tempête révolutionnaire.

(1) Archives dép. du Gers.

Il fit donc ses propositions au citoyen Lodoyer; et le 13 août 1799, la vente fut conclue pour la somme de 2,000 fr., ou bien pour la rente annuelle de cent fr., tant que le capital ne serait pas compté. De plus, il fut stipulé, dans l'acte, que si l'église venait jamais à être rendue au culte, le vendeur livrerait, du nord au sud, un passage convenable; afin que, de la petite rue voisine, qui, de l'ouest à l'est, se dirige vers la rivière, le public pût aborder la salle capitulaire du xiv^e siècle. Nous avons vu, en effet, que le chapitre l'avait annexée, en 1772 à ladite église, dans le but d'en agrandir l'enceinte.

Tout étant ainsi réglé entre les deux parties, le pieux baron voulut visiter en détail sa petite église. A travers les décombres de la prieurale, il s'y rendit à la dérobée. Mais quel désolant spectacle présentait à ses regards l'intérieur d'une chapelle qui avait été si longtemps vénérée par les fidèles de la ville entière! Combien il dut en coûter de larmes à un aussi noble cœur!

C'était, de toute part, le tableau navrant du dépouillement le plus complet.

Plusieurs fois M. de Batz avait admiré un beau lustre de bronze qui, en 1790, se trouvait encore suspendu au milieu de la voûte. Le travail délicat des petites figures dont il était parsemé n'avait pas plus échappé à son attention que les nombreuses branches, à lamperons mobiles, qui rayonnaient autour de la tige principale. Or, de cette ancienne couronne de lumières, il ne restait plus que le fulcre, fixé aux douelles de la voûte.

Avec ce lustre et les autres parties du mobilier proprement dit avait disparu tout le retable de l'Immaculée-Conception. C'est à peine si la silhouette de l'autel laissait, contre le mur du pan terminal, un souvenir du massif des constructions qui, depuis 1772, avaient porté, à cette place, la table du saint sacrifice.

Au-dessus étaient, en lambeaux, les trois verrières monumentales qui, seules, d'après le plan du xiv^e siècle, avaient été destinées à éclairer l'enceinte sacrée. On avait arraché une partie des barlotières sur presque toute la hauteur des baies. C'est tout au

plus si, entre les courbes qui s'infléchissaient en ogive, dans les trois pans de ce chevet, M. de Batz retrouvait quelques débris épars des peintures d'Arnaud de Moles, retenus sur les nilles par leurs clavettes ébranlées. A travers ces épaves de la plus ruineuse des tempêtes, qu'un vent plus calme semblait encore vouloir disputer aux résilles du plomb rattaché aux vergettes, il ne put même se rendre compte que d'un seul dessin : celui du blason de la commune d'Auch. Comme si, à cette place, où il brillait depuis près de trois siècles, cet ancien armorial avait eu la mission de témoigner encore de la vieille sympathie de nos consuls pour le prieuré de Saint-Orens et pour le culte de Marie Immaculée.

Un peu plus bas, notre visiteur redemandait aux murailles cette partie notable des arcatures trilobées qui, depuis les modifications de 1772, étaient restées presque intactes jusqu'à 1^m au-dessus du nouveau pavé. Il n'en retrouvait plus, çà et là, que des linéaments infortunes retracés vaguement au bas des murs. Pour fixer plus commodément les crèches à râtelier dont l'agent national avait prescrit la mise en place, on avait dégradé, au marteau, jusqu'aux dernières moulures de ce gracieux motif d'ornementation. — Certaines mutilations avaient même atteint quelques groupes des colonnettes qui, à distances égales, s'élevaient au-dessus des arcatures, jusqu'aux chapiteaux dont le tailloir donnait naissance aux gerbes des nervures de la voûte. On comprend que, sous les pieds des chevaux le pavé n'avait pas moins souffert que le bas des murailles d'une métamorphose aussi ignoble.

Comment donc se faire à l'idée qu'une enceinte réduite à un état aussi déplorable pourrait un jour reprendre même les plus modestes apparences d'une église provisoire, à rouvrir aux cérémonies du culte paroissial? Et pourtant le jour n'était pas éloigné où l'ancien parson de Saint-Orens n'aurait plus d'autre ressource.

Nous avons vu, en effet, avec quelle rapidité s'opérait la démolition de la prieurale. Déjà ses vieux murs n'offrirent aux regards des fidèles que l'affligeant tableau de larges pans de ruines à niveler

sous le sol. Heureusement que les fondations gardaient sur tous les points les matériaux enfouis par les constructeurs de la période romane. Et c'est ainsi que, de nos jours, il a été possible de redemander aux grandes lignes l'harmonie du premier plan. On sait déjà combien il était digne d'être remis en lumière, surtout à une époque de réhabilitation sincère et d'étude éclairée des monuments de nos grandes périodes chrétiennes.

Nous tenons de M. P. Sentetz, de Duran, témoin de ces démolitions, que le tombeau du comte Bernard le Louche fut retrouvé derrière l'autel de saint Clair. Mais de simples manœuvres pouvaient-ils alors le traiter avec le respect dont il serait entouré de nos jours? En peu d'instant il fut réduit à l'état de moëllons bruts, et il en fut de même de celui de Sanche-Mitarra.

Dégagé des trois colonnettes et des cintres géminés qui l'assujétissaient sur les bords de la tombe, le couvercle seul fut conservé, pour servir de siège à côté de la porte du citoyen Lodoyer. Et le tympan sculpté qui le couronnait entra, comme élément de construction, dans l'épaisseur d'un mur nouveau, sans le moindre égard ni pour son bas-relief, ni pour l'inscription gravée en creux qui en donnait la signification emblématique.

C'est dans ce mur, remanié par nos soins, que nous avons retrouvé, en 1868, cette curieuse épave du regrettable sarcophage qu'elle avait embelli, pendant près de dix siècles.

Cependant, le général Bonaparte avait pris assez d'empire pour dominer et contenir les funestes tendances d'une période encore si tourmentée. Dès l'année 1800, le catholicisme put retrouver enfin sa part d'une liberté que l'on disait devoir être commune à tous les cultes; et la paroisse de Saint-Orens travaillait à se réorganiser.

Mais où placer l'autel nouveau autour duquel les catholiques sincères demandaient à se grouper, afin de rendre à Dieu, avant tout, de solennelles actions de grâces, pour le calme rétabli dans le sein de la nation française?

L'ancienne église paroissiale ne présentait plus que des restes

méconnaissables. Mais sa voisine, encore debout, pouvait se prêter à l'impérieuse nécessité d'un asile provisoire à ouvrir pour les réunions de la prière publique.

Celle-ci fut donc remise, à la hâte, dans un état passablement décent. Et une petite vasque monumentale, retirée des décombres voisins, fut fixée dans le mur, à l'entrée de la nef, en qualité de bénitier. On eut même l'attention de la disposer de manière à laisser voir son inscription du XIII^e siècle : HEC EST CONCA SCI ORIENCIU.

XII

DEPUIS LA RÉORGANISATION DU CULTE PAROISSIAL, DANS LA CHAPELLE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION, JUSQU'À L'INSTALLATION DES URSULINES D'AUCH AU PRIEURÉ, EN 1821.

On avait fixé le 28 septembre 1800 pour une bénédiction solennelle. Elle vint, en effet, à cette date, rendre sa primitive destination à ce vénérable sanctuaire, dans lequel une espèce de culte sans traditions s'était permis de voiler, par intervalles, les mystérieux symboles de son catéchuménat. Nous en avons retrouvé diverses traces, peintes en noir sur le nu des murailles. Et certains adeptes, peu initiés aux secrets de quelque importance, aimaient surtout à raconter les repas solennels que les frères et amis s'étaient donnés dans notre petite église.

Mais une enceinte de si étroites dimensions ne devait pas suffire bien longtemps à une paroisse aussi populeuse. Il fallut donc songer à lui donner ailleurs plus d'air et plus d'espace. Et l'on crut reconnaître que ces deux conditions d'hygiène, indispensables aux grandes réunions, pourraient se rencontrer au sénéchal. Il était devenu libre depuis que l'aile méridionale de l'archevêché se trouvait convertie en palais de justice.

C'est donc sur le côté sud-ouest de la petite place qui sépare la rue du Pouy de celle du Chemin-Droit que fut, désormais, l'entrée du nouveau Saint-Orens, en attendant le jour où il serait possible de donner à cette vaste salle une certaine allure d'édifice religieux. Celui de l'Immaculée-Conception pouvait rester par là même tout

à fait étranger aux exercices paroissiaux, sans discontinuer de servir aux cérémonies du culte catholique.

Cependant le but principal que s'était proposé M. le baron Gaspard de Batz était complètement atteint : sa paroisse était réorganisée dans des conditions meilleures qu'il ne l'avait d'abord espéré; et son oratoire privé était le rendez-vous des âmes pieuses qui aimaient à renouer et à fortifier les anciennes traditions de notre ville pour le culte de Marie Immaculée.

Madame Soucaudaux témoigna à M. de Batz le désir qu'elle avait de lui être substituée comme propriétaire; ce qui eut lieu, par acte du 31 octobre 1810, aux conditions de la première vente.

Huit ans après, nous voyons figurer dans un nouvel acte d'acquisition de cet immeuble un nom dont le souvenir rappellera bien longtemps les plus éminents services qu'un prêtre modeste, mais d'un mérite hors ligne, puisse rendre à son diocèse : M. l'abbé Fenasse avait, à son tour acheté ladite chapelle, le 29 novembre 1818.

Déjà, au reste, il avait obtenu, depuis le 17 décembre 1817, que M. Lodoyer lui cédât pour 300 francs l'étage entier dont les constructions très diverses faisaient ceinture autour de la petite église, dans les deux directions de l'ouest et du nord.

A force de tact et de sage persévérance, M. l'abbé Fenasse avait réussi à rendre successivement leur caractère religieux à un petit nombre d'établissements qui, depuis 1789, l'avaient perdu sur divers points de la région. Ne pouvait-il pas espérer d'en faire autant pour cet ancien asile de la vie cénobitique ?

Son but, en effet, bien arrêté depuis quelque temps, était d'établir au Prieuré une communauté de religieuses pour lesquelles il venait de régler ces deux acquisitions.

Cette communauté se composait d'un petit nombre des Ursulines d'Auch qui, en 1792, s'étaient vues contraintes à quitter leurs cloîtres du Chemin-Droit et de la rue de Camarade. Depuis 1808, une portion notable de l'ancien couvent des Dominicains leur avait servi d'asile provisoire. Et la confiance des familles secondant, de

toute part, l'œuvre d'éducation vraiment chrétienne qu'elles avaient réorganisée, elles se trouvaient fort à l'étroit lorsque M. l'abbé Fenasse vint leur communiquer ses intentions.

Le lot Limozin était passé à M. Meilhan, ainsi que nous l'avons déjà dit. Et si les Ursulines pouvaient en devenir propriétaires, elles ne devaient avoir qu'un pas à faire, une rue à traverser, pour jouir d'un bel enclos, d'une vaste habitation, et aussi, par là-même, d'une chapelle qui déjà se trouvait à leur disposition. C'est donc avec empressement que le projet de M. l'abbé Fenasse fut adopté par le conseil de la communauté reconnaissante.

Elle comprenait onze religieuses dont les vœux étaient antérieurs à 1792, savoir :

Sœur de la Trinité, née de Trenqualie..., prieure;
Sœur Saint-André de Captan de Bourrouillan, sous-prieure;
Sœur Saint-Jean de Vic;
Sœur Saint-Claude Vignola;
Sœur Sainte-Thérèse de Colomez de Gensac;
Sœur Saint-Bonaventure du Pouy;
Sœur l'Enfant Jésus de Sauvage;
Sœur Saint-Pierre, converse;
Sœur Saint-Orens, id.,

Et toutes provenaient de l'ancien couvent du Chemin-Droit.

De celui de la rue de Camarade venaient, en outre, deux religieuses, savoir :

Sœur Saint-Alexis Boutan;
Sœur Saint-Augustin Cadroy.

Beaucoup trop à l'étroit, dans la maison des Dominicains, pour vivre selon toutes les conditions de la vie claustrale, elles conçurent l'espérance de voir renaître, à Saint-Orens, les beaux jours de leur ancienne régularité; et sans retard, des propositions furent faites à M. Meilhan, qui vendit sa propriété, par acte du 18 décembre 1818, pour la somme de 18,000 fr., aux mères de Trinqualie, de Colomez de Gensac et de Captan de Bourrouillan, en qualité de co-propriétaires.

Toutefois, le jour où l'on pourrait se transporter dans le nouvel établissement n'était pas encore arrivé. Des travaux importants étaient indispensables pour mettre le monastère dans les conditions que lui imposait sa nouvelle destination, tant pour les Ursulines que pour leurs pensionnaires. Près de trois ans furent consacrés à ces diverses appropriations ; et c'est le 4^e novembre 1824 que M. l'abbé Fenasse fit, en sa qualité de vicaire général d'Agen pour l'ancien diocèse d'Auch, l'installation de nos religieuses dans le prieuré de Saint-Orens.

A tous les points de vue, les familles qui, en très grand nombre, les honoraient de leur confiance, les félicitèrent d'une acquisition qui devait si bien favoriser tous les développements indispensables à un pensionnat de jeunes demoiselles.

Mais, dans l'intimité de leur vie régulière, les filles de Sainte-Angele Merici bénissaient Dieu de l'insigne faveur qui les rendait si heureuses : celle d'être appelées à raviver, sous les auspices du saint évêque d'Hippone, le feusacré des règles conventuelles que les clercs Augustins de Saint-Orens avaient maintenues, dans ce même enclos, du vi^e au x^e siècle.

Il y avait, sans doute, beaucoup à faire encore pour compléter un établissement aussi mutilé. Mais le courage de nos Ursulines, quelquefois ébranlé par le sentiment exagéré de leur faiblesse personnelle, retrouvait toujours une nouvelle force dans le souvenir des saints évêques d'Auch, les Taurin, les Orens, les Léothade, les Austinde, et tant d'autres grands personnages, qui avaient jadis fécondé, avec un merveilleux succès, le sol béni qu'elles venaient remettre en culture.

F. CANÉTO,

v. g.

DOCUMENTS INÉDITS.

TROIS LETTRES DE BERNARD DE LA VIE

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PAU.

A l'audience solennelle de rentrée de la Cour alors impériale de Bordeaux (3 novembre 1869), M. Théophile Bazot, substitut du procureur général et maintenant conseiller en cette même Cour, prononça un discours remarquable sur *le Parlement de Bordeaux et l'avocat général Thibaud de La Vie sous la Fronde* (1). J'espère bien qu'à la Cour de Pau, quelque membre du parquet croira devoir, un jour, rendre à la mémoire du père l'hommage si éloquemment rendu par M. Th. Bazot à la mémoire du fils. En attendant que, dans la ville de Henri IV, le premier président du Parlement de Navarre soit loué, comme il mérite de l'être, par un émule du magistrat de Bordeaux, je viens publier trois lettres de Bernard de La Vie au chancelier Seguier, écrites le 23 juillet 1647, le 13 novembre 1648, le 19 octobre 1649, lettres qui, tout en nous faisant connaître le caractère et le talent du digne fils du président Fortis de La Vie (2), contiennent sur certains hommes et sur certaines affaires du Béarn et de la Navarre bon nombre de curieux renseignements (3).

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

(1) Bordeaux, Gounouilhou, 1869, in-8° de 78 p.

(2) Ce président au Parlement de Bordeaux, qui fut honoré de la confiance de Henri IV et qui mourut le 21 août 1590, descendait de ce personnage dont Blaise de Montluc dit dans ses *Commentaires* (t. III, p. 103) : « Ung mien parent, nommé monsieur de La Vit. » Bernard de La Vie mourut en 1655; il avait épousé Marie de Camin, fille d'un conseiller au Parlement de Bordeaux et d'une demoiselle de Montaigne.

(3) Il faut rapprocher ces trois lettres d'une autre lettre de Bernard de La Vie au chancelier Seguier, datée de Bordeaux le 8 avril 1644, et publiée par moi, d'après l'original conservé à la Bibliothèque de l'Institut (collection Godefroy), dans le t. III des *Archives historiques du département de la Gironde*, p. 236-238. — M. Léonce Couture a très rapidement, mais très bien loué Bernard de La Vie à la page 238 du tome III du *Bulletin d'Auch*, dans l'article intitulé : *Arnaud de Bordenave et l'éloquence française au Parlement de Pau.*

I (1).

Monseigneur,

Celle cy est pour accompagner la lettre que le Parlement escript au roy sur les entreprises que monsieur le presidant Gassion a fait sur son autorité et jurisdiction, ou pour mieux dire son mespris, en quoy j'ay la meilleute part puisque j'ay l'honneur d'en estre le chef. La fortune de monsieur son frère (2) a si fort enflé son orgueil naturel que veritablement il n'y a plus de moyen que le general ny le particulier puisse vivre avec luy, comme vous jugerés par ceste action. Je vous dirai donc, Monseigneur, qu'il arriva le dixieme de ce moys un courrier qui venoit des isles Sainte-Marguerite envoyai par monsieur de Guitaut, gouverneur (3), à monsieur le marquis de Poyane (4). Le dict sieur de Gassion l'envoya chercher et mener dans le palais où nous estions tous faisant nos charges. Il sort de la Tournelle pour parler à luy, demande d'où il venoit, ce qu'il portoit et s'il avoit lettre ou ordre pour luy, lequel ayant respondu que non, mais seulement une despesche pour monsieur de Poyane qui avoit son adresse à Navarrens, il escrivit par luy au sergeant major qui y commande par l'absence du gouverneur et lieutenant de vouloir envoyer ceste despesche à Dacs à monsieur de Laminsans, frère de monsieur de Poyane, et de luy escrire que s'il y a quelque chose qui regarde la Navarre ou le Bearn de la luy vouloir envoyer pour executer ce qui besoning sera; ce qu'ayant fait, il fist mener, le sesieme, dans la conciergerie de la cour un marchand d'Oleron nommé Suberville, et le lendemain il escrivit, dict il, à monsieur de Guenegaut pour en donner avis au roy. Tout ce dessus fut fait par luy sans m'en donner nulle sorte de cognoissance ny au Parlement, ce qui causa une grande rumeur, d'autant que cest homme estant arresté pour avoir intelligence avec l'Hespagnol, la cognoissance en apartenoit comme crime d'estat au Parlement lequel, de plus, est en possession de faire la charge de gouverneur en son absance, mesmes aux actions militaires, confirmée par lettres patantes du feu roy d'heureuse memoire, lorsque monsieur le marquis de la Force quy estant pour-

(1) Bibliothèque nationale, Fonds français, vol. 17387, p. 31.

(2) Le maréchal Jean de Gassion, qui allait être tué quelques semaines plus tard, au siège de Lens (2 octobre).

(3) Charles de Pechpeyrrou-Cominges, chevalier de Malte, connu sous le nom de commandeur de Guitaut.

(4) Henri de Baylens, marquis de Poyanne, gouverneur de Dax et de Navarrens, lieutenant-général en Béarn, etc.

veu par survivance de la charge de mosieur son père voulsit le faire et commander les gens de guerre, ordonner le mot, ce quy luy feut deffendu, et ceste autorité conservée au Parlement; ce qui servira de responce à la pretention qu'il a d'avoir ce droit en qualité d'intendant, puisque si le gouverneur estoit dens la province, il ne l'entreprendroit pas sans son ordre. Que s'il veut dire qu'estant une chose qui meritoit secret, il ne la pouvoit publier dens le Parlement, pour le moins me le devoit il communiquer, puisque j'ay l'honneur d'en estre le chef, l'homme du roy qui represente le gouverneur; outre ce que ce n'est pas un droit d'intendant qu'un advis donné d'un lieu qui n'est pas de l'estendue de sa commission et un crime d'estat qui regarde le bien et le repos de toute la province; et au pis aller, apres avoir mits l'accusé en prison, en devoit il donner cognoissance au Parlement plustost qu'en donner advis au roy, non pas le mespriser à ce point et aussi injurieusement. C'est de quoy, Monseigneur, je vous demande justice pour le Parlement et pour moy particulièrement, d'avoir envoyai chercher un courrier dans le palais, moy y estant, l'avoir interrogé, renvoyai, escript au major de Navarrens, fait mettre un homme en nos prisons, donné advis au roy sans m'en donner nulle sorte de cognoissance. Puis-je, Monseigneur, souffrir cest affront sans reparation, et vous qui estes le chef de la justice de ce royaume ne m'assistérés vous pas, s'il vous plaist, pour l'avoir? Ne conserverés vous pas au Parlement son autorité comme gouverneur en son absance et sa jurisdiction comme les seuls juges des crimes d'estat, et ne vous plaira il pas pourvoir à ce que à l'advenir je ne sois pas si mal traicté, si mesprisé à la face de toute la province où j'ay l'honneur d'estre premier presidant, par un homme quy encore par sa mauvaise conduite a ruiné cest affaire, en ce que, puisqu'il veut faire l'intendant, il devoit aller en un affaire si important, non pas envoyer un de ses domestiques pour faire la visite et saisie de papiers et des livres de ce prisonnier, fort incapable, sans autorité, qui a si bien agi qu'il n'a rien trouvé que ce qu'on vouloit qu'il trouvât, où (1), s'il m'eust communiqué ce secret on y eust envoyai un commissaire plus fidelle et plus secret que son valet et plus exempt de soupçon de s'estre laissé corrompre pour de l'argent.

Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de proteger l'autorité et la juridiction de la compagnie en luy renvoyant le jugement de cest affaire, auquel il aura sa part comme président du parlement qui a tousjours cogneu de ceste nature de crimes comme font tous

(1) Où, tandis que.

les parlemens de France avec la Tournelle, et de ne permettre pas qu'en mon particulier je sois mesprisé de la sorte et qu'on ne puisse pas dire qu'en ma vieillesse j'ay laissé avilir et flestrir l'honneur de ma charge.

J'ay encore à vous représenter, Monseigneur, qu'il y a huit sepmaines qu'il nous tormente sur un scandale qui arriva le jour du sacre (1) en la ville d'Orthes, où un prétendu réformé seditieux, passant au milieu de la procession, salua les religieux et les prestres, et quand il feut devant le saint sacrement, il se couvrit, enfoncea son chapeau et passa la teste baissée très irreverement, de quoy ayant esté informé par les officiers du lieu, on m'envoya l'information qui feut decretée en la grand'chambre; de quoy il fist un grand bruiet, disant que cest affaire apartenoit à la Tournelle, où il fist donner un arrest par lequel on députe un commissaire pour aller faire une enquête justificative pour cest accusé, que le commissaire tint pendant son séjour auprès de luy, et par ce moyen empescha l'exécution du decret, decrete et interdit l'officier qui avoit faict l'information et me l'avoit envoyée; et lorsque suivant les ordonnances, j'ay assemblé les chambres pour juger ce differend, il a rompu trois seances sans avoir voulu laisser opiner, non pas mesmes voulu accepter qu'on jugeat l'affaire la grand'chambre et Tournelle assemblées, quoy qu'il n'y a pas deux moyz qu'un affaire de mesme nature feut jugé contre un sien parant en la grand'chambre; tellement que je prevoyn un grand desordre, la grand chambre ne pouvant souffrir cest arrest donné en la Tournelle contre ce qu'elle avoit jugé, et une justificative d'un accusé sans avoir satisfait au decret veu l'information contre tout ordre de justice; et je ne doute point que cest affaire ne soit porté au conseil du Roy, s'il ne se remet à la raison, auquel cas je vous supplie très humblement, Monseigneur, de vouloir considerer à quoy son grand orgueil et peu de religion nous reduict, car je vous puis jurer devant Dieu qu'il est le protecteur de tous les mauvais affaires de ceux de la Religion pretendue reformée, et de ne vouloir rien croire de ce qu'il vous pourra escrire sans nous ouyr et de vouloir maintenir en tous les deux affaires l'honneur de la religion et de la justice et l'interest particulier de celuy qui veritablement ne passe pas un jour sans prier Dieu qu'il vous doint,

Monseigneur, bonne, longue et heureuse vie.

Votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

A Pau, ce 23 juillet 1647.

LA VIE.

(1) *Sacre, fête-Dieu.*

II (1).

Monseigneur,

Je donné advis au Roy le 7^e octobre du commencement des desordres que cinquante-deux députés des estats du pays de Bearn pour solliciter l'opposition par eux formée à l'edict du Roy portant alienations de deux mille livres de fiefs du domaine de Sa Majesté, avoient fait en ceste ville, de l'insult et des menaces à ma personne, des recusations proposées contre moy. J'envoyai à mon fils (2) ma despêche à Bordeaux pour la mettre sur la poste dans laquelle il ne trouva pas celle que j'avois l'honneur de vous escrire, ny celle de Monsieur Du Plessis et luy envoya en l'estat qu'elle estoit avec un mot d'advis. Je ne doute pas qu'il ne vous aye fait voir le verbal que j'avois fait de tout ce quy s'estoit passé. J'esperois que nos vacations leur feroit cognoistre la raison et considerer les faveurs qu'ils avoient receu du parlement qui leur a donné quinze mois pour se pourvoir vers Sa Majesté, comme ils ont fait, mais pour n'avoir voulu tenir ce que leur syndic avoit promis, Sa Majesté nous a fait commandement de proceder à la vérification. Ils ont employai tout ce temps à monopoler une conspiration et une sedition qu'ils ont executé à l'entrée du parlement, estant venus à main armée avec cinq cens hommes dans le palais, crians qu'on vouloit mettre la gabelle, et ensuite pillé et desmoli en partie la maison de M. de Bordenave, maître des comptes (3), homme de bien et d'honneur et de grande litterature, parce qu'il estoit porteur de l'edict, lequel s'est sauvé miraculeusement avec ses enfants, comme j'ay fait ma personne qu'on menaceoit comme un juge recusé par le parlement en cest affaire, en me retirant dans le chasteau du Roy après qu'on m'eust rendu inutile au service de Sa Majesté par un arrest de recusation.

Je parle si succinctement, Monseigneur, parce que vous verrés dans celle que j'ai l'honneur d'escrire au Roy tout ce qui s'est passé punctuellement et très veritablement, où vous remarquerez qu'un premier presidant qu'on croyt n'avoir plus que trois mois à servir n'a

(1) *Ibidem*, vol. 17390, p. 146.

(2) L'avocat général Thibaud de La Vie, qui, tout en gardant cette charge, occupa, de 1655 jusqu'à sa mort (janvier 1685) celle de premier président du parlement de Navarre.

(3) Arnaud de Bordenave, si célèbre comme avocat, et dont les *Plaidoyers et actions* furent imprimés à Paris en 1641 (in-12).

pas grande autorité. J'avois escript il y a longtems à Monsieur Du Plessis et suppliai de vous presenter une de mes lettres par laquelle je priois très humblement qu'en nous continuant vos faveurs et vos graces, il vous pleust obtenir une continuation de Leurs Majestés de là première que je vous doibs, mais ce rencontre me desgouste grandement, en sorte que si mon fils qui ne veut point du tout venir icy vouloit prendre ma place je me retirerois volontiers, et si le fils de Monsieur de Marca (1) avoit l'aage et le service requis, je me contenterois. La seule apprehension que j'ay qu'elle ne tumbat par nécessité entre les mains d'un homme qui ne m'aime pas plus qu'à la Religion catholique et à la justice et qui est si chargé d'argeant qu'il ne l'espargnera pas pour y parvenir me retiendra tant qu'il plaira à Leurs Majestés et à votre bonté et tout autant qu'il me sera possible. C'est une condition miserable lorsqu'on regarde la fin de la fonction d'un officier plus que l'autorité de sa charge.

Je lesse ce discours, Monseigneur, pour vous dire deux choses dans lesquelles je vous supplie très humblement de me menager et me considerer. La première est que Monsieur le baron de Lons, beau-frère de Monsieur le mareschal de Gramont (2), est le principal auteur de ceste sedition par la confiance qu'il a de sa protection. J'escripts à mon dict sieur le mareschal que j'honore tout autant que le service du Roy le peut permettre, mes raisons et mes excuses, dont ma plus grande est que si on dissimuloit un affaire de telle nature, ce seroit ruiner l'autorité du Roy en la personne de son parlement premièrement, et par conséquent la siene et ses sujets, et que tout ce que j'ay peu faire est de parler dans celle que j'escripts à Sa Majesté en termes generaux sans nommer ledict sieur de Lons.

L'autre est que tout le mal nous vient de la mauvaise conduite de Monsieur de Poyane, lieutenant general du Roy en la province, lequel a permis la nomination et deputation de 52 personnes dont les deux tiers sont de la noblesse, et l'autre du tiers estat et jurats des communautés pour un affaire que les seuls scindics créés pour cela pouvoit faire, et qui ayant esté adverty des premiers desordres et de l'insult fait à ma personne par M. de Diusse, un des deputés de la

(1) Le fils de l'illustre Pierre de Marca, Galactoire de Marca, qui fût président au parlement de Pau en même temps qu'abbé de Saint-Aubin d'Angers et qui mourut en février 1689.

(2) Ce fut une des plus jeunes sœurs du maréchal, Françoise-Marguerite Bayonne de Gramont, qui épousa Philippe de Lons, gentilhomme béarnais auquel le Moréri de 1759 donne le titre de marquis.

noblesse, qui luy dict l'aprehension qu'il avoit qu'ils seroit plus grands à l'entrée du parlement, et quoy qu'il ne soit esloigné de ceste ville que d'une journée, il n'est pas seulement venu dans la province, quoy que le Roy l'exhortat d'y venir par la lettre qu'il escripvit à tous les gouverneurs; mais qui plus est les jurats de ceste ville lui ayant escript et priai de venir icy sur ces desordres, il leur a respondu par une raillerie disant qu'ils estoient trop vaillans pour ne se defendre pas, c'est à dire que c'est un grand malheur pour ce pays de permettre contre les ordonnances du Roy que les estats fâcent despuis peu de temps des presans aux lieutenans generaux si grands qu'ils sont sept fois plus grands que ceux de son predecesseur à ceux qui en onst plus de besoing et qui n'onst pas tant de generosité que Monsieur le Mareschal de Gramont.

Vous verrés encore, Monseigneur, la mauvaise conduite et connivence des jurats de ceste ville, où il n'y en a que trois, et les deux se deschargent sur le premier qui est un des deputés en cest abregé d'estats, car les trois qui ont esté nommés en la derniere election refusent d'accepter la charge sans autre raison que leur volonté. Il nous faudroit un commandement du roy pour les y contraindre, car ils sont gens de bien et d'honneur.

Je finirai en disant que M. de Lons et l'abregé des estats ont envoyai il y a trois jours une courier, nommé Abadie, jurat de Lemboye (1), à monsieur le mareschal de Gramont pour pallier leur crime, un des plus grands seditieux qui a menné quarante hommes de sac et de corde par luy choisis qui sont esté les premiers à commencer le mal et les derniers pour l'achever, qui a publiai qu'on vouloit establir la gabelle, quy merite le fort Levesque et qu'on envoye les preuves d'icy, me remetant pour le surplus à ce qui est dans ma lettre que j'ay eu l'honneur d'escrire au roy. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de considerer combien il importe que ce crime ne demeure pas impuny, à tout le moins lorsque le temps sera propre, si on ne veut perdre toute la province, avilir l'autorité du roy, aneantir le Parlement et mettre tous les gens de bien à la discretion des meschans, comme ceste ville quy est sans murailles et n'a pour toute assurance qu'un chasteau qui a pour toute garnison trente mortepayes. Un homme de soixante-dix ans n'a pas grande raison d'aprehender sa mort s'il emploioit le reste de sa vie pour le service du roy ou pour une persone à qui je suis si fort obligé et que j'honore

(1) Aujourd'hui Lembeye, commune du canton de Pau.

comme vous. Je vous supplie très humblement de croire que je mourrois content si j'avois mérité d'estre advoué de vous pour celuy qui je suis, cela veut dire,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

LA VIE.

A Pau, ce 13 novembre 1648.

III (1).

Monseigneur,

Je n'ay pas envoyai le registre du Parlement dans le temps que je vous avois promis par ma dernière que j'ay eu l'honneur de vous escrire, parceque on m'avoit donné advis que la lettre de cachet qui a causé nos contestations auoit esté signée par la surprinse faicte par M. de Casaus (2) à un commis de monsieur Du Plessis et que j'ay creu que la plainte qu'il en avoit faicte avoit estouffé cest affaire. Neangmoins je vois par une lettre que le dict sieur Du Plessis a prins la penna de m'escrire qu'il n'en parle pas seulement, mais bien que la puissance des amys du dict sieur de Casaus agit continuellement pour luy faire obtenir une favorable expedition. C'est pourquoy, Monseigneur, la cour envoie le registre où vous verrés non seulement la verité de ce quy s'est passé, mais les fondemens de la justice du refus qu'on a fait de deferer à ceste lettre. Nous esperons que l'ayant veu on ne voudra pas forcer le Parlement à changer les ordres jusques à present observés et qu'on considerera que c'est une petite compagnie la moitié de laquelle est composée des parens et allyés de la partie et les deux tiers avec les allyés, des allyés et que si on a osté les juges recusés, il ne restera pas cinq ou six juges pour deliberer sur l'edict, que l'ordonance de Bloys aussy bien que celle de Navarre deffend aux parans et allyés d'assister au jugement et n'en exclut pas les recusés, et que aux autres Parlemens non plus qu'en

(1) *Ibidem*, vol. 17391, p. 52.

(2) Un des membres les plus remuans du Parlement de Pau, fils de Jean de Casaux, qui avait été premier président de ce Parlement avant Bernard de La Vie. Voir (Fonds français, vol. 17392, p. 37) une lettre du comte de Brienne à Séguier, du 13 juin 1649, en faveur de M. de Casaux. C'est une apologie complète. La maison de La Vie y est attaquée aussi énergiquement que possible.

celui cy on n'admet pas en ceste nature d'affaire les recusations, si ce n'est qu'elle feut fondée sur quelque cause grave d'une inimitié capitale, où celles cy ne sont que des querelles la plus part nées dans la chaleur du bureau et depuis cinquante ans avec les predecesseurs de ceux qui sont de present en charge. Pour les mienes elles ont esté cassées par trois arrests du conseil.

Et au principal permettez moy, Monseigneur, de vous dire que la condition de nostre compagnie seroit bien miserable si un particulier qui n'a rendu au roy nulle sorte de service, non pas mesmes aux dernières actions, ayant toutjours demeuré depuis deux ans à Paris, et qui pendant vingt et cinq qu'il est en charge ne l'a pas exercée trois ny raporté dix procès, qui par consequent ne peut avoir les qualites requises pour exercer celle de presidant, qui n'a rien financé aux coffres du roy que six mille francs qu'il dit avoir donné aux religieuses du Val de Grâce, si, dits-je, il estoit plus consideré qu'un Parlement qui a tousjours demeuré ferme dans l'obeissance du roy, mesmes lors que les autres ont branlé; outre tant d'autres raisons que, sinous sommes reduicts à ceste extremité que d'envoyer des commissaires pour faire nos plaintes et remonstrances, on fera entendre à Leurs Majestés.

Après l'interest general, Monseigneur, je me trouvé obligé de me plaindre en mon particulier et de dire que je ne puis imaginer comment on a surprins vostre justice lors qu'elle a sellé cest edict, à tout le moins en la clause par laquelle le roy luy donne ma charge ou celle de mon fils, vacation advenant, puisque c'est une chose sans exemple et hors d'œuvre. Je veux croire que c'est un coup de l'affection que monsieur de Briene qui l'a scellé, quoyque du despartement de monsieur Du Plessis, a pour luy et pour lequel il sollicite icy par ses lettres. Ce quy me confirme en ceste creance, est qu'il fonde cest edict sur les services de son pere, quoy qu'il sache, comme presant, que pour avoir déservi le roy il feut proposé dans son conseil de l'envoyer dans les prisons d'un Parlement pour luy faire le procès, et que tout ce que ses amys peurent faire feut de le releguer à Paris et de se demetre de sa charge; mais ce quy est encore plus estrange et hardy, c'est qu'il faict mention d'un brevet de preferance de la charge de premier presidant lorsque j'en feus pourveu après mon decès, quoy qu'il ne feut pas encore advocat, qui ne se donne jamais qu'à des personnes qui par une très longue experiance onst fait voir leur capacité et leur affection au service du roy. Pardonnés moy, Monseigneur, si je dicts que j'ay veu le temps qu'un secretaire

d'etat n'eust jamais entrepris de bailler de ces brevets. J'espère que la justice de ma plainte vous fera souffrir ma liberté, principalement venant du plus ancien premier presidant du royaume et le premier à vous honorer et le plus zelé à prier Dieu continuellement qu'il vous doint,

Monseigneur, bonne, longue et heureuse vie.

Vostre très humble, très obeissant et très obligé serviteur,

LA VIE.

A Pau, ce 19 octobre 1649.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Rédacteur en chef, dans votre article de la *Revue* (d'octobre 1869) sur un *Concile inédit de Bordeaux*, où vous avez si bien analysé le travail d'un rédacteur anonyme de l'*Aquitaine*, vous dites (p. 457): « L'abbé X est remonté, non au manuscrit d'Albi, » *probablement perdu*, mais à la transcription de Baluze. » Je suis heureux de pouvoir affirmer que le précieux manuscrit d'Albi existe encore. C'est d'après ce manuscrit, conservé dans la bibliothèque du chef-lieu du département du Tarn, que, deux ans avant l'abbé X, M. le docteur Fr. Maassen a publié le texte des décisions du Concile de 673 (*Zwei Synoden unter Koenig Childerich II. Gratz, 1867, in-8°*).

Agrérez, Monsieur le Rédacteur en chef, etc.

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

RÉPONSE.

46. Sur les ouvrages du cardinal d'Ossat.

(Voyez la Question ci-dessus, page 234.)

A M. Ph. Tamizey de Larroque.

Monsieur et cher collaborateur,

Vous avez bien voulu m'écrire que vous comptiez sur moi pour répondre à votre *Question* sur divers ouvrages attribués à notre grand diplomate Arnaud d'Ossat. Sans cette commission toute spéciale, j'aurais probablement gardé le silence, quoique j'aie dans mes vieux cahiers bien des notes sur cet illustre gascon. J'étais presque sûr qu'après longue recherche et attentif examen les

TOME XII.

31

points sur lesquels vous hésitez me seraient pour le moins aussi obscurs qu'à vous-même. En effet, quelque sujet que vous abordiez, vous y portez une si complète préparation historique et bibliographique que l'on n'a guère l'espoir de vous aider. Etonnez-vous donc que beaucoup de vos questions restent sans réponse ! On les lit pour son instruction et non pour la vôtre ; on sait que d'ordinaire elles abondent en résultats positifs et n'offrent que quelqu'un de ces *desiderata* presque inévitables dans la reconstitution du passé.

Ici par exemple vous répondez vous-même, et très exactement, je crois, à presque toutes vos demandes. Je vais cependant vous apporter sur chacune, avec peu d'espoir de vous instruire, les renseignements que je trouve dans mes notes.

Antoine Teissier attribue à d'Ossat, outre les *Lettres* qui l'ont immortalisé, 1^o l'*Expositio* contre Jacques Charpentier ; 2^o une addition à cette exposition ; 3^o quelques *épîtres* contre le même Charpentier ; 4^o quelques traités de médecine ; 5^o plusieurs lettres italiennes. — Sur ce dernier point, vous semblez croire, non sans probabilité, qu'il peut y avoir là une désignation inexacte du mémoire de d'Ossat sur la Ligue, dont vous indiquez le texte italien et la traduction française publiée par Mme d'Arconville. Cependant, comme des lettres italiennes d'Arnaud d'Ossat peuvent bien exister encore quelque part, le mieux est, je crois, de s'abstenir de toute assertion absolue à ce sujet.

Parlons maintenant, si vous le voulez bien, monsieur, des quatre premiers articles.

I. Le premier opuscule du jeune d'Ossat en faveur de Ramus contre Charpentier a pour titre : *Expositio Arnaldi Ossati in disputationem Jacobi Carpentarii de methodo* (Parisiis, apud Andr. Wechelum, 1564. 19 feuillets in-4^o. Il y a une seconde édition de 1589, chez le même Wechel, mais à Francfort, in-8^o).

Charpentier répliqua par un écrit intitulé : *Jacobi Carpentarii archiatri ad expositionem disputationis de methodo, contra Thessalum Ossatum, academiae parisiensis methodicum, responsio* (Paris, Buon, 1564, in-4^o). L'abbé Goujet (*Mémoire sur le collège royal*, tome II) prétend que, malgré les injures prodiguées par Charpentier contre son adversaire, « le jeune écrivain ne répliqua point (1), et il eut raison ; tout lecteur non prévenu avait été pour lui. » Le savant historien du collège de France commet ici une erreur, je ne dis pas d'appréciation, mais de fait. Arnaud d'Ossat répondit à Charpentier, et voici le titre de son second opuscule, moins connu que le premier :

II. *Arnaldi Ossati additio ad expositionem de methodo* (Parisiis, apud Andr. Wechelum, 8 feuillets in-4^o). On comprend qu'un si mince écrit ait échappé aux recherches des meilleurs bibliographes, tels que Goujet (*loc. cit.*) et Nicéron (t. xxxiv, p. 31-40). Je l'ai demandé moi-même inutilement dans plusieurs bibliothèques de Paris ; et tandis que j'ai pu lire, extraire et presque copier le

(1) Mme d'Arconville (*Vie du card. d'Ossat* t. I, p. 9 bis) dit également que son héros « ne repoussa ces injures que par un silence courageux et par la modestie qui lui était naturelle. »

premier opuscule d'Arnaud d'Ossat, je ne connais le dernier que par le témoignage de M. Ch. Waddington (*Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*. Paris, Meyrueis, 1855. In-8°). Mais il y a plus de dix ans que j'ai interrompu mes recherches à Paris. Depuis lors le second écrit de d'Ossat a dû entrer à la bibliothèque de la Sorbonne avec l'opulente collection d'ouvrages philosophiques léguée par M. Victor Cousin. Qui sait d'ailleurs si l'*Addition* ne se trouve pas, comme il semble assez naturel, jointe à l'*Exposition* dans l'édition de cette dernière donnée en 1589 et dont je n'ai jamais vu d'exemplaire ?

Charpentier répondit par un nouveau factum : *Jacobi Carpentarii regii professoris admonitio ad Thessalum Ossatum, academiae Paris. etc. Ad illustrissimum cardinalem et principem Carolum Lotaringum* (Parisiis, apud Th. Brumenium. 1567. In-8° de 102 ff.). Goujet a confondu cet opuscule avec la première réponse de Charpentier à d'Ossat, ce qui explique peut-être l'erreur que je relevais tout à l'heure sur le prétendu silence de ce dernier.

On aura remarqué le nom de *Thessalus* donné par Charpentier à son jeune adversaire. Ce n'est pas une allusion au nom d'*Arnaud*, « parce que les *Arnautes* était un peuple de Thessalie, » comme l'a imaginé l'abbé Goujet. *Thessalus* était le nom imposé depuis longtemps à Ramus, l'ardent ennemi d'Aristote, par un de ses premiers adversaires. Pierre Galland, principal du collège de Boncourt, en souvenir d'un certain *Thessalus*, de Tralles, médecin contemporain de Néron, qui mérita les railleries de Galien par son outrecuidance, ses nouveautés en fait de méthode et son mépris pour la vénérable antiquité. (Voyez Haller, *Bibliotheca medicinae practicae*, Basilea, 1776, t. 1, p. 176.)— On voit que Charpentier attaquait moins d'Ossat que Ramus lui-même, vrai auteur à ses yeux des écrits signés par son jeune disciple. Aussi Ramus dut-il protester (dans l'*Actio I mathematica* de 1566, citée par Waddington, *op. cit.*, p. 475) que les deux opuscules étaient bien l'œuvre de son disciple, sans qu'on puisse évidemment affirmer pour cela que le maître n'y eût aucune part.

III-IV.— Je vous prévien maintenant, Monsieur, que je ne crois pas plus que vous « à l'existence des traités de médecine attribués à d'Ossat par Teissier ». Je regarde de plus comme également imaginaire les *quelques épîtres* de d'Ossat contre Charpentier, citées par le même Teissier, et par lui seul. Et j'ai à vous soumettre ma conjecture sur la cause de cette double erreur d'un savant ordinairement plus exact.

Je crois que Teissier, ayant mis trop peu d'ordre dans ses notes préparatoires, aura confondu, dans sa rédaction définitive, la part de Charpentier avec celle de d'Ossat; peut-être le nom essentiellement médical de *Thessalus* aura-t-il aidé à la confusion en faisant de d'Ossat une façon de médecin.

C'est Charpentier, et non d'Ossat, qui a fait *quelques traités*, sinon de *médecine* proprement dite, au moins de philosophie naturelle assez voisine de l'art de guérir (Voyez les *Biographies*).

C'est lui surtout qui a publié contre d'Ossat, — et non d'Ossat contre lui, — *quelques épîtres*, qui se trouvent, au témoignage irrécusable de l'abbé Goujet;

à la suite de l'*Admonitio ad Thessalum*, édition de 1567. Au reste, en abordant ce livre lui-même, il sera facile, je le suppose, de voir si ma conjecture est vraie, ou si d'Ossat a publié de son côté des épîtres contre Charpentier.

Vous n'avez pas compté au nombre des ouvrages à *enquérir* du cardinal d'Ossat des lettres décorées du nom d'un autre diplomate. Vous ne croyez peut-être pas, comme d'Artigny (*Nouv. mémoires d'hist.*, 1749, t. II, p. 372), que « les lettres du cardinal de Foix sont de M. d'Ossat, secrétaire alors de cet ambassadeur. » Vous croyez sans doute encore moins à la réalité de *Mémoires historiques* écrits par notre compatriote, et dont Guy Patin semble dire qu'ils ont été détruits : « Ils sont éclipsés : *perierunt nec habentur*. » (*Lettres*, édit. Réveillé Parise, 1846, t. II, p. 330). Pour moi, j'avoue que ces mots du fantasque docteur parisien ne sont que des propos en l'air. Mais voici une indication plus sérieuse.

Trois élèves de Ramus, Fred. Reisner, ARN. D'OSSAT, Nic. de Nancel, avaient traduit pour la première fois en latin, sous sa direction, plusieurs mathématiciens grecs encore manuscrits (Waddington, *op. cit.*, ch. VI). Ces versions faisaient partie sans aucun doute du *Mathematicorum græcorum corpus*, qui est compté parmi les ouvrages inédits et peut-être perdus de Ramus (*id.*, p. 473).

Je ne finirai pas cette lettre sans vous remercier, Monsieur, de l'amicale insistance qui m'a fait revoir de vieilles notes, déjà bien oubliées, sur les travaux philosophiques de d'Ossat. Je compte consacrer plus tard à ce sujet spécial une étude complète, que je me félicite de n'avoir pas écrite il y a quelques années, comme j'en avais le projet. J'aurais été injuste à cette époque pour Jacques Charpentier, qui, malgré les graves reproches qu'il mérite, fut un savant supérieur à Ramus, *quoi qu'on die*. La campagne de d'Ossat contre ce maître ne peut lui faire honneur que comme une de ces entreprises d'une forte jeunesse, où la témérité ne messied pas. Heureux notre grand compatriote d'avoir échappé à temps à l'influence étroite et suspecte de Pierre de la Ramée et à des luttes obscures pour lesquelles son génie n'était pas fait ! « S'il ne se fust retiré dans les affaires de la cour de Rome, dit fort bien Gabriel Naudé (*Considérations politiques sur les coups d'état*, p. 300), on se fust toujours persuadé qu'il n'estoit propre qu'à pedanter dans les colleges de Paris et à dé fendre Ramus contre Charpentier. »

Mais c'est trop causer devant témoins, Monsieur. Je ne veux plus que vous offrir, avec mes remerciements pour votre précieuse et persévérante collaboration, ceux de tous les rédacteurs et lecteurs de la *Revue de Gascogne*, qui ne démentiront pas sur ce point

Votre ami et indigne rédacteur en chef,

L. C.

NOTRE-DAME DE LOURDES.



ÉTUDE MONOGRAPHIQUE DE CETTE CHAPELLE.

NOTICE HISTORIQUE.



Nous n'avons pas le dessein de présenter ici l'histoire des merveilleux événements qui ont précédé, accompagné et suivi l'apparition de Marie Immaculée à la grotte de Lourdes. Elle a déjà été publiée sous différentes formes. Mais la plus heureuse est incontestablement celle que M. Henri Lasserre a donnée à son livre (1). Il l'a écrit avec le plus grand soin, en action de grâces d'une faveur signalée dont il avait lui-même été l'objet.

Notre part est limitée à l'étude descriptive du monument au point de vue des traditions chrétiennes.

Et hâtons-nous de dire que ces lignes ne sont pas écrites à l'adresse des touristes, amateurs de l'art pour lui-même, de l'art sans autre inspiration que celle du naturalisme. Nous voulons étudier, avec les pèlerins simples de cœur et craignant Dieu (2), une chapelle de dévotion dont la

(1) Notre-Dame de Lourdes, un volume in-12 d'environ 500 pages, arrivé en moins de trois ans à sa 35^e édition.

(2) Vir simplex, et rectus, ac timens Deum. — JOB, cap. II, v. 3.

Sainte-Vierge a demandé la construction à une petite fille, Bernadette Soubirous.

Le 11 février 1858, sa mère l'avait envoyée avec sa sœur Marie, âgée de 11 ans, sur les bords du Gave qui coule à l'ouest de Lourdes, afin d'y glaner du bois mort pour son modeste ménage d'ouvrier.

L'enfant, qui avait à peine 14 ans, s'était arrêtée entre la rive gauche et le flanc septentrional d'un rocher sauvage, dit de Massabielle, lorsqu'elle entendit une sorte de bruissement. C'était le premier signal d'une suite d'apparitions, dont Bernadette allait être favorisée en ce lieu même, que le ciel avait choisi pour être le théâtre d'un grand nombre de merveilles.

A chaque apparition, elle voyait et entendait la Mère de Dieu. Elle en était à la quatrième, lorsque Marie lui dit, le 25 février 1858 : « Allez dire aux prêtres qu'il doit se bâtir ici une chapelle. »

C'est M. l'abbé Peyramale, curé-doyen de Lourdes, qui reçut une communication aussi peu attendue. Il l'accueillit avec la prudence qui le caractérise, et renvoya l'enfant, sans l'encourager sur une voie trop souvent féconde en illusions. Il chargea Bernadette de demander à l'objet qui lui apparaissait, de faire connaître son autorité d'une manière sensible et par des preuves irrécusables.

Cependant l'apparition continua d'avoir lieu, comme les quatre premières fois, à l'ouverture irrégulière d'une espèce de niche naturelle de forme à peu près ovale, placée à l'aspect du nord, un peu au-dessus et du côté occidental d'une grotte peu spacieuse. C'est donc ici que devait se bâtir une chapelle. Et les frais allaient en être spontanément fournis par les fidèles, qui bientôt vinrent de toutes parts visiter une grotte si rustique.

L'accès en était encore fort incommode; il fallait, en effet, pour arriver à son entrée, d'un côté traverser quelques petits filets d'eau détachés du Gave; et, de l'autre, descendre à pic d'un chemin tracé au sommet de la berge méridionale, c'est-à-dire de 20 mètres au-dessus des flots.

Il était donc très urgent de prévenir des accidents, que les rangs pressés de la foule rendaient si faciles. Par les soins de M. le curé-doyen de Lourdes, un sentier en lacets fut pratiqué et bordé d'arbustes et de fleurs, sur le versant du coteau, à l'ouest du rocher de Massabielle, de manière à faire serpenter la voie par des pentes douces, depuis le chemin supérieur jusqu'à la grotte.

Un peu plus tard, les voitures, elles-mêmes, purent facilement être conduites jusqu'à son entrée, par un large embranchement de route bien établi, de l'est à l'ouest, parallèlement au cours de la rivière.

CHAPITRE I^{er}

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Ces premières transformations avaient été jugées indispensables. Mais les travaux préparatoires que devait imposer l'état primitif de Massabielle, étaient bien, autrement importants.

Qui donc aurait jamais pu s'arrêter à la pensée de couronner ce roc, à l'aspect le plus sauvage, d'une chapelle monumentale, si Marie-Immaculée n'avait daigné accorder à la prière de Bernadette des preuves incontestables de sa volonté formelle ?

I

Assiette de la Chapelle.

Le lieu désigné par la Sainte Vierge pour lui dédier une chapelle ne pouvait être ni la grotte elle-même, ni ses environs sur la rive du Gave.

La grotte présentait une enceinte beaucoup trop réduite en ses dimensions, et l'on ne pouvait en aucune façon songer à la modifier notablement, par respect pour les souvenirs qui s'y rattachent.

Quant à la rive du Gave, des obstacles d'un autre ordre s'opposaient à l'exécution d'un tel dessein. A peine s'il a été possible d'y trouver, pour l'usage des pèlerins, la place d'une route convenable, dont toute la largeur a dû même se prendre sur celle du Gave. Cette rivière n'est, en effet, qu'un lit de torrent impétueux, toujours trop étroit pour contenir les flots bruyants et rapides des grandes crues qui suivent les avalanches.

Restait le rocher qui domine la grotte et dont le flanc septentrional est complètement abrupt.

Facilement accessible du côté opposé à la rivière, cette petite montagne est comme le contrefort de celle qui s'élève un peu plus au sud, et porte, à son sommet, le vaste plateau des Espélugues. Quant au chemin public qui monte entre les deux, de l'est à l'ouest, pour divers services d'exploitation rurale, il devait nécessairement être maintenu.

II

Montagne à modifier.

On n'avait donc à sa disposition que le roc de Massabielle. Mais M. Hippolyte Durand, architecte de l'Etat, pour le diocèse de Tarbes, déclara qu'on pouvait le convertir en une sorte de plateau régulier, disposé de l'est à l'ouest ; et qu'en outre, on pourrait y trouver, selon cette direction, la longueur nécessaire à une chapelle convenable, y compris même un chemin de ronde pour les processions.

M. Durand avait eu l'insigne honneur d'être choisi pour architecte du monument en projet par Mgr Laurence, alors encore évêque de Tarbes (1). Afin de se donner assez de largeur entre le chemin d'exploitation rurale et le flanc si escarpé qui domine la grotte, il proposa : 1° de reculer ce chemin vers le sud, et de l'établir en déblayant le pied de la montagne des Espélugues ; 2° de bâtir un mur de soutènement rattaché au flanc septentrional de Massabielle et qui pût permettre de remblayer les inégalités de ce flanc, à la hauteur de 20 mètres, sans nuire au libre aspect de l'ouverture de la grotte.

C'est au printemps de 1862 que les constructions propre-

(1) Ce vénérable prélat est mort à Rome, le 30 janvier 1870.

ment dites commencèrent par ce mur, qui fut bâti en talus depuis la base, et d'une épaisseur moyenne de 2 mètres; sans compter les sept contreforts qui l'accotent jusqu'au sommet.

Tracer ici des fondations régulières n'était pas chose facile. Là où le constructeur espérait trouver le ferme, il rencontrait souvent des vides caverneux à remblayer solidement. Et sur les points où le vide était indispensable, c'était le roc le plus réfractaire dont on ne pouvait vaincre la résistance qu'au moyen de la mine.

Mêmes difficultés pour le sommet de Massabielle, qui se trouvait disposé en forme de cône oblong de l'ouest à l'est. Du reste, il n'était pas de ces sortes de montagnes qui, du temps de David, fondaient comme la cire, *montes sicut cera fluxerunt* (1) : le ciel ne voulait pas débiter, ici, par un tel prodige. Il fallut donc le tronquer horizontalement afin d'y préparer l'assiette du monument religieux, dont le projet arrêté comprenait en élévation deux parties bien distinctes, à savoir : une crypte, et la chapelle proprement dite qui devait se construire au-dessus.

On se mit donc, ici, à l'œuvre, comme le mur de soutènement touchait à sa fin. Et après deux ans de travail opiniâtre, rien encore n'annonçait les constructions, au-dessus du sol, aux nombreux pèlerins qui, des diverses nations du monde, affluaient vers la grotte de l'Apparition.

III

La Grotte à conserver.

Aucun autel, même provisoire, n'y était encore dressé.

Mais c'est surtout la grotte nue que les fidèles venaient chercher, de fort loin, sur les bords du Gave; c'est la grotte

(1) Psalm. 96.

qu'ils voulaient voir, visiter en détail, toucher de leurs mains, et baiser avec un profond respect, comme relique insigne. Plus heureux encore si, en quittant ce lieu vénéré, ils pouvaient emporter avec eux une plante, un petit rameau, ou du moins quelques feuilles de l'églantier qu'avaient foulé les pieds de la Vierge Immaculée.

Plusieurs même y avaient gravé leurs noms, des dates, des inscriptions. Et sur divers points, on avait enlevé des fragments de rocher violemment disputés aux parois, ou bien à la voûte naturelle qui surplombe, lorsque l'autorité diocésaine crut devoir intervenir. Elle ordonna de mettre un terme à de telles manifestations d'un sentiment, fort louable de sa nature, mais qui n'était pas assez éclairé.

A cette fin, une grille en fer fut solidement fixée à l'ouverture de la grotte. Au droit de cette barrière, on établit, du côté de l'est, une fontaine où l'eau miraculeuse, captée au fond de la grotte, vient couler constamment et se mettre nuit et jour à la disposition des pèlerins par trois tubes. Une inscription gravée sur marbre blanc, à la face antérieure, reproduit ces paroles de la Vierge adressées à Bernadette, le 25 février 1858 : « *Allez boire à la fontaine et vous y laver.* »

IV

Les déblais opérés et le style adopté pour l'édifice.

Cependant les travaux préparatoires se poursuivaient avec activité et sans relâche, malgré les nombreuses difficultés qu'opposait un sol des plus rebelles. On avait même, avons-nous dit, prévu l'utilité d'un chemin de ronde, à découvert, entre le mur de soutènement et l'édifice religieux. Un terre-plein se trouvait en outre ménagé avec intention de l'est à

l'ouest, et il formait, vers le milieu du rocher, un plateau destiné à recevoir la nef de la chapelle.

En contre-bas et au droit des faces de ce terre-plein, on avait déblayé l'espace nécessaire pour pratiquer des galeries qui devaient conduire à une chapelle souterraine, dont la place était réservée à l'aspect de l'ouest.

Le style arrêté pour ces diverses constructions était celui de la première moitié du *xiii^e* siècle.

Or, hâtons-nous de reconnaître qu'il a été suivi avec une scrupuleuse assiduité, sans profusion d'ornements, comme aussi sans la moindre hésitation dans l'harmonie des lignes qui caractérisent les monuments de cette grande et belle période de notre art chrétien et national.

CHAPITRE II

LA CRYPTÉ.

On appelle crypte (1) une pieuse enceinte creusée ou bien construite sous le sol de certaines églises.

L'usage chrétien de pratiquer ces sortes de souterrains remonte à l'ère des martyrs, dont les restes y étaient déposés, dès l'origine du christianisme, et entourés de la vénération des fidèles.

Le plan des églises de quelque importance qui furent construites au *xiii^e* siècle comprenait généralement une crypte plus ou moins étendue, même dans le cas où des corps saints ne devaient pas immédiatement y venir prendre place. Cette construction était alors envisagée surtout comme un souvenir des traditions des périodes antérieures. Et l'on y admit quelquefois des sépultures privilégiées.

(1) Du grec *κρυπτω*, cacher.

Or, de très bonnes raisons prises de l'état des lieux, et même aussi d'un intérêt d'édification publique, ont donné, ici, l'heureuse idée de celle qui nous occupe.

I

Vue d'ensemble de la Crypte.

Les fondations venaient enfin de s'ouvrir pour recevoir les premières pierres de l'édifice monumental, à commencer par la chapelle cryptale et ses galeries en projet.

Or, les grandes lignes de cette crypte, d'après une règle qui a peu d'exceptions, avaient dû prendre la même direction que celles dont on était convenu pour la chapelle proprement dite, puisqu'on devait l'élever au-dessus. Elles étaient tracées de l'est à l'ouest; ce qui veut dire que l'édifice allait être contre-orienté.

Mais pourquoi, disent quelques pèlerins, ne l'a-t-on pas orienté, de préférence, c'est-à-dire dirigé de l'ouest à l'est, puisque tel fut l'ancien usage pour un si grand nombre d'églises?

Nous devons convenir que l'orientation fut, en effet, plus généralement pratiquée, en occident, surtout depuis le règne de Clovis, dont le zèle éclairé favorisa la construction de tant d'édifices religieux.

Toutefois, beaucoup d'exemples prouvent encore qu'à toutes les époques, on a pu déroger à cette espèce de règle, quand les circonstances le demandaient.

On sait, du reste, que l'antiquité payenne avait, elle-même, la pratique de l'orientation de ses temples. Vitruve en fournit la preuve (1). Mais il ajoute « si rien ne s'oppose au libre

(1) *De templorum architectura*, — lib. iv, cap. 5.

choix de l'architecte, » *si nulla ratio impediverit, liberaque fuerit potestas.*

Or, c'était le cas pour le rocher de Massabielle. La grotte de l'apparition se trouvant presque à sa limite occidentale, il était plus convenable de superposer un chevet qu'une porte d'entrée, à cette petite enceinte, dont Marie Immaculée avait elle-même fait une véritable consécration à son culte.

En second lieu, une construction fondée plus à l'ouest et au-delà de la montagne, c'est-à-dire sur la pente d'une berge aussi élevée, eût compliqué le projet, de dépenses beaucoup plus considérables.

Enfin, l'édifice religieux ne devait être abordé, par la masse des pèlerins, qu'au moyen de la route qui le rattache à Lourdes; et il est évident que l'aspect immédiat du chevet aurait été beaucoup moins agréable que celui d'une façade richement décorée, et en outre couronnée d'une belle flèche.

Ce n'est donc pas sans motifs sérieux que l'architecte a donné la préférence aux dispositions actuelles de ses grandes lignes.

Le terre-plein avec lequel elles s'harmonisent se trouve entouré de trois galeries, communiquant entre elles, et dont l'une, bâtie à l'est, relie les deux autres du sud au nord.

Ces deux dernières pourraient donc être considérées comme les bas-côtés d'une église, dont la nef centrale serait encore à déblayer.

Elles se divisent l'une et l'autre en cinq travées quadrilatérales toutes égales et semblables, et chacune d'elles a sa voûte d'arête haute de 4 mètres 12; chacune aussi a sa baie à jour ménagée en face d'une fausse arcade, qui pénètre dans le mur adossé au terre-plein. De plus, la profondeur de ces arcades a été calculée de manière à pouvoir y fixer au besoin autant de confessionnaux.

Ces deux galeries conduisent à la chapelle cryptale, comme les bas-côtés d'une église se dirigent vers son chevet.

II

La Chapelle cryptale.

Nous voici donc dans une mystérieuse enceinte dont l'abord pénètre l'âme d'un sentiment profondément religieux.

La première partie se divise en trois petites nefs parallèles à l'axe de l'édifice. À droite et à gauche, se trouvent en regard deux sacristies. Et en avant, s'ouvre un vénérable sanctuaire à cinq pans coupés, qu'entourent cinq chapelles rayonnantes. Douze colonnes accouplées reçoivent sur des chapiteaux geminés la naissance des nervures obliques ainsi que celle des arcs doubleaux, qui portent la voûte de cette pieuse enceinte. Et huit autres colonnes jumelles, disposées sur deux lignes parallèles, contribuent à maintenir les voûtes oblongues qui couronnent les trois nefs.

Le concours des pèlerins est habituellement si considérable qu'on éprouve le regret de ne pas rencontrer, ici, un intérieur plus dégagé de tous ces éléments de force, reconnus d'ailleurs indispensables. Leur disposition si parfaitement combinée du reste, et d'un aspect saisissant, n'est pas, il est vrai, aussi favorable qu'on le désirerait à la libre circulation de tant de fidèles. Mais n'oublions pas que nous sommes dans une crypte, et que sa voûte, d'après le projet général de l'édifice, ne pouvait avoir que 4 m. 12 de hauteur, sur 10 de largeur totale. Il fallait donc, avant tout, donner à cet élégant système de compartiments voûtés, reliés entre eux, une solidité qui mit à l'abri de toute préoccupation, surtout dans l'édifice bien autrement important qui allait couronner cet élégant chevet souterrain.

III

Ses Chapelles accessoires.

Quoi qu'il en soit, et puisque la chapelle cryptale devait reposer plus immédiatement au-dessus de la grotte de l'ap-

parition, il était, ce nous semble, de toute convenance que son autel d'honneur fût dédié à l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie.

C'est aussi, en effet, celui qui fixe d'abord notre attention à l'extrémité occidentale de l'axe. Sa petite chapelle, à cinq pans coupés, est ornée de six colonnettes d'angle, qui portent sur leur chapiteau les nervures de la voûte; et deux autres colonnes d'un plus fort diamètre reçoivent la retombée de l'arc de triomphe. Enfin deux fenêtres, en forme de barbacane comme celles des trois galeries, répandent dans ce charmant édicule une lumière sagement tempérée (1).

A la surface des deux pans droits qui avoisinent son entrée, des ex-voto, à inscriptions gravées sur marbre blanc, rappellent d'une façon touchante des faits miraculeux de guérison, et expriment la reconnaissance des fidèles que Notre-Dame de Lourdes a favorisés de sa protection spéciale, dès les premiers temps qui suivirent la fondation de l'œuvre.

IV

Choix de leurs Vocables.

Le plan de cette première chapelle est, dans tous ses détails d'architecture, tout à fait le même pour les quatre qui suivent, à droite et à gauche,

Les deux, du côté méridional, sont dédiées, la plus voisine au Sacré-Cœur de Jésus, et l'autre à saint Pierre. Celles du nord sont sous le vocable de saint Joseph et de saint Jean l'évangéliste.

Et n'est-il pas, en effet, fort naturel que le disciple bien-aimé du Rédempteur entre ici avec le premier vicaire de Jésus

(1) D'après le plan d'élévation, il y a bien trois fenêtres; mais celle du centre est convertie en niche pour recevoir la statue de Marie Immaculée.

sur la terre, dans le cortège intime de celle qui voulut bien être sa mère, après la mort de son divin fils ?

V

Les quatre Escaliers qui partent de la Crypte.

Avant de quitter la chapelle cryptale, nous ferons observer que l'architecte a eu le soin de la mettre en communication facile avec la chapelle supérieure, au moyen de deux escaliers à vis : ils partent l'un et l'autre des sacristies, dont nous venons d'indiquer la place. Deux autres escaliers semblables ont aussi été ménagés à l'extrémité orientale du terre-plein; et leur porte d'entrée, de niveau avec les autres, ouvre immédiatement sur la galerie transversale qui, à l'aspect de l'est, court du sud au nord.

On comprendra facilement que ces deux derniers escaliers soient exclusivement réservés, dans les jours de grand concours surtout, à l'usage du personnel ecclésiastique attaché au service de la chapelle. Qu'il nous soit permis toutefois de franchir le seuil qui sépare la galerie de la première marche, et de monter directement sur le sol de la chapelle proprement dite, qui est l'objet le plus important de cette étude.

CHAPITRE III.

LA CHAPELLE.

C'est une CHAPELLE que Marie immaculée a demandée à Bernadette Soubirous, et nullement une basilique insigne, un édifice compliqué de plusieurs collatéraux, avec *triforium*, *transsept*, *déambulatoire* (1) et autres annexes, de nom,

(1) Ces mots sont expliqués, un peu plus bas, à la place qui correspond à celle qui appartient ailleurs, à ces sortes d'annexes.

d'usage et de caractères divers, qui se font admirer dans plusieurs monuments religieux élevés par les siècles antérieurs, en l'honneur de la Reine du Ciel.

Et, du reste, nous ferons remarquer, en passant, que, dans nos provinces de France, c'est tout simplement par le nom de *chapelle* que l'on désigne presque tous les rendez-vous de dévotion et de pèlerinage consacrés à son culte.

Nous n'entendons pourtant pas méconnaître que l'origine de plusieurs églises, cathédrales, monastiques, paroissiales ou conventuelles, est due à de fort modestes édifices, très anciennement construits sous quelqu'un des vocables qui, dans le cycle des fêtes chrétiennes, rappellent la Mère de Dieu. Qu'en sera-t-il plus tard de Notre-Dame de Lourdes ? C'est le secret de l'avenir. Pour le moment, il n'est question que d'une chapelle de dévotion, que nos contemporains entourent déjà de tous les témoignages d'une confiance vraiment filiale.

I

Vue d'ensemble de cette Chapelle.

Si l'on considère, dans toute son étendue, l'espace qu'occupe la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, il mesure, de dehors en dehors, 51^m de longueur totale sur 21 de largeur.

Cet édifice comprend :

1° A l'extérieur, un porche surmonté d'un clocher avec flèche, et aussi deux annexés du porche pour servir d'abri aux pèlerins;

2° A l'intérieur, une nef avec chœur et sanctuaire, accompagnés de chapelles accessoires et de sacristies.

La nef a dix de ces chapelles sur plan quadrilatéral.

Le sanctuaire en a cinq, qui sont bâties à pans coupés sur plan pentagonal.

Ces cinq dernières chapelles sont égales et semblables entre

elles, sans exception, même pour celle du centre, qui, assez souvent, prend plus d'étendue que ses voisines dans les églises importantes.

Nous devons faire observer que la disposition naturelle des lieux présentait, ici, un obstacle presque insurmontable à un tel développement. Sans compter qu'il eût été inconciliable avec un plan général qui devait, avant tout, être en harmonie avec la grotte de l'apparition.

Les cinq chapelles du sanctuaire rayonnent en hémicycle.

Dans leur ensemble, elles composent cette couronne symbolique dont le xiii^e siècle eût l'heureuse idée d'entourer l'autel principal. Nous voulons dire celui qui, par son rang d'honneur, figure la tête du Christ et fait donner le nom de chevet au sanctuaire.

Cet autel, par sa position non moins que par son importance et sa valeur artistique, est le point de mire de l'édifice tout entier.

II

La nef et ses chapelles accessoires accompagnées de sacristies.

La nef construite à Notre-Dame de Lourdes est la seule qu'ait dû comprendre le plan adopté dès le principe. Sa longueur, dans œuvre, est de 27 mètres ; sa largeur n'en a que 10 entre des piliers qui, à droite et à gauche, lui servent de limite.

Sur ces piliers reposent les grandes arcades qui ouvrent vers des chapelles latérales ; ces chapelles forment, de l'est à l'ouest, deux séries régulières parfaitement symétriques. Leur tracé est quadrangulaire sur un plan identique, dont la profondeur est de 4 mètres et la largeur de 5 mètres pour chacune.

Sur la première de ces dimensions et au droit des arcades, une voie commune, d'environ 1 mètre 20 de largeur, ouvre, à partir des porches latéraux, un libre passage entre toutes ces chapelles et aboutit aux deux sacristies.

Cette voie, dont l'utilité est ici manifeste pour faciliter le service religieux aux jours des plus nombreuses réunions, longe toutes les chapelles latérales, soit à droite soit à gauche de la nef, et elle laisse néanmoins à chacune d'elles un espace très convenable.

Le plan général réserve également aux deux sacristies, dont nous venons de parler, la part jugée nécessaire à leur destination.

Nettement dessinées, au sud et au nord, en forme de parallélogramme rectangle de mêmes dimensions, elles séparent du chevet les deux rangs de chapelles latérales, sans établir le moindre contraste avec l'ensemble et la bonne ordonnance du plan. Il est juste aussi de reconnaître que la parfaite régularité qui caractérise ce plan n'est pas moins satisfaisante dans son ensemble que dans ses divers détails : condition assez rare, du reste, dans des monuments de cette importance, mais qui, pour Notre-Dame de Lourdes, se concilie à merveille avec une simplicité des plus remarquables.

Cinq travées égales correspondent aux arcades qui séparent ces dix chapelles du corps de l'édifice. La plus grande étendue de ces travées est mesurée, du nord au sud, par l'entière largeur de la nef; mais, de l'est à l'ouest, elles n'ont que 5 mètres chacune, comme les chapelles qui leur correspondent.

Une sixième travée prend, en face des deux sacristies parallèles entre elles, 6 mètres sur la longueur de la nef, dont elle emprunte exactement la largeur. Or, cette superficie, d'environ 60 mètres carrés, se prête admirablement à tous les détails du service liturgique. Il est donc manifeste, jusqu'ici, que la disposition de toutes les parties de l'édifice porte

le cachet d'une étude sérieuse des conditions spéciales, qu'impose une chapelle de pèlerinage en grand renom.

Au point où nous sommes arrivés, l'édifice qui nous occupe ménage un véritable chœur, avec grille de communion qui en suit le pourtour à hauteur d'appui, et qui pénètre dans le sanctuaire, de manière à figurer une espèce de déambulatoire.

En réalité, on ne peut ainsi nommer, du latin *deambulare*, qu'une espèce d'allée couverte dont voici le véritable caractère.

Lorsque deux nefs latérales ou bas-côtés d'une nef majeure se continuent parallèlement, au chevet d'une église importante, de manière à tourner autour du chœur, entre le maître-autel et les chapelles accessoires, qui forment sa couronne, ce prolongement au-delà du transept prend le nom de déambulatoire.

Il est donc évident qu'à Notre-Dame de Lourdes, il est simplement figuré par la grille dont nous venons de parler. Et, quoi qu'il en soit de la véritable dénomination de notre allée, cette grille sépare le chœur soit des chapelles accessoires, soit de la masse des fidèles groupés dans la nef, ou qui circulent dans ce déambulatoire.

Les deux escaliers à vis que nous avons signalés dans les sacristies de la crypte mettent celles de la chapelle en communication avec leurs étages supérieurs, de même qu'avec les combles des chapelles latérales.

Les deux autres semblables qui partent de la galerie orientale de la crypte conduisent au sol de la nef, à la tribune de l'orgue, et enfin au-dessus des voûtes soit de la tribune, soit de la nef. Les deux tourelles qui les renferment sont accotées aux fortes piles qui, au nombre de quatre, forment la base quadrilatérale d'un ravissant clocher, dont la flèche en pierre couronne le centre de la façade orientale.

III

Le porche et ses trois aspects.

Un porche était ici indispensable, sinon au complément de l'édifice, au moins comme abri fort utile aux fidèles qui viennent le visiter.

Or, nous ferons observer que, sur 6 mètres de profondeur de l'est à l'ouest, on lui a laissé, du sud au nord, toute la largeur du vaisseau lui-même, ce qui donne environ 100 mètres carrés de développement, avec libre aspect de l'est, du sud et du nord ; car dans ces trois directions, le plein mur est remplacé par douze arcades dont la retombée repose sur trente-deux colonnes géminées.

De ce gracieux belvédère, la vue se porte en toute liberté, à l'est, sur la ville de Lourdes et sur la curieuse citadelle qu'on a perchée à la cime d'un roc, sillonnée, en divers sens, de murs de défense, et qui finit par être tranchée à pic jusqu'à la berge du Gave.

Au sud, sont les nombreux sommets et les flancs si diversément accidentés des montagnes qui dominent de plus près cette petite place de guerre, dont le donjon conserve encore sa belle ceinture de mâchicoulis.

Au nord, c'est le bassin du Gave avec ses deux bords ombragés d'arbres et entourés d'une végétation des plus fécondes.

Plus loin, se déroule une vaste plaine semée de mamelons enrichis de verdure ; et son étendue, plus dégagée de proche en proche, finit par se confondre, à perte de vue, avec celle d'un horizon sans limites. L'architecte a donc voulu préparer ici une station des plus pittoresques, un délicieux repos au bénéfice des pèlerins. Car au terme de leur course, ils ont eu à gravir un perron dont la double rampe rattache le niveau de l'église à celui de la crypte.

IV

Pourtour extérieur de la nef.

C'est à ce dernier niveau qu'on a eu l'heureuse idée de pratiquer autour de la chapelle un chemin de ronde dont la largeur, de 3 mètres en moyenne, se prête commodément aux processions. Une forte balustrade en fonte, dont la forme s'harmonise avec le style de la chapelle, est solidement établie sur le mur de soutènement, afin de mettre les fidèles à l'abri de tout accident, soit autour du chevet, soit du côté de la rivière. Mais son élévation, à hauteur d'appui, ne saurait gêner en aucune façon l'aspect des divers points de vue, dont la perspective est ici des plus ravissantes.

Si, par ce chemin de ronde, vous faites en observateur le tour de l'édifice, à partir de la base du clocher, vous rencontrerez, sur chaque face latérale, trois zones de fenêtres qui correspondent aux trois étages de l'édifice, c'est-à-dire à la crypte, aux chapelles latérales et à la nef. Et toutes ces fenêtres alternent, au nombre de cinq dans chaque zone, avec autant de contreforts, jusqu'à la place qui est ordinairement réservée à la saillie du transept.

V

La place du Transept.

L'art chrétien a donné ce dernier nom à un excédant de largeur, régulièrement ménagé dans le plan de beaucoup d'églises, entre la nef centrale et le chevet, afin que dans son ensemble l'édifice reproduise la forme d'une croix.

Presque toujours, les deux croisillons qui résultent de cet élargissement sont en ressaut bien sensible sur les murs de

face. Néanmoins, les exceptions sont assez nombreuses, et elles s'imposent naturellement lorsque l'architecte manque d'espace libre au droit de ces deux murs.

Or, nous avons déjà fait observer que tel est le cas pour le plateau, régularisé à si grands frais sur le rocher de Massabielle. Il a donc fallu se contenter, à la limite extérieure des chapelles latérales, d'indiquer la saillie en question par des contreforts plus vigoureux. En élévation, ils encadrent le plein mur qui, du reste, change ici de caractère, dans toute sa hauteur, et accuse très avantageusement la place traditionnelle du transept.

Toutefois, à la zone de la crypte, qu'un large cordon sépare des deux autres, les fenêtres gardent leur forme et leurs petites dimensions.

Mais à la deuxième zone, il fallait éclairer bien autrement les sacristies, ce que l'architecte a eu le soin de faire, sans méconnaître l'avantage qu'il y aurait à rompre, à cette occasion, la monotonie des zones par une élégante façade à double pignon.

Le premier de ces deux couronnements triangulaires s'élève, entre deux pinacles à crossettes, jusqu'à la ligne de jonction, fixée entre le mur de face et la toiture qui couvre les chapelles latérales. Or, c'est entre la corniche à modillons de ce toit inférieur et le cordon qui limite la hauteur de la crypte que sont ménagées les baies des deux sacristies.

Deux arcatures jumelles, à cintre d'ogive sur colonnettes élancées, encadrent la place réservée à ces deux baies, au même niveau supérieur que les fenêtres des chapelles latérales. Et sous chaque cintre s'ouvre une baie plus réduite, d'une autre forme (1) que celle de la même zone, mais plus rapprochée du sol, comme il convenait à la destination spéciale de ces deux fenêtres. Ajoutons qu'une rose indépendante à cinq lobes,

(1) Le cintre ogival est remplacé par une plate-bande.

régulièrement découpés, fournit à l'intérieur de l'étage superposé son contingent de lumière.

Pour augmenter le bon effet que produit sur les deux façades latérales cette ornementation exceptionnelle, et si propre à figurer la place du transept, l'architecte a ajouré de cinq lobes une rose qui s'épanouit dans le tympan du premier pignon entre deux pinacles à crochets, ornés de gables unis.

VI

Extérieur du Chevet.

Mais nous voici parvenus à la région du chevet que nous avons déjà vu entouré de cinq chapelles. Aucune saillie, sauf celle des contreforts, n'accuse, sur le chemin de ronde, celles qui bordent la nef à l'intérieur. Or, il ne devait pas en être ainsi des gracieux édicules qui, dans le chevet, forment en plan la couronne mystique du maître-autel.

A l'extérieur, la disposition d'ensemble avait réservé une largeur à peu près double à la partie du chemin de ronde qui, autour de ces cinq chapelles, est destinée aux processions. C'est donc sous un angle beaucoup plus ouvert que se présente ici, à nos regards, l'élévation du mur de face avec tous les ressauts qui l'accompagnent, au bénéfice de la crypte et de l'église proprement dite.

De ce sol uni et à découvert, les cinq édicules rayonnants s'élèvent avec élégance; ils montent, sans confusion de lignes, depuis leur base pentagonale jusqu'à la corniche commune que nous avons déjà vue ornée de ses modillons.

Quant à leurs combles, en pyramide tranchée verticalement près du sommet, ils rattachent à une même hauteur le point de concours de leurs arêtes qui, toutes, vont s'éteindre au droit du cordon de la troisième zone.

Il est évident qu'autour d'un chevet ainsi coordonné, les contreforts pouvaient disparaître sans inconvénient. Aussi l'architecte les a-t-il supprimés. Mais, du glacis du cordon qui couronne la crypte, s'élèvent des colonnettes d'angle dont le fût, deux fois annelé sur sa hauteur, rompt la vive arête qui devait naître de la rencontre des pans coupés.

Entre ces colonnettes s'ouvrent des fenêtres afin d'éclairer les cinq chapelles rayonnantes, de manière à répandre, par des baies ogivales, le jour indispensable au service religieux.

On comprend facilement que ces baies puissent être, ici, plus réduites que dans les chapelles latérales, bien qu'elles s'élèvent à la hauteur de celles qui éclairent la deuxième zone.

F. CANÉTO,
vic.-gén.

(La suite au prochain numéro.)

LA MÈRE-SAINTE.

C'est insensiblement que nous nous sommes laissé gagner à la pensée d'écrire la notice que nous présentons aux lecteurs de la *Revue de Gascogne*. Notre premier dessein était d'étudier l'introduction parmi nous de la réforme de sainte Thérèse. Avec une bienveillance dont nous ne saurions trop lui témoigner notre respectueuse gratitude, la révérende mère prieure du Carmel de Lectoure avait daigné mettre à notre disposition les précieux documents conservés dans les archives de cette maison, et qui concernent sa fondation, son développement, sa vie propre jusqu'à la révolution de 1789 (1). Il ne nous convient pas de dire quel charme nous avons éprouvé en prenant connaissance d'un monde si différent du nôtre, mais où la vie de l'âme revêt des formes si diverses et si belles ! Là, dans l'ombre, loin du bruit, dans un désert, pour ainsi dire, tout autant éloigné de nous que les solitudes de la Thébàïde l'étaient de la bruyante civilisation de Byzance et de Rome, se déroulent en des âmes héroïques les mystères de Dieu, la nature se transforme, et la volonté, sans rien perdre de son énergie, accomplit des prodiges par une merveilleuse abdication d'elle-même. Spectacle grandiose, et qui repose doucement de la triste vue des misères où se perd notre vie agitée de préoccupations futiles !

On cède avec délices au charme d'entretenir commerce avec ces âmes ignorées, mais d'une beauté plus qu'humaine. Entre toutes, la mère de la Trinité, qui tient une si large place dans la fondation de Lectoure, nous avait fortement attiré.

(1) Les archives des Carmélites de Lectoure contiennent, entr'autres : l'acte de donation consenti en leur faveur par le maréchal Antoine de Roquelaure et la dame Suzanne de Pordéac, son épouse; — l'approbation donnée à leur établissement par Jean d'Estresses, évêque de Laodicée et coadjuteur de Lectoure (1623); — un acte,

La fille du président Sevin, qui fut si promptement veuve de M. du Coudray, est bien digne, en effet, de figurer à côté de ces illustres femmes, la plupart ses amies et ses compagnes, qui jettent un si vif éclat dans l'histoire de notre église de France au commencement du xvii^e siècle. Intelligence d'élite, courage indomptable, grand cœur, elle se présente comme l'émule de la bienheureuse Marie de l'Incarnation. Nulle ne l'égale dans l'art d'établir une nouvelle colonie du Carmel. Il semble, comme on l'a dit, « qu'elle n'a besoin que d'un sablier et d'un crucifix. » Elle a si bien le secret de la vie que sa puissante empreinte reste encore, deux cents ans après sa mort, dans les maisons qu'elle a fondées.

Notre désir de connaître à fond cette existence qui avait dû être si pleine devenait de plus en plus vif, sans qu'il nous fût donné de pénétrer dans l'intime de cette âme. *L'Histoire générale des Carmes* ne contient qu'une notice fort courte. Quelques pages délicieuses dans la *Vie de madame Acarie* ne font qu'exciter l'envie d'en savoir davantage. M. Cousin, dans la *Jeunesse de M^{me} de Longueville*, se contente d'indiquer la date de la profession et celle de la mort.

L'on devine donc aisément notre joie en apprenant que les révérendes Carmélites d'Auch possédaient une vie manuscrite de leur sainte fondatrice. D'après l'ordre de son confesseur, la mère de la Trinité, à l'exemple de sainte Thérèse, avait dû écrire les merveilles que Dieu avait accomplies en elle et par elle; mais elle écrivit au jour le jour, sans ordre, très probablement sur des feuilles détachées; tellement qu'une

qui confirme cette approbation, donné deux ans plus tard (1625) par Légier de Plaz, évêque de Lectoure, oncle du précédent; — une autre confirmation par Louis de La Rochefoucauld, évêque de Lectoure (1654); — le consentement de l'archidiacre et du chapitre de Lectoure à ladite fondation; — le registre des professions depuis la fondation jusqu'à la dispersion des religieuses; — des lettres des premiers visiteurs, le cardinal de Bérulle, le docteur Du Val; — une collection de lettres des visiteurs postérieurs; — quatre gros livres de circulaires envoyées de la plupart des couvents de France, collectionnées par le soin des sœurs et même reproduites en manuscrit par l'une d'entre elles, etc., etc.

lecture suivie devenait, sinon impossible, du moins très difficile. C'est ce qui détermina les filles de la Mère-Sainte, au commencement du siècle dernier, à confier tous ces écrits à l'in-fatigable abbé Daignan du Sendat, afin qu'il les coordonnât et les revêtit d'une certaine forme. Le laborieux écrivain se mit à l'œuvre, et son travail est parvenu jusqu'à nous. Il nous assure qu'il s'est contenté de mettre de l'ordre et de la suite dans les documents qui lui ont été remis, sans toucher au fond, ni même au style. Il conserve dans la narration la forme directe et personnelle. Il divise la matière en plusieurs livres, et termine par une table détaillée, dont il reproduit le texte en marge à côté des paragraphes dans lesquels il subdivise chaque livre. Le tout remplirait un fort volume, où la piété trouverait de précieux aliments, mais où l'histoire, sauf ce qui regarde les fondations, n'a pas à recueillir des faits très-nombreux. Il y en a néanmoins assez pour que nous osions espérer d'intéresser nos lecteurs en glanant et en groupant ces faits avec un soin respectueux et en cherchant ainsi à faire revivre une femme admirable, qui appartient à notre pays par deux œuvres importantes, par sa mort et plus encore par le parfum de sainteté qu'elle n'a pas cessé de répandre au milieu de nous.

Qu'il nous soit permis ici de payer le tribut de notre reconnaissance aux révérendes Carmélites d'Auch. Grâce à elles, nous pouvons avec toute facilité nous servir du manuscrit de l'abbé Daignan du Sendat, qui n'est pas le moindre trésor de leurs archives.

I

L'Histoire manuscrite de la fondation des Carmélites en France rapporte la naissance de la mère de la Trinité à l'année 1571; l'abbé Daignan du Sendat, assignant pour sa mort l'année 1656 et disant qu'elle était alors âgée de quatre-vingt-six ans, force à placer la date de sa naissance en l'an-

née 1570; mais si l'on accepte les données que Mlle de Sevin fournit elle-même, ce serait trois ans plus tard, en 1573, qu'elle serait venue au monde. Elle remarque, en effet, qu'elle était dans sa vingt-unième année, lorsque, à la suite de son abjuration, le roi Henri IV entra dans Paris.

Quoi qu'il en soit, c'est dans cette époque tourmentée, qui précède ou suit de près la fameuse journée de la Saint-Barthélemy, que prit naissance l'enfant de prédilection qui devait si puissamment contribuer à la diffusion dans toute la France de la réformé de sainte Thérèse.

Elle eut pour père M. de Sevin, président au Parlement de Paris; le nom de sa mère demeure inconnu; mais les détails, quoique peu nombreux, qu'elle donne sur la vie d'intérieur de sa famille, permettent d'assurer que c'était une de ces familles patriarcales, chez qui toutes les vertus chrétiennes semblaient héréditaires. La façon dont elle s'exprime en parlant de sa mère laisse supposer encore qu'elle eut ou des frères ou des sœurs, sans que l'on puisse avancer rien de précis à ce sujet.

Dès l'âge le plus tendre, la future carmélite se révélait en Mlle de Sevin. Son premier attrait fut l'amour de la solitude et de la prière. *Il me souvient, dit-elle, que lorsque mes compagnes cherchoient à se divertir à des jeux d'enfant conformément à leur âge, je trouvois mon plaisir à lire des livres de dévotion.*

Il est à regretter que sa profonde répugnance à parler d'elle-même, lorsqu'elle n'y voit pas uniquement le motif de mettre en lumière les dons surnaturels de la grâce, lui fasse garder le silence sur son éducation intellectuelle. Nul doute que M^{me} de Sevin ne négligea rien pour former à la fois le cœur et l'esprit de sa fille. Toute jeune, la pieuse enfant aimait à s'appliquer à la lecture des livres saints. Aussi la Bible lui devint-elle si familière que les paroles sacrées se présentent naturellement à elle pour exprimer plus tard les divers états de son âme; très-souvent même elle les cite en latin, ce

qui prouve que cette langue ne lui demeura pas étrangère; toujours, du reste, la citation arrive à propos et se fond sans peine dans le texte. La largeur de son esprit, les profondes considérations auxquelles elle se livre dans ses méditations écrites sur les mystères les plus élevés de la religion, sa connaissance parfaite des âmes et le talent qu'elle montre dans leur maniement ainsi que dans les rapports, parfois bien difficiles, qu'elle eut plus tard avec des personnes de tant et de si diverses conditions, sont des preuves plus que suffisantes que Mlle de Sevin reçut dans son enfance cette véritable éducation chrétienne, si propre à développer l'intelligence, tout en donnant au caractère une trempe assez forte pour résister aux plus dures épreuves de la vie.

Mais rien ne nous dit si sa jeunesse se passa au sein de sa famille, ou bien dans un de ces monastères de Saint-Benoît ou de Sainte-Claire, où un grand nombre de filles des plus illustres familles venaient se former à l'apprentissage des vertus de leur sexe. C'était le temps où Mlle Avrillot (1) édifiait l'abbaye de Longchamps. Il serait doux de penser que les premiers liens de cette vive affection, qui unit plus tard ces deux âmes, se formèrent en ce lieu. Peut-être que Mlle Avrillot, âgée de quelques années de plus, commença dès lors à exercer sur celle qui devait être une de ses premières filles spirituelles cet ascendant irrésistible dont Dieu lui avait donné le secret.

Si Mlle de Sevin a gardé le silence sur ce point, elle rend un magnifique témoignage au soin avec lequel sa pieuse mère prépara chez elle l'éclosion des plus nobles vertus. Au milieu de la dissolution qui régnait à la cour des Valois, et dont la délétère influence se faisait sentir dans la population parisienne, on aime à contempler ces familles foncièrement chrétiennes, bien nombreuses encore, et qui demeuraient invul-

(1) Madame Acarie, Marie de l'Incarnation, était la fille du maître des comptes Avrillot.

néralbles aux vices de leur temps. La réforme protestante n'avait aucune prise sur elles. Dévouées à leur Roi, elles étaient encore plus fidèles à Dieu. Quelques jours plus tard, la ligue catholique trouvera en elles son plus ferme appui. Dans ce dévouement à la religion de leurs pères, les familles parlementaires, sauf de bien rares exceptions, tenaient la première place. Le président de Sevin, comme le maître des comptes Avrillot, était de ces chrétiens de vieille roche pour qui rien n'est au-dessus de la Foi. Aussi, dans la manière dont ils élèvent leurs enfants se trahit le désir de les prémunir contre les erreurs nouvelles ; ils veulent en faire des hommes par l'habitude des mâles vertus chrétiennes.

M^{me} de Sevin était bien propre à seconder son mari. Le portrait que sa fille trace d'elle est celui de la femme forte. D'une affection sans bornes pour ses enfants, elle n'a cependant pour eux aucune de ces faiblesses si communes aux mères de nos jours, et qui sont la cause la plus puissante de l'affaissement des caractères. Elle ne les perd jamais de vue ; elle leur donne l'exemple d'une fervente piété ; elle sait avec charité les reprendre de leurs défauts. *La piété de ma mère, dit, en effet, Mlle de Sevin, étoit un exemple domestique qui m'aideroit beaucoup ; elle nous instruisoit par sa charité qui la rendoit très surveillante à nous redresser dans nos défauts ; elle nous imposoit par sa gravité ; elle nous édifioit par la pratique continuelle de la vertu et par la douceur de ses manières, dont elle accompagnoit ses remontrances ; elle nous tournoit amoureusement et fortement à tout ce qu'elle vouloit pour notre perfection.* Rude pour elle-même, elle ne craint pas d'inspirer à ses jeunes enfants l'amour de la pénitence chrétienne. *A l'âge de huit à neuf ans, dit encore Mlle de Sevin, elle nous laissoit jeusner les jeusnes de l'Eglise et une partie du Carême ; elle ne prenoit pas plaisir à se délicater ; et comme elle nous aimoit d'un amour qui tenoit plus de l'esprit que de la chair, elle étoit ravie de tous ces petits essays*

de pénitence qu'elle nous voyoit faire ; elle avoit soin d'en éloigner les indiscretions.

A l'école d'une telle mère, M^{lle} de Sevin, que la grâce du reste avait prévenue dès le premier usage de sa raison, fit de rapides progrès dans le bien. Sans les avoir connus, elle méprisait les plaisirs du monde, et elle sentait déjà qu'il fallait à son cœur la possession du bien suprême pour le satisfaire pleinement.

Elle désirait, avec ardeur, voir arriver le jour de sa première communion. Sa mère, qui la guidait pas à pas dans le chemin de la piété, crut devoir modérer son impatience : elle voulait que la sainte enfant conçût l'importance d'une telle action par la préparation longue et sérieuse que l'on exigeait d'elle. Mlle de Sevin venait d'atteindre sa douzième année, lorsque sa mère l'avertit qu'aux prochaines fêtes de Pâques, elle lui permettrait d'approcher enfin de la table sainte. La joie de la jeune fille fut extrême ; mais elle ne diminua en rien le profond respect qu'elle portait déjà au sacrement de nos autels. Plus le moment approche, plus elle s'efforce de préparer son âme à la venue de son Dieu. Ses prières sont incessantes : *Je demandois, dit-elle, sans intermission à Notre-Seigneur la grâce d'estre bien preste ; et souvent je la demandois avec effusion de larmes qui m'attiroient une joie et une consolation que je ne saurois exprimer.* Tout le carême se passe dans ces pieux sentiments, et profitant de la permission que lui accorde sa mère, Mlle de Sevin embrasse les exercices d'une rigoureuse pénitence, qui ne surprend pas peu dans un enfant de son âge. Dieu l'en récompensa par une surabondance de grâces. Au jour de sa première communion, son esprit fut illuminé de vives lumières, et l'impression qu'elle reçut de la visite de Notre-Seigneur fut telle qu'elle ne s'effaça plus de sa vie. Elle se sentit dès lors si pénétrée de l'amour de son Dieu, qu'*il lui sembloit, dit-elle, qu'elle n'eust pas voulu l'offenser dans aucune occasion. Elle souhaitoit de lui*

marquer son zèle dans les plus petites choses comme dans celles qui estoient de quelque conséquence.

Néanmoins, quoique jamais elle ne se soit adonnée complètement à la dissipation, trop naturelle aux personnes de sa condition, il y eut, pendant un an ou deux, un certain relâchement dans sa ferveur.

Vers la fin de sa quinzième année, elle ne sut pas demeurer insensible aux prévenances dont elle se vit entourée et que lui attiraient les grâces de sa personne. Malgré le profond silence qu'elle garde à ce sujet, l'on sait, par quelques souvenirs du temps, qu'elle était d'une figure fort agréable. Son esprit était vif, ouvert, plein de saillies aimables; son humeur enjouée. On la désirait dans les sociétés où la conduisait sa mère. Insensiblement elle-même se laissait aller au charme de ce commerce. Elle arrivait, sans s'en douter, à devenir moins exigeante à l'égard d'elle-même, et elle fermait volontiers les yeux sur certaines tendances de son cœur, que jusqu'alors elle avait tenu dans la plus entière dépendance. Aussi son imagination commençait-elle à caresser de beaux rêves, dont elle aimait à s'entretenir dans ses heures de solitude.

Ses parents, loin de s'effrayer de ces dispositions, étaient, au contraire, bien aises de voir le monde rendre hommage aux brillantes qualités de leur fille. Ils songeaient même à en tirer parti pour lui procurer un établissement convenable; car Mlle de Sevin atteignait à peine ses dix-sept ans, que son mariage avec un jeune homme de qualité devenait un projet fort sérieux.

La jeune fille l'avait rencontré plusieurs fois dans le monde; elle connaissait les desseins de sa famille, et elle ne songeait nullement à prémunir son cœur contre les dangers d'une affection approuvée et en un sens favorisée par les siens. La réserve habituelle que Mlle de Sevin garde sur ces sortes de choses lui fait vite jeter un voile sur cet épisode de sa vie, mais elle laisse pourtant comprendre que le jeune homme

à qui ses parents la destinaient avait assez de belles qualités pour justifier leur choix, et qu'elle-même ne demeura pas indifférente à son mérite. Elle était déjà tout heureuse de l'attrait qu'elle exerçait sur lui. En même temps que son cœur y trouvait une douce satisfaction, son amour-propre était flatté de ce qu'elle devenait l'objet de prévenances et d'attentions continues. Sans qu'elle s'en rendit bien compte, elle se prit à mieux veiller sur les détails de sa toilette. *Il me sembloit*, dit-elle, *que je devois me parer et m'ajuster au-delà de mon ordinaire pour mieux agréer à celui qui me recherçoit.* Elle ne redoutait pas sa venue, et elle ne fuyait pas les occasions qui lui étaient fournies de le voir. Mais il n'y eut en tout cela rien qui pût alarmer la vertu la plus sévère; Mlle de Sevin estimait par-dessus tout *l'honneur, la retenue, la modestie*, selon ses propres expressions.

Dieu ne voulut pas longtemps la laisser aux prises avec une semblable tentation. Pour un motif qui demeure inconnu, le jeune homme se vit obligé d'entreprendre un long voyage. La liaison qui se formait entre eux n'avait pas jeté d'assez profondes racines pour qu'elle n'éprouvât pas les effets inévitables d'une longue absence. Insensiblement cette image si chère s'évanouit dans l'esprit de Mlle de Sevin. Après ce départ, son désir de paraître dans le monde s'affaiblit peu à peu pour se changer bientôt en dégoût. Elle sentit se réveiller sa ferveur première, et dès lors elle s'abandonna sans réserve à l'attrait de la grâce, qui, du reste, n'avait jamais cessé d'agir fortement dans le fond de son âme.

Ici se placerait naturellement le récit d'une faveur extraordinaire du ciel, à laquelle Mlle de Sevin fait plusieurs fois allusion, mais sur laquelle elle n'a pas voulu s'expliquer d'une façon bien claire. Elle se contente de dire, que Dieu daigna lui accorder *son don d'intelligence, et lui faire connoître sa volonté sur elle.*

C'est tout au plus si elle entra dans sa dix-huitième année.

Ce qui caractérise son retour à Dieu est un redoublement d'amour envers le sacrement de la divine Eucharistie. Pour elle Jésus-Christ ne semble plus caché sous les saintes espèces : elle a conscience de sa présence d'une manière sensible; elle passe à s'entretenir avec lui, au pied des autels, de longues heures, qui lui semblent s'écouler comme des minutes. Il ne paraît pas qu'elle eût à cette époque un directeur éclairé, qui s'occupât à diriger son âme, suivant les impulsions de la grâce. D'elle-même, elle conçoit la nécessité de faire plus souvent la sainte communion, et tous les huit jours elle vient s'asseoir à la table sainte. *A partir de ce moment, raconte-t-elle, les créatures commencèrent à me devenir insipides : je ne sentois que du rebut pour elles et me résolus à me donner entièrement à celui qui me tient lieu de tout.*

Les lectures sérieuses auxquelles elle se livre ne contribuent pas peu à la fortifier dans ces sentiments. Quoique dans des proportions moins grandes, cette époque, comme la nôtre, était affligée d'une véritable inondation de prétendus ouvrages de piété, où l'on serait embarrassé de dire ce qui l'emporte de la pauvreté du fond ou de l'extravagance de la forme; mais l'esprit supérieur de Mlle de Sevin sut choisir, et elle ne tarda pas à marquer une prédilection qui l'honore à l'égard des œuvres du célèbre Louis de Grenade. Son âme était faite pour recevoir cette forte nourriture. Celle qui devait être un objet d'admiration pour les hommes qui ont formé la jeunesse de notre immortel Bossuet goûtait avec délices la substantielle doctrine du Bossuet espagnol. Nul doute qu'elle n'ait puisé là, en dehors des dons célestes, cette solidité théologique qui étonne lorsqu'on l'écoute raisonner sur les mystères les plus élevés de la religion.

Un autre genre de lecture ne servit pas peu à la fixer encore dans la détermination qu'elle prit de vivre désormais pour Dieu seul. Rien ne peut rendre la chaleur de son âme quand elle raconte la merveilleuse révolution que produisait en elle

la lecture de la vie des saints confesseurs et martyrs. Leur sagesse, qui leur fait mépriser les biens et les plaisirs terrestres, la transporte hors d'elle-même; elle admire le courage avec lequel ils rompent les liens qui peuvent les retenir au monde; elle s'accuse de lâcheté à la vue de leur pénitence héroïque. Mais la tristesse qu'elle éprouve de se voir si éloignée de ressembler à ces héros, loin de la porter au découragement, l'enflamme d'une sainte émulation. Elle forme dès lors la résolution, comme elle s'exprime elle-même, *de se mouler sur ces exemples fameux dans toute la conduite de sa vie*. Elle se résout donc à rechercher la perfection *en toute rencontre et en toute manière, et à s'attacher solidement à la plus grande*.

L'abbé HENRI MARQUET.

(La suite prochainement.)

ESSAI SUR LES CARACTÈRES DE LA LANGUE GASCONNE.

(Suite) (1).

La rapidité du tirage a laissé subsister dans le premier morceau de l'*Essai* publié ci-dessus et dans les notes que j'y ai jointes plusieurs fautes qu'il n'est pas inutile de corriger ici.

P. 310, l. 7 : dans les trois syllabes, *lisez* : dans les mots de trois syllabes.

P. 314, l. 11, avant la parenthèse ajouter le mot *ridEre*.

P. 319, l. 2 : humanistes, *lisez* : romanistes. — L.-C.

F initial devant R et L se supprime : *frater, rai; formaticum, roumatje, et formica, roumic* (après la transposition de r, *fromaticum, fromica*); *fraxinus, frêne, rêchou; flamma, lamo; flagellum, lagèt; florem, lou; florere, louri* (fleurer et moisir).

F initial devant une voyelle, ou médial entre deux voyelles, est remplacé par une aspiration : *fagus, hai ou hajo; ferrum, her ou hê; femina, hemno; filius, hilh; farina, hario; filum, hii; faba, havo; falx, haus; phasianus, hazan; factum, hltje; fimus, hems; fabrica* (forge), *hargo; furca, hourco; folium, hocillo; fundibulum* (entonnoir), *hounilh; facere, hê* (ailleurs *ha*); *bufo, onis* (crapaud), *bouhoun* (taupe); *coferare, coiffer, couhà*.

G doux après e tonique devient i : *regem, legem, rey, ley*. Dans le Béarn, c'est une règle générale pour tous les g doux et les j : *arien, iou, ieneral*.

NGR, provenant de la syncope d'un e atone, devient gn doux : *plangere, plagne; jungere, jugne; congerere* (conge're), *cogni, farcir*. *Congerere* est placé à tort, je crois, par M. Diez, dans la liste des mots qui ne sont pas passés dans les langues romanes, ainsi que *spuere, conspuere, escoupi, et satur* (*satullus*), *sadout*.

(1) Voyez la livraison de juillet dernier, p. 309.

G entre *e* tonique et *u* tombe : *tegula, teulo; Regula*, nom propre, *Rèulo* (Reule, Réole).

L suivi d'une consonne se vocalise comme en français : *altus, haut; ad calcem, à la caus*, auprès de.

L ou LL précédé de *a* tonique et devenu final se vocalise : *salis, sau; mortalis, mourtau; metallum, metau; natalis* (Noël), *nadau; ad tale* (ainsi), *atau; caminale* (chenet), *camiau*, et tous les suffixes *alis*. Mais on dit à *de malos* (tout de bon), du latin *malas; palo (palla), galo (galla)*, etc.

L ou LL précédé d'une voyelle et suivi de la tonique devient R : *gallina, gario; pullus* avec le suffixe *inus* a donné *pou-rin* (poullain), avec le suffixe *ellus*, *pouret* (poulet).

LL, après les toniques *e, a, u*, se change en T au masculin, en R au féminin et dans les dérivés : *bellus, bèt, bèro; castellum, castèt*, d'où *castereja; capella (capellus), capèt, capera; illum, et, ero; vitellus, betèt, betère, beterà; capella, capèro, caperan; pellis, peau, pèt; botellus, boyau, budèt; martellus, martèt; flagellum, lagèt; pullus, pout; axilla, echèro; sella, sèro*, etc.; *ll* de *illum* se vocalise quand il est enclitique : *bèu colhe* (pour *bè lou colhe*), va le chercher.

M se supprime devant une labiale dans les composés : *tam bene, tabé* (aussi); *tam paucum, tapauc* (non plus); *tam plane, taplan* (tout de même).

N médial après *a, i, o, u*, tombe devant la voyelle suivante : *granarium, graè; panarium, paè; matrina, mairio; pullina, pourio; matulinum, maitin, maitiado; gallina, gario; vinea, bio; minare* (mener), *mia; minacia, miapo; carbonaria, carbouèro; polionaria* (sorcière), *pousouèro; una, ue; luna, luo*, etc. Excepté *n* de la désinence *anem* : *mansionem, maisoun; potionem, pousoun*. Dans le Béarn, comme en Languedoc, cette *n* même disparaît : *maisou, pousou*.

R de la désinence *orem* disparaît : *collectorem, couletou; pastorem, pastou.*, etc.

LR, NR loin d'appeler un D épenthétique, comme en fran-

çais, le perdent même quand il existe déjà en latin, ainsi que R, en sorte qu'il ne reste que L ou N : *molere, mou-dre, moule; ponere, poune; tendere, tendre, tene; cinerem, ceno; vendere, bene; tondere (tOndre), tOUne, etc.*

R se transpose souvent pour la facilité de la prononciation : *camera (camra, cambra), crampo; pulverem (pulbrem, pu-brem), proubo; pauperem (pauprem), praube; capra, crabo; comparare (comprare), croumpa; fenestra, frinesto.*

R final s'évanouit : *carrus, char, ca; carus, cher, ca; mare, ma; cor, co.*

RE, désinence de l'infinitif, tombe toujours : *amare, aima; cantare, canta, etc.*

S, supprimé en français devant une consonne, persiste en gascon : *augustus, aous (août); asper, aspré (âpre); bestia, bestio (bête); testa, tèsto (tête); castanea, castagno; masculus, mascle; mespilum, mesplo (nèfle); nostrum, noste; misciare, mescla; castigare, castiga, etc., etc.*

T entre deux voyelles s'adoucit en D : *catena, cadeno; palena, padeno; satur (satullus), sadout; maturus, madu; mutare, muda; maritare, marida; pratum (prat), Prado; cathedra, cadièro; natare, nada; metipsa (même), medicho; cotoneum (coing), coudouy; sternutare, esternuda; semitarium, sendè; adjutare, ajuda; abbatia, abadio; intorta, endorto.*

T des désinences *tus* et *tatem* se conserve avec apocope de *us* et *em* : *amatus, aimat; scutum, escut; abbatem, abat; veritatem, bertat, etc., etc.*

T devant R devient I : *fratrem, patrem, matrem : frai, pai, mai, et les dérivés (re a disparu pour la même raison que dans rem de pastorem, etc.); latrare, laira; petra, pèiro; vitrum, beire; aratrum (charrue), arai.*

SC devient *ch* doux : *pascere, pêche; crescere, creche, etc.*

V devient B; (voir précédemment).

V entre deux voyelles se vocalise : *divinus, deuin; juvenis,*

jouen; sevim, seu; pavonem, paoun; avica (auca), auco ovicula, oillo et aouello; clavus, clau (clou); clavis, clau. (clé); vivus, viu; nivem, nèu; novus, nau; novem, nau; bovem, buu; ovum, uu (ailleurs oueu); stiva (manche de charrue), esteuo.

X médial devient *ch* doux : *exsuccare, echuga; lixivium, lechiu.*

X final devient *tz* : *vox, boutz; lux, lutz; pax, patz; crux, croutz; nox, neitz*; tous ces mots sont tirés du cas direct; *nogo* de *nux*, est tiré du cas indirect.

Les groupes *st, sp, sc* dur au commencement d'un mot, prennent *toujours* le préfixe *e* : *statua, estatio; spiritus, esprit; sternutare, esternuda; skern* allemand (*schernire* it., *escarnecir* esp.), *escarni; sperare, espera*, etc.

La lettre *a* s'ajoute au commencement de presque tous les mots commençant par *r* et de plusieurs autres : *arrabo (rapa); arram (ramus); arré (rem); arriu (rivus); arrestèt (rastellum); adrèjo (hedera, hæderatica); acoumença, afini*, etc.

DÉCLINAISON.

La déclinaison n'a pas laissé de trace dans le gascon. Le pluriel se forme généralement comme en français par l'addition de *l's*, caractéristique des cas indirects du pluriel dans la première et la deuxième déclinaison latine. A Auch et dans les environs on ajoute aux mots terminés par une sifflante la désinence *is* ou *es* comme en anglais : *un debach (un bas), lous debachis; un bos (un bois), lous bosques*. Voici une autre singularité remarquable : A Mazoues, à Sainte-Dode et dans les contrées environnantes, le pluriel se forme comme dans le mexicain en supprimant la consonne finale, que l'on remplace par une longue aspiration, « de sorte que le son paraît aller se perdre au loin dans les airs. C'est presque une pantomime. » Guill. de HUMBOLDT, *Origine des formes grammaticales*.

Le féminin se forme par le changement de *a* final latin en *o*, *e*, *a* muets, selon les localités : *cabalo*, *cabale*, *cabala* (jument); *bouno*, *boune*, *bouna* (bonne). Remarquons en outre que les adjectifs ont toujours deux désinences, l'une pour le masculin, l'autre pour le féminin, à quelque classe qu'ils appartiennent : *triste* m., *tristo* f.; *coupable* m., *coupablo* f.

L'article se supprime souvent devant les noms de titre ou de dignité : *moussu marquis*, *moussu curé*, *moussu medecin*.

Le complément direct est marqué comme en espagnol par la préposition *à*, quand il est sans verbe dans une phrase elliptique, ou répété par pléonasmе après le verbe : *Qui apèron? A jou?* Qui appelle-t-on? Moi? *T'apèron à tu*. On t'appelle, toi.

Le déplacement seul de l'accent suffit souvent, comme en chinois, pour changer un nom en verbe, surtout dans les contrées où le féminin est terminé en *a*. Ex. : *deué* n. devoir, *deue* v. devoir; *poude* n. pouvoir, *poude* v. devoir; *capèra* n. chapelle, *capera* v. couvrir.

L'abbé J. DASTE.

(*La fin prochainement.*)

NOTES PHILOLOGIQUES SUR L'ESSAI PRÉCÉDENT.

.IV

Sur le changement de F en H en gascon.

Je crois qu'on peut établir en règle générale que les mots gascons primitifs ne renferment jamais d'*f*. Si cette lettre se fait entendre très-souvent dans le patois actuel, c'est *francésisme*, néologisme pur, quoique parfois remontant haut dans l'usage. On peut expliquer par cette remarque et par celle qui termine ma note I (plus haut, p. 316) l'acception particulière donnée communément au mot *filho* dans notre pays. Le mot authentique *hilho* est resté jusqu'ici seul en usage pour désigner la fille, *filia*; c'est la domestique, la *fille* de service, qui a pris le nom à peine défrancisé de *filho*.

Que l'on ne m'oppose pas la présence de l'*f* dans de très vieux titres de notre pays. Plus les titres sont vieux, plus ils sont écrits, d'*ordinaire*, d'après les habitudes normales de la langue d'oc officielle et classique. Cependant la prononciation ancienne était certainement à peu près la même qu'aujourd'hui; et l'*f* écrite se prononçait *h* dans notre pays.

Ceci soit dit pour tous les patois de la Gascogne, sans exception à moi connue; de sorte que l'absence de l'*f* est peut-être le signe caractéristique le plus sûr et le plus simple pour distinguer le gascon des autres dialectes de la langue d'oc. Par là, du reste, se vérifie très bien ce que disait dès le début de son *Essai* (*suprà*, p. 310) M. l'abbé J. Daste, que « le gascon tient philologiquement le milieu entre l'espagnol et les autres dialectes de la langue d'oc, comme le peuple qui le parle occupe topographiquement une position intermédiaire entre l'Espagne et la France du midi. » En effet, le changement de *f* en *h* est régulier en espagnol, tandis qu'il est exceptionnel en provençal et surtout en français (on ne cite guère que *hors*, de *foris*.)

La suppression de l'*f* ou son changement en *h* ne doit pas être perdu de vue dans les recherches sur la toponymie gasconne. HAGET, *fagetum*, lieu planté de hêtres, LE HOUGA, *falgarium*, LAHITE, *fita*, LAHARGUE, *fabrica*, etc. Ramouzens est dans les vieux titres *Framouzens*, dont je n'essaie pas de trouver le sens. Mais il faut remarquer aussi que l'*h* des noms gascons est souvent sans valeur étymologique: HOMPS, *ulmi* (*ormes*), LAHILLE, *insula* (*île*), etc.

Par la suppression de l'*f*, on explique aisément des noms de saints devenus méconnaissables dans certaines désignations toponymiques: SAINT-ÉLIX, Saint-Félix, SAINT-OST, Saint-Fauste, etc. N'allez pas croire, sur la foi du *Dictionnaire d'hagiographie* publié par l'abbé Migne, à un saint de l'Astarac, portant le nom d'Ost; la philologie n'est pas inutile en histoire.

V.

De la formation du mot *rèino*, *reine*.

REg(em) donne régulièrement *rei*, d'après la règle concernant *g* doux après *e* tonique, très nettement énoncée par M. Daste. Mais *regIna*, d'après cette règle, ne devrait pas donner *rèino*, qui suppose la forme *rEgina*. Affirmer cette dernière forme est au moins fort hasardeux, puisque l'italien prononce régulièrement *regIna*. L'explication donnée pour l'étymologie du français *reine* est, je crois,

parfaitement applicable au gascon. « Dans l'ancien français, dit M. Littré, le mot était de trois syllabes, *reïne*... C'est au xiv^e siècle qu'il a commencé à être de deux syllabes. » En gascon, avant de prononcer *reïno*, on a dit *reïno* et même *regino*. Ce dernier mot était encore de quelque usage au xvii^e siècle. Dans son premier poème (*las Sasous*), d'Astros fait parler ainsi *la Primo* (le printemps) :

Jou soun la graciouso Primo
Que lou céou e la terro estimo,
E nou pas ses milo rasous,
La *Regino* de las sasous.

VI.

De l'étymologie et du sens du mot gascon *biado*.

Je citais dans une étude publiée ici même, il y a onze ans (1), ces quatre vers d'une églogue gasconne du vieux poète lectourois Pierre de Garros :

Atau estatz a l'ombreta, hilhotz ?
Auretz-me vist un paé d'esquilhotz
Passa camin damb un barlet de *biada*,
Que la Rankina aus oubrés a portada ?

« C'est ainsi que vous restez à l'ombre, mes gars ? — M'auriez-vous vu un panier de noix — passer (par le) chemin avec un barillet de piquette — que Rankine (*nom de femme*) a portée aux ouvriers ? »

Je disais alors qu'il fallait probablement entendre par *biada* une liqueur de blé fermenté. C'était une erreur, le mot *biado* est encore d'usage dans le pays de Lectoure et il signifie de fait *piquette*. Mais l'étymologie toute seule m'aurait conduit à ce sens, si j'avais su la suivre.

Le mot *biada* réveilla fatalement dans mon esprit l'idée de blé, parce qu'il a ce sens dans l'italien que j'entendais à Naples, où j'écrivis mon mémoire sur le *Régime alimentaire de l'Armagnac*. Mais en gascon il ne peut avoir rien de commun avec *blat* (*blé*, du latin *ablatum*; voir Littré, *Dict. de la langue fr.*, qui n'ose pourtant pas se prononcer pour cette racine).

Les vraies règles m'auraient amené à l'origine réelle et au sens reçu de *biada* ou *biado*. Le *b* remplace le *v*. De plus, comme l'exprime rigoureusement M. l'abbé Daste, « N médial après *i* tombe

(1) *Bulletin du comité d'hist. et d'archéol.*, t. 1, p. 405.

devant la voyelle suivante. » Rétablissons donc l'n étymologique entre *i* et *a*, nous aurons *vinada*, *vinade*, qui veut dire évidemment eau *vinée*, piquette.

Le texte du poète Garros que je viens de citer me suggère deux autres remarques :

1° Son patois n'a pas vieilli quant à la plupart des termes qu'il emploie. Tous les mots de ces quatre vers, par exemple, sont du langage courant à Lectoure, quoique les églogues de Garros aient paru en 1567. L'orthographe seule a changé, mais non (je crois en être sûr) la prononciation : *a* final non accentué se prononçait *o* ; *o* non tonique se prononçait *ou*. On disait comme aujourd'hui *biado*, *oumbreto*... *Oubrès* se dit encore là où le gascon s'est bien conservé ; ailleurs il a cédé au languedocien *oubriès* ;

2° *Esquilhot*, nom vulgaire de la noix, qui n'est pas usité dans toute la Gascogne. C'est une dénomination appliquée par catachrèse au fruit du noyer, à cause de sa ressemblance avec un *grelot*. *Esquillot* est le diminutif d'*esquilho*, languedocien, en gascon *esquiro*, du latin *squilla*, clochette.

LÉONCE COUTURE,

UN MERCURE

Récemment découvert à Mendousse.

Une très intéressante trouvaille archéologique a eu lieu dans le champ d'un village des Basses-Pyrénées. Ce n'est plus un *pavimentum vermiculatum* représentant une belle scène dionysiaque, comme à Saint-Cricq des Landes... ; c'est un Dieu supérieur, représenté par une statuette en bronze, que la charrue d'un laboureur a soulevée.

Cette statuette, d'un poids de 150 grammes, et haute de 11 centimètres, représente *Mercure*, le fils de Jupiter et de Maïa, ce messager des dieux, dont la tête est ornée de deux ailes. La main gauche tient le caducée, la droite porte une bourse. Car c'était le dieu du commerce et de l'éloquence, des marchands et des voleurs.

La rencontre de ce dieu du paganisme dans un des champs de l'ancienne Aquitaine ne doit pas nous étonner, puisque le culte de Mercure était en honneur, non-seulement en Egypte, en Crète et en Elide, mais encore dans les Gaules :

César, dans ses *Commentaires de la guerre des Gaules* (vi, 17), dit que les Gaulois adoraient Mercure, « inventeur des arts et guide des chemins, » ajoutant qu'ils lui attribuaient une grande puissance pour enrichir les marchands. Le conquérant des Gaules constate encore que les statues de ce dieu étaient fort nombreuses chez nos pères : *Ejus sunt plurima simulacra.*

Pline (*Hist. nat.*, l. xxxiv) confirme ce fait, quand il cite la statue colossale de Mercure faite en Auvergne par le statuaire Xénodore.

Avant l'établissement de la religion chrétienne dans nos contrées, les gallo-romains s'étaient fait de ces dieux domestiques, appelés Lares ou Pénates, qui n'étaient que de petites statues qu'on honorait dans les maisons, et dont on avait un soin particulier. Nous possédons un livre rare, imprimé en 1556, à Wesel, et traitant de la religion des anciens Romains. Cet ouvrage, de Guillaume DU CHOUL, vrai trésor pour un bibliophile, est illustré de plusieurs belles figures *retirées*, dit le texte, *des marbres antiques qui se trouvent à Rome, et par notre Gaule.* On y lit à la page 152, que « les Lares étaient fils de la Lune et de Mercure, » que les poètes ont attribué à Mercure, messager des dieux, les talaires et le chapeau orné de ses ailes, parce qu'il est Dieu de l'éloquence, et que « la parole vole comme fait par l'air un oiseau. »

Du Choul cite une pierre précieuse, un onyx, à lui appartenant, qui représentait Mercure, tenant le caducée d'une main et une bourse de l'autre. On dirait la reproduction de la petite statue que nous avons sous les yeux, et qui a été trouvée dans un des champs de Mendousse (Basses-Pyrénées).

D'après l'épreuve photographique qui accompagne cette

notice (1), il est facile de se convaincre que notre Mercure, représenté sous les traits d'un beau jeune homme, est remarquable au point de vue de l'art. Les diverses parties de son corps sont dans les meilleures proportions, et le modelé est parfait. La tête, légèrement inclinée sur le côté droit et surmontée des deux ailes traditionnelles, est admirablement placée sur de larges épaules. L'anatomie des formes est supérieurement observée tant en avant qu'en arrière. Les bras se détachent naturellement du tronc, et présentent une harmonie parfaite avec les membres inférieurs, écueil ordinaire de la statuaire. Malgré les rayages du temps qui a un peu corrodé les oreilles, les yeux et les lèvres, cette statuette de bronze est d'une bonne conservation. Elle est un beau témoin, un précieux spécimen de la statuaire antique et de l'art gallo-romain aux premiers âges de l'ère chrétienne. Car notre Mercure se rapporte au temps où dieux et déesses disparurent, pour ainsi dire, dans les entrailles de la terre, éblouis par la splendide lumière de celui qui les remplaçait tous, du plus beau des enfants des hommes.

J'aurais voulu acquérir du propriétaire, pour mon musée archéologique, cette statuette en bronze de Mercure. Mais, comme les prétentions du possesseur de cette divinité païenne sont très-élevées, je me contente, jusqu'à l'arrivée d'un oncle d'Amérique, d'une épreuve photographique, que je serais heureux de mettre sous les yeux des amis de l'art de la *Revue de Gascogne*. Je la dois à l'obligeante amitié de M. Daries, qui a bien voulu mettre à mon service son talent de photographe-amateur.

D^r LÉON SORBETS.

(1) La *Revue de Gascogne* regrette que ses moyens ne lui permettent pas d'offrir à ses lecteurs cette curieuse image, dont l'exacte description de M. le D^r Sorbets peut jusqu'à un certain point tenir lieu. (L. C.)

CORRESPONDANCE.

Monsieur le rédacteur en chef,

Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous adresser quelques observations au sujet de nos *Questions et Réponses*. J'ai vivement désiré l'introduction dans la *Revue* de ces petites notes qui touchent à tout, qui sont un cadre si commode pour placer une foule de choses que l'on ne saurait guère mettre ailleurs, qui, enfin, selon le précepte antique, instruisent en amusant. Après une expérience de plus de deux années, je puis sans complaisance déclarer que les résultats de l'innovation ont été excellents, mais je les voudrais meilleurs encore. Il faudrait, pour cela, qu'un plus grand nombre de joueurs descendît dans l'arène, soit pour interroger, soit surtout pour répondre. Combien j'en connais, parmi ceux qui, en souriant, nous regardent poser nos points d'interrogation ou présenter nos solutions, qui pourraient prendre à nos luttes une brillante part ! Je les supplie, ceux-là, de vaincre leur indolence ou tout autre sentiment (quel qu'il soit) qui les « attache au rivage. » Que nous ne soyons plus seulement une douzaine environ (*rari nantes!*) d'hommes de bonne volonté ! Que ceux qui n'ont jamais été que témoins deviennent combattants ! Que ceux qui n'ont fait qu'apparaître dans nos rangs y soient désormais sans cesse mêlés ! Et, pour m'en tenir à ces derniers, — je demande pardon d'être si pressant et de recourir à l'argumentation *ad hominem* ! — croit-on que certain très-savant vicaire-général de Bayonne n'aurait pu répondre à la question relative à un évêque de son diocèse (*Revue* de mai 1870, p. 248), et que certain noble généalogiste des plus compétents n'aurait pu répondre à la question relative au chevalier d'Aydie (*Revue* de juillet 1869, p. 284) ? Avec mon zèle indiscret, monsieur le rédacteur en chef, j'irai jusqu'à vous interpeller directement, et après vous avoir chaleureusement remercié de tous les précieux renseignements historiques et littéraires que nous vous devons, je vous demanderai si vous n'avez pas quelquefois eu le tort de garder négligemment un silence qu'il vous était très facile de rompre ; si, par exemple, vous qui connaissez sur le bout du doigt tous les épistolaires, vous n'auriez pas en un clin d'œil trouvé dans les *Lettres* de Grotius le passage sur Peyrarrède dont la curiosité de votre serviteur réclamait l'indication (*Revue* d'octobre 1869, p. 476) ? A l'avenir, redoublons tous de zèle, vous, monsieur le rédacteur en

chef, tous nos chers collaborateurs et moi-même, pour que les questions insolubles restent seules sans réponse, et pour qu'autour de toutes les autres questions jaillissent souvent de vives lueurs, toujours quelques étincelles!

Agréé, monsieur le rédacteur en chef, etc.

Ph. TAMIZEY DE LARROQUE.

P.-S. — En me livrant à diverses recherches pour annoter les lettres inédites du cardinal d'Ossat, dont, à mon grand regret, la publication est toujours retardée (heureux encore si je pouvais répéter pour mon excuse ces paroles de l'habile diplomate: « Il importe plus de faire bien que de faire tôt! »), j'ai trouvé dans le tome second de la *Vie du cardinal d'Ossat* par Mme d'Arconville (p. 603-605) des détails intéressants sur le chevalier Basquiat de la House. Rapprochés de ceux que donne ou qu'indique M. le baron de Cauna, ils font parfaitement connaître la vie de ce personnage.

QUESTIONS.

53. De l'ancien autel de l'église paroissiale de Mirande.

Qu'est devenu l'autel dont il est ainsi parlé dans une dissertation de l'abbé Nicaise, intitulée : *Explication d'un ancien monument trouvé en Guienne dans le diocèse d'Auch* (Paris, 1689, in-4°, p. 6)? « L'on voit dans un lieu tout » voisin d'Eauze nommé Mirande un autre tombeau qui sert d'autel à l'église » paroissiale, qui est d'un très bon goût pour le dessin et pour les figures, » qui sont des Bacchantes qui dansent, et, au milieu du monument, la place » d'une inscription. Mgr l'archevêque d'Auch (1) le fera transporter, comme il » a fait celui dont nous parlons (2), et y en rétablira un autre en sa place plus » conforme à la dignité et à la sainteté du lieu. »

T. de L.

54. Du soufflet donné à Marguerite de Navarre par le roi, son mari.

Hilarion de Coste (*Eloge des dames illustres*, t. II, p. 274), raconte que Henri II, roi de Navarre, « ayant été adverti que l'on faisoit en la chambre de » la reine, sa femme, quelque forme de prière et d'instruction contraire à celle

(1) Armand Anne Tristan de la Baume de Suze (1684-1705). C'est à ce prélat qu'est dédiée la dissertation de l'abbé Nicaise.

(2) C'est-à-dire le tombeau en marbre blanc « trouvé près de la ville d'Eauze dans » un village du Bas-Armagnac, qui s'appelle St-Amand. » C'est à Foucault, ajouta le savant antiquaire, « que l'on doit la principale obligation de la découverte de ce » monument, » qui fut apporté au château de Mazères.

» de ses pères, il y entra resola de chastier le ministre, et trouvant que l'on
» l'avoit fait sauver, les ruines de sa colère tombèrent sur sa femme qui en
» recent un soufflet, lui disant : *Madame, vous en voulez trop sçavoir*, et en
» donna tout aussitost avis au roy François. » Ce soufflet est-il bien authenti-
que? L'anecdote n'a-t-elle pas été imaginée... *après coup*? Hilarion de Coste
n'allègue que le témoignage de Pierre Mathieu (*Histoire de France sous les
règnes de François I^{er}, Henri II, etc.*; 1631, 2 vol. in-f^o), et l'on sait combien
Mathieu est souvent inexact. Les écrivains très nombreux qui ont répété le récit
de cet historiographe (Poey d'Avant, Monlezun, etc.) n'ont pu invoquer, à cet
égard, l'autorité d'aucun contemporain. Les lecteurs de la *Revue de Gascogne*
connaissent-ils quelque document du xvi^e siècle relatif à la brutale protestation
tombée sur la joue de la gracieuse Marguerite ?

T. de L.

55. Sur deux marins gascons.

M. Léon Guérin, dans ses *Marins illustres de la France*, à l'article de l'ha-
bile, généreux et héroïque Prégent de Bidoux, premier général des galères de
France, et grand-prieur de Saint-Gilles en Provence dans l'ordre des cheva-
liers de Saint-Jean-de-Jérusalem (alors chevaliers de Rhodes), sous le règne de
Charles VIII, de Louis XII et de François I^{er}, dit de cet homme si réellement
distingué, « *qu'il était né en Gascogne*, » sans plus d'indications sur ce point.
Or, comme je n'ai absolument rien trouvé sur Prégent de Bidoux dans les Dic-
tionnaires de Feller continué par MM. Ch. Weiss et Busson, de Bouillet, et de
M. A. Jal, je prends le parti de poser, dans la *Revue de Gascogne*, la question
suivante : « *Dans quelle localité de la Gascogne était né Prégent de Bidoux ?* »

M. Léon Guérin, dans le même ouvrage et dans le même article, dit encore de
Prégent de Bidoux : « *Secondé par le grand capitaine de mer Charles Lartigue,
son compatriote.* » Les Dictionnaires cités ci-dessus par moi étant égale-
ment muets sur ce compatriote et ce compagnon de Prégent, je pose ici cette
nouvelle question : « *Où trouve-t-on des détails biographiques sur le marin
gascon Charles Lartigue ?* »

CL.-HIPPOLYTE MASSON.

RÉPONSE.

55. Sur deux marins gascons.

Prégent de Bidoux est absent en effet des recueils biographiques les plus
complets de notre temps, sans excepter la *Biographie universelle* de Michaud et
la *Biographie générale* de MM. Didot. Ce n'est pas à dire qu'il ne méritât d'y
figurer à plus juste titre que la moitié des noms préférés au sien par les com-
pilateurs de dictionnaires historiques. Mais il semble, vu les lacunes graves et

nombreuses de ces sortes d'ouvrages en ce qui concerne le moyen âge et le commencement des temps modernes, qu'ils n'ont presque puisé aux sources de l'histoire qu'à partir de la fin du xvi^e siècle. En ce qui concerne Prégent de Bidoux, ils sont d'autant plus blâmables que leur modèle, le Moréri de 1759, renferme un article sur cet homme de mer (au mot *Bidoux*). On y voit, en tête d'un rapide tableau de sa carrière, qu'il était « natif de Gascogne, » sans indication plus précise. L'auteur de l'article renvoie, en finissant, à l'*Histoire de Marseille* de Ruffi et à l'*Histoire des grands officiers* du P. Anselme. Ce dernier (t. vii, p. 923) nous apprend exactement les mêmes choses que le Moréri (1). Et il est probable que nous ne serions pas plus fixés sur le lieu natal du brave Prégent de Bidoux, en abordant Jean Dauton (*Hist. de Louis XI*, p. 115, 124, 186, 293, cit. par Moréri) et les autres auteurs qui ont parlé de lui. Du moins, un de nos compatriotes, M. Riesbey, qui a consacré à ce général des galères de France une courte notice dans la *Revue d'Aquitaine* de 1861 (t. v, p. 159), débute en ces termes : « Prégent de Bidoux (*sic*), issu d'une noble famille de Gascogne, naquit en 1468; on ignore, je crois, dans quelle localité... » Je ne puis donc répondre à la première question de M. Masson, et je la recommande aux hommes versés dans la connaissance des familles et des généalogies de notre province.

Je serai peut-être plus heureux en ce qui concerne Charles de Lartigue. Je copie un article du Moréri de 1759 : « N., seigneur de Lartigue, petit-neveu d'Amanieu [un des grands capitaines du xiv^e siècle, *Hist. du Languedoc*, t. iv, p. 335, 340]..., se rendit illustre sous plusieurs rois par son courage, ses emplois militaires et les services qu'il rendit dans différentes rencontres à son prince. Il commença à porter les armes sur mer sous Louis XI, fut fait vers 1480 chef d'escadre, donna des preuves de sa valeur sous Charles VIII et Louis XII, fut fait vice-amiral en Bretagne sous François I^{er}. Il fut en 1521 et 1522 général et conducteur de l'armée navale que ce dernier prince envoyait à Fontarabie, assiégée par les Espagnols. On ignore le temps de sa mort; on croit qu'il mourut dans sa charge et sans alliance, ce qui a fait l'extinction de sa branche. Consultez les mémoires de De Serres, p. 57; Scipion Duplex; mém. de Du Bellay, de Sully et d'Amelot de la Houssaie. » Je prévient les curieux que De Serres (*Inventaire*, Rouen, 1647, in.-f., p. 419), Martin Du Bellay (collect. Michaud et Poujoulat, t. v. p. 166), Sc. Du Pleix (*Histoire de Fr.*, t. iii, p. 300) n'ajoutent rien à ce que dit le Moréri et n'en disent pas si long.

Mais il me paraît évident que le vice-amiral de Bretagne, qui ne fut pas heureux à l'affaire de Fontarabie, est le même que Charles de Lartigue, quoique le rédacteur de l'article du Moréri n'ait pas su son nom de baptême. Quant à sa

(1) J'ai consulté le P. Anselme avec d'autant plus d'empressement que l'exemplaire qui est à ma portée (Biblioth. du sémin. d'Auch) contient des notes marginales de l'abbé de Vergès sur les noms qui appartiennent à la Gascogne. Il y en a beaucoup à la p. 924 sur les d'Ornesan. Mais à la p. 923, sur Prégent de Bidoux, l'abbé de Vergès, n'a eu rien à dire.

patrie, on peut le rattacher à la terre de Lartigue (1), dont il portait le nom ainsi que tous ses ancêtres connus. Mais le même auteur nous apprend que l'illustre famille de Lartigue avait deux terres de ce nom : l'une en Chalosse, l'autre en Armagnac. Ici encore, appel aux généalogistes et aux géographes de notre région !

On me permettra de faire remarquer qu'une autre branche de la même famille, honorablement mentionnée par Monluc, fournit plusieurs hommes illustres ou distingués; par exemple, un cousin du précédent, homme de guerre fort célèbre (2), qui contribua en particulier à forcer le pas de Suze en 1537, avec La Mothe-Gondrin, Rat de Fourcès et Gabarret, « tous gascons, » dit fièrement Scipion du Pleix (t. III, p. 413);—Jean de Lartigue, seigneur de Caplice, prêtre, docteur en théologie, historiographe de France (non cité dans la liste (3) de Sainte-Palaye), auteur de plusieurs ouvrages (4), etc. Je renvoie au long travail sur les diverses branches de la famille de Lartigue, inséré dans le Moréri de 1759.

L. C.

(1) Encore pourrait-on penser à la terre de Lisse (Lot-et-Gar., près Nérac), qui était aussi un fief des Lartigue.

(2) On l'appelait *Lartigue-d'Eüs* et par corruption *Lartigue-Dieu*, parce qu'il était seigneur d'Eüs, peut-être *Heux*, aujourd'hui paroisse, section de la commune de Larroque-sur-Losse, canton de Montréal (Gers). Je ne crois pas qu'il faille penser à *Artigue-Dieu*, du canton de Mirande.

(3) Voyez Chéruel, *Dictionnaire des institutions de France*, t. 1, art. *Historiographe*.

(4) « Parmi un nombre d'écrits qu'il a faits, on distingue ceux de *l'immortalité de l'âme, la politique du conquérant, sur le flux et reflux de la mer* et autres. » Moréri. — Je n'ai trouvé de renseignements bibliographiques plus complets que sur un des ouvrages du prémontré Jean de Lartigue : *la politique des conquérants* (Paris, 1662 et 1667, in-4° de 133 pages, plus l'épître dédicatoire au Roi, etc.) Voyez G. de Réal, *science du gouvernement* (1764, t. VIII, in-4°, p. 271), qui termine ainsi sa notice sur la *politique des conquérants* : « Le titre de cet ouvrage n'en donne pas une idée juste. Ce sont des réflexions politiques qui sont à l'usage du prince en général et non du conquérant seul. C'est une dissertation sur le gouvernement, ingénieuse. »

NOTRE-DAME DE LOURDES.



ÉTUDE MONOGRAPHIQUE DE CETTE CHAPELLE.

Suite et fin (1).

VII.

Ensemble de la Claire-voie.

C'est dans la troisième zone que règne la claire-voie, c'est-à-dire la série des hautes fenêtres. On les a combinées, à l'extérieur, avec un système d'arcades simulées, dont les cintres portent leur clé jusqu'au contact des modillons de la corniche supérieure.

Or, de ce parti-pris, qui a eu l'avantage d'économiser les matériaux, en réduisant ici l'épaisseur des murs de face, résulte, en outre, un élément d'ornementation que complètent des colonnettes jumelles, adossées au tympan extérieur des fausses-arcades. Ces colonnettes se dressent entre le dernier glacis des contreforts et leur amortissement, mis en relief un peu plus haut que le chenal du grand comble (2).

Nous ferons observer que toutes ces fenêtres de la zone su-

(1) Voir le numéro de la *Revue* du mois d'octobre dernier, page 429.

(2) Petit canal pratiqué à découvert sur le couronnement des murs d'un bâtiment pour recevoir les eaux de sa toiture.

périeure ont à peu près la largeur de celles des chapelles latérales; mais elles sont sensiblement plus élancées que ces dernières, ainsi que semblait le demander cette hauteur d'environ 14 mètres au-dessus du chemin de ronde.

Toutefois, à partir de la portion du mur de face qui correspond aux sacristies, la fenêtre s'élargit considérablement; mais elle se divise en deux baies géminées dont les cintres en ogive prennent naissance à un meneau central. Cinq colonnettes décorent, en outre, la façade extérieure de leurs pieds droits, et une rose à cinq lobes à jour rehausse l'aire du tympan qui accompagne ces deux ogives.

Un peu plus haut se dessine, en archivolte commune, une forte moulure qui leur sert d'encadrement supérieur. Par dessus la corniche du grand comble, un second pignon à rampants unis se dresse en avant de la toiture, entre deux pyramidions ornés de gables et enrichis de crossettes; et, en amortissement définitif, est plantée une croix de pierre dont les branches nimbées se dessinent un peu plus haut que la crête métallique qui couronne le faitage.

Enfin, entre les rampans de ce dernier pignon, l'architecte a ouvert une baie géminée dont les deux cintres en ogive portent sur le chapiteau d'une colonnette centrale.

Aussi l'œil se repose-t-il agréablement sur l'aire d'un tympan qui, malgré la simplicité de son architecture, termine avec tant de convenance l'harmonieuse combinaison des lignes, dont l'ensemble caractérise ainsi, ordinairement, le point culminant des transepts.

Il est bien évident que dans l'intention de l'auteur d'un tel projet, cet ensemble d'ornements réservés aux deux murailles qui encadrent le chœur, au sud et au nord, devait trancher sur tout ce qui l'entoure. Or, l'effet calculé est obtenu avec un tel succès qu'il ne saurait échapper à l'observateur le plus vulgaire, malgré le voisinage d'un chevet si heureusement rehaussé de chapelles rayonnantes.

VIII.

Façade principale.

Toutefois, c'est à la façade principale que l'architecte a réservé ses soins de prédilection.

Les façades latérales sont, généralement, très secondaires relativement à celle qui nous occupe. Et celle-ci est appelée *principale* dans presque toutes les églises, surtout à raison de l'importance que lui donne, sur les autres, l'ornementation dont l'embellissent, de concert, l'architecture, la statuaire et la sculpture d'ornementation, qui s'y montre si féconde dans la variété des motifs qui lui sont propres.

S'agit-il, par exemple, d'un beau monument, construit à grands frais, dans le vrai moyen âge ? Mille ornements divers s'unissent pour rehausser sa façade principale : dais, aiguilles, pinacles, fleurons, rinceaux, statues, bas-reliefs, figures fantastiques, symboles, allégories, souvenirs historiques des deux Alliances s'y développent à l'envi, selon les lois d'une symétrie pleine de goût et d'un véritable intérêt.

Au point où les broderies de pierre deviennent plus délicates et semblent flotter au gré des vents, on voit naître et s'élancer avec aisance ces clochers à jour, ces flèches à clochetons aériens, de dimensions et de hauteurs si diverses. C'est comme une lutte de végétation de pierre à travers l'atmosphère, aspirant à atteindre le Ciel afin d'y porter, jusqu'au trône de Dieu, la bonne odeur de l'encens avec le tribut quotidien de la prière publique.

Quelle riche et splendide parure ! Faut-il s'étonner que, dans les cœurs droits, elle réalise comme un avant-goût des abords de la Cité céleste, une invitation sublime, un attrait irrésistible à pénétrer dans l'intérieur de nos temples, qui en sont ici-bas la figure, hélas, si imparfaite ?

C'est bien là le sentiment profond, la pensée éminemment chrétienne qu'a voulu reproduire l'architecte de Notre-Dame de Lourdes. Mais, se trouvant limité aux ressources dont il dispose, pouvait-il lutter, sur le roc de Massabielle, avec les belles façades de Reims, de Bourges, d'Amiens, de Chartres, de Paris, etc., etc. ?

Nous avons déjà fait observer qu'il construit une chapelle de pèlerinage très fréquenté. Il ne pouvait donc guère se dispenser de mettre à la disposition des fidèles un porche qui pût, à l'occasion, servir d'abri et se prêter au repos.

Or, l'architecte, dilatant ce porche de manière à donner au clocher un empâtement convenable, l'a décoré, à droite et à gauche, d'une élégante colonnade dont la bonne ordonnance saisit au premier aspect. Elle est, d'ailleurs, en parfaite harmonie avec l'entrée à triple voussure concentrique et sur colonnes, que six arcades de face encadrent à l'aspect de l'Orient.

Cette entrée, où doit se terminer un escalier monumental, est couronnée d'un pignon surélevé, dont les rampants sont rehaussés de crosses végétales.

Et, dans l'aire du tympan, on a ménagé une rosace aveugle à huit lobes, dont le cadre, en fort relief, est cantonné de trois petites rosaces sculptées sur fond, dans le même goût.

A ce niveau, deux pinacles surmontent les contreforts d'angle, au droit des chapelles latérales. Ils se dressent, jusqu'à la hauteur d'environ 4 mètres, comme deux satellites préposés à la garde de l'entrée de l'édifice. Ces deux pinacles sont peu distants des deux tourelles d'escalier qui flanquent la tour centrale. Et au-dessus du pignon, l'architecte a orné le mur de face de cette tour d'une ample rosace rayonnante, à douze trèfles translucides, que le soleil levant illumine au bénéfice de la chapelle entière.

Un système d'arcades aveugles porte, en extra-dos, le contour de cette brillante rose. Et, par dessus le cordon qui l'ar-

rête en élévation, d'autres arcades de même genre, mais trois fois plus élancées, élèvent leurs cintres trilobés jusqu'à la naissance de l'étage destiné à recevoir les cloches.

IX.

Le Clocher et sa Flèche.

Nous voici donc parvenus à la hauteur de la voûte inférieure du beffroi. Le cordon à large glacis dont nous venons de parler l'accuse à l'extérieur, juste à la hauteur du faite de la chapelle.

A partir de ce niveau, le beffroi monte de 12 mètres, flanqué de ses doubles contreforts d'angle, dont le glacis supérieur est décoré d'imbrications. Et sur ses quatre flancs, de grandes baies jumelles donnent aux cloches toute facilité de faire entendre, au loin, leurs volées solennelles dans la direction des points cardinaux. A cette hauteur répond la base d'une flèche octogonale ornée de quatre lucarnes à pignons feuillagés, et cantonnée de clochetons qui sont destinés à racher les angles du quadrilatère. Cette flèche porte à 24 mètres plus haut la croix métallique dont elle se couronne, et qui, toujours radieuse, oppose une si forte résistance aux plus violentes agitations de l'atmosphère :

APTISQUE JUNCTA NEXIBUS
RELUCET IN FASTIGIO.

X.

Etude de l'intérieur.

Mais il est temps de revenir à l'intérieur de la chapelle, et d'étudier, en élévation, un plan d'ensemble dont nous n'avons donné que l'ichnographie.

Toutefois, avant de quitter le porche, reconnaissons que, de ses trois portes, pratiquées dans l'épaisseur du mur pignon, deux ouvrent directement sur les voies qui conduisent aux sacristies, tandis que l'entrée principale est dans l'axe de la nef.

Arrêtons-nous devant cette double baie, de si bonne allure, mais exprimons le regret de ne pas trouver les voussures concentriques dont elle se couronne ornées de niches et peuplées de personnages, comme on le voit à la façade de tant d'églises du *xiii^e* siècle. L'architecte aurait bien voulu pouvoir figurer ici, pour l'édification des pèlerins, le triomphe de la grâce sur les âmes chrétiennes, c'est-à-dire l'invincible courage des martyrs, le zèle des confesseurs de la foi, et celui des saints pontifes qui en ont été les propagateurs ou les gardiens; l'inviolable pureté des vierges, avec le dévouement à toute épreuve, et l'héroïque résignation des saintes femmes; enfin, l'ardente sollicitude des anges et des autres membres de la milice céleste qui veillent, à l'entrée de tant d'autres églises, autour du trône du Christ rédempteur.

Ce vaste poème de la vie chrétienne ne pouvait pas trouver ici sa place, faute de ressources; et l'architecte a dû se contenter de dresser, sur le tympan de la porte centrale, un trône où nous voyons Jésus assis, nu-pieds et la tête ornée du nimbe crucifère. De sa main droite, il bénit les pèlerins, conviés par sa divine Mère.

Autour de son auréole oblongue et quadrilobée sont les quatre symboles ailés de ses Évangélistes. A sa droite est représentée la nature humaine du Verbe incarné, et au-dessous rugit le lion du désert. A sa gauche plane l'aigle des sublimes révélations, au-dessus du veau qui rappelle les sacrifices de l'ancienne Alliance.

Plus bas encore, et à la face extérieure du trumeau qui partage cette porte en deux compartiments égaux et semblables, Marie-Immaculée, ramenant ses deux mains croisées sur sa poitrine, inspire le recueillement à ses fidèles serviteurs, ac-

courus de loin pour visiter son sanctuaire. « N'oubliez pas—
» semble-t-elle nous dire — que c'est ici la maison de Dieu,
» *non est hic aliud, nisi domus Dei*; que je vous ai ménagé,
» moi-même, l'entrée de ce temple privilégié, et que, de
» plus, je suis la vraie porte du Ciel dont il est l'image sym-
» bolique (1) ».

« — Secourez, ô Refuge des pécheurs, secourez ceux qui,
» après de tristes chutes (2), viennent se relever, sous votre
» égide, et reprendre courage pour naviguer jusqu'au port
» du salut. »

XI.

La Nef.

La nef où nous entrons est, en effet, ainsi appelée du grec *ναύς*, vaisseau, et du latin *navis*, qui a la même signification. Elle est l'emblème de cette Arche « sur laquelle navigue l'Eglise militante, à travers les flots d'une mer qu'agitent, sans cesse, de violentes tempêtes (3). » Et cette allégorie se trouve développée sous toutes ses faces à l'article II, n° 5 des Constitutions Apostoliques.

A Notre-Dame de Lourdes, la hauteur de cette partie de l'édifice est de 19 mètres sous clé de voûte; et, comme sa largeur n'en a pas plus de 10, les proportions qui résultent de ces deux dimensions sont, pour un observateur expérimenté, d'un très bon effet, puisque la hauteur est près du double de la largeur. Sans compter que, par un effet d'optique sagement calculé, les groupes des hautes colonnes qui, depuis le sol s'élèvent jusqu'à la naissance des arcs doubleaux, fa-

(1) *Janua cœli... Atque semper virgo, felix cœli porta... Quæ pervia cœli porta manes, etc., etc.*

(2) *Refugium peccatorum... Succurre cadenti!*

(3) *Guillelm DURAND. De Ritibus Ecclesiæ, lib. I, cap. 5.*

vorisent les conditions d'une hauteur totale en apparence plus considérable.

Cette voûte est d'arêtes, avec nervures dont le style est bien de la première moitié du XIII^e siècle, époque choisie, avon-nous dit, pour l'ensemble de l'édifice. Ainsi, chaque arc doubleau est bordé, en son contour, d'une moulure torique, perpendiculairement au grand axe de l'édifice; tandis qu'un double torillon accompagne les tores qui, dans l'entre-deux des arcs doubleaux, suivent obliquement la direction des nervures jusqu'à leur intersection à une clé saillante.

Ces sortes de clés se retrouvent sur tous les points où vont se croiser les nervures obliques; et l'on en compte sept qui toutes sont rehaussées de moulures au pourtour, et d'ornements sculptés à la face antérieure. C'est ainsi qu'à celle du sanctuaire, cette face porte en relief le blason de Pie IX; celle du chœur rappelle les armes de Mgr Laurence, fondateur de l'œuvre; et la première de la nef reproduit le sceau épiscopal de Mgr Pichenot, actuellement évêque de Tarbes. Un simple ornement feuillagé décore toutes les autres clés.

Nous avons fait observer, à l'extérieur, que trois zones se partagent l'élévation de l'édifice, en son ensemble, et nous en retrouvons le même nombre à l'intérieur, abstraction faite de la crypte; à savoir: la zone des grandes arcades qui ouvrent sur les chapelles latérales; celle des hautes fenêtres dont la série continue forme la claire-voie; enfin la zone intermédiaire qui rappelle ici le *triforium*.

Ce dernier mot, inventé avec assez peu de bonheur par les archéologues anglais, désigne l'étage qui règne souvent sur toute la largeur des nefs latérales, et qui reçoit le jour de la maîtresse-nef, au moyen d'arcades ouvertes un peu plus bas que la claire-voie.

De là, il est facile de conclure que le *triforium* proprement dit n'est praticable que dans les grandes églises. Et comme il couronne les collatéraux, il n'était pas possible de le compren-

dre dans le plan de la chapelle de Lourdes ; car, faute d'espace disponible du sud au nord, la nef ne pouvait pas être accompagnée de bas-côtés : c'est encore beaucoup qu'on ait pu lui donner des chapelles latérales, qui devaient être d'une si grande utilité.

Ce sont, avons-nous dit, des séries d'arcades ouvertes sur la nef centrale, au-dessous des hautes fenêtres qui, à l'intérieur des grandes églises, accusent la présence du *triforium*. Mais il arrive très souvent que sa profondeur est réduite à un tel point qu'elle ne s'étend que sur l'épaisseur des murs. C'est ce que l'on voit à la métropole d'Auch, par exemple, où cet étage, loin de prendre toute la largeur des bas-côtés, est une simple galerie dont la balustrade ne voile à nos regards qu'une coursière d'environ 1 mètre de largeur.

Il ne faut donc pas trouver étrange que, dans beaucoup d'édifices religieux, moins importants que cette cathédrale, la coursière elle-même se trouve supprimée. On s'est alors contenté de ménager des arcades aveugles, simulées dans le plein mur, et qui prennent, sous cette forme, le nom d'arcatures.

Dans Notre-Dame de Lourdes, leur série, régulièrement interrompue par les groupes des hautes colonnes, rappelle les arcades qui, ailleurs, éclairent le *triforium*. Mais elle ne réalise qu'un ornement d'architecture qui, avec ses élégantes colonnettes, nous semble fort digne de tous les autres, et s'étend à toute la zone intermédiaire. C'est-à-dire que ces arcatures accompagnent les deux autres zones, depuis le mur oriental jusqu'à l'extrémité occidentale de l'édifice. On en voit même, à titre de simple décoration, une petite série, à droite et à gauche de la tribune de l'orgue, que l'architecte a ménagée sous le clocher.

Remarquez, avant d'aller plus loin, que cette division de la nef par zones est horizontale. Mais, verticalement, l'édifice se partage en dix travées, cinq à la nef et cinq aux cha-

pelles absidales, sans compter la travée exceptionnelle du chœur, que nous avons constaté être au droit des sacristies.

Enfin, à chaque travée correspondent uniformément, soit à droite, soit à gauche, une arcade, un groupe d'arcatures, une haute fenêtre avec son formeret, et, de plus, un système de nervures symétriquement distribuées à la surface de la voûte, dans l'entre-deux des arcs doubleaux.

La régularité n'est donc pas moins complète, en élévation, à l'intérieur qu'à l'extérieur de cet édifice. Et c'est encore en donnant plus de valeur aux ornements d'architecture qui lui sont propres que la travée du chœur empêche cette régularité de se convertir en monotonie.

C'est ainsi, par exemple, que si dans la nef les colonnes groupées sont au nombre de trois, soit au sud soit au nord, dans le plan vertical des arcs doubleaux, — on en compte cinq dans la travée du chœur, attendu que leurs arcs doubleaux ont une plus grande importance, et comme force et comme ornementation.

Si dans la nef, les arcatures de la zone intermédiaire qui rappellent le triforium sont au nombre de quatre pour chaque travée, — nous en comptons six à celles du chœur.

Si dans la nef, chaque travée a, dans la zone supérieure, sa fenêtre archivoltée, avec cintre en ogive portant sur colonnettes, — la travée du chœur a deux baies géminées, de même forme, de mêmes dimensions et de même valeur ; et de plus, elle a un quadrilobe dessiné dans le plein mur, étalant ses découpures végétales sous une archivolte commune d'un plus grand diamètre.

De même, si dans la nef chaque travée a son arcade régulièrement établie sur colonnettes groupées autour de chaque système de hautes colonnes, de manière à dissimuler la force des piles qui portent les hautes murailles, sud et nord, — dans la travée du chœur, l'arcade, devenue impraticable, est remplacée par un mur de clôture. Et, comme on ne pouvait pas

l'éviter, on a eu le soin d'orner de lignes d'architecture la nudité de ce mur.

Une porte de communication avec chaque sacristie était indispensable. Mais elle est accompagnée d'un ensemble de moulures et de colonnettes, qui ne contrastent en aucune façon avec sa simplicité. Une colonne engagée divise ce mur en deux parties égales, et sur son chapiteau repose la retombée de deux arcatures jumelles, mises en parfaite relation, comme hauteur, avec les arcades qui ouvrent vers les chapelles latérales. Enfin, dans chaque tympan, on a placé une rosace quadrilobée, aveugle et archivolée, comme simple ornement du chœur, mais sans utilité pour l'intérieur des sacristies, que, du reste, le xiii^e siècle n'établissait jamais à cette place.

XII.

Le Chœur.

Ajoutons même que les églises de cette période n'en avaient ordinairement d'aucune espèce. Les édifices qui, dans le voisinage, étaient consacrés à l'habitation du clergé, y suppléaient largement, comme dépôt des objets plus ou moins précieux qui servaient aux divers détails du culte public.

Ce que nous appelons ici le chœur tirait son nom traditionnel du chœur des chantres qui s'y réunissaient, pendant les offices, afin d'exécuter ou la psalmodie ou les chants sacrés que prescrit la liturgie chrétienne.

Et, pour un édifice qui, au xiii^e siècle, aurait été bâti selon le plan que nous étudions, notre chœur serait l'inter-transsept, c'est-à-dire l'entre-deux des croisillons dont les sacristies ont dû prendre la place dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes.

Si donc il nous était permis de supposer qu'on voulût ici,

un jour ou autre, reproduire, à l'intérieur et sur l'ensemble du sol un vrai transept, c'est-à-dire la grande figure de la croix, qu'arriverait-il ?

Les deux murs qui encadrent actuellement le chœur seraient démolis avec précaution, et aussi sans préjudice ni pour leurs quatre piliers sensiblement plus vigoureux que tous les autres, ni pour les grandes arcades dont ils équilibrent la retombée.

A droite et à gauche se trouverait ainsi tout à fait dégagé l'intérieur des croisillons du transept accusé à l'extérieur ; et, par cette modification, la chapelle gagnerait, à l'intérieur de l'édifice, cette forme de croix à laquelle l'art chrétien renonçait si rarement dans ses plans du moyen âge.

Ces croisillons, en effet, représenteraient les deux bras de la croix dont le chevet serait la tête, tandis que sa hampe se développerait naturellement sur la longueur de la nef, selon les proportions qui sont d'usage en Occident (1). — Et quelle heureuse transfiguration s'opérerait ainsi à l'avantage d'un monument déjà si remarquable !

Mais cette modification ne saurait être ici qu'une hypothèse, l'usage des sacristies ayant prévalu partout comme annexe indispensable. La place qu'elles occupent ici, faute d'espace libre sur tout autre point du roc de Massabielle, a dû forcément leur être dévolue. Et c'est ce qui explique comment l'édifice n'a pu conserver, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, que le souvenir de la mystique consécration qu'aurait pu lui imprimer, du moins à l'intérieur, la forme du signe glorieux de la rédemption des hommes.

Quoi qu'il en soit de nos regrets pour cette inévitable suppression, il est juste de reconnaître que l'architecte a fort heureusement rompu, à cette occasion, la monotonie des éléments semblables dans le voisinage du sanctuaire.

(1) On sait que dans la croix orientale les quatre branches sont égales entre elles.

XIII.

Le Chevet.

De plus, il a donné aux deux arcs doubleaux qui le précèdent l'importance que leur imposait ce rang d'honneur.

Celui qui, vers l'ouest, arrête, ici, la limite du chœur est l'arc de triomphe du Christ *vainqueur* par la croix.

Au centre du sanctuaire, les âges de foi dressèrent l'autel principal comme vrai trône du maître invisible qui, de là, *régit* sur le monde et le *gouverne* : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat*. Et un chant des plus solennels, consacré à cette formule, en rappelait l'esprit à l'assemblée des fidèles aux grandes fêtes du cycle religieux.

Enfin, le grand crucifix de nos anciennes liturgies, *Magnum crucifixum*, rattaché à la clé de l'arcade triomphale, comme on le voit, entre autres églises importantes, dans la métropole d'Auch, exposait à leurs yeux le mystérieux trophée de la victoire remportée, au sommet du Calvaire, sur les puissances infernales; tandis que sa chaîne emblématique figurait l'union désormais indissoluble entre l'Eglise qui milite encore sur la terre, et celle qui triomphe dans le ciel. — Et quel autre moyen eût été plus propre à perpétuer au milieu de nous le touchant souvenir de cette ancienne tradition :

« Le Christ mourant sur la Croix tourna le dos à l'Orient, qui s'obstinait à le méconnaître, même en face de ce temple où sa gloire venait de briller avec tant d'éclat; et il voulut, de son dernier regard, convier les régions occidentales au banquet divin de sa Nouvelle Alliance. »

Mais entrons enfin dans notre sanctuaire.

Par delà son arc triomphal, nous retrouvons sur plan pentagonal les mêmes arcades qui dans la nef communiquent

avec les chapelles latérales sur deux lignes droites et parallèles.

Dans cette série du rond-point, les règles de l'architecture imposaient à l'auteur du plan des piles aussi fortes que sous les arcades de la nef.

Mais il en voile l'austérité au moyen de colonnettes, aussi nombreuses pour chacune qu'à l'entrée des chapelles latérales.

Ajoutons que, dans le but de tresser autour du maître-autel une couronne mystique d'une plus grande valeur, l'architecte dresse une colonnette élancée à chacun des angles rentrants qui naissent de la rencontre des pans coupés. De plus, dans l'entre-deux de ces colonnes, il reproduit, à hauteur de siège, mais sur des dimensions plus réduites, le système d'arcatures dont la zone du *triforium* se trouve ornée tout autour de l'édifice. Il est bien évident que ces arcatures ajoutent à la richesse de ces chapelles.

Gardons-nous donc de l'accuser d'économie mal entendue, dans le complément de cette couronne d'une si élégante simplicité.

Il est vrai que dans la nef il a groupé trois colonnes élancées, entre le sol et le point de départ des arcs doubleaux, tandis que, dans le chevet, une seule naît du sol et s'élève à travers les chapiteaux qui portent les arcades pour ne s'arrêter qu'à la même hauteur.

Pourquoi, nous dira-t-on, une telle différence? C'est que, pour ce dernier cas, l'angle rentrant laisse moins de place libre; et, d'ailleurs, à la naissance de la voûte d'arêtes, adoptée pour l'édifice entier, la gerbe des nervures a, dans le chevet, beaucoup moins d'importance que dans la nef; car ici, toutes les nervures concourent, au nombre de cinq par travée, avec la retombée de chacun des arcs doubleaux qui l'encadrent, tandis que dans le chevet une seule part, avec l'arc formeret, du chapiteau qui couronne la colonne d'angle.

D'où il suit que la bonne ordonnance de ces divers détails n'est pas moins complète dans les chapelles du chevet que l'harmonie des grandes lignes qui forment l'ensemble de l'édifice.

Mais il n'est peut-être pas hors de propos de faire observer, en outre, que cette harmonie est tout aussi heureusement calculée à un autre point de vue : c'est-à-dire quant à la signification allégorique des *nombres*, dont la symbolique du moyen âge manquait rarement de tirer parti.

Dans les églises romanes, le plan du chevet était généralement en hémicycle, surtout lorsqu'il ne comprenait qu'une seule chapelle.

Le *xiii^e* siècle aima mieux bâtir le chevet sur plan pentagonal ; et il le dotait de *trois* ou de *cinq* chapelles.

Les siècles suivants donnèrent au chevet de nouvelles églises, *sept*, ou même *neuf* de ces sortes de chapelles, selon que cette partie de l'édifice religieux prenait de l'étendue, à la suite du transept.

Or, les écrits du temps nous apprennent que ces différents *nombres* déterminés furent comme une allusion symbolique, ou à la *Trinité* des personnes divines ou aux *cinq* plaies principales faites au corps du divin Rédempteur ; aux *sept* jours de la création du monde, ou aux sept sacrements qu'a institués le Verbe incarné, par qui tout a été fait dans les *sept* premiers jours de la Genèse, *omnia per ipsum facta sunt* (1) ; ou enfin, comme à Gimont, par exemple, aux *neuf* chœurs des Anges qui, de la Cour céleste, viennent sur la terre remplir les missions diverses que Dieu leur a confiées dans l'intérêt de l'espèce humaine.

Dans son plan, inspiré par le *xiii^e* siècle, l'architecte de Notre-Dame de Lourdes ne pouvait pas méconnaître de tels

(1) Sanct. Joann. Évang. Cap. 1., v. 3.

enseignements. Il a donc choisi le nombre *cinq* pour l'ordonnance mystique des bijoux de la couronne que forment les chapelles rayonnantes. Nous venons de voir avec quelle grâce elles se groupent autour du trône où le Christ, vainqueur de la mort, voile l'éclat de son triomphe sous les saintes espèces de l'Eucharistie.

De plus, chacune de ces chapelles rappelle la *Trinité* des personnes en Dieu, par le nombre de ses fenêtres; de même que la grande rose à jour de la façade principale symbolise l'*unité* de la nature divine.

Pour ce qui regarde la nef du monument que nous étudions, afin de mieux saisir son intéressante signification symbolique, écoutons, entre autres écrivains sacrés, Clément d'Alexandrie. Il enseignait aux fidèles du iv^e siècle que le nombre x est parfait en tous points, comme complément au-delà duquel il n'y a rien à imaginer, en tant que base de numération (1). Et, pour ce motif, il ne trouvait rien de plus propre à symboliser le salut éternel, c'est-à-dire le complément parfait de tout ce que l'on peut espérer de mieux en cette vie, et posséder en l'autre après la mort.

Aussi ce docte écrivain a-t-il donné, avec saint Augustin (2), le nom de DENARIUM, par allusion au nombre x, à la récompense éternelle, qui est le salaire divin des mérites acquis dans le temps. Attendu, d'ailleurs, que cette récompense est figurée par le *denier*, qui, dans la parabole des ouvriers de l'Evangile (3), est le salaire accordé, indistinctement, à chacun d'eux, par le maître de la vigne.

Ajoutons que Boldetti, dans ses études sur les catacombes de Rome, constate que certains poissons de verre (4) trouvés dans ces lieux souterrains, portaient, en inscription, des

(1) Numerus undequaque perfectus. — *Strom. Lib. vi.*

(2) Tract. xvii in Joann.

(3) MATTH. cap. xx, v. 2.

(4) Page 516.

NOMBRES à base décimale, x, xx, etc., etc. Or, les savants qui se sont spécialement occupés de ces sortes de recherches conviennent que de tels *nombre*s reproduisent, dans la pensée des premiers chrétiens, des formules de *souhait*, ou d'*aspiration de durée de bonheur* pour la vie éternelle.

Nos pères dans la foi, dont les soupirs eux-mêmes étaient comptés par les tyrans qui les persécutaient (1), avaient soin de voiler leurs *aspirations* vers des temps meilleurs sous les formes mystérieuses de la langue des symboles. Et, afin de le faire avec moins de danger pour le nouveau culte, ils s'approprièrent, en l'élevant à la hauteur de leurs idées surnaturelles, l'acclamation payenne *votis x, multis xx*, dont nous avons traité assez longuement à l'occasion d'une médaille *votive* frappée en l'honneur de Julien l'apostat dans la première moitié du iv^e siècle (2).

Ainsi donc, le nombre x était notoirement adopté, de très bonne heure, dans l'assemblée des fidèles, comme l'un des éléments du langage symbolique. Ficorini, dans ses recherches sur les *Pierres lettrées*, en a cité de nouveaux exemples. Il ne faut donc pas nous étonner si, dans la disposition des grandes lignes de nos édifices religieux d'ancienne date, nous retrouvons des allusions au *nombre* x, ou à toute autre base décimale, à titre de *souhait* de salut, ou d'*aspiration* vers la vie éternelle. Si, en effet, la porte principale figurait l'entrée du ciel, avec toutes les richesses sculpturales qui la décoraient, la nef était le vaisseau tutélaire qui, sur la mer de ce monde, fait voguer les fidèles jusqu'à la Cité des récompenses éternelles. Aussi le nombre x s'y trouvait-il, le plus souvent, non en chiffre, mais dans la double série des grandes arcatures romanes, ou des grandes arcades ogivales qui la bordaient,

(1) Devaient-ils être, du reste, mieux traités que les suspects infortunés dont parle Tacite, au texte suivant : *Præcipua, sub Domitiano, miseriarum pars erat, videre et adspici, quàm suspiria nostra subscriberentur.* — TACIT. *Jul. Agricola vita*;— XLV.

(2) *Revue de Gascogne*, tom. XII, page 138 et suivantes; page 188 et suivantes.

cing de chaque côté; avec correspondance d'un égal *nombre* de fenêtres pour éclairer cette partie, la plus importante de la construction.

A Notre-Dame de Lourdes, c'est Marie Immaculée, vraie porte du ciel, *felix caeli porta*, qui convie elle-même les pèlerins à prendre place dans sa nef, nouvelle arche de salut. Et, dans cette nef, l'architecte a traduit l'analogique *VOTIS X* des saintes aspirations de nos âges de foi, vers le *DENARIUM* du bonheur éternel, par les *DIX* grandes arcades qui ouvrent sur les *DIX* chapelles latérales; par les *DIX* gracieuses baies à jour qui éclairent ces chapelles; enfin, par les *DIX* hautes fenêtres qui, sous la voûte principale, répondent si bien au *CLERE-STORY* de nos frères d'outre-Manche, les archéologues anglais.

C'est donc, en somme, pour notre nef, le *SIC XXXX* de certaines inscriptions *volitives*, signalées dans l'antiquité païenne (1), et dont les écrivains sacrés ont aussi transfiguré le sens, en lui conférant une signification surnaturelle, au bénéfice de la symbolique chrétienne.

Il nous est donc permis de conclure, soit de l'harmonie des grandes lignes, soit de la signification allégorique des *nombres* qu'elles reproduisent, que le plan de la chapelle de Notre-Dame de Lourdes est dû à l'inspiration chrétienne des monuments analogues du *xiii^e* siècle.

XIV.

Pourquoi fait-on, ici, un emprunt au *xiv^e* siècle?

Toutefois, par l'annexion des chapelles latérales, il a fallu donner à la nef un complément caractéristique du *xiv^e* siècle, attendu qu'avant cette dernière période, les chapelles rayonnantes du chevet étaient seules admises, dans le style ogival,

(1) *La science des médailles, etc., etc.* — Tome 1, in-12, page 194, sans nom d'auteur. — Paris, 1745, édition nouvelle en deux volumes.

à concourir avec le maître-autel pour les cérémonies du culte.

N'oublions pas qu'il était ici tout à fait indispensable de donner satisfaction aux exigences d'un lieu de pèlerinage de jour en jour plus fréquenté. Le clergé, toujours nombreux dans les solennités de grand concours, demandait que plusieurs autels pussent être en même temps disposés pour le saint sacrifice. Il était tout aussi nécessaire d'établir assez de confessionnaux pour administrer aux mêmes heures le sacrement de pénitence à un grand nombre de fidèles.

Or, c'est pour répondre à ces diverses conditions d'un édifice tout spécial qu'on a dû multiplier les chapelles accessoires qui le bordent entre les sacristies et le mur oriental.

Mais, remarquez avec quelle exquise délicatesse l'architecte a fait de ces pieux édicules l'un des ornements les plus harmonieux de la chapelle.

Au droit de chaque pilier devait s'élever un mur de refend ou de séparation d'une chapelle à l'autre. Or, ce mur est découpé à jour depuis le retable des autels jusqu'à la voûte dont il doit être le soutien. Une large baie, dans le style du *xiii^e* siècle, en tient la place; et, au milieu du tympan évidé de ses courbes ogivales, une ample rosace à contrelobes sert de couronnement à deux ogives jumelles, assorties l'une et l'autre de colonnettes à chapiteaux feuillagés. De plus, une frise sous corniche, sculptée dans le même goût sur les deux faces de chaque mur de refend, rattache ces gracieux chapiteaux à ceux que l'on a groupés autour du pilier qui l'avoisine.

On ne saurait assurément tirer meilleur parti, au bénéfice de chaque chapelle latérale, des ressources artistiques que le *xiii^e* siècle met à la disposition d'un architecte expérimenté.

Mais, pour mieux apprécier les effets si divers de perspective aérienne qui résulte de leur ordonnance par série continue, il faut choisir et varier notre point de vue dans le voisinage du mur oriental; et l'œil sera ravi de cette riche combinaison de colonnettes, d'ogives et de roses; de ce jeu

de lignes qui s'embrassent, se croisent, se groupent, se relient sur elles-mêmes, ou se mêlent sans jamais se confondre.

XV.

Uniformité de style respectée.

Nous avons déjà fait observer que, dès le début de l'œuvre, on s'était prononcé pour les formes ogivales.

Or, c'était, ici, d'autant plus convenable qu'elles semblaient providentiellement indiquées dans le voisinage, presque en face de Massabielle; nous voulons dire aux Espéluques.

Ce nom, très vulgaire à Lourdes, et qui dérive du grec *σπηλιγγί*, caverne, *spelunca* en latin, désigne un immense rocher fort abrupt. La face qui se dresse vers le nord-ouest présente le curieux aspect de trois grandes ouvertures dont la forme naturelle est assez régulièrement en ogive.

Elles introduisent dans une caverne spacieuse, et tout aussi accidentée dans ses parois que dans ses voûtes. Il est pourtant facile de constater, pour ces dernières, que leurs intrados, bien qu'ils soient très diversifiés, ramènent généralement tous ces capricieux contours aux lignes ogivales (1).

Des trois ouvertures que nous venons de signaler, deux s'élèvent sur le même plan vertical; et leurs courbes gémées reposent symétriquement au sommet d'une haute pile, ébauchée par la nature, de manière à fournir, ici, à l'art de construire, un modèle saisissant de force, d'élégance et de simplicité très remarquables. Il était donc bien naturel qu'il fixât l'attention de l'architecte dans le choix du style à reproduire; et nous avons vu qu'il donna la préférence à celui de la première moitié du XIII^e siècle.

(1) Ajoutons, en passant, que sur divers points le sol a été profondément remué, de nos jours, par les amateurs de recherches anthropologiques. MM. Lartet et Christy, en particulier, y ont découvert des traces incontestables d'habitation humaine, pour les temps préhistoriques de notre sud-ouest.

Ne peut-on pas se demander s'il s'est montré fidèle à son programme.

Il est vrai que, pour saisir plus exactement la forme caractéristique et l'association des lignes qui, dans les moulures et les sculptures, appartiennent au style du XIII^e siècle, il faut surtout faire attention aux détails de quelque importance.

Or, dans la chapelle de Notre-Dame de Lourdes, il n'en est aucun qui ne puisse soutenir avantagement un tel examen. C'est ainsi qu'à propos de la voûte centrale, nous avons constaté que les moulures dont se pare, avec tant de régularité, son intrados, sont invariablement toriques, de même que dans tous les anciens monuments de la période choisie pour celui de Lourdes. Mais il est à remarquer, en outre, que là, comme dans les autres parties de l'édifice, les tores sont unis, c'est-à-dire que leur coupe est arrondie, sans la moindre tendance vers ce filet plus ou moins développé dont ces sortes de moulures sont profilées à la fin du XIII^e siècle et dans le XIV^e.

De plus, il est facile de reconnaître que l'architecte s'est tout particulièrement inspiré du beau modèle qui, pour le règne de saint Louis, l'emporte sur tous les autres : la Sainte-Chapelle de Paris. Toutefois, il n'a pas cru devoir renoncer, quant à ses nombreux chapiteaux par exemple, au droit incontestable d'introduire des variantes qui portent le cachet de son goût personnel.

Après neuf ans environ de travaux persévérants, on peut enfin considérer notre édifice comme complet, même quant au pavé, que l'on a cru devoir faire en asphalte, avec divisions régulièrement établies en divers sens. Au milieu, est une large bande de marbre, émaillée de plusieurs nuances, et courant de l'est à l'ouest, jusqu'à la travée du chœur où le pavé est en marbre blanc, de même qu'au chevet.

Toutefois, le mobilier en est encore à son début, tant pour le sanctuaire que pour les chapelles accessoires.

Nous avons fait observer, un peu plus haut, que ces chapelles sont au nombre de quinze : cinq de chaque côté de la nef, et cinq au pourtour du chevet. Ajoutons ici que la chapelle d'honneur, c'est-à-dire celle qui se trouve à l'extrémité occidentale de l'axe, est dédiée au Sacré-Cœur de Jésus. A sa droite sont celles de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Notre-Dame des Victoires ; à sa gauche sont celles de Notre-Dame du Rosaire et de Notre-Dame de la Salette.

Les chapelles latérales de la nef sont dédiées, du côté sud, à saint Joseph, à saint Jean-Baptiste, à saint Pierre, à saint François d'Assise et à saint Bertrand de Comminges, patron de feu monseigneur Laurence. Du côté du nord sont celles de sainte Anne, de saint Joachim, de saint Jean l'évangéliste, de saint François-Xavier et de sainte Germaine.

Il faut donc préparer quinze autels, sans compter celui qui, sous le vocable de l'Immaculée-Conception, doit figurer vers le centre du sanctuaire.

Or, nous savons que les dessins de cet autel et de quelques autres, arrêtés définitivement à la demande des fidèles qui veulent en faire les frais, sont en parfaite harmonie de style avec l'ensemble de l'édifice. Nous espérons bien qu'il en sera de même de tous leurs voisins, et que les confessionnaux à placer en regard des autels, dans les chapelles latérales, n'établiront pas, ici, un pénible contraste.

Cependant, on se demande encore si un monument déjà si remarquable, comme œuvre d'architecture, ne gagnerait pas à être peint, conformément aux traditions si généralement suivies dans tout le moyen âge. Les opinions nous semblent partagées à ce sujet. Pour le moment, un enduit gris cendré s'étend sur le nu des murailles, dont la construction est, à l'intérieur, en moellon ordinaire. Et, bien que cette couleur ne réalise pas une teinte uniforme, elle fait ressortir, avec un avantage notable, sur la pierre blanche d'Angoulême, soit la

forme, soit le profil des moulures, comme aussi la délicatesse des sculptures.

Il serait dommage, disent beaucoup de pèlerins, de ne pas maintenir l'état actuel des parements vus, puisqu'il est aussi satisfaisant.

Néanmoins, la direction de l'œuvre semblerait prendre parti pour la peinture, attendu que la chapelle terminale de la crypte vient, sur son initiative, de recevoir ce genre d'ornementation.

Il pourrait pourtant se faire que ce ne fût là qu'un essai, puisque les barbicanes de ce vénérable souterrain n'ont pas encore leurs verres de couleurs.

Il ne faut pas, en effet, méconnaître l'importance qu'il y a, dans ces sortes de questions, à mettre en bonne harmonie la peinture sur mur avec celle des verrières. Qu'il soit peintre d'histoire, ou bien en simple décor, l'artiste qui peint les murs, ne peut le faire avec succès que selon la quantité de la lumière qui se tamise à travers les verres, au bénéfice de son œuvre.

Il est donc bien sage de laisser prendre les devants au peintre verrier. Et celui-ci devrait lui-même être en mesure de combiner l'intensité de ses teintes avec le ton général arrêté pour les voûtes et pour les murs, si ces derniers doivent être rehaussés de peintures.

Entre ces deux genres d'œuvres, toute lutte nous paraît vaine, comme effet de lumière, en dehors de ces conditions de bonne entente ; elle serait toujours à l'avantage des vitraux, si on leur donne une valeur réelle.

Mais il arrive souvent que cet avantage tourne au détriment du jour dont on a besoin dans le saint lieu. Non-seulement la peinture murale est écrasée dans certaines églises, tant celle des verrières y est criarde ; mais, en outre, la lecture y est très difficile, quelquefois même impossible.

Il n'est peut-être pas inutile, à propos de ces réflexions, d'invoquer des exemples choisis dans notre sud-ouest. Mais nous nous bornerons à deux, dont il est facile de se rendre compte.

Rappelons donc qu'à Toulousé, l'église du Gésu, assez récemment construite, est aussi, comme style, de la première moitié du XIII^e siècle. On n'y voit encore que deux verrières en couleur; et même, elles ne nous semblent guère destinées à rester définitivement à la place qu'elles occupent.

Néanmoins, la peinture murale de cette chapelle est assez avancée. Mais l'artiste n'a eu évidemment en vue que le décor, sans mélange de sujets historiques à mettre en lutte ouverte avec les vitraux.

De plus, loin de se piquer d'émulation avec la peinture sur verre, arrêtée en projet de lui bien connu, il a eu le soin de limiter ses effets de couleur à l'harmonie calme et douce d'une gamme des plus sagement tempérées.

Quant aux moulures, ou bien aussi quant aux autres ornements sculptés en relief sur la pierre, on reconnaît que le peintre a voulu respecter, avant tout, leur caractère propre, sans chercher à renchérir sur le sentiment de l'architecte.

A Agen, l'ancienne église des Jacobins, de nos jours paroissiale, vient d'être peinte en très grande partie. Mais l'artiste, homme de goût et d'expérience, s'est bien gardé de faire assaut avec le peintre qui, naguère, avait placé des vitraux dans ce remarquable monument d'un autre âge, et restauré de nos jours.

Ces vitraux sont fixés aux grandes fenêtres du sanctuaire actuel et à celles qui éclairent les deux nefs égales que séparent un seul rang de forts piliers, bâtis dans la direction de l'axe principal, comme dans beaucoup d'églises dominicaines.

Il est juste de reconnaître que ces peintures sur verre, considérées en elles-mêmes, sont riches de coloris, sévères de dessin, et tout aussi exactes au point de vue de l'icôno-

graphie chrétienne. Mais leurs teintes sont tellement énergiques, si puissantes comme effet, qu'elles laissent à peine pénétrer la lumière absolument indispensable dans l'intérieur d'un monument religieux de ce caractère.

Nonobstant, la fabrique a voulu des peintures sur mur et aux deux voûtes. Peut-être aurait-on mieux fait, en présence de parements vus aussi peu éclairés, de les traiter comme on le fit jadis pour nos *dalbades* primitives. Elles tiraient leur nom, *Dealbatae*, du simple lait de chaux dont on les parait à l'intérieur.

Espérons qu'à Notre-Dame de Lourdes les peintures des voûtes et des murs seront mieux appropriées, et plus heureusement combinées avec les verrières monumentales qui se préparent dans l'intérêt de cette chapelle.

Nous connaissons la bienveillance paternelle et éclairée avec laquelle Mgr Pichenot suit les progrès de cette œuvre.

Elle est, en effet, si importante, non-seulement pour son diocèse, mais encore pour l'ensemble du monde catholique, dont la pieuse et confiante sympathie est acquise à Notre-Dame de Lourdes!

Aussi, sommes-nous heureux de voir Mgr l'évêque de Tarbes veiller, avec autant de soin que son vénérable prédécesseur, au complément d'une chapelle que Marie-Immaculée a daigné demander, à cette même place où l'édifice brille déjà avec tant d'éclat.

F. CANÉTO,

vic. gén.

LE PANTHÉON ISIAQUE

ET LA RÉVÉLATION

à Saint-Cricq, près de Villeneuve-de-Marsan.

(Suite et fin) (1).

III

Le mosaïste de Saint-Cricq a eu principalement en vue le sens chrétien du Panthéon isiaque, c'est-à-dire le dogme de la déchéance et de la réhabilitation.

C'est ici le point culminant qu'il nous faut gravir. Il s'est offert soudain à nous, après bien des recherches, comme une récompense imprévue; il faut y mener nos lecteurs, sous peine de dérober à leurs yeux et certains grands aspects du iv^e siècle, dont le rayonnement paraît se concentrer à Saint-Cricq, et l'à-propos de bien des détails dans notre tableau. Avant tout, demandons à ce siècle éminemment chrétien les grandes pensées qui l'occupaient quand il ornait notre villa.

A. *Dépouilles de l'Égypte revendiquées.* — Transportons-nous à la fin de l'époque constantinienne. C'est alors surtout que se débattaient, en face du polythéisme expirant, les grandes questions déjà signalées. Fallait-il anéantir les idoles ? Fallait-il répudier les auteurs qui parlent des dieux ? Ils ne manquaient pas, nous avons pu le soupçonner tout à l'heure, ceux qui plaidaient les droits de l'indulgence. Saint Jérôme lui-même, accusé de trop citer les écrivains idolâtres, répondait ainsi : « Moïse et les prophètes ne m'ont-ils point donné l'exemple ? Salomon a-t-il dédaigné les énigmes orientales ? et

(1) Voir les numéros de juin et août de la *Revue*.

le livre des *Proverbes* ne nous engage-t-il point à les étudier? Saint Paul même a voulu citer trois polythéistes; et ce portedrapeau de l'armée chrétienne, cet invincible orateur de J.-C., a proclamé qu'il s'agissait du dieu d'Israël dans l'inscription du *dieu inconnu*. Ah ! il avait appris du vrai David à décapiter les ennemis au moyen de leurs propres armes; il avait lu à quelles conditions on peut s'allier avec sa captive. » Le solitaire de Bethléem nomme ensuite les innombrables Pères qui ont suivi l'exemple des écrivains inspirés (1). Saint Augustin disait à son tour : « Si la Sibylle, ou Orphée ou d'autres oracles des nations ont énoncé des vérités au sujet de Dieu, cela peut avoir sa force pour rabattre la vanité des païens (2). Mais avant ces deux grands docteurs, un assez illustre écrivain, *J. Firmicus Maternus*, avait déjà commencé à tourner au profit de la foi chrétienne les fables antiques. Dans son livre *sur l'Erreur des Religions profanes*, il regarde Sérapis comme un travestissement du Joseph hébreu, idée adoptée par d'autres bientôt après, et en déroulant les détails de la mythologie, il a soin de faire observer combien plus véritablement se retrouvent dans notre sainte religion ses données les plus frappantes et les plus sérieuses. Il le fait surtout dans son explication des rites bachiques et isiaques, où il débute par ces mots : « Prouvons que le méchant ennemi du genre humain s'est emparé des oracles des prophètes pour les souiller par les scélératesses de sa fureur (3). » On savait dès lors revendiquer les dépouilles des Egyptiens au profit de la véritable religion.

B. *Transfert des idoles au service du christianisme.*— D'autres circonstances venaient encourager à conserver et à sanctifier les figures païennes en leur donnant un sens plus pur et un usage plus noble.

(1) *Epist.* 70, al. 84, ad *Magnum*.

(2) *Contrà Faust.*, l. XIII, c. 15.

(3) C. XXII.

On épargna bien des idoles, et ce n'était pas toujours pour les exposer aux regards et aux mépris de la foule ou pour les mettre sous les pieds des chrétiens; l'ouvrage de *Marangoni sur les choses idolâtriques transférées au service de l'Eglise* nous montre les fidèles du temps de Constantin ornant des images d'Hercule la chaire de Pierre vainqueur, et lui érigeant pour statue celle de Jupiter Capitolin (1). On pouvait attendre une telle audace de ceux qui se faisaient un jeu de chanter les mystères de N.-S. et de sa sainte religion avec des centons de vers de Virgile ou d'Homère. N'avons-nous pas vu aussi des statues d'Isis et d'Horus prises dès ce moment pour images de la divine Mère et du vrai Sauveur ? Il était inévitable qu'il en fût ainsi. Vous n'avez qu'à voir, dans Baronius, par exemple, le dessin de quelques monnaies romaines où se trouve Isis assise et tenant son enfant sur ses genoux : c'est absolument la vierge de Chartres ou la madone de Buglose.

C'en était déjà plus qu'il n'en fallait pour faire dire à un artiste : « Oui, le rôle d'Horús figure bien celui de Jésus; » et voilà de nouveau Saint-Cricq.

C. Physionomie chrétienne de plusieurs monuments isiaques. — Les représentations isiaques offraient une physionomie chrétienne avec une fréquence si obstinée que l'art le plus catholique ne pouvait leur refuser le droit de cité. Aux preuves que nous venons de donner, joignons de nouveaux exemples.

Voici un des plus curieux hiéroglyphes de la fameuse *Table isiaque*; il se rattache si bien à notre thèse que nous engageons le lecteur à en chercher le dessin dans *Bosio* (2). Qu'on y jette un léger coup d'œil et qu'on nous réponde : un chrétien eût-il pu mieux faire pour rappeler à l'esprit la gloire de la Croix, les *sources du Sauveur*, l'eau et le sang qui jaillirent de son côté

(1) [?]

(2) *Cruz triumphans.*

ouvert et d'où nous viennent la purification et la vie, l'élévation du signe salulaire sur nos autels, son culte et la participation à ses ineffables effets ?

Citons encore le premier hiéroglyphe d'Orapollon, tel qu'il se trouve dans l'édition de Lyon, 1621. A la vue des trois personnages de cet emblème, un chrétien ne pouvait guère manquer de penser aux trois adorables personnes de la Trinité chrétienne, au Père, qui est appelé le souverain Roi, au Fils, devenu un jour voyageur, à l'Esprit-Saint, personne féminine chez les Hébreux, charité subsistante, par laquelle Dieu nous donne son cœur. Orapollon lui-même a vu là trois personnages divins. Et le dragon qui leur forme une *gloire* en se mordant la queue, ne rappelle-t-il point que la grande gloire de Dieu est d'avoir triomphé du vieux serpent ? (*) Tous ces antécédents ne pouvaient manquer de servir de guides à cette lumineuse trainée d'artistes dont le iv^e siècle était accompagné.

D. *Symbolisme de l'Égypte et de Typhon en saint Jean.* — Ajoutez encore ceci : ces droits à l'hospitalité, que faisait valoir auprès d'une religion éminemment hospitalière et *convertisseuse* le panthéon isiaque, trouvaient une nouvelle sympathie dans le goût prononcé de cet âge pour le symbolisme. Et c'est encore ici tout une face du iv^e siècle : partout règne l'allégorie. Les artistes rivalisaient à cet égard avec les Pères. Le grand sujet qu'ils aimaient à symboliser sur le marbre, c'était l'ensemble de la prédication chrétienne; ainsi leurs mains reconnaissantes lui décernaient-elles de tous côtés les solennels honneurs du triomphe. Ici, c'était l'objet de la prédication, ou le magnifique ensemble du dogme; là, c'était le grand révélateur de la vérité parmi les Gentils, le vrai Jonas; ailleurs, c'était

(*) D'après Orapollon, cet hiéroglyphe symbolisait la durée sans fin. Et de fait, ici aussi bien que dans le personnage à trois têtes signalé plus haut (*Fr. Pierio Valeriano*), et bien mieux encore, nous pourrions voir exprimés le *passé* qui s'en va ou qui est dévoré, le *présent* qui règne sur nous et le *caressant avenir*.

l'envoi des Apôtres, chargés de la prêcher à tout l'univers. Visitez les personnages de nos sépulcres constantiniens : c'est là ce que vous trouverez figuré dans leurs scènes; comme si les chrétiens voulaient vous dire à l'éloge de leurs trépassés : « Ils nous ont précédés *avec le signe de la foi*, et ils reposent dans le Seigneur. »

Mais c'est surtout parmi les Egyptiens que tout devenait symbole; personne ne l'ignorait, et la vérité chrétienne, encore à demi-voilée, ne dédaigna point d'accueillir ces demi-splendeurs et de s'en faire un trône. Saint Jean, le grand consécuteur de l'allégorisme apocalyptique, avait vu cette vieille nation en faire son apanage pour le profaner. Il le revendiqua pour lui rendre sa vraie noblesse. Déjà Moïse avait arraché aux superstitieux Pharaons les boucs et les taureaux, afin de leur faire exprimer la grande victime; saint Jean s'empare à son tour du *dragon roux* que l'Egypte appelait Typhon, et du fleuve qu'il vomit par sept têtes, et il nous le dépeint prêt à dévorer l'enfant de cette femme couronnée d'étoiles, de cette Eglise entourée dès l'âge patriarcal des hommages montrés en songe à Joseph. Il n'est pas nécessaire de demander à Ezéchiel (1) si, pour user de justes représailles envers ceux qui disaient les Juifs issus de Typhon (2), l'Écriture a vu en ce rebelle le dragon ennemi des enfants de Dieu; saint Jean nous le montre assez, et il pousse l'allégorisme de son langage jusqu'à nous dire : « C'est en Egypte, comme à Sodome, que le Seigneur fut crucifié. » Notre mosaïste a donc eu de dignes modèles, s'il a voulu faire de l'Egypte et de son panthéon une allégorie, et il a suivi la loi de son temps.

E. *Syncretisme énigmatique et chrétien dans certains monuments isiaques.* — D'autres, après saint Jean, avaient exploité la mythologie égyptienne au profit d'un syncretisme plus ou moins étrange. C'était l'époque des conciliations. On voit sur

(1) xxix, 3.

(2) Plutarque.

une multitude de ces pierres *abraxéennes* dues, selon Jannelli (1), aux Samaritains de la ville éminemment éclectique d'Alexandrie, les dieux du Nil accompagnés des noms bibliques de *Iao* ou *Iae* (*Jehova*), d'*Adonai*, d'*Eloai*. Sur l'une d'elles on a lu : « O Seigneur *Iao* !..... ô *Michel*, ayez pitié de l'enfant circoncis ! » Sur une autre : « O *Iae*..... qui tiens parmi nous la place du Dieu suprême..... » Sur une troisième : « O *Sabaoth* !..... *Oromaze Sabaoth* !..... *Anobi, Michel, Gabriel, etc.* ! » Les partisans des *abraxas* croyaient voir une sauvegarde dans les figures et les formules mystérieuses qu'on y gravait. Ces talismans se répandirent de bonne heure jusque dans les Gaules (2) (*).

Le gallo-romain de Saint-Criq a donc pu se croire autorisé par l'usage à consacrer sa demeure, d'une manière à demi-voilée, aux triomphes du véritable Horus, du Fils d'*Iao*; déjà d'autres avaient consacré la leur à Isis et à Osiris (*Isidi et Osiri mansionem dedicavimus*) (3). Ainsi nous arrive-t-il de sanctifier nos habitations en écrivant sur nos portes que la Vierge-Mère a été conçue sans péché.

F. *Les deux principes et les origines aux bords de l'Adour.* — Le mosaïste landais a aussi très heureusement répondu, dans notre hypothèse, aux grandes questions qui s'agitaient dans nos landes. Fallait-il adorer le *principe du bien*, n'adorer que lui ? Fallait-il demeurer soumis au *principe du mal* ? Plusieurs soulevaient encore ce problème impie, et Ahrimane et

(*) Ce syncrétisme était encore en vogue au VI^e siècle. Une inscription de cette époque, trouvée en 1823 dans la Cyrénaïque, présente, au milieu d'un cercle, une croix avec les noms d'*Osiris* et de *Simon le cyrénéen*. On y lit ensuite : « *Toth, Saturne, Zoroastre, Pythagore, Epicure, Mazdak, Jean, Christ, et les cyrénéens, nos directeurs, nous prescrivent, etc.* » (Lebeau, augmenté par M. de Saint-Martin, t. VII, p. 339).

(1) *Tentamen hermeneuticum.*

(2) Pluquet, *Dictionn. des hérésies.*

(3) Fabretti, *inscrip.* VI, 172.

Mithra continuaient à se partager le culte de plusieurs Novempopulaniens (1). Soudain, et coup sur coup, l'égyptien *Marc* et son arrière-disciple *Priscillien* se jettent dans la lice; ils viennent implanter aux bords de l'Adour l'erreur de Manès, et proclamer, au nom des traditions orientales, l'indépendance et le règne du serpent rebelle. Un moyen direct de les réfuter, c'était de montrer aux yeux les vraies traditions de l'Égypte sur l'origine du bien et du mal.

G. *Les Bacchus palingénésiaques*. — Posons une dernière prémisse. Il était bon, afin d'être fidèle aux traditions de l'art et complet, de profiter d'une si heureuse occasion pour exprimer un second dogme: le retour de l'homme à l'état premier après la pleine défaite du génie mauvais.

Jannelli établit que sur les vases sans nombre où sont peints des drames bachiques, ce que l'antiquité a le plus souvent voulu figurer, c'est le rétablissement de l'ancien bonheur. Ne lui en faisons pas un crime: le Sauveur lui-même nous a représenté souvent la vie éternelle comme un enivrant festin. On voit donc dans les vases dont nous venons de parler le dieu Bacchus, avec les puissances *génésiurges*, telles qu'Isis ou Horus. Celles-ci régnaient en son absence; mais le voilà revenant sur la terre: le vieux monde va être détruit, et un monde nouveau sera le théâtre où, sur un nouveau genre humain, sa royauté sera rétablie (*Tentamina de vasis pictis*). Et notons qu'en Égypte cette vie à venir était symbolisée par la croix. C'est là ce que voulaient exprimer les païens eux-mêmes par leurs scènes dionysiaques, et le drame dionysiaque de Saint-Cricq n'aurait pas ce sens!

Voilà donc, encore une fois, tout un vaste ensemble d'antécédents dont plusieurs auront précédé notre mosaïste et dont quelques-uns du moins auront frappé son esprit, s'il a vécu dans la seconde moitié du IV^e siècle. Il aura connu, en particulier, les explications de Plutarque, puisque c'est à lui qu'il

(1) Du Mége, *Notes sur l'Hist. du Languedoc*.

a dû emprunter ses deux personnages caractéristiques, le Luteur et l'Amour, et par suite il aura su qu'en reproduisant la scène d'Horus, il figurait le triomphe du Christ sur l'adversaire de nos premiers parents. Il aura connu pareillement le livre de *Firmicus*; cet ouvrage, en effet, a toujours été en grand honneur parmi les mythologues, depuis l'âge des empereurs Constance et Constant, auxquels il fut adressé, et son auteur était une illustre conquête du christianisme, un sénateur romain, un *clarissime*, ou même un de ces personnages qui portaient le titre de consulaire. Tout aura pu inspirer à l'artiste un Panthéon isiaque vraiment chrétien; disons mieux, tout le lui aura suggéré.

2. — Nous le comprenons cependant. Outre ces grandes voix du iv^e siècle, vous en désirez d'autres qui attestent directement le fait en question, et qui montrent dans notre mosaïque une pensée expressément chrétienne. — S'ils existaient, ces témoignages formels, nous n'aurions plus besoin de recourir à une induction laborieuse; avouons qu'ils n'existent pas. A moins pourtant que S. Sidoine Apollinaire n'ait voulu faire allusion à Saint-Criq, à son Horus et à son Isis, dans cette lettre où, montrant la Novempopulanie persécutée par Euric, il s'exprime ainsi: « Pendant que nous sommes dans cette allégorique Egypte, Pharaon marche avec le diadème et l'Israélite avec le panier » (1). Et de fait, d'où a-t-il tiré ce petit tableau? Pour notre part, nous le retrouvons dans le nôtre, et pas ailleurs. Est-ce que l'énigmatique villa aurait appartenu à quelqu'un des amis du saint poète, par exemple au questeur ou grand conseiller d'Euric, à ce célèbre amateur des poésies ingénieuses et des personnages étranges, à ce Léon, enfin, à qui Sidoine écrivait: « Il vous a été donné, » dans les *bonds qu'a faits votre gloire*, de pouvoir écraser » la tête aux censeurs, ou de *passer par-dessus, dans votre*

(1) *Epist.* l. vii, ep. 6.

» *course rapide* ? » (1). Si cette dernière hypothèse était vraie, plusieurs auraient deviné, en croyant voir représenté dans le personnage que nous appelons Lycurgue l'un des possesseurs de cette demeure, et Léon y aurait eu d'avance, sans le savoir, la triste image de ses derniers jours, car lui aussi fut privé de la vue par la vengeance céleste, après avoir abattu, pour l'abaisser, la toiture d'un sanctuaire.

Mais non, nous n'avons point trouvé, en faveur de notre allégorisme, des témoignages formels. A moins encore qu'il ne faille voir une allusion dans cette autre lettre d'un riche novempopulanien, — qui, à ce titre, avait fort bien pu connaître notre mosaïque, — à l'un de ses compatriotes : « Vous » voulez mon portrait ! Mettez-vous donc en face d'un homme » victime d'une guerre intestine, souillé dès son origine, » aveuglé pour avoir touché à l'arbre fatal. Heureusement le » Seigneur est venu immoler par la croix le vieil homme et en » triompher, rendre la vie au nouveau et le placer dans les » cioux. Puisse-t-il en moi aussi faire tomber et écraser » l'homme extérieur, et relever l'homme intérieur, que le pé- » ché avait fait mourir ! » En résumé, voilà ce qu'écrit saint Paulin à Sulpice-Sévère (1). Et c'est là, — point par point, — le sens définitif que l'on peut donner à notre tableau.

3. — Mais trêve de jeux; passons à quelque chose de plus concluant. La scène nous dira toute seule le secret de son inventeur, et les détails trahiront aisément, s'il existe, l'allégorisme chrétien que nous supposons.

Un peintre ou un statuaire qui veut produire une figure vraiment belle, tâche de lui faire exprimer quelque chose d'intime, de spirituel, de supérieur, qui jaillisse de tous ses traits; et si cette âme, créée dans la matière par le souffle divin du génie, écrase en quelque sorte l'œuvre de l'art sous

(1) L. IV, 32. « Conterere posse cervices vituperonum aut supercurrere. » Serait-ce encore une allusion à notre Orus? S'il y en avait une dans ce second texte, il serait bien naturel d'en voir aussi une, mais bien plus forte, dans le premier.

(2) *Epist.* 30.

sa manifestation triomphante, on a devant soi la grande vision du sublime. Un allégoriste agit à peu près de même. Il fait en sorte que sa pensée secrète s'échappe comme une splendeur à travers le voile dont il l'enveloppe; souvent il déchire çà et là ce voile importun, il le compose à dessein de pièces mal jointes, afin de laisser voir ce qu'il renferme, et de convaincre d'erreur ceux qui voudraient nier la présence d'un vrai trésor. — Notre mosaïste paraît avoir suivi cette loi, bien qu'il n'ait mis dans l'exécution de son thème ni du sublime, ni du génie. Il y a dans son œuvre des détails qui ne se justifient, ou du moins qui ne s'expliquent parfaitement, qu'à la condition d'y voir l'insinuation constante du drame paradisiaque.

Et d'abord, une telle hypothèse est seule capable de faire cesser notre étonnement, à la vue d'une œuvre païenne, accompagnée, comme la nôtre, de si belles croix. Elle explique encore comment il se fait que nous ayons ici un panthéon isiaque mythologiquement incomplet; car, sans compter Pan, où est *Anubis*? et toutefois, l'on a admis des surnuméraires. Mais passons aux détails propres au tableau.

Pourquoi, dites-le-nous, pourquoi cette scène de l'homme privé de ses jambes et blessé aux yeux, quand tout le reste présente un drame égyptien auquel elle est réellement étrangère? n'est-elle pas une superfétation plus ou moins inexcusable? Rassurez-vous; si nous la supposons destinée à exprimer une partie du drame sacré, elle concourt avec tout le reste à donner au tableau une complète unité. Au-dessus des longues suites du premier péché, que symbolise la scène de Typhon, cet ennemi rampant de nos origines, l'artiste aura dû chercher à dépeindre les suites du péché en Adam lui-même, en son esprit et en ses forces. Voilà pourquoi, sans doute, nous trouvons ici une femme privant Lycurgue de la vue, et cet infortuné se mettant hors d'état de marcher : c'est l'histoire surnaturelle du pauvre Adam. Et si Lycurgue fut ainsi puni pour avoir

porté sur la vigne une main par trop téméraire, cela ne rappelait-il point à l'artiste le fruit défendu ?

Mais le fruit fatal est formellement figuré sur le plateau que porte, d'une manière plus ou moins exceptionnelle, notre Isis; et le voile écarté laisse voir désormais le vrai secret de ces mystères, où l'on prétendait rendre raison de nos origines.

Dans notre hypothèse encore, on s'explique un Typhon du sexe neutre, puisqu'il représente un esprit; on s'explique son acharnement, historiquement un peu excessif, non-seulement contre le fils de la femme, mais encore contre la propagation de notre nature. C'est surtout une allusion à la transmission de la souillure, peut-être aussi à ces paroles : « *Tu l'en prendras à son talon, pendant qu'il mettra le pied sur ta tête,* » car par le talon, a dit un juif d'Alexandrie, Philon, est signifié ce qui contracte en nous la souillure des plaisirs terrestres.

Avouons pourtant une difficulté sérieuse : est-il possible qu'un artiste chrétien ait osé symboliser nos dogmes par une scène aussi peu décente que celle de Typhon et d'Horus, et même que la simple exposition de pareils personnages puisse être attribuée à des adorateurs du Christ? Cette licence serait grande, nous le confessons, pour des temps aussi chatouilleux que les nôtres. C'était une hardiesse assez indifférente, nous dirions presque assez commune, pour les esprits du iv^e siècle. Les saints Pères n'allaient-ils pas jusqu'à faire figurer à l'horrible adultère de l'ingrat David, tout en le flagellant de justes reproches, l'union très sainte du Christ avec l'humanité? Or le symbolisme est bien moins fort à Saint-Cricq, et s'il y est trop hardi, c'est au mauvais génie, à Typhon, qu'en revient l'odieux. — Mais dans notre interprétation l'image du Sauveur serait profanée! — Pas beaucoup plus que dans certains tableaux d'aujourd'hui; or, notez que les artistes anciens, même les plus pieux, étaient tout aussi hardis que les nôtres, quand il le fallait. Et, au fond, quel si grand inconvénient y avait-il

à montrer Satan comme l'*esprit impur* qui préside à la profanation de notre nature, et à qui le Sauveur enfant lui-même a voulu abandonner, longtemps avant sa Passion, les prémices d'une chair déjà condamnée ? Serait-on rebuté, si un peintre offrait aux yeux la scène de Cham, pour figurer celle du Calvaire ? Qu'on pardonne donc celle-ci. Du reste, il était convenu, Ciampini nous l'a déjà dit, qu'il fallait exposer au mépris ou mettre sous les pieds des fidèles les turpitudes des dieux païens. Et cette flétrissure était surtout infligée, sous Théodose, au secret des mystères isiaques, partout répandus et enfin dévoilés. Ces réflexions, il faut l'espérer, justifieront à la fois et notre interprétation et notre confiance à la proposer.

Encore quelques détails. Dans notre hypothèse, le fils de la femme, à son tour, vient de fouler à bon droit la tête à cet ennemi qui l'attaque, et sa mère a raison de la montrer, cette tête humiliée, d'un air triomphant. « C'est le démon, » dit Firmicus, à propos des symboles bachiques, « c'est lui qui est » le basilic et le scorpion écrasé par les pieds rassurés des » fidèles. »

Un allégoriste qui ne craindrait pas d'être excessif demanderait encore s'il n'y aurait point une allusion à la croix libératrice dans les bras étendus de cet enfant, outragé par l'Égyptien qu'il dépouille (1); car, que n'ont point fait les anciens, et les Égyptiens eux-mêmes, pour faire allusion à la croix ? Ceci nous rappelle un symbole de l'obélisque solaire, élevé près de Saint-Jean-de-Latran; c'est un homme nu, debout sur un serpent qu'il foule, et tenant ses bras horizontalement étendus (2). Nous ne savons si le mosaïste aura vu cette pierre : placée par l'empereur Constance au Grand-Cirque de Rome, elle dut attirer bien des curieux. S'il l'a vue, il aura fort bien pu reconnaître ici un Horus, et le sens chrétien d'un pareil symbole lui aura difficilement échappé : tant les fidèles affectaient de représenter

(1) *Ægyptus et Sodoma, ubi et dominus eorum crucifixus est.*

(2) *Bosio.*

la croix par cette posture. Rappelons encore les amulettes antiques où l'on voit une sorte d'Horus étendre les bras et élever les mains, absolument comme une *orante*; ils offrent parfois le nom divin *Iao* et invitent ainsi les artistes à prendre Horus pour symboliser le crucifié (1).

Arrêtez-vous enfin, nous dira quelqu'un, et rappelez-vous Eros et l'Athlète. A la vue, du moins, de personnages si étrangers, ce semble, à une pensée chrétienne et au récit de Moïse, cessez de chercher une conception biblique dans la mythologie de Saint-Cricq.

Vous désespérez de trouver là une pensée chrétienne ! Ecoutez donc M. le chevalier de Rossi : « Les réminiscences des luttes..., si célèbres dans les spectacles..., contribuèrent, dit-il, dans une certaine mesure à la formation du langage artistique et du système de signes idéographiques des premiers chrétiens (2). » L'illustre archéologue rapporte, à cette occasion, les derniers vers du bel éloge consacré à la martyre Zozima; ils pourraient fort bien convenir à notre jeune Horus, considéré comme l'image des fils d'Adam.

Et bene pro meritis gaudet sibi præmia reddi,
Tecum, Paule, tenens calcata morte coronam;
Nam fide servata cursum cum pace peregit.

« Elle se réjouit à bon droit d'être récompensée selon ses mérites, et, foulant aux pieds la mort, de posséder avec vous, ô Paul, la couronne; car elle a gardé sa foi et en paix terminé sa course. »

Vous voudriez voir où sont, dans le récit de Moïse, l'*Amour qui reste et le Lutteur qui fuit*? Nous sommes entraîné bien loin; pourtant répondons. Ne cherchez point le plan définitif de notre mosaïque dans la seule Genèse; cherchez-le surtout dans la grande explication du péché originel et de son remède,

(1) Fabretti VII, 40.

(2) *Bulletin d'archéol. chr., éd. fr.* par M. Martigny, 1867, p. 83.

déroulée par le grand apôtre. Il commence en ces termes son exposé : « *Dieu nous montre sa CHARITÉ, en nous sauvant de la COLÈRE par J.-C. (1)* » ; or, qui ne voit ici, à côté de l'idée première de la chute et de la délivrance, l'idée dominante de la RIGUEUR qui s'en va et de L'AMOUR qui demeure ? Et c'est aussi ce que nous a montré Plutarque dans nos deux personnages, l'*Athlète* et l'*Amour*.

A ce propos, voici une nouvelle coïncidence assez curieuse. Sur le *Sarcophage du Mas d'Aire*, nous l'avons dit, on admire le même spectacle que nous croyons trouver ici : l'homme qui défaille et qui est secouru par le fils de Dieu. Or, au Mas d'Aire comme à Saint-Cricq, le monument offre des scènes accessoires, sculptées sur la frise, et destinées à donner la théologie du tableau, et elles sont exactement calquées sur ces paroles de St-Paul : « *Il a été livré — pour nos péchés; = et il est ressuscité — pour notre justification (2)*. » Comme si un même crayon avait tracé le dessin des deux monuments.

Mais nous n'avons point à parler du sarcophage aturin; d'autres l'ont fait, et un travail étendu d'un de nos confrères sur ce chef-d'œuvre vient de fixer l'attention des hommes instruits (3).

Il nous reste à examiner ce qu'il peut y avoir de chrétien dans l'apparition d'Osiris. Pourquoi est-il là, au moment d'une lutte durant laquelle il n'était plus ? Rien de plus naturel, si l'on a eu le dessein, tout normal, d'exprimer le retour *palin-génésiaque* de l'homme renouvelé; il apparaîtra de nouveau à l'heure du grand triomphe. Et voici s'éloigner encore une dernière anomalie : ne vous étonnez plus de voir reproduite à la grecque une scène égyptienne et l'*Osiris* presque entière-

(1) *Ad Rom.* v, 8 et seqq.

(2) Pour retrouver cette suite, il faut lire la frise dans un autre sens que la caisse. Celle-ci offre l'histoire du Verbe et se lit de droite à gauche, à la façon des Hébreux; mais le couvercle, qui présente les effets de la Rédemption sur chaque chrétien, se lit de gauche à droite. Nous retrouvons donc ici l'ancien procédé du *boustrophédon*.

(3) V. *Société des lettres du département des Landes*, 1870. Bulletin n° 12.

ment changé en *Bacchus*; cela se comprend à merveille, si l'artiste a voulu figurer le premier homme qui reparait vengé, vainqueur de la mort, et non le premier homme qui s'en va au pays des ombres : c'est celui-ci qui portait le nom d'*Osiris*, celui-là s'appelait *Bacchus* ou *Dionysios*.

Nous avons fini. A la place de tous nos raisonnements, maints lecteurs auraient préféré que, par un témoignage historique et irrécusable, les siècles passés nous eussent exprimé ce que fut et ce que veut dire Saint-Cricq; selon d'autres pourtant, nous en avons la certitude, il aura mieux valu montrer ces âges antiques s'exprimant eux-mêmes, et très-savamment, dans notre villa (1), et à leur avis notre *panthéon théandrique* aura été réellement compris par le siècle qui le dessina. De fait, il serait vraiment singulier que son plan fût si bien conçu au point de vue du dogme chrétien, et à ce point de vue seulement, par un simple effet du hasard, et que l'inventeur n'eût pas connu la portée de son œuvre, alors surtout que tout la lui proclamait. Admettons plutôt qu'il aura voulu placer à l'entrée de sa demeure, déjà marquée de la croix, un véritable *Sphinx*, pour y faire venir les OEdipes. C'était encore là un usage des anciens temps. Nos potentats aiment à orner de ces mystérieux symboles le devant de leurs portes. « Les Egyptiens, dit Clément d'Alexandrie (Strom. l. v, c. v.) en mettaient au vestibule des temples; ils voulaient faire entendre que la science dont Dieu est l'objet est énigmatique et secrète (*), peut-être aussi que le Tout-Puissant possède comme le Sphinx ce qui peut imprimer la crainte et ce qui peut inspirer l'amour. » Notre ancien égyptologue aura voulu agir de même. Plus sérieux que ces lettrés de son temps, occupés à se provoquer par de puérides énigmes (2), il aura voulu pouvoir dire avec

(1) Si la bienveillance de nos lecteurs le réclame, nous serons bientôt en état, Dieu aidant, de mettre ce point capital dans un nouveau jour.

(2) Ausone, *Ep.* iv.

illustre Alexandrin, l'immortel auteur de l'*Exhortation aux gentils* : « Venez, adorateur de Bacchus, et revenez à vous. Je vous montrerai le Verbe et ses mystères, et je prendrai pour les décrire l'image des vôtres... Ne cherchez point des tragédies en ce lieu : il est consacré par le drame de la vérité... N'y cherchez point des bacchantes; ce sont les filles très pures de Dieu qui y célèbrent les divines orgies du Verbe... Ici est l'éternel Jésus... Ici est un spectacle très beau pour les yeux du Père : son fils triomphant ! » (C. XII). Ainsi parle, ce nous semble, notre épopée (**).

Heureux si, grâce à l'antiquité prise à témoin, nous pouvons obtenir que cette conclusion soit bien accueillie!

Heureux surtout, si, en face de cette œuvre, en apparence païenne, *semée de croix*, de ces personnages un peu mal-édifiants sous leur exhibition assez libre, et dont l'ensemble est, pour ainsi dire, crucifié, nous pouvons élever les âmes

(*) Clément d'Alexandrie n'est donc pas tout à fait de l'avis de M. Félix Robiou, dont une note (*Revue des questions historiques, juillet 1870*) nous dit que le « Sphinx égyptien n'a rien de commun avec l'idée d'énigme et de mystère que ce nom réveillait en Grèce. » Le savant égyptologue parle, d'ailleurs, du panthéon égyptien dans le même sens que nous, et il cite, entre autres, ces mots de Champollion : «... Ce point de départ de la mythologie égyptienne est une triade... Cette triade s'étant manifestée sur la terre, se résout en Osiris, Isis et Horus... La dernière de ces incarnations est celle d'Horus, etc. » D'après Synésius (*Ægyptus*, l. I, p. 101, n. 11), le Sphinx des vestibules sacrés symbolisait la prudence et la force; mais comme son buste est celui d'une jeune femme et non celui d'un vieillard, nous préférons la seconde explication de l'illustre Clément.

(**) Quelques-uns trouveront sans doute que d'attribuer à un ancien une œuvre destinée à résumer ainsi plus qu'un siècle, c'est le supposer par trop savant ou par trop heureux. O sceptiques! venez voir, dans ce cas le sarcophage de sainte Quittère; il vous prouvera jusqu'à l'évidence que, sous les fortes influences du iv^e siècle, ces brillantes conceptions pouvaient être des phénomènes, mais qu'elles étaient des faits très réels, et qu'il y avait alors aussi du génie.

jusqu'à une pensée salutaire : « Ceux qui sont à J.-C., dit l'apôtre, ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises. » La vieille Rome, un jour, condamna au crucifiement les prêtres d'Isis; condamnons-y nos passions mauvaises, saint Paul nous l'a dit.

Ceci nous rappelle (qu'on nous permette d'appuyer par ce dernier trait ces réflexions toutes pratiques) une de ces *peintures artificielles et symboliques* qu'Ausone nous signale à Trèves : elle représentait Cupidon attaché à une croix, dans une *bacchanale* des sombres enfers, par les âmes qu'il avait autrefois séduites. Hélas ! elles le crucifiaient trop tard !

Concluons. Au point de vue de la mythologie, et de la plus haute le tableau de la mosaïque landaise peut prendre rang, malgré ses défauts, parmi les œuvres classiques; à Saint-Cricq, il pourra disparaître : qu'on lui donne ce qu'il mérite, et dans les livres des maîtres il restera (*).

(*) Peut-être voudrait-on savoir s'il existe quelque rapport entre notre villa et le saint maintenant honoré près de ses décombres. Voici tout ce que nous pouvons dire. Les siècles chrétiens substituèrent aux fausses divinités les images et les reliques des bienheureux. Pour chasser les fantômes du mont Nervéva, où le soleil, sous le nom d'Apollon, avait encore un temple, *Orienteus*, le saint évêque d'Auch, y plaça des reliques de sainte Julitte et de son petit martyr *saint Quirique*. Dans notre humble *Saint-Cricq*, on leur a élevé aussi un sanctuaire, où ils règnent dans l'humilité, à côté de ces fantômes isiaques depuis longtemps couchés sous des ruines. Et voici ce que nous fait observer un prêtre distingué, M. Lugat, curé de Villeneuve-de-Marsan, et, lui aussi, restaurateur d'antiquités respectables. D'après une précieuse *Histoire du monastère et de la ville de Saint-Sever*, manuscrit bénédictin dont ses soins, il faut l'espérer, vont bientôt faire part au public, le saint apôtre *Sever* serait passé par la ville de Sos pour arriver à celle qui porte aujourd'hui son nom sur l'Adour. Une première journée de marche a pu le conduire là où se trouve *Saint-Cricq de Parleboscq*; une seconde, là où se trouve notre *Saint-Cricq*; la troisième le menait au terme de son voyage. Il apportait avec lui des reliques; et, selon la légende, il était venu des contrées

où avaient reposé, et de celles où avaient été transportés en partie les restes de notre jeune saint. Serait-ce lui qui aurait laissé sur sa route le culte et peut-être aussi quelques cendres du bienheureux martyr ? Il était de tradition parmi nos premiers apôtres qu'ils devaient être accompagnés par les petits *Innocents*. Quoi qu'il en soit, on dirait que plus tard les moines bénédictins ont agi de la sorte; car le culte de saint Quirique continue sa route et ses stations du monastère de Saint-Sever jusqu'à celui de Sordes.

Les Bollandistes, du reste, ainsi que du Saussay, nous le montrent très populaire dans toutes les Gaules. S. Amateur, évêque d'Auxerre, avait apporté d'Orient *les corps* de la mère et de l'enfant. Au saint prélat avait succédé saint Germain. Or, plus tard, Lantfred, abbé de Saint-Germain, à Paris, fut chargé par Charles-Martel d'une mission politique pour l'Aquitaine. Qui sait si, en définitive, ce ne serait pas ce vénérable personnage, très zélé pour la gloire des saints et de leurs reliques, qui aurait contribué à établir ou à étendre dans ces contrées le culte de saint Quirique, avec celui de son patron saint Germain ? d'autant plus qu'il ne put repartir qu'assez longtemps après son arrivée. Mais c'est trop d'hypothèses; elles se combattent entre elles, et laissent au respectable prêtre de notre Saint-Cricq la liberté de se demander à son tour, s'il ne devrait pas son martyr d'Antioche ou de Tarse, avec l'ogive de son sanctuaire, à quelque noble croisé, à cet Amanieu d'Albret, par exemple, qui suivit, le premier, Godefroy de Bouillon sur les remparts de la Ville-Sainte. Laissons donc dans leur vénérable mystère les origines sacrées de Saint-Cricq; et qu'il nous suffise de n'être point passé devant les idoles, sans nous être agenouillé devant le martyr.

JEAN LABAT, S. J.

DOCUMENTS INÉDITS.

Deux Lettres de Bernard d'Ornesan,

BARON DE SAINT-BLANCARD.

A la fin de ma notice sur l'amiral Bertrand d'Ornesan (1), j'exprimais l'espoir que de nouvelles recherches viendraient compléter les miennes et permettraient ainsi de reconstituer en entier sa biographie. Nul n'a encore répondu à mon appel, mais — je suis heureux d'apprendre à mes lecteurs une aussi bonne nouvelle — l'ancien archiviste de la marine, M. Jal, sensible au respectueux reproche que je lui avais adressé de n'avoir pas inséré, dans son précieux *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire* (1867), un article sur le baron de Saint-Blancard, m'a promis de réparer cette faute à la première occasion favorable qui se présenterait à lui. En attendant que le vénérable érudit tienne sa parole (2), je vais réunir ici quelques indications et documents dont il ne manquera pas de tirer un excellent parti.

J'appellerai tout d'abord l'attention de M. Jal sur un poème très curieux : *Le Discours du voyage de Constantinople envoyé dudit lieu à une damoiselle de France, par le seigneur de Borderie* (3). M. Ferdinand Denis, dans sa brochure

(1) *Revue de Gascogne*, 1867, p. 197-210.

(2) On peut à bon droit appliquer à M. Jal le vers de Virgile :

Jam senior, sed cruda deo viridisque senectus.

(3) Dans le volume : *Opuscules d'amour, par Heroet, La Borderie et autres divers poètes* (Lyon, Jean de Tournes, 1547, in-8°, p. 269-396). Ni l'abbé Goujet (*Bibliothèque française*, t. XI), ni M. Sainte-Beuve (*Tableau de la poésie française au XVI^e siècle*) n'ont parlé de ce poème, dont voici les deux premiers vers :

Laissant la France à nulle autre seconde,
La plus fertile et fameuse du monde, etc.

intitulée : *Le Génie de la navigation* (in-8°, 1847), mentionne ainsi ce poème (p. 33) : « Ce serait peut-être ici l'occasion de dire quelques mots du voyage maritime dont les détails nous ont été transmis par le seigneur de la Bordemie ; il nous ferait connaître une grande expédition qui partit de Marseille par ordre de François I^{er} et que commandait le baron de Saint-Blancard, général des armées navales. Ce récit ne nous conduirait qu'en des régions bien connues, car l'amiral s'en allait au secours de l'île de Rhodes (1). »

Après cela, il ne faudra pas négliger une pièce, datée du 11 mars 1538, rédigée en latin, dans laquelle Bertrand d'Ornesan proteste avec véhémence contre la déloyale conduite des Portugais à son égard. Cette pièce a été publiée pour la première fois par M. Fr.-Ad. de Varnhagen, dans son *Historia general do Brazil* (Madrid, 1854, in-4°, aux *Notas e provas*, p. 441-444) (2). Le savant M. d'Avezac, qui a rendu compte du travail de M. Varnhagen d'une manière bien remarquable (3), résume ainsi les faits qui motivèrent les plaintes de Bertrand d'Ornesan : « Quelques mois plus tard, nous voyons un autre navire français, la *Pèlerine*, armé à Marseille aux frais du baron de Saint-Blancard, général des galères (4), et commandé par le capitaine du Péret, construire un fort sur l'emplacement même du poste portugais (5), y

(1) Le poète a soin de déclarer (p. 302) qu'il était sur le même vaisseau que le baron de Saint-Blancard, « chef de l'armée. »

(2) Comment M. de Varnhagen, qui signale lui-même l'extrême importance d'un tel document, n'indique-t-il pas l'endroit d'où il le tire (probablement les archives royales de Lisbonne)? J'ai vainement demandé à nos archives nationales tout document relatif à cette affaire.

(3) *Considérations géographiques sur l'histoire du Brésil, etc.* (Bulletin de la Société de Géographie d'août et septembre 1857).

(4) M. d'Avezac dit en note : « Bertrand d'Ornezan était revêtu, depuis 1521, de la grande charge de général des galères, qu'il ne faut pas confondre avec le grade, relativement inférieur, de lieutenant général des armées navales, de création beaucoup plus récente. Le général des galères avait sur la Méditerranée le même rang que l'amiral de la flotte sur l'Océan. Le dernier titulaire a été Jean Philippe d'Orléans, fils naturel du Régent, en septembre 1748. »

(5) A Fernambouc.

laisser une garnison de trente-sept hommes sous les ordres du capitaine de La Motte, et revenir en Europe sous le commandement du capitaine Barran, avec une riche cargaison qui fut traitreusement capturée (1) dans la Méditerranée par une division portugaise : le fort, attaqué et battu pendant dix-huit jours consécutifs, capitula à des conditions honorables, aussitôt traitreusement violées. » M. d'Avezac cite (p. 252) ce fragment de la protestation du baron de Saint-Blancard, où, dit-il, « les doctrines françaises se trouvent rappelées avec autant de force que de clarté » : « Dictus Rex serenissimus (Portugaliæ) nullum habet dominium nec jurisdictionem in dictis insulis; imo gentes eas incolentes plurimos habent regulos quibus more tamen et ritu silvestri reguntur, et ita ponitur in facto. Etiam ponitur in facto probabili quod dictus serenissimus Rex Portugaliæ nullam majorem habeat potestatem in dictis insulis quam habet Rex christianissimus, imo cum mare sit commune (2), et insulæ præfatæ omnibus apertæ, permissum est nedum Gallis, sed omnibus aliis nationibus eas frequentare et cum accolis commercium habere (3). »

(1) Le 15 août 1532.

(2) M. P. Margry, qui cite ce passage dans *Les Navigations françaises et la Révolution maritime du XIV^e au XVI^e siècle* (1867, in-8°), dit (p. 221) : « Il est glorieux pour la France de pouvoir rappeler de telles lignes avant la publication du *Mare Liberum* de Grotius. Si nous ne pouvons démontrer d'une manière précise notre présence dans les deux Indes avant les Espagnols et avant les Portugais, nous pouvons au moins prouver par là notre protestation en faveur de la liberté des mers avant les Hollandais, qui se font un titre d'honneur de l'avoir revendiquée les premiers. » M. Margry ajoute que le souvenir de cette protestation manque au savant livre de M. Ortolan sur le droit international. Rappelons que, entre les déclarations de Bertrand d'Ornesan et de Grotius, se place chronologiquement la mémorable parole de la reine Elisabeth : *L'Océan est libre comme l'air*.

(3) La requête du baron de Saint-Blancard fut présentée à la commission arbitrale franco-portugaise siégeant à Bayonne et à Fontarabie pour régler les différends entre les sujets des deux nations à raison des prises en mer. Les commissaires français étaient Jean de Calvimont et Bertrand de Moncaup, le premier président, le second conseiller au parlement de Bordeaux. Voir sur ce point le *Quadro elementar das relações politicas e diplomaticas de Portugal* par le vicomte de Santarem (Paris, 1842-54, 10 vol. in-8°, t. III, p. 248-274). Là, les noms propres français sont entièrement défigurés, et, par exemple, à la page 270, on lit *Dorversas* pour d'Ornesan. M. d'Avezac, à qui j'emprunte cette note, renvoie encore pour les querelles franco-portugaises au livre de la Popelinière, *les Trois Mondes* (1582, in-8°).

Après avoir signalé (1) une dépêche du 27 octobre 1548, de Charles de Marillac, le futur archevêque de Vienne, alors ambassadeur à la cour de Charles-Quint, touchant un navire anglais pris par le baron de Saint-Blancard le fils (Bernard), quand ce capitaine des galères du roi se rendait en Ecosse, lequel navire, pendant qu'on l'envoyait en France, fut rencontré par un amiral des Pays-Bas et emmené par lui en Zélande (2), il ne me reste plus qu'à reproduire les deux lettres adressées par le baron de Saint-Blancard le père, l'une à Montmorency, l'autre à François I^{er}.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

Monseigneur (3),

Depuis mes lettres escriptes est survenu André Dorye (4) à Gennes, avecques douze ou quatorze galleres, environ deux ou troys heures d'avant jour dont monsieur de Barbezieulx (5) y estoit avecqs huit ou neuf galleres, et les aultres estoient venues icy à Savonne pour eulx avictuailier et pour prandre des rameurs, car nous en avons perdu gran quantité à la fortune et nous avons couru à la plasse. Comme arrivés, mondict sieur de Barbezieulx me manda que incontinant nous allassions avecques lesdictes ses galleres audict Gennes, ce que avons fait, mais nous avons failly : car d'autant que c'estoyt

(1) Bibliothèque nationale, collection dite des Mélanges de Clairambault, volume 55.

(2) On voit dans cette dépêche que le père du premier maréchal de Biron, Jean de Gontaud, baron de Biron, qui était encore à ce moment auprès de Charles-Quint, vers lequel il avait été envoyé par Henri II, appuya fortement, de concert avec Marillac, la réclamation de Bernard d'Ornesan.

(3) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 3122, p. 81.

(4) André Doria, mort en novembre 1560, plus que nonagénaire. On se souvient sans doute de l'admirable bonheur d'expression avec lequel Blaise de Monluc a caractérisé ce grand marin (*Commentaires*, t. I, p. 89) : « Il sembloict que la mer redoutast cest homme. »

(5) Antoine de La Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, lieutenant général au gouvernement de Paris et de l'Isle de France, sénéchal de Guyenne, général des galères de France depuis 1528, mort en 1537 (*Moreri*). Brantôme en a parlé (*Grands capitaines estrangers*, t. II, p. 80). Monluc en a parlé aussi et pour s'en plaindre (t. I, p. 123-124). M. de Ruble n'a pas donné de note sur ce personnage, et je le constate seulement parce que rien n'est plus rare, dans son édition, que des lacunes de ce genre.

de myt nous donnasmes sur les galleres dudict Dorye, tellement qu'il y en est demoré deux des nostres, dont me doubte qn'en tout sont perdues quatre gallères, une des vostres, deux des myennes, et une de Josnas (1). Je croy que le demorant ou se sauvera ou se perdra bien toust, si on y pourvoit, car si toutes les galleres eussent esté ensemble il se fust bien gardé d'y inordre, mais la nécessité de avictuailer les a fait separer les unes des aultres, car à Gennes il n'y a rien ni victuailles ni gens. Bien fault aller quérir où il y en a.

Je vous supplye, Monseigneur, qu'il vous plaise d'y pourvoir affin que nous puissions aider.

Monseigneur, je prieray le Créateur vous donner bonne vye et longue.

De gallere davant Savonne le 11^e jour de septambre (2).

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

SAINT-BLANCART.

A Monseigneur Monseigneur le grand maistre (3).

Sire (4),

En ensuyvant ce qu'il vous a pleu me commander, le jeune Villiers (5) et moy avons esté à Gennes avec une de voz gallères, ensemble les autres cappitaines et avons satisfait à l'empereur des biscuytz qu'il leurs avoyt presté et aussi ce que André Dorye leur avoit fourny; dont le quartier qu'il vous a pleu commander nous estre envoyé n'y a sceu baster, et de mon cousté si peu de vesselle d'argent et habillemens que j'avoys je les ay laissez en gaige audict Gennes pour subvenir au tout. Il vous plaira, sire, pencer que lesdicts cappitaines n'en ont pas moins fait que moy.

Sire, il n'a jamais esté possible de rabattre aucune chouse pour

(1) Le 8 mars 1535, fut décapité à Paris « messire Maurice Jonas, provençal, chevalier de Rhodes, pour ce qu'il avoit voulu vendre les gallères du roy, desquelles il estoit cappitaine, à Barberousse, pour le Turcq. » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, publié pour la Société de l'histoire de France par M. Lud. Lalanne, p. 452). Sur ce même capitaine voir *Brantôme*, t. I, p. 31; t. II, p. 267.

(2) L'indication de l'année manque, mais tout me porte à croire que cette lettre, comme la suivante, appartient à l'année 1534.

(3) Anne de Montmorency était grand-maître de la maison du roi depuis 1526. Jusqu'à l'époque où il devint connétable de France (1538), il reçut de presque tous ses correspondants le titre de grand-maître.

(4) *Ibid.*, vol. 2979, p. 112.

(5) Sans doute quelque membre de l'illustre famille de Villiers l'Isle-Adam, et par conséquent quelque parent de Philippe de Villiers-l'Isle-Adam, mort le 12 août 1536 grand-maître de l'ordre de Malte.

le temps que voz gallères ont servy davantaige et sont venues tant traquassées que de long temps on ne les pourra que à grant payne mectre en leur estat. Je ne vous en escripré aultre chouse d'autant, Sire, que je me remectray du demourant au dict de Villiers, qui a bien au long veu le tout et commant voz galleres sont de présent.

Sire, je pryé le Créateur vous donner très bonne vye et longue.

De Marseille, le 18^e d'octobre.

Vostre très humble et très obéyssant subject et serviteur,

SAINT-BLANCAET (1).

Au roy mon souverain seigneur.

BIBLIOGRAPHIE.

I

Le R. P. BOURARD, discours prononcé le 5 juin 1871, par M. l'abbé DELARC, aumônier de l'hôpital Cochin. 12 p. in-8°. Paris, Adrien Le Clère.

Le R. P. Bourard, des Frères Prêcheurs, était un des collaborateurs de l'éminent P. Captier au collège d'Arcueil. Comme son bien-aimé maître et trois de ses confrères, il est mort, on le sait, victime des fureurs insensées de la Commune, martyr de son dévouement à la religion et à la patrie. Notre ami, l'abbé Delarc, que d'anciennes relations unissaient aux dominicains d'Arcueil et surtout au bon P. Bourard, a eu le douloureux honneur de relever, le vendredi matin 26 mai 1871, à la barrière d'Italie, les corps de ces vénérables religieux. « Du haut de cette butte aux Cailles qui, pendant cette semaine néfaste, a acquis une si triste célébrité, on voyait flamber au loin les monuments de Paris ; les rues et les barricades étaient jonchées de cadavres, et là, dans un coin où la piété de quelques amis les avait déjà déposés, j'ai retrouvé, dans leur belle robe blanche, les corps de ces cinq dominicains que naguère j'avais connus plein de vie et de jeunesse. Ils étaient là, les yeux entr'ouverts, leurs lèvres sem-

(1) On trouve dans le même volume (p. 144) une lettre du baron de Saint-Blancaet, écrite le même jour, au grand-maître Anne de Montmorency. C'est la répétition de la lettre que l'on vient de lire, plus ces quatre lignes : « Au demorant, monseigneur, André Dorye ne nous a jamais voulu restituer ce qu'il s'est trouvé perdu comme harnais, harquebutz et autres chouses, ni seulement veoir les inventaires, qui ont esté faictes à Gennes et nous a traitez le (plus) rudement qu'il a peu. »

blant encore laisser échapper une prière, et la mort n'ayant pu altérer leur calme et leur sérénité. »

Notre excellent compatriote (tous nos lecteurs savent que l'abbé O. Delarc est de Lectoure) avait, dès le commencement du siège, attiré le P. Bourard, son ami, dans la chapelle de l'hôpital Cochin, où l'excellent religieux expliquait les saintes leçons de l'Évangile au milieu des horreurs du bombardement. Après le meurtre du sympathique prédicateur, un service solennel fut célébré pour le repos de son âme dans le sanctuaire où semblait résonner encore sa parole d'apôtre. Le R. P. Chocarne, provincial des dominicains, donna l'absoute. M. Delarc officia et, après l'Évangile, prononça le court éloge qui est sous nos yeux.

Ce n'est pas une oraison funèbre proprement dite : quelques paroles simples et caractéristiques sur la vie et l'âme du bon religieux ; quelques accents nobles et élevés sur la signification de son martyre, c'est tout. Mais rien de plus vrai et de plus attachant. J'en veux détacher quelques traits que le lecteur préférera sûrement à toutes mes réflexions.

Le P. Bourard, né d'une excellente famille parisienne, fut arraché au barreau, où il avait fait ses débuts avec succès, par le R. P. Larcordaire. Il se livra avec un soin égal à la prédication et à l'étude. On lui doit une longue et laborieuse traduction de la philosophie scolastique de Goudin, un jacobin du xvii^e siècle qu'il a retiré de l'oubli ; et il travaillait à un *Traité des Anges* (1) quand la Commune a brisé sa plume et sa vie. Mais voyez cette rare figure d'un thomiste du xix^e siècle rendue par l'abbé Delarc :

« Quand on allait le voir dans sa cellule de l'école des Carmes ou de l'école d'Arcueil, on trouvait un religieux le plus souvent penché sur des livres de théologie, annotant un saint Thomas placé sur ses genoux et discutant volontiers une question traitée par le docteur angélique. Puis, si la conversation prenait une autre tournure, le scolastique s'évanouissait et on avait affaire à un Parisien parlant des choses modernes avec beaucoup de gaîté, et ne se refusant même pas l'expression en vogue si elle interprétait fidèlement sa pensée.

. » C'était aussi là le caractère de ses sermons : une parole très simple, familière même, développant des doctrines qu'il puisait aux grandes sources de la tradition chrétienne... »

L'orateur était généralement goûté ; mais le philosophe ne trouvait guère à qui parler de saint Thomas et de Duns Scot. « Aussi le pauvre moine, se trouvant parfois trop isolé dans le monde où il vivait,

prenait volontiers, lorsque ses loisirs le lui permettaient, la route de Tulle. « Il y a là, disait-il, un évêque scotiste avec lequel je passerai » de bonnes heures; » et, en effet, l'évêque et le dominicain se livraient à cœur-joie à de beaux tournois théologiques, qui avaient lieu d'ordinaire pendant des promenades sur les bords riants de la Corrèze. »

Prêtre avant tout, plus que philosophe et qu'orateur, le P. Bourard fut toujours un homme de dévouement et de charité, mais surtout dans ses derniers jours. « Il aimait le soldat, l'ouvrier, savait parler leur langue et avait un entrain qui relevait les courages et plaisait à l'homme du peuple. Néanmoins, le P. Bourard connaissait trop la population de Paris pour se faire illusion sur le caractère des passions qui s'agitaient dans les bas-fonds de la grande ville. Bien avant le siège des Prussiens, je lui ai entendu répéter plusieurs fois cette parole, qu'il redisait avec un accent de mélancolie : « Je mourrai » avec le regret de voir que l'ouvrier ne comprend pas le prêtre. » Aujourd'hui, à la clarté de sa mort, cette parole nous apparaît comme une étrange prophétie de l'homme qui devait tomber sur le pavé de Paris, fusillé par une troupe d'ouvriers. »

Je tiens surtout, pour offrir à mes lecteurs la vraie moralité de ces souvenirs sinistres, et aussi pour me dispenser de tout éloge, suspect peut-être dans ma bouche, au sujet de l'éloquence d'un de mes anciens élèves et bons amis, — je tiens à citer en entier la belle péroraison de son discours :

« Lorsque le jour est sur son déclin, et que les teintes du crépuscule s'effacent peu à peu, quelques étoiles annonçant la nuit apparaissent à l'horizon, et le voyageur inquiet presse le pas pour parvenir au terme de sa course. De même, le matin, lorsque l'aurore va paraître, quelques étoiles, que le laboureur reconnaît bien vite, se montrent à leur tour pour dire que la nuit va cesser et que la lumière va bientôt renaître pour réjouir et vivifier le monde.

» Ce spectacle de la nature me fait songer à celui que nous avons présentement sous les yeux.

» Lorsque le christianisme est venu éclairer notre terre de France, de splendides étoiles, nos martyrs et nos confesseurs des premiers temps, ont précédé l'apparition de la grande lumière intellectuelle; c'étaient tout à la fois les étoiles du crépuscule, car elles annonçaient la fin du vieux monde romain qui allait disparaître; de l'aurore, car elles prédisaient la floraison des nations chrétiennes.

» Aujourd'hui, messieurs, de nouvelles étoiles se montrent à l'horizon, de nouveaux martyrs et de nouveaux confesseurs apparais-

sent au milieu de nous. Que nous veulent-ils ? Et pourquoi ce signe dans le ciel ? Est-ce l'aurore, est-ce le crépuscule ? Est-ce la mort, est-ce la renaissance ?

» Si quelque chose, mes frères, peut nous donner de l'espoir, peut nous consoler de toutes nos angoisses, c'est de songer que, là-haut, nos chers morts prient pour nous, pour cette ville de Paris, et le dirai-je ? oui, car il faut finir par là, pour leurs bourreaux. »

II

UN OTAGE SOUS LA COMMUNE, par M^{me} Dorothée de BODEN (Extrait du *Contemporain, revue d'économie chrétienne*, livraison d'août). 48 p. grand in-8°. Paris, Adrien Le Clère.

Encore un épisode de l'histoire de la Commune de Paris. Cette fois le héros n'est pas une victime, ou du moins il a survécu à son long et douloureux martyre. Mais ce qui recommande à nos lecteurs l'émouvant récit de sa captivité si noblement soufferte, c'est qu'il est de leur race et de leur pays. M. l'abbé Lartigue, curé de Saint-Leu, échappé comme par miracle aux massacres parisiens, est originaire de Miélan (Gers), et il a conservé parmi nous de précieuses amitiés. Dans le sacrifice de sa vie qu'il a offert si longtemps à Dieu, un de ses vifs regrets était pour la terre natale qu'il ne croyait plus voir. Le fidèle écrivain de ses actes nous dit que dans la première cellule où il fut enfermé, une petite fleur sans parfum, oubliée là on ne sait par qui, « le faisait songer aux belles campagnes de son pays. » Ses compatriotes ont déjà salué l'heureux retour du vénéré vieillard. Je leur recommande le récit de ses *prisons*, comme un morceau du plus haut intérêt. Il y a en effet dans cette relation, scrupuleusement, minutieusement fidèle, trois types étudiés d'aussi près que possible et dont le puissant relief attire et captive diversement mais avec une égale puissance.

Il y a d'abord les martyrs, et surtout celui qui paraît toujours au premier plan (nous allons en rencontrer avec lui quelques autres), le noble curé de Saint-Leu. Il est arrêté le jour de Pâques, à neuf heures du soir, dans son presbytère qu'il n'a pas consenti à quitter. « Je ne veux pas, répondait-il aux instances de ses proches et de ses amis, mériter le reproche de l'Évangile au mercenaire, qui, en voyant venir le loup, s'enfuit et abandonne son troupeau. » Calme et digne

en face d'une arrestation illégale, il fait apposer les scellés sur diverses pièces de son logis et se rend, sans autre paquet que son bréviaire, à la préfecture de police. Il comparait, après avoir fait anti-chambre toute la nuit, devant le délégué Raoul Rigault et n'oppose aux insolentes bravades de ce singulier magistrat qu'une contenance ferme et une exquise urbanité.

On le mène ensuite à la Conciergerie, où il reste jusqu'au 13 avril. Ce jour-là, vers midi, les portes sont ouvertes, et des voitures cellulaires transportent les otages à Mazas. La captivité de l'abbé Lartigue y fut d'autant plus atroce que pour lui les souffrances incessantes de la maladie se joignaient à la malpropreté du lieu et au dégoût d'un ignoble régime. Il eut pourtant une précieuse consolation. Sa belle-sœur et sa nièce firent si bien qu'elles jouirent quelque temps de la permission de le visiter trois et quatre fois par semaine. On permit aussi à chaque prisonnier de se promener une heure ou deux dans la cour avec un compagnon à son choix.

Dans ces promenades l'abbé Lartigue vit de près de bien belles âmes, purifiées et agrandies par l'épreuve de la souffrance et l'héroïsme du sacrifice. C'était le saint aumônier de la Roquette, « incarcéré sans doute pour avoir accompagné jusqu'à l'échafaud des criminels et essayé de les reconcilier avec Dieu. » C'étaient deux Pères de Picpus, qui racontèrent à notre prisonnier « comment ils avaient pu soustraire aux recherches des gens de la commune un pauvre prêtre réfugié chez eux. Il s'était blotti dans un lit où reposait déjà un mort. Le délégué du commissaire n'avait pas osé profaner ce lit funèbre. » C'était, avant tous les autres, l'éminent archevêque de Paris. Mgr Darboy s'attendrissait surtout en parlant de sa sœur, si durement traitée par les agents du nouveau régime. « Il pleurait, mais il conservait cependant des illusions sur l'issue finale. Il comptait sur la délivrance et projetait de longues vacances passées à Nancy avec sa sœur, quand, libres tous deux, ils fuiraient de Paris. » Vaine espérance que l'abbé Lartigue était loin de partager.

Il eut un jour pour compagnon de promenade M. Bonjean, à l'égard duquel il était loin d'être favorablement prévenu. Mais « dès qu'ils se furent présentés l'un à l'autre, la conversation s'engagea de la manière la plus agréable, même d'une façon intime; elle roula sur différents sujets, sur les événements présents, sur la religion et surtout sur la famille. Les deux interlocuteurs n'étaient pas toujours du même avis, mais la discussion ne s'envenima jamais. » C'est surtout en parlant de sa femme que M. Bonjean débordait d'admiration et de

tendresse. « C'est une vraie sainte, disait-il avec une émotion touchante; elle sait si bien allier tous ses devoirs que l'un ne nuit jamais à l'autre. Oh ! oui, cher abbé, on peut l'appeler la femme du devoir. Savez-vous quelles furent ses dernières paroles, le jour où je fus arrêté en sortant de la cour de cassation ? Avant de partir de chez moi, je n'avais pu m'empêcher de manifester quelques craintes. Va, cher ami, me dit-elle, puisque le devoir t'appelle; il y a de la gloire à mourir à son poste. »

Le régime de la prison devint plus sévère à partir du 4 mai, et les parentes de M. Lartigue, malgré les démarches les plus persévérantes et les plus courageuses, ne purent plus arriver jusqu'à lui. Le 22 du même mois, transfert des prisonniers de Mazas à la Roquette. Dès le lendemain au soir, première exécution : Mgr Darboy, M. Bonjean, l'abbé Deguerrey, les PP. jésuites Ducoudray et Clerc, M. Allard, aumônier d'ambulance. L'abbé Lartigue, en entendant l'appel des victimes, s'était agenouillé pour prier. « Trois décharges ébranlèrent l'air et firent trembler les murs de la prison. Un cri s'échappa de sa poitrine, comme s'il avait été frappé lui-même. Il reprit sa prière, qu'il continua toute la nuit... »

Le lendemain jeudi, point d'exécution. Le vendredi, bruit de canon et de fusillades, la lutte suprême ! A 4 heures, un brigadier vient faire une nouvelle recrue de victimes; puis, repliant sa liste : « Assez pour aujourd'hui, dit-il; vous autres, à une autre fois. » Le samedi, les otages épargnés s'attendaient plus que jamais à un massacre, et il est certain que des ordres homicides avaient été donnés pour le soir. A un moment, des cris sauvages leur firent croire que l'heure était venue; l'abbé Lartigue attendait en prières, quand un surveillant vint lui dire qu'il n'y avait plus que les otages dans la prison, qu'ils pouvaient s'enfuir s'ils voulaient.

L'entreprise était périlleuse, au milieu d'une conflagration dont la Roquette était le centre. Les prisonniers du quartier de l'Est restèrent dans leurs cellules plutôt que de se jeter à travers les rangs de l'insurrection. Ceux de l'Ouest prirent un autre parti; mais quelques-uns furent victimes de leur précipitation. M. Lartigue, après s'être déguisé, s'engagea lui-même au milieu des barricades et se crut bientôt perdu. Se livrant alors à une inspiration soudaine, il se dénonce et se confie à un homme du peuple qui ne le connaît pas. Ce brave ouvrier le cache jusqu'au soir dans un atelier de menuiserie et la nuit dans son logis même, tout plein d'insurgés. Le lendemain à travers les débris d'une lutte presque achevée, le curé de Saint-Leu

put arriver à la demeure, à moitié détruite, d'une de ses nièces. Sa famille, sans nouvelle de lui depuis le commencement des exécutions, était hors de Paris, dans une angoisse indicible. Il tomba presque sans connaissance au milieu de personnes étrangères, qui lui prodiguèrent les meilleurs soins. Un sommeil profond et prolongé le remit : il ne s'était pas couché dans un lit depuis cinquante jours.

Je me suis attardé avec les martyrs, quoique j'aie choisi un bien petit nombre de traits. Mais les figures des bourreaux ne sont pas moins bien rendues dans ce curieux récit. Il y a, dans ce genre, des portraits tout à fait frappants et qui portent la double empreinte d'une curiosité toute féminine et d'une fermeté de touche toute virile. Voici deux profils de la délégation de la justice : le secrétaire général et le délégué lui-même : « Le citoyen Denesguelles, gros, gras, sale, lippu, devait être certainement un de ces étudiants que l'on désigne sous le nom d'étudiants de quatorzième année, êtres dépravés, corrompus, qui ne savent jamais se créer une place avouable en ce monde et qui ne demandent qu'au désordre le moyen de se procurer de quoi satisfaire leurs appétits toujours inassouvis. Sa position élevée ne l'avait cependant pas rendu fier ; car, à un moment donné, l'huissier de service entr'ouvrit la porte sans cérémonie, et avec la liberté qu'autorise l'égalité, il cria très haut : Citoyen secrétaire, voici un citoyen qui veut te parler. Eh ben ! fais-le entrer, répondit le secrétaire. L'homme fut introduit, fit sa communication et se retira absolument comme s'il fût sorti d'une écurie. » Voici le délégué, citoyen Protot : « Bottes molles, pantalon collant, vareuse de garde national sans ceinturon et képi sur la tête. Il faut croire que c'était bien pour rompre avec toutes les antiques traditions de la politesse française que ces régénérateurs de la société ne se découvraient jamais. Les femmes mêmes n'obtenaient pas cette marque de déférence de leur part. J'en ai fait l'expérience. » Un petit bout de l'entretien de cet affreux grotesque avec un neveu de M. l'abbé Lartigue : « Au fait, que désirez-vous ? — Je vous l'ai dit : d'abord une permission pour voir mon oncle. — Qu'est-ce qu'il est, votre oncle ? — Curé de Saint-Leu. — Ah ! diable ! fit Protot en fronçant les sourcils, c'est plus grave. Bah ! tantpis, ajouta-t-il... Comment s'appelle-t-il, votre oncle ? — L'abbé Lartigue. — Son prénom ? — Hippolyte ? » — Protot écrivit les premières lettres, puis s'arrêta. « Il y a un y là-dedans, dit-il, mais du diable si je sais où le fourrer. » Il biffa ce qu'il avait commencé et inscrivit simplement le nom de famille et le nom de la paroisse. « Allons, bon ! s'écria-t-il d'un ton tragi-comique en se reli-

sant. Voilà-t-il pas que j'ai mis *Saint-Leu*? Si Rigault le savait il serait capable de me faire fusiller; je ne peux pourtant pas mettre *curé de Leu...* »

Mais visitons ce terrible délégué de la police, si prompt à fusiller. « Rigault était assis devant une grande table toute couverte de papiers. Son costume était entièrement bigarré de galons d'argent. La jambe tendue, le bras appuyé sur le bureau, la tête appuyée sur la main, il posait. Sa figure était d'une pâleur effrayante, cadavérique, son regard féroce. Il était entouré de quatre individus assez jeunes, parmi lesquels il y avait Dacosta; tout cela avait des visages sinistres, des visages qu'on ne rencontre que dans les estaminets de bas étage... »

Le peintre ne fait pas à plaisir grimacer les figures. Je pourrais montrer d'autres communs dessinés avec indulgence, par exemple *le citoyen Miot*, qui semble avoir usé de toute son influence pour adoucir le sort des victimes. Il paraît bien que la première visée de ces misérables était d'avoir dans la personne des otages des garanties pour leur propre conservation, plutôt que d'achever de se perdre en les perdant. Mais la logique du désordre a ses lois plus fortes que les petites habiletés de ceux qui prétendent l'exploiter à leur profit.

J'avais annoncé une troisième série de types intéressants. Mais je me contente ici d'une indication rapide, pour ne pas continuer à découper en petits morceaux l'excellente relation que je voudrais faire lire tout entière. Ces nouveaux types, non moins attachants que les autres, ce sont les bonnes âmes qui s'intéressent du dehors à l'existence des victimes. Dans la nombreuse famille de l'abbé Lartigue, il y a, entre tous les membres, une lutte de tendresse, de dévouement, de sang-froid, d'habileté, de courage. Ses neveux se distinguent certes dans ce beau concours; mais je ne sais si les femmes n'ont pas l'avantage, la belle-sœur surtout et cette nièce qui fait le récit dont M^{me} Dorothée de Bôden n'a voulu être que l'éditeur responsable. Ces dames affrontent tout, pénètrent partout, longtemps même triomphent de tous les obstacles. Et lorsqu'à la fin, elles quittent la lutte parce qu'elles se voient en face d'un irrévocable parti-pris, elles parlent encore avec une grandeur et une fermeté qui forcent les puissants de la Commune à balbutier, à rougir devant elles, à descendre à toutes sortes d'hypocrisies de démarches et de langage.

Je n'ai pas besoin d'engager mes lecteurs à se procurer la relation dont je viens de leur donner une trop faible idée.

LÉONCE COUTURE.

LA MÈRE-SAINTE.

II (1).

Cependant M^{lle} de Sevin manquait de direction et de conduite. Se reposant en Dieu, elle ne savait pas combien il est utile aux personnes qui se sentent appelées à une perfection plus qu'ordinaire de ne pas s'engager sans conseil et sans guide dans les voies sublimes, mais périlleuses, où la grâce les attire. Le démon ne manque pas d'y tendre bien des pièges, et rien n'est plus à craindre que de céder à des illusions funestes. Un directeur éclairé et discret est indispensable pour ne pas s'égarer dans la poursuite d'une perfection imaginaire, d'autant plus séduisante qu'elle flatte, sous apparence de bien, de renoncement et de sacrifice, l'orgueil et la vanité, de la femme surtout, dans ce qu'ils ont de plus subtil. Il est vrai que Dieu permet parfois l'isolement d'une âme, simple d'ailleurs et uniquement désireuse de lui plaire, afin qu'elle ait une occasion plus libre de montrer la générosité qui l'anime.

Quelque temps il tint une semblable conduite à l'égard de M^{lle} de Sevin. Celle-ci ne songea pas d'abord à découvrir à un homme versé dans les voies intérieures les ardentes dispositions de son âme. Elle allait souvent avec sa mère se confesser à un prêtre de la paroisse. Elle lui disait tout simplement ses péchés, sans rien découvrir du puissant attrait qui la

(1) Voir la *Revue de Gascogne*, octobre 1871, p. 451.

portait à se renoncer entièrement pour être toute à Dieu. Elle se contenta de suivre cet attrait dans le nouveau genre de vie qu'elle se résolut à mener.

Non-seulement elle s'applique à la prière, mais elle s'impose encore quelques pénitences extérieures; elle multiplie ses jeûnes et très souvent elle les fait au pain et à l'eau. Pendant le carême qui suit, outre le jeûne ordinaire de l'Eglise, elle observe cette rigueur trois jours de chaque semaine. Elle avait même l'intention de continuer ainsi les quinze jours de la Passion; mais comme, par hasard, elle s'en ouvrit à son confesseur, celui-ci le lui défendit absolument. La pieuse fille se soumit sans murmurer. Néanmoins, quoique son intention fût bien droite, elle ne sut pas encore comprendre la nécessité de régler les élans de son zèle en se soumettant à une prudente direction. Plus tard, il est vrai, en rapportant ces faits, elle déplore son aveuglement et elle insiste avec force pour persuader aux autres qu'en dehors de l'obéissance, la mortification extérieure n'a pas de valeur aux yeux de Dieu. Elle semble craindre que la connaissance de ce qu'elle pratiquait n'inspire à ses lecteurs une trop haute idée de son courage.

Tout contraire que cela soit à la molle délicatesse de nos jours, où les théories de réhabilitation de la chair, et mieux encore leur mise en pratique, sont en très grande faveur, il ne paraît pas juste de taire absolument les austérités presque incroyables de cette âme généreuse. Dans le premier couvent de Paris, celui de la rue Saint-Jacques, où elle fit profession, on se répétait longtemps après sa mort, qu'encore dans le monde, elle endura pendant un long jour une épingle qui lui était entrée dans la tête. Comme pour ces exercices il lui semblait qu'elle n'avait besoin que de consulter ses forces, elle ne tarda pas à se porter à de véritables excès. L'on connaît déjà la rigueur de ses jeûnes, dont elle augmente le nombre dans la suite. Elle abrège de plus en plus le temps con-

sacré au sommeil, qu'elle prend le plus souvent sur le plancher de sa chambre. Les devoirs de bienséance, ses relations de famille, la volonté de ses parents l'empêchent de vivre dans une complète solitude. Il faut qu'elle consente à subir les exigences du monde, et elle ne peut encore donner libre cours, en ce qui regarde la manière de se vêtir, à son amour de la pauvreté chrétienne. La mortification la dédommage : ses habits précieux cachent un rude cilice, et elle se plait dans le secret à déchirer ses membres délicats par de sanglantes flagellations. Ce fut par une faveur divine que cette sainte cruauté, sans règle et sans mesure, ne devint pas préjudiciable à sa santé.

Un genre de vie si propre à détruire les mouvements désordonnés de la nature eut pour conséquence d'accroître en M^{lle} de Sevin la facilité déjà bien remarquable qu'elle avait de s'entretenir avec son Dieu. Son esprit n'a aucune peine à s'élever au-dessus des sens ; ce que l'Écriture sainte appelle *la fascination de la bagatelle, qui obscurcit les biens véritables*, n'a pas de prise sur cette âme dégagée de tous les liens terrestres, et elle monte sans effort dans ces pures régions que la lumière divine inonde de ses clartés. Engagée sans maître dans une voie si périlleuse, elle a le bonheur de rencontrer un excellent livre, *l'Exercice du chrétien* du R. P. Louart, dont pendant douze ou quinze ans la lecture lui fut très profitable. Elle aimait surtout à méditer sur les diverses circonstances de la passion du Sauveur : elle se mettait à la disposition de la grâce, et elle laissait, selon ses expressions, Notre Seigneur opérer tranquillement dans son âme. *Le temps de l'oraison ne lui duroit pas ; il lui faisoit de ce qu'il passoit si vite.*

Elle reçut, dans ces communications intimes, une vive impression de ce qu'elle devait à Dieu : elle se reprochait avec amertume d'avoir été, même pendant un temps assez court, quelque peu sensible aux avances du monde : tout ce qui

dans sa vie passée n'avait pas été uniquement consacré à la gloire et au service de son Créateur, se présentait à elle comme un vol sacrilège dont elle ne saurait trop s'acquitter envers la justice divine. Elle fut, raconte-t-elle, environ trois mois dans une tristesse intérieure à ne sentir que douleur et à verser des larmes de componction et de regret.

Au sein de cette amertume, il y eut néanmoins quelque onction de Dieu en elle qui la soutenait avec force. Elle éprouvait même une certaine joie qui se répandait dans son âme avec plus d'effusion, à mesure qu'elle se portait à de plus grandes pénitences.

Les malheurs qui affligeaient alors la France fournissaient un motif nouveau à la grande ardeur qu'elle avait de souffrir pour apaiser le courroux du ciel. L'on était au lendemain des fameux états de Blois, où le faible Henri III n'avait su trouver d'autre moyen d'assurer sur sa tête une couronne chancelante que de se délivrer par un honteux assassinat de celui qu'il considérait comme son rival le plus dangereux. Loin de servir ses intérêts, cette politique astucieuse ne fit que précipiter les sanglantes catastrophes qui terminèrent son règne. A la nouvelle du meurtre des Guise, la France entière se soulève : la ligue proclame le duc de Mayenne lieutenant général du royaume ; la ville de Paris, qui par le fond des entrailles tenait à la vieille religion de la monarchie, regardait le jeune duc de Guise comme le héros suscité de Dieu afin de préserver le royaume de l'apostasie que semblaient lui préparer la plupart des princes de la famille royale. Nulle part le meurtre de Blois ne suscita une réprobation plus grande. La résistance contre Henri III, que l'on proclame un tyran pire que Néron, et que l'on déclare déchu du trône, se présente à tous comme un devoir impérieux. Paris est bien alors l'âme héroïque de la France. Triste époque sans doute, mais féconde en sentiments généreux. La passion populaire, comme toujours, ne put s'arrêter aux strictes limites du droit ; mais le souffle qui

l'emportait est le plus pur de ceux qui peuvent soulever l'âme d'un peuple.

Les catholiques se croient revenus aux temps des persécutions. Tout en se préparant à une vigoureuse résistance contre les troupes royales, ils cherchent par un redoublement de piété à faire descendre sur eux la protection du ciel. Les églises sont toujours pleines de fidèles agenouillés. Dans toutes les chaires de la capitale retentissent d'ardentes paroles qui invitent à la pénitence, et qui souvent se changent aussi en violentes déclamations contre celui que l'on appelle le roi Hérode et contre le Béarnais. De fréquentes processions parcourent les rues de la ville.

M^{lle} de Sevin s'associait avec zèle à toutes ces pratiques. Elle avait déjà eu comme un avertissement des malheurs qui fondaient alors sur le royaume, car dans un songe elle *avait vu la France tout en feu; ce feu fut ensuite éteint*. Elle comprit que ce feu était la guerre, mais elle ne pouvait encore s'expliquer comment il arriverait à s'éteindre.

Pénétrée d'une vive douleur à la vue des maux publics, elle se résout à s'offrir à Dieu comme une victime d'expiation. Dans ce but elle quitte tout ce qui était du monde. Il paraît que sa famille lui avait déjà donné la libre disposition d'une partie des biens qui devaient lui revenir plus tard, car elle raconte qu'elle vendit quelques pierreries pour en livrer le prix aux pauvres. *Je m'habillois, ajoute-t-elle, fort modestement. Je faisois toutes les pénitences que je pouvois, et Notre Seigneur me donnoit dans ces exercices plus de force que le naturel n'eut pu porter*. Sans demander positivement à souffrir quelque tourment en particulier, elle s'offrait tout entière pour que Dieu disposât d'elle selon sa volonté.

Elle ne tarda pas à croire qu'elle aurait bientôt une belle occasion de rendre témoignage à sa foi. Après l'assassinat de Henri III, le trouble fut à son comble. Paris, tout dévoué à la Ligue, ne voulait à aucun prix d'un roi hérétique. Néan-

moins, comme on ne pouvait prévoir l'issue de la lutte engagée, bien des fidèles examinaient la conduite qu'ils auraient à tenir si le Béarnais entraît victorieux dans la capitale. *Pour moi, dit M^{lle} de Sevin, j'étois dans la disposition de me présenter hardiment devant le roi, les magistrats et le peuple et de parler en leur présence pour la deffense de Jésus-Christ et de son Eglise, sans que les plus grandes rigueurs dont on auroit pu user envers moi m'eussent imprimé une crainte capable de me couvrir de confusion.* Ces sentiments développèrent en elle un vif désir du martyre. Il devint même si ardent que sa famille en conçut quelque crainte.

Le parlement de Paris était alors scindé en deux. Un grand nombre de ses membres, quoique excellents catholiques, n'avaient pas cru devoir se détacher du parti de Henri III, et à sa mort ils reconnurent pour son successeur légitime le roi de Navarre, s'appuyant pour rassurer leur conscience sur la promesse que celui-ci avait faite de se faire instruire de la religion de ses pères. M. de Sevin était de ces derniers. Laissant sa famille à Paris, il avait rejoint les membres du Parlement fidèles à la cause royale, et siégeait avec eux dans la ville de Tours. Les diverses péripéties de la guerre qui se poursuivait avec acharnement depuis la mort de Henri III, lui inspiraient de terribles inquiétudes sur le sort des siens. Après la bataille d'Ivry, ses alarmes ne faisant qu'augmenter, il prit ses mesures pour faire arriver auprès de lui sa femme et ses enfants. Henri IV n'avait pas encore commencé le siège de la capitale, et les routes, sans être tout à fait sûres, demeuraient ouvertes.

M^{me} de Sevin, qui partageait en tout les sentiments de son mari, et qui non moins que lui souffrait de la dispersion de sa famille, n'eut aucune peine à se décider de quitter Paris. Mais, au dernier moment, un incident imprévu faillit renverser son projet. Jusqu'alors elle avait tout préparé dans le secret, mais, lorsqu'elle découvrit à sa fille la résolution à laquelle

son mari et elle s'étaient arrêtés, elle ne fut pas médiocrement effrayée d'entendre celle-ci lui dire : *Ma bonne mère, je suis prête à vous obéir, mais vous ne pourrez m'amener à Tours. Je sens que je serai martyrisée avant d'y arriver, car je ne saurois m'empescher de crier si haut pour la religion catholique contre l'hérésie, que l'on me mettra à mort.* La foi ardente de la jeune fille et sa fermeté de caractère ne permettaient pas à M^{me} de Sevin de se faire illusion sur ce qu'il y avait de sérieux dans ces paroles. Aussi ses perplexités furent grandes. Néanmoins, comme les ordres de son mari étaient pressants, elle finit par s'arrêter à un parti qui dut être bien cruel à son cœur. Amenant avec elle le reste de ses enfants, elle se résigna à laisser sa fille dans Paris sous la garde de quelques servantes.

Livrée à elle-même, M^{lle} de Sevin ne garde plus de mesure dans les exercices de son amour envers Dieu. Elle rompt absolument avec le monde pour s'enfoncer de plus en plus dans la solitude. Son temps se passe dans les églises ou au fond de sa maison. La prière et la méditation l'occupent tout entière. Il serait trop long de rapporter ici tous les sentiments d'ardente piété qui débordent de son âme au souvenir de ces trois années de sa vie. Elle se sentait vivre en Dieu, et rien ne lui semblait au-dessus de son courage lorsqu'il s'agissait des intérêts de la religion. Quelques jours pourtant elle fut soumise à une rude épreuve. Une violente tentation, sur laquelle elle ne s'explique pas, mais qui paraît avoir eu pour objet la présence réelle de J.-C. dans le saint sacrement, vint assaillir son âme. Brisée par la lutte, elle se jette avec confiance entre les bras de son Dieu, et lui demande de lui conserver la foi au prix, s'il le faut, de *toute sorte d'afflictions et de peines*. Incontinent le trouble disparaît sans laisser d'autres suites qu'un sentiment plus vif de la présence divine. Elle en est tellement pénétrée, que tout le reste lui demeure indifférent. L'amour dont son cœur surabonde s'ingénie à découvrir de nouvelles

formes sous lesquelles il puisse se manifester. C'est alors que cette âme généreuse conçoit un désir qui ne se rencontre que rarement dans les âmes héroïques. Pour Dieu, à l'exclusion du blasphème, elle voudrait endurer les peines de l'enfer : elle souhaiterait descendre dans ce lieu de tourments pour porter les réprouvés, en partageant leurs supplices, à reconnaître et à aimer la justice qui les frappe.

La sainte communion l'entretenait dans ces dispositions admirables. Tous les jours, ou au moins cinq jours dans la semaine, elle s'asseyait à la sainte table. Dieu lui accordait un goût sensible de la divine Eucharistie. *Je ne sentois pas les accidents du pain, mais je ne sais quoi de Dieu qui me remplissoit de délectations ineffables*, raconte-t-elle. Son action de grâce après la communion tenait de l'extase, et elle se prolongeait l'espace de trois et quatre heures sans que la pieuse jeune fille y prit garde. Dès lors s'établissent entre son Dieu et elle ces communications intimes qui, sauf à de courts intervalles, ne cesseront plus jusqu'à la fin. Quoique ces faits, purement surnaturels, ne rentrent pas dans le domaine où la *Revue* circonscrit ses études, il ne sera pas possible de les passer sous silence. Ils ont une si large part dans la vie de M^{lle} de Sevin, qu'en dehors d'eux elle resterait un problème insoluble. Là se trouve, en effet, le secret de son énergie surhumaine ; par là s'explique la justesse de ses vues dans les cas les plus difficiles, et l'on ne s'étonne plus de sa fermeté dans les décisions prises, alors même que ses projets ne paraissent offrir aucune chance de succès, si l'on se rappelle que la force de Dieu l'animait et qu'elle recevait de lui l'intelligence et le conseil.

Parfois, il est vrai, elle est comme abandonnée à ses propres forces : Dieu semble se retirer ; elle ne sent plus rien de cette divine charité qui, lorsqu'elle est présente, permet à l'âme de se jouer des difficultés et des obstacles. Les ténèbres enveloppent son esprit, elle marche à tâtons, tout lui pèse,

tout la rebute dans la pratique de la vertu. C'est alors qu'elle éprouvé ce profond ennui de la vie dont se plaint saint Paul, mais qui n'a rien de commun avec la maladive tristesse dont tant d'hommes à notre époque aiment à invoquer le bénéfice pour justifier leur triste lâcheté. Ce déplorable état de l'âme, M^{lle} de Sevin ne le connut jamais, quoiqu'elle ait goûté l'ineffable tourment de se croire un objet d'horreur pour son Dieu.

Elle fut soumise à cette dure épreuve sur la fin de la guerre civile. N'était-ce pas une nouvelle forme de la grâce que Dieu lui ménageait afin de la préserver de l'orgueil où elle aurait pu se laisser aller en se complaisant dans les actions héroïques qui marquent cette période de sa vie ?

Elle venait de retrouver la paix lorsque, sur la fin de l'année 1593, elle céda enfin aux nouvelles instances de sa famille et consentit à la rejoindre dans la ville de Tours. Les terribles spectacles qui, pendant les trois dernières années, s'étaient comme déroulés sous ses yeux, avaient achevé de former en elle ce caractère ferme qui ne se démentira plus. Elle ne s'est pas appesantie sur les horreurs du siège de Paris, dont elle avait été le témoin et en quelque sorte la victime, mais nul doute que les austérités auxquelles elle se livra n'eussent pour but d'obtenir du ciel grâce pour ses malheureux concitoyens, et qu'elle n'ait alors dépensé en aumônes les biens dont elle était maîtresse.

Déjà il a été question de ses largesses, et un fait dont le souvenir s'était conservé au couvent de la rue Saint-Jacques semble se rapporter à cette époque. Comme un jour elle avait perdu une pierre précieuse, elle défendit qu'on la cherchât, dans la pensée qu'un pauvre, ayant trouvé ce bijou, en retirerait quelque soulagement.

L'abbé HENRI MARQUET.

(La suite prochainement.)

De la limite entre le Condomois et le Bazadais.

I. La ville de Casteljaloux (autrefois Castelgeloux), située à l'extrémité sud-est de l'ancien diocèse de Bazas, appartenait indubitablement à cet ancien diocèse de la Gascogne, quoi qu'en ait dit M. de Saint-Amans, qui l'attribue, jusqu'en 1789, au Condomois. Nous ne disconvierons pas que les évêques d'Agen, longtemps avant la création, à leurs dépens, de l'évêché de Condom, n'eussent élevé des prétentions sur la ville de Casteljaloux; prétentions appuyées sans doute sur le cours primitif de la rivière de l'Avance, ce cours étant pris pour limite entre les deux évêchés, et cette rivière paraissant avoir été détournée, ou du moins divisée en deux bras, lesquels, dans un but de fortification, embrassaient la ville, tandis qu'elle coulait à l'ouest dans l'origine.

II. Ces prétentions donnèrent même lieu, dans le XII^e siècle, à une première discussion entre les deux prélats, terminée, cette fois, sans effusion de sang, par la décision du pape Calixte II en faveur de l'évêque de Bazas.

Mais les prétentions de l'évêque d'Agen ne tardèrent pas à revêtir un caractère plus hostile. Les partisans de ce prélat s'emparèrent de la ville de Casteljaloux et la mirent à sac. Plus tard, ils livrèrent aux flammes la ville même de Bazas. Cependant le pape Eugène finit par confirmer la décision de Calixte II.

III. Depuis, à part les hostilités commises en 1157 (on ne sait plus pour quelle cause) par Amanieu IV, sire d'Albret, sur l'extrémité méridionale du diocèse de Bazas, et plus tard

contre la ville épiscopale, guerre pacifiée en 1159 ; à part également une querelle entre le chapitre du Mas-d'Agenais et celui de Saint-Jean de Bazas, que pacifia Gaillard de Lamothe, évêque de Bazas, élu en 1186 et mort en 1214 ; — ces évêques paraissent avoir dirigé paisiblement, depuis, la ville de Casteljaloux, jusqu'en décembre 1556, époque de l'érection de l'Albret en duché par lettres de Henri II, roi de France, données à Saint-Germain-en-Laye.

IV. Mais il n'est pas inutile de constater ici que déjà, c'est-à-dire le 13 août 1317, le pape Jean XXII avait érigé l'abbaye de Condom en évêché, et que ce souverain pontife avait attribué à ce nouveau diocèse toute la partie de l'Agenais appartenant à la rive gauche de la Garonne. C'est donc l'évêché de Condom qui devint dès lors le voisin immédiat de l'évêché de Bazas.

V. Par les lettres d'érection du duché d'Albret, ce pays fut divisé en quatre sièges de son sénéchal, le principal établi à Nérac, le second à Casteljaloux, le troisième à Castel-Moron d'Albret (qu'il ne faut pas confondre avec Castelmoron sur le Lot), et le quatrième à Tartas. Mais il ne sera question ici que des deux sièges de Nérac et de Casteljaloux.

VI. Du siège de Nérac, déclaré le principal, durent ressortir,
« Nérac, Nazareth, le Puy-Fort-Eguille, Montcrabeau, Autiége,
» Espiens, Feugarolles, Vianne et Calézun, Montgailhard.
» Lavardac, Estussan, Lausseignan, Durance, la vicomté de
» Boulogne, la seigneurie de Sainte-Maure, Fargues et Saint-
» Julien, Villefranche de Cayran, Labastide, Puch de Gontaud,
» Monheurt, Taillebourg en Agenais, Fieux, Calignac, le Mas
» d'Agenais, Torrebren, Lasserre, Buzet, Cauderoue, Andiran, Le Sendat, Montcassin. »

VII. Au siège de Casteljaloux furent attribués « Casteljaloux,
» Bouglon, Samazan, Marcellus, Meilhan sur Garonne, la
» vicomté d'Aillas, Cazenave, Sainte-Bazeilhe, les paroisses les

- » Lugues en Condomois, bailliage dudit Casteljaloux, le
- » Grezet, la prévôté de Born, la baronnie de Castelnau de
- » Cernes, la baronnie de Captieux et ses appartenances. »

VIII. Des paroisses ou seigneuries qui composaient le ressort du siège de Nérac, nous n'avons à citer, pour l'intelligence de ce qui va suivre, que 1° la seigneurie de Labastide (dite de Castel-Amouroux), laquelle s'étendait sur la rive droite de l'Avance jusqu'à 1 kilomètre 1 $\frac{1}{2}$ environ de la ville de Casteljaloux, en aval; 2° la baronnie du Sendat, qui touchait en quelque sorte aux murailles de la même ville, n'en étant éloignée, sur la même rive droite, que de 12 à 1,500 mètres; 3° la seigneurie de Montcassin, laquelle s'en éloignait quelque peu; et 4° enfin, le bailliage de Villefranche du Cayran, comprenant: 1° la paroisse de Villefranche; 2° celle de Saint-Savin; 3° celle de Saint-Pé de Cabadé; 4° celle d'Anzex; 5° celle de Corbian; 6° celle de Saint-Etienne de Crespian, ou le Peyré; 7° celle de Lussac; 8° celle dite de las Bourres; 9° celle de Notre Dame des Prés ou de Saint-Martin; 10° celle de Leyrits, et 11° celle de Razimet. Il est parlé également de Saint-Pé de Banon. Mais nous ne savons pas si ce n'est point là l'une des paroisses déjà désignées ci-dessus sous un autre nom. Celui de Banon nous est inconnu.

IX. Hâtons-nous, au surplus, d'en faire l'observation: M. Virac, dans son travail, d'ailleurs si estimable, sur *Bazas et son diocèse*, ne conteste ni à la seigneurie de Labastide de Castel-Amouroux, ni à celle de Montcassin, ni à l'ancien bailliage de Villefranche du Cayran, d'avoir formé une dépendance du Condomois, et d'être entrées, lors des lettres de Henri II, dans la composition du siège du sénéchal d'Albret établi à Nérac; et c'est seulement la baronnie du Sendat, que M. Virac entendrait ranger parmi les paroisses du Bazadais, contrairement à tous les documents qui la comptent au nombre des seigneuries du Condomois, et, plus spécialement, dans le ressort du siège du sénéchal d'Albret établi à Nérac par les lettres d'é-

rection de ce duché, lesquelles n'établissent, à ce sujet, aucune différence entre le Sendat et les autres membres incontestables et incontestés du même siège. — Nous regardons ce point comme ne pouvant être mis en doute.

Il reste sur la rive droite de l'Avance les églises de Coutures, de Saint-Martin de Miranes, de Beyrac, de Lupiac et de Gassac, placées par M. Virac dans le Bazadais.

X. Occupons-nous d'abord de Coutures et de Saint-Martin de Miranes.

La paroisse de Coutures dont il est ici question, ne saurait être celle dont parle le *Département* de 1711, publié par M. Virac. Le village de même nom, situé sur la rive gauche et au bord de la Garonne, nous paraît indubitablement celui dont parle le document ci-dessus, lequel place, en effet, le Coutures qu'il mentionne dans le même groupe que Marcellus et d'autres paroisses du voisinage. L'omission, sans cela, d'une paroisse, disons mieux, d'un village aussi important que celui de *Coutures de Rivière*, nous paraîtrait inexplicable. De même que les lettres d'érection du duché d'Albret comprennent sous la seule dénomination de *Villefranche du Cayran* les onze paroisses qui composaient cette seigneurie; de même aussi que, par la simple dénomination du Durance, les mêmes lettres entendent les quatre paroisses de Durance, de Pompiey, de Boussès et de Tillet; il n'est pas étonnant que sous le nom du *Sendat* l'on entendit comprendre aussi la paroisse de Coutures, laquelle se trouve enclavée de trois côtés, par le Sendat, Fargues et les Lugues, paroisses considérées de tous les temps comme des dépendances du Condomois. — Quant à Saint-Martin de Miranes, on l'a toujours considérée également comme dépendant du Sendat, et même ce dernier nom, prévalant sur l'autre, avait depuis longtemps fait oublier celui de Miranes.

XI. Il reste les églises de Beyrac, de Lupiac et de Gassac. Ici encore, le titre d'érection du duché d'Albret ne saurait

nous servir de guide. D'un autre côté, si le Répertoire de Lacapère place les églises de Beyrac et de Lupiac avec Coutures, dans le Condomois, Expilly en fait des paroisses du Bazadais, et l'on fait observer qu'Expilly n'est venu que cent cinquante ans après Lacapère.

Mais cette dernière considération nous touche peu, s'agissant de l'ancienne composition d'un diocèse, au sujet de laquelle ce sont les plus anciens documents qui doivent prévaloir sur les plus nouveaux, ceux-ci n'ayant que trop souvent l'intention de protéger des prétentions plus ou moins modernes. Que les églises dont il s'agit ici se trouvassent à la convenance des évêques de Bazas, nous n'en pouvons disconvenir, et c'est même le principal motif qui paraît avoir décidé M. Virac à se prononcer pour l'opinion d'Expilly. Mais que d'erreurs naîtraient d'un tel système!... Pour rester dans le vrai, en matière d'anciennes circonscriptions soit civiles, soit religieuses, force nous est souvent de respecter l'absurde; et c'est pour cela que nous respectons ici l'ancien Répertoire de Lacapère.

XII. Nous ne sommes pas cependant éloignés de croire que la toute petite paroisse de Gassac, qui touchait à la rive droite de l'Avance, en face même de Casteljaloux, ne dépendît de cette ville. Les barons du Sendat possédaient un droit de péage au hameau du Lanin, à 12 ou 1,500 mètres de Casteljaloux. La baronnie du Sendat ne devait pas s'avancer au-delà, et depuis le Lanin jusqu'à la ville, c'était le territoire de l'église de Gassac. Dans notre jeunesse, nous avons même entendu dire par les vieillards d'alors, que l'une des meules du moulin du château, à Casteljaloux même, dépendait de la paroisse de Gassac.

XIII. D'un autre côté, d'après la tradition, le couvent des frères mineurs, ou des cordeliers, aujourd'hui en ville, fut d'abord établi en dehors, aux lieux où existe encore de nos jours, sur la rive droite de l'Avance et en face à peu près du moulin des

frères, la fontaine dite aussi des frères, et dont la source paraît préférable à celle des puits qui alimentaient seuls la ville (1). C'est pour cela sans doute que les religieux l'avaient préférée à l'eau d'une source qu'ils avaient dans une cave de leur couvent. (Nous parlons ici dans la supposition que la tradition dont nous venons de parler soit inadmissible.)

XIV. Au surplus, ces lieux ont été dénaturés à deux époques différentes : en premier lieu, lorsque l'on jeta toutes les eaux de l'Avance là où elle coule aujourd'hui, et que l'on y fonda le moulin du château, le moulin des frères et le moulin de Lannes, sans parler des deux foulons pour les étoffes, et du moulin de la Bourre qui fut établi plus tard ; en second lieu, mais à une époque moderne, lorsque l'on créa, sur la rive droite de l'Avance, les grandes routes de Nérac, de Damazan, du Mas d'Agenais et de Marmande, les trois premières départementales et la dernière nationale, se réunissant avant de passer le pont du château et de traverser ensemble la ville ; celles du Mas et de Damazan, pour s'y arrêter, et les deux autres, pour y prendre, savoir : celle venue de Nérac, la direction de Bazas, puis de Bordeaux ; et celle venue de Marmande, la direction de Mont-de-Marsan, puis de Bayonne et de l'Espagne.

XV. Un mot maintenant au sujet de la paroisse de Cavagnan, située sur la rive droite de l'Avance en aval de Labastide de Castel-Amourous. Nous l'avions, par erreur, attribuée, jusqu'ici, au Condomois. Mais M. Virac, dans son livre de *Bazas et son diocèse*, invoque le *Département* de 1711, lequel fait de cette petite paroisse une dépendance du Bazadais. Aujourd'hui, c'est une section de la commune du Grezet, celle-ci condomoise, incontestablement.

J.-F. SAMAZEUILH.

(1) Il y avait bien anciennement, à ce qu'il paraît, un griffon, comme à Nérac. Mais cette fontaine ne réussit pas et fut promptement abandonnée.

ESSAI SUR LES CARACTÈRES DE LA LANGUE GASCONNE.

(Suite et fin) (1).

DÉRIVATION.

Voici la traduction gasconne des principaux suffixes latins.

ALIS, *au* (voir précédemment à la lettre L).

ELLUS, *et masc., ero fém.* (voir précéd. à la lettre L).

ICULUS, ICULA, *eil, eillo* : *Soliculus, soureil; apicula, abeillo; auricula, aureillo.*

EOLUS, IOLUS, apocopent la syllabe *lus* : *linteolum, linceul, linçó, linçolo; filiolus, filleul, hilhó, hilholo; aviolus, aïeul, aujó, aujolo; squiriolus, écureuil, esquiró; lusciniolus, rossignol, louchó, loucholo, rouchinó.*

ARIUS, indiquant l'agent, devenu *ie* en languedocien et *ier* en français, est traduit par *é* ouvert en gascon : *molinarius, meunier, mouliè; caprarius, chevrier, crabè; campanarius, campanè; semitarium, sentier, sendè; leporarius, lévrier, lebrè; quadraria, carréro, lang. carrièro; riparia, rivière, ribèro; fumarium, fumier, hemè; panarium, panier, paè; barriquè, baradè, carretè* et une infinité d'autres sont formés par analogie sur ce modèle.

Quelquefois, mais rarement, *arius* devient *ari*; *vicarius, viguier, becarì; Caprarius (Caprasius), Sen Crabari; contrarius, countrari; armarium, armari; notarius, noutari*, qui a définitivement expulsé *noutè*, origine du nom propre Noté.

ATOR, nom d'agent, devient *aire* : *piscator, pescaire; pec-*

(1) Voir la livraison d'octobre dernier, p. 462.

cator, pecaire; cantator, cantaire; et une foule d'autres formés par analogie sur ce modèle, comme : *trincaire*, buveur; *abusaire* ou *amusaire*, lambin; *disputaire*, querelleur, etc. Cette forme est tirée du cas direct, comme *emperère, trouwère*. Les mots *saubadou, pecadou* sont tirés du cas oblique.

Quand TOR est précédé d'une consonne, on tire les mots du cas indirect comme pour tous les autres noms en *or* : *pastorem, pastou; collectorem, couletou; sartorem, sartou*, tailleur. (Voir précédemment à la lettre O). — La formation à l'aide du cas direct présentait trop de difficulté.

TORIUM instrumental ou locatif devient *dé* (é fermé) : *lauadé* (*lavatorium*); *pscadero* (*piscatoria*); et les suivants formés par analogie : *tiradé* (timon); *bouridé* (levain); *toucadero* (aiguillon); *mintjadero* (crèche), etc., etc.

TORIUS a donné comme *torium* le suffixe *dé* (é fermé), si fréquent en gascon pour indiquer l'opportunité : *colatorius, couladé*, en parlant du vin; *maritatorius, maridadé*, nubile; *vindemiatorius, bregnadé*, (raisin) mûr; et tant d'autres formés par analogie comme : *tiradé* (pain que l'on doit retirer du four parce qu'il est assez cuit); *estoursadé* (ivrogne que l'on peut tordre comme un linge pour en faire jaillir le vin dont il est imbibé), etc..

TORIUM et TORIUS dérivent évidemment de TOR suffixe des noms d'agent, comme *lavatorium* de *lavator, gestatorius* de *gestator*, etc. Et dès lors on comprend comment on est passé de l'idée de l'agent, d'abord à celle de l'instrument, ensuite à celle de l'objet, terme de l'action : *piscator*, celui qui pêche; *piscatoria*, l'instrument dont il se sert pour pêcher, *pscadero*; *piscatorius*, poisson assez grand pour être pêché, terme de l'action, *pscadé*. Ce qui, en outre, me paraît justifier entièrement cette dérivation, c'est que dans les deux cas (*torium* et *torius*) : 1° l'accent demeure à la même place; 2° le suffixe *dé* a l'é fermé, et le féminin est en *ero*, tandis que *arius* par exemple donne *è, èro* avec un *é* ouvert.

STER perd l'*r* finale, que le languedocien conserve comme le français : *magister*, *mèste*, lang. *mèstre* ; *noster*, *noste*, lang. *nostre* ; *vester*, *boste*, lang. *bostre* ; *essere* (*estere*), *èste*, lang. *èstre*.

COMPOSITION.

Le gascon a une grande facilité pour la composition, qui n'est à vrai dire, comme dans les autres langues romanes, qu'une simple juxtaposition. Nous remarquerons seulement que, même dans les composés à éléments nominaux, le déterminant suit le déterminé, ce qui a lieu aussi en celtique, contrairement à l'opinion de M. Chavée, qui réserve exclusivement ce caractère aux langues sémitiques. Ex. : *ratopeno* ou *ratocauldo*, chauve-souris ; *bèc-hèrri*, une partie de la charue. Il en est de même pour les noms des jours de la semaine. Le gascon place le mot jour (*di*) en tête : *dilus*, *dimars*, *dimècres*, etc., tandis que le français, l'espagnol, l'italien, etc., le placent après.

Autre particularité : Au lieu de recourir au préfixe itératif *re* pour indiquer la répétition d'un acte, le gascon emploie le verbe *tourna* avec un infinitif, comme l'espagnol *volver a* ; *tourna parti*, repartir.

Les onomatopées sont plus communes que dans le français. Au reste, c'est le propre des natures impressionnables d'exprimer mimiquement une pensée ou un sentiment subit quand le mot fait défaut. En voici quelques exemples : *carrèc*, *coucut*, *clouquo*, *cascarro* (crécelle) ; *carrinqua* (crier), qui se dit d'un char trop chargé ; *s'escouarraqua*, se lamenter, criailler ; *s'escouiqua*, à peu près même sens, etc.

CONJUGAISON.

Je ne dirai rien de ce qui est commun à toute la famille néo-latine, comme formation des temps passés avec le verbe

avoir ou être, disparition de la forme synthétique du passif, formation du futur par l'agglutination de l'auxiliaire *avoir* à l'infinitif des autres verbes.

La forme active ou neutre a remplacé, comme en français, la forme déponente, *siegue* et *seguí* (par métaplasme), suivre, de *sequi*, devenu *sequere*.

Les formes *finichi*, *legissi*, *mourichi*, *neurichi*, etc., viennent d'inchoactifs vulgaires, *finisco*, *nutrisco*, ou sont formées par analogie.

Le gascon n'a rien pris à *fuere*; il est seul à tirer exclusivement de *stare* le passé défini : *estèy* ou *estouy* (je fus); *estès* ou *estous* (tu fus), etc. Le double infinitif *èste*, *esta*, prouve l'existence de *essere* dans le latin vulgaire à côté de *esse* et de *stare*.

La désinence *re* de l'infinitif latin est toujours apocopée : *amare*, *aima*; *habere*, *aué*; *legere*, *legi*; *finire*, *feni*, etc.

Le participe présent a disparu; il est remplacé par la préposition *en* (en), avec l'infinitif : *en courre*, en courant.

Le subjonctif est toujours employé au lieu du futur, comme en espagnol, quand il s'agit d'un avenir indéterminé : *quan bouhès*, quand tu voudras; *ço que bouhès*, ce que vous voudrez; *coumo boálhes*, comme tu voudras; *quan benguem*, quand nous viendrons.

M. Max Müller fait observer qu'un des caractères des dialectes, c'est la fécondité, surtout dans les verbes. « Pour un seul mot, dit-il, stéréotypé dans la langue littéraire, on en trouve cinquante dans les dialectes. » Le gascon n'a pas échappé à cette loi. Ainsi pour *mettre bas*, nous trouvons *pouria* (qui, outre le sens propre, signifie aussi plaisamment, désarçonner), *betera*, *gatoua*, *counilha*, de *counilh*, *cuniculus*, lapin; en un mot il y a autant de verbes que de noms d'animaux. Pour tailler, nous avons *dalha*, *sega*, *pouda*, *esbranca*, *esgalia*, *esbasta*, *espampoula*, etc.

Je n'ajouterai qu'un mot sur la proportion des éléments

grecs qui entrent dans le gascon. Quand M. Mary Lafon prétend qu'à Lectoure le peuple parle grec, c'est une boutade de romancier, qu'on aurait tort de prendre au sérieux. Notre idiome ne doit à la langue grecque que cinq ou six mots au plus, et encore leur origine hellénique est-elle assez douteuse.

De tout ce qui précède, il est facile de conclure que le principe dominant qui a présidé à la formation de la langue gasconne, c'est le principe mécanique de la moindre action. La nature n'aime pas l'effort. C'est ce qui explique l'assimilation, la transposition et l'addition de certaines consonnes, comme *brembi* p. *bembri*, *membri*, *memri*, de *memoror* ; la dissimilation de certaines autres : *gargalisa* p. *gargarisa* ; *souveil* p. *souleil* ; la syncope de certaines voyelles, surtout quand le mot est trop long : *coumprasoun* p. *coumparasoun* ; *oxipèlo* p. *eresipèlo*. L'oreille des gens du peuple ne peut guère saisir, ni leur langue prononcer plus de trois syllabes dans un mot. Cela pourrait expliquer peut-être aussi la chute des voyelles atones dans bien des cas, sans avoir besoin de recourir à des formes vulgaires latines, dont on ne trouve somme toute qu'un assez petit nombre d'exemplés ; d'autant mieux que souvent ces mêmes voyelles ont persisté dans l'espagnol et l'italien.

J. DASTE.

NOTES PHILOGIQUES SUR L'ESSAI PRÉCÉDENT.

VII

Des suffixes latins *ator* et *arius* dans la formation du gascon.

J'écrivais en 1858 (*Revue d'Aquitaine*, t. III, p. 330), en rendant compte de l'excellente *Grammaire béarnaise* de M. V. Lespy : « L'auteur assure que les noms néo-latins se sont formés des cas obliques et non pas du nominatif... Il faut reconnaître qu'il y a eu pour un assez grand nombre de noms deux formes primitives [dans la langue d'oc] : l'une dérivée du nominatif et en gardant [primitive-

ment] le rôle; l'autre issue d'un cas oblique. Par exemple, le nominatif *cantA tor* a formé *cantA Yre*, et l'accusatif *cantatOrem* a produit *cantadOU*: remarquez la persistance de l'accent. De la même manière, dans le français du treizième siècle, on disait *emperÈres* (*imperA tor*) pour le sujet, et *empereOr* (*imperatOrem*) pour le régime. »

M. Lespy n'accepta pas cette théorie; dans une lettre d'une courtoisie extrême, qu'il adressa bientôt au même recueil (p. 376), il la repoussait en ces termes :

« *Cantayre* et *cantadou* ne sont pas deux cas d'un même nom, mais deux noms de signification différente. Ils se ressemblent par la racine, ils diffèrent par les suffixes et de là la différence de leur signification... » Le suffixe *ayre* indiquerait plus spécialement le métier, l'état; le suffixe *adou*, l'acte ou l'habitude. M. Lespy rattache le premier au latin *arius*.

» Le suffixe *arius* en latin désigne l'homme qui exerce telle profession : *aurarius* (orfèvre), *lapidarius* (tailleur de pierres), *medicamentarius* (pharmacien), etc.

» Nos idiomes proviennent du latin par voie de dérivation et d'imitation. Les mots romans terminés en *ayre* se tirent les uns de leurs correspondants latins en *arius* : *carboayre* (charbonnier) de *carbonarius*; — *liberayre*, *librayre* (libraire) de *librarius*; les autres sont calqués pour la terminaison sur ceux-là : — *arresegayre* (scieur), *bioulounayre*, *tambourinayre* (ménétriers qui jouent du violon, du tambourin). On trouve en français et la même dérivation et la même imitation : — *Statuaire* de *statuarius*, *mousquetaire* (celui dont le métier est de porter le mousquet).

» Donc, quelque spécieuse que soit l'argumentation tirée de la persistance de l'accent, dont se sert M. Couture pour établir que *cantayre* vient de *cantator*, et *cantadou* de *cantatorem*, il me semble qu'il se trompe, qu'il me permette de le lui dire : *Amicus Plato, magis amica veritas*. »

Si jamais argumentation a été spécieuse, c'est bien celle de M. V. Lespy. Elle ne me convainquit pas; mais comme j'annonçais à un des bons élèves de l'école des Chartes, qui est aujourd'hui attaché aux archives nationales, et que je voyais presque tous les jours (j'habitais alors Paris), que j'allais sous peu réfuter l'erreur de mon courtois adversaire : « Quoi! me dit-il, mais M. Lespy a parfaitement raison, et il a montré l'origine vraie des noms en *ayre* et des noms en *adou*. » Je songeai dès lors que si mon interlocuteur, qui était

comme moi auditeur assidu de M. Guessard, maître infallible ès-langues romanes, avait été pourtant entraîné par une théorie hétérodoxe, j'aurais la plus grande peine à éclairer sur ce point les lecteurs moins préparés de la *Revue d'Aquitaine*. Je gardai donc le silence, quoique sûr de mon fait. Je le romps aujourd'hui parce que les questions de ce genre sont moins neuves qu'il y a douze ans, et parce que M. Daste, qui sans doute ignorait parfaitement le petit tournois philologique dont je viens de rendre compte, me donne gain de cause sans le savoir.

Oui, *cantaire* et *cantadou* viennent du même nom latin. Cela se démontre : 1° par l'analogie du vieux français ou langue d'oïl, dont voici la loi pour les mots en *eur* dérivés du latin *ator*, telle que l'expriment, dans l'excellente *Introduction des Nouvelles françaises en prose du XIII^e siècle* (1856), MM. Moland et d'Héricault : « Une classe de mots est terminée en *ères* au nominatif singulier, en *eur*, *our*, *eor* ou *eour*, selon les dialectes, aux cas obliques. Par exemple, *emperères*, *trovères*, *jouglères*, *chantères* [CANTAIRE !], *confiesères*, etc., feront aux cas obliques : *empereur* ou *empereour*, *troveor*, *jougleor*, *chanteor* [CANTADOU !], etc. : Il aura à femme la fille l'enpereour et sera enperères ; » — 2° par la loi grammaticale de la langue d'oc classique. Je la prends dans le *Tableau sommaire des flexions* qui termine la *Chrestomathie provençale* (1868) de M. Karl Bartsch : « Latin : *tor*, *toris*. — Singulier nominatif : *aire*, *aires*, *adre* ; oblique : *ador*, *ator* ; — pluriel nominatif : *ador*, plus tard *adors* ; oblique : *adors*, *ados*, *ayres* (dans un texte en prose du XIV^e siècle). »

Il faut maintenant répondre aux arguments de M. Lespy. Il m'oppose : 1° une différence de sens entre les noms en *aire* et les correspondants en *adou* ; 2° une relation intime, sous ce rapport, entre les noms patois en *aire* et les latins en *arius* ; 3° des exemples positifs de la dérivation *arius-aire*. — Je réponds : 1° que la différence de sens est contestable ou du moins n'est pas universelle ; la vérité est que la forme *adou* (au moins dans le gascon proprement dit) a presque disparu, et que la forme *aire* a généralement prévalu, de sorte qu'un catalogue de métiers donne plus souvent la seconde que la première. L'opposé est arrivé en français où la forme *ère* est tombée, tandis que la forme *eur* a subsisté ; — 2° que le suffixe latin *arius* ne répond pas mieux au sens voulu que le suffixe *ator*. Seulement, le premier s'applique à un thème nominal (*aurarius*, r. *aurum* ; *lapidarius*, r. *lapis* ; *medicamentarius*, r. *medicamentum*), tandis que le second s'attache à un thème verbal (*cantator*, r. *cantare* ; *piscator*, r. *pis-*

cari); — 3^o que les deux exemples positifs donnés par M. Lespy sont des exceptions suspectes. *Librarius* devait faire *librari*, et c'est ce dernier nom que j'ai entendu presque partout.

La règle générale a été fixée très exactement par M. Daste. *A tor* donne généralement *aire*; — *arius* donne *é* ou *ari*. J'admets du reste que l'analogie et l'imitation, dont M. Lespy vante, non sans raison, l'importance philologique, ont pu faire dévier quelques noms d'un type à l'autre.

Notez que la *Grammaire* même de M. Lespy me donne raison contre lui dans tous les noms dérivés de *arius* ou *arium* qu'il y a cités. En voici la liste fidèlement extraite du *Vocabulaire français-béarnais* qui termine son livre :

Adversaire = *adbersari*; — contraire = *countrari*; — inventaire = *imbentari*; — lumineaire = *luminari*; — nécessaire = *necessari*; — ordinaire = *ourdinari*; — salulaire = *salutari*; — sanctuaire = *sanctuari*; — séminaire = *seminari*; — vicairie = *bicari*.

Pas une exception. Donc *arius* donne *ari*. Il faut donc chercher une autre origine aux noms en *aire*; mais nous l'avons trouvée!

Une remarque : Le béarnais a conservé beaucoup de noms en *adou* qui ont disparu du gascon proprement dit. Le vocabulaire de M. Lespy donne : *pagadou*, *predicadou*, *croumpadou*. Chez nous on dit toujours : *pagaire*, *presicaire*, *croumpaire*.

Un problème : Pourquoi la dérivation *arius* = *ari* est-elle plus rare de beaucoup que la dérivation, qui paraît moins légitime, *arius* = *é*? On pourra l'attribuer à l'influence du français; mais cette influence remonterait bien haut, et elle se serait étendue aux mots les plus usuels! En tout cas, M. Daste n'y croira pas facilement, lui qui pense qu'on a dit *nouté* avant de dire *noutari*.

Du reste *orius* = *é* est aussi étrange que *arius* = *é*, et M. Daste a montré que c'est la règle générale. Je recommande surtout aux philologues la façon ingénieuse et décisive dont notre modeste collaborateur a résolu le problème de l'origine de ces adjectifs *couladé*, *tiradé*, *maridadé*, si caractéristiques de notre patois.

VIII

Des Racines grecques du gascon.

L'assertion si nette de M. Daste sur ce point étonnera plus d'un lecteur de la *Revue de Gascogne*, qui tient encore à croire que nos paysans parlent grec, comme l'affirmait le bonhomme Gail, que Mary-Lafon n'a eu qu'à copier. Mais cette doctrine négative est le

résultat le plus clair des progrès de la philologie, en ce qui concerne les origines romanes.

Je crois pourtant qu'il reste (après avoir effacé *pericla*, *esquicha*, *esperreca* et cent autres mots qui n'ont rien d'hellénique) quelques mots vraiment grecs échoués, je ne sais comment, dans notre idiome. Je tiens à en citer trois, dont l'origine me paraît peu contestable, et qui ne se trouvent pas dans le provençal classique, au moins d'après les glossaires que j'ai pu consulter.

Aule, fém. *aulo*, vide, stérile. Je le trouve en ce dernier sens dans un vers de Gautier, poète languedocien du xvii^e siècle (*Œuvres de P. Goudelin*, éd. 1811, p. 274) : *Un crestat d'uno naturo aülo*. Je l'ai entendu appliquer par des paysans aux noix et noisettes vides. *Aul*, méchant, est dans Raynouard ; est-ce le même mot ? (Le dictionnaire *moundi* de Doujat donne aussi le même sens à *aule*.) — Quoi qu'il en soit, *aule*, vide, me paraît être le grec *ἄυλος*, *materiæ expers*.

Brac, court, bref. Cet adjectif n'est plus d'usage, mais il est dans les *Poesias gasconas* de Pierre de Garros (1567), et le dérivé *abraça*, accourir, est extrêmement usité. Il est évident que *brac* est *βραχύς*.

Crum, caché, couvert, en parlant du ciel. On lit dans la *Metamorphose en escargols des higounaux dabant las muralhos de Lactouro*, poème languedocien du xvii^e siècle, cet hémistiche : *Quand le temps n'es pas crum*, quand le temps n'est pas couvert. Dans l'usage actuel, *crum* est devenu substantif et signifie *nuage*. Ce mot est du reste d'un emploi très fréquent, ainsi que les dérivés *encrumat*, *encrumit*. — Est-ce trop hasarder que de retrouver dans *crum* le thème de *κεκρύμμενος* ?

• LÉONCE COUTURE.

DOCUMENTS INÉDITS.

Une Lettre de Michel d'Astarac, baron de Fontrailles.

La maison de Fontrailles a produit plusieurs hommes distingués dans les armes. Brantôme (*Grands capitaines français*, t. II, p. 410) nous parle ainsi de Jean-Jacques d'Astarac, le père de Michel d'Astarac : « M. de Fontrailles... a eu en son

temps réputation d'un bon capitaine, et surtout bien commandant aux chevaux légers, et les bien menant. Aussi le roy Louys son maistre (Louis XII) l'aymoit fort, et lui donna l'estat de couronnel général des Albanois qu'il avoit à son service. Outre ceste charge qu'avoit M. de Fonterrailles, il avoit une compagnie de cinquante hommes d'armes; et de l'une et de l'autre charge s'acquicta très bien aux guerres du royaume de Naples et Lombardie. M. de Bayard et lui menoiert les coureurs bien souvent ensemble. Il fit bien aussi à ceste defaict de la Bastide (1). Bref, ce bon capitaine gascon a esté fort estimé de son temps. Nous autres, qui avons veu de ses enfans ou petits enfans que je ne mente (M. de Monluc en parle en son livre) (2), pouvons juger quel a esté le père, car ils ont esté très braves et vaillans. »

Brantôme fait ensuite l'éloge (p. 411) de deux des enfans du compagnon de Bayard, Michel, l'auteur de la lettre que l'on va lire, et Bernard, qu'il appelle M. de *Montmaur* et qui est plus connu sous le nom de *Montamar* ou *Montamat* :

« L'ainé (3) est M. de Fonterrailles, qui vist encor aujourd'huy et est gouverneur de Lectoure. Il eut à la bataille de Coignac (4) une jambe blessée et coupée, qu'il a à dire; mais pourtant il n'a pas laissé pour cela à très bien faire en tous les bons lieux où il s'est trouvé.

» M. de Montmaur estoit son second frère, qui certes estoit un homme de belle façon, et qui monstroit bien ce qu'il estoit, et bon capitaine, et mesmes pour l'infanterie, qui avoit esté sa première profession; et avoit esté l'un des capitaines de M. de Grandmont du temps du roy Henry (Henri II), lorsqu'il com-

(1) C'est-à-dire à la défaite des troupes du Pape Jules II à la Bastide, près de Ferrare, en 1511. Voir sur ce combat, où se signalèrent, avec Fonterrailles, Bayard, du Lude et de Montoison, le récit de Brantôme (t. II, p. 409).

(2) Tome III des *Commentaires* (édition de M. de Ruble), p. 98 et suivantes.

(3) Michel ne devint l'ainé que par la mort de son frère Gabriel, tué, en 1552, au siège de Metz. Jean d'Astarac avait épousé Anne de Narbonne.

(4) Brantôme veut parler de la bataille de Jarnac (1569). Jarnac est à quatorze kilomètres de Cognac.

mandoit à quatre compagnies. Ce brave capitaine fut tué au massacre de la Saint-Barthelémy, mort certes très indigne de luy. »

Je ne m'étendrai pas sur l'histoire de la vie de Michel d'Astarac, baron de Marestang et de Fontrailles, vicomte de Congolas, colonel de la cavalerie de Jeanne d'Albert, sénéchal d'Armagnac, gouverneur des ville et château de Lectoure, lieutenant-général et commandant en Guyenne en l'absence du roi de Navarre, lieutenant-général des pays d'Armagnac, Comminges, Astarac, Gaure, Lomagne et Rivière-Verdun, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine de cent hommes d'armes, etc. MM. Haag ont consacré une notice à peu près complète à ce personnage qui, disent-ils, « se montra, toute sa vie, un des plus zélés défenseurs de la cause protestante. » J'y renvoie le lecteur (1), et je me contente d'ajouter que, dans l'année 1582, Michel d'Astarac reçut « fort civilement » Pithou et de Thou, qui étaient venus d'Agen visiter la ville de Lectoure et qui, y étant arrivés la nuit, faillirent être atteints de quelques mousquetades tirées par les sentinelles qui étaient sur les remparts (2).

Michel d'Astarac mourut peu de temps après avoir fait son testament, lequel est daté du 9 octobre 1604. Il avait épousé, en 1570, Isabelle de Gontaut, et en avait eu quatre enfants (3). Parmi eux on compte Benjamin d'Astarac, gouverneur de Lectoure après son père, mort en 1625 (4), ayant abjuré le protestantisme et ayant dû, à cette occasion, céder, moyennant

(1) *France protestante*, au mot : *Astarac*. Voir encore une note de M. Berger de Xivrey (p. 445 du t. I du *Recueil des lettres missives de Henri IV*, une note de M. de Ruble (p. 99 du t. III des *Commentaires*), et, si l'on veut, une note de moi (p. 353 du t. VI de la *Revue de Gascogne*), etc.

(2) *Mémoires de la vie de J. A. de Thou*, en tête de l'*Histoire universelle* (édition de Londres, t. 1, p. 73).

(3) Michel d'Astarac se remaria avec Léonore de Lozières, veuve de Jean de Montesquiou. Voir à l'*Appendice*.

(4) Sur Benjamin d'Astarac, voir les *Mémoires de Bassompierre*, ceux de Du Plessis-Mornay, etc. — Un frère de Benjamin, Gédéon, marié avec Catherine de Pardaillan, mourut sans postérité en 1610.

une grasse indemnité, son gouvernement à un gentilhomme huguenot, Lectoure étant une des places de sûreté accordées aux religionnaires (1).

Le dernier des Fontrailles fut un fils de Benjamin, Louis d'Astarac, marquis de Marestang, de Fontrailles et autres lieux. Après avoir servi d'une manière brillante en Flandre, en Catalogne et en Italie, il fut, comme parle le P. Anselme (*Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, t. II, p. 624), « impliqué dans les intrigues de la cour contre le gouvernement, et particulièrement dans la conjuration de Cinq-Mars contre le cardinal de Richelieu (2). » Rentré en France après la mort du terrible cardinal, il prit part à diverses cabales contre le cardinal Mazarin et fut mis à la Bastille, puis exilé. Le 4 mars 1677, à Paris, il fit une donation de tous ses biens à son petit neveu, Jean-Paul de Rochechouart-Barbazan (3), et mourut dans cette ville, le 16 juillet suivant, sans avoir été marié, laissant la réputation d'un homme de beaucoup d'esprit, mais d'un caractère inquiet, remuant, et plein de bizarrerie (4).

(1) Voir aux Archives nationales (K 110, n° 58) une *Instruction* (du 7 juillet 1620) au sieur de Beaumont, maître des requestes, envoyé au sieur de Fontrailles, gouverneur de la ville de Lectoure, pour conférer avec lui sur l'indemnité qu'il peut réclamer pour sa destitution de son gouvernement, qui ne peut être possédée que par un membre de la R. P. R. etc.

(2) La *Relation faite par M. de Fontrailles des choses particulières de la cour pendant la faveur de M. le Grand* a été bien souvent imprimée depuis 1668, année où elle parut pour la première fois, à la suite des *Mémoires de Montrésor*. Il en existe plusieurs copies manuscrites à la Bibliothèque nationale, notamment dans les volumes du Fonds français 17353, 17483, 19146. Je n'ai remarqué entre ces copies et les textes des diverses éditions aucune différence importante. Voir dans le volume 631 de la collection Du Puy les lettres d'abolition accordées à Fontrailles en 1643.

(3) Après avoir gagné son procès contre sa sœur (Paule d'Astarac, mariée d'abord au comte d'Espanan, puis au marquis de La Valette), laquelle voulait le faire déclarer fou, pour avoir toute sa fortune (lettre de Bussy-Rabutin, du 6 mars 1677, à la page 226 du tome III de la *Correspondance* publiée par M. Lud. Lalanne).

(4) Voir toutes les histoires du règne de Louis XIII, depuis celles de Le Vassor et de Griffet jusqu'à celle de Bazin. Tous les mémoires du temps renferment quelques renseignements sur Louis de Fontrailles, principalement ceux de Brienne, de Campion, de Guy Joly, de Montglat, de Mlle de Montpensier, de Montrésor, de Mme de Motteville, du cardinal de Retz, etc. Tallemant des Réaux, dans plusieurs de ses *Historiettes* et plus que partout dans l'historiette du cardinal de Richelieu (tome II), a donné beaucoup de détails sur « cet homme de qualité de Languedoc, bossu devant

La lettre adressée au roi Henri IV, le 15 mai 1603, par le grand-père de Louis d'Astarac, est reproduite avec toute l'irrégularité de son orthographe : il m'a semblé que cette pièce, ainsi calquée sur l'original, n'en serait que plus curieuse.

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

Sire (1),

Monsieur le mareschal Dournano (2) ma fet voir que vostre Mageste estoit fachee quountre nous de la religioun, lui aiant fet antandre que nous avions fet une levée de deniers pour asister la ville de Geneve. Sus qui ont fait se raport a vostre Mageste ne nous eyment poent et ont prins se pretexte pour nous metre en vos malas grasses, mes nous esperouns que Dieu lur fera voir quils se sount fort tronpes et moi ie assure a vostre Mageste, quoume vostre tres fidelle subget et tres asure serviteur, que ie ne ay ouy parler nien tous ses cartiers ne san est pas dit un sul mot. Si aucun lut su, vostre Mageste crot que ie luse su quoume n'estant pas le moindre de se cors, mes fetes set honur a vostre tres fidelle serviteur de ne aioster creance a ses impostures desquelles nous somes fort inosans. Le sinode de se coloque set tenu sete semene à Maubessin (3). De tout se coloque des ministres diseluy ils me oun anvoié visiter par un de antre us, me ils ne me sount pas tenu un sul mot ni aprochant de sela. Nous ne avouns nul desir au monde, apres la gloire de Dieu, que la grandur, la prosperite de vostre Mageste, pour laquelle nous priouns Dieu ordineremant qu'il vous doint tres longue et tres hure (*sic* pour heureuse) vie. Sete

et derrière, et fort laid de visage, mais qui n'a pas la mine d'un sot... » M. P. Paris, dans son *Commentaire*, n'a pas oublié, lui qui n'oublie rien, de citer (p. 108) la charmante page en prose et en vers destinée par Chapelle et Bachaumont à célébrer le bon accueil et la bonne chère qu'ils trouvèrent, en 1655, à Castille, maison de campagne du sénéchal d'Armagnac. Enfin, on peut consulter encore la *Muse historique* de Loret, la *Bibliographie des Mazarinades*, le *Journal d'Olivier Lefèvre d'Ormesson*, l'*Histoire de l'Académie française*, par Pellisson, et la partie encore inédite des *Mémoires* du maréchal d'Estrées comprise entre les années 1643 et 1650.

(1) Bibliothèque nationale, fonds français, vol. 29026 (non paginé), autrefois vol. 175 de la collection des Missions étrangères.

(2) Alfonse d'Ornano, lieutenant général du gouvernement de Guyenne depuis le mois d'octobre 1599.

(3) L'Assemblée, qui se composait de soixante ministres et de quarante autres députés, se tint du 8 au 15 mai 1603 à Mauvezin, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lectoure.

priere se fet dordinaire en la meson de vostre tres humble et antien serviteur. Nous avouns se bien que par vostre liberalite et permission nous ioisouns de se que nous peres ount tant et tant desire, set de l'exercisse de nostre religioun en toute surete, la surete de nos vies et la iustice oberte. Set donc de vostre Mageste que nous tenouns, apres Dieu, se bien. Ele considerera, s'il lui plet, si pour rien du monde nous voudrions donner subget a vostre Mageste quelle fut ofansee de nous qui morons tout iour pour le service de vostre Mageste. Nous somes vos antiens serviteurs et, par la grasse de Dieu, nous abouns aquis se titre que nous garderouns au pris de nos vies iusques a la mort. Je ai set honur que vostre Mageste me tient pour home franc, sans aucune dissimulation, et qui ne ay iames manti a vostre Mageste. Ele croira donc a ce coup son serviteur antien qu'il ne set aucunement parle da cete lebee de deniers parmi les églises de ses cartiers. S'il s'en fut parlé ie luse fort libremant dit a vostre Mageste. Mes ie jure a vostre Mageste que en ses cartiers il ne san est pas parle. Pour Dieu, Sire, aymes nous. Nous somes les plus asures de tous vos subges et qui morouns tous pour le servise de vostre Mageste et de monseigneur le Daufin pour lequel nous priouns Dieu ausi fort ordinerement.

Pour le regart de vostre ville de Leytore, vostre Mageste set avec quel soien ie lay tenue en pes durant les gerres pasees. Asture un diable sy estuet fore (pour *fourré*) qui avuet un pu altere se bien. Set le juge mage Vaquier qui est anquores pire que le pere. Mes Dieu mercy et la probidanse de monseigneur le marechal, tout i est fort bien. Je se que vostre Mageste ayme que ses subges soet en pes. Je desire suibre en toutes chosses. Ainsi vostre Mageste set porquoy ie i aporte tout ce que ie i puis et prie mon Dieu qu'il vous doint,

Sire, tres longue et tres huruse et tres prospere vie avec regne possible. Set la prie (pour *prière*) que fet ordineremant selui qui est de vostre Mageste tres humble et tres obeissant et tres fidelle subget et serviteur.

FONTRAILLES.

Le 15 may 1603, à Leytore.

APPENDICE.

Je donne ici un document inédit, de l'année 1605, tiré des archives du château de Saint-Blancard, document qui fournit

d'assez nombreuses indications sur les Fontrailles et sur d'autres familles gasconnes, telles que celle de Montesquiou et celle de Cauna.

T. DE L.

Henry, par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre, à noz amez et feaulx conseillers les genz tenans nostre cour de parlement de Thoulouse en la chambré establye suivant noz editz à Castres, salut.

De la partye de nostre bien amé Benjamin d'Asterac, vicomte de Fontrailles, et damoysselle Marguerite de Montesquiou, son espouze, fille et donnataire universelle de dame Eleonore de Lozieres, cy devant veufve de feu messire Jehan de Montesquiou, à présent espouze de messire Michel de Marestain d'Asterac, seigneur de Fontrailles, gouverneur pour nous en noz pais d'Armagnac et Condomoys, Nous a esté exposé que ladicte damoiselle de Montesquiou, son espouze, est, à cause de la donation universelle à elle faicte par ladicte dame Eleonore de Lozières, sa mère, héritière de dame Jehanne de Cauna, son ayeule maternelle, et par conséquent luy appartient la part et portion légitime et hereditaire en ladicte succession d'icelle dame Jehanne de Cauna, sa dicte ayeule maternelle, qui pouvoit appartenir à ladicte dame Eleonor de Lozieres, sa mère : laquelle voulant demander à messire Melchior de Lozières, seigneur et baron de la Chapelle Lozieres, son oncle maternel, il luy auroit monstré ung arrest donné en nostre grand conseil le septiesme octobre 1604, par lequel sur les demandes dudict seigneur de Lozieres, son oncle, des terres de Mugnoz et Lorignez par luy faictes contre la dame Marguerite de Caupenne, veufve du feu cappitaine Monluc, et damoiselle Tabita de Bazillon (1); femme de Bernard de Montaut, baron de Navailles, filles héritières et représentant Estienne de Cauna, aîné de ladicte dame Jehanne de Cauna ayeulle, héritier en la maison de Cauna, icelluy de Lozières auroit esté deboutté et exclus de ses demandes sans que ledict exposant héritier aussy de ladicte maison de Cauna à cause de ladicte de Montesquiou, son espouze, ayt esté appelé à ces poursuites ny en ayt rien sceu, comme aussy il est d'autre province et ressort; lequel à cette cause ne voulant attendu ladicte donation universelle, perdre les droits successifs appartenanz à ladicte

(1) Ou Bassillon, selon cette note de M. de Ruble (p. 63 du t. I des *Commentaires de Blaise de Monluc*, sous le mot *Cauna*) : « Famille ancienne de Gascogne, alliée aux Pardaillan, aux Lauzières de Thémines, aux Gabaston de Bassillon... » Pour plus de détails, voir l'*Armorial des Landes* de M. le baron de Cauna (t. III, p. 297).

damoyse, sa femme, auroit formé, comme encore il forme, opposition à l'exécution dudict arrest poursuivy par lesdictes dames de Caupenne et de Bazillon pour, nonobstant icelluy arrest auquel il n'a esté veu, oy ny appellé ny traicté de ses droictz, estre receu à poursuivre et obtenir telle part et portion en la maison de Cauna qu'en appartient à sa dicte femme du chef de ladicte dame Jehanne de Cauna, son ayeulle maternelle, à cause de ladicte donation universelle. Mais dautant que lesdicts exposans sont de la relligion pretendue refformée, ils desireroient fere appeler lesdictes dames de Caupenne et de Bazillon par devant vous, juges ordonnez par noz edictz à ceulx de ladicte qualité, ce que nous luy avons, suyvnt iceulx edictz, accordé pour cognoistre, et decider de ladicte opposition et des droictz successifz et hereditaires desditz exposans.

Nous, à ces causes, vous mandons et commettons par ces presentes que s'il vous appert par certificât de ministre et de deux antiens de ladicte relligion pretendue refformée que lesdictz exposans soient d'icelle relligion pretendue reformée et qu'ilz en ayent faict profession dez six mois sans plus auparavant la date de ces presentes, et qu'ilz n'ayent esté nommez, oyz, ny appelez audict arrest donné en nostre grand conseil, en ce cas recepvez iceulx exposans à la dicte opposition en y faisant droict, aprez qu'il vous sera apparu des droictz hereditaires qu'ilz ont en ladicte maison de Cauna. Faictes sur icelle opposition, circonstances et deppendances aux partyes bonne et briefve justice dont nous vous avons attribué et attribuons, suivant noz dictz edictz, toute cour, juridiction et cognoissance, icelle interdite et deffendue à tous nos autres juges, justiciers; et officiers car tel est nostre plaisir.

Donné à (*en blanc*), le (*en blanc*), l'an de grâce mil six cent cinq, et de nostre règne le dix-septiesme.

Par le roy (1).

(1) Le parchemin, à l'endroit jadis occupé par la signature, a été dévoré par les rats.

CORRESPONDANCE.

Un épisode de l'épiscopat de Raymond de Montaigne, évêque de Bayonne.

Evêché de Bayonne, le 4 décembre 1871.

Monsieur le rédacteur en chef,

Dans le numéro du mois d'octobre dernier, notre chère *Revue de Gascogne* publia une lettre de M. Tamizey de Larroque au sujet des *Questions et réponses*, dont vous avez adopté l'idée pour votre excellent recueil et dont il eut lui-même l'heureuse initiative. Je n'ajouterai rien aux réflexions de votre collaborateur sur les avantages de ce genre d'entretien à distance. Tout ce que je me permettrai d'en dire, c'est que je souhaite à la *Revue* un bon nombre d'interlocuteurs qui, se faisant écho d'un bout de province à l'autre, élucident successivement des points de détail, qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire générale, la philosophie et la religion elle-même.

Que de fois j'aurais couru, pour mon propre compte, à cette source de lumières, si elle avait existé, alors que, pauvre chroniqueur aux abois, je m'épuisais en pénibles tâtonnements dans la profonde obscurité de mon recoin ! Aujourd'hui encore, j'aurais plus d'une question à vous adresser, si des préoccupations plus graves ne m'avaient arraché à mes études favorites.

Mais votre spirituel questionneur me demande des réponses. Car, je dois l'avouer, Monsieur le rédacteur, en dépit d'un qualificatif par trop aimable qui fausse du tout au tout mon signalement, j'ai eu la faiblesse de me reconnaître dans ce « certain.... vicaire général » qui n'a pas encore répondu, après dix-neuf mois, à une « question relative à un évêque de Bayonne » (*Revue* de mai 1870). M. Tamizey de Larroque m'accuse presque « d'indolence ou de tout autre sentiment. » Il pourrait bien avoir raison quant à la paresse; mais je vais prouver que je garde au moins un sentiment, celui d'une respectueuse déférence pour une sommation aussi obligeante que celle dont la *Revue* a bien voulu se faire l'organe. Je vais répondre, sans plus de retard, mais avec la crainte de vous demander trop de place, malgré mon désir d'être bref.

Ne trouvez pas mauvais, Monsieur le rédacteur, que je reproduise *in extenso* la *Question* posée dans un autre volume. Ma réponse n'en sera que plus claire et, si je l'ose dire, plus intéressante. Je soulignerai les mots les plus dignes de remarque.

Question. (*Revue*, t. XI, p. 248.)

31. Un billet inédit d'un évêque de Bayonne à expliquer.

« Voici un billet *mystérieux* adressé au duc d'Epéron, transcrit par moi, d'après l'original conservé à la bibliothèque impériale, F. F. 20,478, p. 331, au sujet duquel je prie que l'on me donne *le plus d'éclaircissements possible*. »

« Monseigneur, vous avez agréé *ma retraite causée par quelques personnes* »
» qui faisoient gloire de *mespriser l'église*, et ne pouvant demeurer sans pré-
» judicier à mon caractère et à mes successeurs, j'ai jugé plus à propos de me
» retirer que d'*user en ceste saison de l'extrême remède* convenable au mal.
» Vous m'avez fait l'honneur, Monseigneur, de *vouloir prendre connoissance*
» de ce qui s'est passé par delà; sur quoi j'*attendray vos commandemens* pour
» y rendre entière obéissance sur ce subject et tous autres, comme estant
» véritablement, Monseigneur,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» H., év. de Bayonne.

» A la Vallée, ce 18^e novembre 1636. »

Le questionneur ajoute en note : « Loin de garantir l'exactitude de ma copie en ce qui concerne la première lettre du prénom de l'évêque, je ne reproduis la lettre H que d'une manière hésitante. »

Réponse.

I. Commençons par établir l'identité du signataire de ce billet mystérieux. Il n'est pas douteux que la lettre H ne soit fautive et qu'il ne s'agisse de tout autre prélat que de *Henri* de Béthune, le seul évêque bayonnais du temps à qui cette initiale pût convenir. En effet, Mgr de Béthune, nommé à l'évêché de Bayonne en 1626, ne prit jamais possession de ce siège et fut transféré presque aussitôt à celui de Maillezais (*Gall. Christ.*).

La date du billet ne répond qu'à l'épiscopat de Raymond de Montagne qui, préconisé à Rome le 4 mars 1629, ne fit son entrée à Bayonne que le samedi 27 septembre 1631, et mourut dans le mois de mars 1637.

Or, en examinant de près la lettre épiscopale, on voit qu'elle fait

allusion à un voyage récent du duc d'Épernon à Bayonne; et, de fait, un vieux manuscrit nous rend compte de ce voyage dans les termes suivants :

« Le duc d'Épernon, gouverneur de la province (de Guienne),
» arriva le 17 octobre 1636 à Bayonne, où La Vallette son fils le
» suivit le 23. Il y fut attiré par le grand appareil de guerre qu'on
» faisoit en Espagne; et ce mesme jour et le lendemain, les Espagnols
» entrèrent en France et se rendirent maîtres de Hendaye, d'Urrugne
» et du bourg de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure. Ils assiégèrent
» ensuite le fort du Socoa, où il n'y avait que deux cent soldats, qui
» en sortirent par une bonne composition. Il paraît que ceste approche
» des Espagnols ne causa pas une grande terreur dans Bayonne
» puisque, dès le 29 du mesme mois (d'octobre), le père et le fils re-
» partirent pour Bordeaux et que la noblesse qui avait accouru se
» retira en même temps chacun chez soi. » (*Recherches hist. sur la ville et l'église de Bayonne, par VEILLET, chanoine.*)

Ce passage n'explique-t-il pas la phrase où l'évêque dit au duc :
« Vous m'avez fait l'honneur de vouloir prendre cognoissance de ce
qui s'est passé par delà, » c'est-à-dire à Bayonne, où le duc venait
de passer une douzaine de jours ?

Enfin, remarquons le lieu d'où la lettre est datée. *La Vallée*, actuellement petite commune du département de la Charente-Inférieure, était alors une terre de la famille de Montagne, non loin de Saintes, où l'évêque Raymond devait mourir quatre ou cinq mois plus tard (*Veillet.*)

Ainsi le simple rapprochement des dates — la date du billet, celle du voyage d'Épernon et celle de la mort de l'évêque, — ainsi que le lieu où ce billet fut écrit prouvent qu'on ne peut l'attribuer qu'à notre Raymond de Montagne, qui vivait encore.

C'est donc la lettre R, et non H qu'il faut lire dans le texte original.

Au reste, Raymond de Montagne, ou mieux Montaigne, appartenait à l'illustre maison de Michel de Montaigne, auteur des fameux *Essais*, et avait été président au présidial de Saintes (*Gall. Christ.*). Dans notre pays, il était beau-frère du baron d'Urtubie, l'un des seigneurs les plus distingués du Labourd; le comte de Gramont, gouverneur de Bayonne, M. Duvergier de Joannis, lieutenant du maire, M. de Lalande, sieur du Luc, premier échevin, et plusieurs autres notables s'honoraient de son alliance ou de son amitié (*Veillet et Archives.*)

II. Quelle put donc être la cause qui contraignit un si haut per-

sonnage à s'éloigner tout à coup de sa ville épiscopale et même de son diocèse ? A n'en juger que par le ton de sa lettre, on pourrait croire à une entreprise schismatique, ou du moins à quelque grave atteinte aux droits spirituels de l'autorité ecclésiastique. Aussi s'étonnera-t-on d'apprendre qu'il s'agit d'une simple question d'alignement et de voirie urbaine.

L'histoire en est tout au long dans les *Archives* de Bayonne (BB. 21), d'où je l'ai tirée, avec le précieux concours de M. Dulaurens, bibliothécaire de la ville. J'observerai pourtant que nous n'y avons trouvé aucune pièce émanant de l'évêque même, et que nous devons nous en tenir aux récits, un peu suspects, du registre municipal. Voici les faits d'après ce registre.

Raymond de Montaigne avait été honorablement accueilli par les autorités bayonnaises. Dès la première année, le corps de ville lui avait alloué certains matériaux pour des travaux d'agrandissement au palais épiscopal. En 1635, un arrêt du conseil du roi ayant imposé, dans le même objet, une subvention de 9,000 livres sur le pays de Labourd et une autre subvention de 3,000 livres à la charge de la ville, la municipalité prit une délibération, dont le langage laisse poindre une première lueur de dissentiment : « Ouy le syndic de la » ville, y est-il dit, a esté ordonné que, sans approuver le terme » d'impôt que la ville n'a jamais souffert et à la charge de retirer » déclaration dudit sieur de Bayonne, la ville lui baillera 3,000 livres » pour led. bastiment, en ce compris ce que la ville a déjà donné et » fourni en matériaux (évalués 700 livres) et ce que led. sieur de » Bayonne doit pour le salaire du prédicateur (300 livres). »

Cependant le prélat voulut soumettre ses plans à l'approbation du corps de ville, *ce qu'il n'aurait pas fait pour un prince*, disait-il, mais ce qu'il tenait à faire *par amour pour le public*. A sa demande, les membres du Conseil se rendirent sur les lieux et, en leur présence, on piqueta le pourtour du terrain sur lequel devaient, d'après le plan, s'élever les nouvelles constructions. On ne contesta pas à l'évêque la propriété du terrain; mais on trouva que le projet risquait de nuire au mouvement des canons vers la porte voisine de *Lachepaillet*, qui n'existe plus. Cette crainte fut dissipée par l'enquête qu'ordonna M. de Gramont, gouverneur de la ville. Alors intervint le chanoine de Hiriart, qui, s'appuyant aussi sur le droit de propriété, annonça son dessein de bâtir également contre les constructions nouvelles, ce qui devait fermer une petite rue, tolérée jusqu'alors, sans appartenir au domaine de la ville.

Le corps de ville ne pouvait donc se prévaloir que d'un intérêt d'utilité publique, et il le fit pour combattre énergiquement les projets de l'évêque. Celui-ci mit une ardeur égale à défendre ses droits. Ancien magistrat, il pouvait en remonter à tous les édiles sur le point légal; mais, sans avoir l'insouciance sceptique de son aïeul Michel, il en avait malheureusement l'amour-propre, et, trop persuadé que l'assemblée municipale se laissait mener par trois ou quatre brouillons, il n'usa pas de ces ménagements sans lesquels on ne réussit pas dans les luttes contre l'esprit de corps. Les esprits s'échauffèrent de part et d'autre. Il y eut des pourparlers orageux au palais épiscopal, et les députés du corps de ville se plaignirent que « le sieur de Bayonne » les eût reçus sur le perron et non dans la salle d'honneur. On en vint à des mots très peu polis réciproquement. S'il faut en croire le registre, Raymond de Montaigne aurait déclaré que « Bayonne ne lui était rien. » A quoi l'orateur municipal aurait répondu : « Si le roy ne vous eust pas fait l'honneur de vous nommer, il nous auroit fait l'honneur de nous en donner un autre, » etc.

Bref, une question de vicinalité était devenue une querelle d'amour-propre; et cette querelle allait devenir un conflit passionné entre le pouvoir ecclésiastique et les libertés communales.

C'était dans le mois de juillet 1636 que se passaient les scènes dont je viens de parler. Le 18, une délibération municipale mit le comble à la lutte. Sous prétexte que l'évêque aurait qualifié de *tyrans* et d'*ingrats* « messieurs du corps de ville, » il fut arrêté que nul membre dudit corps ne ferait plus aucune visite au « sieur de Bayonne, » sous peine de ne pouvoir prendre part à toute future délibération sur l'affaire pendante. En vain le grand-vicaire se rendit-il au conseil, le 22 août, pour « présenter le bonjour aux membres du corps de ville » au nom de l'évêque, et protester que celui-ci n'avait eu l'intention d'offenser personne, qu'il niait les propos qu'on lui attribuait, que de plus le chanoine d'Hiriart renonçait à son entreprise; le conseil persista dans son opposition.

Raymond de Montaigne prit alors le parti de se retirer en Saintonge, aimant mieux céder pour quelque temps à l'orage que d'employer les censures ecclésiastiques contre ses adversaires, et ce fut de sa retraite qu'il écrivit le billet en question au gouverneur de la province. J'ai déjà dit qu'il mourut dans cette retraite.

Je devrais peut-être, Monsieur le rédacteur, dire un mot sur les rapports du pouvoir épiscopal avec l'autorité séculière. Mais je ne

vous apprendrais rien à cet égard, et je veux croire que ma réponse satisfera mon honorable *interpellateur*, à qui je vous prie de la faire parvenir avec l'hommage de mon respect.

Veuillez agréer vous-même, etc.

MENJOULET, vic. gén.

Un Galba d'or trouvé à Pouydraguin.

A M. l'abbé Larrieu, curé de La Madeleine.

La belle pièce d'or que vous avez confiée à M. l'abbé G., monsieur le curé, a été mise sous mes yeux; et comme les explications que vous demandiez n'exigent pas le savoir spécial d'un numismate de profession, je m'empresse de vous les transmettre. Votre médaille étant d'une admirable conservation et à peu près à fleur de coin, je n'ai pas besoin de vous aider à voir, au droit, une tête *droite* non laurée, et à lire alentour la légende : IMPerator SERgius GALBA AVGustus. Le revers seul demande quelque recherche. On y lit dans une couronne de chêne :

S. P. Q. R.

OB C. S.

c'est-à-dire : *Senatus populusque romanus ob civium salutem*. Vous savez, en effet, que la couronne de chêne était la récompense des grands services civiques. Comment Galba avait-il sauvé le peuple romain? Tout simplement en acceptant l'empire, que plusieurs gouverneurs de province l'avaient pressé de s'attribuer, du vivant même de Néron, *pour le salut du genre humain*. (Voyez Suétone, *Galba*, c. ix).

Comme vous avez constaté par vous-même que cette pièce a près de 2 centimètres de diamètre et qu'elle pèse un peu plus qu'une de nos pièces d'or de 20 francs, je n'ai plus à vous édifier que sur sa rareté. D'après Vaillant, qui est toujours classique pour les médailles impériales, tous les Galba d'or sont peu communs. Mais celui qui est venu en votre possession est noté comme particulièrement précieux : *Hic nummus aureus rarus est* (*Numism. imp.*, Romæ, 1743, t. 1, p. 74.)

On m'assure que d'autres trouvailles du même genre ont eu lieu à Pouydraguin et ont fait croire à l'existence d'un camp romain dans cette localité. La *Revue de Gascogne* vous serait reconnaissante de lui procurer, si vous pouvez le faire, quelques renseignements sur ce point.

Agréé, Monsieur le curé, etc.

L. C.

BIBLIOGRAPHIE.

LES DERNIERS TROUBADOURS DE LA PROVENCE, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Giraud, par Paul MEYER. 1 vol. gr. in-8°, de 208 p., Paris, libr. A. Franck, 1871.

M. Paul Meyer s'est fait, bien jeune encore, une belle réputation parmi les érudits. Il est reconnu par les hommes du métier que l'Allemagne, trop longtemps notre maîtresse en ce point (comme en d'autres, hélas!), n'a pas un romaniste plus solide et plus exercé que le traducteur de *Flamenca*. Sans être pour la plupart des philologues déterminés, les lecteurs de la *Revue de Gascogne* savent bien quelque chose des titres de M. Meyer. Non-seulement ils ont été mis au courant, par des comptes-rendus très consciencieux, quoique très laudatifs, de sa valeur exceptionnelle comme éditeur de textes provençaux et comme historien de la poésie méridionale, mais encore ils ont pu le juger par eux-mêmes dans les travaux qu'il a bien voulu nous confier : une traduction inachevée du curieux et difficile texte de *Girart de Roussillon*, et un excellent mémoire sur le *Guillaume de la Barre* d'Arnaut Vidal, de Castelnaudary.

Du reste, M. Meyer n'est, pour ainsi dire, qu'à l'entrée de sa carrière, et la fondation à Paris d'un recueil périodique important (la *Romania*), consacré à l'étude des langues romanes, ne tardera pas, nous l'espérons bien, d'étendre et d'affermir, avec sa réputation, l'influence de ses doctrines et de ses travaux. Mais ce que nous ne cesserons de lui demander, chaque fois qu'il nous en fournira l'occasion, ce sont des livres d'usage, de vulgarisation, qui nous manquent trop pour une branche de la philologie à laquelle nous devons, en grand nombre, nous intéresser activement. Les livres de Raynouard sont volumineux et fort chers; le plus essentiel manque dans le commerce; tous sont en partie erronés et arriérés. Nous n'avons, ni sur la grammaire, ni sur la métrique, ni sur l'histoire littéraire des troubadours, des guides, des manuels français un peu complets, au courant de l'état actuel des études romanes. Nous les attendons de M. Paul Meyer. Nous ne l'en remercierons pas moins des recherches plus particulières, des dissertations plus circonscrites, et par-là même plus profondes et plus neuves, dont il a souvent la bonne pensée d'enrichir la science. Jamais peut-être il n'a rien publié à ce point

de vue de plus riche et de plus sûr que le mémoire dont nous avons transcrit le titre en tête de cet article et qui a paru d'abord dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*.

On comprend bien que ce n'est pas un livre d'exposition brillante et facile et de lecture courante, comme on pourrait s'y attendre sans le nom de l'auteur et la spécialité du recueil d'où l'ouvrage est extrait. C'est une œuvre de philologie plus que de littérature proprement dite. Mais, loin d'exclure la biographie, l'histoire et la poétique, la philologie se fond souvent avec elles et leur fait tour à tour des dons et des emprunts. Malgré tout, les chercheurs de lectures récréatives sont prévenus. Sans y mettre la moindre façon, M. Meyer ne se prive pas d'une seule occasion de discuter une forme grammaticale, d'épuiser une question de métrique, de vider, par une patiente confrontation de textes, un problème d'attribution ou d'authenticité. Il ne se croit pas obligé de traduire toujours (j'avoue que je le regrette, il y réussit si bien!) les poésies provençales qu'il édite en grand nombre pour la première fois. Son but, son souci principal, n'est pas même de présenter, dans un tableau complet et régulièrement ordonné, une époque entière, une école particulière de poètes. Il décrit, analyse, élucide un recueil, un seul recueil, non pourtant sans s'aider de bien d'autres. Il est vrai que ce recueil ne renferme guère que des troubadours de Provence et de la dernière époque de notre poésie méridionale. De là l'unité réelle et la portée spéciale du travail de M. Meyer.

Il consacre principalement son *Introduction* (p. 1-25) à faire connaître le volume dont les *textes* (avec amples et doctes *notices*) défraient ensuite le corps de son mémoire (p. 26-138) (1). C'est un « volume en fort papier de coton, contenant en son état actuel 73 feuillets. » Quant au *contenu* littéraire, il y a là 185 pièces, dont 32 n'avaient pas été trouvées ailleurs. L'origine provençale du recueil est démontrée, non-seulement par le choix des auteurs, mais par les habitudes graphiques du copiste qui déforme une foule de mots sous l'influence du langage usuel de son temps et de son pays.

(1) La fin du mémoire de M. P. Meyer (p. 139-207) est occupée par un *Appendice* qui n'est susceptible ni d'analyse, ni de lecture suivie, et qui n'est pas pourtant la moins estimable partie de son travail, soit par la peine qu'il a dû coûter à faire, soit par les services qu'il peut rendre pour les recherches dans les recueils des troubadours. Il contient, avec un détail très minutieux et une quantité de références et d'annotations; 1° la table du chansonnier Giraud; 2° celle du chansonnier La Vallière; 3° la table alphabétique des troubadours qui se trouvent dans ces deux recueils.

Ce précieux *chansonnier* (c'est le nom que M. Guessard, dans son enseignement de l'École des chartes, que j'ai eu le bonheur de suivre en 1859, donnait à ces sortes de recueils, non sans souligner et interpréter; mais ses disciples le rendront usuel, et il est d'ailleurs du meilleur et du plus ancien usage) ce chansonnier a été donné à la Bibliothèque nationale en 1859, par M. Charles Giraud, ancien ministre de l'instruction publique et membre de l'Institut, à qui M. Meyer a dédié son mémoire. M. Giraud tenait ce volume de M^{me} la marquise de Simiane, qui le lui offrit en 1836. Il le communiqua peu après à M. Raynouard qui, ayant achevé ses principales publications en ce genre, ne put en faire grand usage. « Il se contenta d'en publier dans l'Annuaire de la Société de l'histoire de France pour l'année 1837 deux couplets qu'il attribua à Richard Cœur de Lion. C'était une erreur. La pièce anonyme d'où ces deux couplets sont extraits... est de Cercamon, » un troubadour gascon, comme l'on sait; aussi n'ai-je pas voulu négliger de noter cette correction de M. Meyer, parmi une foule d'autres que j'aurais pu relever dans son livre.

L'histoire connue du chansonnier Giraud n'allait pas au-delà des dernières années du xviii^e siècle. « A cette époque il appartenait à la famille de Simiane. Lorsqu'elle partit pour l'émigration, ce précieux volume fut, avec les archives de la famille, enfoui dans la cour du château au pied d'un olivier. La terre de Provence a été légère au vieux chansonnier. C'est à peine si les bords un peu usés des feuillets (et qui l'étaient peut-être auparavant) attestent un séjour de plusieurs années au-dessous du sol. » Mais M. Meyer a su retrouver un point très essentiel de l'histoire antérieure du poétique manuscrit. C'est qu'il a été la propriété de Jehan de Nostre-Dame, auteur des *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux, qui ont floury du temps des comtes de Provence*. (Lyon, Alex. Marsilii, 1575.)

Ce n'est pas ici une simple anecdote, n'intéressant que la curiosité la plus minutieuse en bibliographie. C'est un fait important pour l'histoire critique de la poésie méridionale. La source principale de cette histoire, en Italie et en France, a été trop longtemps le petit livre de Jehan de Nostre-Dame. Il est vrai que ce livre était décrié depuis quelques années et sous le coup de la réprobation des meilleurs juges, MM. Diez et Paul Meyer, par exemple. Mais on n'aurait pas cessé d'y recourir pour les parties obscures de l'histoire des troubadours, et son témoignage aurait souvent été reçu faute d'autre. Aujourd'hui mieux que jamais nous pouvons juger comment Nostre-Dame a fait son livre; nous lisons les textes mêmes qu'il avait sous

les yeux et nous voyons les altérations qu'il leur faisait subir et les fictions qu'il y ajoutait sous l'inspiration d'un patriotisme peu scrupuleux. Il a eu soin de se garer derrière des autorités imposantes, dont la principale est, ce semble, celle d'un *Monge de Montmajour*, historien et *fléau* des poètes de Provence. Mais M. Diez avait déjà vu que ce prétendu moine provençal est un troubadour d'Auvergne, le moine de Montaudon; Nostre-Dame n'a eu qu'à remplacer ce dernier nom par un nom de son pays et à mêler quelques traits empruntés d'une poésie authentique à toutes les inventions qu'il a voulu.

Cette double manie, de tout *provençaliser* et de grossir le catalogue des écrits qui n'ont été vus que par l'auteur qui les cite, donne la vraie mesure de la valeur historique de Jehan de Nostre-Dame. Son procès était fait au point de vue négatif, et M. Paul Meyer s'en était déjà prévalu pour traiter selon ses mérites un livre « déplorable » sur les troubadours, publié par un professeur de faculté, qui, pour le dire en passant, a été aussi professeur au collège d'Auch. Mais aujourd'hui, non-seulement Nostre-Dame est écarté comme absolument suspect; de plus, après confrontation de pièces et collation de textes, il est jugé, convaincu, condamné; et l'on ne peut plus accepter de lui, *en dernière analyse* (j'emprunte les expressions mêmes de M. Meyer), qu'« un petit nombre de noms propres qu'il faut, au préalable, dépouiller de tous les renseignements biographiques joints par l'auteur. »

Je veux donner un exemple de ces travestissements audacieux de l'histoire; je ne le prends pas dans le livre de M. Paul Meyer, parce que je tiens à citer un trait qui se rattache directement à l'histoire littéraire de la Gascogne et non à celle de la Provence. Nos lecteurs connaissent au moins de nom le plus original des troubadours gascons, Marcabrun. Je vais résumer ici les notices authentiques de ce poète et montrer ensuite ce que ces notices sont devenues entre les mains du faussaire provençal.

J'ai dit *notices authentiques*; il faut entendre simplement des souvenirs rédigés de bonne foi, avec plus ou moins de certitude, par les premiers faiseurs de collections. Il y a deux de ces rédactions biographiques sur notre malin troubadour. D'après la première, « il fut exposé à la porte d'un homme riche et jamais on ne sut qui il était, ni d'où. Aldric du Villar le fit élever; il demeura ensuite si longtemps avec un troubadour nommé Cercamon qu'il se mit lui-même à trouver. Alors il portait le nom de *Panperdut*, mais ensuite on le nomma Marcabrun... Il fut si médisant qu'à la fin les châtelains de Guion

dont il avait dit beaucoup de mal le firent mourir. » — D'après la seconde version, « Marcabrun était de Gascogne, fils d'une pauvre femme qu'on nommait Marie Brune, » etc. Ces deux versions sont un peu différentes, mais non peut-être inconciliables, sur un seul point. Sur les autres, elles coïncident, et ne laissent aucun doute touchant l'époque et le pays de Marcabrun.

Mais il fallait à Nostre Dame des faits provençaux, des femmes poètes, des cours d'amour, etc. La naissance équivoque de Marcabrun, la mention de sa mère, travaillées par sa féconde imagination, lui suffirent pour se satisfaire. Je cite quelques traits de son 62^e chapitre.

De Marchebrusc et de sa mère.

Marchebrusc, gentilhomme de Poictou, vint habiter en Provence avec sa mère, qu'estoit la plus brave courtizane qui fût de long temps en Provence, issue de la maison des Chabbots, noble et tresancienne race de Poictiers; estoit docte et savante aux bonnes lettres, et la plus fameuse poete en nostre langue provensalle et és autres langues vulgaires, autant qu'on eust peu desirer. Tenoit cour d'amour ouverte en Avignon, où se trouvoient tous les poetes gentilshommes et gentilsfemmes du pays, pour ouyr les diffinitions des questions et tensons d'amour qui y estoient proposees, et envoyees par les seigneurs et dames de toutes les marches et contrees de l'environ... Elle eut ce seul fils nommé Marchebrusc, non moins bon poete que la mere, etc.

Il faut s'arrêter; nous nous heurterions bientôt à la mention habituelle du *Monge des isles d'or*, garant des mensonges de Nostre Dame; au synchronisme absurde de Marcabrun et de la reine Jeanne de Naples, enfin à cette assertion encore plus ridicule : « Aucuns ont escript que les sonnets que Petrarque feist contre Rome, estoient faicts contre la mère de ce Marchebrusc... » !

M. Paul Meyer me pardonnera d'avoir quitté un instant son livre pour citer ce spécimen des sottes fictions d'un auteur qu'il a définitivement chassé de l'histoire sérieuse. Il m'excusera aussi de ne pas analyser la principale partie de son mémoire, de ne pas même citer les noms des dix-huit troubadours, dont quelques-uns tout à fait inconnus jusqu'ici, qui sont l'objet de ses savantes notices. Tous ces noms sont étrangers à notre province. Il est vrai que beaucoup de discussions critiques auxquelles leurs œuvres donnent lieu intéressent généralement l'histoire de la langue et de la poétique méridionales. Mais ces discussions sont presque toujours si strictement scientifiques que je ne me hasarde pas à les rendre accessibles aux profanes

lecteurs. Il est pourtant de mon devoir de signaler au moins, parmi une multitude de recherches neuves et approfondies, tout un essai de poétique sur un genre de composition presque ignoré jusqu'à présent, l'*estampida*, en français *estampie* (p. 78-84).

Après cela, je n'ai qu'à recommander vivement le volume de M. Paul Meyer, non à tous les lecteurs, mais aux *romanisants* de bonne volonté. Pour moi, qui ne suis en ce genre qu'un très humble amateur, j'y ai trouvé, même dans les plus rudes passages, intérêt et utilité. Il est vrai que ma pensée se portait souvent, par rapprochements plus ou moins naturels, aux Italiens que j'ai plus fréquentés, je le confesse, que les Provençaux. Qu'on me pardonne à ce sujet de noter deux de ces rapprochements, que je crois pouvoir donner comme neufs et comme miens, sans oser les garantir bons, ce qui vaudrait encore mieux. — Le chansonnier Giraud renferme un assez grand nombre de ces couplets isolés, formant chacun un tout indépendant, qu'on appelait *coblas esparsas*. Cette épithète me semble jeter du jour sur l'expression un peu étrange *rime sparse* du premier sonnet de Pétrarque. Les commentateurs l'interprètent bien sans doute; mais la comparaison avec le mot provençal donne, ce me semble, au mot italien une netteté, une valeur technique qui lui faisaient défaut. — Nous voyons tels et tels troubadours désigner leur dame par le titre de *guerrière*; exemple : une danse dont la *tornada* ou l'*envoi* (p. 116) commence par ce vers : ♥

A ma gueriera vai, dansa....

N'est-ce pas le cas de se rappeler ce vers de Pétrarque ?

Mille fiate, o dolce mia guerrera... (Son. 17.)

Je ne veux pas quitter le savant livre de M. Paul Meyer sans lui demander l'avis de la science sérieuse sur une question que le titre de ce livre suggère de lui-même et qui du reste est soulevée à tout instant de nos jours : Comment la poésie provençale, longtemps si florissante, a-t-elle si complètement expiré, tandis que ses sœurs continuaient leur carrière ? Il y a une solution de ce problème qui est dans l'air que nous respirons, nous tous, hommes du Midi. La voici exprimée par « un indigène (1) » dont j'ignore le nom, mais qui a bien trouvé la formule de ce lieu commun :

(1) *Les vies des troubadours écrites en roman par des auteurs du XIII^e siècle et traduites en français par Un Indigène* (Magradoux (sic !)) libr. romane de Pierre d'En Segnos (sic !). 1856, 1 v. in-8° imprimé à Tarbes, chez Lescamela). *Introduction*, p. XXVIII, XXIX.

« Dès que les Français devinrent nos maîtres par la grâce de la cour de Rome, il fut défendu de penser dans ce pays-ci... Le troubadour, qui aurait pu consoler les opprimés ou faire trembler les tyrans, fut banni et réduit au silence, et de peur qu'un jour il ne reprît la parole, on résolut d'anéantir le bel idiome avec lequel il charmait l'Europe, depuis qu'elle avait échappé à la grossièreté des temps barbares. »

Cela est net, franc, méridional surtout. Est-ce vrai ? M. Meyer, que l'on n'accuse ni de chauvinisme aveugle, ni de tendresse pour l'Inquisition, montre que la chute de la poésie méridionale tient à des causes plus intimes et plus complexes. Cette poésie avait été longtemps protégée par les princes, œuvre et plaisir de cour. La décadence et la chute du régime féodal devait donc amener naturellement celles de la poésie des troubadours. Il est vrai qu'elle pouvait se survivre sous d'autres formes et se renouveler. Mais ici la domination française a fait obstacle; non pas, remarquez-le bien, que les vainqueurs « aient cherché les écrivains du Midi ou proscrit leurs ouvrages (p. 3), » encore moins essayé d'anéantir leur idiome, mais simplement parce que d'elle-même, à partir du XIII^e siècle, « l'évolution littéraire se fit dans le sens français et bientôt en français. »

J'engage les personnes dont l'enthousiasme méridional répugnerait à cette explication, pourtant bien naturelle, à en étudier les développements et les preuves dans les premières pages du livre de M. Meyer. Si le reste de ce livre est d'un éditeur scrupuleux et d'un grammairien sûr, le début est d'un observateur sagace et d'un sérieux historien.

Léonce COUTURE.

QUESTION.

lin

56. Sur Raymond d'Ossaigne et ses cent-soixante Gascons.

Dans les *Essais historiques sur Paris*, de Saint-Foix, 5^e édition, Paris, 1776, tome 5, page 144, on lit ce qui suit :

« On a toujours beaucoup vanté ces trois cents Spartiates qui se dévouèrent à la mort pour arrêter l'armée des Perses au passage des Thermopyles. L'archiduc Maximilien, en 1479, à la tête d'une armée de près de quarante mille hommes, s'avancait à grands pas dans la Picardie; il était très important de retarder sa marche et de lui faire perdre quelques journées. Cent-soixante Gascons, commandés par Raymond d'Ossaigne, se jetèrent dans le château de Malannoi, y soutinrent plusieurs assauts pendant trois jours, et se firent presque

tous tuer sur la brèche. Les noms des trois cents Spartiates furent gravés sur une colonnè pour les consacrer à l'immortalité; ceux des cent-soixante Gascons sont absolument ignorés. Raymond d'Ossaigne, affaibli par trois blessures, et que la mort avait épargné malgré lui, fut pris; Maximilien le fit pendre. Les lois de la guerre autorisaient, dit-on, cet indigne traitement; elles ne permettent pas de se défendre contre une armée dans une place ou dans un château qui n'est pas tenable. Quoi! les nations qui habitent aujourd'hui l'Europe, sont convenues entr'elles de condamner un brave homme à un supplice ignominieux, parce qu'il aura voulu se sacrifier à l'intérêt de sa patrie! »

Voilà un véritable martyr de son patriotisme que ce Raymond d'Ossaigne, et voilà de vrais héros que ces cent-soixante Gascons, sur lesquels tout lecteur de la *Revue de Gascogne* serait, ce me semble, tout aussi charmé que moi de trouver de plus amples renseignements. Qu'était Raymond d'Ossaigne (gascon sans doute aussi), et où était le château picard de Malannoï? telles sont, en particulier, les deux questions que je désirerais voir éclaircir ici, avec celle du nom *des cent-soixante*.

Cl.-Hippolyte Masson.

RÉPONSES.

31. Un billet inédit d'un évêque de Bayonne à expliquer.

(Voyez la *Question* dans notre t. xi, p. 248.)

La double question posée sous ce titre par M. Tamizey de Larroque vient d'obtenir une complète solution de l'homme le plus à portée d'éclaircir tous les problèmes de l'histoire du diocèse de Bayonne. La savante communication de M. l'abbé Menjoulet a dû, par son intérêt et par son étendue, trouver place plus-haut (p. 564), en dehors de la série des *Questions et réponses*.

55. Sur deux marins gascons.

(Voyez la *Question*, p. 474, et une *Réponse*, *ibid.*)

La notice consacrée par le *Nobiliaire de Guienne* (t. III, p. 173-205) à la famille de Lartigue agrandit beaucoup le cadre déjà rempli par Moréri, Lainé et Lachesnayé des Bois. On y retrouve le vice-amiral Charles de Lartigue, ainsi que Pierre de Lartigue d'Eüs (près de Mezin), marié à une demoiselle d'Estignols ou d'Estingols, d'une ancienne maison de Navarre (lisez Saint-Sever-Cap).

La maison de Lartigue s'est divisée dans les Landes en quatre rameaux : 1^o les Lartigue, barons de Sorbets, rattachés aux Lartigue de Mezin et de Toulouse. Le dernier, Pierre de Lartigue Sorbets, fut exécuté à Saint-Sever en 1794, comme noble; 2^o les Lartigue, seigneurs de Nonères à Mont-de-Marsan, dont plusieurs officiers distingués, lieutenants héréditaires des barons et marquis de Poyanne, ayant pris part aux guerres de religion (1580) et de la Fronde. — Ces Lartigue de Nonères semblent être parents des 3^o Lartigue Pelesté et 4^o Lartigue de

Bordenave. Voir l'*Armorial des Landes*, t. II et III; et pour le détail de la branche des Lartigue Nonères, la *Chronique d'Acqs*, par M. Dompnier de Sauviac.

Reste la question géographique sur le fief primitif de cette famille :

1° Existe-t-il une terre de Lartigue dans les Landes ?

On trouve une maison et domaine de Lartigue à Bordères, près Grenade-sur-l'Adour, vicomté de Marsan, le seul lieu de ce nom dans le pays. — En 1538, A. de Chinans en était possesseur et la famille du Vacquier d'Aubaignan de 1600 à 1720. On ne voit pas antérieurement des seigneurs du nom de *Lartigue*. — Les autres terres de la noblesse de Lartigue sont : Coïton à Aurice, caverie; la Caverie de Meignos en Saint-Sever; la baronnie de Montaut, et la maison noble de Pelesté à Sainte-Colombe; et enfin la paroisse d'Eyres près Saint-Sever (1306).

2° Terres de Lartigue en Armagnac.

Les lieux de ce nom sont : A. *Lartiguedieu* en Astarac, près de Seissan et Mirande; B. Lartigue près de Saramon en Armagnac. Aucun indice sérieux ne peut être donné que les Lartigue aient eu ces localités pour origine.

Sont-ils sortis de Lartigue près Montréal ? ou bien le berceau de cette illustre maison est-il placé dans les lieux où leurs descendants subsistent encore comme Mezin, Montréal, Condom, où ils ont laissé des traces récentes comme St-Sever, Montaut et Pelesté ?

De tout ce qui précède deux conclusions inévitables.

1° On ne connaît pas en Chalosse ni en Armagnac de terre importante du nom de Lartigue ayant pu recevoir celui d'un rejeton puiné de la maison de Rodez ou d'Armagnac issu des comtes de Rouergue.

2° Si le berceau des Lartigue n'est ni en Chalosse ni en Armagnac, sous une appellation commune à l'homme et à la terre, nous renonçons à chercher leur origine hors de la province et nous croyons que les lieux qui les ont produits ne s'appelaient point Lartigue.

Espérons que d'autres généalogistes et géographes seront plus heureux que nous. C'est une exception rare en Gascogne : une famille existe depuis 12 ou 1300 et jusqu'à 1400 ou 1450, sans qu'on sache où ont vécu les six premières générations. Cela ne se passe pas ainsi pour les autres races du pays. Prenez les Caupenne de Chalosse : ils naissent à l'histoire dans ce lieu, près de Mugron, en 1100, et leurs descendants directs s'y éteignent en lignée masculine en 1550; mais la branche puinée fixée depuis longtemps à Amou y vit jusqu'au XVIII^e siècle. Les de Pujollé sortent au XV^e siècle de la maison noble de Vopillon et baronnie de Fieux en Condomois, et à la fin du XV^e leur domaine s'accroît de la vicomté de Juillac (en Saint-Sever), composée de sept paroisses, et au XVIII^e de la baronnie de Seignanx.

La généalogie d'une famille et ses preuves de noblesse s'établissent aisément lorsque le même château, la même terre voient se dérouler parallèlement et la succession chronologique des seigneurs et les degrés de filiation fondés sur les testaments et contrats de mariage. On suit difficilement une généalogie en l'air, où les degrés des seigneurs ne se rattachent pas à une résidence précise et *certainement* dénommée.

Baron DE CAUNA.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME DOUZIÈME.

ARCHÉOLOGIE ET BEAUX-ARTS.

Archéologie gallo-romaine.

Le Panthéon isiaque et la révélation à Saint-Cricq (Landes) (*P. Jean Labat*), p. 237-256, 361-371, 502-519.

I. Description de la mosaïque landaise, 236.

II. Son allégorisme. 1. Sens chrétien du panthéon isiaque, 362.

2. Christianisme de la mosaïque landaise, 502

Un Mercure découvert à Mendousse (Basses-Pyr.) (*D^r Léon Sorbets*), 469-471.

Archéologie chrétienne.

Les églises romanes de la Gascogne (*F. Canéto*), 21-34, 49-68.

Saint-Sever de Rustan, 21.

Morlaàs, 49. — Conclusion, 61.

Vocabulaire des termes les plus usités dans la description des monuments chrétiens (*F. C.*), p. 102-115, 179-187, 205-219, 372-381.

	I		Lampe	180
Iconologie	102		Lanterne	181
Iconostase	»		Lapidaire (Signes)	182
Images	103		Larmier	»
Imbrication	111		Légende	183
Imposte	»		Lézarde	»
Incrustation	»		Lierne	184
Inhumation	112		Limaçon	»
Intaille	»		Linteau	»
Intrados	»		Listel	185
	J		Litre	185
Jambage	»		Lobe	»
Jessé (Tige de)	113		Losange	»
Joint	114		Lunette de voûte	186
Jubé	»		Lustre	»
	L		Lutrin	»
Labyrinthe	179			
Laie	»		M	
Lambris	»		Mâchicoulis	»
Lampadaire	180		Marqueterie	187
			Mascaron	»

Médaille	187 et 205	Moultres	215
Membre	206	Mur	216
Membrette	»	Museau	217
Mémoire	»		N
Meneau	207	Narthex	»
Merlon	»	Navire	218
Meurtrière	208	Natte	»
Miniature	»	Nébules	»
Miséricorde	209	Nef	»
Monogramme	»	Nervures	372
Monographie	211	Niche	374
Monolithe	»	Nilles	375
Monostyle	»	Nimbe	»
Montée	212	Nivellement	378
Mortier	»	Nombres	»
Mosaïque	213	Nu	381
Moucharaby	215		

Numismatique.

- Un denier de Julien l'Apostat (*F. C.*), 138, 188.
 Un Galba d'or trouvé à Pouydraguin (*L. C.*), 569.
 Note sur une tessère consulaire (*Edw. Barry*), 358-360.
 Une monnaie milanaise trouvée dans les Landes (*D^r L. Sorbets*), 80-83.
 Le denier de Forton (***) , 234.

Héraldique.

- Clé de voûte armoriée de Saint-Savin des Landes (*D^r L. Sorbets*), 220-224.

Orfèvrerie.

- Etude descriptive de trois calices antérieurs au XVIII^e siècle (*F. C.*), 257-273, 303-308.

Art contemporain.

- Notre-Dame de Lourdes, étude monographique de cette chapelle (*F. C.*), 429-450, 477-501.

HISTOIRE.

I. ÉTUDES PRÉLIMINAIRES.

Ethnographie.

- Les Volkes*, par Edw. Barry (*L. C.*), 330-331.

Géographie historique.

- De la limite entre le Condomois et le Bazadais (*Samazeuilh*), 542-547
Capbern historique, ses antiquités, etc., par A. Curie Seimbres (*L. C.*), 327-329.

II. HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE.

Histoire municipale.

Monographie de Sos (*Samazeuilh*), 35-47, 69-79.

Biographie.

François de Tersac, baron de Montberaud (*J. de Carsalade du Pont*), 141-165.

III. HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Histoire provinciale.

Note sur le concile de Bordeaux de 673 (*T. de L.*), 425.

Histoire paroissiale.

Notes pour l'histoire de la paroisse et du chapitre de Sos (*L. C.*), 166-178.

Histoire monastique.

Le Prieuré de Saint-Orens d'Auch (*F. C.*), 402-415.

XL. Depuis la mort de Radonvilliers jusqu'en 1800, 402.

XLI. Depuis 1800 jusqu'à l'installation des Ursulines (1821), 412.

Essai historique sur l'abbaye de Gimont (*R. Dubord*), 93-95, 193-204, 289-302.

Chap. 1^{er}. — I. Sources de cette histoire, 93.

II. Etat du pays avant la fondation de l'abbaye, 95.

Chap. 2. — Fondation de l'abbaye, 193.

Chap. 3. — Epanouissement, 289.

§ 1. Donations sur la rive gauche de la Gimone, 292.

Biographie.

Un épisode de l'épiscopat de R. de Montaigne, év. de Bayonne (*J. Menjoulet*), 564-569.

Le dernier entretien de Mgr de Salinis avec l'empereur Napoléon III (*C. de Ladoue*), 5-20.

Notice sur Mgr Delamare, archev. d'Auch (*L. C.*), 337-357.

La Mère-Sainte, fondatrice du Carmel d'Auch (*H. Marquet*), 451-461, 533-541.

Le P. Bourard, par l'abbé Delarc (*L. C.*), 525-528.

Un Otage sous la Commune (l'abbé Lartigue), par M^{me} Dorothée de Boden (*L. C.*), 528-532.

I V. HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Philologie.

Essai sur les caractères de la langue gasconne (*J. Daste*), 309-314, 462-466, 548-552.

Notes philologiques sur l'*Essai* précédent (*L. C.*), 314-319, 466-469, 552-556.

- I. De l'étymologie de *Chibau*, 314.
- II. D'un changement d'accent à l'infinitif de plusieurs verbes, 317.
- III. De l'étymologie de *biuèro*, *pipèlo*, *bouhigo*, 319.
- IV. Sur le changement de F en H en gascon, 466.
- V. De la formation du mot *rèino*, 467.
- VI. De l'étymologie et du sens du mot gascon *biado*, 468.
- VII. Des suffixes *ator* et *arius* dans la formation du gascon, 552.
- VIII. Des racines grecques du gascon, 555.

Etudes et biographies littéraires.

Etude sur les *Mémoires* de Bertrand de Vignolles (*L. C.*), 385-401.

J.-F. de Montégut et Julie de Batz (*L. C.*), 116-125.

Bruno Dusan, archiviste du Gers (*L. C.*), 88-91.

J. Cenac-Moncaut, notice bibliographique (*L. C.*), 274-280.

Les Derniers Troubadours de Provence, par P. Meyer (*L. C.*), 570-576.

Trois brochures d'histoire littéraire de M. Desbarreaux-Bernard (*L. C.*), 228-231.

Bibliographie extra-historique.

Deux brochures de M. le D^r L. Carrère sur les eaux de Salies (*L. C.*), 231-233, 329.

Vieillesse, par M. Blandin (*L. C.*), 331-333.

V. — DOCUMENTS INÉDITS.

Fragments historiques.

Des causes de la cessation du commerce dans la généralité de Montauban (1713), (*L. C.*) 84-88.

Lettres missives.

Lettres de Henri III, Henri IV, Catherine de Médicis (*J. de Carsalade du Pont*), 147-165.

Deux lettres de Bertrand d'Ornezan (*T. de L.*), 520-525

Une lettre de Hugues de Termes (*T. de L.*), 224-227.

Trois lettres de Bernard de la Vie (*T. de L.*), 416-425.

Quelques lettres de D. de Vic, archev. d'Auch (*T. de L.*), 126-133.

Appendice. — Une délibération de la municipalité d'Auch en 1649 (*L. C.*), 133-138.

Une lettre de Michel de Fontrailles (*T. de L.*), 556.-563.

Lettres de quelques évêques de Comminges (*T. de L.*), 320-326.

QUESTIONS ET RÉPONSES.

10. Un contradicteur de Vauban. RÉPONSE (*T. de L.*), 288.
 26. Du voyage à Jérusalem de Ph. de Montaut. RÉPONSE (*T. de L.*), 288.
 31. Un billet inédit d'un évêque de Bayonne à expliquer. RÉPONSE (*Menjoulet*), 565.
 34. D'un mémoire inédit de B. de Lamezan. RÉPONSE (*T. de L.*), 383.
 37. D'un mémoire ms sur la généralité de Montauban. RÉPONSE (*T. de L.*), 334.
 41. Jacques de Béla et ses œuvres inédites (*L. C.*), 48. RÉPONSE (*Menjoulet*), 92.
 42. D'un poème de Jean Gaston (*L. C.*), 48. RÉPONSE (*L. Soulice*), 140.
 43. D'une lettre de J.-J. Rousseau à M. de Montillet (***) , 139. RÉPONSES (*L. C., Masson, T. de L., D^r Noulet*), 140, 191, 235.
 44. Des noms du lézard gris en patois (*T. de L.*), 190.
 45. Deux questions relatives à Jeanne d'Albret (*T. de L.*), 190.
 46. Sur les ouvrages du cardinal d'Ossat (*T. de L.*), 234. RÉPONSE (*L. C.*), 425.
 47. Une étymologie gasconne, s. v. p. (***) , 235. RÉPONSE (*L. C.*), 236.
 48. D'une anecdote de l'abbé Morellet (*T. de L.*), 287. RÉPONSES (*C. de Cauna, L. C.*), 334.
 49. D'une assertion sur la grand'mère de Monluc (*T. de L.*), 333.
 50. D'un ms sur la guerre de la succession d'Autriche (***) , 333. RÉPONSE (*L. C.*), 334.
 51. De quelques vieilles poésies fugitives (*L. C.*), 382.
 52. Des familles gasconnes Chabanon et Cazeneuve (*Masson*), 383.
 53. De l'ancien autel de l'église de Mirande (*T. de L.*), 473.
 54. D'un soufflet donné à Marguerite de Navarre par son mari (*T. de L.*), 473.
 55. Sur deux marins gascons (*Masson*), 474. RÉPONSES (*L. C., C. de Cauna*), 474, 577.
 56. Sur Raymond d'Ossaigne et ses 160 gascons (*Masson*), 576.
- Lettre de M. T. de L. sur les *Questions et Réponses*, 472.

Errata du Tome XII.

P. 123, effacez la note (b) et mettez à la place la suivante :

(b) [Ici manque le nom du prieur de la Daurade; l'*Almanach historique du Languedoc pour 1786* porte Dom Lade].

